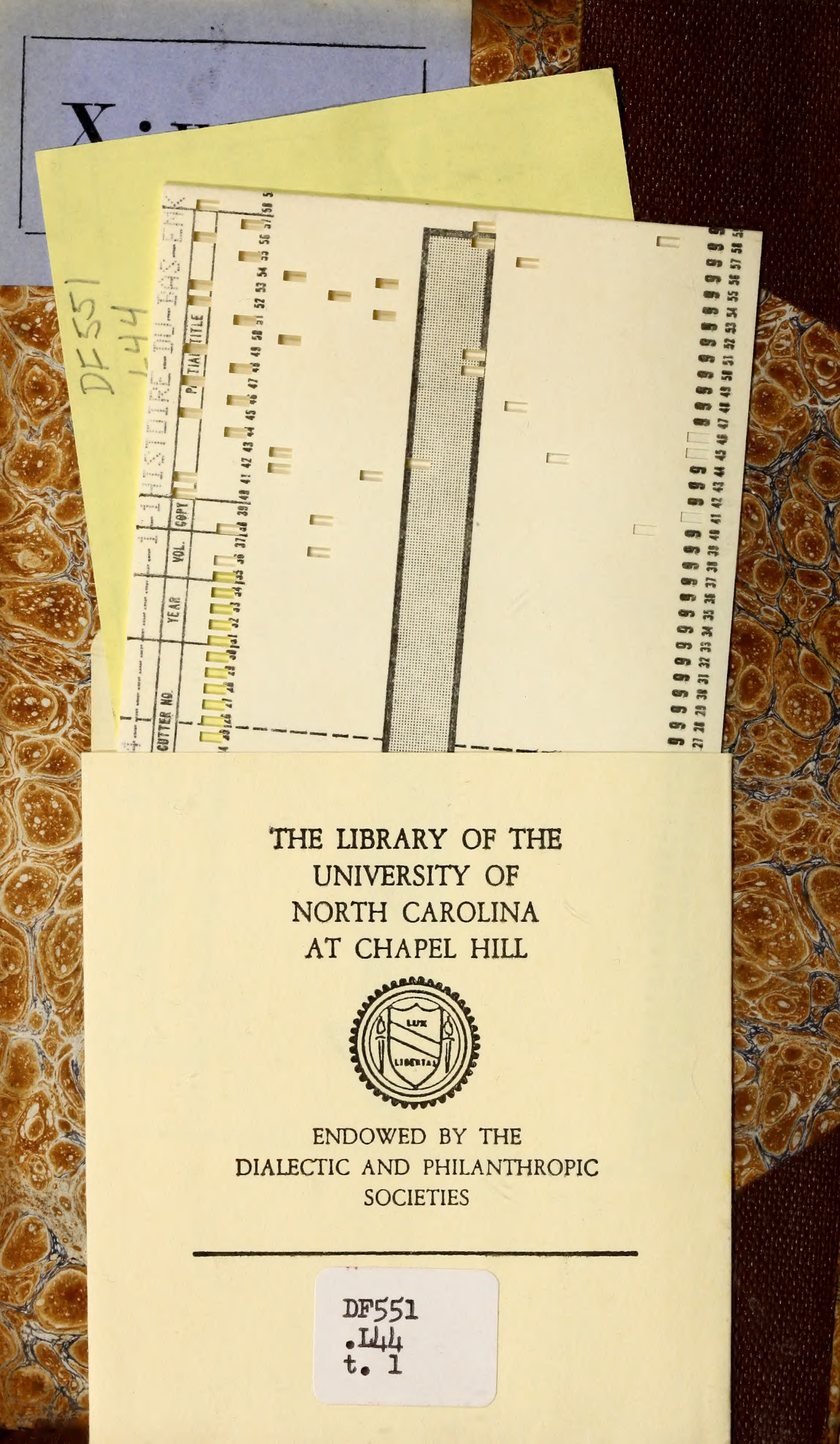
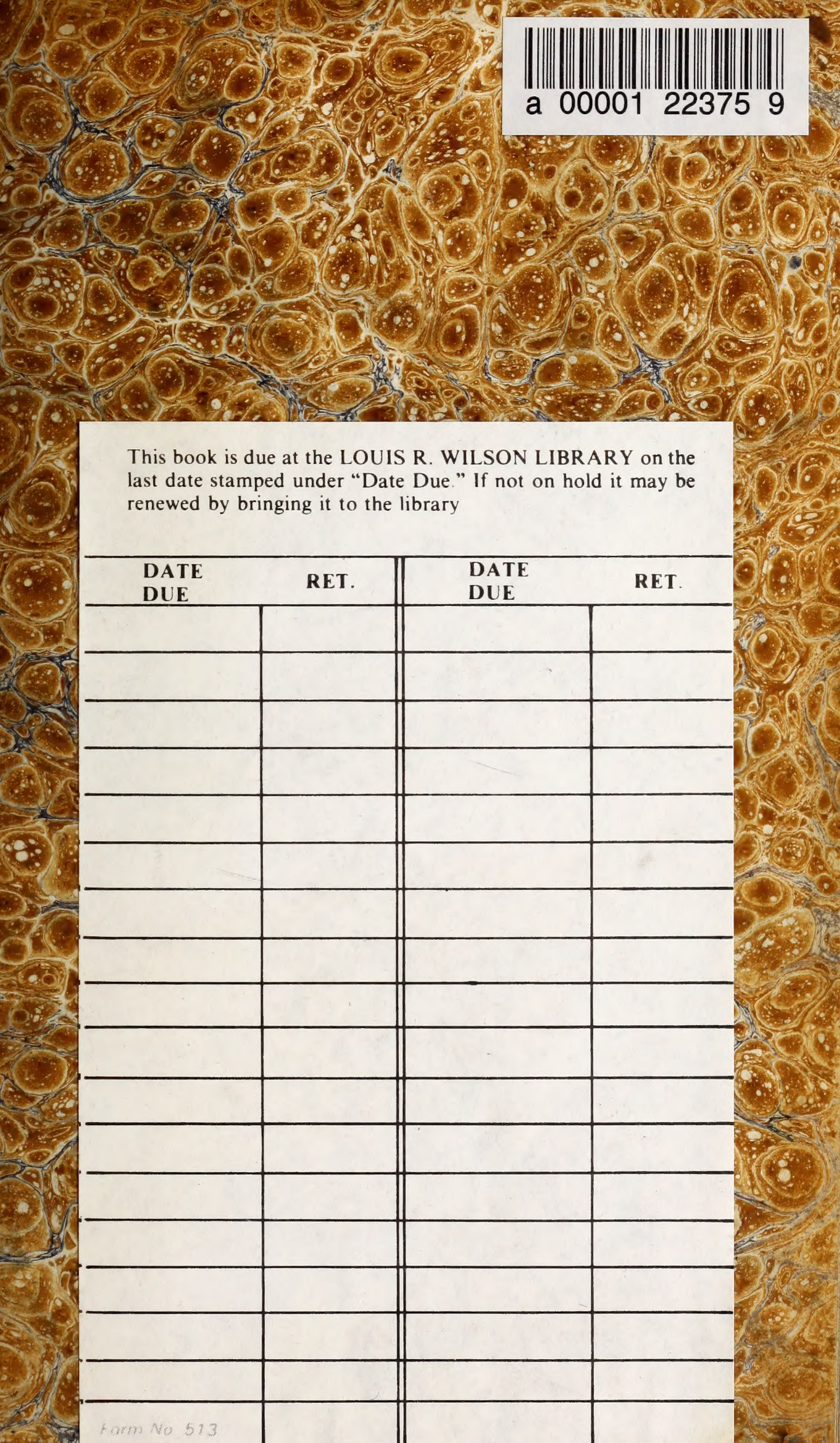

THE SOCIETY OF WRITERS TO THE SIGNET


DF551
L44
HISTOIRE-DU-BAS-EMP
CUTTER NO
YEAR
VOL.
COPY
TITLE



DATE DUE	RET.	DATE DUE	RET.

HISTOIRE

DU BAS-EMPIRE.

TOME PREMIER.

HISTOIRE

DU BAS-EMPIRE.

TOME PREMIER.



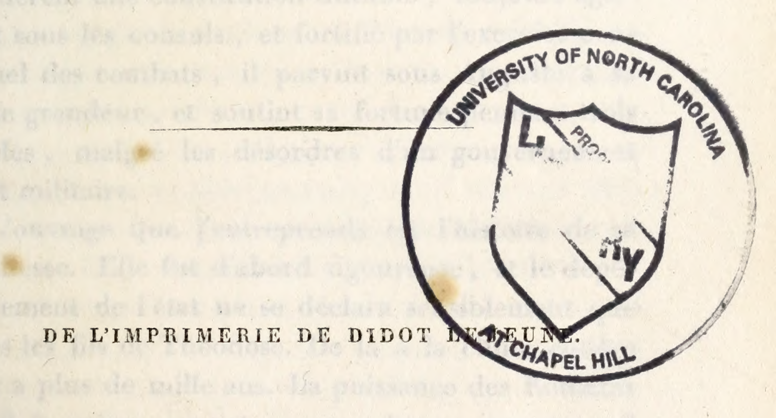
HISTOIRE

DU BAS-EMPIRE,

COMMENÇANT A CONSTANTIN-LE-GRAND.

PAR CH. LE BEAU.

TOME PREMIER.



DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE.

PARIS,

CHEZ LEDOUX ET TENRÉ, LIBRAIRES,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 8.

M. DCCCXIX.

1819



INTRODUCTION.

Je me propose d'écrire l'histoire de Constantin et de ses successeurs jusqu'au temps où leur puissance, ébranlée au-dehors par les attaques des barbares, affoiblie au-dedans par l'incapacité des princes, succomba enfin sous les armes des Ottomans. L'empire romain, le meux ét abli qui fût jamais, fut aussi le plus régulier dans ses degrés d'accroissement et de décadence : ses différens périodes ont un rapport exact avec les différens âges de la vie humaine. Gouverné dans ses commencemens par des rois qui lui formèrent une constitution durable, toujours agissant sous les consuls, et fortifié par l'exercice continuel des combats, il parvint sous Auguste à sa juste grandeur, et soutint sa fortune pendant trois siècles, malgré les désordres d'un gouvernement tout militaire.

L'ouvrage que j'entreprends est l'histoire de sa vieillesse. Elle fut d'abord vigoureuse, et le dépérissement de l'état ne se déclara sensiblement que sous les fils de Théodose. De là à la chute entière il y a plus de mille ans. La puissance des Romains avoit la même consistance que leurs ouvrages ; il fallut bien des siècles et des coups réitérés pour l'ébranler et pour l'abattre. Et quand je considère d'un côté la foiblesse des empereurs, de l'autre les efforts de tant de peuples qui entament successivement l'empire, et qui sur ses débris établissent tous les

royaumes de l'Europe en-deçà du Rhin et du Danube, je crois voir un ancien palais qui se soutient encore par sa masse et par la stabilité de sa structure, mais qu'on ne répare plus, et que des mains étrangères démolissent peu à peu et détruisent à la longue pour profiter de ses ruines.

Il est vrai que les siècles antérieurs présentent une scène plus vive et plus brillante. On y voit des actions plus héroïques et des crimes plus éclatans : les vertus et les vices étoient des effets ou des excès de vigueur et de force. Ici les uns et les autres portent un caractère de foiblesse : la politique est plus timide ; les intrigues de cour succèdent à l'audace ; le courage militaire n'est plus dirigé par la discipline ; les Romains de ces derniers temps ne songent qu'à se défendre quand leurs ancêtres osoient attaquer ; la scélératesse devient moins entreprenante, mais plus sombre ; la haine et l'ambition emploient le poison plus souvent que le fer ; cet esprit général, cette âme de l'état qu'on appeloit amour de la patrie, et qui en tenoit toutes les parties liées ensemble, s'anéantit et fait place à l'intérêt personnel ; tout se désunit, et les barbares pénètrent jusque dans le cœur de l'empire.

Ces objets, quoique plus obscurs, n'en méritent pas moins l'attention d'un lecteur judicieux. L'histoire de la décadence de l'empire romain est la meilleure école des états qui, parvenus à un haut degré de puissance, n'ont plus à combattre que les vices qui peuvent altérer leur constitution. Il a fallu pour le détruire toutes les maladies dont une seule peut

renverser des gouvernemens moins solidement affermis.

Un tableau si sombre sera pourtant éclairé par des traits de lumière. Lors même que toute vertu paroîtra éteinte, et que tout l'empire semblera sans action et sans âme, on verra quelquefois, pour ainsi dire, du milieu de ces tombeaux s'élever les héros; et ce qui pourra encore entretenir la curiosité des lecteurs, et donner quelque chaleur à cette histoire, c'est qu'ils verront de temps en temps sortir des ruines de l'empire de puissans états, dont les uns sont aujourd'hui déjà détruits, et les autres subsistent encore avec gloire, quoiqu'ils n'occupent qu'une petite portion de la vaste étendue que remplissoit la domination romaine.

Le règne de Constantin est une époque fameuse. La religion chrétienne, arrachée des mains des bourreaux pour être revêtue de la pourpre impériale, et le siége des Césars transféré de Rome à Byzance, donnent à l'empire une face toute nouvelle. Mais, avant que de raconter ces grands événemens, je dois exposer quel étoit alors l'état des affaires.

Depuis la bataille d'Actium, qui fixa la souveraineté sur la tête d'Auguste, jusqu'au règne de Dioclétien, dans l'espace de trois cent quatorze ans, Rome avoit vu une suite de trente-neuf empereurs. Plusieurs de ces princes ne firent que paroître, et ne régnèrent que le temps qu'il fallut à leurs rivaux pour monter en leur place, et leur enlever la couronne et la vie. La succession n'ayant point été réglée par une loi expresse et fondamentale, chaque prince

s'efforçoit de rendre l'empire héréditaire dans sa famille; l'autorité de ceux qui mouroient paisiblement leur survivoit et passoit à leurs enfans, ou à ceux qu'ils avoient adoptés. Mais, dans les révolutions violentes, le sénat et les armées prétendoient au droit d'élection; et les armes, qui parlent plus haut que les lois, lors même que celles-ci s'expliquent clairement, décidoient toujours. L'approbation du sénat n'étoit qu'une formalité qui ne manquoit jamais à ceux à qui la supériorité des forces donnoit un titre redoutable.

Ce fut par le suffrage des soldats qu'après la mort de Carus et de son fils Numérien, Dioclétien fut élevé à l'empire l'an de J. C. 284. C'étoit un Dalmate né dans l'obscurité, mais qui, s'étant formé au métier de la guerre sous Aurélien et sous Probus, étoit parvenu aux premiers emplois. Grand homme d'état et grand capitaine, intrépide dans les combats, mais timide dans les conseils par un excès de circonspection et de prudence; d'un génie étendu, pénétrant, prompt à trouver des expédiens, et habile à les mettre en œuvre; doux par tempérament, cruel par politique, et quelquefois par foiblesse; avare et aimant le faste; ravissant le bien d'autrui pour fournir à son luxe sans diminuer ses trésors; adroit à déguiser ses vices et à rejeter sur les autres tout ce qu'il faisoit d'odieux; et ce qui marque davantage son habileté, c'est qu'ayant communiqué sa puissance à Maximien et à Galère, qui, féroces et audacieux, sembloient être de caractère à ne respecter personne, il demeura le maître du premier

après en avoir fait son collègue, et sut long-temps tenir l'autre dans une juste subordination.

Aussitôt que par la défaite et par la mort de Carin il vit sa puissance affermie, il porta ses regards sur toutes les parties de ce vaste domaine. L'empire avoit alors à peu près les mêmes limites dans lesquelles Auguste avoit voulu le renfermer. Il s'étendoit d'Occident en Orient, depuis l'Océan atlantique jusqu'aux frontières de la Perse, toujours aussi impénétrables aux Romains que l'Océan même : le Rhin, le Danube, le Pont-Euxin et le Caucase le séparoient des peuples du nord : du côté du midi il avoit pour bornes le mont Atlas, les déserts de la Libye, et les extrémités de l'Egypte vers l'Ethiopie.

Les barbares, depuis près d'un siècle, tentoient de franchir ces limites ; ils les avoient même quelquefois forcées ; mais ce n'étoit que par des incursions passagères, et on les avoit bientôt repoussés. Au temps de Dioclétien, des essaims nombreux sortis des glaces du nord, et la plupart inconnus jusqu'alors, commençoient à se montrer sur les bords du Danube; les Perses et les Sarrasins insultoient la Mésopotamie et la Syrie; les Blemmyes et les Nubiens attaquoient l'Egypte ; et les barrières de l'empire trembloient de toutes parts.

A la vue de tant d'orages près d'éclater, Dioclétien sentit qu'il étoit difficile à une seule tête de mettre tout à couvert. L'expérience du passé lui montroit le danger de multiplier les généraux et les armées. Plusieurs de ses prédécesseurs avoient été détruits par ces chefs de légions qui, ayant éprouvé

le charme flatteur du commandement, tournoient contre l'empereur les armes qu'ils avoient reçues de lui pour la défense de l'empire ; et les soldats des frontières, perdant le respect pour le prince à mesure qu'ils le perdoient de vue, ne vouloient plus avoir pour maître que celui qui les avoit accoutumés à obéir. Il falloit donc pour la sûreté de l'empereur qu'il confiât ses armées à un chef qui lui fût attaché par un intérêt plus vif que le devoir ; qui défendît l'empire comme son propre bien, et qui servît à assurer la puissance de son bienfaiteur en maintenant la sienne. Pour remplir toutes ces vues, Dioclétien cherchoit un collègue qui voulût bien se tenir au second rang, et sur qui la supériorité de son génie lui conservât toujours une autorité insensible.

Il le trouva dans Maximien. C'étoit un esprit subalterne, en qui il ne se rencontroit d'autres qualités éminentes que celles que Dioclétien désiroit dans celui qu'il associeroit à l'empire, l'expérience militaire et la valeur. Vain et présomptueux, mais d'une vanité de soldat, il étoit très-propre à suivre sans s'en apercevoir les impressions d'un homme habile. Né en Pannonie près de Sirmium, dans une extrême pauvreté, nourri et élevé au milieu des alarmes et des courses des barbares, il n'avoit fait d'autre étude que celle de la guerre, dont il avoit partagé toutes les fatigues et tous les périls avec Dioclétien. La conformité de condition, et plus encore l'égalité de bravoure, les avoient unis. La fortune ne les sépara pas ; elle les fit monter également aux premiers grades

dans les armées, jusqu'au moment où Dioclétien, prenant l'essor, s'éleva au rang suprême. Il y appela bientôt son ami, qu'il savoit capable de le seconder, sans lui donner de jalousie. Maximien, honoré du titre d'Auguste, conserva la rudesse de son pays et de sa première profession. Soldat jusque sur le trône, il étoit à la vérité plus franc et plus sincère que son collègue, mais aussi plus dur et plus grossier. Prodigue plutôt que libéral, il pilloit sans ménagement pour répandre sans mesure: hardi, mais dépourvu de jugement et de prudence; brutal dans ses débauches; ravisseur, et sans égard aux lois ni à l'honnêteté publique. Avec ce caractère sauvage, il fut pourtant toujours gouverné par Dioclétien, qui mit en œuvre sa valeur, et sut même profiter de ses défauts. Les vices découverts de l'un donnoient du lustre aux fausses vertus de l'autre; Maximien se prêtoit de grand cœur à l'exécution de toutes les cruautés que Dioclétien jugeoit nécessaires; et la comparaison qu'on faisoit des deux princes tournoit tout entière à l'avantage du dernier; on disoit que Dioclétien ramenoit le siècle d'or, et Maximien le siècle de fer.

Les deux empereurs soutinrent par leurs victoires les forces et la réputation de l'empire. Tandis que Dioclétien arrêtoit les Perses et les Sarrasins, qu'il terrassoit les Goths et les Sarmates, et qu'il étendoit la puissance romaine du côté de la Germanie, Maximien, chargé de la défense de l'occident et du midi, réduisoit dans les Gaules les paysans révoltés, repoussoit au-delà du Rhin les Germains et les Francs,

et veilloit à la sûreté de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique.

Ces deux princes infatigables, qui comme des éclairs couroient d'une frontière à l'autre avec une rapidité que l'histoire même a peine à suivre, auroient peut-être suffi à défendre l'empire, s'il n'eût pas été troublé au-dedans par des révoltes, en même-temps qu'il étoit attaqué de tous côtés au-dehors. Pendant que les Perses menaçoient les bords de l'Euphrate, et les peuples septentrionaux ceux du Rhin et du Danube, Carause, de simple matelot devenu maître de l'Océan, s'étoit emparé de la Grande-Bretagne; et, ayant battu Maximien, qui n'entendoit pas la guerre de mer, il avoit forcé les deux empereurs à le reconnoître pour leur collègue. Julien en Afrique, Achillée en Egypte, avoient tous deux usurpé le titre d'Auguste; et les habitans de la Libye pentapolitaine s'étoient soulevés.

Pour calmer tous ces mouvemens, il falloit partager les forces et leur donner plusieurs chefs. Dioclétien, suivant son système politique, ne vouloit mettre à la tête de ses troupes que des commandans personnellement intéréssés à la prospérité de l'état. Dans ce dessein, il songea à créer deux Césars qui fussent attachés aux deux Augustes, dont ils seroient les lieutenans. Il n'avoit qu'une fille de sa femme Prisca, et Maximien avoit de la sienne, appelée Eutropie, un fils nommé Maxence. Mais c'étoit encore un enfant, qui ne pouvoit être d'aucun secours. Ils jetèrent donc les yeux hors de leurs familles. Deux officiers avoient alors une haute réputation dans les

armées ; tous deux avoient appris le métier des armes dans la même école que Dioclétien et Maximien, et s'y étoient signalés par mille actions de valeur. Le premier étoit Constance Chlore, fils d'Eutrope, noble Dardanien, et de Claudia, fille de Crispus, frère de Claude le Gothique. Ainsi Constance étoit, par sa mère, petit neveu de cet empereur. Il avoit d'abord servi dans un corps distingué, qu'on appeloit *les protecteurs;* c'étoient les gardes du prince. Il parvint ensuite à l'emploi de tribun. Aussi heureux que vaillant, il fut honoré par Carus du gouvernement de la Dalmatie. On dit même que ce prince, charmé de son amour pour la justice, de sa douceur, de son désintéressement, de la régularité de ses mœurs, et de ses autres belles qualités, relevées par la bonne mine et par une bravoure éclatante, eut quelque envie de le déclarer César au lieu de son fils Carin, dont il détestoit les débauches.

L'autre guerrier qui fixa l'attention de Dioclétien se nommoit Galère; il étoit fils d'un paysan d'auprès de Sardique, dans la Dace d'Aurélien ; son père l'avoit occupé dans sa première jeunesse à conduire des troupeaux ; ce qui lui fit donner dans son élévation le surnom d'*Armentarius*. Rien ne démentoit dans sa personne sa naissance et son éducation. Ses vices laissoient pourtant entrevoir un certain fonds d'équité, mais aveugle et grossière : haïssant les lettres, dont il n'avoit aucune teinture ; fier et intraitable ; ignorant les lois et n'en connoissant point d'autres que son épée ; il n'avoit de grâce que dans le maniement des armes. Sa taille étoit haute, et d'abord

assez bien proportionnée ; mais les excès de table lui donnèrent un embonpoint qui le défiguroit. Ses paroles, le son de sa voix, son air, son regard, tout étoit farouche et terrible.

La prudence de Dioclétien fut cette fois trompée; et en donnant à Galère le titre de *César*, en même-temps qu'il le donna à Constance Chlore l'an de J. C. 292, il ne prévit pas que sa créature le feroit trembler un jour, et deviendroit le fléau de sa vieillesse. Dans le partage même qu'il fit des deux Césars, il laissa Constance à son collègue, et prit pour lieutenant Galère, à qui il donna le nom de *Maximien*, comme un présage de concorde et de déférence à ses volontés. Les deux empereurs, par un orgueil frivole, avoient pris le surnom : Dioclétien, de *Jovius*; Maximien, d'*Herculius*. Chacun d'eux communiqua le sien au César qu'il adoptoit. Constance, soit pour son âge, soit à cause de sa naissance, fut toujours regardé comme le premier, et il est nommé avant Galère dans les monumens publics.

Pour se les attacher davantage, les deux Augustes les obligèrent de répudier leurs femmes. Constance quitta à regret Hélène, qu'il aimoit, et dont il avoit un fils âgé de dix-huit ans, qui fut le grand Constantin, pour épouser Théodore, fille d'Eutropie et d'un premier mari qu'elle avoit eu avant Maximien. Galère épousa Valérie, fille de Dioclétien.

On avoit déjà vu plusieurs fois deux empereurs en même temps; mais ils avoient toujours gouverné solidairement et sans partage. On croyoit même que diviser l'empire, c'étoit l'affoiblir et le déshonorer.

La raison qui avoit déterminé Dioclétien à se donner un collègue et à nommer deux Césars l'obligeoit bien à partager ses forces, mais non pas à séparer les parties de la souveraineté. Jusqu'à l'abdication de Dioclétien, il n'y eut point de division; l'autorité de chacun des deux empereurs et des deux Césars s'étendoit sur tout l'empire; mais ils l'exerçoient immédiatement et par eux-mêmes sur un certain nombre de provinces, dans lesquelles ils fixoient ordinairement leur séjour. Constance, particulièrement attaché à Maximien, se chargea de veiller sur la Grande-Bretagne, les Gaules, l'Espagne, et la Mauritanie tingitane; Maximien gouverna la haute Pannonie, le Norique et tous les pays jusqu'aux Alpes, l'Italie et l'Afrique, avec les îles qui sont entre deux. Dioclétien laissa à Galère le soin de la basse Pannonie, de l'Illyrie et de la Thrace, peut-être encore de la Macédoine et de la Grèce; il se réserva l'Asie, la Syrie et l'Egypte. Il établit sa résidence à Nicomédie, et répara avec magnificence cette ville, que les Scythes avoient pillée et brûlée sous Valérien. Galère fit son séjour ordinaire à Sirmium, Maximien à Milan, et Constance à Trèves.

La multiplication des souverains soulageoit Dioclétien, mais elle surchargeoit l'empire. Chacun de ces princes voulant avoir autant de troupes qu'en avoient eu avant eux les empereurs qui régnoient seuls, tout devint soldat; ceux qui recevoient la paie surpassèrent en nombre ceux qui contribuoient à la fournir; les impositions épuisèrent la source d'où elles étoient tirées, et firent abandonner la culture

des terres. Dans le gouvernement civil, chaque province ayant été divisée en plusieurs parties, la multitude des tribunaux de judicature et des bureaux de finances ne fit pas moins de mal. Tant de présidens, d'officiers, de receveurs et de commis de toute espèce dévoroient la substance des peuples; et les sujets de l'empire, à force de voir multiplier leurs défenseurs et leurs juges, parvinrent à ne trouver ni sûreté ni justice.

Il est vrai que les barbares furent repoussés et les révoltes étouffées. Constance, qui par sa bonté adoucissoit les misères de ses sujets, réduisit les Cauques et les Frisons, bâtit des forts sur la frontière, ravagea la Germanie depuis le Rhin jusqu'au Danube, rétablit Autun, ruiné sous le règne de Claude son grand-oncle, reconquit la Grande-Bretagne par la défaite et la mort du tyran Allectus, qui avoit succédé à Carause, transplanta des colonies de Francs dans la Belgique, battit les Allemands toutes les fois qu'ils osèrent passer le Rhin; et sa valeur fut pour l'empire, du côté de l'occident, une barrière impénétrable.

Maximien rétablit la paix dans l'Afrique. Il fit rentrer dans le devoir les habitans de la Pentapole; il réduisit au désespoir l'usurpateur Julien, et força les Maures dans leurs montagnes inaccessibles.

Cependant Dioclétien et Galère se prêtoient la main pour défendre les frontières du septentrion et de l'orient. Vainqueurs des barbares d'au-delà du Danube, ils partagèrent entre eux les deux expéditions les plus importantes, celle de Perse et celle d'Egypte.

Galère fut battu d'abord par les Perses, battit à son tour leur roi Narsès, et l'obligea de céder aux Romains cinq provinces vers la source du Tigre. Ce fleuve devint dans tout son cours la borne des deux empires, et la paix, qui fut le fruit de cette victoire, subsista quarante ans.

Dioclétien reprit Alexandrie, fit mourir Achillée, qui depuis cinq ans jouissoit du nom d'empereur; remit dans l'obéissance toute l'Egypte, dont il punit la révolte par des pillages, des massacres, des destructions de villes entières. Il donna alors à ses successeurs un exemple qui ne fut que trop imité; il traita avec les Nubiens et les Blemmyes, dont les courses fréquentes infestoient les frontières de l'Egypte; il leur céda sept journées de pays le long du Nil au-delà d'Eléphantine, et s'engagea à leur payer une pension qui flétrissoit l'empire sans faire cesser leurs hostilités.

Jusque-là Dioclétien n'avoit vu que de beaux jours. Adoré, disent les auteurs, par son collègue et par les deux Césars, il étoit l'âme de l'état. Il les traitoit de son côté comme ses égaux, et en adoucissant la subordination, il la rendoit plus entière. Mais ayant reconnu l'humeur hautaine de Galère, Dioclétien, pour rabattre sa fierté, profita de la confusion que lui causa la victoire remportée sur lui par les Perses; et la première fois que le vaincu se présenta devant lui, il le laissa courir à pied près de mille pas à côté de son char avec sa robe de pourpre. Bientôt Galère, ayant effacé sa honte par un succès éclatant, sut se relever de cette humiliation; il s'enorgueillit

jusqu'à prendre le titre de *fils de Mars* ; il échappa tout-à-fait à Dioclétien ; et s'ennuyant de rester si long-temps dans un rang inférieur, il songea à dépouiller de l'empire celui à qui il devoit toute sa puissance.

Son caractère turbulent le porta d'abord à troubler le dedans de l'état. La religion chrétienne s'étoit affermie par tous les efforts que les empereurs précédens avoient faits pour la détruire : les supplices les plus cruels ne l'avoient rendue que plus féconde, et les chrétiens s'étoient multipliés au grand avantage de leurs propres persécuteurs. Obligés par une loi intérieure à obéir aux lois civiles, et accoutumés par le péril de leur profession à mépriser la vie, c'étoient les sujets les plus fidèles et les meilleurs soldats des armées. Depuis la mort d'Aurélien, arrivée en 275, il n'y avoit point eu de persécution générale ; mais leur vie restoit abandonnée au caprice des gouverneurs, qui faisoient revivre à leur gré et exécutoient contre eux les édits des empereurs précédens. Maximien, se livrant à son humeur sanguinaire, avoit, dès les commencemens de son règne, fait massacrer une légion entière, et laissé un libre cours à la cruauté de Rictius Varus, gouverneur de la Belgique. Constance Chlore au contraire, rempli de douceur et d'humanité, avoit épargné le sang des chrétiens, et, tout païen qu'il étoit, il les avoit même par préférence approchés de sa personne, admirant leur constance inébranlable dans le service de leur Dieu, comme un gage certain de leur fidélité à l'égard de leur prince. Dioclétien, tout occupé

de politique et de guerre, ne jetoit sur la religion qu'un regard indifférent; il craignoit pourtant le grand nombre des chrétiens, et les avoit exclus de son palais et des armées.

Mais Galère, fils d'une prêtresse fanatique et envenimée contre les ennemis des idoles, joignoit ensemble deux vices très-compatibles, la barbarie et la superstition. Il fut long-temps à déterminer Dioclétien, qui cherchoit le repos : il fallut faire parler les esclaves de cour, et les oracles, également aisés à corrompre. Enfin, au mois de février 303, la persécution s'ouvrit par un édit qui annonçoit aux chrétiens les traitemens les plus inhumains et les plus injustes. Il est très-vraisemblable que Galère, peu capable de concevoir jusqu'où alloit leur fidélité, s'attendoit à des révoltes qui fatigueroient Dioclétien et le dégoûteroient du gouvernement. Mais les chrétiens persécutés ne savoient que mourir; et quoique leur multitude pût balancer les forces de tout l'empire, ils ne connoissoient contre leurs maîtres, quelque durs qu'ils fussent, d'autres armes que la patience. Pour les pousser au désespoir en aigrissant la cruauté de l'empereur, Galère fit deux fois mettre le feu au palais de Nicomédie, où étoit alors Dioclétien : il les accusa d'être les auteurs de l'incendie, et se sauva lui-même en Syrie pour éviter, disoit-il, d'être brûlé vif par cette race ennemie des dieux et de ses princes.

L'effroi de ces embrasemens produisit pour les chrétiens et pour l'empereur même des effets funestes. Dioclétien résolut d'exterminer le christia-

nisme, et fit couler des flots de sang : mais son esprit commença dès-lors à s'affoiblir ; et étant allé à Rome, où il entra en triomphe avec Maximien, il n'y put soutenir les railleries du peuple qui se moquoit de l'esprit d'économie qu'il fit paroître dans l'appareil de cette fête. Il en sortit au mois de décembre pour aller, contre l'usage, célébrer à Ravenne la cérémonie de son entrée dans le consulat. Le froid et les pluies qu'il essuya pendant ce voyage altérèrent sa santé. Il passa dans un état de langueur toute l'année suivante, renfermé dans son palais, soit à Ravenne, soit à Nicomédie, où il arriva à la fin de l'été. Le 13 décembre on le crut mort ; et il ne revint de cette léthargie que pour tomber de temps en temps dans des accès de démence qui durèrent jusqu'à la fin de sa vie.

Il n'étoit pas difficile à Galère de subjuguer un vieillard réduit à cet état de foiblesse. Bien assuré d'y réussir, il courut d'abord en Italie pour engager Maximien à quitter volontairement la couronne plutôt que de se la voir arracher par une guerre civile. Après l'avoir épouvanté par les plus terribles menaces, il revient à Nicomédie. Il représente d'abord avec douceur à Dioclétien son âge, ses infirmités, le besoin qu'il a de repos après des travaux si glorieux, mais si pénibles ; et comme Dioclétien ne paroissoit pas assez sentir la force de ces raisons, il hausse le ton, et lui déclare nettement qu'il s'ennuie de se voir depuis treize ans relégué sur les bords du Danube, occupé sans cesse à lutter contre des nations barbares, tandis que ses collègues jouissoient tran-

quillement des plus belles provinces de l'empire; et que, si l'on s'obstine à ne pas lui céder enfin la première place, il saura bien s'en emparer.

Le foible vieillard, intimidé d'ailleurs par les lettres de Maximien, qui lui avoit communiqué sa terreur, et par les préparatifs de guerre qu'il savoit que faisoit Galère, versa des larmes, et se rendit enfin. Pour remplacer les deux Césars qui alloient devenir Augustes, il proposa Maxence, fils de Maximien, et Constantin, fils de Constance. Mais Galère les rejeta tous deux : le premier, qui étoit pourtant son gendre, parce qu'il n'étoit pas digne de la couronne; l'autre, parce qu'il en étoit trop digne, et qu'il ne seroit pas assez souple et assez soumis à ses volontés. Il mit sur les rangs, en leur place, deux hommes sans nom et sans honneur, mais dont il s'attendoit bien d'être le maître : l'un s'appeloit Sévère, né en Illyrie, d'une famille obscure, sans mœurs et sans autre talent que celui d'être infatigable dans la débauche, et de passer les nuits à danser et à boire : ce mérite le faisoit estimer de Galère, qui, sans attendre même le consentement de Dioclétien, l'avoit déjà envoyé à Maximien pour recevoir la pourpre. L'autre n'étoit connu que de Galère seul, dont il étoit neveu, fils de sa sœur : il se nommoit Daia ou Daza : il avoit d'abord été berger comme son oncle, à qui il ressembloit assez par les mœurs, mais non pas en courage ni en capacité pour le métier des armes. Galère, qui le crut propre à remplir ses vues, l'avoit depuis peu anobli en lui donnant le nom de Maximin, et le faisant rapidement passer par divers em-

plois de la milice jusqu'au tribunat. Dioclétien ne put entendre sans gémir un choix si indigne ; mais comme Galère y paroissoit obstiné, il fallut y consentir.

Le premier jour de mai de l'année 305, Dioclétien, ayant assemblé les soldats près de Nicomédie, leur déclare en pleurant que ses infirmités l'obligent à remettre le fardeau de l'empire à des princes plus capables de le soutenir : il nomme Augustes Constance et Galère, et donne le titre de Césars à Sévère et à Maximin. On s'étonne qu'il préfère à Constantin, chéri et estimé des troupes, deux hommes inconnus. Mais la surprise même d'une promotion si bizarre ferme la bouche à tous les assistans; aucun ne réclame : Dioclétien quitte son manteau de pourpre, le jette sur les épaules de Maximin, qui étoit présent ; et cet empereur dépouillé, traversant dans son char Nicomédie, prend le chemin de Salone sa patrie, où, malgré son affoiblissement, il trouva encore dans son esprit assez de force pour étouffer, pendant plus de huit ans, des regrets qui n'éclatèrent que dans les derniers momens de sa vie.

Maximien fit le même jour à Milan la même cérémonie en faveur de Sévère. Mais, moins capable que Dioclétien de se contraindre, ne perdant jamais de vue la puissance souveraine dont l'éclat l'avoit ébloui, il alla gémir de son abdication forcée dans les lieux les plus agréables de la Lucanie.

Constance, empereur, se contenta des provinces dont il avoit pris soin en qualité de César ; il laissa à Sévère le commandement de tous les pays que

Maximien avoit gouvernés. Mais l'ambitieux Galère mit l'Asie dans son département, et ne donna à Maximin que l'Orient. C'est ainsi qu'on appeloit alors toute l'étendue des provinces depuis le mont Amanus jusqu'à l'Egypte, qui y étoit même quelquefois comprise, et qui fut aussi dans le partage de Maximin.

Galère se regardoit comme le maître absolu de l'empire; les Césars étoient ses créatures; il comptoit pour rien Constance Chlore, à cause de son humeur douce et pacifique. D'ailleurs il croyoit voir dans la mauvaise santé de ce prince les annonces d'une mort prochaine; et si la nature tardoit trop à servir ses désirs, il étoit sûr de trouver dans son audace et dans celle de ses deux amis assez de ressources pour se défaire d'un collègue qu'il haïssoit comme un rival.

Il n'eut pas besoin d'avoir recours au crime, Constance Chlore mourut bientôt; mais il vécut assez pour faire connoître que l'autorité absolue ne l'avoit pas changé. N'étant que César, il avoit osé être vertueux, et courir le risque de paroître censurer par sa vie celle des empereurs, à qui il avoit intérêt de plaire; devenu Auguste, il n'eut pas de peine à sauver sa vertu de la séduction du pouvoir suprême. Egalement affable, tempéré, modeste, et encore plus, libéral, il se soucioit peu d'enrichir son épargne; il regardoit le cœur de ses peuples comme son véritable trésor. Ce n'est pas qu'il fût ennemi de la magnificence; il aimoit à donner des fêtes publiques; mais la sage économie dont il usoit dans sa dépense

ordinaire le mettoit en état, sans charger ses sujets, de représenter avec dignité, et de soutenir la majesté de l'empire.

Il voulut l'étendre par de nouvelles conquêtes. La Grande-Bretagne appartenoit aux Romains jusqu'au mur bâti par Sévère entre les deux golfes de Clyd et de Forth ; mais ce qu'on nomme aujourd'hui l'Ecosse septentrionale servoit de retraite aux Pictes, anciens habitans du pays, dont les Calédoniens faisoient partie. Constance résolut de les réduire et d'achever la conquête de l'île. Sa flotte sortoit à pleines voiles du port de Boulogne, lorsque son fils Constantin, qu'il souhaitoit ardemment de revoir, s'étant échappé des mains de Galère, comme je le raconterai dans la suite, parut sur le rivage et s'embarqua avec son père pour l'accompagner dans cette expédition périlleuse. Les Pictes furent défaits ; mais Constance ne survécut que peu de jours à sa victoire : il termina sa vie à York, un an et près de trois mois après avoir été déclaré Auguste. Je vais entrer dans mon ouvrage par l'histoire de son successeur.

HISTOIRE
DU BAS-EMPIRE.

LIVRE PREMIER.

CONSTANTIN PREMIER, DIT LE GRAND.

Les commencemens de la vie de Constantin sont mêlés de beaucoup d'incertitude. On ne convient ni du temps, ni du lieu de sa naissance, ni de la condition de sa mère. Les meilleurs auteurs s'accordent à dire qu'il naquit le 27 de février; mais ils se partagent sur l'année. Ce fut, selon les uns, en 272, selon d'autres, en 274. Cette dernière opinion me paroît la plus probable.

Sa patrie n'est pas moins contestée. Dès le temps de Justinien c'étoit une tradition qu'Hélène, mère de Constantin, étoit née à Drépane, bourgade de Bithynie, et que ce prince y avoit été nourri; c'est ce que nous apprenons de Procope. Mais il y a apparence que cette tradition ne doit son origine qu'à l'honneur que Constantin fit à cette bourgade de lui donner le nom d'*Hélénopolis* avec le titre de ville, pour les raisons que je dirai dans la suite. Les auteurs anglois, suivis en ce point par Baronius, veulent faire croire que leur île a vu naître ce grand prince; les uns disent que ce fut à York, résidence des gouverneurs romains; les autres à Col-

Bucherius in Cyclis, p. 276 et 286. Du Cange. Fam. Byz. Pagi in Baron. Cuperi præf. in Lact. de mort. persec. Baron. ann. 306. §. 16. Till. Const. art. 78. Proc. de Æd. liv. 5, c. 2. Usserius in britan. eccl. antiquit. Alford. Annal. brit. Stillingfleet in orig. Brit. Aldhelm. de laud. virginitatis. Incerti paneg. Max. et Const. n. 4. Eumen. pa-

neg. Const. n. 9. Cuper. præf. in Lact. de mort. persec. Mém. d'Angleterre p. 61. Firmicus, l. 1, c. 4. Anon. Vales. Steph. Byz. Const. Porph. l. 2, th. 9. Cedrenus, etc. Till. n. 3 sur Const.

chester, où régnoit Coël, père d'Hélène. On y voit encore les ruines d'un vieux château, dans lequel on prétend que naquirent Hélène et son fils. Cette opinion, adoptée par une foule d'auteurs, et mal appuyée sur quelques passages de panégyristes qui peuvent recevoir un tout autre sens, ne s'est accréditée que par le concours des historiens d'une nation illustre. L'Angleterre s'est fait gloire d'avoir donné au christianisme et à l'empire un prince qui a tant honoré l'un et l'autre. Mais cette prétention est détruite par tous les historiens qui ont écrit avant le septième siècle, dont aucun, malgré la diversité de leurs opinions, ne fait naître Constantin dans la Grande-Bretagne; et le château de Colchester ne fut bâti que vers le commencement du dixième siècle, par le roi Edouard, fils d'Alfred. Le sentiment le plus universellement reçu aujourd'hui, parce qu'il est fondé sur les auteurs les plus anciens et les plus sûrs, c'est que Constantin est né à Naïsse en Dardanie. On voit en effet que ce prince prit plaisir à embellir cette ville, dont il est, pour cette raison, appelé le fondateur; qu'il la rendit beaucoup plus considérable, et qu'il étoit bien aise d'y faire son séjour et d'y respirer l'air de sa première jeunesse, comme il paroît par la date de plusieurs de ses lois.

Eumen. paneg. Const. c. 2. Anon. Vales. Pollio in Claud. c. 13. Du Cange, Fam. Byz.

Pour ce qui regarde sa famille, on ne doute point de sa noblesse du côté de son père. Mais, selon le témoignage d'un auteur contemporain, dans les premières années de l'empire de Constantin, son origine étoit presque universellement ignorée. Les révolutions fréquentes de ces temps-là, comme des vents impétueux, en avoient effacé la trace; et l'intervalle de quatre règnes, courts à la vérité, mais finis par des événemens tragiques, avoit déjà, sous Dioclétien, presque fait oublier Claude le Gothique, malgré ses vertus et ses victoires. Aussi n'avoit-il régné que deux ans. C'étoit du père de cet empereur que descendoit Constance

Chlore par sa mère Claudia, fille de Crispe et nièce de Claude. Cette généalogie ne remonte pas plus haut; le père de Claude et de Crispe est resté dans l'obscurité; et tout ce qu'on sait de leur mère, c'est qu'elle étoit de Dalmatie.

On en sait encore moins de l'origine d'Hélène, mère de Constantin. On la fait naître dans la Grande-Bretagne, à Trèves, à Naïsse, à Drépane en Bithynie, à Tarse, à Edesse. Le plus sûr est de dire qu'on ignore absolument la patrie et les parens de cette princesse. La condition de son alliance avec Constance Chlore forme une question plus importante et moins difficile à résoudre. Des auteurs anciens, et même des pères de l'Eglise, ne laissent à Hélène que le nom de concubine, et la font sortir de la plus basse naissance. Mais des écrivains encore plus sûrs en matière d'histoire lui donnent le titre de femme légitime, et leur témoignage est confirmé par plusieurs raisons. Les panégyristes de ce temps-là, malgré le caractère de flatterie attaché dans tous les siècles aux orateurs de ce genre, auroient-ils osé louer en face Constantin d'avoir imité la chasteté de son père, en s'éloignant dès sa première jeunesse des amusemens de l'amour pour contracter un engagement sérieux et légitime? Si la naissance même du prince devant qui ils parloient eût démenti cet éloge, une contre-vérité si grossière n'eût-elle pas eu toute l'apparence d'une satire? Dioclétien auroit-il traité Constantin comme le sujet le plus distingué de sa cour? Seroit-ce le premier qu'il auroit proposé, quand il fut question de nommer des Césars? Et Galère, qui cherchoit à écarter ce jeune prince, auroit-il manqué alors de faire valoir le défaut de sa naissance? ce qu'il ne fit pourtant pas, comme nous le voyons par le récit de Lactance. De plus, tous les auteurs qui parlent de la séparation de Constance et d'Hélène, quand il fut obligé d'épouser Théodore, disent qu'il la répudia. Elle étoit donc son

Zos. l. 2. Chron. Alex, p. 278. Hieron. in Chronico. Ambros. orat. in fun. Theod. Eutrope. Les deux Victor. Anon. Vales. Inscript. Grut. Theophan. Zonaras. Cedrenus. Incerti, paneg. Max. et Const. c. 3 et 4. L. præf. ff. de ritu nupt. L. eos qui eod. tit. Till. n. 1 sur Const.

épouse. Ce qui peut avoir donné cours au sentiment contraire, c'est que Constance épousa Hélène dans une province où il avoit un commandement; or les lois romaines n'autorisoient pas un mariage contracté par un officier dans la province où il étoit employé; mais une autre loi ajoutoit que, si cet officier, après sa commission expirée, continuoit à traiter comme son épouse la femme qu'il avoit prise dans la province, le mariage devenoit légitime. D'ailleurs l'obscurité de la famille d'Hélène devoit lui ôter beaucoup de considération avant l'élévation de son fils; la grandeur et la fierté de Théodore, belle-fille de Maximien, qui entroit dans la maison de Constance avec tout l'éclat de la pourpre impériale, éclipsèrent cette femme répudiée; et les flatteurs de cour ne manquèrent pas sans doute de servir l'orgueil et la jalousie de la seconde épouse en rabaissant la première, que la politique seule avoit enlevée à la tendresse de Constance.

Till. Const. art. 4. *Buch. belg. l.* 8, *c.* 2. *Numism. Mezzab. Poll. Claud. c.* 13 *et* 3. *Du Cange, diss. de infer. ævi. numism. c.* 36.

Le fils de ce prince et d'Hélène se nomma *Caïus Flavius Valérius Aurélius Claudius Constantinus*. Une inscription lui donne le prénom de *Marcus*. Il tenoit de son père les noms de *Flavius-Valérius;* les trois autres retraçoient la mémoire de Claude II, dit *le Gothique*. Cet empereur avoit porté le nom d'*Aurélius;* et celui de *Constantinus* venoit encore de sa famille, où l'on voit une de ses sœurs appelée *Constantine*. Le nom de *Flavius* devint célèbre; quelques-uns prétendent que Claude II l'avoit déjà porté, comme une marque qu'il tiroit son origine de la famille de Vespasien; mais cette descendance a bien l'air d'une fable, et je ne trouve pas dans l'histoire assez de fondement pour attribuer à ce bon prince la vanité d'emprunter d'illustres ancêtres, dont sa vertu n'avoit pas besoin. Le texte de Pollion, sur lequel on se fonde, pourroit bien signifier seulement que Claude fit donner à son petit-neveu Constance le nom de Flavius, parce qu'il prévoyoit que les descendans de

ce prince feroient revivre les vertus de Vespasien et de Tite; et ce ne seroit qu'une flatterie d'un auteur qui écrivoit sous l'empire de la famille de Claude. Ce qu'il y a de certain, c'est que la gloire de Constantin fit passer ce nom de *Flave* à ses successeurs; il devint comme ceux de *César* et d'*Auguste* un titre de souveraineté. Cependant il ne fut pas réservé aux seuls empereurs; plusieurs familles illustres eurent l'ambition de le prendre, et les rois barbares eux-mêmes, tels que ceux des Lombards en Italie, et ceux des Goths en Espagne, s'en firent honneur.

Lorsque Constance Chlore fut fait César en 292, et envoyé dans les Gaules pour la défense de l'Occident, Constantin entroit dans sa dix-neuvième année. Dioclétien le retint auprès de lui comme en otage, pour s'assurer de la fidélité de son père, et il lui fit trouver à sa cour tous les honneurs et toutes les distinctions qui pouvoient le flatter. Il le mena avec lui en Egypte; et dans la guerre contre Achillée, Constantin, également propre à obéir et à commander, se fit estimer de l'empereur et chérir des troupes par sa bravoure, par son intelligence, par sa générosité, et par une force de corps qui résistoit à toutes les fatigues. Ce fut apparemment dans cette expédition qu'il fut fait tribun du premier ordre.

Anon. Vales. Eus. vit. l. 1, c. 19. Theoph. p. 6. Hist. misc. l. 11. Lact. de mort. persec. c. 18.

Sa gloire naissante attiroit sur lui tous les regards. A son retour d'Egypte on accouroit sur son passage, on s'empressoit de le voir : tout annonçoit un prince né pour l'empire. Il marchoit à la droite de Dioclétien; sa bonne mine le distinguoit de tous les autres. Une noble fierté et un caractère de force et de vigueur marqué dans toute sa personne, imprimoient d'abord un sentiment de crainte. Mais cette physionomie guerrière étoit adoucie par une agréable sérénité répandue sur son visage. Il avoit le cœur grand, libéral et porté à la magnificence; plein de courage, de probité, et d'un amour pour la justice qui tempéroit son ambition naturelle; sans ce

Eusèbe. Panégyrist. Lactance. Eutrope. Les deux Victor. Hist. misc. Cedrenus. Niceph. Call.

contre-poids, il eût été capable de tout entreprendre et de tout exécuter. Son esprit étoit vif et ardent, sans être précipité; pénétrant sans défiance et sans jalousie; prudent, et tout à la fois prompt à se déterminer; enfin, pour achever ici son portrait, il avoit le visage large et haut en couleur, peu de cheveux et de barbe, les yeux grands, le regard vif, mais gracieux, le cou un peu gros, le nez aquilin; un tempérament délicat et assez malsain, mais qu'il sut ménager par une vie sobre et frugale, et par la modération dans l'usage des plaisirs.

Vict. epit. Zos. l. 2. Zonar. l. 13. Eus. vit. Paneg. Till. art. 4. Hist. misc. Du Cange, Fam. Byz.

Ses mœurs étoient chastes. Sa jeunesse, tout occupée de grandes et de nobles pensées, fut exempte des foiblesses de cet âge. Il se maria jeune, et ce dut être vers le temps de son voyage d'Egypte. La naissance de Minervine sa première femme est aussi inconnue que celle d'Hélène, et sa condition ne partage pas moins les auteurs. Des raisons tout-à-fait semblables à celles que nous avons apportées en faveur d'Hélène prouvent que cette alliance fut un mariage légitime. Il en sortit un prince nommé Crispe, célèbre par ses belles qualités et par ses malheurs. Il naquit vers l'an 300, et ce fut par conséquent en Orient, où son père séjournoit alors, et non pas à Arles, comme certains auteurs l'ont prétendu.

Cedren. t. 1, p. 269. Anon. Vales. Eus. vit. l. 4, c. 55. Eutrope. Vict. epit. Niceph. Cal. l. 7, c. 18. Oratio ad S. Cœtum.

On ne s'accorde pas au sujet du savoir de Constantin et de son goût pour les lettres : les uns ne lui en donnent qu'une teinture légère; d'autres le font tout-à-fait ignorant; quelques-uns le présentent comme très-instruit. Eusèbe, son panégyriste, élève bien haut sa science et son éloquence, et prouve assez mal ces grands éloges par un discours fort long et fort ennuyeux qu'il met dans la bouche de Constantin. Il est vrai qu'étant empereur, il fit pour les sciences et pour les lettres plus même qu'elles n'exigent d'un grand prince : non content de les protéger, de les regarder comme un des plus grands ornemens de son empire, de les encourager par des bien-

faits, il aimoit à composer, à prononcer lui-même des discours. Mais, outre que le goût des lettres n'étoit pas celui de la cour où il avoit été élevé, et que tous les princes de ce temps-là, excepté Maximin, ne se piquoient pas d'être savans, nous voyons, par le peu qui nous reste de ses écrits, qu'il n'avoit guère plus de savoir ni d'éloquence qu'il ne lui en falloit pour se faire applaudir de ses courtisans, et se persuader à lui-même que ces qualités ne lui manquoient pas.

Je ne puis croire ce que disent quelques historiens, que Dioclétien, jaloux du mérite de Constantin, voulut le faire périr. Un dessein si noir convient mieux au caractère de Galère, à qui d'autres l'attribuent. Il paroît qu'après l'expédition d'Egypte Constantin suivit celui-ci dans plusieurs guerres : sa valeur éclatante donna de l'ombrage à cette âme basse et orgueilleuse; Galère, résolu de le perdre, l'écarta d'abord du rang de César, qui lui étoit dû par son mérite, par la qualité de fils de Constance, par l'estime des empereurs et par l'amour des peuples; il le retint pourtant à sa cour, où la vie de ce jeune prince couroit plus de risques qu'au milieu des batailles.

Theoph. p. 6. Niceph. Cal. l. 7, c. 19. Lact. c. 18.

Sous prétexte de lui procurer de la gloire, Galère l'exposa aux plus grands périls. Dans une guerre contre les Sarmates, les deux armées étant en présence, il lui commanda d'aller attaquer un capitaine qui par sa grande taille paroissoit le plus redoutable de tous les barbares. Constantin court droit à l'ennemi, le terrasse, et, le traînant par les cheveux, l'amène tout tremblant aux pieds de son général. Il reçut ordre une autre fois de se jeter à cheval dans un marais derrière lequel étoient postés les Sarmates, et dont on ne connoissoit pas la profondeur; il le traverse, montre le passage aux troupes romaines, renverse les ennemis, et ne revient qu'après avoir remporté une glorieuse victoire. On rapporte même que, le tyran l'ayant obligé de combattre un lion

Anon. Vales. Zonar. t. 1, p. 645. Lact. c. 24. Praxag. ap. Photium.

furieux, Constantin sortit encore de ce combat vainqueur de ce terrible animal et des mauvais desseins de Galère.

An. 306. Lact. c. 24. Anon. Vales. Zos. l. 2.

Constance avoit plusieurs fois redemandé son fils sans pouvoir le retirer des mains de son collègue. Enfin, étant sur le point de passer dans la Grande-Bretagne pour aller faire la guerre aux Pictes, le mauvais état de sa santé lui fit craindre de le laisser en mourant à la merci d'un tyran ambitieux et sanguinaire. Il parla d'un ton plus ferme; le fils, de son côté, sollicitoit vivement la permission d'aller rejoindre son père; et Galère, qui n'osoit rompre ouvertement avec Constance, consentit enfin au départ de Constantin. Il lui donna sur le soir le brevet nécessaire pour prendre des chevaux de poste, en lui enjoignant expressément de ne partir le lendemain matin qu'après avoir reçu de nouveaux ordres. Il ne laissoit échapper sa proie qu'à regret, et il n'apportoit ce délai que pour chercher encore quelque prétexte de l'arrêter, ou pour avoir le temps de mander à Sévère qu'il eût à le retenir lorsqu'il passeroit par l'Italie. Le lendemain Galère affecta de rester au lit jusqu'à midi; et ayant fait appeler Constantin, il fut étonné d'apprendre qu'il étoit parti dès le commencement de la nuit. Frémissant de colère, il ordonne de courir après lui et de le ramener; mais la poursuite devenoit impossible, Constantin, fuyant à toute bride, avoit eu la précaution de faire couper les jarrets à tous les chevaux de poste qu'il laissoit sur son passage; et la rage impuissante du tyran ne lui laissa que le regret de n'avoir pas osé faire le dernier crime.

Eumen. paneg. c. 7 et 8. Anon. Vales. Till. n. 5 sur Const.

Constantin traverse comme un éclair l'Illyrie et les Alpes avant que Sévère puisse en avoir des nouvelles, et arrive au port de Boulogne lorsque la flotte mettoit à la voile. A cette vue inespérée on ne peut exprimer la joie de Constance: il reçoit entre ses bras ce fils que tant de périls lui rendoient encore plus cher, et mêlant en-

semble leurs larmes et toutes les marques de leur tendresse, ils arrivent dans la Grande-Bretagne, où Constance, après avoir vaincu les Pictes, mourut de maladie le 25 de juillet de l'an 306.

Il avoit eu de son mariage avec Théodore trois fils, Delmace, Jule-Constance, Hanniballien; et trois filles, Constancie, qui fut femme de Licinius; Anastasie, qui épousa Bassien, et Eutropie, mère de Népotien, dont je parlerai ailleurs. Mais il respectoit trop la puissance souveraine pour l'abandonner comme une proie à disputer entre ses enfans; et il étoit trop prudent pour affoiblir ses états par un partage. Le droit d'aînesse, soutenu d'une capacité supérieure, appeloit à l'empire Constantin, qui étoit déjà dans sa trente-troisième année. Le père, mourant couvert de gloire au milieu de ses enfans qui fondoient en larmes, et qui révéroient ses volontés comme des oracles, embrassa tendrement Constantin, et le nomma son successeur : il le recommanda aux troupes, et ordonna à ses autres fils de lui obéir.

Liban. in Basilico. Eus. vit. l. 1, c. 21.

Toute l'armée s'empressa d'exécuter ces dernières dispositions de Constance : à peine eut-il les yeux fermés, que les officiers et les soldats, excités encore par Eroc, roi des Allemands, auxiliaires, proclamèrent Constantin Auguste. Ce prince s'efforça d'abord d'arrêter l'ardeur des troupes; il craignoit une guerre civile; et pour ne pas irriter Galère, il vouloit obtenir son agrément avant que de prendre le titre d'empereur. L'impatience des soldats se refusa à ces ménagemens politiques : au premier moment que Constantin, encore tout en larmes, sortit de la tente de son père, tous l'environnèrent avec de grands cris: en vain voulut-il leur échapper à course de cheval, on l'atteignit, on le revêtit de la pourpre malgré sa résistance; tout le camp retentissoit d'acclamations et d'éloges; Constance revivoit dans son fils, et l'armée n'y voyoit de différence que l'avantage de la jeunesse.

Eumen. paneg. c. 8. Eus. vit. l. 1, c. 22. Vict. epit. Zos. l. 2. Hist. misc. l. 11.

Le premier soin du nouvel empereur fut de rendre à

Eus. hist. l. 8 *c.* 13, *et vit. l.* 1, *c.* 22.
Numism. Mezzab.
Till. art. 7.
Alford. ann. brit. an. 306. §. 6.
Usser. brit. eccl. antiq. p. 60.

son père les derniers devoirs; il lui fit faire de magnifiques funérailles, et marcha lui-même à la tête avec un grand cortége. On décerna à Constance, selon la coutume, les honneurs divins. M. de Tillemont rapporte, sur le témoignage d'Alford et d'Ussérius, qu'on montre son tombeau en divers endroits de l'Angleterre, et particulièrement en un lieu appelé *Caïr-Ségeint* ou *Séjont*, quelquefois *Caïr-Custeint;* c'est-à-dire, *ville de Constance* ou *de Constantin;* et qu'en 1283, comme on prétendit avoir trouvé son corps dans un autre lieu qui n'est pas loin de là, Edouard I.er, qui régnoit alors, le fit transporter dans une église, sans se mettre beaucoup en peine si les canons permettoient d'y placer un prince païen. Il ajoute, d'après Cambden, que peu de temps avant celui-ci, c'est-à-dire, au commencement du seizième siècle, en fouillant à York dans une grotte où l'on tenoit qu'étoit le tombeau de Constance, on y avoit trouvé une lampe qui brûloit encore; et Alford juge que, selon les preuves les plus solides, c'étoit en effet le lieu de la sépulture de ce prince.

Lact. c. 20 *et seq.*

Sa mort sembloit favoriser les desseins de Galère: elle entroit dans le plan qu'il avoit dressé pour se rendre le seul monarque; mais elle étoit arrivée trop tôt, et ce contre-temps rompoit toutes ses mesures. Son projet étoit de substituer à Constance, Licinius son ancien ami; il s'aidoit de ses conseils, et comptoit sur une obéissance aveugle de sa part. Il lui destinoit le titre d'*Auguste,* et c'étoit dans cette vue qu'il ne lui avoit pas fait donner celui de *César.* Alors maître de tout, et ne laissant à Licinius qu'une ombre d'autorité, il auroit disposé à son gré de toutes les richesses de l'empire; et après avoir accumulé d'immenses trésors, il auroit quitté, comme Dioclétien, au bout de vingt ans la puissance souveraine, et se seroit ménagé une retraite assurée et tranquille pour une vieillesse voluptueuse; en laissant pour empereurs Sévère avec Licinius, et pour Césars Maximin et Can-

didien son fils naturel, qui n'avoit encore que neuf ans, et qu'il avoit fait adopter par sa femme Valérie, quoique cet enfant ne fût né que depuis le mariage de cette princesse.

Pour réussir dans ces projets, il falloit exclure Constantin ; mais Galère s'étoit rendu trop odieux par sa cruauté et par son avarice. Depuis sa victoire sur les Perses, il avoit adopté le gouvernement despotique établi de tout temps dans ce riche et malheureux pays; et, sans pudeur, sans égard pour les sentimens d'une honnête soumission, à laquelle une longue habitude avoit plié les Romains, il disoit hautement que le meilleur usage auquel on pouvoit employer des sujets, c'étoit d'en faire des esclaves. Ce fut sur ces principes qu'il régla sa conduite. Nulle dignité, nul privilége n'exemptoit ni des coups de fouets, ni des plus horribles tortures les magistrats des villes; des croix toujours dressées attendoient ceux qu'il condamnoit à mort ; les autres étoient chargés de chaînes et resserrés dans des entraves. Il faisoit traîner dans des maisons de force des dames illustres par leur naissance. Il avoit fait chercher partout l'empire des ours d'une énorme grosseur, et leur avoit donné des noms : quand il étoit en bel humeur, il en faisoit appeler quelques-uns, et se divertissoit à les voir, non pas dévorer sur-le-champ des hommes, mais sucer tout leur sang et déchirer ensuite leurs membres : il ne falloit rien moins pour faire rire ce tyran sombre et farouche. Il ne prenoit guère de repas sans voir répandre du sang humain. Les supplices des gens du peuple n'étoient pas si recherchés; il les faisoit brûler vifs.

Galère avoit d'abord fait sur les chrétiens l'essai de toutes ces horreurs, ordonnant par édit qu'après la torture ils seroient brûlés à petit feu. Ces ordres inhumains ne manquoient pas d'exécuteurs fidèles, qui se faisoient un mérite d'enchérir encore sur la barbarie du prince. On attachoit les chrétiens à un poteau; on leur grilloit

la plante des pieds, jusqu'à ce que la peau se détachât des os; on appliquoit ensuite sur toutes les parties de leur corps des flambeaux qu'on venoit d'éteindre; et, pour prolonger leurs souffrances avec leur vie, on leur rafraîchissoit de temps en temps d'eau froide la bouche et le visage; ce n'étoit qu'après de longues douleurs que, toute leur chair étant rôtie, le feu pénétroit jusqu'aux entrailles et jusqu'aux sources de la vie. Alors on achevoit de brûler ces corps déjà presque consumés, et on en jetoit les cendres dans un fleuve ou dans la mer.

Le sang des chrétiens ne fit qu'irriter la soif de Galère. Bientôt il n'épargna pas les païens mêmes. Il ne connoissoit point de degré dans les punitions: reléguer, mettre en prison, condamner aux mines, étoient des peines hors d'usage: il ne parloit que de feux, de croix, de bêtes féroces: c'étoit à coups de lance qu'il châtioit ceux qui formoient sa maison: il falloit aux sénateurs d'anciens services et des titres bien favorables pour obtenir la grâce d'avoir la tête tranchée. Alors tous les talens, qui déjà fort affoiblis respiroient encore, furent entièrement étouffés: on bannit, on fit mourir les avocats et les jurisconsultes; les lettres passèrent pour des secrets dangereux, et les savans pour des ennemis de l'état. Le tyran, faisant taire toutes les lois, se permit de tout faire, et donna la même licence aux juges qu'il envoyoit dans les provinces: c'étoient des gens qui ne connoissoient que la guerre, sans étude et sans principes, adorateurs aveugles du despotisme, dont ils étoient les instrumens.

Mais ce qui porta dans les provinces une désolation universelle, ce fut le dénombrement qu'il fit faire de tous les habitans de ses états, et l'estimation de toutes les fortunes. Les commissaires répandoient partout la même inquiétude et le même effroi que des ennemis auroient pu causer; et l'empire de Galère, d'une extrémité à l'autre, ne sembloit plus être peuplé que de captifs. On

mesuroit les campagnes, on comptoit les ceps de vignes, les arbres, et pour ainsi dire les mottes de terre; on faisoit registre des hommes et des animaux ; la nécessité des déclarations remplissoit les villes d'une multitude de paysans et d'esclaves; les pères y traînoient leurs enfans. La justice d'une imposition proportionnelle auroit rendu ces contraintes excusables, si l'humanité les eût adoucies, et si les impositions en elles-mêmes eussent été tolérables; mais tout retentissoit de coups de fouets et de gémissemens; on mettoit les enfans, les esclaves, les femmes à la torture, pour vérifier les déclarations des pères, des maîtres, des maris : on tourmentoit les possesseurs eux-mêmes, et on les forçoit, par la douleur, de déclarer plus qu'ils ne possédoient : la vieillesse ni la maladie ne dispensoient personne de se rendre au lieu indiqué; on fixoit arbitrairement l'âge de chacun ; et comme, selon les lois, l'obligation de payer la capitation devoit commencer et finir à un certain âge, on ajoutoit des années aux enfans, et on en ôtoit aux vieillards. Les premiers commissaires avoient travaillé à satisfaire l'avidité du prince par les rigueurs les plus outrées : cependant Galère, pour pressurer encore davantage ses malheureux sujets, en envoya d'autres, à plusieurs reprises, faire de nouvelles recherches; et les derniers venus, pour enchérir sur leurs prédécesseurs, surchargeoient à leur fantaisie, et ajoutoient à leur rôle beaucoup plus qu'ils ne trouvoient ni dans les biens ni dans le nombre des habitans. Cependant les animaux périssoient, les hommes mouroient; et après la mort on les faisoit revivre sur les rôles, on exigeoit encore la taxe des uns et des autres. Il ne restoit d'exempts que les mendians : leur indigence les sauvoit de l'imposition, mais non pas de la barbarie de Galère; on les rassembla par son ordre au bord de la mer, et on les jeta dans des barques qu'on fit couler à fond.

Telle est l'idée qu'un auteur contemporain très in-

truit et très-digne de foi nous a laissée du gouvernement de Galère. Quelque méchant que fût ce prince, une partie de ces vexations doit sans doute être imputée à ses officiers. Mais telle est la condition de ceux qui gouvernent; ils prennent sur leur compte les injustices de ceux qu'ils emploient : ce sont les crimes de leurs mains. Les noms de ces hommes obscurs périssent avec eux; mais leurs iniquités survivent et restent attachées au supérieur, dont le portrait se compose en grande partie des vertus et des vices de ceux qui ont agi sous ses ordres.

Lact. c. 25. *Till. art.* 8. Galère étoit occupé de ces rapines et de ces violences quand il apprit la mort de Constance. Bientôt après on lui présenta l'image de Constantin couronnée de laurier. Le nouvel empereur la lui envoyoit, selon la coutume, pour lui notifier son avénement à l'empire. Il balança long-temps s'il la recevroit : son premier mouvement fut de la jeter au feu avec celui qui l'avoit apportée; mais on lui représenta ce qu'il avoit à craindre de ses propres soldats, déjà mécontens du choix des deux Césars, et tout disposés à se déclarer pour Constantin, qui viendroit sans doute lui arracher son consentement à main armée. Plus susceptible de crainte que de sentiment de justice, il reçut à regret cette image; et, pour paroître donner ce qu'il ne pouvoit ôter, il envoya la pourpre à Constantin. Ses vues sur Licinius se trouvoient trompées : mais afin d'abaisser du moins le nouveau prince, autant qu'il pourroit le faire, il s'avisa de donner le titre d'*Auguste* à Sévere, qui étoit le plus âgé, et de ne laisser à Constantin que le rang de César après Maximin, le faisant ainsi descendre du second degré au quatrième. Le jeune prince, dont l'âme étoit élevée et l'esprit solide, parut se contenter de ce qu'on lui accordoit, et ne jugea pas à propos de troubler la paix de l'empire pour conserver le titre d'un pouvoir dont il possédoit toute la réalité. En effet, c'est de cette année qu'on commença à compter celles de sa puissance tribunitienne.

Sévère, qui commandoit en Italie, fort satisfait de cette nouvelle disposition, ne différa pas d'envoyer à Rome l'image de Constantin pour l'y faire reconnoître en qualité de César. Mais le dépit d'un rival méprisé jusqu'alors, et qui prétendoit avoir plus de droit à l'empire que tous ces nouveaux souverains, renversa l'ordre établi par Galère. M. Aurélius-Valérius-Maxentius étoit fils de Maximien. Ses mauvaises qualités, et peut-être ses malheurs ont fait dire qu'il étoit supposé. On prétend même que sa mère Eutropie avoua qu'elle l'avoit eu d'un Syrien. C'étoit un prince mal fait de corps et d'esprit, d'une âme basse, et plein d'arrogance, débauché et superstitieux, brutal jusqu'à refuser le respect à son père. Galère lui avoit donné en mariage une fille qu'il avoit eue de sa première femme; mais, ne voyant en lui que des vices dont il ne pouvoit faire usage, il avoit empêché Dioclétien de le nommer César. Ainsi Maxence, oublié de son père, haï de son beau-père, avoit jusqu'à ce temps mené une vie obscure, enveloppé dans les ténèbres de la débauche, tantôt à Rome, tantôt en Lucanie. Le bruit de l'élévation de Constantin le réveilla : il crut devoir sauver une partie de son héritage, qu'il se voyoit enlever par tant de mains étrangères. La disposition des esprits lui donnoit de grandes facilités : l'insatiable avidité de Galère alarmoit la ville de Rome; on y attendoit des commissaires chargés d'exercer les mêmes vexations qui faisoient déjà gémir les provinces; et comme Galère craignoit la milice prétorienne, il en avoit cassé une partie : c'étoit donner à Maxence ceux qui restoient. Aussi les gagna-t-il aisément par le moyen de deux tribuns nommés Marcellien et Marcel; et les intrigues de Lucien, préposé à la distribution des viandes, qui se faisoit aux dépens du fisc, firent déclarer le peuple en sa faveur. La révolution fut prompte; elle ne coûta la vie qu'à un petit nombre de magistrats instruits de leur devoir, même à l'égard d'un prince odieux, entre

Incert. paneg. c. 4. Lact. c. 18 et 26. Anon. Vales. Eutrope. Till. note 12 et 13.

lesquels l'histoire ne nomme qu'Abellius, dont la qualité n'est pas bien connue. Maxence, qui s'étoit arrêté à deux ou trois lieues de Rome sur le chemin de Lavicum, fut proclamé Auguste le 28 octobre.

Lact. c. 26. Baluze in Lact. p. 315. Eutrope. Incert. pan. Maxim. et Const. c. 10.

Galère, qui étoit en Illyrie, ne fut pas fort alarmé de cette nouvelle. Il faisoit trop peu de cas de Maxence pour le regarder comme un rival redoutable. Il écrit à Sévère, qui résidoit à Milan, et l'exhorte à se mettre lui-même à la tête de ses troupes et à marcher contre l'usurpateur. Maxence, aussi timide que Sévère, n'osoit s'exposer seul à l'orage dont il étoit menacé. Il eut recours à son père Maximien, qui peut-être étoit d'intelligence avec lui, et qui se trouvoit alors en Campanie. Celui-ci, qui ne pouvoit s'accoutumer à la vie privée, accourt à Rome, rassure les esprits, écrit à Dioclétien pour l'engager à reprendre avec lui le gouvernement de l'empire; et sur le refus de ce prince, il se fait prier par son fils, par le sénat et par le peuple, d'accepter de nouveau le titre d'Auguste.

Eus. de Mart. palæst. c. 6.

Maximin ne prit point de part à ces premières agitations. Tranquille en Orient et livré à ses plaisirs, il goûtoit un repos dont il ne laissoit pas jouir les chrétiens. Etant à Césarée de Palestine le vingtième de novembre, jour de sa naissance, qu'il célébroit avec grand appareil, après les divertissemens ordinaires, il voulut embellir la fête par un spectacle dont les païens étoient toujours fort avides. Le chrétien Agapius étoit depuis deux ans condamné aux bêtes. La compassion du magistrat ou l'espérance de vaincre sa fermeté, avoit fait différer son supplice. Maximin le fait traîner sur l'arène avec un esclave qu'on disoit avoir assassiné son maître. Le César fait grâce au meurtrier, et tout l'amphithéâtre retentit d'acclamations sur la clémence du prince. Ayant fait ensuite amener le chrétien devant lui, il lui promet la vie et la liberté, s'il renonce à sa religion. Mais celui-ci, protestant à haute voix qu'il est prêt à tout souffrir

avec joie pour une si belle cause, court lui-même audevant d'un ours qu'on avoit lâché sur lui, et s'abandonne à la férocité de cet animal qui le déchire. On le reporte à demi-mort dans la prison, et le lendemain, comme il respiroit encore, on le jette dans la mer avec de grosses pierres attachées à ses pieds. Tels étoient les amusemens de Maximin.

Constantin signaloit les commencemens de son empire par des actions plus dignes d'un souverain. Quoiqu'il fût encore dans les ténèbres du paganisme, il ne se contenta pas, comme son père, de laisser aux chrétiens, par une permission tacite, le libre exercice de leur religion, il l'autorisa par un édit. Comme il avoit souvent dans la bouche cette belle maxime, que c'est la fortune qui fait les empereurs, mais que c'est aux empereurs à justifier le choix de la fortune, il s'occupoit du soin de rendre ses sujets heureux. Il s'appliqua d'abord à régler l'intérieur de ses états, et songea ensuite à en assurer les frontières.

Lact. c. 24. Lamprid. in Helag. c. 34.

Après avoir visité les provinces de son obéissance en rétablissant partout le bon ordre, il marcha contre les Francs. Ces peuples, les plus belliqueux des barbares, profitant de l'absence de Constance pour violer les traités de paix, avoient passé le Rhin et faisoient de grands ravages. Constantin les vainquit, et fit prisonniers deux de leurs rois, Ascaric et Ragaise; et pour punir ces princes de leur perfidie, il les fit dévorer par les bêtes dans l'amphithéâtre : action barbare qui déshonoroit sa victoire, et à laquelle la postérité doit d'autant plus d'horreur, que la basse flatterie des orateurs du temps s'est efforcée d'en faire plus d'éloge.

Eus. vict. l. 1, c. 25. Eumen. Paneg. c. 10. Nazar. pan. c. 16 et 17. Incert. pan. c. 4 et 23.

Ayant forcé les Francs à repasser le fleuve, il le passa lui-même sans être attendu, fondit sur leur pays, et les surprit avant qu'ils eussent eu le temps de se sauver, comme c'étoit leur coutume, dans leurs bois et leurs marais. On en massacra, on en prit un nombre prodi-

Eumen. paneg. c. 12. Vorburg. l. 2, p. 112. Incerti paneg. c. 23.

gieux. Tous les troupeaux furent égorgés ou enlevés, tous les villages brûlés. Les prisonniers qui avoient l'âge de puberté, trop suspects pour être enrôlés dans les troupes, trop féroces pour souffrir l'esclavage, furent tous livrés aux bêtes à Trèves, dans les jeux qui furent célébrés après la victoire. Le courage de ces braves gens effraya leurs vainqueurs, qui s'amusoient de leur supplice : on les vit courir au-devant de la mort, et conserver encore un air intrépide entre les dents et sous les ongles des bêtes farouches qui les déchiroient sans leur arracher un soupir. Quoiqu'on puisse dire pour excuser Constantin, il faut avouer qu'on retrouve dans son caractère des traits de cette férocité commune aux princes de son siècle, et qui s'échappa encore en plusieurs rencontres, lors même que le christianisme eut adouci ses mœurs.

Eumen. paneg. c. 13. Vorb. t. 2, p. 170. Till. art. 10.

Pour ôter aux barbares l'envie de passer le Rhin, et pour se procurer à lui-même une libre entrée sur leurs terres, il entretint le long du fleuve les forts déjà bâtis et garnis de troupes, et sur le fleuve même une flotte bien armée. Il commença à Cologne un pont de pierre qui ne fut achevé qu'au bout de dix ans, et qui, selon quelques-uns, subsista jusqu'en 955. On dit aussi que ce fut pour défendre ce pont qu'il bâtit ou répara le château de Duitz vis-à-vis de Cologne. Ces grands ouvrages achevèrent d'intimider les Francs; ils demandèrent la paix, et donnèrent pour otages les plus nobles de leur nation. Le vainqueur, pour couronner ces glorieux succès, institua les jeux franciques, qui continuèrent long-temps de se célébrer tous les ans depuis le quatorzième de juillet jusqu'au vingtième.

Incert. paneg. c. 3. Lact. c. 26. Anon. Vales. Zos. l. 2. Vict. epit. Eutrope.

Tout étoit en mouvement en Italie. Sévère, parti de Milan au milieu de l'hiver de l'an 307, marcha vers Rome avec une grande armée, composée de Romains et de soldats maures, qui tous avoient servi sous Maximien, et lui étoient encore affectionnés. Ces troupes,

accoutumées aux délices de Rome, avoient plus d'envie de vivre dans cette ville que de la ruiner. Maxence ayant d'abord gagné Anulin, préfet du prétoire, n'eut pas de peine à les corrompre. Dès qu'elles furent à la vue de Rome, elles quittèrent leur empereur et se donnèrent à son ennemi. Sévère, abandonné, prend la fuite, et rencontrant Maximien à la tête d'un corps qu'il venoit de rassembler, il se sauve à Ravenne, où il se renferme avec le petit nombre de ceux qui lui étoient demeurés fidèles. Cette ville étoit forte, peuplée, et assez bien pourvue de vivres pour donner à Galère le temps de venir au secours. Mais Sévère manquoit de la principale ressource; il n'avoit ni bon sens ni courage. Maximien, pressé par la crainte qu'il avoit de Galère, prodiguoit les promesses et les sermens pour engager Sévère à se rendre. Celui-ci, plus pressé encore par sa propre timidité, et menacé d'une nouvelle désertion, ne songeoit qu'à sauver sa vie; il consentit à tout, se remit entre les mains de son ennemi, et rendit la pourpre à celui qui la lui avoit donnée deux ans auparavant.

Réduit à la condition privée, il revenoit à Rome, où Maximien lui avoit juré qu'il seroit traité avec honneur. Mais Maxence, pour dégager son père de sa parole, fit dresser à Sévère une embuscade sur le chemin. Il le prit, l'amena à Rome comme un captif, et l'envoya à trente milles sur la voie Appienne, dans un lieu nommé *les trois Hôtelleries*, où ce prince infortuné, ayant été retenu prisonnier pendant quelques jours, fut forcé de se faire ouvrir les veines. On porta son corps dans le tombeau de Gallien, à huit ou neuf milles de Rome. Il laissa un fils nommé Sévérien, qui ne fut héritier que de ses malheurs.

Anon. Vales. Zos. l. 2.

Maximien s'attendoit bien que Galère ne tarderoit pas à venir en Italie pour venger la mort de Sévère. Il craignoit même que cet ennemi violent et irrité n'amenât avec lui Maximin; et quelles forces pourroient ré-

Lact. c. 27. Du Cange in num. Byz. Till. art. 11. Incert. paneg. c. 6.

Baluze in Lact. c. 25. sister aux armées réunies de ces deux princes? Il songea donc de son côté à se procurer une alliance capable de le soutenir au milieu d'une si violente tempête. Il met Rome en état de défense, et court en Gaule pour s'attacher Constantin en lui faisant épouser sa fille Flavia Maximiana Fausta, qu'il avoit eue d'Eutropie, et qui du côté de sa mère étoit sœur cadette de Théodora, belle-mère de Constantin. Elle étoit née et avoit été élevée à Rome. Son père l'avoit destinée au fils de Constance dès l'enfance de l'un et de l'autre. On voyoit dans son palais d'Aquilée un tableau où la jeune princesse présentoit à Constantin un casque d'or. Le mariage de Minervine rompit ce projet; mais sa mort, arrivée avant celle de Constance, donna lieu de le reprendre, et il semble que ce prince avoit consenti à cette alliance. L'état où se trouvoit alors Maximien la fit promptement conclure: le mariage fut fait à Trèves le 31 de mars. Nous avons encore un panégyrique qui fut alors prononcé en présence des deux princes. Pour la dot de sa fille, Maximien donna à son gendre le titre d'Auguste, sans s'embarrasser de l'approbation de Galère.

Incert. paneg. c. 3. Lact. c. 27. Anon. Vales. Ce prince étoit bien éloigné de l'accorder. Plein de courroux, et ne respirant que vengeance, il étoit déjà entré en Italie avec une armée plus forte que celle de Sévère, et ne menaçoit de rien moins que d'égorger le sénat, d'exterminer le peuple, et de ruiner la ville. Il n'avoit jamais vu Rome, et n'en connoissoit ni la grandeur ni la force. Il la trouva hors d'insulte: l'attaque et la circonvallation lui paroissant également impraticables, il fut contraint d'avoir recours aux voies de négociation. Il alla camper à Terni en Ombrie, d'où il députa à Maxence deux de ses principaux officiers, Licinius et Probus, pour lui proposer de mettre bas les armes, et de s'en rapporter à la bienveillance d'un beau-père prêt à lui accorder tout ce qu'il ne prétendroit pas emporter par violence.

Maxence n'avoit garde de donner dans ce piége. Il attaqua Galère avec les mêmes armes qui lui avoient si bien réussi contre Sévère, et profita de ces entrevues pour lui débaucher par argent une grande partie de ses troupes, déjà mécontentes d'être employées contre Rome et par un beau-père contre son gendre. Des corps entiers quittèrent Galère et s'allèrent jeter dans Rome. Cet exemple ébranloit déjà le reste de l'armée, et Galère étoit à la veille d'éprouver le même sort que celui qu'il venoit venger, lorsque ce prince superbe, humilié par la nécessité, se prosternant aux pieds des soldats et les suppliant avec larmes de ne le pas livrer à son ennemi, vint à bout, à force de prières et de promesses, d'en retenir une partie. Il décampa aussitôt et s'enfuit en diligence.

Il ne falloit qu'un chef avec une poignée de bonnes troupes pour l'accabler dans cette fuite précipitée. Il le sentit; et pour ôter à l'ennemi le moyen de le poursuivre, et payer en même temps ses soldats de leur fidélité, il leur ordonna de ruiner toutes les campagnes et de détruire toutes les subsistances. Jamais il ne fut mieux obéi. La plus belle contrée de l'Italie éprouva tous les excès de l'avarice, de la licence et de la rage la plus effrénée. Ce fut au travers de ces horribles ravages que l'empereur, ou plutôt le fléau de l'empire, regagna la Pannonie; et la malheureuse Italie eut lieu de se ressouvenir alors que Galère recevant deux ans auparavant le titre d'empereur s'étoit déclaré l'ennemi du nom romain, et qu'il avoit projeté de changer la dénomination de l'empire en l'appelant l'empire des Daces, parce que presque tous ceux qui gouvernoient alors tiroient, comme lui, leur origine de ces barbares.

Maximien étoit encore en Gaule. Indigné contre son fils, dont la lâcheté avoit laissé échapper Galère, il résolut de lui ôter la puissance souveraine. Il sollicita son gendre de poursuivre Galère, et de se joindre à lui pour

Lact. c. 28. Incert. paneg. c. 5. Zos. l. 2. Eutrop. Zonar. t. 1, p. 644.

dépouiller Maxence. Constantin s'y trouvoit assez disposé : mais il ne put se résoudre à quitter la Gaule, où sa présence étoit nécessaire pour contenir les barbares. Rien n'est plus équivoque que la conduite de Maximien. Cependant, quand on suit avec attention toutes ses démarches, il paroît qu'il n'avoit rien d'arrêté que le désir de se rendre le maître. Sans affection comme sans scrupule, également ennemi de son gendre, il cherchoit à les détruire l'un par l'autre pour les faire périr tous deux. Il retourne à Rome : le dépit d'y voir Maxence plus honoré et plus obéi, et de n'être lui-même regardé que comme la créature de son fils, joignit à son ambition une amère jalousie. Il pratiqua sous main les soldats de Sévère, qui avoient été les siens : avant même que d'en être bien assuré, il assemble le peuple et les gens de guerre, monte avec Maxence sur le tribunal ; et, après avoir gémi sur les maux de l'état, tout à coup il se tourne d'un air menaçant vers son fils, l'accuse d'être la cause de ces malheurs, et, comme emporté par sa véhémence, il lui arrache le manteau de pourpre. Maxence, effrayé, se jette entre les bras des soldats, qui, touchés de ses larmes, et plus encore de ses promesses, accablent Maximien d'injures et de menaces. En vain celui-ci veut leur persuader que cette violence de sa part n'est qu'une feinte pour éprouver leur zèle à l'égard de son fils ; il est obligé de sortir de Rome.

Buch. Cycl. p. 238. Till. n. 15 sur Const. Idace.

Galère avoit donné le consulat de cette année à Sévère et à Maximin ; le premier n'avoit pas été reconnu dans les états de Maxence, qui avoit nommé son père consul pour la neuvième fois ; et Maximien en donnant à Constantin la qualité d'Auguste, l'avoit fait consul avec lui, sans s'embarrasser du titre de Maximin. Maxence, ayant chassé son père, lui abrogea le consulat, sans lui substituer personne. Il cessa même alors de reconnoître Constantin pour consul, et fit dater les actes par les consulats de l'année précédente, en ces termes : *Après le*

sixième consulat ; c'étoit celui de Constance Chlore et de Galère, qui tous deux avoient été consuls pour la sixième fois en 306.

Maximien se retira en Gaule, soit pour armer Constantin contre Maxence, soit pour le perdre lui-même. N'ayant pu réussir dans l'un ni dans l'autre projet, il se hasarda d'aller trouver Galère, l'ennemi mortel de son fils, sous prétexte de se réconcilier avec lui, et de prendre de concert les moyens de rétablir les affaires de l'empire; mais en effet pour chercher l'occasion de lui ôter la vie, et de régner à sa place, croyant ne pouvoir trouver du repos que sur le trône. *Lact. c. 29.*

Galère étoit à Carnunte en Pannonie. Désespéré du peu de succès qu'il avoit eu contre Maxence, et craignant d'être attaqué à son tour, il songea à se donner un appui dans Licinius, en le mettant à la place de Sévère. C'étoit un Dace, d'une famille aussi obscure que celle de Galère; il se vantoit pourtant de descendre de l'empereur Philippe. On ne sait pas précisément son âge; mais il étoit plus âgé que Galère; et c'étoit une des raisons qui avoient empêché celui-ci de le créer César, selon la coutume, avant que de s'élever à la dignité d'Auguste. Ils avoient formé ensemble une liaison intime dès le temps qu'ils servoient dans les armées. Licinius s'étoit ensuite attaché à la fortune de son ami, et avoit beaucoup contribué par sa valeur à la célèbre victoire remportée sur Narsès. Il avoit la réputation d'un grand homme de guerre, et il se piqua toujours d'une sévère exactitude dans la discipline. Ses vices, plus grands que ses vertus, n'avoient rien de rebutant pour un homme tel que Galère: il étoit dur, colère, dissolu, d'une avarice sordide, ignorant, ennemi des lettres, des lois et de la morale. Il appeloit les lettres le poison de l'état; il détestoit la science du barreau, et il prit plaisir, étant empereur, à persécuter les philosophes les plus renommés, et à leur faire souffrir, par haine et par caprice, les *Lact. c. 29. Zos. l. 2. Eutrop. Aurel. Vict. Vict. Epit.*

supplices réservés aux esclaves. Il y eut pourtant deux sortes de personnes qu'il sut traiter avec assez d'équité; il se montra favorable aux laboureurs et aux gens de la campagne; et retint dans une étroite contrainte les eunuques et les officiers du palais, qu'il aimoit à comparer à ces insectes qui rongent sans cesse les choses auxquelles ils s'attachent.

Vict. epit.

Pour rendre l'élection de Licinius plus éclatante, Galère invita Domitien à s'y trouver. Le vieillard y consentit : il partit de sa paisible retraite de Salone, et reparut à la cour avec une douce majesté qui attiroit les regards sans les éblouir, et les respects sans mélange de crainte. Maximien, toujours agité du désir de régner, comme d'une fièvre ardente, voulut encore exciter en secret son ancien collègue, devenu philosophe, à reprendre la pourpre et à rendre le calme à l'empire, qui, dans les mains de tant de jeunes souverains, n'étoit que le jouet de leurs passions. Ce fut alors que Dioclétien lui fit cette belle réponse : *Ah ! si vous pouviez voir à Salone ces fruits et ces légumes que je cultive de mes propres mains, jamais vous ne me parleriez de l'empire !* Quelques auteurs ont dit que Galère se joignit à Maximien pour faire à Dioclétien cette proposition : si le fait est vrai, ce ne pouvoit être qu'une feinte et un pur compliment de la part de ce prince, qui n'étoit pas d'humeur à reculer d'un degré; mais l'ambition de Maximien nous répond ici de sa sincérité.

Chron. Alex. Noris, de num. Licinii. Till. n. 19, sur Const.

Ce fut donc en présence et du consentement des deux anciens empereurs que Galère l'honora du titre d'Auguste, le onzième de novembre 307, lui donnant, à ce qu'on croit, pour département la Pannonie et la Rhétie, en attendant qu'il pût lui donner, comme il espéroit le faire bientôt, toute la dépouille de Maxence. Licinius prit les noms de *C. Flavius Valérius Licinianus Licinius ;* il y joignit le surnom de *Jovius*, que Galère avoit emprunté de Dioclétien.

Constantin, qui n'avoit pas été consulté, garda sur cette élection un profond silence. Maxence de son côté créa César son fils M. Aurélius Romulus. Mais le dépit de Maximin ne tarda pas à éclater. Pour faire sa cour à Galère, et pour gagner dans son esprit l'avantage sur Licinius, qui commençoit à lui donner de la jalousie, il avoit redoublé de fureur et de cruauté contre les chrétiens. Mennas, préfet d'Egypte, étoit chrétien; Maximin l'ayant appris envoie Hermogènes pour prendre sa place et pour le punir. Le nouveau préfet exécute ses ordres et fait cruellement tourmenter son prédécesseur. Mais, ébranlé d'abord par sa constance, éclairé ensuite par plusieurs miracles dont il fut témoin, il se convertit et embrassa le christianisme. Maximin, outré de colère, vient à Alexandrie : il leur fait à tous deux trancher la tête; et pour tremper lui-même ses mains dans le sang des martyrs, il tue d'un coup d'épée Eugraphus, domestique de Mennas, et qui osoit devant l'empereur professer la religion proscrite. Mon dessein n'est pas de mettre sous les yeux de mes lecteurs tous les triomphes des martyrs; ce détail appartient à l'histoire de l'Eglise, dont ils furent l'honneur et la défense. Je me propose seulement de rendre compte des principaux faits de ce genre, auxquels les empereurs ont eu part immédiatement et par eux-mêmes.

Baronius. ann. 307.

Les édits de Maximin remplissoient tout l'Orient de gibets, de feux et de carnage. Les gouverneurs s'empressoient à l'envi de servir l'inhumanité du prince. Urbain, préfet de Palestine, se signaloit entre les autres, et la ville de Césarée étoit teinte de sang. Aussi possédoit-il toute la faveur du tyran : sa complaisance barbare couvroit tous ses autres crimes, dont il espéroit acheter l'impunité aux dépens des chrétiens. Mais le Dieu qu'il attaquoit dans ses serviteurs ouvrit les yeux du prince sur les rapines et les injustices du préfet. Urbain fut convaincu devant Maximin, qui devint pour lui à son tour

Eus. hist. mart. mal. c. 7-11.

un juge inexorable, et qui, l'ayant condamné à la mort, vengea, sans le vouloir, les martyrs sur celui qui avoit prononcé tant de condamnations injustes. Firmilien, qui succéda à Urbain, ayant été comme lui le fidèle ministre des ordres sanguinaires du tyran, fut comme lui la victime de la vengeance divine, et eut quelques années après la tête tranchée.

An. 308. *Lact. c.* 32. *Eus. hist. l.* 8, *c.* 13. *Numis. Mezzab. et Bandury. Toinard et Cuper. in Lact.*

Quoique les rigueurs que Maximin exerçoit contre les chrétiens ne coûtassent rien à sa cruauté, cependant, plus il s'étoit étudié à se conformer aux volontés de Galère, plus il se sentit piqué de la préférence que ce prince donnoit à Licinius. Après s'être regardé comme tenant la seconde place dans l'empire, il ne vouloit pas reculer à la troisième. Il en fit des plaintes mêlées de menaces. Pour l'adoucir, Galère lui envoie plusieurs fois des députés; il lui rappelle ses bienfaits passés; il le prie même d'entrer dans ses vues et de déférer aux cheveux blancs de Licinius. Maximin, que ces ménagemens rendoient plus fier et plus hardi, proteste qu'étant depuis trois ans revêtu de la pourpre des Césars, il ne consentira jamais à laisser à un autre le rang qui lui est dû à lui-même. Galère, qui se croyoit en droit d'en exiger une soumission entière, lui reproche en vain son ingratitude; il lui fallut céder à l'opiniâtreté de son neveu. D'abord, pour essayer de le satisfaire, il abolit le nom de César; il déclare que lui-même et Licinius seront appelés Augustes, et que Maximin et Constantin auront le titre non plus de Césars, mais de fils des Augustes. Il paroît, par les médailles de ces deux princes, qu'ils adoptèrent d'abord cette nouvelle dénomination. Mais Maximin ne la garda pas long-temps; il se fit proclamer Auguste par son armée, et manda ensuite à son oncle la prétendue violence que ses soldats lui avoient faite. Galère, forcé avec chagrin d'y consentir, abandonna le plan qu'il avoit formé, et ordonna que les quatre princes seroient tous reconnus pour Augustes.

Galère tenoit sans contredit le premier rang; l'ordre des trois autres étoit contesté; Licinius étoit le second selon Galère, qui ne donnoit que le dernier rang à Constantin; mais Maximin se nommoit lui-même avant Licinius; et selon toute apparence Constantin dans ses états étoit nommé avant les deux autres. D'un autre côté Maxence ne reconnoissoit d'abord que lui seul pour Auguste; il voulut bien ensuite faire part de ce titre à Maximin. Mais enfin toutes ces disputes de prééminence se terminèrent par la mort funeste de chacun de ces princes, qui cédèrent l'un après l'autre au bonheur et au mérite de Constantin.

Till. note 21 sur Const.

Maximien, empereur honoraire, puisqu'il n'avoit ni sujets ni fonctions que celles que lui imposoit son humeur turbulente, avoit été compté pour rien dans ces nouvelles dispositions. Il étoit dès-lors brouillé avec Galère : il paroît qu'au commencement de cette année ils avoient vécu en bonne intelligence, puisqu'on voit dans les fastes le dixième consulat de Maximien joint au septième de Galère. Maxence, qui ne reconnoissoit ni l'un ni l'autre, après avoir passé près de quatre mois sans nommer de consuls, se nomma lui-même le vingtième d'avril avec son fils Romulus, et se continua avec lui l'année suivante.

Zos. l. 2. Aurel. Vict. Vict. epit.

Comme il se voyoit tranquille en Italie, il envoya ses images en Afrique pour s'y faire reconnoître. Il s'attribuoit cette province : c'étoit une partie de la dépouille de Sévère. Les troupes de Carthage, regardant Maxence comme un usurpateur, refusèrent de lui obéir; et, craignant que le tyran ne vînt les y contraindre à main armée, elles prirent le long du rivage la route d'Alexandrie pour se retirer dans les états de Maximin. Mais, ayant rencontré en chemin des troupes supérieures, elles se jetèrent dans des vaisseaux et retournèrent à Carthage. Maxence, irrité de cette résistance, résolut d'abord de passer en Afrique, et d'aller en personne

punir les chefs de ces rebelles; mais il fut retenu à Rome par les aruspices, qui l'assurèrent que les entrailles des victimes ne lui promettoient rien de favorable. Une autre raison plus solide, c'est qu'il craignoit l'opposition du vicaire d'Afrique, nommé Alexandre, qui avoit un grand crédit dans le pays. Il voulut donc s'assurer de sa fidélité, et lui demanda son fils pour otage : c'étoit un jeune homme fort beau; et le père, informé des infâmes débauches de Maxence, refusa de le hasarder entre ses mains. Bientôt des assassins envoyés pour tuer Alexandre ayant été découverts, les soldats, plus indignés encore, proclamèrent Alexandre empereur. Il étoit Phrygien selon les uns, Pannonien selon les autres : peut-être étoit-il né dans une de ces provinces et originaire de l'autre. Tous conviennent qu'il étoit fils d'un paysan, ce qui ne le rendoit pas moins digne de l'empire que Galère, Maximin et Licinius. Mais il ne rachetoit ce défaut par aucune bonne qualité : naturellement timide et paresseux, il l'étoit devenu encore davantage par la vieillesse. Cependant il n'eut pas besoin d'un grand mérite pour se soutenir plus de trois ans contre Maxence, comme nous le verrons dans la suite.

Lact. c. 29. Eumen. paneg. c. 14 et 15.

Deux caractères tels que ceux de Maximien et de Galère ne pouvoient demeurer long-temps unis. Le premier, chassé de Rome, exclus de l'Italie, obligé enfin à quitter l'Illyrie, n'avoit plus d'asile qu'auprès de Constantin. Mais, en perdant toute autre ressource, il n'avoit pas perdu l'envie de régner, quelque crime qu'il fallût commettre. Ainsi, en se jetant entre les bras de son gendre, il y porta le noir dessein de lui ravir la couronne avec la vie. Pour mieux cacher ses perfides projets, il quitte encore une fois la pourpre. La générosité de son gendre lui en conserva tous les honneurs et tous les avantages. Constantin le logea dans son palais; il l'entretint avec magnificence; il lui donnoit la droite partout où il se trouvoit avec lui; il exigeoit qu'on lui

obéît avec plus de respect et de promptitude qu'à sa propre personne; il s'empressoit lui-même à lui obéir : on eût dit que Maximien étoit l'empereur, et que Constantin n'étoit que le ministre.

Le pont que ce prince faisoit construire à Cologne donnoit de la crainte aux barbares d'au-delà du Rhin, et cette crainte produisoit chez eux des effets contraires. Les uns trembloient et demandoient la paix; les autres s'effarouchoient et couroient aux armes. Constantin, qui étoit à Trèves, rassembla ses troupes; et, suivant le conseil de son beau-père, dont l'âge et l'expérience lui imposoient, et dont sa propre franchise ne lui permettoit pas de se défier, il ne mena pour cette expédition qu'un détachement de son armée. L'intention du perfide vieillard étoit de débaucher les troupes qu'on lui laisseroit, tandis que son gendre, avec le reste en petit nombre, succomberoit sous la multitude des barbares. Quand après quelques jours il crut Constantin déjà engagé bien avant dans le pays ennemi, il reprend une troisième fois la pourpre, s'empare des trésors, répand l'argent à pleines mains, écrit à toutes les légions, et leur fait de grandes promesses. En même-temps, pour mettre toute la Gaule entre lui et Constantin, il marche vers Arles à petites journées, en consumant les vivres et les fourrages, afin d'empêcher la poursuite, et fait courir partout le bruit de la mort de Constantin.

AN. 309.
Eumen. paneg. c. 29.

Cette nouvelle n'eut pas le temps de prendre crédit. Constantin, averti de la trahison de son beau-père, retourne sur ses pas avec une incroyable diligence. Le zèle de ses soldats surpasse encore ses désirs. A peine veulent-ils s'arrêter pour prendre quelque nourriture; l'ardeur de la vengeance leur prête à tous momens de nouvelles forces; ils volent, sans prendre de repos, des bords du Rhin à ceux de la Saône. L'empereur, pour les soulager, les fait embarquer à Châlons: ils s'impatientent de la lenteur de ce fleuve tranquille; ils se saisissent de rames,

Eumen. paneg. c. 18.
Lact. c. 29.

et le Rhône même ne leur semble pas assez rapide. Arrivés à Arles, ils n'y trouvent plus Maximien, qui n'avoit pas eu le temps de mettre la ville en défense, et s'étoit sauvé à Marseille. Mais ils y rejoignent la plupart de leurs compagnons, qui, n'ayant pas voulu suivre l'usurpateur, se jettent aux pieds de Constantin et rentrent dans leur devoir. Tous ensemble courent vers Marseille, et quoiqu'ils connoissent la force de la ville, ils se promettent bien de l'emporter d'emblée.

Eumen. paneg. c. 19 et 20.
Lact. c. 29.

En effet, dès que Constantin parut, il se rendit maître du port, et fit donner l'assaut à la ville : elle étoit prise, si les échelles ne se fussent trouvées trop courtes. Malgré cet inconvénient, grand nombre de soldats, s'élançant de toutes leurs forces, et se faisant soulever par leurs camarades, s'attachoient aux créneaux, et s'empressoient de gagner le haut du mur, lorsque l'empereur, pour épargner le sang de ses troupes et celui des habitans, fit sonner la retraite. Maximien s'étant montré sur la muraille, Constantin s'en approche, et lui représente avec douceur l'indécence et l'injustice de son procédé. Tandis que le vieillard se répand en invectives outrageantes, on ouvre à son insu une porte de la ville, et on introduit les soldats ennemis. Ils se saisissent de Maximien et l'amènent devant l'empereur, qui, après lui avoir reproché ses crimes, crut assez le punir en le dépouillant de la pourpre, et voulut bien lui laisser la vie.

An. 310.
Lact. c. 30.
Eus. hist. l. 8, c. 18.
Eutrop.
Vict. epit.
Idace.
Orose, l. 7, c. 28.
Till. art. 17.
Médailles.

Cet esprit altier et remuant, qui n'avoit pu se contenter ni du titre d'empereur sans états, ni des honneurs de l'empire sans le titre d'empereur, s'accommodoit bien moins encore de l'anéantissement où il se voyoit réduit. Par un dernier trait de désespoir, il forma le dessein de tuer son gendre ; et par un effet de cette imprudence que Dieu attache ordinairement au crime pour en empêcher le succès ou pour en assurer la punition, il s'en ouvrit à sa fille Fausta, femme de Constantin : il met en usage les prières et les larmes ;

il lui promet un époux plus digne d'elle ; il lui demande pour toute grâce de laisser ouverte la chambre où couchoit Constantin, et de faire en sorte qu'elle fût mal gardée. Fausta feint d'être touchée de ses pleurs, elle lui promet tout, et va aussitôt avertir son mari. On prend toutes les mesures qui pouvoient produire une conviction pleine et entière. On met dans le lit un eunuque, pour y recevoir le coup destiné à l'empereur. Au milieu de la nuit Maximien approche ; il trouve tout dans l'état qu'il désiroit : les gardes restés en petit nombre s'étoient éloignés ; il leur dit, en passant, qu'il vient d'avoir un songe intéressant pour son fils, et qu'il va lui en faire part : il entre, il poignarde l'eunuque, et sort plein de joie, en se vantant du coup qu'il vient de faire. L'empereur se montre aussitôt environné de ses gardes ; on tire du lit le misérable, dont la vie avoit été sacrifiée : Maximien reste glacé d'effroi ; on lui reproche sa barbarie meurtrière, et on ne lui laisse que le choix du genre de mort : il se détermine à s'étrangler de ses propres mains ; supplice honteux, dont il méritoit bien d'être lui-même l'exécuteur et la victime. Il ne fut pourtant pas privé d'une sépulture honorable. Selon une ancienne chronique, on crut, vers l'an 1054, avoir trouvé son corps à Marseille, encore tout entier, dans un cercueil de plomb enfermé dans un tombeau de marbre. Mais Raimbaud, alors archevêque d'Arles, fit jeter dans la mer le corps de ce persécuteur, le cercueil, et même le tombeau. Constantin, assez généreux pour ne pas refuser les derniers honneurs à un beau-père si perfide, voulut en même temps punir ses crimes par une flétrissure souvent mise en usage dans l'empire romain à l'égard des princes détestés : il fit abattre ses statues, effacer ses inscriptions, sans épargner même les monumens qui lui étoient communs avec Dioclétien. Maxence, qui n'avoit jamais respecté son père pendant sa vie, en fit un dieu après sa mort.

Vict. epit. Mamercini pan. c. 1. Incert. pan. c. 8.

Maximien, selon Victor le jeune, ne vécut que soixante ans. Il avoit été près de vingt ans collègue de Dioclétien. Pendant les cinq dernières années de sa vie, il fut sans cesse le jouet de son ambition, tour à tour tenté de reprendre et forcé de quitter la puissance souveraine; plus malheureux après en avoir goûté les douceurs qu'il ne l'avoit été dans la poussière de sa naissance, que son orgueil lui fit oublier dès qu'il en fut sorti. Les panégyristes, corrupteurs des princes quand ni l'orateur ni le héros ne sont philosophes, s'entendirent avec lui-même pour le séduire. Il avoit pris le nom d'*Herculius*; ce fut pour la flatterie des uns et pour la vanité de l'autre un titre incontestable d'une noblesse qui remontoit à Hercule. Pour effacer la trace de sa vraie origine, il fit construire un palais dans un lieu près de Sirmium, à la place d'une cabane où son père et sa mère avoient gagné leur vie du travail de leurs mains.

Idace. Till. art. 14 et note 25 sur Const. Pagi in Baron.

Il mourut à Marseille au commencement de l'an 310, qui est marqué dans les fastes en ces termes, *la seconde année après le dixième et septième consulat*: c'étoit celui de Maximien et de Galère en 308. Galère n'ayant point nommé de consuls pour les deux années suivantes, elles prirent pour date ce consulat. Quoi qu'en dise M. de Tillemont, je soupçonne qu'Andronicus et Probus, marqués pour consuls en 310 dans les fastes de Théon, ne furent nommés par Galère qu'après la mort de Maximien. Il ne voulut pas qu'on continuât de dater les actes publics par le consulat d'un prince qui venoit de subir une mort si ignominieuse. En Italie Maxence s'étoit fait seul consul pour la troisième fois, sans prendre pour collègue son fils Romulus comme dans les deux années précédentes: ce qui donne à quelques-uns lieu de croire que ce jeune prince étoit mort en 309. Son père le mit au nombre des dieux.

La révolte de Maximien avoit réveillé l'humeur guerrière des barbares; son malheureux succès leur fit mettre

bas les armes. Sur la nouvelle de leurs mouvemens, Constantin se mit en marche vers le Rhin : mais dès le second jour, comme il approchoit d'un fameux temple d'Apollon, dont l'histoire ne marque pas le lieu, il apprit que tout étoit calmé. Il prit cette occasion de rendre hommage de ses victoires à ce dieu qu'il honoroit d'un culte particulier, comme il paroît par ses médailles, et de lui faire de magnifiques offrandes. *Eumen. paneg. c. 21.*

Il continua sa marche jusqu'à Trèves, et s'occupa à réparer et à embellir cette ville, où il faisoit sa résidence ordinaire. Il en releva les murailles ruinées depuis long-temps; il y fit un cirque presque aussi grand que celui de Rome, des basiliques, une place publique, un palais de justice; édifices magnifiques, si l'on en croit Eumène, qui prononça en cette occasion l'éloge du prince restaurateur. *Eumen. paneg. c. 22.*

Le repos de Constantin étoit pour les barbares d'au-delà du Rhin le signal de la guerre. Dès qu'ils le voient occupé de ces ouvrages, ils reprennent les armes, d'abord séparément; ensuite ils forment une ligue redoutable et réunissent leurs troupes. C'étoient les Bructères, les Chamaves, les Chérusques, les Vangions, les Allemands, les Tubantes. Ces peuples occupoient la plus grande partie des pays compris entre le Rhin, l'Océan, le Véser et les sources du Danube. L'empereur, toujours préparé à la guerre dans le sein même de la paix, marche contre eux dès la première alarme, et fait en cette occasion ce qu'il avoit vu pratiquer à Galère dans la guerre contre les Perses. Il se déguise, et s'étant approché du camp ennemi avec deux de ses officiers, il s'entretient avec les barbares, et leur fait accroire que Constantin est absent. Aussitôt il rejoint son armée, fond sur eux lorsqu'ils ne s'y attendoient pas, en fait un grand carnage, et les oblige de regagner leurs retraites. Peut-être fut-ce pour cette victoire qu'on commença cette année à lui donner sur ses monnoies le titre de *Maximus*, *Nazar. paneg. c. 18. Eus vit. l. 1, c. 25. Médailles.*

que la postérité lui a conservé. Rappelé dans la Grande-Bretagne par quelques mouvemens des Pictes et des Calédoniens, il y rétablit la tranquillité.

Lact. c. 31. Tandis que Dieu récompensoit par ces heureux succès les vertus morales de Constantin, il punissoit les fureurs de Galère, qui avoit le premier allumé les feux de la persécution, et qui la continuoit avec la même violence. Ce prince, après l'élection de Licinius, s'étoit retiré à Sardique. Honteux d'avoir fui devant un ennemi qu'il se croyoit en droit de mépriser, plein de rage et de vengeance, il songeoit à rentrer en Italie, et à rassembler toutes ses forces pour écraser Maxence. Un autre dessein occupoit encore sa vanité. La vingtième année depuis qu'il avoit été fait César devoit expirer au premier de mars 312. Les princes se piquoient de magnificence dans cette solennité, qu'on appeloit les *Vicennales*; et l'altier Galère, qui se mettoit fort au-dessus des trois autres Augustes, se préparoit de loin à donner à cette cérémonie toute la splendeur qu'il croyoit convenir au chef de tant de souverains. Pour remplir ces deux objets, il avoit besoin de lever des sommes immenses, et de faire de prodigieux amas de blé, de vin, d'étoffes de toute espèce, qu'on distribuoit au peuple avec profusion dans les spectacles de ces fêtes. Sa dureté naturelle et la patience de ses sujets étoient pour lui une ressource qu'il croyoit inépuisable. Un nouvel essaim d'exacteurs se répandit dans ses états. Ils ravissoient sans pitié ce qu'on avoit sauvé des vexations précédentes : on pilloit les maisons; on dépouilloit les habitans; on saisissoit toutes les récoltes, toutes les vendanges; on enlevoit jusqu'à l'espérance de la récolte prochaine, en ne laissant pas aux laboureurs de quoi ensemencer leurs campagnes; on vouloit même exiger d'eux à force de tourmens ce que la terre ne leur avoit pas donné : ces malheureux, pour fournir aux largesses du prince, mouroient de faim et de misère. Tout retentissoit de plaintes lorsque

les cris affreux de Galère arrêtèrent tout à coup les violences de ses officiers, et les gémissemens de ses sujets.

Il étoit tourmenté d'une cruelle maladie : c'étoit un ulcère au périnée, qui résistoit à tous les remèdes, à toutes les opérations. Deux fois les médecins vinrent à bout de fermer la plaie; deux fois la cicatrice s'étant rompue, il perdit tant de sang, qu'il fut près d'expirer. On avoit beau couper les chairs, ce mal incurable gagnoit de proche en proche; et, après avoir dévoré toutes les parties externes, il pénétra dans les entrailles et y engendra des vers, qui sortoient comme d'une source intarissable. Son lit sembloit être l'échafaud d'un criminel : ses cris effroyables, l'odeur infecte qu'il exhaloit, la vue de ce cadavre vivant, tout inspiroit l'horreur. Il avoit perdu la figure humaine : toute la masse de son corps venant à se corrompre et à se dissoudre, la partie supérieure restoit décharnée; ce n'étoit qu'un squelette pâle et desséché; l'inférieure étoit enflée comme un outre; on n'y distinguoit plus la forme des jambes ni des pieds. Il y avoit un an entier qu'il étoit en proie à ces horribles tourmens. N'espérant plus rien de ses médecins, il eut recours à ses dieux; il implora l'assistance d'Apollon et d'Esculape; et comme les victimes se trouvoient aussi impuissantes que les remèdes employés jusqu'alors, il se fit amener par force tout ce qu'il y avoit de médecins renommés dans son empire, et se vengeant sur eux de l'excès de ses douleurs, il faisoit égorger les uns, parce que, ne pouvant supporter l'infection, ils n'osoient approcher de son lit; les autres, parce qu'après bien des soins et des peines ils ne lui procuroient aucun soulagement. Un de ces infortunés qu'il alloit faire massacrer, devenu hardi par le désespoir : « Prince (s'écria-t-il), « vous vous abusez, si vous espérez que les hommes guérissent une plaie dont Dieu vous a frappé lui-même : « cette maladie ne vient pas d'une cause humaine; elle « n'est point sujette aux lois de notre art; souvenez-

Lact. c. 33. Eus. l. 8, c. 16. Anon. Vales. Aurel. Vict. Zos. l. 2. Ruffin. l. 8, c. 18. Orose, l. 7, c. 28.

« vous des maux que vous avez faits aux serviteurs de « Dieu, et de la guerre que vous avez déclarée à une « religion divine, et vous sentirez à qui vous devez de-« mander des remèdes. Je puis bien mourir avec mes « semblables; mais aucun de mes semblables ne pourra « vous guérir. »

An. 311. *Lact. c.* 33, 34. *Eus. hist. l.* 8, *c.* 17.

Ces paroles pénétrèrent le cœur de Galère, mais sans le changer. Au lieu de se condamner lui-même, de confesser le Dieu qu'il avoit persécuté dans ses serviteurs, et de désarmer sa colère en se soumettant à sa justice, il le regarda comme un ennemi puissant et cruel avec qui il falloit composer. Dans les nouveaux accès de ses douleurs, il s'écrioit qu'il étoit prêt à rebâtir les églises et à satisfaire le Dieu des chrétiens. Enfin, plongé dans les noires vapeurs d'un affreux repentir, il fait assembler autour de son lit les grands de sa cour; il leur ordonne de faire sans délai cesser la persécution, et dicte en même temps un édit dont Lactance nous a conservé l'original. En voici la traduction :

« Entre les autres dispositions dont nous sommes « sans cesse occupé pour l'intérêt de l'état, nous nous « étions proposé de réformer tous les abus contraires « aux lois et à la discipline romaine, et de ramener à la « raison les chrétiens qui ont abandonné les usages de « leurs pères. Nous étions affligé de les voir comme de « concert tellement emporté par leur caprice et leur « folie, qu'au lieu de suivre les pratiques anciennes éta-« blies peut-être par leurs ancêtres mêmes, ils se fai-« soient des lois à leur fantaisie et séduisoient les peuples « en formant des assemblées en différens lieux. Pour « remédier à ces désordres, nous leur ordonnâmes de « revenir aux anciennes institutions : plusieurs ont obéi « par crainte; plusieurs aussi, ayant refusé d'obéir, ont « été punis. Enfin, comme nous avons reconnu que la « plupart, persévérant dans leur opiniâtreté, ne rendent « pas aux dieux le culte qui leur est dû, et n'adorent

« plus même le Dieu des chrétiens, par un mouvement « de notre très-grande clémence, et selon notre coutume « constante de donner à tous hommes des marques de « notre douceur, nous avons bien voulu étendre jusque « sur eux les effets de notre indulgence, et leur permettre « de reprendre les exercices du christianisme, et de tenir « leurs assemblées, à condition qu'il ne s'y passera rien « qui soit contraire à la discipline. Nous prescrirons aux « magistrats, par une autre lettre, la conduite qu'ils « doivent tenir. En reconnoissance de cette indulgence « que nous avons pour les chrétiens, il sera de leur de- « voir de prier leur Dieu pour notre conservation, pour « le salut de l'état et pour le leur, afin que l'empire « soit de toute part en sûreté, et qu'ils puissent eux- « mêmes vivre sans péril et sans crainte. »

Lact. c. 35. *Eus. Hist. l.* 8, *c.* 17. *Hist. misc. l.* 11. *Aurel. Vict.*

Cet édit bizarre et contradictoire, plus capable d'irriter Dieu que de l'apaiser, fut publié dans l'empire et affiché le dernier d'avril de l'an 311, à Nicomédie, où la persécution s'étoit ouverte huit ans auparavant par la destruction de la grande Eglise. Quinze jours après on y apprit la mort de ce prince. Il avoit enfin expiré à Sardique après un supplice d'un an et demi, ayant été César treize ans et deux mois, Auguste six ans et quelques jours. Licinius reçut ses derniers soupirs, et Galère, en mourant, lui recommanda sa femme Valérie, et Candidien son fils naturel, dont nous raconterons dans la suite les tristes aventures. Il fut enterré en Dace, où il étoit né, dans un lieu qu'il avoit nommé *Romuliane*, du nom de sa mère Romula. Par une vanité pareille à celle d'Alexandre le grand, il se vantoit d'avoir eu pour père un serpent monstrueux. On ignore le nom de sa première femme, dont il eut une fille qu'il donna en mariage à Maxence. Malgré ses débauches il avoit respecté Valérie, et lui avoit fait l'honneur de donner son nom à une partie de la Pannonie. Il avoit auparavant procuré à cette province une grande étendue de terres

labourables, en faisant abattre de vastes forêts et dessécher un lac nommé *Pelso*, dont il avoit fait écouler les eaux dans le Danube. Maxence, qui se plaisoit à peupler le ciel de nouvelles divinités, en fit un dieu, quoiqu'ils eussent été mortels ennemis; et ce ne fut qu'après la mort de Galère qu'il se ressouvint que ce prince étoit son beau-père, titre qu'il lui donna alors avec celui de *Divus*, sur ses propres monnoies.

Eutrop. Aurel. Vict. Vict. epit.

Je ne dois pas dissimuler que plusieurs auteurs païens ont parlé assez avantageusement de Galère : ils lui donnent de la justice, et même de bonnes mœurs. Mais outre que ce sont des abréviateurs qui n'entrent dans aucun détail, et qu'il faut croire sur leur parole, le zèle de ce prince pour la religion que ces auteurs professoient peut bien dans leur esprit lui avoir tenu lieu de mérite. Peut être aussi les auteurs chrétiens, par un motif contraire, ont-ils un peu exagéré ses vices. Mais il n'est pas croyable que des hommes célèbres, tels que Lactance et Eusèbe, qui écrivoient sous les yeux des contemporains de Galère, et qui développent toute sa conduite, aient voulu s'exposer à être démentis par tant de témoins sur des faits récens et publics. Or, à juger de ce prince, non pas par les qualités qu'ils lui donnent, mais par les actions qu'ils en racontent, parmi une foule de vices on ne lui trouve guère d'autre vertu que la valeur guerrière.

Lact. c 35, Till. note 28 sur Const.

Il étoit, quand il mourut, consul pour la huitième fois. Les fastes sont fort peu d'accord sur les consulats de cette année; les uns donnent pour collègue à Galère, Maximin pour la seconde fois, d'autres Licinius; et il est constant que celui-ci avoit été consul avant l'année suivante : quelques-uns nomment Galère seul consul. Maxence laissa Rome et l'Italie sans consuls jusqu'au mois de septembre, qu'il nomma Rufin et Eusèbe Volusien.

Lact. c. 36.

A la première nouvelle de la mort de Galère, Maxi-

min, qui avoit pris d'avance ses mesures, accourt en diligence pour prévenir Licinius, et se saisir de l'Asie jusqu'à la Propontide et au détroit de Chalcédoine. Il signale son arrivée en Bithynie par le soulagement des peuples, en faisant cesser toutes les rigueurs des exactions. Cette générosité politique lui gagna tous les cœurs, et lui fit bientôt trouver plus de soldats qu'il n'en voulut. Licinius approche de son côté; déjà les armées bordoient les deux rivages; mais, au lieu d'en venir aux mains, les empereurs s'abouchent dans le détroit même, se jurent une amitié sincère, et conviennent par un traité que toute l'Asie restera à Maximin, et que le détroit servira de borne aux deux empires.

Après une conclusion si favorable, il ne tenoit qu'à Maximin de vivre heureux et tranquille. Ce prince, sorti ainsi que Galère et Licinius des forêts de l'Illyrie, n'avoit pourtant pas l'esprit aussi grossier. Il aimoit les lettres, il honoroit les savans et les philosophes : peut-être ne lui avoit-il manqué qu'une bonne éducation et de meilleurs modèles pour adoucir l'humeur barbare qu'il tiroit de sa naissance. Mais, enivré du pouvoir suprême, pour lequel il n'étoit pas né, emporté par l'exemple des autres princes, enfin devenu féroce par l'habitude de verser le sang des chrétiens, il n'épargna plus ses provinces; il accabla les peuples d'impositions, il se livra sans réserve à tous les désordres. Il ne se levoit guère de table sans être ivre, et le vin le rendoit furieux. Ayant observé qu'il avoit alors plusieurs fois donné des ordres dont il se repentoit ensuite, il commanda que ce qu'il ordonneroit après son repas ne fût exécuté que le lendemain : précaution honteuse, qui prouvoit l'intempérance dont elle prévenoit les effets. Dans ses voyages il portoit partout la corruption et la débauche, et sa cour, fidèle à l'imiter, flétrissoit tout sur son passage. Avec ses fourriers couroit devant lui une troupe d'eunuques et de ministres de ses plaisirs pour préparer de

Vict. epit. Lact. c. 38. Eus. hist. l. 8, c. 14.

quoi le satisfaire. Plusieurs femmes, trop chastes pour se prêter à ses désirs, furent noyées par ses ordres : plusieurs maris se donnèrent la mort. Il abandonnoit à ses esclaves des filles de condition, après les avoir déshonorées; celles du commun étoient la proie du premier ravisseur; il donnoit lui-même, par brevet et comme une récompense, celles dont la noblesse étoit distinguée; et malheur au père qui, après la concession de l'empereur, auroit refusé sa fille au dernier de ses gardes, qui presque tous étoient des barbares et des Goths chassés de leur pays !

Eus. hist. l. 9, c. 1. L'édit de Galère en faveur des chrétiens avoit été publié dans les états de Constantin et de Licinius; et il devoit l'être dans tout l'empire. Mais Maximin, à qui il ne pouvoit manquer de déplaire, le supprima, et prit grand soin d'empêcher qu'il ne devînt public dans ses états. Cependant, comme il n'osoit contredire ouvertement ses collègues, il ordonna de vive voix à Sabinus, son préfet du prétoire, de faire cesser la persécution. Celui-ci écrivit à tous les gouverneurs de provinces une lettre circulaire: il leur mandoit que, l'intention des empereurs n'ayant jamais été de faire périr des hommes pour cause de religion, mais seulement de les ramener à l'uniformité du culte établi de tout temps, et l'opiniâtreté des chrétiens étant invincible, ils eussent à cesser toute contrainte, et à n'inquiéter personne qui fît profession de christianisme.

Maximin fut mieux obéi qu'il ne desiroit. On mit en liberté ceux qui étoient détenus en prison ou condamnés aux mines pour avoir confessé le nom de Jésus-Christ. Les églises se repeuploient, l'office divin s'y célébroit sans trouble; c'étoit une nouvelle aurore dont les païens mêmes étoient frappés et réjouis; ils célébroient que le Dieu des chrétiens étoit le seul grand, le seul véritable. Ceux d'entre les fidèles qui avoient courageusement combattu pendant la persécution étoient honorés comme des athlètes couronnés de gloire; ceux qui

avoient succombé se relevoient, et embrassoient avec joie une austère pénitence. On voyoit les rues des villes et les chemins des campagnes remplis d'une foule de confesseurs qui, couverts de glorieuses cicatrices, retournoient comme en triomphe dans leur patrie, chantant à la louange de Dieu des cantiques de victoire. Tous les peuples applaudissoient à leur délivrance, et leurs bourreaux mêmes les félicitoient.

L'empereur, dont les ordres avoient procuré cette joie universelle, étoit le seul qui ne la goûtoit pas; elle faisoit son supplice; il ne put l'endurer plus de six mois. Afin de la troubler, il saisit un prétexte pour défendre les assemblées auprès de la sépulture des martyrs. Ensuite il se fit envoyer des députés par les magistrats des villes pour lui demander avec instance la permission de chasser les chrétiens et de détruire leurs églises. Dans ces pratiques secrètes il s'aida des artifices d'un certain Théotecne, magistrat d'Antioche. C'étoit un homme qui joignoit à un esprit violent une malice consommée. Ennemi juré des chrétiens, il les avoit attaqués par toutes sortes de moyens, décriés par les calomnies les plus atroces, poursuivis dans leurs retraites les plus cachées, et il en avoit fait périr un grand nombre. Maximin étoit adonné aux affreux mystères de la magie; il ne faisoit rien sans consulter les devins et les oracles : aussi donnoit-il de grandes dignités et des priviléges considérables aux magiciens. Théotecne, pour autoriser par un ordre du ciel une nouvelle persécution, consacra avec de grandes cérémonies une statue de Jupiter *Philius*, titre sous lequel ce dieu étoit depuis long-temps adoré à Antioche; et, après un ridicule appareil d'impostures magiques et de superstitions exécrables, il fit parler l'oracle, et lui fit prononcer contre les chrétiens une sentence de bannissement hors de la ville et du territoire.

Eus. hist. l. 9, *c.* 2 *et* 3. *Lact. c.* 36.

A ce signal, tous les magistrats des autres villes ré-

Eus. l. 9. *c.* 7.

pondirent par un semblable arrêt, et les gouverneurs, pour faire leur cour, les y excitoient sous main. Alors l'empereur, feignant de vouloir satisfaire aux instances des députés, fit graver sur des tables d'airain un rescrit dans lequel, après avoir félicité ses peuples en termes magnifiques de leur zèle pour le culte des dieux, et de l'horreur qu'ils manifestoient contre une race impie et criminelle, il attribuoit aux chrétiens tous les maux qui dans les temps passés avoient affligé la terre, et à la protection des dieux de l'empire tous les biens dont on jouissoit alors, la paix, l'heureuse température de l'air, la fertilité des campagnes; il permettoit aux villes, conformément à leur requête, et leur ordonnoit même de bannir tous ceux qui resteroient obstinés dans l'erreur; il leur offroit de récompenser leur piété en leur accordant sur-le-champ telle grâce qu'elles voudroient demander.

Eus. l. 9, *c.* 4. *et* 6. *Lact. c.* 36. *Vales. in Eus. p.* 169.

Il n'en falloit pas tant pour renouveler les fureurs de la persécution. On vit aussitôt rallumer tous les feux, lâcher sur les chrétiens toutes les bêtes féroces. Jamais il n'y avoit eu plus de martyrs ni plus de bourreaux. Maximin choisit en chaque ville, entre les principaux habitans, des prêtres d'un ordre supérieur, qu'il chargea de faire tous les jours des sacrifices à tous leurs dieux, d'empêcher que les chrétiens ne fissent ni en public ni en particulier aucun acte de leur religion, de se saisir de leurs personnes, et de les forcer à sacrifier ou de les mettre entre les mains des juges. Pour veiller à l'exécution de ces ordres, il établit dans chaque province un pontife suprême, tiré des magistrats déjà éprouvés dans les fonctions publiques; ou plutôt, comme l'institution en étoit ancienne, il augmenta la puissance de ces pontifes en leur donnant une compagnie de gardes et des priviléges très-honorables; ils étoient au-dessus de tous les magistrats; ils avoient droit d'entrer dans le conseil des juges et de prendre séance avec eux.

Comme la superstition s'allie avec tous les crimes, Maximin étoit passionné pour les sacrifices. Il ne passoit point de jour sans en offrir dans son palais. Pour y fournir, on enlevoit les troupeaux dans les campagnes. Ses courtisans et ses officiers n'étoient nourris que de la chair des victimes. Il avoit même imaginé de ne faire servir sur sa table que des viandes d'animaux égorgés au pied des autels et déjà offerts aux dieux, pour souiller tous ses convives par la participation de son idolâtrie. *Lact. c. 37.*

Tous ceux qui aspiroient à la faveur s'efforçoient à l'envi de nuire aux chrétiens; c'étoit à qui inventeroit contre eux de nouvelles calomnies. On forgea de faux actes de Pilate, remplis de blasphèmes contre Jésus-Christ, et par ordre de Maximin on les répandit par toutes les provinces; on enjoignit aux maîtres d'école de les mettre entre les mains des enfans, et de les faire apprendre par cœur; on suborna des femmes perdues pour venir déposer devant les juges qu'elles étoient chrétiennes, et pour s'avouer complices des plus horribles abominations, pratiquées, disoient-elles, par les chrétiens dans leurs temples. Ces dépositions, insérées dans les actes publics, étoient aussitôt envoyées par tout l'empire.

Le théâtre le plus ordinaire des cruautés de Maximin étoit Césarée de Palestine. Mais partout où il alloit, son passage étoit tracé par le sang des martyrs. A Nicomédie il fit mourir entre autres Lucien, célèbre prêtre de l'église d'Antioche; à Alexandrie, où il paroît qu'il alla plusieurs fois, il fit trancher la tête à Pierre, évêque de cette ville, à un grand nombre d'évêques d'Egypte, et à une multitude de fidèles. Il ôta la vie à plusieurs femmes chrétiennes, à qui il n'avoit pu ôter l'honneur. Eusèbe en remarque entre les autres une qu'il ne nomme pas; c'est, selon Baronius, celle que l'Eglise honore sous le nom de sainte Catherine, quoique Rufin la nomme Dorothée. Elle étoit distinguée par sa beauté, sa nais- *Eus. l. 9, c. 6, et l. 8, c. 14. Lact. c. 36. Eus. mart. Pal. c. 8.*

sance, ses richesses, et plus encore par sa science; ce qui n'étoit pas sans exemple entre les femmes d'Alexandrie. Le tyran, épris d'amour, avoit inutilement tenté de la séduire. Comme elle se montroit prête à mourir, mais non pas à le satisfaire, il ne put se résoudre à la livrer au supplice; il se contenta de confisquer ses biens et de la bannir d'Alexandrie; et ce trait fut regardé dans le tyran comme un effort de clémence que l'amour seul pouvoit produire. Enfin, las de carnage et de massacres, par un autre effet de cette même clémence qui lui étoit particulière, il ordonna qu'on ne feroit plus mourir les chrétiens, mais qu'on se contenteroit de les mutiler. Ainsi on arrachoit les yeux aux confesseurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nez et les oreilles; on leur brûloit avec un fer rouge l'œil droit et les nerfs du jarret gauche, et on les envoyoit en cet état travailler aux mines.

Eus. Hist. l. 9, *c.* 8.

La vengeance divine ne tarda pas à éclater. Maximin, dans son édit contre les chrétiens, faisoit honneur à ses dieux de la paix, de la santé, de l'abondance qui rendoient les peuples heureux sous son règne. Les commissaires chargés de porter cet édit dans toutes les provinces n'avoient pas encore achevé leur voyage, que le Dieu jaloux, pour démentir ce prince impie, envoya tout à la fois la famine, la peste et la guerre. Le ciel ayant refusé pendant l'hiver ces pluies qui fertilisent la terre, les fruits et les moissons manquèrent, et la famine fut bientôt suivie de la peste. Aux symptômes ordinaires de cette maladie s'en joignit un nouveau : c'étoit un ulcère enflammé, qu'on appelle *charbon,* qui, se répandant par tout le corps, s'attachoit surtout aux yeux, et qui fit perdre la vue à un nombre infini de personnes de tout âge et de tout sexe, comme pour les punir par le même supplice qu'on avoit fait endurer à tant de confesseurs. Ces deux calamités réunies dépeuploient les villes, désoloient les campagnes; le boisseau de blé se vendoit

plus de deux cents francs de notre monnoie; on rencontroit à chaque pas des femmes recommandables par leur naissance qui, réduites à mendier, n'avoient d'autres marques de leur ancienne fortune que la honte de leur misère. On vit des pères et des mères traîner dans les campagnes leur famille pour y manger comme les bêtes le foin et les herbes, même malfaisantes, et qui leur donnoient la mort; on en vit d'autres vendre leurs enfans pour la misérable nourriture d'une journée. Dans les rues, dans les places publiques, chanceloient et tomboient les uns sur les autres des fantômes secs et décharnés, qui n'avoient de force que pour demander en expirant un morceau de pain. La peste faisoit en même temps d'horribles ravages; mais il sembloit qu'elle s'attachoit surtout aux maisons que l'opulence sauvoit de la famine. La mort, armée de ces deux fléaux, courut en peu de temps tous les états de Maximin; elle abattit des familles entières; et rien n'étoit si commun, dit un témoin oculaire, que de voir sortir à la fois d'une seule maison deux ou trois convois funèbres; on n'entendoit dans toutes les villes qu'un affreux concert de gémissemens, de cris lugubres, et d'instrumens alors employés dans les funérailles. La pitié se lassa bientôt; la multitude des indigens, l'habitude de voir des mourans, l'attente prochaine d'une mort semblable, avoient endurci tous les cœurs; on laissoit au milieu des rues les cadavres étendus sans sépulture, et servant de pâture aux chiens. Les chrétiens seuls, que ces maux vengeoient, montrèrent de l'humanité pour leurs persécuteurs; eux seuls bravoient la faim et la contagion pour nourrir les misérables, pour soulager les mourans pour ensevelir les morts. Cette charité généreuse étonnoit et attendrissoit les infidèles; ils ne pouvoient s'empêcher de louer le Dieu des chrétiens, et de convenir qu'il savoit inspirer à ses adorateurs la plus belle qualité qu'ils pus-

sent eux-mêmes attribuer à leurs dieux, celle de bienfaiteurs des hommes.

A tant de désastres Maximin ajouta le seul qui manquoit encore pour achever de perdre ses sujets. Il entreprit contre les Arméniens une guerre insensée. Ces peuples, depuis plusieurs siècles, amis et alliés des Romains, avoient embrassé le christianisme, dont ils pratiquoient tranquillement les exercices. Le tyran se mit à la tête de ses troupes pour aller les forcer dans leurs montagnes, et relever les idoles qu'ils avoient abattues. Les historiens ne nous ont point instruits du détail de cette expédition; ils nous apprennent seulement que l'empereur et l'armée, après avoir beaucoup souffert, n'en rapportèrent que la honte et le repentir. Si on excepte ces querelles sanglantes qu'une ridicule superstition avoit quelquefois excitées en Egypte entre deux villes voisines, c'est ici la première guerre de religion dont parle l'histoire. J'ai rassemblé tout ce que nous savons de Maximin pour cette année et la suivante, afin de n'être pas obligé d'interrompre ce qui reste de l'histoire de Maxence jusqu'à sa mort.

Juvenal, sat. 15.

Eus. Hist. l. 8, c. 14. Anastas. vit. Marcel. Platina in Marcel. Sigan. de imp. occ. p. 45, et seq. Baron. Ann.

Ce prince, en montant sur le trône, avoit trouvé grand nombre de chrétiens à Rome et en Italie. Comme il savoit qu'ils étoient portés d'affection pour Constantin, qui imitoit à leur égard la douceur de son père; pour se les attacher, il fit cesser la persécution, leur fit rendre leurs églises, et feignit même pendant quelque temps de professer leur religion. Le christianisme reprenoit haleine en Italie; et pour suffire au baptême et à la nourriture spirituelle des fidèles qui se multiplioient tous les jours, le pape Marcel avoit augmenté jusqu'à vingt-cinq le nombre des titres de la ville de Rome; c'étoient des départemens pour autant de prêtres, et comme autant de paroisses. Il avoit engagé deux femmes pieuses et riches, nommées Priscille et Lucine, l'une à bâtir un

cimetière dans la voie Salaria, l'autre à laisser par testament à l'Eglise l'héritage de tous ses biens. Ces donations ne furent pas heureuses. Maxence, jaloux de la pieuse adresse de ce saint pape, leva le masque, se déclara ennemi des chrétiens, voulut contraindre Marcel à sacrifier aux idoles; et sur son refus, il le fit enfermer dans une de ses écuries pour y panser les chevaux. Marcel y mourut de misère après cinq ans, d'autres disent deux ans de pontificat, dont la plus grande partie s'étoit passée, comme celui de presque tous ses prédécesseurs, ou dans l'attente continuelle de la mort, ou dans les souffrances. Eusèbe, Grec de naissance, qui lui succèda, ne resta sur le saint siége que quelques mois, et fut remplacé par Miltiade, dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

Tandis que Maxence faisoit aux chrétiens en Italie une guerre où il ne couroit aucun risque, il en terminoit en Afrique une autre qui auroit été dangereuse, s'il avoit eu un ennemi plus courageux. Résolu d'aller attaquer Constantin sous prétexte de venger la mort de son père, qu'il ne regrettoit pas, mais en effet pour s'enrichir des dépouilles d'un prince qu'il haïssoit, il avoit dessein de marcher en Rhétie, d'où il pourroit également se porter en Gaule et en Illyrie. Il se flattoit de s'emparer d'abord de cette dernière province et de la Dalmatie, à l'aide des troupes et des généraux qu'il tenoit sur la frontière, et de se jeter ensuite dans la Gaule, dont il se rendroit aisément le maître. Mais, avant que d'en venir à l'exécution de ces chimériques projets, il crut devoir s'assurer de l'Afrique, où Alexandre se maintenoit depuis trois ans. Ce tyran y avoit étendu sa puissance, et il paroît qu'il avoit ruiné la ville de Cirthe, capitale de la Numidie. Maxence assembla donc un petit nombre de cohortes. Il mit à leur tête Rufius Volusianus, son préfet du prétoire, et Zénas, capitaine re-

Zos. l. 2. Aurel. Vict.

nommé pour sa science militaire, et chéri des troupes pour sa probité et sa douceur.

Til. art. 16. *Génebrier.* Il ne leur en coûta que la peine de passer la mer. Alexandre, cassé de vieillesse, et qui n'avoit pas plus de capacité que de force, traînant après lui des soldats levés à la hâte et dont la moitié étoit sans armes, vint à leur rencontre; mais ce ne fut que pour prendre la fuite dès le premier choc. A peine quelques bataillons firent-ils une foible résistance, tout fut renversé en un moment; il fut lui-même pris et étranglé sur-le-champ. On a cru pendant quelque temps que Nigrinien, dont on a deux médailles qui lui donnent le titre de *Divus*, étoit le fils de cet Alexandre mort avant son père, et mis au rang des dieux. Mais on a depuis reconnu que ces médailles ont été frappées entre le règne de Claude et celui de Dioclétien.

Incerti pan. c. 16. La guerre étoit finie, mais les suites de la victoire furent plus funestes que la guerre. Maxence avoit ordonné de saccager et de brûler Carthage, qui étoit redevenue une des plus florissantes villes du monde, d'enlever ou de détruire tout ce qu'il y avoit de beau dans la province, et d'en transporter à Rome tous les blés. Les habitans de l'Afrique souffrirent les dernières rigueurs. De ceux qui étoient remarquables par la noblesse ou par les richesses, nul ne fut épargné; tous furent traînés devant les tribunaux, comme ayant été partisans d'Alexandre; tous furent dépouillés de leurs biens; plusieurs perdirent la vie; et après ces violences, Maxence triompha dans Rome, beaucoup moins des ennemis vaincus que de ses malheureux sujets qu'il avoit ruinés.

Eus. Hist. l. 8. c. 14. *Zos.* l. 2. *Aurel. Vict.* Il ne traitoit pas les Romains avec plus d'humanité. Dès avant la guerre d'Afrique, le feu ayant pris au temple de la Fortune à Rome, comme on s'empressoit de l'éteindre, un soldat laissa échapper un mot de raillerie sur la déesse. Le peuple indigné se jette sur lui

et le met en pièces. Aussitôt les soldats, et surtout les prétoriens, fondent sur le peuple; ils frappent, ils massacrent, ils égorgent sans distinction d'âge ni de sexe; Rome nageoit dans le sang, et cette sanglante querelle pensa détruire la capitale de l'empire. Selon Zosime, Maxence apaisa les soldats; selon Eusèbe, il abandonna le peuple à leur fureur; ces deux témoignages se balancent; mais celui d'Aurélius-Victor décide en faveur d'Eusèbe, et rend Maxence coupable du meurtre de ses sujets.

Devenu plus insolent, il ne mit plus de bornes à ses rapines, à ses débauches, à ses cruelles superstitions. Il obligeoit tous les ordres, depuis les sénateurs jusqu'aux laboureurs, de lui donner par forme de présent des sommes considérables; institution odieuse, mais attrayante pour des successeurs, qui semble perdre de sa bassesse à proportion qu'elle s'éloigne de son origine, et dont les empereurs suivans crurent pouvoir profiter sans en partager la honte. *Aurel. Vict.*

Non content de cette contribution, qui n'étoit volontaire qu'en apparence, il fit mourir sous de faux prétextes un grand nombre de sénateurs pour s'emparer de leurs biens. Il regardoit comme son patrimoine celui de tous ses sujets; il n'épargnoit pas même les temples de ses dieux; c'étoit un abîme qui engloutissoit toutes les richesses de l'univers, que près de onze siècles avoient accumulées dans Rome. L'Italie étoit remplie de délateurs et d'assassins dévoués à ses fureurs, et qu'il repaissoit d'une part de sa proie; une parole, un geste innocent déceloit un complot contre le prince; un soupir passoit pour un regret de la liberté. Cette tyrannie faisoit déserter les villes et les campagnes; on cherchoit les retraites les plus profondes; les terres demeuroient sans semence et sans culture; et la famine fut si grande, qu'on ne se souvenoit point à Rome d'en avoir éprouvé de semblable. *Eus. vit. l. 1, c. 35. Incert. pan. c. 3 et 4. Nazar. pan. c. 8. Hist. misc. l. 11.*

Incert. pan. c. 14 et c. 3. Eus. vit. l. 1, c. 33 et 34. Prud. in Symm. l. 1, v. 470. Hist. misc. l. 11.

Le tyran sembloit triompher de la misère publique. Il affectoit de paroître heureux, puissant, au-dessus de toute crainte; il assembloit quelquefois ses soldats pour leur dire qu'il étoit le seul empereur; que les autres qui prenoient cette qualité n'étoient que ses lieutenans qui gardoient ses frontières: « Pour vous (leur disoit-il), jouissez, dissipez, prodiguez ». C'étoit là toute sa harangue. Quoi qu'il feignît d'être occupé de grands projets de guerre, il passoit ses jours dans l'ombre et dans les délices. Tous ses voyages, toutes ses expéditions se bornoient à se faire transporter de son palais aux jardins de Salluste. Endormi dans le sein de la mollesse, il ne se réveilloit que pour se livrer aux excès de la débauche: il enlevoit les femmes à leurs maris, pour les leur renvoyer déshonorées, ou les livrer à ses satellites. Il n'épargnoit pas l'honneur même des premiers du sénat; faire cet outrage à la principale noblesse, c'étoit pour lui un raffinement de volupté: insatiable dans ses infâmes désirs, sa passion changeoit sans cesse d'objet, sans se fixer ni s'éteindre: les prisons étoient remplies de pères et de maris qu'une plainte, un gémissement, avoient rendus dignes de mort.

Eus. ibid. Ruffin. c. 17.

Mais ni ses artifices ni ses menaces ne triomphoient de la chasteté des femmes chrétiennes, parce qu'elles savoient mépriser la vie. On raconte qu'une d'entre elles, nommée Sophronie, épouse du préfet de la ville, ayant appris que les ministres des débauches du tyran la venoient chercher de sa part, et que son mari, par crainte et par foiblesse, la leur avoit abandonnée, leur fit demander quelques momens pour se parer; et l'ayant obtenu, seule et retirée dans son appartement, après une courte prière, elle se plongea un poignard dans le sein, et ne laissa à ces misérables que son corps sans vie. Plusieurs auteurs ecclésiastiques louent cette action; elle ne porte cependant pas le sceau de l'approbation de l'Eglise, qui n'a pas mis cette femme au nombre des saintes. Les

païens devoient admirer cette chasteté héroïque, et la mettre fort au-dessus de celle de Lucrèce.

Quoique Maxence affectât une entière sécurité, il craignoit Constantin; et ne pouvant se dissimuler qu'il ne trouvoit pas en lui-même assez de ressources, il en chercha dans la magie. Pour se rendre les démons favorables, et pour pénétrer dans les secrets de l'avenir, il faisoit ouvrir le ventre à des femmes enceintes, fouiller dans les entrailles des enfans tirés de leur sein. On égorgeoit des lions; et par des sacrifices et des formules de prières abominables il se flattoit d'évoquer les puissances de l'enfer, et de détourner les malheurs dont il étoit menacé. *Eus. vit. l. 1, c. 36.*

Mais il avoit en tête un ennemi plus puissant que ses dieux. Constantin, soit de son propre mouvement, comme le dit Eusèbe, soit qu'il en fût secrètement sollicité par les habitans de Rome, comme le rapportent d'autres auteurs, songeoit à délivrer cette ville de l'oppression sous laquelle elle gémissoit; et les projets d'un prince plein de prudence et d'activité étoient plus sûrs et mieux concertés que ceux de Maxence. Pour ne laisser derrière lui aucun sujet d'inquiétude, il visita au commencement de cette année toute la partie de la Gaule voisine du Rhin et des barbares. Il assura cette frontière par des flottes sur le fleuve, et par des corps de troupes qui servoient de barrière. *Eus. vit. l. 1, c. 26. Incerti pan. c. 2 et 3. Cedren. t. 1, p. 270. Zonar. t. 2, p. 2.*

Il s'avança jusqu'à Autun. Cette ville, signalée par son zèle pour Rome dès avant le temps de Jule César, dont les peuples avoient reçu du sénat le nom de *frères du peuple romain*, fameuse par ses écoles publiques, presque détruite par Tétricus sous l'empire de Claude II, relevée par les successeurs de ce prince, honorée depuis peu des bienfaits de Constance Chlore, étoit alors réduite à une misère déplorable. Quoique son territoire ne fût pas plus chargé de tailles que le reste de la Gaule, toutefois les ravages des guerres passées ayant détruit *Eumen. grat. act. passim.*

toute leur culture, et ruiné un terrain naturellement assez ingrat, elle étoit hors d'état de supporter sa part de l'imposition générale. Le découragement des laboureurs rendoit le mal irrémédiable. Comme leur travail ne pouvoit fournir à la fois au paiement des tailles et à leur nourriture, ils avoient pris le parti de mourir de faim sans travailler. Les moins abattus par le désespoir se retiroient dans les bois ou désertoient le pays. Lorsque Constantin entra dans la ville, qu'il croyoit trouver abandonnée, il fut étonné de la multitude de peuple qui s'empressoit à le voir et à lui témoigner sa joie. A la nouvelle de son approche, on étoit accouru en foule de tout le voisinage; on avoit paré les rues jusqu'au palais de tout ce que la misère peut appeler des ornemens; toutes les compagnies sous leur drapeau, tous les prêtres avec les statues de leurs dieux, tous les instrumens de musique honoroient son arrivée. Le sénat de la ville se prosterna à ses pieds à la porte du palais dans un profond silence. L'empereur, versant des larmes de pitié et de tendresse, tendit la main aux sénateurs, les releva, prévint leur demande, leur remit le tribut de cinq années qu'ils devoient au trésor; sur les vingt-cinq mille taillables du territoire d'Autun, il fit grâce pour l'avenir de sept mille capitaux. Cette faveur fit renaître l'espoir et l'industrie; Autun se repeupla, les terres furent mises en valeur. La ville, regardant Constantin comme son père et son fondateur, prit le nom de *Flavia;* et le prince retourna à Trèves, triomphant dans le cœur des peuples, et plus glorieux d'avoir rendu la vie à vingt-cinq mille familles que s'il eût terrassé la plus nombreuse armée.

Eumen. grat. act. c. 2, et pro rest. sch. c. 11 et 14.

Il trouva à Trèves un grand nombre d'habitans de presque toutes les autres villes de ses états qui venoient honorer la célébration de sa cinquième année, et lui demander des grâces, soit pour leur pays, soit pour leurs propres personnes. Il renvoya satisfaits ceux-mêmes à

qui il ne pouvoit accorder leurs demandes. Ce fut en présence du prince et au milieu de cette nombreuse assemblée qu'Eumène, établi par Constance Chlore, chef des études d'Autun, avec une pension de plus de soixante mille livres, prononça un discours de remercîment que nous avons encore pour les bienfaits dont l'empereur avoit comblé sa patrie.

Tout se disposoit à la guerre. Constantin balançoit encore; il craignoit qu'elle ne fût pas assez juste. Auprès des autres souverains la justice n'étoit qu'une couleur qu'ils comptoient bien que la victoire ne manqueroit pas de donner à leurs entreprises : pour Constantin c'étoit un motif sans lequel il ne se croyoit en droit de rien entreprendre. Malgré la compassion qu'il avoit de la ville de Rome, malgré les cris de ceux qui l'appeloient, il doutoit avec raison qu'il lui fût permis de détrôner un prince qui n'étoit pas son vassal, quoiqu'il abusât de son pouvoir. Il prit donc les voies de douceur : il envoya proposer à Maxence une entrevue : celui-ci, loin de l'accepter, entra dans une espèce de fureur; il fit abattre ce qu'il y avoit à Rome de statues de Constantin, et les fit traîner dans la boue : c'étoit une déclaration de guerre; et Maxence, en effet, publia qu'il alloit venger la mort de son père.

Nazar. pan. c. 9, et seq. Lact. c. 43.

Licinius pouvoit traverser Constantin, et jeter des troupes en Italie par l'Istrie et par le Norique, qui confinoient avec ses états. Constantin réussit à se l'attacher en lui promettant sa sœur Constantia en mariage. Maximin prit ombrage de cette promesse; il crut que cette alliance se formoit contre lui; et, pour la balancer, il s'appuya de celle de Maxence, à qui il envoya demander son amitié, mais secrètement; car il vouloit conserver avec Constantin les dehors d'une bonne intelligence. Ses offres furent acceptées avec la même joie qu'un secours envoyé du ciel : Maxence lui fit dresser des statues à côté des siennes. Cependant Constantin ne fut instruit

Lact. c. 43 et 44. Eus. Hist. l. 8, c. 14. Incerti pan. c. 2. Zos. l. 2.

de cette intrigue et de la perfidie de Maximin que par la vue même de ces statues, quand il fut maître de Rome. Au reste ces deux alliances ne produisirent d'autre effet que la neutralité des deux princes, qui ne prirent aucune part à cette guerre.

Lact. c. 44. Zos. l. 2.

Jamais l'Occident n'avoit mis sur pied de si nombreuses armées. Maxence assembla cent soixante-dix mille hommes d'infanterie et dix-huit mille chevaux : c'étoient des soldats qui avoient autrefois servi son père ; Maxence les avoit enlevés à Sévère, et il y avoit joint de nouvelles levées. Les troupes de Rome et d'Italie faisoient quatre-vingt mille hommes; Carthage en avoit fourni quarante mille : tous les habitans des côtes maritimes de la Toscane s'étoient enrôlés, et formoient à part un corps considérable ; le reste étoit des Siciliens et des Maures. Il employa une partie de ces troupes à garnir les places qui pouvoient défendre l'entrée de l'Italie, et tint la campagne par ses généraux avec cent mille hommes. Il avoit des chefs expérimentés, de l'argent et des vivres. Rome en avoit été pourvue pour long-temps aux dépens de l'Afrique et des îles, dont on avoit enlevé tous les blés. Sa principale confiance étoit dans les soldats prétoriens, qui, l'ayant élevé à l'empire, s'étoient prêtés à toutes ses violences, et ne pouvoient espérer de grâce que d'un prince dont ils avoient partagé tous les crimes.

Incerti paneg. c. 2, 3, 5, 25. Zos. l. 2.

Constantin avoit une armée de quatre-vingt-dix mille hommes de pied et de huit mille chevaux; elle étoit composée de Germains, de Bretons et de Gaulois; mais la nécessité où il étoit de border le Rhin de soldats pour la sûreté de la Gaule ne lui laissa que vingt - cinq mille hommes à conduire au - delà des Alpes. Un mot qui ne se trouve que dans un panégyriste suppose qu'il avoit une flotte avec laquelle il s'empara de plusieurs ports en Italie : mais on ne sait sur ce point aucun détail.

Incert. paneg. ibid.

C'étoit peu de troupes contre des forces aussi grandes

que celles de Maxence; mais au nombre suppléoient une bravoure éprouvée, et la capacité de leur chef, qui ne les avoit jamais ramenées du combat qu'avec la victoire. Il y eut pourtant d'abord quelques murmures dans l'armée; les officiers mêmes sembloient intimidés et blâmoient sourdement une entreprise qui paroissoit téméraire; les aruspices ne promettoient rien d'heureux; et Constantin, qui n'étoit pas encore affranchi des superstitions, redoutoit, non pas les armes de son ennemi, mais les maléfices et les secrets magiques qu'il mettoit en œuvre.

Eus. vit. l. 1, c. 37. Hist. misc. l. 11.

Il crut devoir y opposer de son côté un secours plus puissant; et l'enfer étant déclaré pour Maxence, il chercha dans le ciel un appui supérieur à toutes les forces des hommes et des démons. Il fit réflexion qu'entre les empereurs précédens, ceux qui avoient mis leur confiance dans la multitude des dieux, et qui, avec le tribut de tant de victimes et d'offrandes, leur avoient encore sacrifié tant de chrétiens, n'en avoient reçu d'autre récompense que des oracles trompeurs et une mort funeste; qu'ils avoient disparu de dessus la terre sans laisser de postérité ni aucune trace de leur passage; que Sévère et Galère, soutenus de tant de soldats et de tant de dieux, avoient terminé leur entreprise contre Maxence, l'un par une mort cruelle, l'autre par une fuite honteuse; que son père seul, favorable aux chrétiens, et plus zélé pour la conservation de ses sujets que pour le culte de ces dieux meurtriers, avoit couronné par une fin heureuse une vie tranquille et pleine de gloire. Occupé de ces pensées, qui ne lui donnoient que du mépris pour ses divinités, il invoquoit ce Dieu unique que les chrétiens adoroient, et qu'il ne connoissoit pas; il le prioit avec ardeur de l'éclairer de sa lumière et de l'aider de son secours.

Eus. vit. l. 1, c. 27.

Un jour que, pénétré de ces sentimens, il marchoit à la tête de ses troupes, un peu après l'heure de midi, par

Eus. vit. l. 1, c. 28. Socrat. l. 1, c. 1.

Philost. l. 1, *c.* 6. *Politia SS. Men. et Alex. apud Phor. art.* 256. *Hist. misc. l.* 11. *Theoph. p.* 11. *Chron. Alex. p.* 280. *Cedren. t.* 1, *p.* 270. *Zonar. t.* 2, *p.* 2.

un temps calme et serein, comme il levoit souvent les yeux vers le ciel, il aperçut au-dessus du soleil, du côté de l'Orient, une croix éclatante, autour de laquelle étoient tracés en caractères de lumière ces trois mots latins : *In hoc vince : Vainquez par ceci.* Ce prodige frappa les yeux et les esprits de toute l'armée. L'empereur n'étoit pas encore sorti de son étonnement, lorsque, la nuit étant venue, il vit en songe le fils de Dieu qui tenoit en main ce signe dont il venoit de voir la figure dans le ciel, et qui lui ordonna d'en faire faire un semblable, et de s'en servir comme d'une enseigne dans les batailles.

Eus. vit. l. 1, *c.* 30 *et* 31.

Le prince, à son réveil, assemble ses amis, leur raconte ce qu'il vient de voir et d'entendre, mande des ouvriers, leur dépeint la forme de ce signe céleste, et leur commande d'en faire un pareil d'or et de pierreries. Eusèbe, qui atteste l'avoir vu plusieurs fois, le décrit ainsi. C'étoit une longue pique revêtue d'or, ayant une traverse en forme de croix; au haut de la pique s'élevoit une couronne d'or enrichie de pierreries, qui enfermoit le monogramme de Christ, que l'empereur voulut aussi dans la suite porter gravé sur son casque. De la traverse pendoit une pièce d'étoffe de pourpre, carrée, couverte d'une broderie d'or et de pierres précieuses, dont l'éclat éblouissoit les regards. Au-dessous de la couronne, mais au-dessus du drapeau étoit le buste de l'empereur et de ses enfans représentés en or; soit que ces images fussent placées sur la traverse de la croix, soit qu'elles fussent brodées sur la partie supérieure du drapeau même; car l'expression d'Eusèbe ne donne pas une idée nette de cette position. Il semble même, à l'inspection de plusieurs médailles, que ces images étoient quelquefois dans des médaillons le long du bois de la pique, et que le monogramme de Christ étoit brodé sur le drapeau.

Soz. l. 1, *c.* 4.

Ce fut dans la suite le principal étendard de l'armée

de Constantin et de ses successeurs : on l'appela *labarum* ou *laborum*. Le nom étoit nouveau ; mais, selon quelques auteurs, la forme en étoit ancienne. Les Romains l'avoient empruntée des barbares, et c'étoit la première enseigne des armées ; elle marchoit toujours devant les empereurs ; les images des dieux y étoient représentées, et les soldats l'adoroient aussi-bien que leurs aigles. Ce culte ancien, appliqué alors au nom de Jésus-Christ, accoutuma les soldats à n'adorer que le Dieu de l'empereur, et contribua à les détacher peu à peu de l'idolâtrie. Socrate, Théophane et Cédrène attestent que ce premier *labarum* se voyoit encore de leur temps dans le palais de Constantinople : le dernier de ces auteurs vivoit dans le onzième siècle.

Du Cange, gloss. Soc. l. 1, c. 1. Theoph. p. 11. Cedren. t. 1, p. 270.

Constantin fit faire plusieurs étendards sur le même modèle, pour être portés à la tête de toutes ses armées. Il s'en servoit comme d'une ressource assurée dans tous les endroits où il voyoit plier ses troupes. Il sembloit qu'il en sortît une vertu divine qui inspiroit la confiance à ses soldats et la terreur aux ennemis. L'empereur choisit entre ses gardes cinquante des plus braves, des plus vigoureux et des plus attachés au christianisme, pour garder ce précieux gage de la victoire : chacun d'eux le portoit tour à tour. Eusèbe rapporte, d'après Constantin même, un fait qui seroit incroyable sans un aussi bon garant. Au milieu d'une bataille, celui qui portoit le *labarum*, ayant pris l'épouvante, le remit entre les mains d'un autre, et s'enfuit. A peine l'eut-il quitté, qu'il fut percé d'un trait mortel, qui lui ôta sur-le-champ la vie. Les ennemis s'efforçant de concert d'abattre cette redoutable enseigne, celui qui en étoit chargé se vit bientôt le but d'une grêle de javelots : pas un ne porta sur lui ; tous s'enfoncèrent dans le bois de la pique : c'étoit une défense plus sûre que le bouclier le plus impénétrable ; et jamais celui qui faisoit cette fonction dans les armées ne reçut aucune atteinte. Théodose le jeune,

Eus. vit. l. 2, c. 7, 8, 9. Cod. Theod. l. 6, 1, 25, de præp. lab. et ibi Godefr.

par une loi de l'an 416, donne à ceux qui sont préposés à la garde du *labarum* des titres honorables et de grands priviléges.

Niceph. Call. l. 7, c. 29. Acta Artemii apud Metaphr. Baluze in Lact. p. 337. Eus. l. 1, vit. c. 37. Soc. l. 1, c. 1. Soz. l. 1, c. 5. Buch. in Belg. l. 8, c. 6. Gelenius in colon. magnit. l. 1, synt. 4. Morin, de la délivr. de l'Egl. part. 2, c. 12. Chifflet, de conv. Const. c. 6.

On ne sait rien de certain sur le lieu où étoit Constantin quand il vit cette croix miraculeuse. Quelques-uns prétendent qu'il étoit déjà aux portes de Rome; mais, selon l'opinion la plus vraisemblable et la plus suivie, il n'avoit pas encore passé les Alpes : c'est ce qui semble résulter du récit d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène, qui sont ici les trois auteurs originaux. Divers endroits de la Gaule se disputent l'honneur d'avoir vu ce prodige : les uns disent qu'il parut à Numagen, sur la droite de la Moselle, à trois mille au-dessous de Trèves; d'autres à Sintzic, au confluent du Rhin et de l'Aar; quelques-uns entre Autun et Saint-Jean-de-Lône. Selon la tradition de l'église de Besançon, ce fut sur la rive du Danube, lorsque Constantin faisoit la guerre aux barbares, qui vouloient passer ce fleuve; d'où un savant moderne conjecture que ce fut entre le Rhin et le Danube, près de Brisach, et que ces barbares étoient alliés de Maxence. Il croit que Constantin attendit en Franche-Comté la saison de passer les Alpes, et que ce fut alors qu'il fit percer le rocher nommé aujourd'hui ***Pierre-Pertuis, Petra pertusa***, à une journée de Bâle. Ce pertuis est long de quarante-six pieds, et large de seize ou dix-sept. Sur le roc est gravée une inscription [1] qui marque que ce chemin est l'ouvrage d'un empereur : c'étoit pour donner un passage des Gaules en Germanie.

Act. conc. Nic. Gelasii Cyzic. l. 1, c. 4. Oisel. Thes. numis. antiq. p. 463. Tollius apud Baudri in Lact. p. 735.

Nous avons rapporté ce miracle d'après Eusèbe, qui atteste qu'il le tient de la bouche même de Constantin, et que ce prince lui en avoit confirmé la vérité par son serment. Mais il faut avouer qu'entre les auteurs anciens quelques-uns ne parlent pas de cette apparition de la croix; d'autres ne la racontent que comme un songe ; ce

[1] Numinis augusti via ducta per ardua montis
Fecit iter, petram scindens in margine fontis.

qui a donné lieu aux infidèles, dès le cinquième siècle, de décréditer ce prodige, comme nous l'apprenons de Gélase de Cyzique, et à quelques écrivains modernes de le rejeter comme un pieux stratagème de Constantin. La vérité de la religion chrétienne ne dépend pas de celle de ce miracle; elle pose sur des principes inébranlables : c'est un édifice élevé jusqu'au ciel, établi dans le même temps et par la même main que les fondemens de la terre, qu'il doit surpasser en durée : ce miracle n'en est tout au plus qu'un ornement, qui pourroit tomber sans lui rien ôter de sa solidité. Je me crois donc, comme historien, en droit de rapporter en peu de mots, sans préjugé ni décision, ce qu'on a dit pour détruire ou pour autoriser la réalité de cet événement.

Ceux qui le combattent s'appuient sur l'incertitude du lieu où il s'est passé; ce qui leur semble affoiblir l'authenticité du fait en lui-même; sur la narration de Lactance et de Sozomène, qui ne parlent de cette apparition de la croix que comme d'un songe de Constantin; sur le silence des panégyristes, de Porphyrius Optatianus, poëte contemporain de Constantin, d'Eusèbe même, qui n'en dit rien dans son histoire ecclésiastique, et de saint Grégoire de Nazianze, qui, racontant un miracle pareil arrivé du temps de Julien, ne dit pas un mot de celui-ci, qu'il auroit dû naturellement citer, s'il y eût donné quelque croyance. Le serment même de Constantin leur rend la chose plus suspecte : qu'est-il besoin de jurer pour prouver un fait dont il devoit y avoir tant de témoins?

Lact. c. 44. Soz. l. 1, c. 3. Colombus in Lact. p. 388. Greg. Naz. invect. 1a in Jul. t. 1, p. 112. Gothof. in Philost. diss. ad l. 1, c. 6.

Les autres répondent qu'il y a dans l'histoire une infinité de faits dont la vérité n'est pas moins constatée, quoiqu'on ne sache ni le lieu, ni quelquefois le temps même où ils sont arrivés : que Lactance, n'écrivant pas une histoire, ne détruit rien par son silence, et qu'il ne parle que de l'ordre que Constantin reçut en songe, la veille du combat contre Maxence, de faire graver sur

Incerti paneg. c. 2. Nazar. paneg. c. 14.

les boucliers de son armée le monogramme de Christ ; parce qu'ayant pour objet la mort des persécuteurs, il omet tout ce qui étoit arrivé depuis le commencement de la guerre jusqu'à la mort du tyran : que le récit de Sozomène, qui vivoit au cinquième siècle, et qui a été copié par beaucoup d'autres, prouve seulement que ce miracle étoit contredit dès-lors, et que son témoignage ne doit être compté pour rien, puisque, après avoir raconté la chose comme un songe, il rapporte ensuite le récit d'Eusèbe avec sa preuve, c'est-à-dire avec le serment de Constantin, sans donner aucune marque de défiance : que les panégyristes, étant idolâtres, n'avoient garde de relever cette apparition de la croix, qui faisoit horreur aux païens, comme le signe le plus malheureux : qu'on trouve cependant dans leurs discours même de quoi appuyer la vérité de cette histoire : que c'est là sans doute ce mauvais présage dont ils parlent qui effraya les aruspices et les soldats : que c'est ce même phénomène qui, déguisé sous des idées plus favorables et plus assorties à la superstition païenne, donna, comme ils le disent, occasion au bruit qui courut par toute la Gaule, qu'on avoit vu en l'air des armées éclatantes de lumière, et qu'on avoit entendu ces mots : *Nous allons au secours de Constantin.* Quant au silence d'Optatianus, d'Eusèbe dans son histoire ecclésiastique, et de saint Grégoire, le premier étoit païen selon toute apparence ; et d'ailleurs ses acrostiches bizarres ne méritent aucune considération. Eusèbe dans son histoire n'a fait que parcourir succinctement toute cette guerre ; il en réserve le détail pour la vie de Constantin : saint Grégoire, dans l'endroit dont il s'agit, ne parlant que des prodiges qui empêchèrent les Juifs de rebâtir le temple de Jérusalem, n'avoit pas besoin de s'écarter de son sujet pour citer des exemples semblables ; et jamais a-t-on douté d'un fait historique parce qu'il n'est pas rappelé par les auteurs toutes les fois qu'ils racontent d'autres

faits qui y sont conformes? Pour ce qui est du serment de Constantin, il est étrange, disent-ils, que ce qu'on regarde comme une preuve de vérité dans la bouche du commun des hommes soit converti en preuve de mensonge dans celle d'un si grand prince : est-il donc étonnant que l'empereur, s'entretenant en particulier avec Eusèbe d'un fait si extraordinaire, que celui-ci n'avoit pas vu, quoique tant d'autres en eussent été témoins, ait voulu déterminer sa croyance par un serment? Après tout, ou les adversaires accusent Constantin d'un parjure, ce qui est un attentat à la mémoire d'un si grand prince; ou ils imputent à Eusèbe d'avoir outragé la majesté impériale par une imposture criminelle, qui, démentie par un seul de tant de témoins oculaires, lui auroit attiré l'indignation de tout l'empire, et la juste colère des fils de Constantin, sous les yeux desquels il écrivoit. Sur ces raisons et d'autres semblables, ceux qui défendent la réalité de ce miracle s'en tiennent à l'autorité d'Eusèbe, dont la fidélité dans le récit des faits, du moins de ceux qui n'intéressent point l'arianisme, n'a jamais été contestée.

Constantin, résolu de ne plus reconnoître d'autre Dieu que celui qui le favorisoit d'une protection si éclatante, s'empressa de s'instruire. Il s'adressa aux ministres les plus saints et les plus éclairés. Eusèbe ne les nomme pas. Ils lui développèrent les vérités du christianisme; et, sans chercher à ménager la délicatesse du prince, ils commencèrent, comme avoient fait les apôtres, par les mystères les plus capables de révolter la raison humaine, tels que la divinité de Jésus-Christ, son incarnation, et ce que saint Paul appelle, par rapport aux gentils, *la folie de la croix*. Le prince, touché de la grâce, les écouta avec docilité; il conçut dès-lors pour les ministres évangéliques un respect qu'il conserva toute sa vie; il commença même à se nourrir de la lecture des livres saints. Les Grecs modernes font l'honneur à Euphrate,

Eus. vit. l. 1, c. 32. Codin. orig. de C. P. p. 10.

chambellan de l'empereur, d'avoir beaucoup contribué à sa conversion : l'antiquité ne dit rien de cet Euphrate.

Eus. vit. l. 3, c. 47 et 52, l. 4, c. 38. Soz. l. 1, c. 5. Baron. an. 324, §. 13. Vorb. t. 2, p. 136. S. Paulin. epist. ad Sever. 11.

L'exemple de Constantin attira toute sa famille. Hélène sa mère, sa sœur Constantina, promise à Licinius, Eutropie sa belle-mère et veuve de Maximien, Crispe son fils, alors âgé de douze ou treize ans, renoncèrent au culte des idoles. On n'a point de preuve certaine de la conversion de sa femme Fausta. Quelques auteurs supposent qu'Hélène étoit déjà chrétienne, ce qui peut être vrai. Mais pour ceux qui prétendent qu'elle avoit élevé son fils dans la foi, et que Constantin, chrétien dès son enfance, ne fit que manifester sa religion après le miracle de l'apparition céleste, ils sont démentis par des faits que nous avons déjà rapportés.

Zos. l. 2. Soz. l. 1, c. 5.

Zozime, ennemi mortel du christianisme, et, par cette raison, de Constantin même, a voulu jeter du ridicule sur la conversion de ce prince. Il raconte que l'empereur, ayant fait cruellement mourir sa femme Fausta et Crispe son fils, tourmenté par ses remords, s'adressa d'abord aux prêtres de ses dieux pour obtenir d'eux l'expiation de ces crimes : que ceux-ci lui ayant répondu qu'ils n'en connoissoient point pour des forfaits si atroces, on lui présenta un Egyptien venu d'Espagne, qui se trouva pour lors à Rome, et qui s'étoit insinué auprès des femmes de la cour : que cet imposteur lui assura que la religion des chrétiens avoit des secrets pour laver tous les crimes quels qu'ils fussent, et que le plus grand scélérat, dès qu'il en faisoit profession, étoit aussitôt purifié ; que l'empereur saisit avidement cette doctrine, et qu'ayant renoncé aux dieux de ses pères, il devint la dupe du charlatan égyptien. Sozomène, plus sensé que Zosime, dont il étoit presque contemporain, réfute solidement cette fable, et quelques autres mensonges que les païens débitoient par un aveugle désespoir. Fausta et Crispe ne moururent que la vingtième

année du règne de Constantin ; et d'ailleurs les prêtres païens se seroient bien gardés d'avouer que leur religion ne leur fournissoit aucun moyen d'expier les crimes, eux qui enseignoient que plusieurs de leurs anciens héros, après les plus horribles meurtres, avoient été purifiés par de prétendues expiations.

LIVRE DEUXIÈME.

An. 312

Depuis près de trois siècles la religion chrétienne, toujours prêchée et toujours proscrite, croissant au milieu des supplices, et tirant de nouvelles forces de ses propres pertes, avoit passé par toutes les épreuves qui pouvoient en constater la divinité. Elle s'étoit affermie par les moyens les plus sûrs que les hommes puissent employer pour détruire ce qui n'est que leur ouvrage; et son établissement étoit un prodige dont Dieu avoit prolongé la durée afin de le rendre visible aux siècles à venir les plus éloignés. Quand le christianisme n'eut plus besoin de persécutions pour prouver sa céleste origine, les persécuteurs devinrent chrétiens, les princes se soumirent au joug de l'Evangile; et l'on peut dire que le miracle de la conversion de Constantin fit cesser sur la terre un plus grand miracle. Nous allons voir la croix placée sur la tête des empereurs, et révérée de tout l'empire; l'Eglise appelant à haute voix et sans crainte tous les peuples de la terre; le paganisme détruit sans être persécuté. Ces grands changemens furent le fruit de la victoire de Constantin.

Idace. Libell. præf. urb. apud Buch. in cycl. p. 238. Noris de num. Diocl. c. 5. Incert. pan. c. 5. Nazar. pan. c. 17 et 21.

Au commencement de l'an 312, Maxence s'étoit déclaré consul pour la quatrième fois sans collègue. Constantin, ayant pris pour la seconde fois le même titre avec Licinius, passa promptement les Alpes, et parut devant Suze lorsqu'on le croyoit encore fort éloigné. Cette place couvroit l'entrée de l'Italie. Située au pied de ces hautes montagnes, elle étoit forte d'assiette, défendue par de bonnes murailles, par des habitans guerriers et par une nombreuse garnison. Le prince, pour n'être pas arrêté dès les premiers pas, offrit la paix aux

habitans. Ils la refusèrent, et s'en repentirent le jour même. Constantin fait mettre le feu aux portes et planter les échelles contre les murs. Tandis qu'une partie de ses soldats lance une grêle de pierres et de traits sur ceux qui bordent la muraille, les autres montent à l'escalade, et abattent à coups de piques et d'épées tous ceux qui osent les attendre. En un moment la ville est prise; et le vainqueur, à ce premier exemple de valeur, capable d'effrayer l'Italie, en voulut joindre un de clémence propre à la charmer. Il fit grâce aux habitans. Mais le feu, plus opiniâtre que sa colère, s'étoit déjà répandu bien loin; tout ce que l'épée épargnoit alloit être la proie des flammes. Constantin, alarmé pour des ennemis dont cet instant lui faisoit des sujets, fait travailler tous ses soldats, et travaille lui-même à éteindre l'incendie. Sa bonté paroît encore plus active que sa bravoure; et les habitans de Suze, doublement sauvés en même temps que vaincus, pleins d'admiration et de reconnoissance, lui donnent leur cœur, et achèvent la conquête.

Incert. pan. c. 6 et 7. Nazar. pan. c. 22, 23, 24.

Il marche vers Turin. Dans la plaine de cette ville se présente un grand corps de troupes, dont la cavalerie toute couverte de fer, hommes et chevaux, sembloit invulnérable. Cette vue, loin d'intimider les prince et les soldats, les anime en leur montrant un péril digne de leur courage. La bataille des ennemis étoit triangulaire. La cavalerie formoit la pointe : les deux ailes, composées d'infanterie, se replioient en arrière et se prolongeoient à une grande profondeur. Les cavaliers devoient donner tête baissée dans le centre de l'armée ennemie, la percer tout entière, et, tournant bride ensuite, marcher sur le ventre à tout ce qu'ils rencontreroient. En même temps les deux ailes d'infanterie devoient se déployer et envelopper l'armée de Constantin, déjà rompue par la cavalerie. Le prince, qui avoit le coup-d'œil militaire, comprit le dessein des ennemis à l'ordre de leur bataille. Il place des corps à

droite et à gauche pour faire face à l'infanterie et arrêter ses mouvemens. Pour lui, il se met au centre en tête de cette redoutable cavalerie. Quand il la voit sur le point de heurter le front de son armée, au lieu de lui résister, il ordonne à ses troupes de s'ouvrir : c'étoit un torrent qui n'avoit de force qu'en ligne droite : le fer dont elle étoit revêtue ôtoit toute souplesse aux hommes et aux chevaux. Mais dès qu'il la voit engagée entre ses escadrons, il la fait enfermer et attaquer de toutes parts, non pas à coups de lances et d'épées, on ne pouvoit percer de tels ennemis, mais à grands coups de masses d'armes. On les assommoit, on les écrasoit sur la selle de leurs chevaux, on les renversoit sans qu'ils pussent ni se mouvoir pour se défendre, ni se relever quand ils étoient abattus. Bientôt ce ne fut plus qu'une horrible confusion d'hommes, de chevaux, d'armes, amoncelés les uns sur les autres. Ceux qui échappèrent à ce massacre voulurent se sauver à Turin avec l'infanterie, mais ils en trouvèrent les portes fermées ; et Constantin, qui les poursuivit l'épée dans les reins, acheva de les tailler en pièces au pied des murailles.

Incert. pan. c. 7. Sigon. imp. Occ. p. 52. Hier. epist. ad Innocentium.

Cette victoire, qui ne coûta point de sang au vainqueur, lui ouvrit les portes de Turin. La plupart des autres places entre le Pô et les Alpes lui envoyèrent des députés pour l'assurer de leur soumission ; toutes s'empressoient de lui offrir des vivres. Sigonius, sur un passage de saint Jérôme, conjecture que Verceil fit quelque résistance, et que cette ville fut alors presque détruite. Il n'en est point parlé ailleurs. Constantin alla à Milan, et son entrée devint une espèce de triomphe par la joie et les acclamations des habitans, qui ne pouvoient se lasser de le voir et de lui applaudir, comme au libérateur de l'Italie.

Incert. pan. c. 8, et seq. Nazar. pan. c. 26.

Au sortir de Milan, où il étoit resté quelques jours pour donner du repos à ses troupes, il prit la route de Vérone. Il savoit qu'il y trouveroit rassemblées

les plus grandes forces de Maxence, commandées par les meilleurs capitaines de ce prince et par son préfet du prétoire, Ruricius Pompeïanus, le plus brave et le plus habile général que le tyran eût à son service. En passant auprès de Bresce, Constantin rencontra un gros corps de cavalerie, qui prit la fuite au premier choc et alla rejoindre l'armée de Vérone. Ruricius n'osa tenir la campagne; il se renferma avec ses troupes dans la ville. Le siége en étoit difficile : il falloit passer l'Adige, et se rendre maître du cours de ce fleuve qui portoit l'abondance à Vérone : il étoit rapide, plein de gouffres et de rochers, et les ennemis en gardoient les bords. Constantin trompa pourtant leur vigilance : étant remonté fort au-dessus de la ville, jusqu'à un endroit où le trajet étoit praticable, il y fit passer à leur insu une partie de son armée. A peine le siége fut-il formé, que les assiégés firent une vigoureuse sortie, et furent repoussés avec tant de carnage, que Ruricius se vit obligé de sortir secrètement de la ville pour aller chercher de nouveaux secours.

Il revint bientôt avec une plus grosse armée, résolu de faire lever le siége ou de périr. L'empereur, pour ne pas donner aux assiégés la liberté de s'échapper, ou même de l'attaquer en queue pendant le combat, laisse devant la ville une partie de ses troupes, et marche avec l'autre à la rencontre de Ruricius. Il range d'abord son armée sur deux lignes : mais, ayant observé que celle des ennemis étoit plus nombreuse, il met la sienne sur une seule ligne, et fait un grand front, de peur d'être enveloppé. Le combat commença sur le déclin du jour et dura fort avant dans la nuit. Constantin y fit le devoir de général et de soldat. Il se jette au plus fort de la mêlée; et, profitant des ténèbres pour courir, sans être retenu, où l'emportoit sa valeur, il perce, il abat, il terrasse; on ne le reconnoît qu'à la pesanteur de son bras : le son des instrumens de guerre, le cri des soldats,

Incert. pan. c. 9, 10. Nazar. pan. c. 26.

le cliquetis des armes, les gémissemens des blessés, les coups guidés par le hasard, tant d'horreurs augmentées par celle d'une nuit épaisse, ne troublent point son courage. L'armée de secours est entièrement défaite; Ruricius y perd la vie : Constantin, hors d'haleine, couvert de sang et de poussière, va rejoindre les troupes du siége, et reçoit de ses principaux officiers, qui s'empressent avec des larmes de joie de baiser ses mains sanglantes, des reproches d'autant plus flatteurs qu'ils sont mieux mérités.

Incert. pan. c. 11, et seq. Nazar. c. 27.

Pendant le siége de Vérone, Aquilée et Modène furent attaquées : elles se rendirent avec plusieurs autres villes en même temps que Vérone. L'empereur accorda la vie aux habitans, mais il les obligea de rendre leurs armes; et pour s'assurer de leurs personnes, il les mit sous la garde de ses soldats. Comme ils étoient en plus grand nombre que les vainqueurs, on crut nécessaire de les enchaîner, et on manquoit de chaînes. Constantin leur en fit faire de leurs propres épées, qui, forgées pour leur défense, devinrent les instrumens de leur servitude.

Lact. c. 44. Fabric. descript. urb. Rom. c. 16. et alii passim

Après tant d'heureux succès, rien n'arrêta sa marche jusqu'à la vue de Rome. Il paroît seulement, par un mot de Lactance, qu'aux approches de cette ville il éprouva quelque revers; mais que, sans perdre courage, et déterminé à tout événement, il marcha en avant et vint camper vis-à-vis du *Ponte-Mole*, nommé alors *le pont Milvius*. C'est un pont de pierre de huit arches sur le Tibre, à deux milles au-dessus de Rome, dans la voie Flaminia, par laquelle venoit Constantin. Il avoit été construit en bois dès les premiers siècles de la république; il fut rebâti en pierre par le censeur Emilius Scaurus, et rétabli par Auguste. Il subsiste encore aujourd'hui, ayant été réparé par le pape Nicolas v au milieu du quinzième siècle.

Incert. pan. c. 14, et seq.

Tout ce que craignoit Constantin, c'étoit d'être obligé

d'assiéger Rome, bien pourvue de troupes et de toutes sortes de munitions; et de faire ressentir les calamités de la guerre à un peuple dont il vouloit se faire aimer. Maxence, soit par lâcheté, soit par une crainte superstitieuse, se tenoit renfermé; on lui avoit prédit qu'il périroit s'il sortoit hors des portes de la ville : il n'osoit même quitter son palais que pour se transporter aux jardins délicieux de Salluste. Cependant, affectant une fausse confiance, il n'avoit rien retranché de ses débauches ordinaires. Par une précaution frivole, il avoit supprimé toutes les lettres qui annonçoient ses infortunes; il supposoit même des victoires pour amuser le peuple; et ce fut apparemment dans ce temps-là qu'il se fit décorer tant de fois du titre d'*imperator*, qui lui est donné pour la onzième fois sur un marbre antique : vanité ridicule, qui donne à la postérité, plus exactement que l'histoire même, le calcul de ses pertes. Quelquefois il protestoit hautement que tous ses désirs étoient de voir son rival au pied des murs de Rome, se flattant sans doute de lui débaucher son armée, et peu capable de sentir la différence qu'il devoit y avoir entre les troupes de Sévère ou de Galère et des soldats conduits par Constantin et par la victoire. Il s'en falloit bien qu'il fût aussi tranquille qu'il affectoit de le paroître. Deux jours avant la bataille, effrayé par des présages et par des songes que sa timidité interprétoit d'une manière funeste, il quitta son palais, et alla s'établir avec sa femme et ses enfans dans une maison particulière. Cependant son armée sortit de Rome et se posta vis-à-vis de celle de Constantin, le *Ponte-Mole* entre deux.

Lact. c. 44. *Noris in num. Diocl. c.* 5.

Ce dut être alors que Maxence fit jeter un pont de bateaux sur le fleuve, au-dessus du *Ponte-Mole*, apparemment vers l'endroit appelé *les Roches rouges*, à neuf milles de Rome. C'étoit le lieu qu'il avoit choisi pour combattre, soit que le poste lui parût plus avantageux, soit pour obliger ses troupes à faire de plus

Eus. vit. l. 1, *c.* 38. *Zos. l.* 2. *Aurel. Vict vict. epit. Lact. c.* 44. *Libanius or.* 3. *Praxag. apud. Phot.*

Acta Metr. et Alex. apud Phot. Incert. pan. c. 27. Prud. ad Sym. l. 1, vers. 448. Till. note 31 sur Const. Vorb. t. 2, p. 138.

grands efforts en leur rendant la retraite plus difficile, soit que, se défiant des Romains, il voulût livrer la bataille hors de leur vue. Ce pont étoit construit de manière qu'il pouvoit s'ouvrir ou se rompre en un moment, n'étant lié par le milieu qu'avec des crampons de fer, qu'il étoit aisé de détacher. C'étoit, en cas de défaite, un moyen de faire périr l'armée victorieuse dans le temps même de la poursuite. Des ouvriers cachés dans les bateaux devoient ouvrir le pont, dès que Constantin et ses troupes seroient dessus, pour les précipiter dans le fleuve. Quelques modernes, fondés sur récit le que Lactance, les panégyristes et Prudence font de cette bataille, nient l'existence de ce pont; ils prétendent que ce fut du pont Milvius que Maxence, dans sa déroute, tomba dans le Tibre, soit qu'il l'eût lui-même fait rompre avant l'action, comme Lactance semble le dire, soit que la foule des fuyards l'en ait précipité. Mais nous suivrons ici Eusèbe et Zosime, qui décrivent en termes précis ce pont de bateaux, et dont le témoignage, très-considérable en lui-même, surtout quand ils s'accordent ensemble, est ici appuyé par le plus grand nombre des auteurs.

Lact. c. 44. Prud. ad Sym. l. 1, v. 488.

La nuit qui précéda la bataille, Constantin fut averti en songe de faire marquer les boucliers de ses soldats du monogramme de Christ. Il obéit, et dès le point du jour ce victorieux caractère, imprimé par son ordre, parut sur les boucliers, sur les casques, et fit passer dans le cœur des soldats une confiance toute nouvelle.

Lact. c. 44. Calend. Buch. in cycl. p. 286. Noris de num. Lic. c. Till. note 32 sur Const.

Le vingt-huitième d'octobre Maxence entroit dans la septième année de son règne. Si l'on en veut croire Lactance, tandis que les deux armées étoient aux mains, ce prince, encore renfermé dans Rome, célébroit l'anniversaire de son avénement à l'empire en donnant des jeux dans le Cirque; et il ne fallut rien moins que les clameurs et les reproches injurieux du peuple pour le forcer à s'aller mettre à la tête de ses troupes. Mais les

deux panégyristes, dont l'un parloit l'année suivante en présence de Constantin, et qui tous deux ne négligent rien de ce qui peut flétrir la mémoire du vaincu, ne lui imputent pas cet excès de lâcheté; Zosime s'accorde ici avec eux. Je vais donc suivre leur récit, comme le plus vraisemblable.

Maxence, qui ne se lassoit pas d'immoler des victimes et d'interroger les aruspices, voulut enfin consulter l'oracle le plus respecté : c'étoit les livres des sibylles. Il y trouva que ce jour-là même l'ennemi des Romains devoit périr. Il ne douta pas que ce ne fût Constantin; et, sur la foi de cette prédiction, il va joindre son armée et lui fait passer le pont de bateaux. Pour ôter à ses troupes tout moyen de reculer, il les range au bord du Tibre. C'étoit un spectacle effrayant, et la vue d'une armée si belle et si nombreuse annonçoit bien la décision d'une importante querelle. Quoique le front s'étendît à perte de vue, les files serrées, les rangs multipliés, les lignes redoublées et soutenues de corps de réserve présentoient un mur épais qui sembloit impénétrable. Constantin, beaucoup plus foible en nombre, mais plus fort par la valeur et par l'amour de ses troupes, fait charger la cavalerie ennemie par la sienne, et en même temps fait avancer l'infanterie en bon ordre. Le choc fut terrible : les prétoriens surtout se battirent en désespérés. Les soldats étrangers firent aussi une vigoureuse résistance: il en périt une multitude innombrable, massacrés ou foulés aux pieds des chevaux. Mais les Romains et les Italiens, fatigués de la tyrannie et du tyran, ne tinrent pas long-temps contre un prince qu'ils désiroient d'avoir pour maître, et Constantin se montroit plus que jamais digne de l'être. Après avoir donné ses ordres, voyant que la cavalerie ennemie disputoit opiniâtrément la victoire, il se met à la tête de la sienne; il s'élance dans les plus épais escadrons; les pierreries de son casque, l'or de son bouclier et de ses armes le

Incert. pan. c. 16, et seq. Nazar. pan. c. 28, et seq. Zos. l. 2.

montrent aux ennemis et les effraient : au milieu d'une nuée de javelots, il se couvre, il attaque, il renverse : son exemple donne aux siens des forces extraordinaires. Chaque soldat combat comme si le succès dépendoit de lui seul, et qu'il dût seul recueillir tout le fruit de la victoire.

Déjà toute l'infanterie étoit rompue et en déroute : les bords du fleuve n'étoient plus couverts que de morts et de mourans ; le fleuve même en étoit comblé et ne rouloit que du sang et des cadavres. Maxence ne perdit point l'espérance, tant qu'il vit combattre ses cavaliers : mais, ceux-ci étant obligés de céder, il prit la fuite avec eux, et gagna le pont de bateaux. Ce pont n'étoit ni assez large pour contenir la multitude des fuyards qui s'entassoient les uns sur les autres, ni assez solide pour les soutenir. Dans cet affreux désordre il se rompit, et Maxence, enveloppé d'une foule de ses gens, tomba, fut englouti, et disparut avec eux.

Incert. pan. c. 18. Zos. l. 2. Anon. Vales.

La nouvelle de ce grand événement vola aussitôt à Rome. On n'osa d'abord la croire ; on craignoit qu'elle ne fût démentie, et que la joie qu'elle auroit donnée ne devînt un crime. Ce ne fut que la vue même de la tête du tyran qui assura les Romains de leur délivrance. Le corps de ce malheureux prince, chargé d'une pesante cuirasse, fut trouvé le lendemain enfoncé dans le limon du Tibre ; on lui coupa la tête ; on la planta au bout d'une pique pour la montrer aux Romains.

Eus. vit. l. 1, c. 39. Incert. pan. c. 18, et seq. Nazar. pan. c. 30, et seq. Baron. an. 312, §. 75.

Ce spectacle donna un libre cours à la joie publique, et fit ouvrir au vainqueur toutes les portes de la ville. Laissant à gauche la voie Flaminia, il traversa les prés de Néron, passa près du tombeau de Saint-Pierre au Vatican, et entra par la porte triomphale. Il étoit monté sur un char. Tous les ordres de l'état, sénateurs, chevaliers, peuple, avec leurs femmes, leurs enfans, leurs esclaves, accouroient au-devant de lui : leurs transports ne connoissoient aucun rang : tout retentissoit d'accla-

mations; c'étoit leur sauveur, leur libérateur, leur père : on eût dit que Rome entière n'eût été auparavant qu'une vaste prison, dont Constantin ouvroit les portes. Chacun s'efforçoit d'approcher de son char, qui avoit peine à fendre la foule. Jamais triomphe n'avoit été si éclatant. On n'y voyoit pas, dit un orateur de ce temps-là, des dépouilles des vaincus, des représentations de villes prises de force ; mais la noblesse délivrée d'affronts et d'alarmes, le peuple affranchi des vexations les plus cruelles, Rome devenue libre, et qui se recouvroit elle-même, faisoient au vainqueur un plus beau cortége, où l'allégresse étoit pure, et où la compassion ne déroboit rien à la joie. Et si, pour rendreun triomphe complet, il y falloit voir des captifs chargés de fers, on se représentoit l'avarice, la tyrannie, la cruauté, la débauche, enchaînées à son char. Toutes ces horreurs sembloient respirer encore sur le visage de Maxence, dont la tête, haut élevée derrière le vainqueur, étoit l'objet de toutes les insultes du peuple. C'étoit la coutume que la pompe du triomphe montât au Capitole pour rendre grâces à Jupiter, et pour lui immoler des victimes : Constantin, qui connoissoit mieux l'auteur de sa victoire, se dispensa de cette cérémonie païenne. Il alla droit au mont Palatin, où il choisit sa demeure dans le palais que Maxence avoit trois jours auparavant abandonné. Il envoya aussitôt la tête du tyran en Afrique; et cette province, dont les plaies saignoient encore, reçut avec la même joie que Rome ce gage de sa délivrance ; elle se soumit de bon cœur à un prince de qui elle espéroit des traitemens plus humains.

Ce ne fut dans Rome pendant sept jours que fêtes et que spectacles, dans lesquels la présence du prince, auteur de la félicité publique, occupoit presque seule les yeux de tous les spectateurs. On accouroit de toutes les villes de l'Italie pour le voir et pour prendre part à la joie universelle. Prudence dit qu'à l'arrivée de Constantin les sénateurs sortis des cachots, et encore chargés

Incert. pan. c. 19 et 25. Nazar. pan. c. 32. Eus. vit. l. 1, c. 40. Aurel. Vict. Prud. in Sym. l. 1, v. 491. Theoph. chr. p. 11.

Hist. misc. l. 11. *Grut. inscr.* CCLXXXII, 2.

de leurs chaînes, embrassoient ses genoux en pleurant, qu'ils se prosternoient devant ses étendards, et adoroient la croix et le nom de Jésus-Christ. Si ce fait n'est pas embelli par les couleurs de la poésie, il faut dire que ces hommes encore païens ne rendoient cet hommage qu'aux enseignes du prince, qu'on avoit coutume d'adorer. Ce qu'il y a de certain, c'est que la nouvelle conquête s'efforça de combler Constantin de toutes sortes d'honneurs. L'Italie lui consacra un bouclier et une couronne d'or : l'Afrique, par une flatterie païenne, que le prince rejeta sans doute, établit des prêtres pour le culte de la famille Flavia : le sénat romain, après lui avoir élevé une statue d'or, dédia sous son nom plusieurs édifices magnifiques que Maxence avoit fait faire, entre autres une basilique et le temple de la ville de Rome, bâti par Adrien et rétabli par Maxence. Mais le monument le plus considérable construit en son honneur fut l'arc de triomphe qui porte encore son nom. Il ne fut achevé qu'en 315 ou 316. On le voit au pied du mont Palatin, près de l'amphithéâtre de Vespasien, à l'occident. Il fut bâti en grande partie des débris d'anciens ouvrages, et surtout de l'arc de Trajan, dont on y transporta plusieurs bas-reliefs et plusieurs statues. La comparaison qu'on y peut faire des figures enlevées des anciens monumens avec celles qui furent alors travaillées, fait connoître combien le goût des arts avoit déjà dégénéré. L'inscription annonce aussi par son emphase le déclin des lettres; elle porte : *que le sénat et le peuple romain ont consacré cet arc de triomphe à l'honneur de Constantin, qui, par l'inspiration de la Divinité et par la grandeur de son génie, à la tête de son armée, a su, par une juste vengeance, délivrer la république et du tyran et de toute sa faction.* Il est à remarquer que le paganisme emploie ici le terme général et équivoque de *Divinité* pour accorder les sentimens du prince avec ses propres idées; car Constantin ne masquoit pas son atta-

chement à la religion qu'il venoit d'embrasser : il déclara même par un monument public à quel dieu il se croyoit redevable de ses succès. Dès qu'il se vit maître de Rome, comme on lui eut érigé une statue dans la place publique, ce prince, qui n'étoit pas enivré de tant d'illustres témoignages de sa force et de sa valeur, fit mettre une longue croix dans la main de sa figure avec cette inscription : *c'est par ce signe salutaire, vrai symbole de force et de courage, que j'ai délivré votre ville du joug des tyrans, et que j'ai rétabli le sénat et le peuple dans leur ancienne splendeur.*

Les statues de Maximin, élevées au milieu de Rome à côté de celles de Maxence, annonçoient à Constantin la ligue secrète formée entre les deux princes. Il trouva même des lettres qui lui en fournissoient une preuve assurée. Le sénat le vengea de cette perfidie par un arrêt qui lui conféroit, à cause de la supériorité de son mérite, le premier rang entre les empereurs, malgré les prétentions de Maximin. Celui-ci avoit reçu la nouvelle de la défaite de Maxence avec autant de dépit que s'il eût été vaincu lui-même : mais quand il apprit l'arrêt rendu par le sénat, il laissa éclater son chagrin, et n'épargna ni les railleries ni les injures. *Lact. c. 44.*

Cette impuissante jalousie ne pouvoit donner d'inquiétude à Constantin : cependant il ne s'endormit pas après la victoire. Tandis que les vaincus ne songeoient qu'à se réjouir de leur défaite, le vainqueur s'occupoit sérieusement des moyens d'assurer sa conquête. Pour y réussir, il se proposa deux objets; c'étoit de mettre hors d'état de nuire ceux qu'il ne pouvoit se flatter de gagner, et de s'attacher le cœur des autres par la douceur et par les bienfaits. Les soldats prétoriens établis par Auguste pour être la garde des empereurs, réunis par Séjan dans un même camp près des murs de Rome, s'étoient rendus redoutables à leurs maîtres. Ils avoient souvent ôté, donné, vendu l'empire; et depuis peu, partisans *Pan. incert. c. 21. Nazar. paneg. c. 6. Aur. Vict. Zos. l. 2. Till. art. 14.*

outrés de la tyrannie de Maxence, qu'ils avoient élevé sur le trône, ils s'étoient baignés dans le sang de leurs concitoyens. Constantin cassa cette milice séditieuse; il leur défendit le port des armes, l'usage de l'habit militaire, et détruisit leur camp. Il désarma aussi les autres soldats qui avoient servi son ennemi; mais il les enrôla de nouveau l'année suivante pour les mener contre les barbares. Entre les amis du tyran et les complices de ses crimes, il n'en punit qu'un petit nombre des plus coupables. Quelques-uns soupçonnent qu'il ôta la vie à un fils qui restoit encore à Maxence; du moins l'histoire ne parle plus ni de cet enfant ni de la femme de ce prince, dont on ne sait pas même le nom. C'est sans fondement que quelques antiquaires l'ont confondue avec Magnia Urbica: les noms de celle-ci ne peuvent convenir à une fille de Galère.

Incert. pan. c. 20. Liban. or. 12. Pagi in Baron. Till. art. 25.

Ces traits de sévérité coûtoient trop à la bonté naturelle de Constantin; il trouvoit dans son cœur bien plus de plaisir à pardonner. Il ne refusa rien au peuple que la punition de quelques malheureux dont on demandoit la mort. Il prévint les prières de ceux qui pouvoient craindre son ressentiment, et leur donna plus que la vie en les dispensant de la demander. Il leur conserva leurs biens, leurs dignités, et leur en conféra même de nouvelles quand ils parurent le mériter. Aradius Rufinus avoit été préfet de Rome la dernière année de Maxence; ce prince, la veille de sa défaite, en avoit établi un autre, nommé Annius Anulinus. Celui-ci étant sorti de charge le 29 de novembre, peut-être pour être envoyé en Afrique, où on le voit proconsul en 313, Constantin rétablit dans cette place importante le même Aradius Rufinus, dont il avoit reconnu le mérite. Il lui donna pour successeur l'année suivante Rufius Volusianus, qui avoit été préfet du prétoire sous Maxence.

Cod. Th. lib. 10, tit. 10,

La révolution récente devoit produire grand nombre de délateurs, comme on voit une multitude d'insectes

après un orage. Constantin avoit toujours eu en horreur ces âmes basses et cruelles, qui se repaissent des malheurs de leurs citoyens, et qui, feignant de poursuivre le crime, n'en poursuivent que la dépouille. Dès le temps qu'il étoit en Gaule, il leur avoit fermé la bouche. Après sa victoire, il fit deux lois par lesquelles il les condamne à la peine capitale. Il les nomme dans ces lois *une peste exécrable, le plus grand fléau de l'humanité.* Il détestoit non-seulement les délateurs qui en vouloient à la vie, mais ceux encore qui n'attaquoient que les biens. L'indignation contre eux prévaloit dans son cœur sur les intérêts du fisc; et, vers la fin de sa vie, il ordonna aux juges de punir de mort les dénonciateurs qui, sous prétexte de servir le domaine, auroient troublé par des chicanes injustes les légitimes possesseurs.

leg. 1, 2, 3. et ibi God. Incert. paneg. c. 4. Nazar. pan. c. 38. Vict. epit.

Dans le séjour d'un peu plus de deux mois qu'il fit à Rome, il répara les maux de six années de tyrannie. Tout sembloit respirer et reprendre vie. En vertu d'un édit publié par tout son empire, ceux qui avoient été dépouillés rentroient en possession de leurs biens; les innocens exilés revoyoient leur patrie; les prisonniers qui n'avoient d'autre crime que d'avoir déplu au tyran recouvroient la liberté; les gens de guerre qui avoient été chassés du service pour cause de religion eurent le choix de reprendre leur premier grade, ou de jouir d'une exemption honorable. Les pères ne gémissoient plus de la beauté de leurs filles, ni les maris de celle de leurs femmes: la vertu du prince assuroit l'honneur des familles. Un accès facile, sa patience à écouter, sa bonté à répondre, la sérénité de son visage, produisoient dans tous les cœurs le même sentiment que la vue d'un beau jour après une nuit orageuse. Il rendit au sénat son ancienne autorité il parla plusieurs fois dans cette auguste compagnie, qui le devenoit encore davantage par les égards que le prince avoit pour elle. Afin d'en augmenter le lustre, il y fit entrer les personnes les plus distinguées de toutes les pro-

Nazar. pan. c. 33, et seq. Eus. vit. l. 1, c. 41. Soz. l. 1, c. 8.

vinces, et pour ainsi dire l'élite et la fleur de tout l'empire. Il sut ramener le peuple au devoir par une autorité douce et insensible, qui, sans rien ôter à la liberté, bannissoit la licence, et sembloit n'avoir en main d'autre force que celle de la raison et de l'exemple du prince.

Grut. thes. CLIX, 4. *Eus. vit. l.* 1. *c.* 43. *Zos. l.* 2.

C'étoit au profit de ses sujets que ses revenus augmentoient avec son empire. Il diminua les tributs; et la malignité de Zosime, qui ose accuser ce prince d'avarice et d'exactions accablantes, est démentie par des inscriptions. Nous verrons dans la suite d'autres preuves de sa liberalité. Il descendoit dans tous les détails : il se montroit généreux aux étrangers; il faisoit distribuer aux pauvres de l'argent, des alimens, des vêtemens même. Pour ceux qui, nés dans le sein de l'abondance, se trouvoient par de fâcheux revers réduits à la misère, il les secouroit avec une magnificence qui répondoit à leur première fortune; il donnoit aux uns des terres, aux autres les emplois qu'ils étoient capables de remplir. Il étoit le père des orphelins, le protecteur des veuves. Il marioit à des hommes riches et qui jouissoient de sa faveur, les filles qui avoient perdu leurs pères, et les dotoit d'une manière proportionnée à la fortune de leurs époux. En un mot, dit Eusèbe, c'étoit un soleil bienfaisant, dont la chaleur féconde et universelle diversifioit ses effets selon les différens besoins.

Nazar. pan. c. 35. *Aurel. Vict. Grut. thes.* CLXXVII, 7. *Nard. Rom. ant. et mod. Sigon. de imp. Occ. l.* 3, *p.* 58.

La ville de Rome fut embellie. Il fit bâtir autour du grand Cirque de superbes portiques, dont les colonnes étoient enrichies de dorures. On dressa en plusieurs endroits des statues, dont quelques-unes étoient d'or et d'argent. Il répara les anciens édifices. Il fit construire sur le mont Quirinal des thermes qui égaloient en magnificence ceux de ses prédécesseurs : ayant été détruits dans le saccagement de Rome sous Honorius, ils furent réparés par Quadratianus, préfet de la ville, sous Valentinien III. Il en subsistoit encore une grande partie sous le pontificat de Paul V. Lorsque le cardinal Borghèse les

fit abattre, on y trouva les statues de Constantin et de ses deux fils, Constantin et Constance, qui furent placées dans le Capitole. Non content de donner à Rome un nouveau lustre, il releva la plupart des villes que la tyrannie ou la guerre avoient ruinées. Ce fut alors que Modène, Aquilée et les autres villes de l'Emilie, de la Ligurie et de la Vénétie, reprirent leur ancienne splendeur. Cirthe, capitale de la Numidie, détruite, comme nous l'avons dit, par le tyran Alexandre, fut aussi rétablie par Constantin, qui lui donna son nom. Elle le conserve encore aujourd'hui, avec plusieurs beaux restes d'antiquité.

Tous les savans conviennent, d'après la chronique d'Alexandrie, que c'est de cette année 312 que commencent les indictions. C'est une révolution de quinze ans, dont on s'est beaucoup servi autrefois pour les dates de tous les actes publics, et dont la cour de Rome conserve encore l'usage. La première année de ce cycle s'appelle *indiction première,* et ainsi de suite jusqu'à la quinzième, après laquelle un nouveau cycle recommence. En remontant de l'an 312, on trouve que la première année de l'ère chrétienne auroit été la quatrième indiction, si cette manière de compter les temps eût été alors employée : d'où il s'ensuit que, pour trouver l'indiction de quelque année que ce soit depuis Jésus-Christ, il faut ajouter le nombre de trois au nombre donné, et divisant la somme par quinze, s'il ne reste rien, cette année sera l'indiction quinzième; s'il reste un nombre, ce nombre donnera l'indiction que l'on cherche. Il faut distinguer trois sortes d'indictions : celle des Césars, qui s'appelle aussi *constantinienne*, du nom de son instituteur; elle commençoit le 24 septembre; on s'en est long-temps servi en France et en Allemagne : celle de Constantiople, qui commençoit avec l'année des Grecs au 1.er septembre; elle fut dans la suite le plus universellement employée : enfin celle des papes, qui suivirent d'abord le calcul des empereurs dont ils étoient sujets; mais de-

Chron. Alex. p. 281.
Till. art. 30.
Baron. ann. 312.
Petav. doct. temp. l. 11, c. 40.
Riccioli chron. reform. l. 4, c. 16.
Pagi in Baron. an. 312, ss. 20.
Justiniani nov. 47.

puis Charlemagne ils se sont fait une indiction nouvelle, qu'ils ont commencée d'abord au 25 décembre, ensuite au 1.er janvier. Ce dernier usage subsiste encore aujourd'hui : ainsi la première époque de l'indiction pontificale remonte au 1.er janvier de l'an 313. Justinien ordonna en 537 que tous les actes publics seroient datés de l'indiction.

Cod. Th. lib. 11, tit. de indict. leg. 1, et ibi God. Baron. in ann. 312. Buch. cycl. p. 286. Ludolff. l. 3, c. 6. Noris epoch. Syro-Mac.

Ce mot signifie dans les lois romaines, *répartition des tributs, déclaration de ce que doit payer chaque ville ou chaque province.* Il est donc presque certain que ce nom a rapport à quelque taxation. Mais quel étoit ce tribut? pourquoi ce cercle de quinze années? c'est sur quoi les plus savans avouent qu'ils n'ont rien d'assuré. Baronius conjecture que Constantin réduisit à quinze ans le service militaire, et qu'il falloit au bout de ce terme indiquer un tribut extraordinaire pour payer les soldats qu'on licencioit. Mais cette origine est rejetée de la plupart des critiques, comme une supposition sans fondement, et sujette à des difficultés insolubles. La raison qui a déterminé Constantin à fixer le commencement de l'indiction au 24 septembre n'est pas moins inconnue. Un grand nombre de modernes n'en trouvent point d'autre que la défaite de Maxence : cet événement étoit pour Constantin une époque remarquable ; et, pour y attacher la naissance de l'indiction, ils supposent que le 24 septembre est le jour où Maxence fut vaincu. Mais il est prouvé, par un calendrier très-authentique, que Maxence ne fut défait que le 28 d'octobre. S'il m'étoit permis de hasarder mes conjectures après tant de savans, je dirois que Constantin, voulant marquer sa victoire et le commencement de son empire à Rome par une époque nouvelle, la fit remonter à l'équinoxe d'automne, qui tomboit en ce temps-là au 24 de septembre. Des quatre points cardinaux de l'année solaire, il n'y en a aucun qui n'ait servi à fixer le commencement de l'année chez les différens peuples. Un grand nombre de villes grecques, ainsi que les Egyptiens, les

Juifs pour le civil, les Grecs de Constantinople commençoient leur année vers l'automne : c'est encore aujourd'hui la pratique des Abyssins : les Syro-Macédoniens la commençoient précisément au 24 septembre. Il est assez naturel de croire que Constantin a choisi celui des quatre points principaux de la révolution solaire, qui se trouvoit le plus proche de l'événement dont il prenoit occasion d'établir un nouveau cycle.

Des soins plus importans occupoient encore le prince. Il devoit à Dieu sa conquête ; il vouloit la rendre à son auteur, et, par une victoire plus glorieuse et plus salutaire, soumettre ses sujets au maître qu'il commençoit lui-même à servir. Instruit par des évêques remplis de l'esprit de l'Evangile, il connoissoit déjà assez le caractère de la religion chrétienne pour comprendre qu'elle abhorre le sang et la violence ; qu'elle ne connoît d'autres armes que l'instruction et une douce persuasion ; et qu'elle auroit désavoué une vengeance aveugle, qui, arrachant les fouets et les glaives des mains des païens, les auroit employés sur eux-mêmes. Plein de cette idée, il se garda bien de révolter les esprits par des édits rigoureux ; et ceux que lui attribue Théophane, copié par Cédrénus, ne sont pas moins contraires à la vérité qu'à l'esprit du christianisme. Ces écrivains, pieux sans doute, mais de cette piété qu'on ne doit pas souhaiter aux maîtres du monde, font un mérite à Constantin d'avoir déclaré que ceux qui persisteroient dans le culte des idoles auroient la tête tranchée. Loin de porter cette loi sanguinaire, Constantin usa de tous les ménagemens d'une sage politique. Rome étoit le centre de l'idolâtrie ; avant que de faire fermer les temples, il voulut les faire abandonner. Il continua de donner les emplois et les commandemens à ceux que leur naissance et leur mérite y appeloient ; il n'ôta la vie ni les biens à personne ; il toléra ce qui ne pouvoit être détruit que par une longue patience. Sous son empire, et sous celui de ses successeurs jusqu'à Théo-

Lact. inst. l. 1, c. 21. Theoph. chr. p. 13. Cedren. t. 1, p. 272. Anon. Vales. Prud. in Sym. l. 1, v. 615. Mém. acad. inscript. t. 15, p. 75. Till. note 34 sur Const.

dose-le-Grand, on retrouve dans les auteurs et sur les marbres tous les titres des dignités et des offices de l'idolâtrie ; on y voit des réparations de temples et des superstitions de toute espèce. Mais on ne doit pas regarder comme un effet de cette tolérance les sacrifices humains qui se faisoient encore secrètement à Rome du temps de Lactance, et qui échappoient sans doute à la vigilance de Constantin. Il accepta la robe et le titre de souverain pontife, que les prêtres païens lui offrirent selon la coutume ; et ses successeurs, jusqu'à Gratien, eurent la même condescendance. Ils crurent sans doute que cette dignité, qu'ils réduisoient à un simple titre sans fonction, les mettoit plus en état de réprimer et d'étouffer peu à peu les superstitions en tenant les prêtres païens dans une dépendance immédiate de leur personne. Ce n'est pas à moi à décider s'ils ne portèrent pas trop loin cette complaisance politique.

Baron. in an. 312. *Prud. in Sym. l.* 1, *v.* 546.

Les supplices auroient produit l'opiniâtreté et la haine du christianisme ; Constantin en sut inspirer l'amour. Son exemple, sa faveur, sa douceur même firent plus de chrétiens que les tourmens n'en avoient perverti sous les princes persécuteurs. On en vint insensiblement à rougir de ces dieux qu'on se faisoit soi-même ; et selon la remarque de Baronius, la chute de l'idolâtrie fit même tomber la statuaire. La religion chrétienne pénétra jusque dans le sénat, le plus fort rempart du paganisme ; Anicius, illustre sénateur, fut le premier qui se convertit ; et bientôt, à son exemple, on vit se prosterner au pied de la croix ce qu'il y avoit de plus distingué à Rome, les Olybres, les Paulins, les Bassus.

Eus. vit. l. 1, *c.* 42. *Socr. l.* 1, *c.* 1. *Theoph. p.* 11. *Baron. an.* 312.

L'empereur remédia à tous les maux qu'il put guérir sans faire de nouvelles plaies. Il rappela les chrétiens exilés ; il recueillit les reliques des martyrs, et les fit ensevelir avec décence. Le respect qu'il portoit aux ministres de la religion la rendoit plus respectable aux peuples. Il traitoit les évêques avec toute sorte d'honneurs ;

il aimoit à s'en faire accompagner dans ses voyages; il ne craignoit pas d'avilir la majesté impériale en les recevant à sa table, quelque simples qu'ils fussent alors dans leur extérieur. Les évêques de Rome persécutés et cachés jusqu'à ce temps-là, qui ne connoissoient encore que les richesses éternelles et les souffrances temporelles, attirèrent la principale attention de ce prince religieux. Il leur donna le palais de Latran : ç'avoit été autrefois la demeure de Plautius Latéranus, dont Néron avoit confisqué les biens après l'avoir fait mourir. Depuis que Constantin étoit devenu maître de Rome, on appeloit cet édifice *le palais de Fausta*, parce que cette princesse y faisoit sa demeure. Quoique Baronius place ici cette donation, il y a apparence qu'elle doit être reculée jusqu'après la mort de Fausta en 326. Constantin avoit un palais voisin de celui-là, et il en fit une basilique chrétienne qui fut nommée *Constantinienne*, ou *basilique du Sauveur*, et il la donna au pape Miltiade et à ses successeurs. C'est aujourd'hui Saint-Jean-de-Latran. Ce fut là le premier patrimoine des papes. Il n'est plus besoin en France de réfuter l'acte de cette donation fameuse, qui rend les papes maîtres souverains de Rome, de l'Italie et de tout l'Occident.

Plein de zèle pour la majesté du culte divin, Constantin en releva l'éclat en faisant part de ses trésors aux églises. Il augmenta celles qui subsistoient déjà, et en construisit de nouvelles. Il y en a grand nombre à Rome et dans tout l'Occident qui le reconnoissent pour fondateur. Il est certain qu'il fit bâtir celle de saint Pierre au Vatican, sur le même terrain qu'occupe aujourd'hui la plus auguste basilique de l'univers. Celle-là étoit d'une architecture grossière, faite à la hâte, et construite en grande partie des débris du cirque de Néron. Il bâtit aussi en différens temps l'église de saint Paul, celle de saint Laurent, celle de saint Marcellin et de saint Pierre, celle de sainte Agnès, qu'il fit construire à la sollicitation

Eus. vit. l. 1, c. 42. Cod. Th. lib. 16, tit. 2, leg. 4. Anastase. Nard. Rom. antiq. p. 478. Marinelli Roma sacra.

de sa fille Constantine, et la basilique du palais Sessorien, qui fut ensuite appelée l'église de Sainte-Croix, lorsque ce prince y eut déposé une portion de la vraie croix. Il en fonda plusieurs autres à Ostie, à Albane, à Capoue, à Naples. Il enrichit ces églises de vases précieux et de magnifiques ornemens; il leur donna en propriété des terres et des revenus destinés à leur entretien, et à la subsistance du clergé, à qui il accorda des priviléges et des exemptions.

Euseb. Hist. l. 9, c. 9. Lact. c. 48. Notæ in Pagium apud Baron. an. 312. Bandur. t. 2, p. 164.

Cette même année ou au commencement de la suivante, avant que de sortir de Rome, il fit, de concert avec Licinius, un édit très-favorable aux chrétiens, mais qui limitoit pourtant à certaines conditions la liberté du culte public. C'est ce qui paroît par les termes d'un second édit qui fut fait à Milan au mois de mars suivant, et dont l'original se lit dans Lactance; l'antiquité ne nous a pas conservé le premier. Constantin l'envoya à Maximin; il l'instruisit en même temps des merveilles que Dieu avoit opérées en sa faveur, et de la défaite de Maxence. Maximin, comme je l'ai dit, avoit déjà appris cette nouvelle avec une espèce de rage; mais, après quelques emportemens, il avoit renfermé son dépit, ne se croyant pas encore en état de le faire éclater par une guerre ouverte. Il porta même la dissimulation jusqu'à célébrer sur ses monnoies la victoire de Constantin. Il reçut donc la lettre et l'édit; mais il se trouva embarrassé sur la conduite qu'il devoit tenir. D'un côté il ne vouloit pas paroître céder à ses collègues; de l'autre il craignoit de les irriter. Il prit le parti d'adresser comme de son propre mouvement une lettre à Sabinus, son préfet du prétoire, avec ordre de dresser un édit en conformité, et de le faire publier dans ses états. Dans cette lettre il fait d'abord l'éloge de Dioclétien et de Maximien, qui n'avoient, dit-il, sévi contre les chrétiens que pour les ramener à la religion de leurs pères; il prend ensuite avantage de l'édit de tolérance qu'il avoit

donné après la mort de Galère, et ne parle de la révocation de cet édit que d'une manière ambiguë et enveloppée; il déclare enfin qu'il veut qu'on ne mette en usage que les moyens de douceur pour rappeler les chrétiens au culte des dieux, qu'on laisse liberté de conscience à ceux qui persisteront dans leur religion; et il défend à qui que ce soit de les maltraiter. Cette ordonnance de Maximin ne donna pas aux chrétiens la confiance de se montrer au grand jour; ils sentoient qu'elle lui étoit arrachée par la crainte; et, déjà une fois trompés, ils ne comptoient plus sur ces apparences de douceur. D'ailleurs on remarquoit une différence sensible entre l'édit de Constantin et celui de Maximin: le premier permettoit expressément aux chrétiens de s'assembler, de bâtir des églises et de célébrer publiquement toutes les cérémonies de leur religion; Maximin, sans dire un mot de cette permission, se contentoit de défendre qu'on leur fît aucun mal. Ainsi ils demeurèrent cachés, et attendirent leur liberté du souverain maître des empereurs et des empires.

Maximin, depuis la mort de Galère, n'avoit reconnu d'autres consuls que lui-même, et son grand trésorier Peucétius. Il le choisit encore pour collègue au commencement de l'année 313. Constantin se déclara consul avec Licinius; ils l'étoient tous deux pour la troisième fois. Soit qu'il fût encore à Rome le 18 de janvier, soit qu'il en fût parti quelque temps auparavant, il fit une loi très-équitable, donnée ou affichée à Rome ce jour-là; elle remédioit aux injustices des greffiers des tailles, qui déchargeoient les riches aux dépens des pauvres.

An. 313. *Idace. Eus. Hist. l. 9, c. 11. Cod. Th. l. 13, tit. 10. leg. 1, et ibi God. 5.*

Licinius n'avoit pris aucune part à la guerre contre Maxence. Cependant Constantin se crut obligé d'exécuter la promesse qu'il lui avoit faite de lui donner sa sœur Constantia en mariage. Les deux empereurs se rendirent à Milan, où les noces furent célébrées. Ils y invitèrent Dioclétien. Ce prince s'étant excusé sur son

Lact. c. 45. Baluze in Lact. p. 337. Baudri in Lact. p. 739 et 748. Zos. l. 2. Anon. Vales. Vict. epit.

grand âge, ils lui écrivirent une lettre menaçante dans laquelle ils l'accusoient d'avoir été attaché à Maxence, et de l'être encore à Maximin leur ennemi caché.

Lact. c. 42. Baluze in Lact. p. 354. Cup. in Lact. p. 494. Eus. hist. l. 9, c. 11. Eutr. l. 9. Vict. epit. Spon. voy. t. 1, p. 61. Pagi in Baron. an. 304. Till. note 20 sur Dioclét.

Ces reproches portèrent un coup mortel à Dioclétien, dont les forces, déjà épuisées par des chagrins amères plus encore que par les accès redoublés de sa maladie, ne se soutenoient qu'à peine. Il avoit vivement ressenti l'affront fait à sa personne quand on avoit renversé ses statues avec celles de Maximien. Les malheurs de sa fille Valérie, dont il avoit inutilement demandé la liberté à Maximin, obstiné à persécuter cette princesse, aigrirent encore ses douleurs. Enfin les menaces des deux empereurs achevèrent de l'abattre. Il se condamna lui-même à la mort; et le peu de temps qu'il vécut encore se passa dans des agitations cruelles. Cette funeste mélancolie ne lui laissoit pas prendre de sommeil; soupirer, gémir, pleurer, se rouler tantôt sur son lit, tantôt sur la terre, c'étoit ainsi qu'il passoit les nuits; les jours n'étoient pas plus tranquilles. Il alla jusqu'à se retrancher la nourriture, et se fit mourir de faim; quelques-uns disent de poison. Telle fut la fin d'un prince dont la vieillesse eût été plus heureuse, et la mémoire plus honorée, s'il n'eût terni le lustre de ses grandes qualités par le sanglant édit qui fit périr tant de chrétiens. On ne sait pas au juste le nombre d'années qu'il vécut; Victor ne lui en donne que soixante et huit. On ne peut, comme le font quelques anciens et beaucoup de modernes, prolonger sa vie au-delà de l'an 313 sans démentir Eusèbe et Lactance, qui disent en termes exprès que Maximin, qui mourut en 313, resta le dernier des persécuteurs. Mais il faut dire que Dioclétien a passé le premier de mai, pour trouver les neuf ans du moins commencés, que met Victor entre son abdication et sa mort. Il mourut dans son palais de Spalatro, à une lieue de Salone, où M. Spon, en 1675, vit encore des restes de la magnificence de ce prince. Il fut mis au nombre des

dieux, apparemment par Maximin, peut-être même par Licinius.

Quoique ce dernier prince n'ait jamais fait profession du christianisme, sa liaison avec Constantin, et sa haine contre Maximin, le disposoit alors à favoriser la religion chrétienne. Il se joignit donc volontiers à Constantin pour dresser une déclaration qui fut publiée à Milan le douzième de mars, et envoyée dans tous les états des deux empereurs. Elle confirmoit et étendoit l'édit qui avoit été donné à Rome quelques mois auparavant : elle accordoit aux chrétiens une liberté entière et absolue pour l'exercice de leur culte public, et levoit toutes les conditions par lesquelles cette permission avoit été auparavant limitée; elle ordonnoit qu'on leur rendît sans délai, et sans exiger d'eux aucun remboursement ni dédommagement, tous les lieux d'assemblées ou autres fonds appartenant aux églises, et promettoit d'indemniser aux dépens des deux empereurs ceux qui en étoient actuellement possesseurs à titre légitime. Elle donnoit aussi sans exception à tous ceux qui professoient quelque religion que ce fût, la liberté de la suivre selon leur conscience, et d'en faire l'exercice public sans être inquiétés de personne. Il n'étoit pas encore temps d'imposer silence à l'idolâtrie : ses cris séditieux auroient soulevé tout l'empire. C'étoit assez d'ouvrir la bouche à la véritable religion, et de la mettre en état de confondre sa rivale par la sagesse de ses dogmes et par la pureté de sa morale. Avant que de sortir de Milan, Constantin, pour ménager la modestie d'un sexe auquel il ne sied pas de s'aguerrir au tumulte des affaires et des jugemens, fit une loi qui permet aux maris de poursuivre en justice les droits de leurs femmes, même sans procuration.

Lact. c. 48.
Eus. Hist. l. 10, c. 5.
Cod. Just. l. 2, tit. 13, leg. 21.
Noris, de num. Lic. c. 2 et 5.

Il partit ensuite, et prit le chemin de la Germanie inférieure. Il avoit appris que les Francs, ennuyés de la paix, s'approchoient du Rhin avec l'élite de leur jeu-

Incert. pan. c. 21, et seq.
Zos. l. 2.
Vorb. t. 2, p. 154.

nesse, pour se jeter dans les Gaules. Il courut à leur rencontre, et sa présence les empêcha de tenter le passage. Constantin, qui vouloit les attirer en-deçà pour les vaincre, fit répandre le bruit que les Allemands faisoient encore de plus grands efforts du côté de la Germanie supérieure, et se mit en marche comme pour aller les repousser. Il laissa en même temps de bonnes troupes commandées par des officiers expérimentés, qui avoient ordre de se mettre en embuscade, et de charger les Francs dès qu'ils auroient passé le fleuve. Tout réussit selon ses desseins; les Francs furent battus; l'empereur les poursuivit au-delà du Rhin, et fit un si horrible dégât sur leurs terres, qu'il sembloit que la nation fût exterminée. Il revint à Trèves en triomphe. Il y entendit un panégyrique que nous avons encore, et dont l'auteur est inconnu. La liberté que le prince laissoit aux idolâtres paroît évidemment dans cette pièce; elle respire le paganisme. La gloire de cette victoire fut encore ternie par le spectacle inhumain d'une multitude de prisonniers qui furent exposés aux bêtes, et qui périrent avec cette intrépidité naturelle à la nation.

Eus. hist. l. 10, *c.* 6. *Optat. l.* 3, *c.* 8.

Constantin demeura à Trèves le reste de cette année et une partie de la suivante, occupé principalement à procurer de nouveaux avantages à la religion qu'il avoit embrassée. Ses premiers regards se portèrent sur l'église d'Afrique, qui s'étoit le plus ressentie des rigueurs de la persécution, et qui étoit encore déchirée par le nouveau schisme des donatistes. La lettre de l'empereur à Cécilien, évêque de Carthage, mérite d'être rapportée. La voici telle qu'Eusèbe nous l'a donnée.

« Constantin Auguste à Cécilien, évêque de Car-« thage. Dans le dessein que nous avons de donner à « certains ministres de la religion catholique, cette re-« ligion sainte et légitime, dans les provinces d'Afrique, « de Numidie et de Mauritanie, de quoi fournir aux dé-

« penses, nous avons envoyé ordre à Ursus, receveur « général de l'Afrique, de vous remettre trois mille « bourses. Vous aurez soin de les faire distribuer à ceux « qui vous seront indiqués par le rôle que vous adres- « sera Osius. Si la somme ne vous paroît pas suffisante « pour satisfaire à notre zèle, demandez sans hésiter à « Héraclide, intendant de nos domaines, tout ce que « vous jugerez nécessaire ; il a ordre de ne vous rien « refuser. Et comme nous avons appris que les hommes « inquiets et turbulens s'efforcent de corrompre le « peuple de l'Eglise sainte et catholique par des insi- « nuations fausses et perverses, sachez que nous avons « recommandé de vive voix à Anulin proconsul, et à « Patrice, vicaire des préfets, de remédier à ces dés- « ordres avec toute leur vigilance. Si donc vous vous « apercevez que ces gens persistent dans leur folie, « adressez-vous aussitôt aux juges que nous venons de « vous indiquer, et faites-leur votre rapport, afin qu'ils « les châtient selon l'ordre que nous leur en avons « donné. Que le grand Dieu vous conserve pendant « longues années. »

Il paroît que cet argent étoit destiné à l'entretien des églises et à la décoration du culte divin. La somme passoit cent mille écus de notre monnoie. Osius, dont il est parlé dans cette lettre, étoit le célèbre évêque de Cordoue, qui connoissoit parfaitement les besoins de l'église d'Afrique, et à qui Constantin s'en rapportoit pour la distribution de ses aumônes et pour les affaires les plus importantes de la religion. On voit ici que ce prince étoit déjà instruit des cabales des donatistes, et qu'il songeoit à étouffer ce schisme naissant. Ce qui mérite encore d'être observé, c'est qu'Annius Anulin, personnage des plus illustres de l'empire, qui sous Dioclétien avoit été un des plus violens persécuteurs de l'église d'Afrique, est ici employé à donner à cette même église un nouveau lustre, soit qu'il eût changé de reli-

gion avec l'empereur ; soit qu'étant demeuré païen, il se vît obligé par obéissance de réparer les maux qu'il avoit faits lui-même.

Eus. hist. l. 10, c. 7. S. Aug. ep. 68. Soz. l. 1, c. 9. Cod. Th. lib. 16, tit. 2 et tit. 5. God. ad cod. Th. lib. 11, tit. 1, leg. 1.

Constantin lui adressa à peu près dans le même temps une lettre dans laquelle, après avoir relevé le mérite de la religion chrétienne, il lui déclare qu'il entend que les ministres de l'église catholique, dont Cécilien est le chef, et qui sont appelés clercs, soient exempts de toutes fonctions municipales, *de peur*, dit-il, *qu'ils ne soient distraits du service de la Divinité*, *ce qui seroit une espèce de sacrilége ; car*, ajoute-t-il, *l'hommage qu'ils rendent à Dieu est la principale source de la prospérité de notre empire*. Anulin exécuta fidèlement ses ordres, et lui en rendit compte par une lettre, où il lui marque qu'en notifiant à Cécilien et à ses clercs le bienfait de l'empereur, il en a pris occasion de les exhorter *à réunir tous les esprits pour observer la sainteté de leur loi et s'occuper du culte divin avec le respect convenable*. Il lui envoie en même temps les plaintes des donatistes, dont je parlerai dans la suite. Ces schismatiques, qui ne participoient pas à l'exemption, et peut-être aussi les autres habitans, par un effet de jalousie, s'efforcèrent plusieurs fois d'anéantir ce privilége par des chicanes. Les fonctions municipales étoient onéreuses, et l'immunité des uns devenoit une surcharge pour les autres. Aussi, dès cette même année, Constantin fut obligé de réitérer ses ordres à ce sujet par une loi du dernier d'octobre. Sozomène dit que cette exemption fut ensuite étendue à tous les clercs dans toutes les provinces de l'empire ; et son témoignage est confirmé par une loi faite pour la Lucanie et le pays des Brutiens. L'empereur lui-même déclare dans une loi de l'an 330 qu'il avoit établi cet usage dans tout l'Orient, sans doute après la défaite de Licinius. Mais ce privilége ne fut nulle part accordé qu'aux ministres de l'église catholique ; les hérétiques et les schismatiques, qui préten-

doient y participer, en sont exclus en termes exprès par une loi de l'an 326. Constantin, en exemptant les clercs des charges personnelles, ne les exempta pas des tributs. Ils continuèrent de les payer à proportion de leurs biens patrimoniaux. Mais il en déchargea les biens des églises ; ce qui ne subsista pas même sous ses successeurs, quand l'Eglise fut devenue assez opulente, pour partager sans incommodité les charges de l'état, dont ses ministres font partie.

Ces avantages accordés aux clercs furent comme un signal qui appela au service de l'Eglise tous ceux qui vouloient se soustraire à des dépenses auxquelles les particuliers ne se prêtent qu'à regret, quoiqu'ils en recueillent les fruits. On se pressoit d'entrer dans la cléricature; les fonctions municipales alloient être abandonnées faute de sujets; la cupidité appauvrissoit l'état sans enrichir l'Eglise, qu'elle peuploit de ministres intéressés. L'empereur, pour empêcher tout à la fois la trop grande multiplication des ecclésiastiques, et la désertion des fonctions nécessaires à l'état, ordonna en 320 qu'à l'avenir, et sans rien changer pour le passé, on ne feroit des clercs qu'à la place de ceux qui mourroient, et qu'on ne choisiroit que des gens à qui leur pauvreté donnoit déjà l'immunité. Il renouvela cette ordonnance six ans après, en déclarant que les riches devoient porter les fardeaux du siècle, et que les biens de l'Eglise ne devoient servir qu'à la subsistance des pauvres. Il ordonnoit même que, si entre les clercs déjà reçus il s'en trouvoit quelqu'un qui par sa naissance ou par sa fortune fût propre à soutenir les charges municipales, il seroit retiré du service ecclésiastique et rendu à celui de l'état. Mais il paroît que les donatistes, toujours jaloux des avantages de la vraie Eglise, abusèrent de cette loi dans la Numidie, où ils étoient les plus puissans; et qu'ils arrachoient à l'Eglise des clercs qui n'étoient pas dans le cas de l'ordonnance. Ce fut apparemment ce

Cod. Th. lib. 16, tit. 2.

qui donna lieu à Constantin d'adresser en 330 à Valentin, gouverneur de Numidie, une autre loi, dont le sens me paroît être que ceux qui seront une fois entrés dans la cléricature ne seront plus sujets à un second examen de leurs facultés, mais qu'ils jouiront sans trouble de l'immunité cléricale.

Cod. Just. lib. 1, *tit.* 22, *leg.* 3.
Cod. Th. lib. 9, *tit.* 40.
Ibid. 5.
Ibid. lib. 12, *tit.* 11.
Ibid. lib. 3, *tit.* 19.
Ibid. lib. 4, *tit.* 9.
Ibid. lib. 5, *tit.* 6.
Cod. Just. lib. 11, *tit.* 1.
Ibid. lib. 7, *tit.* 22.
Ibid. lib. 6, *tit.* 1.
Ibid. lib. 3, *tit.* 1.

En s'occupant de l'honneur et de l'avantage de l'Eglise, il ne perdoit pas de vue le gouvernement civil. Il fit dans son séjour à Trèves plusieurs lois fort sages, pour prévenir les surprises qu'on pourroit faire à sa religion par de faux exposés, et pour empêcher les juges de précipiter la condamnation des accusés avant une conviction pleine et entière. Voulant décourager les accusations des crimes qu'on appeloit alors de lèse-majesté, et qui s'étendoient fort loin, il soumit à la torture les accusateurs qui n'administreroient pas des preuves manifestes, aussi-bien que ceux qui les auroient excités à intenter l'accusation; et il ordonna de punir du supplice de la croix, même sans être entendus, les esclaves et les affranchis qui oseroient dénoncer leurs maîtres et leurs patrons. Les villes avoient des fonds qu'elles faisoient valoir entre les mains des particuliers; il fit des règlemens pour assurer ces rentes et empêcher que les fonds ne fussent dissipés par la négligence des magistrats chargés des recouvremens. Il mit les mineurs à couvert de la mauvaise foi de leurs tuteurs et curateurs. Pour conserver l'honnêteté publique, il renouvela l'arrêt du sénat fait du temps de Claude, par lequel une femme de condition libre qui s'abandonnoit à un esclave perdoit sa liberté. Il fut pourtant obligé d'adoucir cette loi dans la suite; ce qui prouve la corruption des mœurs de ce siècle. Sous le règne de Maxence beaucoup de sujets indignes étoient parvenus aux charges, et d'honnêtes citoyens avoient perdu leur liberté : dans l'horrible famine qui désola alors la ville de Rome, ils s'étoient vendus eux-mêmes, ou avoient vendu leurs enfans. Il

remédia par deux lois à ce double désordre : par l'une, il déclara incapables de posséder aucune charge tous les hommes infâmes et notés pour leurs crimes ou leurs déréglemens ; par l'autre, il ordonna sous de grosses peines de remettre en liberté, sans attendre la contrainte du magistrat, tous ceux qui étoient devenus esclaves sous la tyrannie de Maxence ; il étendit même cette punition sur ceux qui, bien instruits qu'un homme étoit né libre, dissimuleroient et le laisseroient dans l'esclavage. Il déclara encore qu'il ne pouvoit y avoir de prescription contre la liberté, et qu'un homme libre ne perdoit rien de ses droits, même après soixante ans de servitude ; mais en même temps il soumit à des peines très-sévères les esclaves fugitifs. Plusieurs règlemens qu'il *C. T. lib. 4, tit. 8.* fit encore dans la suite montrent son inclination à favoriser les droits de la liberté sans blesser ceux de la justice. Quelques-unes de ses lois renferment de belles maximes de morale : *Nous pensons*, dit-il dans une, *qu'on doit avoir plus d'égard à l'équité et à la justice naturelle qu'au droit positif et rigoureux.* Mais il réserva au prince la décision des questions où le droit positif paroîtroit en contradiction avec l'équité. Il déclare *C. J. lib. 1, tit. 14, lib. 8, tit. 53.* ailleurs que la coutume ne doit pas prescrire contre la raison ni contre la loi.

Dès cette année et dans toute la suite de son règne, il *Cod. Th. lib. 11, tit. 1. Ibid. tit. 7. Ibid. lib. 8, tit. 10. Ibid. lib. 10, tit. 15.* paroît avoir donné une attention particulière à deux objets importans : à la perception des impôts, et à l'administration de la justice. Il prit tous les moyens que lui suggéra sa prudence pour assurer les contributions qu'exigeoient les besoins de l'état, et pour les rendre moins onéreuses à ses sujets. Il voulut que les rôles des impositions fussent signés de la main des gouverneurs des provinces. Pour accélérer les paiemens, il ordonna que les biens de ceux qui, par mauvaise volonté, différeroient de payer, fussent vendus sans retour. Mais aussi il réprima par des peines rigoureuses les concus-

sions des officiers, et permit de les prendre à partie; il défendit de dédommager le fisc des non-valeurs en les reprenant sur les gens solvables, de mettre en prison les débiteurs du fisc, ou de leur imposer aucune punition corporelle : *La prison*, dit-il, *n'est faite que pour les criminels ou pour les officiers du fisc qui excèdent leur pouvoir ; quant à ceux qui refusent de payer leur part des contributions, on se contentera de leur envoyer garnison, ou, s'ils persistent, de vendre leurs biens.* Celui qui poursuivoit les dettes du fisc s'appeloit *l'avocat du fisc.* Constantin veut que cet emploi soit exercé par des gens intègres, désintéressés, instruits; et il les avertit qu'ils seront également punis pour fermer les yeux sur les dettes qu'ils doivent poursuivre, et pour les poursuivre par des chicanes : *L'intérêt de nos sujets*, dit-il dans une de ses lois, *nous est plus précieux que l'intérêt de notre trésor.* Il suivit exactement cette belle maxime. On voit par plusieurs de ses lois qu'il ne donna au fisc aucun privilége, qu'il le réduisit au droit commun, et qu'il laissa aux particuliers plusieurs ressources pour se défendre contre les prétentions du domaine.

C. Th. lib. 10. tit. 1, lib. 4, tit. 13.

Pour ce qui regarde l'administration de la justice, on ne peut assez louer le soin qu'il prit d'en bannir les longueurs, la mauvaise foi et les chicanes tant de la part des juges que de la part des plaideurs. Se regardant comme le lieutenant immédiat de Dieu même dans la fonction de juger ses peuples, il permit aux juges d'avoir recours à lui pour le consulter avant que de prononcer, quand ils seroient embarrassés sur le jugement d'une affaire; mais il les avertit aussi de ne s'adresser à lui que rarement et dans les cas qui n'étoient pas clairement décidés par les lois, pour ne pas interrompre ses autres occupations; d'autant plus que celui qui se trouveroit lésé avoit la ressource de l'appel. De peur que ces rapports envoyés au prince ne servissent de prétexte pour

Cod. Th. lib. 11, tit. 29. Ibid. tit. 30. Ibid. tit. 36. Ibid. lib. 2, tit. 7. Ibid. lib. 9, tit. 10.

prolonger les affaires, il y prescrit un terme fort court; il en règle la forme et écarte tous les obstacles qui pourroient en retarder l'effet. Comme les juges inférieurs, mécontens des appels qu'on interjetoit de leurs sentences, faisoient quelquefois ressentir aux appelans leur mauvaise humeur, il censure par plusieurs lois ce procédé arrogant, et les menace de punition. Il recommande aux juges des tribunaux supérieurs la diligence dans l'expédition des causes d'appel. Il prévient les abus qui peuvent se glisser dans les appels, dans les évocations, dans les délais des jugemens. Il déclare qu'on peut appeler de tous les tribunaux, excepté de celui des préfets du prétoire, qui sont proprement les représentans du prince dans l'exercice de la justice. Il ne permet pas d'appeler de la condamnation des crimes d'homicide, de maléfice, d'adultère, d'empoisonnement, quand la conviction est complète. A l'occasion des lois que fit Constantin dans son séjour à Trèves, j'ai rassemblé sous le même point de vue toutes celles de ce prince qui ont eu le même objet, quoiqu'elles aient été faites ensuite et en différentes années; et je continuerai d'en user de cette manière pour éviter les longueurs et les répétitions ennuyeuses, à moins que quelque circonstance particulière ne m'oblige d'interrompre cet ordre.

Tandis que Constantin à Trèves s'appliquoit à régler les affaires de l'état, Maximin, profitant de son éloignement, entreprit d'exécuter le dessein qu'il méditoit depuis long-temps de se rendre seul maître de tout l'empire. Cet homme fier et hautain, plus ancien César que les deux autres empereurs, ne pouvoit souffrir leur supériorité, qu'il regardoit comme usurpée; il se donnoit le premier rang dans ses titres; et, comme il restoit seul des deux Augustes et des deux Césars que Dioclétien et Maximien avoient nommés en quittant l'empire, il se portoit pour légitime héritier de toute leur puissance. Plein de ces idées ambitieuses, il prit le temps que les

Eus. l. 9, c. 10. Lact. c. 45.

deux empereurs célébroient à Milan les noces de Constantia; et quoique ce fût dans le fort de l'hiver, il mit ses troupes en campagne; et, doublant les marches, il arriva bientôt de Syrie en Bithynie : mais ce fut aux dépens d'une grande partie de ses forces; il laissa sur les chemins presque toutes ses bêtes de charge, que les pluies, les neiges, la fange, le froid et les marches forcées, faisoient périr. Parvenu au rivage du Bosphore, qui servoit de borne à son empire, il passa le détroit, et s'approcha de Byzance, où il n'y avoit qu'une foible garnison. Ayant en vain tenté de la corrompre, il attaqua la ville; elle se rendit après onze jours de résistance. De là il marcha à Héraclée, autrement nommée Périnthe, qui l'arrêta encore plusieurs jours.

Ces délais donnèrent le temps de dépêcher des courriers à Licinius, qui, s'étant séparé de Constantin au sortir de Milan, étoit revenu en Illyrie. Ce prince, à la tête d'une poignée de soldats, accourt en diligence, arrive à Andrinople lorsque Périnthe venoit de se rendre; et, ayant rassemblé ce qu'il peut trouver de troupes dans le voisinage, il s'avance jusqu'à dix-huit milles de Maximin campé à une égale distance de Périnthe. L'intention de Licinius étoit d'arrêter l'ennemi, mais sans le combattre; il n'avoit pas trente mille hommes contre soixante-dix mille. Maximin, par la raison contraire, résolu d'engager une action, fit vœu à Jupiter d'exterminer le nom chrétien, s'il étoit vainqueur. Lactance rapporte que pendant la nuit Licinius eut une vision miraculeuse : il songea qu'il voyoit un ange qui lui ordonnoit de se lever sur l'heure, et de prier avec toute son armée le Dieu souverain, lui promettant la victoire, s'il obéissoit; qu'à cet ordre il se leva aussitôt, et que l'ange l'instruisit d'une prière qu'il devoit faire prononcer à ses soldats. Il faut avouer que la vérité de ce miracle n'est fondée que sur la bonne foi de Licinius, que la suite de sa vie rend sur ce point infiniment sus-

pecte. Licinius, à son réveil, fit appeler un secrétaire, et lui dicta la formule de prière dont il disoit avoir la mémoire toute récente. Elle étoit conçue en ces termes : *Nous vous prions, Dieu souverain, Dieu saint, nous vous prions, nous vous recommandons notre salut et notre empire ; c'est de vous que nous tenons la vie, la félicité, la victoire ; Dieu suprême, Dieu saint, exaucez-nous, nous tendons les bras vers vous, exaucez-nous, Dieu saint, Dieu souverain.* Il distribua aux préfets et aux tribuns plusieurs copies de cette prière, pour la faire apprendre à leurs soldats. Ceux-ci, assurés d'une victoire dont le ciel même se rendoit garant, s'enflamment d'un nouveau courage. Licinius vouloit livrer bataille le premier de mai, pour flétrir par la destruction de son ennemi le jour même où ce prince avoit été créé César, et pour mettre encore cette conformité entre la défaite de Maxence et celle de Maximin. Mais celui-ci se hâta de combattre dès la veille, pour honorer par les réjouissances de la victoire l'anniversaire de son élévation. Ainsi, le dernier d'avril, dès le point du jour, il rangea ses troupes en bataille. Celles de Licinius prennent aussitôt les armes et marchent à l'ennemi. Entre les deux camps s'étendoit une plaine stérile et toute nue, qu'on appeloit *le Champ serein.* Déjà les deux armées étoient en présence ; les soldats de Licinius posent à terre leurs boucliers, ôtent leurs casques, et, à l'exemple de leurs officiers, ils lèvent les bras au ciel, et prononcent après l'empereur la prière qu'ils avoient apprise. Après l'avoir répétée trois fois, ils reprennent leurs casques et leurs boucliers. Ces mouvemens et ce murmure étonnent l'armée ennemie. Les deux empereurs confèrent ensemble, mais inutilement; Maximin ne vouloit point de paix; il méprisoit son rival. Comme il répandoit l'argent à pleines mains, et que Licinius n'étoit rien moins que libéral, il s'attendoit que celui-ci alloit être abandonné de ses troupes, et que les deux armées réunies sous ses

étendards marcheroient aussitôt pour aller accabler Constantin. C'étoit dans cette confiance qu'il avoit entrepris la guerre.

Zos. l. 2. *Eus. l. 9, c. 10.* *Lact. c. 47.*

On s'approche, on sonne la charge. Les troupes de Licinius commencent l'attaque. Selon Zosime elles furent d'abord repoussées. Lactance dit au contraire que leurs ennemis, glacés de frayeur, n'eurent pas le courage de tirer l'épée ni de lancer leur traits. Maximin couroit à cheval autour de l'armée de Licinius, mettant en usage et les prières et les promesses; au lieu de l'écouter, on le charge lui-même, et il est obligé de regagner le gros de ses troupes. Elles se laissoient égorger presque sans résistance par des ennemis très-inférieurs en nombre; la plaine étoit jonchée de morts; la moitié de l'armée étoit taillée en pièces; les autres ou se rendoient ou prenoient la fuite; les gardes de Maximin l'abandonnent; il s'abandonne lui-même, et jetant bas la pourpre impériale, couvert d'un habit d'esclave, il se mêle dans la troupe des fuyards et repasse le détroit. Emporté par sa terreur, il arrive la nuit du lendemain à Nicomédie, à cent soixante milles du champ de bataille. Il y prend avec lui sa femme, ses enfans, un petit nombre de ses officiers, et continue sa fuite vers l'Orient. Enfin, après avoir échappé à bien des périls, se cachant dans les campagnes et dans les villages, il gagne la Cappadoce, où, ayant rallié ce qui lui restoit de troupes, il s'arrêta, et reprit la pourpre.

Lact. c. 48. *Cod. Th. lib. 13, tit. 10, leg. 2.* *God. ad hanc legem.*

Licinius, après avoir incorporé dans son armée les ennemis qui s'étoient rendus, passa le Bosphore, et peu de jours après la bataille entra dans Nicomédie, rendit grâces à Dieu, comme à l'auteur de sa victoire, et laissa reposer ses troupes. Dès le premier jour de juin il fit un acte de souveraineté en faveur de la Lycie et de la Pamphylie : il exempta par une loi le petit peuple des villes de ces provinces de payer capitation pour les biens qu'il possédoit à la campagne. C'étoit un nouveau joug dont

les simples particuliers habitans des villes avoient toujours été exempts, et que Maximin apparemment leur avoit imposé. Le treizième du même mois il fit afficher l'édit qu'il avoit dressé à Milan, de concert avec Constantin, pour rendre à l'Eglise une entière tranquillité. Il exhorta même de vive voix les chrétiens à faire librement l'exercice de leur religion. On peut placer ici la fin de cette persécution cruelle, qui, commencée en cette même ville le vingt-troisième de février de l'an 303, avoit pendant dix ans multiplié le christianisme en faisant périr des milliers de chrétiens.

Maximin, couvert de honte et plein de désespoir, déchargea sa première fureur sur les prêtres de ses dieux, qui par des oracles imposteurs l'avoient assuré du succès de ses armes : il les fit tous massacrer. Ensuite, apprenant que Licinius venoit à lui avec toutes ses forces, il gagna les défilés du mont Taurus, et essaya de les défendre par des barricades et des forts qu'il fit élever à la hâte. Enfin, comme le vainqueur forçoit tous les passages, il se renferma dans la ville de Tarse, à dessein de se sauver en Egypte pour y réparer ses pertes. Eusèbe dit qu'il y eut un second combat auquel Maximin ne se trouva pas, et que, caché dans la ville dont il n'osoit sortir, il fut dans le temps même de la bataille frappé de la maladie dont il mourut. Selon Lactance, ce prince, assiégé dans Tarse, sans espérance de secours et sans autre ressource que la mort, s'il vouloit ne pas tomber entre les mains d'un rival cruel et irrité, se remplit pour la dernière fois de vin et de viandes, et avala ensuite un breuvage mortel. Mais la quantité de nourriture dont il s'étoit chargé amortit la force du poison, qui, au lieu de lui ôter la vie sur-le-champ, le jeta dans une longue et douloureuse agonie. Dans cet état il reconnut le bras de Dieu qui le frappoit; il força sa bouche impie à louer celui à qui il avoit fait une guerre sacrilége; il en fit, en faveur des chrétiens, un édit, dans lequel ce prince mal-

Lact. c. 49. *Eus. hist. l.* 9, *c.* 10 *et* 11, *et vit. l.* 1, *c.* 58 *et* 59. *Zos. l.* 2.

heureux, sous la main de Dieu qui l'écrase, veut encore conserver la fierté du trône, et pallier, par un préambule imposant, la mauvaise foi de ses édits précédens. Au reste il accorde sans réserve aux chrétiens tout ce que Constantin leur avoit donné dans ses états, c'est-à-dire, la permission de relever leurs temples et de rentrer en possession de tous les biens des églises, de quelque manière qu'ils eussent été aliénés. Un repentir si forcé et si imparfait ne désarma pas la colère de Dieu. Pendant quatre jours il fut en proie aux plus affreuses douleurs; il se rouloit sur la terre, il l'arrachoit à pleines mains et la dévoroit : ses entrailles étoient embrasées par un feu intérieur qui ne lui laissa au-dehors que les os desséchés. A force de se frapper la tête contre les murailles, il se fit sortir les yeux de leur orbite. Les chrétiens regardèrent cet horrible accident comme une punition de la cruauté exercée sur tant de martyrs, à qui il avoit fait crever les yeux. Alors, tout aveugle qu'il étoit, il croyoit voir le Dieu des chrétiens environné de ses ministres, et l'entendre prononcer son jugement; il s'écrioit comme un criminel à la torture; il s'excusoit sur ses perfides conseillers; il avouoit ses crimes, imploroit Jésus-Christ, lui demandoit en pleurant miséricorde. Enfin, au milieu de ces hurlemens, aussi affreux que s'il eût été dans les flammes, il expira par une mort plus terrible encore que celle de Galère, qu'il avoit surpassé en impiété et en barbarie. Il étoit dans la neuvième année de son règne, à compter du temps où il avoit été fait César, et dans la sixième depuis qu'il avoit pris le titre d'Auguste. Il avoit plusieurs enfans déjà associés à l'empire, et dont on ignore les noms.

Eus. l. 9, c. 11. Vales. ibid. S. Gregorius Naz. advers. Julian. orat. 3.

La mort de Maximin ne fut pas la dernière punition qu'exerça sur lui la vengeance divine; elle s'étendit sur sa mémoire, sur ses officiers, sur toute sa famille : il fut déclaré ennemi public par des arrêts infamans, où il étoit qualifié de tyran impie, détestable, ennemi de

Dieu. Ses images et ses statues, ainsi que celles de ses enfans, auparavant honorées dans toutes les villes de ses états, furent les unes mises en pièces, les autres noircies, défigurées et abandonnées à toutes les insultes du peuple, qui, dès qu'il cesse de trembler, triomphe des tyrans avec insolence. On mutila ses statues; on prit un plaisir inhumain à les transformer dans l'état horrible où l'avoit mis la maladie. Saint Grégoire de Nazianze, plus de cinquante ans après, dit qu'elles portoient encore les marques de son châtiment. Licinius ôta toutes les charges aux ennemis du christianisme. Ceux qui s'étoient fait un mérite de tourmenter les chrétiens, et que le tyran avoit en récompense comblés de faveur, furent mis à mort. Peucétius, trois fois consul avec Maximin et surintendant de ses finances; Culcien, honoré de plusieurs commandemens, et qui, étant gouverneur de la Thébaïde, avoit fait grand nombre de martyrs, furent punis des cruautés dont ils avoient été les conseillers et les ministres. Théotecne, ce scélérat dont nous avons parlé, n'évita pas le supplice qu'il méritoit. Maximin avoit récompensé ses fourberies par le gouvernement de la Syrie. Licinius, étant venu à Antioche, fit faire la recherche de ceux qui avoient abusé de la crédulité du prince; et entre les autres il fit mettre à la torture les prophètes et les prêtres de Jupiter Philius : il voulut s'instruire des supercheries dont ils s'étoient servis pour faire parler ce nouvel oracle. La force des tourmens leur arracha l'aveu de toute l'imposture. Théotecne en étoit l'artisan; ils furent tous punis de mort, et on commença par Théotecne. La femme de Maximin fut noyée dans l'Oronte, où elle avoit souvent fait précipiter des femmes chrétiennes. Licinius étoit sanguinaire; jusque-là il n'avoit puni que des coupables; il y joignit des innocens, qu'il immola à sa cruauté. Il fit massacrer le fils aîné de Maximin qui n'avoit que huit ans, et sa fille âgée de sept, et déjà fiancée à Candidien. Sévérien,

fils du malheureux Sévère, s'étoit retiré, après la mort de Galère, dans les états de Maximin. Fidèle à ce prince, il ne l'avoit pas abandonné dans son désastre. Licinius le fit mourir, sous prétexte qu'après la mort de Maximin il avoit voulu prendre la pourpre. Candidien eut le même sort : mais son histoire est mêlée avec celle de Valérie, dont je vais raconter les infortunes.

Lact. c. 15, 39, 40, 41, 50, 51. *Baluze in Lact. p.* 298. *Cuper in Lact. p.* 508.

Elle étoit veuve de Galère. Etant stérile, elle avoit eu pour son mari la complaisance d'adopter Candidien, né d'une concubine, et que son père aimoit au point de le destiner à l'empire. Ce prince, en mourant, avoit remis sa femme et ce fils entre les mains de Licinius, en le priant de leur servir de protecteur et de père. Prisca, femme de Dioclétien et mère de Valérie, accompagna sa fille; elle s'étoit attachée à sa fortune; elle la suivit jusque sur l'échafaud. L'histoire ne nous dit point pourquoi elle vécut séparée de son mari, depuis qu'il eut quitté la puissance souveraine. Peut-être, moins philosophe que Dioclétien, préféra-t-elle la cour de Galère aux jardins de Salone, et voulut-elle rester du moins auprès du trône, dont elle étoit descendue à regret. Il paroît, d'un autre côté, que son mari l'oublia avec l'empire; et dans les traverses qu'essuyèrent ensemble ces deux princesses, l'histoire ne donne des larmes à Dioclétien que pour sa fille.

Licinius ne se vit pas plus tôt maître du sort de Valérie, qu'il lui proposa de l'épouser : c'étoit un prince esclave de la volupté et de l'avarice. Valérie étoit belle, et elle donnoit à un second mari de grands droits sur l'héritage du premier. Mais, insensible à l'amour, et trop fière pour choquer la bienséance qui ne permettoit pas aux impératrices de passer à de secondes noces, elle se déroba de la cour de Licinius avec Prisca et Candidien. Elle crut se mettre à l'abri d'une poursuite importune en se réfugiant auprès de Maximin. Celui-ci avoit une femme et des enfans. D'ailleurs, comme il

étoit fils adoptif de Galère, il avoit jusqu'alors regardé Valérie comme sa mère. Mais c'étoit une âme brutale et emportée, qui prit feu aussitôt avec beaucoup plus de violence que Licinius. Valérie étoit encore dans l'année de son deuil : il la fait solliciter par ses confidens; il lui déclare qu'il est prêt à répudier sa femme, si elle consent à en prendre la place. Elle répond avec liberté qu'encore enveloppée d'habits de deuil, elle ne peut songer au mariage; que Maximin devoit se souvenir que le mari de Valérie étoit son père, dont les cendres n'étoient pas refroidies; qu'il ne pouvoit, sans une cruelle injustice, répudier une épouse dont il étoit aimé, et qu'elle ne pourroit elle-même se flatter d'un meilleur traitement; qu'enfin ce seroit une démarche déshonorante et sans exemple qu'une femme de son rang s'engageât dans un second mariage. Cette réponse ferme et généreuse, portée à Maximin, le mit en fureur ; il proscrit Valérie, s'empare de ses biens, lui ôte tous ses officiers, fait mourir ses eunuques dans les tourmens, la bannit avec sa mère, la promène d'exil en exil; et, pour ajouter l'insulte à la persécution, il fait condamner à mort, sous une fausse accusation d'adultère, plusieurs dames de la cour liées d'amitié avec Prisca et Valérie.

Il y en avoit une très-distinguée par sa naissance, et d'un âge avancé. Valérie la respectoit comme une seconde mère. C'étoit à ses conseils que Maximin attribuoit le refus qui le désespéroit. Il charge le président Eratinée de lui faire subir une mort déshonorante. Il en joignit à celle-là deux autres également nobles, dont l'une avoit sa fille à Rome entre les vestales, et l'autre étoit femme d'un sénateur. Ces deux dernières avoient eu le malheur de plaire à Maximin par leur beauté; il les punissoit de leur résistance : on les traîna toutes trois devant un tribunal, où leur condamnation étoit déjà arrêtée. On n'avoit trouvé pour se prêter à cette accu-

sation qu'un juif accusé lui-même d'autres crimes et qui se laissa suborner par la promesse de l'impunité. C'étoit à Nicée que se jouoit cette sanglante tragédie. Le juge, qui craignoit l'indignation du peuple, se transporta hors de la ville avec une nombreuse escorte de soldats, de peur d'être lapidé. On met l'accusateur à la torture; il persiste comme il en étoit convenu. Les accusées vouloient répondre; les bourreaux leur ferment la bouche à grands coups de poing; la sentence est prononcée; on les conduit au supplice entre deux haies d'archers. Tout retentissoit de sanglots et de gémissemens; et ce qui redoubloit la compassion et les larmes des assistans, c'étoit la vue du sénateur dont je viens de parler. Bien instruit de la fidélité de sa femme, qui en étoit la malheureuse victime, il eut la généreuse fermeté de l'assister au supplice et de recueillir ses derniers soupirs. Après qu'on leur eut tranché la tête, on vouloit les laisser sans sépulture; mais leurs amis enlevèrent leurs corps pendant la nuit. On ne tint pas la parole donnée à ce misérable Juif qui les avoit accusées. Ayant été mis en croix, par une perfidie dont la sienne étoit digne, il révéla à haute voix tout ce mystère d'iniquité, et mourut en protestant de leur innocence.

Cependant Valérie, reléguée dans les déserts de la Syrie, trouva moyen d'instruire de ses malheurs Dioclétien son père, qui vivoit encore. Il envoie aussitôt des exprès à Maximin pour le prier de lui rendre sa fille. On ne l'écoute pas: il redouble ses instances à plusieurs reprises, et toujours inutilement. Enfin il dépêche un de ses parens, officier considérable, pour rappeler à Maximin tout ce qu'il devoit à Dioclétien, et lui demander cette justice comme un effet de reconnoissance. Cet officier ne peut rien obtenir. Ce fut alors que le malheureux père succomba à sa douleur, comme je l'ai déjà raconté.

Maximin ne cessa point de persécuter Valérie. Cepen-

dant, même après sa défaite, lorsqu'il voyoit sa perte inévitable, et que sa rage n'épargnoit pas jusqu'aux prêtres de ses dieux, il n'osa lui ôter la vie. Candidien s'étoit séparé d'elle pour quelque raison qu'on ignore; elle le crut mort pendant quelque temps. Mais, ayant appris qu'il étoit vivant, et que Licinius étoit dans Nicomédie, elle vint avec sa mère rejoindre ce jeune prince; et sans se faire connoître, les deux princesses, sous un habit dégnisé, se mêlèrent parmi les domestiques de Candidien pour attendre ce que la révolution nouvelle produiroit dans sa fortune. Candidien, alors âgé de seize ans, s'étant présenté devant Licinius à Nicomédie, donna de la jalousie à ce vieillard défiant, qui crut s'apercevoir que le fils de Galère s'attiroit trop de considération, et le fit secrètement assassiner. Valérie prit aussitôt la fuite; le reste de sa vie ne fut qu'une course continuelle. Errante pendant quinze mois en diverses provinces, dans l'habillement le plus propre à cacher sa condition, elle fut enfin reconnue à Thessalonique vers le commencement de l'an 315, et arrêtée avec sa mère. Ces deux infortunées princesses, qui n'avoient d'autre crime que leur condition et la chasteté de Valérie, furent condamnées à mort par les ordres de l'injuste et impitoyable Licinius; et conduites au supplice au milieu des larmes inutiles de tout un peuple, elles eurent la tête tranchée: leurs corps furent jetés dans la mer. Quelques auteurs ont prétendu qu'elles étoient chrétiennes, et que Dioclétien les avoit contraintes d'offrir de l'encens aux idoles; si cette opinion, qui n'a rien d'assuré, est véritable, leur religion a été pour elles la plus solide consolation dans leurs malheurs, comme leurs malheurs ont pu être le moyen le plus efficace pour expier la foiblesse avec laquelle elles avoient trahi leur religion.

La révolution des jeux séculaires tomboit sur cette année; c'étoit la cent dixième depuis qu'ils avoient été *Zos. l. 2.*

célébrés par Sévère sous le consulat de Cilon et de Libon en 204. Ceux de l'empereur Philippe n'avoient été qu'une fête extraordinaire pour solenniser la millième année depuis la fondation de Rome. L'ordre des cent dix ans anciennement établi subsistoit toujours. Constantin laissa passer le temps de cette cérémonie superstitieuse sans la renouveler. Zosime en fait de grandes plaintes; il attribue à cette omission la décadence de l'empire, dont la prospérité, dit-il, étoit attachée à la célébration de ces jeux.

Eus. hist. l. 10, c. 1, 2. S. Aug. de Civ. l. 18, c. 53.

La mort de Maximin ne laissoit plus de prince ennemi du christianisme. Les églises s'élevoient, le culte divin se célébroit en liberté, et la piété libérale de Constantin y ajoutoit l'éclat et la magnificence. Les païens, jaloux de cette gloire, firent courir un prétendu oracle en vers grecs, qui portoit que la religion chrétienne ne dureroit que 365 ans; ils débitoient que Jésus-Christ avoit été un homme simple et sans malice; mais que Pierre étoit un magicien qui par ses enchantemens avoit ensorcelé l'univers et réussi à faire adorer son maître; qu'après 365 ans le charme cesseroit. Ces chimériques impostures n'alarmèrent pas les défenseurs du christianisme; c'étoient des cris impuissans de l'idolâtrie terrassée. L'Eglise chrétienne, qui s'étoit accrue malgré toutes les puissances humaines, protégée alors par les souverains, n'avoit de blessures à craindre que de la part de ses enfans; et comme sa destinée est de combattre et de vaincre sans cesse, n'ayant plus de guerre étrangère à soutenir, elle fut attaquée dans son propre sein par des ennemis d'autant plus acharnés que c'étoient des sujets rebelles. Je parle des donatistes, dont je vais reprendre l'histoire dès l'origine. Comme c'est ici la première occasion qui se présente de parler de matières ecclésiastiques, je me crois obligé d'avertir le lecteur que, dans tout le cours de cet ouvrage, je ne les traiterai qu'autant qu'elles auront d'influence sur l'ordre civil.

Les empereurs devenus chrétiens ne sont que trop entrés dans les querelles théologiques; ils y entraînent leur historien malgré lui. J'éviterai les détails étrangers à mon objet, et je laisserai le fond des discussions à l'histoire de l'Eglise, à la quelle seule il appartient de décider souverainement ces questions.

Depuis l'abdication de Maximin, les troubles de l'empire avoient fait cesser la persécution en Afrique. L'église de cette province commençoit à jouir du calme, lorsque l'hypocrisie, l'avarice, l'ambition, soutenues par la vengeance d'une femme puissante et irritée, y excitèrent une nouvelle tempête. Par l'édit de Dioclétien il y alloit de la vie pour les magistrats des villes qui n'arracheroient pas aux chrétiens ce qu'ils avoient des saintes Ecritures. Ainsi la recherche en étoit exacte et rigoureuse. Un grand nombre de fidèles et même d'évêques eurent la foiblesse de les livrer; on les appela *traditeurs*. Mensurius, évêque de Carthage, étoit recommandable par sa vertu: Donat, évêque des Cases-Noires en Numidie, l'accusa pourtant de ce crime; et quoiqu'il n'eût pu l'en convaincre, il se sépara de sa communion. Mais ce schisme fit peu d'éclat jusqu'à la mort de Mensurius. Celui-ci fut mandé à la cour de Maxence pour y rendre compte de sa conduite. On lui imputoit d'avoir caché dans sa maison et d'avoir refusé aux officiers de justice un diacre nommé Félix, accusé d'avoir composé un libelle contre l'empereur. En partant de Carthage, il mit les vases d'or et d'argent qui servoient au culte divin en dépôt entre les mains de quelques anciens, et il en laissa le mémoire à une femme avancée en âge, dont il connoissoit la probité, avec ordre de le remettre à son successeur, s'il ne revenoit pas de ce voyage. Il mourut dans le retour. Les évêques de la province d'Afrique mirent en sa place Cécilien, diacre de l'église de Carthage, qui fut élu par le suffrage du clergé et du peuple, et ordonné par Félix, évêque d'Aptunge. Le

Optat. l. 1. Bald. in Optat. Acta Felicis Aptung. S. Aug. de Civit. c. 5. Idem contra Petill. Idem brevic. coll. Idem epist. 50, 68, 152. Idem post. coll. Idem lib. 1, contra Crescon. Idem in Parmen. Coll. Carth. conc. hard. t. 1, p. 259, et seq. Eus. hist. l. 10, c. 5. Vales. de Schism. Donat. Dupin hist. donat. Pagi ad Baron. an. 306. Till. hist. des donat. Fleury hist. eccles.

nouvel évêque commença par redemander les vases dont l'état lui avoit été remis. Les dépositaires, au lieu de les rendre, aimèrent mieux contester à Cécilien la validité de son ordination. Ils furent appuyés de deux diacres ambitieux, Botrus et Céleusius, irrités de la préférence qu'on lui avoit donnée sur eux. Mais le principal ressort de toute cette intrigue étoit une Espagnole établie à Carthage, nommée Lucille, noble, riche, fausse dévote, et parconséquent orgueilleuse. Elle ne pouvoit pardonner à Cécilien une réprimande qu'il lui avoit faite sur le culte qu'elle rendoit à un prétendu martyr qui n'avoit pas été reconnu par l'Eglise. Cette femme si délicate sur l'honneur d'une relique équivoque, ne se fit point de scrupule d'employer contre son évêque tout ce qu'elle avoit de crédit, de richesses et de malice. Toute cette cabale, soutenue par Donat des Cases-Noires, écrivit à Second, évêque de Tigisi et primat de Numidie, pour le prier de venir à Carthage avec les évêques de sa province. On s'attendoit bien à trouver dans ce prélat une grande disposition à condamner Cécilien. Second lui en vouloit de ce qu'il s'étoit fait ordonner par Félix plutôt que par lui, et les autres trouvoient mauvais qu'il ne les eût pas appelés à cette ordination. Avant même qu'elle fût faite, Second avoit envoyé à Carthage plusieurs de ses clercs, qui, ne voulant pas communiquer avec les clercs de la ville, s'étoient logés chez Lucille, et avoient nommé un visiteur du diocèse.

Les évêques de Numidie, ayant leur primat à leur tête, ne tardèrent pas à se rendre à Carthage au nombre de soixante-dix. Ils s'établirent chez les ennemis de l'évêque; et au lieu de s'assembler dans la basilique, où tout le peuple avec Cécilien les attendoit, ils tinrent leur séance dans une maison particulière. Là ils citèrent Cécilien. Il refusa de comparoître devant une assemblée si irrégulière. D'ailleurs il étoit retenu par son peuple qui ne vouloit pas l'exposer à l'emportement de ses en-

nemis. Ils le condamnèrent comme ordonné par des traditeurs, et enveloppèrent dans sa condamnation ceux qui l'avoient ordonné; on déclara qu'on ne communiqueroit ni avec eux ni avec Cécilien. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les principaux de ces évêques si zélés contre les traditeurs s'étoient avoués coupables du même crime dans le concile de Cirthe, tenu sept ans auparavant, et s'en étoient mutuellement donné l'absolution.

Le siége de Carthage étant ainsi déclaré vacant, la cabale élut pour le remplir, Majorin, domestique de Lucille, et qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cécilien. Lucille acheta cette place en donnant aux évêques quatre cents bourses, pour être, disoit-elle, distribuées aux pauvres; mais ils les partagèrent entre eux pour mieux suivre la vraie intention de celle qui les donnoit. Ils écrivirent en même temps par toute l'Afrique afin de détacher les évêques de la communion de Cécilien. La calomnie, qui naît bien vite de la chaleur des querelles, fut aussitôt mise en œuvre. Ils accusoient les adversaires d'avoir assassiné un des leurs à Carthage avant l'ordination de Majorin. Les lettres d'un concile si nombreux divisèrent les églises d'Afrique; mais Cécilien n'en fut pas alarmé, étant uni de communion avec toutes les autres églises du monde, et principalement avec l'église romaine, en qui réside de tout temps la primauté de la chaire apostolique.

Peu de temps après l'ordination de Majorin, Constantin s'étant rendu maître de l'Afrique, fit distribuer des aumônes aux églises de cette province. Il étoit déjà instruit des troubles excités par les schismatiques, et il les excluoit de ses libéralités. La jalousie qu'ils en conçurent aiguisa leur malice. Accompagnés d'une foule de peuple qu'ils avoient séduit, ils viennent avec grand bruit présenter au proconsul Anulin un mémoire rempli de calomnies contre Cécilien, et une requête à l'empe-

reur, par laquelle ils demandoient pour juges des évêques de Gaule. Ceux-ci sembloient en effet les plus propres à faire dans cette querelle la fonction de juges, parce qu'il n'y avoit point parmi eux de traditeurs, la Gaule ayant été à l'abri de la persécution sous le gouvernement de Constantius et de Constantin; l'empereur prit connoissance de ces pièces, et ordonna au proconsul de signifier à Cécilien et à ses adversaires, qu'ils eussent à se rendre à Rome avant le deuxième d'octobre de cette année 313, pour y être jugés par des évêques. Il écrivit en même temps au pape Miltiade et à trois évêques de Gaule, célèbres par leur sainteté et par leur savoir, les priant d'entendre les deux parties et de prononcer. Il envoya au pape le mémoire et la requête des schismatiques. Les trois évêques de Gaule étoient Rhéticius d'Autun, Marin d'Arles, et Maternus de Cologne. Le pape leur joignit quinze évêques d'Italie. Cécilien avec dix évêques catholiques, et Donat à la tête de dix autres de son parti, arrivèrent à Rome au temps marqué.

Le concile s'ouvrit le deuxième d'octobre dans le palais de l'impératrice Fausta, nommé *la maison de Latran*. Le pape y présida; les trois évêques de Gaule étoient assis ensuite, après eux les quinze évêques d'Italie. Il ne dura que trois jours, et tout se passa dans la forme la plus régulière. Dès la première session, les accusateurs ayant refusé de parler, Donat, convaincu lui-même de plusieurs crimes par Cécilien, se retira avec confusion et ne reparut plus devant le concile. Dans les deux autres sessions on examina l'affaire de Cécilien; on déclara illégitime et irrégulière l'assemblée des soixante et dix évêques numides; mais on ne voulut pas entrer en discussion sur Félix d'Aptunge : outre que cet examen étoit long et difficile, on décida qu'il étoit inutile dans la cause présente, puisque, supposé même que Félix fût traditeur, n'étant point déposé de l'épiscopat, il avoit pu ordonner Cécilien. On prit dans le jugement

le parti le plus doux ; ce fut de déclarer Cécilien innocent et bien ordonné, sans séparer de la communion ses adversaires. Le seul Donat fut condamné sur ses propres aveux, et comme auteur du trouble. On rendit compte à Constantin de ce qui s'étoit passé, et on lui envoya les actes du concile. Miltiade ne survécut pas long-temps ; il mourut le 10 janvier de l'année suivante, et Sylvestre lui succéda.

Il eût été de la prudence chrétienne, dit un pieux et savant moderne, de ne pas montrer à un empereur nouvellement converti les dissensions de l'Eglise. Les donatistes n'eurent pas cette discrétion. Cependant un tel scandale n'ébranla pas la foi de Constantin ; mais on voit, par sa conduite en toute cette affaire, qu'il n'étoit pas encore parfaitement instruit de la discipline de l'Eglise. Ce prince aimoit la paix ; il la vouloit sincèrement procurer ; mais, trompé par les partisans secrets que les donatistes d'abord, et ensuite les ariens avoient à la cour, il croyoit souvent la trouver où elle n'étoit pas ; plus ardent à chercher la lumière que ferme à la suivre quand il l'avoit une fois connue. Après le concile Donat ne put obtenir la permission de retourner en Afrique, même sous la condition qu'il n'approcheroit pas de Carthage. Pour l'en consoler, Filumène son ami, qui étoit en crédit auprès de l'empereur, persuada à ce prince de retenir aussi Cécilien à Bresce en Italie pour le bien de la paix. Constantin envoya encore deux évêques à Carthage pour reconnoître de quel côté étoit l'église catholique. Après quarante jours d'examen et de discussions où les schismatiques montrèrent leur humeur turbulente, ces évêques prononcèrent pour le parti de Cécilien. Donat, afin de ranimer le sien par sa présence, retourna à Carthage contre l'ordre de l'empereur. Cécilien ne l'eut pas plus tôt appris, qu'il en fit autant, pour défendre son troupeau.

Le père Morin, de la délivr. de l'Eglise, part. 2, c. 17.

La décision du concile de Rome, loin de fermer la — An. 314.

bouche aux schismatiques, leur fit jeter les plus grands cris. Comme, pour de bonnes raisons, on n'avoit pas jugé à propos d'entrer dans l'examen de la personne de Félix d'Aptunge, ils se plaignoient que leur cause, abandonnée à un petit nombre de juges, n'eût pas été entendue; ils représentoient ce concile comme une cabale; ils publioient que les évêques, renfermés en particulier, avoient prononcé selon leurs passions et leurs intérêts. L'empereur, pour leur ôter tout prétexte, consentit à faire examiner, dans un concile plus nombreux, la cause de Félix et l'ordination de Cécilien; et comme ils avoient demandé pour juges des évêques de Gaule, il choisit la ville d'Arles. Pour avérer la conduite de Félix pendant la persécution, et décider s'il avoit véritablement livré les saintes Ecritures, il falloit des informations faites sur les lieux. L'empereur en chargea Elien, proconsul d'Afrique en cette année 314. L'affaire fut instruite juridiquement et avec exactitude. Le quinzième de février on entendit des témoins, on interrogea les magistrats et les officiers d'Aptunge; on reconnut l'innocence de Félix et la fourberie des adversaires, qui avoient falsifié des actes et des lettres. Un secrétaire du magistrat, nommé Ingentius, dont ils s'étoient servis, découvrit toute l'imposture; et le procès-verbal, dont il nous reste encore une grande partie, fut envoyé à l'empereur.

Pendant qu'on préparoit par cette procédure les matières qui devoient être traitées dans le concile, Constantin convoquoit les évêques. Il chargea Ablavius, vicaire d'Afrique, d'enjoindre à Cécilien et à ses adversaires de se rendre dans la ville d'Arles avant le premier d'août, avec ceux qu'ils choisiroient pour les accompagner. Il lui ordonne de leur fournir des voitures par l'Afrique, la Mauritanie et l'Espagne, et de leur recommander de mettre ordre avant leur départ au maintien de la discipline et de la paix pendant leur absence. Il

déclare que son intention est de faire donner dans ce concile une décision définitive, et que ces disputes de religion ne sont propres qu'à attirer la colère de Dieu sur ses sujets et sur lui-même. L'empereur écrivit en même temps une lettre circulaire aux évêques. Nous avons celle qui fut envoyée à Chrestus, évêque de Syracuse. Le prince y expose ce qu'il a déjà fait pour la paix, l'opiniâtreté des donatistes, sa condescendance à leur procurer un nouveau jugement; il ajoute ensuite : « Comme « nous avons convoqué les évêques d'un grand nombre « de lieux différens pour se rendre à Arles aux calendes « d'août, nous avons cru devoir aussi vous mander de « vous rendre au même lieu dans le même terme, avec « deux personnes du second ordre, telles que vous ju- « gerez à propos de les choisir, et trois valets pour vous « servir dans le voyage. Latronien, gouverneur de Si- « cile, vous fournira une voiture publique. » On voit avec quelle facilité on pouvoit alors assembler des conciles, et le peu qu'il en coûtoit à l'empereur pour les frais du voyage des évêques.

Le concile commença le premier jour du mois d'août. Marin, évêque d'Arles, y présida. Le pape y envoya deux légats : c'étoient les prêtres Claudianus et Vitus. On a, dans la lettre synodale, la souscription de trente-trois évêques, dont seize étoient de Gaule. Il y en avoit sans doute un plus grand nombre; mais leurs souscriptions sont perdues. Constantin n'y assista pas; il étoit occupé de la guerre contre Licinius. On examina les accusations contre Cécilien, et surtout la cause de Félix. On ne trouva point de preuve que celui-ci eût livré les livres saints. Après un mûr examen, tous deux furent déclarés innocens, et leurs accusateurs, les uns renvoyés avec mépris, les autres condamnés. Cette sainte assemblée fit encore, avant que de se séparer, d'excellens canons de discipline. Les évêques écrivirent au pape, qu'ils appellent leur *très-cher frère*, une lettre synodale, où

ils lui rendent compte de leur jugement et de leurs décrets, afin qu'il les fasse publier dans les autres églises.

Un petit nombre de schismatiques, qui s'étoient égarés de bonne foi, rentrèrent dans le sein de l'église catholique, en se réunissant avec Cécilien. Les autres osèrent appeler de la sentence du concile à l'empereur. Il en fut indigné, et le témoigna dans une lettre qu'il écrivit aux évêques avant qu'ils fussent sortis d'Arles. *Ils attendent*, dit-il, *le jugement d'un homme qui attend lui-même le jugement de Jésus-Christ. Quelle impudence! interjeter appel d'un concile à l'empereur comme d'un tribunal séculier!* Il menace de faire amener à sa cour ceux qui ne se soumettront pas, et de les y retenir jusqu'à la mort. Il déclare qu'il a donné ordre au vicaire d'Afrique de lui envoyer sous bonne garde les réfractaires; il exhorte pourtant les évêques à la charité et à la patience, et leur donne congé de retourner dans leur diocèse, après qu'ils auront fait leurs efforts pour ramener les opiniâtres. Les plus séditieux furent conduits à la cour par des tribuns et des soldats. Les autres retournèrent en Afrique, et furent, aussi-bien que les évêques catholiques, défrayés dans le retour par la générosité de Constantin.

LIVRE TROISIÈME.

Il y avoit treize ans que les Augustes et les Césars dont l'empire étoit surchargé s'étoient emparés du consulat ordinaire. Jaloux de cette dignité, quand ils ne jugeoient pas à propos de la remplir eux-mêmes, ils avoient pris le parti de la laisser vacante, et de dater de leurs consulats précédens. Les sujets ne pouvoient atteindre qu'à des places de consuls subrogés; leur gloire et la récompense de leurs services restoient comme étouffées entre ce grand nombre de souverains. Toute la puissance étant enfin réunie sur deux têtes, pour l'être bientôt sur une seule, le mérite des particuliers se trouva plus au large et dans un plus grand jour. Constantin voulut bien leur faire place, et partager avec eux la première charge de l'empire. Cette année, Volusien et Annien furent consuls ordinaires, c'est-à-dire qu'ils entrèrent en fonction au 1.er janvier. Ce Volusien est celui qui avoit été, sous Maxence, préfet de Rome en 310, consul pendant les quatre derniers mois de 311, et en même temps préfet du prétoire, et qui, en cette année-là, avoit vaincu Alexandre et réduit l'Afrique. Constantin, capable de sentir le vrai mérite dans ses ennemis mêmes, lui tint compte des talens qu'il avoit montrés au service de Maxence; il lui donna de nouveau en 314, avec le consulat, la charge de préfet de Rome.

Idace. Till. note 28 sur Const. Euch. cycl. p. 238.

Tandis que l'empereur s'efforçoit de terminer par des conciles la contestation qui divisoit l'église d'Afrique, il décidoit lui-même par les armes la querelle survenue entre lui et Licinius. En voici l'occasion. Constantin, voulant donner le titre de César à Bassien, qui avoit épousé

Zos. l. 2. Anon. Vales.

sa sœur Anastasie, envoya un des grands de sa cour, nommé Constantius, à Licinius pour obtenir son consentement. Il lui faisoit part en même temps du dessein qu'il avoit d'abandonner à Bassien la souveraineté de l'Italie, qui feroit par ce moyen une ligne de séparation entre les états des deux empereurs. Ce projet déplut à Licinius. Pour en traverser le succès, il employa Sénécion, homme artificieux, dévoué à ses volontés, et qui, étant frère de Bassien, vint à bout de lui inspirer des défiances, et de le porter à la révolte contre son beau-frère et son bienfaiteur. Cette perfidie fut découverte : Bassien fut convaincu, et paya de sa tête son ingratitude. Sénécion, auteur de toute l'intrigue, étoit à la cour de Licinius. Constantin le demanda pour le punir : le refus de Licinius fut regardé comme une déclaration de guerre. On peut croire que Constantin la souhaitoit; il étoit sans doute jaloux de n'avoir point profité de la dépouille de Maximin : Zosime fait entendre que Constantin demandoit qu'on lui cédât quelques provinces. Licinius commença par faire abattre les statues de son collègue à Emone en Pannonie, sur les confins de l'Italie.

Cod. Just. lib. 3, tit. 1, leg. 8. Anon. Vales. Zos. l. 2. Vict. epit. Idace.

La rupture des deux princes n'éclata qu'après le quinzième de mai, jour duquel est encore datée une loi attribuée à tous les deux. Constantin laisse en Gaule son fils Crispe, et marche vers la Pannonie. Licinius y assembloit ses troupes auprès de Cibales. C'étoit une ville fort élevée; on y arrivoit par un chemin large de six cents pas, bordé d'un côté par un marais profond nommé *Hiulca*, et de l'autre par un coteau. Sur ce coteau s'étendoit une grande plaine, où s'élevoit une colline sur laquelle la ville étoit bâtie. Licinius se tenoit en bataille au pied de la colline : son armée étoit de trente-cinq mille hommes. Constantin, ayant rangé au pied du coteau la sienne, qui n'étoit que de vingt mille hommes, fit marcher en tête les cavaliers, comme plus capables de soutenir le choc, si les ennemis venoient fondre sur lui

dans ce chemin escarpé et difficile. Licinius, au lieu de profiter de son avantage, les attendit dans la plaine. Dès que les troupes de Constantin eurent gagné la hauteur, elles chargèrent celles de Licinius. Jamais victoire ne fut mieux disputée. Après avoir épuisé les traits de part et d'autre, ils se battent long-temps à coups de piques et de lances. Le combat, commencé au point du jour, duroit encore avec le même acharnement aux approches de la nuit, lorsque enfin l'aile droite commandée par Constantin enfonça l'aile gauche des ennemis, qui prit la fuite. Le reste de l'armée de Licinius, voyant son chef, qui jusque-là avoit combattu à pied, sauter à cheval pour se sauver, se débanda aussitôt, et, prenant à la hâte ce qu'il falloit de vivres seulement pour cette nuit, elle abandonna ses bagages et s'enfuit en toute diligence à Sirmium sur la Save. Cette bataille fut livrée le 8 octobre. Licinius laissa vingt mille hommes sur la place.

Il ne s'arrêta à Sirmium que pour y prendre avec lui sa femme, son fils et ses trésors; et, ayant rompu le pont dès qu'il l'eut passé, il gagna la Dace, où il créa César Valens, général des troupes qui gardoient la frontière. De là il se retira vers la ville d'Andrinople, aux environs de laquelle Valens rassembla une nouvelle armée. Cependant Constantin, s'étant rendu maître de Cibales, de Sirmium et de toutes les places que Licinius laissoit derrière lui, détacha cinq mille hommes pour le suivre de plus près. Ceux-ci se trompèrent de route, et ne purent l'atteindre. Constantin, ayant rétabli le pont sur la Save, suivoit les vaincus avec le reste de son armée. Il arriva à Philoppopole en Thrace, où des envoyés de Licinius vinrent lui proposer un accommodement : ce qui fut sans effet, parce que Constantin exigeoit pour préliminaire la déposition de Valens.

Zos. l. 2. Anon. Vales.

Le vainqueur, continuant sa marche, trouva l'ennemi campé dans la plaine de Mardie. La nuit même de son arrivée, il donne l'ordre de la bataille, et met son armée

sous les armes. A la pointe du jour, Licinius, voyant déjà Constantin à la tête de ses troupes, se hâta avec Valens de ranger aussi les siennes. Après les décharges de traits, on s'approche, on se bat à coups de mains. Pendant le fort du combat, les troupes de détachement que Constantin avoit envoyées à la poursuite, et qui s'étoient égarées, paroissent sur un éminence à la vue des deux armées, et prennent un détour par une colline, d'où elles devoient en descendant rejoindre leurs gens, et envelopper en même temps les ennemis. Ceux-ci rompirent ces mesures par un mouvement fait à propos, et se défendirent de tous côtés avec courage. Le carnage étoit grand, et la victoire incertaine. Enfin, lorsque l'armée de Licinius commençoit à s'affoiblir, la nuit, étant survenue, lui épargna la honte de fuir. Licinius et Valens, profitant de l'obscurité, décampèrent à petit bruit; et, tournant sur la droite vers les montagnes, se retirèrent à Bérée. Constantin prit le change, et, tirant vers Byzance, il ne s'aperçut qu'il avoit laissé Licinius bien loin derrière lui qu'après avoir lassé par une marche forcée ses soldats déjà fatigués de la bataille.

Zos. l. 2. Petr. Patric. legat. p. 27. Vict. epit. Eutr. l. 10. Toinard in Lact. p. 417. Godef. in chron. p. 9. Till. art. 37.

Dès le jour même, le comte Mestrien vint trouver Constantin pour lui faire des propositions de paix. Ce prince refusa pendant plusieurs jours de l'écouter. Enfin, réfléchissant sur l'incertitude des événemens de la guerre, et ayant même depuis peu perdu une partie de ses équipages, qui lui avoient été enlevés dans une embuscade, il donna audience à Mestrien. Ce ministre lui représenta « qu'une victoire remportée sur des compatriotes « étoit un malheur plutôt qu'une victoire; que, dans « une guerre civile, le vainqueur partageoit les désastres « du vaincu; et que celui qui refusoit la paix devenoit « l'auteur de tous les maux de la guerre. » Constantin, justement irrité contre Licinius, et naturellement prompt et impatient dans sa colère, reçut fièrement cette remontrance, qui sembloit le rendre responsable des suites fu-

nestes qu'avoit entraînées la perfidie de Licinius, et montrant son courroux par l'air de son visage et par le ton de sa voix : *Allez dire à votre maître que je ne suis pas venu des bords de l'Océan jusqu'ici, les armes à la main et toujours victorieux, pour partager la puissance des Césars avec un vil esclave, moi qui n'ai pu souffrir les trahisons de mon beau-frère, et qui ai renoncé à son alliance.* Il déclara ensuite à Mestrien qu'avant que de parler de paix, il falloit ôter à Valens le titre de César. On y consentit. Selon quelques auteurs, Valens fut seulement réduit à la condition privée; selon d'autres, Constantin demanda sa mort : Victor dit que ce fut Licinius qui le fit mourir. Cet obstacle étant levé, la paix fut conclue à condition d'un nouveau partage. Constantin ajouta à ce qu'il possédoit déjà la Grèce, la Macédoine, la Pannonie, la Dardanie, la Dace, la première Mœsie, et toute l'Illyrie. Il laissa à Licinius la Thrace, la seconde Mœsie, la petite Scythie, toute l'Asie et l'Orient. Ce traité fut confirmé par le serment des deux princes. Constantin passa le reste de cette année et la suivante dans ses nouveaux états, c'est-à-dire dans les provinces de Grèce et d'Illyrie.

Cod. Th. lib. 6, tit. 35. Dig. lib. 49, tit. 17.

Tant d'expéditions et de voyages fatiguoient les officiers de son palais. Pour les en dédommager, il les exempta de toute fonction municipale et onéreuse, soit qu'ils fussent actuellement à sa suite, soit qu'ils se fussent retirés de la cour après avoir obtenu leur congé; il défendit de leur susciter à ce sujet aucune inquiétude; il étendit cette exemption à leurs fils et à leurs petits-fils. Il renouvela et expliqua plusieurs fois cette loi, pour dissiper les chicanes qu'on leur faisoit sur cette immunité, et déclara que, par rapport aux biens qu'ils auroient pu acquérir à son service, ils jouiroient des mêmes priviléges dont jouissoient les soldats pour les biens acquis à la guerre : *Parce que le service du prince devoit être mis au même rang que le service de l'état ; le prince lui-même étant sans cesse occupé de voyages et d'expédi-*

tions laborieuses, et sa maison étant, pour ainsi dire, un camp perpétuel. En effet, si l'on excepte les premières années de son règne, où l'humeur inquiète des Francs lui fit choisir Trèves pour sa résidence; et les dernières années de sa vie, dans lesquelles le soin d'établir sa nouvelle ville le fixa plus long-temps en Illyrie et à Constantinople, il ne fit nulle part de longs séjours. Souvent aux prises avec Maxence, avec Licinius, avec les barbares qui attaquoient les diverses frontières, et, dans les intervalles de ses guerres, toujours occupé de la discipline, on le voit courir sans cesse d'une extrémité à l'autre de son vaste empire. Il porte sa présence partout où l'appelle le besoin de l'état avec une promptitude qui fait souvent perdre la trace de ses voyages.

An. 315.
Eus. vit. l. 1, c. 48.
Tertull. de coron. milit. c. 12.
Dig. lib. 50, l. 233.
Baron. in an. 315.
Columb. in Lact. p. 373.
Pagi in Baron.
Till. note 37 sur Const.

La concorde paroissoit solidement rétablie entre les deux princes; ils furent consuls ensemble pour la quatrième fois en 315. Cette année fut presque toute employée à faire des lois utiles dont nous parlerons bientôt. Constantin entroit au 25.e de juillet dans la dixième année de son règne, et plusieurs auteurs croient avec fondement qu'il fit alors ses décennales: c'étoit une espèce de fête que les empereurs solennisoient tantôt au commencement, tantôt à la fin de la dixième année de leur empire. Ils célébroient aussi la révolution de cinq ans de règne, et qui s'appeloit *les quinquennales.* Ces fêtes, aussi-bien que deux autres qui se faisoient l'une le troisième de janvier, l'autre le jour anniversaire de la naissance des empereurs, avoient été jusqu'alors infectées de paganisme. Constantin les purgea de toutes ces superstitions; il en bannit les sacrifices; il défendit d'offrir à Dieu pour lui autre chose que des prières et des actions de grâces. Licinius, par une émulation frivole, pour ne pas reconnoître qu'il n'étoit empereur que postérieurement à Constantin, célébra aussi cette année ses décennales, quoiqu'il n'entrât que dans la neuvième année de son empire le onzième de novembre.

La controverse rapportée dans les actes de saint Sylvestre, aussi-bien que par Zonaras et Cédrénus, dans laquelle ce saint pape confondit les docteurs de la synagogue, porte tous les caractères d'une fable. Mais un fait attesté par saint Jean Chrysostôme, c'est que les Juifs, jaloux de la prospérité du christianisme, se révoltèrent sous Constantin. Ils entreprirent de rebâtir leur temple, et violèrent les anciennes lois qui leur interdisoient l'entrée de Jérusalem. Cette révolte ne coûta au prince que la peine de la punir. Il fit couper les oreilles aux plus coupables, et les traîna en cet état à sa suite, voulant intimider par cet exemple de sévérité cette nation que la vengeance divine avoit depuis longtemps dispersée par tout l'empire. On ne sait pas le temps précis de cet événement. Ce qui nous engage avec quelques modernes à le mettre en cette année, c'est que la première loi de Constantin contre les Juifs est datée de son quatrième consulat. Ils poussoient la fureur jusqu'à maltraiter et même lapider ceux d'entre eux qui passoient au christianisme. L'empereur condamne au feu ceux qui se rendront désormais coupables et même complices de ces excès; et si quelqu'un ose embrasser leur secte impie, il menace de punir sévèrement et le prosélyte et ceux qui l'auront admis. Il s'adoucit cependant quelques années après; et comme depuis Alexandre Sévère tous les Juifs avaient été exempts des charges personnelles et civiles, il continua ce privilége à deux ou trois par synagogue; il l'étendit ensuite à tous les ministres de la loi. La rage de ce peuple l'obligea encore un an avant sa mort à renouveler sa première loi; et de plus il déclara libre tout esclave chrétien, ou même de quelque religion qu'il fût, qu'un Juif maître de cet esclave auroit fait circoncire. Son fils Constance alla plus loin : il ordonna la confiscation de tout esclave d'une autre nation ou d'une autre secte qui seroit acheté par un Juif, la peine capitale

Zonar. t. 2, *p.* 4.
Cedren. t. 1, *p.* 273.
S. Chrisost. hom. 2, *adv. Jud.*
Baron. in an. 315.
Vorb. t. 2, *p.* 165
Cod. Th. lib. 16, *tit.* 8, *et ibi Godef.*
Ibid. tit. 9.

si le Juif avoit fait circoncire l'esclave, et la confiscation de tous les biens du Juif, si l'esclave acheté étoit chrétien.

Aur. Vict. Cod. Th. lib. 9, tit. 40, et ibi. Godef. Lact. instit. l. 4, c. 26, 27. Les honneurs que Constantin rendit à la croix de Jésus-Christ ne dûrent pas causer moins de dépit aux Juifs que de joie aux chrétiens. Elle étoit déjà sur les étendards; il ordonna qu'elle fût gravée sur ses monnoies et peinte dans tous les tableaux qui porteroient l'image du prince. Il abolit le supplice de la croix et l'usage de rompre les jambes aux criminels. C'étoit la coutume de marquer au front ceux qui étoient condamnés à travailler aux mines; il le défendit par une loi, et permit seulement de les marquer aux mains et aux jambes, afin de ne pas déshonorer la face de l'homme, qui porte l'empreinte de la majesté divine. On croit que ces pieuses idées lui furent inspirées par Lactance, qui étoit alors avec Crispe dans les Gaules en qualité de précepteur, et qui dans ses livres des Institutions divines, qu'il composa dans ce temps-là, fait un magnifique éloge de la croix, et de la vertu qu'elle imprime sur le front des chrétiens.

An. 316. *Vict. epit. God. chron. Till. art. 40. God. Th. lib. 4, tit. 13.* Au commencement de l'année suivante, sous le consulat de Sabinus et de Rufinus, Constantin vint en Gaule et y passa les deux tiers de l'année. Il étoit à Trèves dès le onzième de janvier; il honora la dixième année de son règne par une action de générosité : il déclara que tous ceux qui se trouvoient posséder quelque fond détaché du domaine impérial, sans avoir été troublés dans cette possession jusqu'à ses décennales, ne pourroient plus être inquiétés dans la propriété de ces biens. Après avoir passé à Vienne, il vint à Arles, et répara cette ville, qui prit par reconnoissance le nom de *Constantine.* Mais il ne paroît pas qu'elle l'ait longtemps conservée. Fausta y mit au monde le septième d'août son premier fils, qui porta le même nom que son père. Vers le mois d'octobre l'empereur quitta les

Gaules, où il ne revint plus, et prit la route d'Illyrie.

En passant par Milan, il rendit contre les donatistes ce jugement fameux, qui montre tout à la fois et les bonnes intentions du prince et son inconstance. Les schismatiques, qu'il avoit fait amener à sa cour pour les punir de l'insolence avec laquelle ils avoient appelé du concile à l'empereur, réussirent par leurs intrigues à diminuer insensiblement l'indignation qu'il avoit témoignée de leur procédé. On lui représenta qu'ils étoient excusables de ne vouloir s'en rapporter qu'à son équité et à ses lumières; et l'amour-propre sut bien appuyer sans doute des insinuations si flatteuses. Il consentit à juger après un concile, qu'il avoit convoqué lui-même pour décider définitivement. Il voulut d'abord mander Cécilien; mais, ayant changé d'avis, il crut plus convenable que les donatistes retournassent en Afrique pour y être jugés par des commissaires qu'il nommeroit. Enfin, craignant qu'ils ne trouvassent encore quelque prétexte pour réclamer contre la décision de ces commissaires, il en revint à son premier avis et prit le parti de prononcer lui-même. Il rappela donc les donatistes, et envoya ordre à Cécilien de se rendre à Rome dans un temps qu'il prescrivit : il promit à ses adversaires que, s'ils pouvoient le convaincre sur un seul chef, il le regarderoit comme coupable en tous. Il manda en même temps à Pétronius Probianus, proconsul d'Afrique, de lui envoyer le scribe Ingentius, convaincu de faux par l'information d'Elien. Cécilien, sans qu'on en sache la raison, ne se rendit pas à Rome au jour marqué. Ses ennemis en prirent avantage pour presser l'empereur de le condamner comme contumace. Mais le prince, qui vouloit terminer cette affaire sans retour, accorda un délai, et ordonna aux parties de se rendre à Milan. Cette indulgence révolta les schismatiques; ils commencèrent à murmurer contre l'empereur, qui

S. Aug. ep. 68, 93, 162, 163, 165.
Idem lib. 3, *contra Cresccon.*
Idem brevic. coll. 3, c. 19-21.
Idem post. coll. c. 33.
Idem adv. Petil. 2, c. l. 92.
Idem de hæres. c. 69.
Optat.
Dupin, hist. des donatist.
Vales. de schism. donat.
Pagi in Baron.
Till. hist. des donat.
Fleury, hist. eccles. l. 10.

montroit, disoient-ils, une partialité manifeste. Plusieurs s'évadèrent. Constantin donna des gardes aux autres, et les fit conduire à Milan.

Cependant ceux des donatistes qui étoient arrivés en Afrique y causèrent des troubles, et suscitèrent bien des affaires à Domitius Celsus, vicaire de la province, et chargé d'y remettre le calme. Le parti schismatique avoit repris depuis peu de nouvelles forces par la hardiesse et la capacité d'un nouveau chef. Majorin étoit mort : il avoit pour successeur Donat; non pas cet évêque des Cases-Noires dont nous avons parlé jusqu'ici, mais un autre du même nom, qui, avec autant de malice, étoit encore plus dangereux par la supériorité de ses talens. C'étoit un homme savant dans les lettres, éloquent, irréprochable dans ses mœurs, mais fier et orgueilleux, méprisant les évêques même de la secte, les magistrats et l'empereur. Il se déclaroit hautement chef de parti : *Mon parti*, disoit-il toutes les fois qu'il parloit de ceux qui lui étoient attachés. Il leur imposa tellement par ces airs impérieux, qu'ils juroient par le nom de Donat, et qu'ils se donnèrent eux-mêmes dans les actes publics le nom de *donatistes*; car c'est de lui et non pas de l'évêque des Cases-Noires qu'ils ont commencé à prendre cette dénomination. Il soutint son parti par son audace, par les dehors d'une vertu austère, et par ses ouvrages, où il glissa quelques erreurs conformes à l'arianisme, mais qui trouvèrent même dans sa secte peu d'approbateurs. S'estimant beaucoup lui-même, et se réservant pour les grandes occasions, il laissa le rôle de chef des séditieux à Ménalius, évêque en Numidie, qui dans la persécution avoit sacrifié aux idòles. Domitius se plaignit de celui-ci à l'empereur, qui lui manda de fermer les yeux pour le présent, et de signifier à Cécilien et à ses adversaires qu'incessamment l'empereur viendroit en Afrique pour con-

noître de tout par lui-même et punir sévèrement les coupables. Ces lettres du prince intimidèrent Cécilien ; il prit le parti de se rendre à Milan.

Dès que l'empereur fut arrivé dans cette ville, il se prépara à traiter cette grande affaire. Il entendit les parties, se fit lire tous les actes ; et, après l'examen le plus scrupuleux, il voulut juger seul, pour ménager l'honneur des evêques et ne pas rendre les païens témoins des discordes de l'Eglise. Il fit donc retirer tous ses officiers et les juges consistoriaux, dont la plupart étoient encore idolâtres ; et prononça la sentence qui déclaroit Cécilien innocent et ses adversaires calomniateurs. Ce jugement fut rendu au commencement de novembre ; un mois après, le prince étoit à Sardique. Saint Augustin excuse ici Constantin sur la droiture de ses intentions, et sur le désir et l'espérance qu'il avoit de fermer pour toujours la bouche aux schismatiques. Il ajoute qu'il reconnut sa faute dans la suite, et qu'il en demanda pardon aux évêques. On croit que ce fut à la fin de sa vie, quand il reçut le baptême.

Le prince ne pouvoit se flatter que sa décision fût plus respectée que celle du concile d'Arles. Aussi ne produisit-elle pas plus d'effet. Il reconnut bientôt que nulle autre puissance que celle de la grâce divine ne pouvoit changer le cœur des hommes. Les donatistes, loin d'acquiescer à son jugement, l'accusèrent lui-même de partialité ; il s'étoit, disoient-ils, laissé séduire par Osius. Irrité de cette opiniâtreté insolente, il voulut d'abord punir de mort les plus mutins, mais, et ce fut peut-être, dit saint Augustin, sur les remontrances d'Osius, il se contenta de les exiler et de confisquer leurs biens. Il écrivit en même temps aux évêques et au peuple de l'église d'Afrique une lettre vraiment chrétienne, par laquelle il les exhorte à la patience, même jusqu'au martyre, et à ne point rendre injure pour injure. Les donatistes abusèrent bientôt de cette indulgence. Dans les

lieux où ils se trouvoient les plus forts, et ils l'étoient dans beaucoup de villes, surtout de la Numidie, ils faisoient aux catholiques toutes les insultes dont ils pouvoient s'aviser. Enfin l'empereur ordonna de vendre au profit du fisc tous les édifices dans lesquels ils s'assembloient; et cette loi subsista jusqu'au règne de Julien, qui leur rendit leurs basiliques.

Rien ne pouvoit réduire ces esprits indomptables; l'impunité les rendoit plus insolens, et la punition plus furieux. Ils s'emparèrent de l'église de Constantine que l'empereur avoit fait bâtir; et, malgré les ordres du prince qui leur furent signifiés par les évêques et par les magistrats, ils refusèrent de la rendre. Les évêques en firent leurs plaintes à l'empereur, et lui demandèrent une autre église; il leur en fit bâtir une sur les fonds de son domaine, et tâcha d'arrêter par de sages lois les chicanes que les schismatiques ne cessoient d'inventer contre les clercs catholiques.

Le principal auteur de cette persécution étoit Sylvain, évêque donatiste de Constantine. Dieu suscita pour le punir un de ses diacres nommé Nundinaire, qui le convainquit devant Zénophile, gouverneur de Numidie, d'avoir livré les saintes Écritures, et d'être entré dans l'épiscopat par simonie et par violence. Ce fut alors que toute l'intrigue de l'ordination de Majorin fut révélée. Les actes de cette procédure, qui sont datés du 13 décembre 320, furent envoyés à Constantin. Il exila Sylvain et quelques autres. Mais six mois après les évêques donatistes présentèrent requête à Constantin pour lui demander le rappel des exilés et la liberté de conscience, protestant de mourir plutôt mille fois que de communiquer avec Cécilien, qu'ils traitoient dans ce mémoire avec beaucoup de mépris. Ce bon prince, accoutumé à sacrifier au bien de la paix les insultes faites à sa propre personne, ne s'arrêta point à celles qu'on faisoit à un homme qu'il avoit lui-même justifié; il n'écouta que

sa douceur naturelle; il manda à Vérin, vicaire d'Afrique, qu'il rappeloit d'exil les donatistes, qu'il leur accordoit la liberté de conscience, et qu'il les abandonnoit à la vengeance divine. Il exhortoit encore les catholiques à la patience.

Jusque-là les donatistes n'avoient été que schismatiques; ils s'accordoient dans tous les points de doctrine avec l'église catholique, dont ils n'étoient séparés qu'au sujet de l'ordination de Cécilien. Mais comme il n'est pas possible qu'un membre détaché du corps conserve la vie et la fraîcheur, l'hérésie, ainsi qu'il est toujours arrivé depuis, se joignit bientôt au schisme. Voyant que toutes les églises du monde chrétien communiquoient avec Cécilien, ils allèrent jusqu'à dire que l'église catholique ne pouvoit subsister avec le péché; qu'ainsi elle étoit éteinte par toute la terre, excepté dans leur communion. En conséquence, suivant l'ancien dogme des Africains, qu'il n'y avoit hors de la vraie église ni baptême ni sacremens, ils rebaptisoient ceux qui passoient dans leur secte, regardoient les sacrifices des catholiques comme des abominations, fouloient aux pieds l'eucharistie consacrée par eux, prétendoient leurs ordinations nulles, brûloient leurs autels, brisoient leurs vases sacrés, et consacroient de nouveau leurs églises. Il y eut pourtant en l'année 330, en Afrique, un concile de deux cent soixante-dix évêques donatistes qui décidèrent qu'on pouvoit recevoir les traditeurs, c'est ainsi qu'ils nommoient les catholiques, sans les rebaptiser. Mais Donat, chef du parti, et plusieurs autres persistèrent dans l'avis contraire, ce qui cependant ne produisit pas de schisme parmi eux. On voit par ce grand nombre d'évêques donatistes combien cette secte s'étoit multipliée dans l'Afrique.

Elle étoit renfermée dans les bornes de ce pays; et, malgré son zèle à faire des prosélytes, elle ne put pénétrer qu'à Rome, ville où se sont toujours aisément

communiqués les biens et tous les maux de la vaste étendue dont elle est le centre. Le poison du schisme n'y infecta qu'un petit nombre de personnes; mais c'en fut assez pour engager les donatistes à y envoyer un évêque. Le premier fut Victor, évêque de Garbe, le second, Boniface, évêque de Balli en Numidie. Ils n'osèrent ni l'un ni l'autre prendre le titre d'évêques de Rome. Des quarante basiliques de cette ville, ils n'en avoient pas une. Leurs sectateurs s'assembloient hors de la ville dans une caverne, et de là leur vinrent les noms de *Montenses, Capitæ, Rupitæ*. Mais ceux qui succédèrent à ces deux évêques schismatiques se nommèrent hardiment évêques de Rome; et c'est en cette qualité que Félix assista à la conférence de Carthage en 410. Les donatistes avoient encore un évêque en Espagne; mais son diocèse ne s'étendoit que sur les terres d'une dame du pays qu'ils avoient séduite.

Une secte hautaine, outrée, ardente étoit une matière toute préparée pour le fanatisme. Aussi s'éleva-t-il parmi eux, on ne sait précisément en quelle année, mais du vivant de Constantin, une espèce de forcenés, qu'on appela *circoncellions*, parce qu'ils rôdoient sans cesse autour des maisons dans les campagnes. Il est incroyable combien de ravages et de cruautés ces brigands firent en Afrique pendant une longue suite d'années. C'étoient des paysans grossiers et féroces, qui n'entendoient que la langue punique. Ivres d'un zèle barbare, ils renonçoient à l'agriculture, faisoient profession de continence, et prenoient le titre de vengeurs de la justice, et de protecteurs des opprimés. Pour remplir leur mission, ils donnoient la liberté aux esclaves, couroient les grands chemins, obligeoient les maîtres de descendre de leurs chars et de courir devant leurs esclaves, qu'ils faisoient monter en leur place. Ils déchargeoient les débiteurs, en tuant les créanciers s'ils refusoient d'anéantir les obligations. Mais le principal objet de leur

cruauté étoient les catholiques, et surtout ceux qui avoient renoncé au donatisme. D'abord ils ne se servoient pas d'épées, parce que Dieu en a défendu l'usage à saint Pierre; mais ils s'armoient de bâtons, qu'ils appeloient *bâtons d'Israël*. Ils les manioient de telle sorte, qu'ils brisoient un homme sans le tuer sur-le-champ; il en mouroit après avoir long-temps langui. Ils croyoient faire grâce quand ils ôtoient la vie. Ils devinrent ensuite moins scrupuleux, et se servirent de toute sorte d'armes. Leur cri de guerre étoit, *louange à Dieu;* ces paroles étoient dans leur bouche un signal meurtrier, plus terrible que le rugissement d'un lion. Ils avoient inventé un supplice inouï; c'étoit de couvrir les yeux de chaux délayée avec du vinaigre, et d'abandonner en cet état les malheureux qu'ils avoient meurtris de coups et couverts de plaies. On ne vit jamais mieux quelles horreurs peut enfanter la superstition dans des âmes grossières et impitoyables. Ces scélérats, qui faisoient vœu de chasteté, s'abandonnoient au vin et à toutes sortes d'infamies, courant avec des femmes et de jeunes filles ivres comme eux, qu'ils appeloient des *vierges sacrées*, et qui souvent portoient des preuves de leur incontinence. Leurs chefs prenoient le nom de *chefs des saints*. Après s'être rassasiés de sang, ils tournoient leur rage sur eux-mêmes, et couroient à la mort avec la même fureur qu'ils la donnoient aux autres. Les uns grimpoient au plus haut des rochers et se précipitoient par bandes; d'autres se brûloient ou se jetoient dans la mer. Ceux qui vouloient acquérir le titre de martyrs le publioient long-temps auparavant; alors on leur faisoit bonne chère, on les engraissoit comme des taureaux de sacrifice; après ces préparations ils alloient se précipiter. Quelquefois ils donnoient de l'argent à ceux qu'ils rencontroient, et menaçoient de les égorger, s'ils ne les faisoient martyrs. Théodoret raconte qu'un jeune homme robuste et hardi, rencontré par une troupe de ces fanatiques, consentit à

les tuer quand il les auroit liés; et que, les ayant mis par ce moyen hors de défense, il les fouetta de toutes ses forces, et les laissa ainsi garrottés. Leurs évêques les blâmoient en apparence, mais ils s'en servoient en effet pour intimider ceux qui seroient tentés de quitter leur secte; ils les honoroient même comme des saints. Ils n'étoient pourtant pas les maîtres de gouverner ces monstres furieux; et plus d'une fois ils se virent obligés de les abandonner, et même d'implorer contre eux la puissance séculière. Les comtes Ursace et Taurin furent employés à les réprimer; ils en tuèrent un grand nombre, dont les donatistes firent autant de martyrs. Ursace, qui étoit bon catholique et homme religieux, ayant perdu la vie dans un combat contre des barbares, les donatistes ne manquèrent pas de triompher de sa mort comme d'un effet de la vengeance du ciel. L'Afrique fut le théâtre de ces scènes sanglantes pendant tout le reste de la vie de Constantin. Ce prince, se voyant possesseur de tout l'empire après la dernière défaite de Licinius, songeoit aux moyens d'étouffer entièrement ce schisme meurtrier; mais les violens assauts que l'arianisme livroit à l'Eglise l'occupèrent tout entier; et nous ne parlerons plus des donatistes que sous le règne de ses successeurs.

AN. 317.
Buch. cycl. p. 238.
Porp. Optat. c. 19, 22, 23.

On ne sait pourquoi il n'y eut point de consuls au commencement de l'année 317. Gallicanus et Bassus n'entrèrent en charge que le 17 de février. Après le jugement rendu à Milan, le prince étoit allé en Illyrie; il y resta pendant six ans, jusqu'à la seconde guerre contre Licinius, résidant ordinairement à Sardique, à Sirmium, à Naïsse sa patrie. Il passa ce temps-là à défendre la frontière contre les barbares. C'étoient les Sarmates, les Carpes et les Goths, qui donnoient de fréquentes alarmes. Il les défit en plusieurs combats, à Campone, à Marge, à Bononia, villes situées sur le Danube. Nous ne savons point le détail de ces guerres.

Dans l'espace de ces six années il fit plusieurs voyages à Aquilée.

Il avoit deux fils, Crispe, né avant l'an 300, et Constantin, dont nous avons marqué la naissance au septième d'août de l'année précédente. Crispe, qu'il avoit eu de Minervine sa première femme, étoit un prince bien fait, spirituel, et qui donnoit les plus belles espérances. Quoiqu'il fût tout au plus dans sa dix-huitième année au temps de la première guerre contre Licinius, son père comptoit déjà assez sur sa capacité et sur sa valeur pour le laisser en sa place dans la Gaule, exposée aux fréquentes attaques d'une nation turbulente et redoutable. Licinius, de son côté, avoit de Constantia un fils du même nom que lui, qui n'avoit encore que vingt mois. Ce n'est donc pas celui qu'il avoit sauvé deux ans et demi auparavant à Sirmium après sa défaite, et qui étoit mort apparemment depuis ce temps-là. Les deux empereurs, pour resserrer plus étroitement le nœud de leur alliance, convinrent de donner à leurs trois fils le titre de César : ce qui fut exécuté le premier jour de mars de cette année. Nous verrons que Constantin fit aussi César de bonne heure Constance, qui lui naquit dans la suite. Il étoit bien aise, dit Libanius, de faire faire à ses enfans dès leurs premières années l'essai du commandement : il pensoit que le souverain doit avoir l'âme élevée, et que, sans cette élévation, l'autorité, si elle ne perd pas son ressort, perd son éclat. Il savoit aussi que l'esprit des hommes prend le pli de leurs occupations; il voulut donc nourrir ses enfans dans le noble exercice de la grandeur, pour les sauver de la petitesse d'esprit, et pour donner à leur âme une trempe de vigueur et de force, afin que dans l'adversité ils ne descendissent pas de cette hauteur de courage, et que dans la prospérité ils eussent l'esprit aussi grand que leur fortune. Il leur donna, dès qu'ils furent Césars, une maison et des troupes. Mais, de peur qu'ils ne s'enivrassent de

Vict. epit. Zos. l. 2. Anon. Vales. Idace. Chron. Alex. Hier. Chron. Liban. Basilic. Till. note 40 sur Const. Eus. vit. l. 4, c. 51, 52. Till. art. 85.

leur pouvoir, il voulut les instruire par lui-même, et les tint long-temps sous ses yeux, pour leur apprendre à commander aux autres, en apprenant à lui obéir. Il ne les occupoit que des exercices qui forment les héros, et qui rendent les princes également capables de soutenir les fatigues de la guerre et le poids des grandes affaires pendant la paix. Pour fortifier leurs corps, on leur apprenoit de bonne heure à monter à cheval, à faire de longues marches à pied chargés de leur armure, à manier les armes, à endurer la faim, la soif, le froid, le chaud, à dormir peu, à ne consulter pour leur nourriture que le besoin naturel, à ne chercher que dans les travaux du corps le délassement de ceux de l'esprit. Plus attentif encore à leur former l'esprit et le cœur, il leur donna les plus excellens maîtres pour les lettres, pour la science militaire, pour la politique et la connoissance des lois. Il ne les laissoit aborder que par des personnes capables de leur inspirer les sentimens d'une piété mâle et sans superstition, d'une droiture sans roideur, d'une bonté sans foiblesse, et d'une libéralité éclairée. Il autorisoit lui-même par ses paroles et par son exemple ces précieuses leçons : mais entre les maximes qu'il tâchoit de graver dans leur cœur il y en avoit une qu'il s'attachoit surtout à leur enseigner, à leur mettre en tout temps sous les yeux, à leur répéter sans cesse ; c'est que la justice doit être la règle, et la clémence l'inclination du prince ; et que le plus sûr moyen d'être le maître de ses sujets, c'est de s'en montrer le père. Après ces instructions, qui commençoient dès qu'ils étoient en état de les entendre, il les éprouvoit dans les gouvernemens et à la tête des armées, et ne cessoit de les guider, soit par lui-même, soit par des hommes remplis de son esprit et de ses maximes.

Vita Lact. ap. Lenglet. Comme Crispe, son aîné, étoit éloigné de sa personne, et employé à couvrir une frontière importante, il lui envoya pour le guider le plus habile maître, et un des

hommes les plus vertueux de tout l'empire. C'étoit Lactance, né en Afrique, qui avoit reçu dans sa jeunesse les leçons du fameux Arnobe. Il fut élevé dans le paganisme. Dioclétien le fit venir à Nicomédie vers l'an de J. C. 290, pour y enseiguer la rhétorique. Malgré son rare mérite, il étoit si pauvre, qu'il manquoit du nécessaire; et cette pauvreté fit en lui un effet tout contraire à celui qu'elle a coutume de produire; ce fut de lui donner du goût pour elle: il s'en fit une si douce habitude, que dans la suite, à la cour de Crispe et à la source des richesses, il ne sentit augmenter ni ses besoins ni ses désirs. Il s'étoit converti au christianisme avant l'édit de Dioclétien. On ne sait comment il échappa à la persécution: peut être demeura-t-il caché sous le manteau de philosophe. Constantin crut que son fils n'avoit jamais eu plus de besoin d'instructions solides que quand il commençoit à gouverner les hommes. Rien n'est plus louable que cette sagesse du père, si ce n'est peut-être celle du fils, qui eut l'âme assez ferme pour résister à la séduction de la puissance souveraine, et à celle des adulateurs de cour, qui ont la bassesse d'admirer dès le berceau la suffisance des princes, et souvent intérêt de flatter et d'entretenir leur ignorance. Il étoit beau de voir un César de vingt ans, qui gouvernoit de vastes provinces et commandoit de grandes armées, au sortir d'un conseil ou au retour d'une victoire, venir avec docilité écouter les leçons d'un homme qui n'avoit rien de grand que ses talens et ses vertus. On croit que Lactance mourut à Trèves dans une extrême vieillesse. Les ouvrages qu'il a laissés donnent une idée très-avantageuse de son savoir et de son éloquence. C'est un de ces génies heureux qui ont su se sauver de la barbarie ou du mauvais goût de leur siècle; et de tous les auteurs latins ecclésiastiques, il n'en est point dont le style soit plus beau et plus épuré. On l'appela le Cicéron chrétien. Quoiqu'il ne montre pas autant de force à établir la religion chré-

tienne qu'à détruire le paganisme, et qu'il soit tombé dans quelques erreurs, l'Eglise a toujours estimé ses ouvrages, et les lettres les honoreront toujours comme un de leurs plus précieux monumens.

Jul. or. 1, Cod. Th. lib. 6, tit. 4, leg. 10.

Constance, le second fils de Fausta, naquit cette année en Illyrie le troizième d'août, comme il le dit lui-même dans une de ses lois : témoignage plus authentique que celui de plusieurs calendriers qui mettent sa naissance au septième du même mois.

An. 318, 319, 320. *Idace. Nazar. pan. c. 37. Du Cange, fam. byz. p. 48.*

Constantin, ayant donné à Crispe le titre de César, le fit consul en 318 avec Licinius, qui prenoit cette dignité pour la cinquième fois. En l'année 319 il rendit au fils de son collègue l'honneur que son collègue venoit de faire à Crispe son fils, et exerça son cinquième consulat avec le jeune César Licinius. Des trois nouveaux Césars il ne restoit que le jeune Constantin, âgé de trois ans et demi, qui n'eût point encore été décoré du consulat. Son père prit ce titre pour la sixième fois en l'année 320, afin de le partager avec lui. Depuis que tout le pouvoir étoit concentré dans la personne des empereurs, le consulat n'étoit plus qu'un nom qui servoit de date aux actes publics. Celui du jeune prince fut du moins fécond en belles espérances. La conformité de nom avec son père, foible motif sans doute, suffisoit cependant au peuple pour tirer les pronostics les plus heureux; et le père y ajoutoit un fondement plus raisonnable par l'éducation qu'il donnoit à son fils. Cet enfant savoit déjà écrire, et l'empereur exerçoit sa main à signer des grâces, il se plaisoit à faire passer par sa bouche toutes les faveurs qu'il accordoit : noble apprentissage de la puissance souveraine, née pour faire du bien aux hommes. Cette année donna à Constantin un troisième fils; il eut le nom de *Constant*. On ne sait pas le jour précis de sa naissance.

Eus. chron. Idem. hist. l. 10, c. 8.

Depuis le traité de partage, la bonne intelligence sembloit rétablie entre les deux empereurs. Ces dehors

étoient sincères de la part de Constantin; mais Licinius ne pouvoit lui pardonner la supériorité de ses armes, non plus que celle de son mérite. Persuadé de la préférence qui étoit due à son collègue, il croyoit la lire dans le cœur de tous les peuples. Cette sombre jalousie le porta à une espèce de désespoir, et donna l'essor à tous ses vices. Il trama d'abord des complots secrets pour le faire périr. L'histoire n'en donne aucun détail; elle se contente de nous dire que, ses mauvais desseins ayant été plusieurs fois découverts, il tâchoit d'étouffer par de basses flatteries les justes soupçons que sa malice avoit fait naître: ce n'étoit de sa part qu'apologies, que protestations d'amitié, que sermens, qu'il violoit dès qu'il trouvoit occasion de renouer une nouvelle intrigue. Enfin, las de voir avorter tous ses projets contre un prince que Dieu couvroit de sa puissance, il tourna sa haine contre Dieu même, qu'il n'avoit jamais bien connu. Il s'imagina que tous les chrétiens de son obéissance étoient contre lui dans les intérêts de son rival, qu'ils y mettoient le ciel par leurs prières, et que tous leurs vœux étoient à son égard autant de trahisons et de crimes de lèse-majesté. Prévenu de cette folle pensée, fermant les yeux sur les châtimens funestes qui avoient éteint la race des persécuteurs, et dont il avoit été le témoin, et même le ministre, il n'écouta que sa colère contre les chrétiens. Il leur fit d'abord la guerre sourdement et sans la déclarer: sous des prétextes frivoles, il interdit aux évêques tout commerce avec les païens; c'étoit en effet pour empêcher la propagation du christianisme. Il voulut aussi leur ôter le plus sûr moyen d'entretenir l'uniformité de foi et de discipline en leur défendant par une loi expresse de sortir de leur diocèse et de tenir des synodes. Ce prince, abandonné à la débauche la plus effrénée, prétendit que la continence étoit une vertu impraticable; et en conséquence, par une maligne affectation de veiller à la décence publique,

Idem. vit. l. 1, c. 49, et seq. et l. 1, c. 1, 2.
Anon. Vales.
Socr. l. 1, c. 2.
Soz. l. 1, c. 7.
Cedren. t. 1, p. 282.
Vales. in not. Eus. p. 207.
Baluze ad Lact. p. 279.

qu'il violoit sans cesse lui-même par des adultères scandaleux, il fit une loi qui défendoit aux hommes de s'assembler dans les églises avec les femmes; aux femmes d'aller aux instructions publiques; aux évêques de leur faire des leçons sur la religion, qui devoit, disoit-il, leur être enseignée par des personnes de leur sexe. Enfin il alla jusqu'à ordonner que les assemblées des chrétiens se tinssent en pleine campagne, l'air y étant beaucoup meilleur et plus pur, disoit-il, que dans l'étroite enceinte des églises d'une ville. Regardant les évêques comme les chefs d'une prétendue conspiration dont il avoit l'imagination frappée, il fit périr les plus vertueux par les calomnies qu'il leur suscitoit; il en fit couper plusieurs par morceaux et jeter leurs membres dans la mer. Ces cruautés exercées sur les pasteurs alarmèrent tout le troupeau. On fuyoit, on se sauvoit dans les bois, dans les déserts, dans les cavernes; il sembloit que tous les anciens persécuteurs fussent de nouveau sortis des enfers. Licinius, enhardi par cette épouvante générale, lève le masque; il chasse de son palais tous les chrétiens; il exile ses officiers les plus fidèles; il réduit aux ministères les plus vils ceux qui tenoient auparavant les premières charges de sa maison; il confisque leurs biens, et menace enfin de mort quiconque osera conserver le caractère du christianisme. Il casse tous les officiers des tribunaux qui refusoient de sacrifier aux idoles; il défend de porter des alimens et de procurer aucune assistance à ceux qui étoient détenus dans les prisons pour cause de religion; il ordonne d'emprisonner et de punir comme eux ceux qui leur rendroient ces devoirs d'humanité. Il fait abattre ou fermer les églises afin d'abolir le culte public. Sa fureur et son avarice, qui ne se portoient d'abord que sur les chrétiens, se débordèrent bientôt sans distinction sur tous ses sujets. Il renouvela toutes les injustices de Galère et de Maximin : exactions excessives et cruelles, taxes sur les mariages et sur les sé-

pultures, tributs imposés sur les morts qu'on supposoit vivans, exil et confiscations injustes, tous ces affreux moyens remplissoient ses trésors sans remplir son avidité : au milieu de ses immenses richesses qu'il avoit pillées, il se plaignoit sans cesse de son indigence, et son avarice le rendoit pauvre en effet. Epuisé par les débauches de sa vie passée, mais brûlant d'infâmes désirs jusque dans les glaces de la vieillesse, il enlevoit les femmes à leurs maris et les filles à leurs pères. Souvent, après avoir fait jeter dans les fers des hommes nobles et distingués par leurs dignités, il livroit leurs épouses à la brutalité de ses esclaves. C'est ainsi qu'il passa les quatre dernières années de son règne, jusqu'à ce que Constantin, qu'il avoit aidé à détruire les tyrans, détruisît à son tour sa tyrannie, comme nous le raconterons en son lieu.

Cependant les Francs s'ennuyoient d'un trop long repos. Quoique cette nation eût essuyé, sept ans auparavant, un horrible massacre, elle se joignit aux Allemands et vint insulter les frontières de la Gaule. Crispe marcha au-devant d'eux. Ils combattirent en désespérés ; mais leur acharnement ne servit qu'à rendre la victoire plus éclatante. Le prince romain montra dans cette bataille une prudence et une valeur dignes du fils de Constantin. C'étoit au commencement de l'hiver; et avant la fin de cette saison, le jeune vainqueur courut avec empressement en Illyrie à travers les glaces et les neiges pour aller joindre son père, qu'il n'avoit vu depuis longtemps, et lui faire hommage de sa première victoire. Les Francs, instruits enfin par tant de défaites de l'ascendant que Constantin avoit sur eux, demeurèrent en paix tout le reste de son règne ; et tandis que ses armes faisoient trembler l'Occident, sa renommée lui attira une ambassade de la part des Perses, la plus fière nation de l'univers, qui vinrent demander son amitié.

Naz. pan. c. 17 et 36.

AN. 321.

La victoire de Crispe fut récompensée d'un second

Idace. *Nazar. pan. c. 1.* *Cod. Th.* *Hier. chron.* consulat, dont il fut honoré avec son jeune frère Constantin en 321. La cinquième année des trois Césars, qui concouroit avec la quinzième de Constantin, fut célébrée avec beaucoup de joie et de magnificence. Nazaire, fameux orateur, prononça un panégyrique que nous avons encore; il y a apparence que ce fut à Rome. Constantin étoit en Illyrie, et passa quelque temps à Aquilée, au mois de mai ou de juin. Ce Nazaire eut une fille qui se rendit par son éloquence aussi célèbre que son père.

An. 322. *Idace.* *Cod. Th.* *Symm. app. p. 299.* *Prud. ad Sym. l. 1, vers. 554.* Les deux consuls de l'an 322 furent aussi distingués par leur mérite que par leurs dignités : c'étoient Pétronius Probianus, et Anicius Julianus. Le premier avoit été proconsul d'Afrique et préfet du prétoire. Il fut dans la suite préfet de Rome. Il réunissoit deux qualités qui ne peuvent tenir ensemble que dans les grandes âmes, la dextérité dans les affaires, et la franchise : aussi n'en coûta-t-il rien à sa vertu pour s'acquérir et se conserver l'amour et la confiance des princes. L'autre avoit été gouverneur de l'Espagne tarragonoise, et fut aussi pendant plusieurs années préfet de Rome. Il avoit suivi le parti de Maxence; son mérite lui fit trouver un bienfaiteur dans un prince dont il avoit été l'ennemi. Constantin l'éleva aux premières charges. Il eut l'honneur d'être le premier d'entre les sénateurs qui embrassa la religion chrétienne, comme nous l'avons déjà observé. Les païens mêmes le comblent d'éloges; ils ne mettent rien au-dessus de sa noblesse, de ses richesses, de son crédit, si ce n'est son génie, sa sagesse, et une bonté généreuse, qui faisoit de tous ces avantages personnels le bien commun de l'humanité. Il y a lieu de croire que c'est lui qui fut père de Julien, comte d'Orient, et de Basiline, mariée à Jule Constance, frère de Constantin, et mère de Julien l'Apostat.

Zos. l. 2. *Buch. in cyc. p. 287.* Les Sarmates exerçoient depuis quelques années les armes romaines. Ces peuples, qui habitoient les environs

des Palus-Méotides, passoient souvent le Danube, et venoient faire le dégât sur la frontière. Les années précédentes plusieurs de leurs partis avoient été défaits; les autres se sauvoient au-delà du fleuve sans attendre le vainqueur. Cette année, tandis que Constantin étoit à Thessalonique, ces barbares, ayant trouvé la frontière mal gardée, ravagèrent la Thrace et la Mœsie, et eurent même l'assurance de venir au-devant de Constantin sous la conduite de leur roi Rausimode. Dans leur marche, ils s'arrêtèrent devant une ville, dont l'histoire ne marque pas le nom: les murailles, jusqu'à une certaine hauteur, étoient bâties de pierres; le reste n'étoit que de bois. Quoiqu'il y eût une bonne garnison, ils se flattèrent de l'emporter avec facilité en mettant le feu à la partie supérieure. Ils s'approchèrent à la faveur d'une grêle de traits. Mais ceux qui défendoient la muraille, résistant avec courage et accablant les barbares de javelots et de pierres, donnèrent à l'empereur le temps de venir à leur secours: l'armée romaine, fondant comme un torrent des éminences d'alentour, tua et prit la plus grande partie des assiégeans. Le reste repassa le Danube avec Rausimode, qui s'arrêta sur le bord, dans le dessein de faire une nouvelle tentative. Il n'en eut pas le temps. On n'avoit vu depuis long-temps les aigles romaines au-delà du Danube. Constantin le traversa, et vint forcer l'ennemi, qui s'étoit retiré sur une colline couverte de bois. Le roi y laissa la vie. Après un grand carnage, le vainqueur fit quartier à ceux qui le demandoient; il recouvra les prisonniers qu'ils avoient faits sur les terres de l'empire; et, ayant repassé le fleuve avec un grand nombre de captifs, il les distribua dans les villes de la Dace et de la Mœsie. La joie que causa cette victoire fait honneur aux Sarmates: on établit en mémoire de leur défaite les jeux sarmatiques, qui se célébroient tous les ans pendant six jours à la fin de novembre. Le récit de cette guerre

Anon. Vales. Cod. Th. chron. Till. art. 48. Vales. not. in anon. Baluze in num. t. 2, p. 253.

est tiré de Zosime; mais l'auteur anonyme de l'histoire de Constantin ne parle que d'une incursion des Goths en Thrace et en Mœsie, réprimée par Constantin : ce qui a fait juger à Godefroi et à M. de Tillemont que c'étoient deux guerres différentes, et que celle des Goths devoit être renvoyée au commencement de l'année suivante. Il me semble que cette opinion resserre trop les faits de l'année 323, qui fut d'ailleurs assez remplie par les préparatifs et les événemens d'une guerre bien plus considérable. Il est plus facile de croire avec M. de Valois que l'anonyme donne ici le nom de *Goths* à ceux que Zosime appelle *Sarmates*, d'autant plus qu'il est fort possible que ces deux peuples, alors voisins, se fussent unis pour cette expédition.

Cod. Th. lib. 9, tit. 38, leg. 1, et ibi Godef. Till. art. 46.

Vers la fin de cette année l'empereur fit publier à Rome un pardon général pour tous les criminels ; il excepta les empoisonneurs, les homicides, les adultères. La loi fut affichée le 30 octobre. Le texte en est très-obscur. Il semble signifier à la lettre, quoiqu'en termes assez impropres, que la naissance d'un fils de Crispe et d'Hélène étoit la cause de cette indulgence. Mais on ne connoît point d'ailleurs Hélène, femme de Crispe; et cette raison, jointe à l'impropriété de l'expression, fait conjecturer que le texte est corrompu, et qu'il s'agit plutôt d'un voyage que Crispe faisoit à Rome avec Hélène son aïeule. Ce prince étoit en Illyrie depuis le commencement de l'année précédente, et il pourroit être retourné à Rome en ce temps-ci.

Zos. l. 2. Nazar. pan. c. 38.

Après la défaite des Sarmates, Constantin revint à Thessalonique, où il se disposoit à tirer vengeance des perfidies de Licinius. Mais, avant que d'entrer dans le récit de cette importante guerre, je crois qu'il est à propos de rendre compte des lois principales que ce prince avoit faites depuis l'an 314, et dont je n'ai pas encore eu l'occasion de parler. Ce fut dans cet intervalle qu'il s'appliqua davantage à réformer les mœurs, à ré-

primer l'injustice, à bannir les chicanes, qui s'autorisent des lois mêmes, et à inspirer à ses sujets des sentimens de concorde et d'humanité conformes à cette fraternité spirituelle qu'établit le christianisme. La législation est la fonction la plus auguste et la plus essentielle du souverain. C'est le montrer seulement en passant, et comme sur un théâtre, que de ne le faire voir qu'au milieu des batailles.

Nous commencerons par les lois qui concernent la religion. Depuis le temps des apôtres les chrétiens sanctifioient le dimanche par des œuvres de piété. Constantin défendit de travailler pendant ce jour, et de faire aucun acte juridique. Il permit seulement les travaux de l'agriculture, de peur que les hommes ne perdissent l'occasion de prendre de la main de la Providence la nourriture qu'elle leur présente. Il permit aussi d'émanciper et d'affranchir ce jour-là, qui est celui de l'affranchissement du genre humain. Ses successeurs défendirent même d'exiger les tributs, et de donner des spectacles le dimanche. Sozomène dit que Constantin fit la même loi pour le vendredi, et Eusèbe semble aussi le dire pour le samedi. Mais ou ces deux dernières lois n'eurent pas d'exécution, ou il faut seulement entendre qu'elles ordonnoient de consacrer aux exercices de religion une partie de ces deux jours. Ce ne fut qu'en Orient que la coutume s'établit de fêter aussi le samedi. Pour faciliter aux soldats chrétiens l'assistance aux offices de l'église, Constantin les dispensa le dimanche de tout exercice militaire; il ordonna même que les gens de guerre qui n'étoient pas chrétiens sortiroient ce jour-là de la ville, et qu'en pleine campagne ils réciteroient tous ensemble au signal donné une courte prière dont il leur donna la formule: c'étoit une reconnoissance de la puissance de Dieu, qui seul donne la victoire; ils demandoient à l'Être souverain de leur continuer sa protection, et de conserver l'empereur et ses enfans.

Cod. Th. lib. 2, tit. 8. Lib. 8, tit. 8. Lib. 5, tit. 5. Cod. Just. lib. 3, tit. 12. Eus. vit. l. 4, c. 18, 19, 20. Soz. l. 1, c. 8.

Cod. Th. lib. 8, *tit.* 16.
Cod. Just. lib. 5, *tit.* 26.
Eus. vit. l. 4, *c.* 26.
Soz. l. 1, *c.* 9.

On peut mettre au nombre des lois favorables au christianisme celle qu'il fit pour abolir les peines imposées par la loi *Papia, Poppæa,* à ceux qui à l'âge de vingt-cinq ans n'étoient pas mariés, ou qui n'avoient point d'enfans de leur mariage. Les premiers n'héritoient que de leurs proches parens ; les autres ne recevoient que la moitié de ce qu'on leur laissoit par testament, et ne pouvoient prétendre que le dixième dans l'héritage de leurs femmes: le fisc profitoit de leurs pertes. Constantin ne crut pas cette loi compatible avec une religion qui honore la virginité ; il sacrifia généreusement l'intérêt de son trésor, dont il fermoit une des sources les plus abondantes ; il ordonna que les uns et les autres, tant hommes que femmes, jouiroient, en matière d'héritage, des mêmes droits que les pères de famille. Cependant, par un tempérament politique, en délivrant le célibat de ce qui pouvoit être regardé comme une peine, il n'oublia pas d'encourager la population. Il conserva à ceux qui avoient des enfans leurs anciennes prérogatives, et laissa subsister la partie de la loi qui ne donnoit au mari ou à la femme sans enfans que le dixième de l'héritage du prédécédé : c'étoit, comme il le dit lui-même, pour empêcher l'effet de la séduction conjugale, souvent plus adroite et plus puissante que toutes les précautions et les défenses des lois. Mais aussi il releva la virginité évangélique par un nouveau privilége; il donna à ceux des deux sexes qui s'y seroient consacrés le pouvoir de tester même avant l'âge fixé par les lois ; il crut ne devoir pas leur refuser un droit que les païens avoient accordé à leurs vestales. Il défendit aux gens mariés d'entretenir des concubines.

Cod. Th. lib. 6, *tit.* 16.
Lib. 16, *tit.* 10.
Lib. 16, *tit.* 2.
Eus. vit. l. 2, *c.* 45.

Mais, dans le temps même qu'il attaquoit ouvertement le vice, il n'osa toucher qu'avec ménagement à la superstition, parce que celle-ci, toujours armée d'un beau prétexte, se défend avec plus de hardiesse et de chaleur. Rome avoit été de tout temps infatuée de divi-

nations, d'augures, de présages. Constantin, pour ne pas effaroucher le paganisme, cacha le motif de religion sous celui de la politique; et, comme s'il n'avoit craint que les sourdes pratiques et les maléfices de ces prétendus devins, il défendit aux aruspices l'entrée des maisons particulières, et ne leur permit de prononcer leurs prédictions qu'en public, dans les temples. Il toléra les consultations superstitieuses au sujet des édifices publics qui seroient frappés de la foudre; mais il ordonna qu'elles lui seroient envoyées. Il proscrivit toute opération magique qui tendroit à nuire aux hommes ou à inspirer la passion de l'amour, et laissa subsister l'usage des prétendus secrets qui n'avoient qu'un objet innocent, comme de guérir les maladies, d'écarter les pluies et les orages; en un mot, il composa en quelque sorte avec le paganisme; et, lui laissant ce qui n'étoit qu'extravagant, il lui ôta ce qu'il avoit de dangereux. Mais quand il eut porté le premier coup aux divinations domestiques, qui étoient les plus intéressantes pour les particuliers, il ne lui fut pas difficile de couper entièrement cette branche d'idolâtrie; ce qu'il fit quelques années après. Sa patience à l'égard des païens n'alloit pas jusqu'à leur laisser prendre aucun avantage: comme ils étoient encore les plus forts, surtout à Rome et dans l'Italie, ils contraignoient les chrétiens à prendre part aux sacrifices et aux cérémonies qui se faisoient pour la prospérité publique, sous prétexte que tout citoyen doit s'intéresser au bonheur de l'état. L'empereur arrêta cette injuste contrainte par des peines proportionnées à la condition des contrevenans.

Soz. l. 1, c. 8. Zos. l. 2.

Pour attirer plus de respect à la religion, il s'efforça de donner de la considération à ses ministres par des priviléges et des avantages temporels. L'affranchissement plein et entier des esclaves, qui donnoit aux affranchis droit de citoyens romains, étoit assujetti à des formalités embarrassantes : il déclara qu'il suffiroit de leur

Cod. Th. lib. 4, tit. 7. Lib. 16, tit. 2. Cod. Just. lib. 1, tit. 13. Eus. vit. l. 2, c. 21. Soz. l. 1, c. 9.

Godef. ad cod. Th. donner la liberté dans l'église, en présence des évêques et du peuple, en sorte qu'il en restât une attestation signée des évêques. De plus, il accorda aux ecclésiastiques le droit d'affranchir leurs esclaves par leur seule parole, sans formalité et sans témoins. Sozomène dit que de son temps ces lois s'écrivoient toujours à la tête des actes d'affranchissement. Cette nouvelle forme ne fut pourtant reçue en Afrique qu'au siècle suivant : c'étoit surtout le jour de Pâques qu'on choisissoit pour cette cérémonie. Mais la loi la plus fameuse de Constantin en faveur de l'Eglise est celle qui fut publiée à Rome le troisième de juillet de l'an 321. Ce prince avoit déjà fait rendre aux églises tous les biens dont elles avoient été dépouillées pendant la persécution ; il leur avoit encore donné l'héritage de tous les martyrs qui n'avoient point laissé de parens : la loi dont je parle fut la source la plus féconde des richesses ecclésiastiques et de tout ce qui en est la suite. Constantin y donne à toutes sortes de personnes, sans exception, la liberté de laisser par testament à l'église catholique telle partie de leurs biens qu'elles jugeront à propos; il autorise ces donations, qui trouvoient apparemment dès ce temps-là des contradicteurs, et qui, par leur affluence, ont depuis attiré l'attention des princes et les restrictions des lois.

Cod. Th. lib. 11, tit. 27. Lib. 5, tit. 8 et 7. Lib. 9, tit. 18 et 19, 15, 12, 24, 8. Lib. 4, tit. 10. Lib. 3, tit. 5. Cod. Just. lib. 6, tit. 1. Dig. lib. 23, tit. 1. Lact. instit. lib. 6, c. 20.

Rien n'échappoit à Constantin de ce qui intéressoit les mœurs, la conduite des officiers, la police générale de l'état, le bon ordre dans les jugemens, la perception des deniers publics, la discipline militaire. L'Italie et l'Afrique avoient été désolées par les cruautés de Maxence : la misère y avoit étouffé les sentimens les plus vifs de la nature, et rien n'étoit si commun que d'y voir des pères qui vendoient, exposoient ou même tuoient leurs propres enfans. Pour arrêter cette barbarie, l'empereur se déclara le père des enfans de ses sujets; il ordonna aux officiers publics de fournir sans délai des alimens et des vêtemens pour tous les enfans dont les

pères déclareroient qu'ils étoient hors d'état de les élever. Ces frais étoient pris indifféremment sur le trésor des villes et sur celui du prince : *Ce seroit*, dit-il, *une cruauté tout-à-fait contraire à nos mœurs, de laisser aucun de nos sujets mourir de faim, ou se porter par indigence à quelque action indigne.* Et comme ce soulagement n'empêchoit pas encore le malheureux trafic que certains pères faisoient de leurs enfans, il voulut que ceux qui les auroient achetés et nourris en fussent les maîtres légitimes, et que les pères ne pussent les répéter sans en donner le prix. Il paroît même qu'il ôta dans la suite aux pères qui auroient exposé leurs enfans la liberté de les racheter des mains de ceux qui, après les avoir élevés, les auroient adoptés pour leurs fils, ou mis au rang de leurs esclaves. On croit que ces lois lui furent encore suggérées par Lactance, qui, dans ses ouvrages, invective avec force contre les pères dénaturés. Il condamna à être dévorés par les bêtes, ou égorgés par les gladiateurs, ceux qui enlevoient les enfans à leurs pères pour en faire des esclaves : c'étoit encore l'usage de faire servir les punitions à des divertissemens cruels. Il prit de nouvelles précautions pour faciliter la conviction du crime de faux dans les testamens, et pour en abréger la poursuite devant les tribunaux : il arrêta les fraudes de ceux qui donnoient retraite aux esclaves fugitifs pour se les approprier. La loi ancienne sur le supplice des parricides fut renouvelée : il étendit ses soins paternels jusque sur les derniers des hommes. Avant Constantin les maîtres se permettoient toutes sortes de cruautés dans le châtiment de leurs esclaves ; ils employoient à leur gré le fer, le feu, les chevalets. L'empereur corrigea cette inhumanité ; il défendit aux maîtres toute punition meurtrière, sous peine de se rendre coupables d'homicide : il les déchargea pourtant de ce crime, si l'esclave venoit à mourir à la suite d'un châtiment modéré. C'est une impudence plus criminelle

d'en imposer au prince que de tromper les magistrats : aussi ceux qui osoient l'abuser furent-ils plus sévèrement punis. Il fit des règlemens pour les donations que se feroient mutuellement les fiancés avant le mariage. En faveur des soldats que le service de la patrie peut long-temps retenir hors de leur pays, il déclara que l'engagement contracté avec eux par les fiançailles ne pourroit être rompu qu'après deux ans écoulés sans que le mariage fût conclu. Une des lois les plus rigoureuses de ce prince fut celle qu'il fit contre le rapt : avant Constantin le ravisseur restoit impuni, si la fille ne réclamoit pas contre la violence, et qu'elle le demandât pour mari. Par la loi de ce prince, le consentement de la fille n'avoit d'autre effet que de la rendre complice : elle étoit alors punie comme le ravisseur : lors même qu'elle avoit été enlevée par force, à moins qu'elle ne prouvât qu'il n'y avoit eu de sa part aucune imprudence, et qu'elle avoit employé tous les moyens de résistance dont elle étoit capable, elle étoit privée de la succession de ses père et mère ; le ravisseur convaincu n'avoit point la ressource de l'appel. Ces séductrices domestiques, qui, trompant la vigilance des pères et des mères, ou qui, abusant de leur confiance, trafiquent de l'honneur de leurs filles, souffroient une peine assortie à leur crime ; on leur versoit dans la bouche du plomb fondu : les parens qui ne poursuivoient pas le criminel étoient bannis, et leurs biens confisqués. On traitoit de même tous ceux de condition libre qui avoient prêté leur ministère à l'enlèvement : les esclaves étoient brûlés vifs sans distinction de sexe ; l'esclave qui, dans le silence des parens, dénonçoit le crime, avoit pour récompense la liberté. Cette loi ne marque pas quel étoit le supplice du ravisseur. On peut conjecturer, par une loi de Constance, qu'il étoit livré aux bêtes dans l'amphithéâtre. Une loi ancienne défendoit au tuteur d'épouser sa pupille ou de la faire épouser à son fils. Constantin

leva cette défense; mais si le tuteur séduisoit sa pupille, il étoit banni à perpétuité, avec confiscation de tous ses biens. Pour maintenir l'honnêteté publique, il défendit sous peine de mort les mariages entre les femmes et leurs esclaves : les enfans nés de ces alliances indécentes étoient libres selon les lois; mais il les déclara inhabiles à posséder aucune partie des biens de leur mère.

Cod. Th. lib. 8, tit. 5, 1, 4, 7. Lib. 10, tit. 4, 7, 20. Lib. 9, tit. 21, 22. Lib. 12, tit. 7, 1, 17. Lib. 5, tit. 2. Lib. 6, tit. 22, 4. Cod. Just. lib. 10, tit. 4.

Constantin se faisoit exactement informer des moindres abus, et ne négligeoit rien pour y remédier. Il en corrigea plusieurs qui s'étoit introduits dans l'usage des postes et des voitures dont le public faisoit les frais en faveur de certains officiers. Il étoit surtout indigné contre ceux qui abusoient de la confiance du prince pour tourmenter ses sujets; les lois qu'il fit sur cet article portent un ton de menace et de colère: il condamna à être brûlés vifs les receveurs de ses domaines qui seroient convaincus de déprédations, et même de chicanes odieuses : *Ceux qui sont sous notre main*, dit-il, *et qui reçoivent immédiatement nos ordres, doivent être plus rigoureusement punis.* Comme plusieurs d'entre eux, pour se mettre à couvert de la punition, obtenoient des grades honorables qui leur donnoient des priviléges, il leur ferma l'entrée de toute dignité supérieure, jusqu'à ce qu'ils eussent rempli le temps de leur office d'une manière irréprochable. Il réprima l'ambition des officiers qui étoient au service des tribunaux en réglant l'ordre de leur promotion selon leur antiquité et leur capacité, en établissant des peines et des récompenses suivant leur mérite, en fixant le temps de leur exercice. Il défendit à ceux qui étoient chargés de dénoncer les délinquans de les tenir en charte privée. Les troubles de l'empire avoient favorisé tous les crimes; les faux monnoyeurs s'étoient multipliés. Il s'étoit encore glissé un autre abus par rapport aux monnoies: les païens, qui faisoient sans comparaison le plus grand nombre, aigris contre Constantin, décrioient les espèces marquées au

coin de ce prince: sous de frivoles prétextes, et par une estimation arbitraire, ils donnoient plus de valeur à celles des empereurs précédens, quoiqu'elles fussent de même poids et au même titre. Le prince réprima cette bizarrerie insolente; il intimida par des lois sévères les faux monnoyeurs et leurs complices: il attacha les monétaires à leur profession d'une manière irrévocable, de peur qu'ils ne fussent tentés d'exercer pour leur compte un art qui devient criminel dès qu'il sort du service du prince; il détermina avec justesse le poids des espèces et porta le scrupule jusqu'à prescrire la manière de peser l'or qui seroit apporté pour le paiement des impôts. Chaque ville de province avoit une sorte de sénat dont les membres s'appeloient *décurions*, et les chefs *décemvirs*. La qualité de décurion étoit attachée à la naissance; on le devenoit aussi par la nomination du sénat, par héritage, ou par l'acquisition du patrimoine d'un décurion. Quelques-uns ayant le bien convenable s'engageoient volontairement dans cette compagnie; mais le plus grand nombre cherchoient à s'y soustraire à cause des fonctions onéreuses dont les décurions étoient chargés. Ils payoient eux-mêmes de plus fortes contributions, et répondoient de celles qui étoient imposées aux autres citoyens: ils avoient le détail des subsistances, le soin des magasins et des ouvrages publics: c'étoit à eux à faire exécuter les ordres des gouverneurs; ils portoient tout le poids de l'administration civile. Constantin fit grand nombre de lois pour maintenir des fonctions si nécessaires: il en régla les rangs, il en releva la dignité, il renonça aux droits du fisc sur les biens de ceux d'entre eux qui mouroient *ab intestat* et sans laisser d'héritiers légitimes, et voulut que ces biens tournassent au profit du corps. Il fixa l'âge auquel on pourroit entrer dans ces compagnies; il imposa des peines à ceux qui se déroboient à ces charges; en un mot, il réforma autant qu'il put cette injustice commune de prétendre aux

avantages de la société sans y rien mettre du sien. Il exempta pourtant ceux qui prouvoient leur pauvreté, ou qui avoient cinq enfans. Il en dispensa aussi ceux qui avoient reçu du prince des brevets honoraires, pourvu qu'ils les eussent mérités par des services réels, et non pas achetés à prix d'argent. Le désir de multiplier les honneurs et les récompenses, qui ne deviennent jamais plus communes que quand le mérite est plus rare, avoit alors établi la mauvaise coutume de donner des brevets honoraires, c'est-à-dire des titres sans fonction. Comme ces distinctions n'exigeoient ni talens ni travail, rien n'étoit plus à la portée de l'intrigue et de la richesse: l'avarice des courtisans en avoit fait un trafic. Constantin ne crut pas que des titres qui ne prouvoient que le crédit ou l'opulence dussent dispenser de contribuer aux charges de l'état. Les noms de consuls, de préteurs, de questeurs, subsistoient encore, mais ce n'étoient plus que des noms; les fonctions de ces magistrats se réduisoient à donner à leurs frais des jeux au peuple dans le Cirque et sur le théâtre : quelquefois, pour éviter ces dépenses, ils s'absentoient de Rome : on les condamnoit alors à fournir dans les greniers publics une certaine quantité de blé. On croit que les préteurs étoient taxés à cinquante mille boisseaux. L'empereur dispensa de l'obligation de faire la dépense des jeux ceux qui étoient revêtus de ces dignités au-dessous de vingt ans.

Nous avons vu Constantin attentif à la conservation de ses sujets; il ne le fut pas moins à les entretenir dans l'abondance. L'Afrique et l'Egypte fournissoient aux habitans de Rome la plus grande partie du blé nécessaire à leur nourriture; et les magasins de ces deux fertiles pays étoient transportés dans la capitale de l'empire, sur deux flottes qui partoient, l'une de Carthage, l'autre d'Alexandrie. Une partie de ce blé étoit le tribut de ces provinces, l'empereur payoit l'autre partie. L'Espagne envoyoit aussi du blé. Le transport ne coûtoit rien à

Cod. Th. lib. 13, *tit.* 5, 3. *Lib.* 14, *tit.* 3-25. *Lib.* 9, *tit.* 40, 34, 10. *Lib.* 10, *tit.* 18, 8, 11. *Lib.* 8, *tit.* 18-12. *Lib.* 2, *tit.* 9, 19. *Lib.* 3, *tit.* 1, 2. *Lib.* 5, *tit.* 1 *Lib.* 15, *tit.* 3, 1.

Lib. 4, tit. 22. Cod. Just. lib. 6, tit. 61. Lib. 5, tit. 71. Lib. 8, tit. 10.

l'état. Il y avoit un ordre de personnes obligées de fournir des vaisseaux d'une certaine grandeur et de faire les frais de la traite : on les appeloit *naviculaires*. Cette obligation n'étoit pas personnelle, mais attachée aux possessions : c'étoit une servitude imposée à certaines terres. Quand ces terres passoient en d'autres mains, soit par succession, soit par vente, l'obligation d'entretenir ces vaisseaux passoit aux héritiers ou aux acquéreurs. Ce blé, rendu au port d'Ostie, étoit tranporté à Rome sur des barques, et mis entre les mains d'une autre compagnie, qui étoit aussi, par la condition de ses biens, assujettie au soin d'en faire du pain. Le grain étoit moulu à force de bras ; et c'étoit la punition des moindres crimes d'être condamné à tourner la meule. Une partie de ce pain étoit distribuée gratuitement au peuple, l'autre étoit vendue au profit du trésor. Constantin fit plusieurs lois pour maintenir ces utiles navigateurs : il ne voulut pas que ceux qui possédoient les biens assujettis à ce service pussent s'en exempter sous prétexte d'aucune immunité ni d'aucune dignité ; mais il défendit aussi d'exiger d'eux rien au-delà : il les déclara exempts de toute autre fonction, de toute contribution ; il augmenta leurs priviléges déjà trop étendus, et leur assigna des droits à prendre sur le blé même. Il pourvut aussi à entretenir l'abondance dans Carthage, la plus grande ville de l'Afrique. Quand il eut bâti Constantinople, il y établit le même ordre pour les subsistances ; et des deux flottes occupées à la fourniture de l'ancienne Rome, il détacha celle d'Alexandrie pour apporter à la nouvelle le blé d'Egypte. Sous les empereurs précédens la loi avoit varié sur l'article des trésors que le hasard faisoit trouver. Constantin décida que celui qui auroit trouvé un trésor le partageroit par moitié avec le fic, s'il venoit en faire la déclaration, et qu'on s'en rapporteroit à sa bonne foi sans autre recherche ; mais qu'il perdroit le tout et seroit mis à la question, s'il étoit convaincu de

cacher la découverte. Il fit de sages ordonnances par rapport aux testamens. Il régla la succession des biens maternels. Il pourvut à la sûreté et à la bonne foi des ventes et des achats. Il défendit le prêt sur gage permis jusqu'alors. Il régla la validité et la forme des donations. Il détermina la portion des mères dans la succession de leurs fils morts sans enfans et sans testament. L'intérêt des mineurs, même dans le cas où ils seroient débiteurs du fisc, ne fut pas négligé. Il assura la possession des biens qui venoient de la libéralité du prince. La licence des dénonciations anonymes fut supprimée : les magistrats eurent ordre de n'y avoir égard que pour en rechercher l'auteur, le contraindre à la preuve, et le punir même quand il auroit prouvé. Il leur ordonna pourtant d'avertir l'accusé de ne pas se contenter de l'innocence, mais de vivre de manière qu'il ne pût être légitimement soupçonné. Il prit grand soin des chemins publics, dont l'entretien étoit, sans aucune exemption, à la charge des possesseurs des terres. La construction et la réparation des édifices publics ne fut pas le dernier de ses soins : il envoyoit des inspecteurs pour lui rendre compte de l'attention des magistrats sur cet objet. Les gouverneurs des provinces ne devoient pas entreprendre de nouveaux ouvrages qu'ils n'eussent achevé ceux que leurs prédécesseurs avoient commencés. Pour éviter le danger des incendies, il ne permit de bâtir qu'à la distance de cent pieds des greniers publics. Curieux de la décoration des villes, il défendit aux particuliers, sous peine de confiscation de leurs maisons de campagne, d'y transporter les marbres et les colonnes qui faisoient l'ornement de leurs maisons de ville. Ceux qui employoient la violence pour se mettre en possession d'une terre étoient anciennement punis par l'exil et par la confiscation de leurs biens : Constantin changea d'abord cette peine en celle de mort. Il revint cependant dans la suite à la première punition, avec cette distinction, que, si

l'auteur de la violence étoit un injuste usurpateur, il seroit banni et perdroit tous ses propres biens; s'il étoit propriétaire légitime, la moitié des biens dont il se seroit remis en possession par force, seroit confisquée au profit du domaine. Il s'appliqua surtout à mettre les absens à couvert des invasions, et chargea les juges ordinaires de veiller à leur défense, et de leur donner toute faveur. Afin que les médecins et les professeurs des arts libéraux, tels que la grammaire, la rhétorique, la philosophie, la jurisprudence, pussent vaquer librement et sans inquiétude à leurs emplois, il confirma les priviléges qui leur avoient été accordés par les empereurs précédens, et que la grossièreté municipale s'efforçoit de temps en temps de leur arracher : il les déclara exempts de toute fonction onéreuse : il défendit, sous de grosses amendes, de les inquiéter par des chicanes de procédures, de leur faire aucun outrage, de leur disputer l'honoraire qui leur étoit assigné sur la caisse publique des villes. Il leur donna entrée aux honneurs municipaux, mais il défendit de les y contraindre : il étendit ces exemptions à leurs femmes et à leurs enfans : il les dispensa du service militaire et du logement des gens de guerre, et de tous ceux qui, étant chargés de commission publique, avoient droit de se loger chez les particuliers.

Cod. Th. lib. 1, tit. 2, 10. Lib. 4, tit. 16. Lib. 9, tit. 3, 42. Lib. 2, tit. 6, 18, 20. Lib. 11. tit. Cod. Just. lib. 1. tit. 40. Lib. 7, tit. 49. Lib. 2, tit. 6.

Tant de lois eussent été inutiles, s'il n'en eût procuré l'exécution par une exacte administration de la justice. Bien instruit que la vraie autorité du prince est inséparablement liée avec celle des lois, il défendit aux juges d'exécuter ses propres rescrits, de quelque manière qu'ils eussent été obtenus, s'ils étoient contraires à la justice; et il leur donna pour règle générale d'obéir aux lois préférablement à des ordres particuliers. Avant que de mettre à exécution les arrêts qu'ils rendoient sur des requêtes, il ordonna aux magistrats d'informer de la vérité des faits avancés dans ces requêtes; et, en cas de faux exposé, il

voulut que l'affaire fût instruite de nouveau. Pour faire respecter les jugemens et se mettre lui-même à l'abri des surprises, il défendit d'admettre les rescrits du prince obtenus sur une sentence dont on n'auroit pas appelé, et condamna à la confiscation des biens et au bannissement ceux qui useroient de cette voie pour faire casser un jugement. Selon l'ancien droit romain, on ne pouvoit tirer personne de sa maison par force pour le mener en justice : on avoit dérogé à cette loi ; Constantin la renouvela ne faveur des femmes, sous peine de mort pour les contrevenans. Afin de mettre les foibles à l'abri des vexations, il abolit les évocations dans les causes des pupilles, des veuves, des infirmes, des pauvres ; il voulut qu'ils fussent jugés sur les lieux : mais il leur laissa le droit qu'il ôtoit à leurs adversaires, et leur permit de traduire au jugement du prince ceux dont ils redoutoient le crédit et la puissance. Il ordonna que, dans les causes criminelles, les coupables, sans égard à leur rang ni à leurs priviléges, seroient jugés par les juges ordinaires, et dans la province même où le forfait auroit été commis : *Car*, dit-il, *le crime efface tout privilége et toute dignité.* Quand un oppresseur puissant dans une province se mettoit au-dessus des lois et des jugemens, les gouverneurs avoient ordre de s'adresser au prince ou au préfet du prétoire pour secourir les opprimés. Un grand nombre de lois recommandent aux juges l'exactitude dans les informations, la patience dans les audiences, la prompte expédition et l'équité dans les jugemens. S'ils se laissent corrompre, outre la perte de leur honneur, ils sont condamnés à réparer le dommage que leur sentence a causé : si la conclusion des affaires est différée par leur faute, ils sont obligés d'indemniser les parties à leurs dépens. Quand on appelle de leur sentence, il leur est enjoint de donner à ceux qu'ils ont condamnés une expédition de toute la procédure, pour faire preuve de leur équité. Une de ces lois, par les termes dans lesquels elle

est conçue, et par le serment qui la termine, respire le zèle le plus ardent pour la justice : *Si quelqu'un, de quelque condition qu'il soit, se croit en état de convaincre qui que ce soit d'entre les juges ou d'entre mes conseillers et mes officiers d'avoir agi contre la justice, qu'il se présente hardiment, qu'il s'adresse à moi ; j'entendrai tout ; j'en prendrai connoissance par moi même ; s'il prouve ce qu'il avance, je me vengerai : encore une fois, qu'il parle sans crainte et selon sa conscience ; si la chose est prouvée, je punirai celui qui m'aura trompé par une fausse apparence de probité, et je récompenserai celui à qui j'aurai l'obligation d'être détrompé. Qu'ainsi le Dieu souverain me soit en aide, et qu'il maintienne l'état et ma personne en honneur et prospérité.* Il confisqua les biens des contumaces qui ne se représentoient pas dans l'espace d'un an ; et cette confiscation avoit lieu, quoique dans la suite ils parvinssent à prouver leur innocence. Il renouvela les lois qui ôtoient aux femmes la liberté d'accuser, sinon dans les cas où elles poursuivroient une injure faite à elles-mêmes ou à leur famille, et il défendit aux avocats de leur prêter leur ministère. Les avocats qui dépouillent leurs cliens sous prétexte de les défendre, et qui, par des conventions secrètes, se font donner une partie de leurs biens, ou une portion de la chose contestée, sont exclus pour jamais d'une profession honorable, mais dangereuse dans des âmes intéressées. Selon l'ancien usage, tous les biens des proscrits étoient confisqués, et leur punition entraînoit avec eux dans la misère ceux qui n'avoient d'autre crime que de leur appartenir : Constantin voulut qu'on laissât aux enfans et aux femmes tout ce qui leur étoit propre, et même ce que ces pères et ces maris malheureux leur avoient donné avant que de se rendre coupables. Il ordonna même qu'en lui produisant l'inventaire des biens confisqués, on l'instruisît si le condamné avoit des enfans, et si ces enfans avoient déjà reçu de leur père quelque avantage. Il excepta

pourtant les officiers qui manioient les deniers publics, et déclara que les donations qu'ils auroient faites à leurs enfans et à leurs femmes n'auroient lieu qu'après l'apurement de leurs comptes. La bonté du prince descendit jusque dans les prisons pour y épargner des souffrances qui ne servent de rien à l'ordre public, et pour châtier l'avarice de ces bas et sombres officiers qui s'établissent un revenu sur leur cruauté, et qui vendent bien cher aux malheureux jusqu'à l'air qu'ils respirent. Il déclara qu'il s'en prendroit aux juges mêmes, s'ils manquoient de punir du dernier supplice les geôliers et leurs valets qui auroient causé la mort d'un prisonnier faute de nourriture ou par mauvais traitement. Il recommanda la diligence, surtout dans les jugemens criminels, pour abréger l'injustice que la détention faisoit à l'innocence, et pour prévenir les accidens qui pouvoient dérober le coupable à la vindicte publique : il voulut même que tout accusé fût d'abord entendu, et qu'il ne fût mis en prison qu'après un premier examen, s'il donnoit un légitime fondement de soupçonner qu'il fût coupable.

Ce prince ne montra pas moins d'humanité dans les règlemens qu'il fit pour la perception des deniers publics. Les anciennes lois ne permettoient pas de saisir les instrumens nécessaires à l'agriculture : il défendit sous peine capitale d'enlever les esclaves et les bœufs employés au labourage; c'étoit en effet rendre le paiement impossible en même temps qu'on l'exigeoit. Outre les impositions annuelles, les besoins de l'état obligeoient quelquefois d'imposer des taxes extraordinaires : il régla la répartition de ces taxes; il la confia, non pas aux notables des lieux, qui en faisoient tomber tout le poids sur les moins riches pour s'en décharger eux-mêmes, mais aux gouverneurs de provinces : il recommanda à ceux-ci de régler les corvées avec équité, et leur défendit d'y contraindre les laboureurs dans le temps de la semaille et de la récolte. L'avarice, toujours ingénieuse à se sous-

Cod. Th. l. 2, *tit.* 30. *Lib.* 11, *tit.* 16, 3. *Lib.* 12, *tit.* 6. *Lib.* 4, *tit.* 12.

traire aux dépenses publiques, avoit introduit un abus qui appauvrissoit le fisc et accabloit les pauvres : les riches, profitant de la nécessité d'autrui, achetoient les meilleures terres à condition qu'elles seroient, pour leur compte, franches et quittes de toute contribution ; et les anciens possesseurs restoient, par le contrat de vente, chargés d'acquitter ce qui étoit dû pour le passé, et de payer dans la suite les redevances. Il arrivoit de là que le fisc étoit frustré ; ceux qui étoient dépouillés de leurs terres étant hors d'état de payer, et ceux qui les avoient acquises se prétendant déchargés à l'égard du fisc : l'empereur déclara ces contrats nuls ; il ordonna que les redevances seroient payées par les possesseurs actuels. Les magistrats des villes, qui nommoient les receveurs, furent rendus responsables envers le fisc des banqueroutes de ceux qu'ils auroient choisis. Il prit des précautions pour épargner les frais aux provinciaux qui portoient leurs taxes à la ville principale, et pour leur procurer une prompte expédition. La ferme des traites publiques avoit pour objet de transporter au trésor les tributs des provinces ; les magistrats la donnoient à qui il leur plaisoit, et pour le temps qu'ils vouloient ; et ces fermiers ne manquoient ordinairement ni d'avidité ni de moyens pour vexer les habitans : il réforma ces abus en ordonnant que ces fermes seroient adjugées au plus offrant, sans aucune préférence ; qu'elles dureroient trois ans, et que les fermiers qui exigeroient au-delà de ce qui étoit dû à la rigueur, seroient punis de peine capitale.

Cod. Th. l. 7, tit. 21, 20, 12. Lib. 6, tit. 22.

La discipline militaire, le principal ressort de la puissance romaine, se relâchoit insensiblement. Ce prince guerrier, qui devoit à ses armes une grande partie de son empire, ne pouvant rétablir cette discipline dans son ancienne vigueur, en retarda du moins la décadence par de sages règlemens. La faveur, qui tient lieu de mérite, faisoit obtenir des brevets de titres militaires à des gens qui n'avoient jamais vu l'ennemi : Constan-

tin leur ôta les priviléges attachés à ces titres, comme n'étant dus qu'à des services effectifs. Il en accorda de considérables aux vétérans ; il leur donna des terres vacantes, avec exemption de taille à perpétuité, et leur fit fournir tout ce qui étoit nécessaire pour les faire valoir : il les exempta encore de toute fonction civile, des travaux publics, de toute imposition ; s'ils vouloient faire le commerce, il les déchargea d'une grande partie des droits que payoient les marchands. Ces exemptions furent réglées selon les espèces, les grades et les dignités des soldats. Il étendit les priviléges des vétérans à leurs enfans mâles qui suivroient la profession des armes. Mais, comme quelques-uns de ceux-ci prétendoient jouir des avantages de leurs pères sans éprouver les fatigues et les périls de la guerre ; et que cette lâcheté alloit si loin, que plusieurs d'entre eux, surtout en Italie, se coupoient le pouce pour se rendre inhabiles au service, l'empereur ordonna que les fils des vétérans qui refuseroient de s'enrôler, ou qui ne seroient pas propres à la guerre, seroient déchus de tout privilége, et assujettis à toutes les fonctions municipales ; que ceux, au contraire, qui embrasseroient le métier des armes seroient favorisés dans l'avancement aux grades militaires. Les frontières, tant du côté du Danube que vers les bords du Rhin, étoient garnies de soldats, placés en différens postes pour servir de barrières contre les Francs, les Allemands, les Goths, et les Sarmates. Mais quelquefois ces troupes, corrompues par les barbares, les laissoient entrer sur les terres de l'empire, et partageoient le butin avec eux. L'empereur condamna au feu ceux qui seroient coupables d'une si noire trahison ; et pour rendre plus sûre et plus exacte la garde des frontières, il défendit aux officiers de donner aucun congé, sous peine de bannissement, si pendant l'absence du soldat les barbares ne faisoient aucune entreprise, et de mort, s'il survenoit alors quelque alarme.

An. 323. *Eus. vit. l.* 2, *c.* 31, 32, 33, 34. *Zos. l.* 2. *Anon. Vales. Hist. misc. l.* 11. *Philot. l.* 5, *c.* 2. *Suidas in* ἀυξέντιος. *Baron. an.* 316. *Socr. l.* 1, *c.* 2.

C'est ainsi que, dans les intervalles de repos que lui laissoit la guerre, Constantin s'occupoit à régler l'intérieur de ses états. Au commencement de l'année 323, Sévère et Rufin étant consuls, il étoit à Thessalonique, où il faisoit faire un port. Cette ville, ancienne et voisine de la mer, manquoit encore de cet avantage. La jalousie de Licinius vint troubler ces travaux pacifiques. L'année précédente Constantin avoit été chercher les Sarmates et les Goths jusque dans la Thrace et dans la seconde Mœsie, qui appartenoient à son collègue. Celui-ci s'en plaignit, comme d'une infraction du traité de partage; il prétendit que Constantin n'avoit pas dû mettre le pied dans des provinces sur lesquelles il n'avoit aucun droit. Il haïssoit ce prince, mais il le craignoit: ainsi, flottant et irrésolu, il envoyoit députés sur députés, dont les uns portoient des reproches, les autres des excuses. Ces bizarreries lassèrent la patience de Constantin, et la guerre fut déclarée. Il songea moins sans doute à étouffer les premières semences de discorde qu'à profiter de l'occasion de se défaire d'un collègue odieux; et pour prendre les armes, il n'avoit pas besoin d'y être excité, comme le dit Eusèbe, par l'intérêt de la religion persécutée. Mais un si beau prétexte mettoit dans son parti tous les chrétiens de l'empire, tandis que Licinius sembloit ne rien oublier pour les aliéner. Comme plusieurs d'entre eux refusoient de s'engager dans une armée qui alloit combattre contre la croix, Licinius les fit mourir, et prit le parti de chasser de ses troupes comme des traîtres tous ceux qui faisoient profession du christianisme. Il en condamna une partie à travailler aux mines; il enferma les autres dans des manufactures publiques pour y faire de la toile et d'autres ouvrages de femmes. On raconte qu'un officier distingué, nommé Auxentius, ayant refusé de faire une offrande à Bacchus, fut cassé sur-le-champ. Cet Auxentius fut depuis évêque de Mopsueste, et donna lieu de soupçonner qu'il favorisoit les ariens.

Quoique Licinius eût exclu les chrétiens du service militaire, il mit cependant sur pied des forces considérables. Ayant envoyé des ordres dans toutes ses provinces, il fit armer en diligence tout ce qu'il avoit de vaisseaux de guerre. L'Egypte lui en fournit quatre-vingts, la Phénicie autant, les Ioniens et les Doriens d'Asie soixante; il en tira trente de Cypre, vingt de Carie, trente de Bithynie, et cinquante de Libye. Tous ces vaisseaux étoient montés de trois rangs de rameurs. Son armée de terre étoit de près de cent cinquante mille hommes de pied : la Phrygie et la Cappadoce lui donnèrent quinze mille chevaux. La flotte de Constantin étoit composée de deux cents galères à trente rames, tirées presque toutes des ports de la Grèce, et plus petites que celles de Licinius; il avoit plus de deux mille vaisseaux de charge. On comptoit dans son armée cent vingt mille fantassins; les troupes de mer et la cavalerie faisoient ensemble dix mille hommes. Il avoit pris des Goths à sa solde; et Bonit, capitaine franc, lui rendit en cette guerre de bons services à la tête d'un corps de troupes de sa nation. Le rendez-vous de l'armée navale de Constantin, commandée par Crispe son fils, étoit au por d'Athènes : celle de Licinius, sous le commandement d'Abante ou d'Amand, s'assembla dans l'Hellespont.

Zos. l. 2. *Jornand. de reb. goth. c.* 21. *Amm. l.* 15, *c.* 5.

Constantin mit sa principale confiance dans le secours de Dieu et dans l'étendard de la croix. Il faisoit porter une tente en forme d'oratoire, où l'on célébroit l'office divin. Cette chapelle étoit desservie par des prêtres et par des diacres, qu'il menoit avec lui dans ses expéditions, et qu'il appelloit *les gardes de son âme.* Chaque légion avoit sa chapelle et ses ministres particuliers, et l'on peut regarder cette institution comme le premier exemple des aumôniers d'armée. Il faisoit dresser cet oratoire hors du camp, pour y vaquer plus tranquillement à la prière, dans la compagnie d'un petit nombre d'officiers dont la piété et la fidélité lui étoient connues. Il ne

Eus. vit. l. 2, *c.* 4, 5, 6, 12. *Soz. l.* 1, *c.* 7, 8.

livroit jamais bataille qu'il n'eût été auparavant prendre au pied du trophée de la croix des assurances de la victoire. C'étoit au sortir de ce saint lieu que, comme inspiré de Dieu même, il donnoit le signal du combat, et communiquoit à ses troupes l'ardeur dont il étoit embrasé. Licinius faisoit des railleries de toutes ces pratiques religieuses; mais cet esprit-fort donnoit dans les plus absurdes superstitions : il traînoit à sa suite une foule de sacrificateurs, de devins, d'aruspices, d'interprètes de songes, qui lui promettoient en vers pompeux et flatteurs les succès les plus brillans. L'oracle d'Apollon, qu'il envoya consulter à Milet, fut le seul qui se dispensa d'être courtisan; il répondit par deux vers d'Homère, dont voici le sens. [1] « Vieillard, il ne t'appartient pas « de combattre de jeunes guerriers; tes forces sont épui- « sées; le grand âge t'accable. » Aussi cette prédiction fut-elle la seule que le prince n'écouta pas.

Zos. l. 2. Anon. Vales. Il passa le détroit, et alla camper près d'Andrinople, dans la Thrace. Constantin, étant parti de Thessalonique, s'avança jusqu'aux bords de l'Hèbre. Les deux armées furent plusieurs jours en présence, séparées par le fleuve. Celle de Licinius, postée avantageusement sur la pente d'une montagne, défendoit le passage. Constantin, ayant découvert un gué hors de la vue des ennemis, usa de ce stratagème : il fait apporter des forêts voisines quantité de bois, et tordre des câbles, comme s'il étoit résolu de jeter un pont sur le fleuve : en même temps il détache cinq mille archers et quatre-vingts chevaux, et les fait cacher sur une colline couverte de bois, au bord du gué qu'il avoit découvert : pour lui, à la tête de douze cavaliers seulement, il passa le gué, fond sur le premier poste des ennemis, les taille en pièces ou les renverse sur les postes voisins, qui, se repliant les uns

[1] Ὦ γέρον, ἦ μάλα δή σε νέοι τείρουσι μαχηταί·
Σὴ τε βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ἱκάνει.
Iliad. 8, 102.

sur les autres, portent l'épouvante dans le gros de l'armée : étonnée de cette attaque imprévue, elle reste immobile. Les troupes embusquées joignent Constantin, qui, s'étant assuré des bords du fleuve, fait passer l'armée entière.

On se préparoit de part et d'autre à une bataille qui devoit donner un seul maître à tout l'empire, et déterminer le sort de ses anciennes divinités. La veille, ou peut-être le jour même de cette décision importante, qui fut le troisième de juillet, Licinius, ayant pris avec lui les plus distingués de ses officiers, les mena dans un de ces lieux auxquels l'imagination païenne attachoit une horreur religieuse. C'étoit un bocage épais, arrosé de ruisseaux, où l'on apercevoit à travers une sombre lueur les statues des dieux. Là, après avoir allumé des flambeaux et immolé des victimes, élevant la main vers ces idoles : « Mes amis (s'écria-t-il), voilà les dieux qu'a-« doroient nos ancêtres, voilà les objets d'un culte con-« sacré par l'antiquité des temps. Celui qui nous fait la « guerre la déclare à nos pères; il la déclare aux dieux « mêmes. Il ne reconnoît qu'une divinité étrangère et « chimérique pour n'en reconnoître aucune; il désho-« nore son armée en substituant un infâme gibet aux « aigles romaines. Ce combat va décider lequel des deux « partis est dans l'erreur : il va nous prescrire qui nous « devons honorer. Si la victoire se déclare pour nos en-« nemis, si ce Dieu isolé, obscur, inconnu dans son « origine comme dans son être, l'emporte sur tant de « puissantes divinités dont le nombre même est redou-« table, nous lui adressons nos vœux, nous nous ren-« drons à ce Dieu vainqueur, nous lui éleverons des « autels sur les débris de ceux qu'ont dressés nos pères. « Mais si, comme nous en sommes assurés, nos dieux « signalent aujourd'hui leur protection sur cet empire, « s'ils donnent la victoire à nos bras et à nos épées, « nous poursuivrons jusqu'à la mort, et nous éteindrons

Eus. vit. l. 2, c. 5. *Buch. cycl.* p. 283.

« dans son sang une secte sacrilége qui les méprise. » Après avoir proféré ces blasphèmes il retourne au camp, et se prépare à la bataille.

Eus. vit. l. , c. 6, 10, 11, 13, 14. Zos. l. 2. Anon. Vales.

Cependant Constantin, prosterné dans son oratoire, où il avoit passé le jour précédent en jeûne et en prières, imploroit le Dieu véritable pour le salut des siens et de ses ennemis mêmes. Il sort plein de confiance et de courage; et, faisant marcher à la tête l'étendard de la croix, il donne pour mot à ses troupes: *Dieu Sauveur.* L'armée de Licinius étoit rangée en bataille devant son camp, sur le penchant de la montagne: celle de Constantin y monte en bon ordre, malgré le désavantage du terrain; elle garde ses rangs, et du premier choc elle enfonce les premiers bataillons. Ceux-ci mettent bas les armes, se jettent aux pieds du vainqueur, qui, plus empressé à les conserver qu'à les détruire, leur accorde la vie. La seconde ligne fit plus de résistance. En vain Constantin les invite avec douceur à se rendre, il fallut combattre; et le soldat, devenu plus fier par la soumission des autres, en fait un horrible carnage. La confusion qui se mit dans leurs bataillons leur fut aussi funeste que le fer ennemi: serrés de toutes parts, ils se perçoient les uns les autres. Le principal soin du vainqueur fut d'épargner leur sang; blessé légèrement à la cuisse, il couroit au plus fort de la mêlée; il crioit à ses troupes de faire quartier et de se souvenir que les vaincus étoient des hommes. Il promit une somme d'argent à tous ceux qui lui ameneraient un captif: l'armée ennemie sembloit être devenue la sienne. Mais la bonté du prince ne put arrêter l'acharnement du soldat, le massacre dura jusqu'au soir: trente-trois mille des ennemis restèrent sur la place. Licinius fut un des derniers à prendre la fuite; et, ramassant tout ce qu'il put des débris de son armée, il traversa la Thrace en toute diligence pour gagner sa flotte. Constantin empêcha les siens de le poursuivre: il espéroit que ce prince, instruit par sa dé-

faite, consentiroit à se soumettre. Au point du jour les ennemis sauvés du massacre, qui s'étoient retirés sur la montagne et dans les vallons, vinrent se rendre, ainsi que ceux qui n'avoient pu suivre Licinius fuyant à toute bride. Ils furent traités avec humanité. Licinius s'enferma dans Byzance, où Constantin vint l'assiéger.

La flotte de Crispe, étant partie du Pirée, s'étoit avancée sur les côtes de Macédoine, lorsqu'elle reçut ordre de l'empereur de le venir joindre devant Byzance. Il falloit traverser l'Hellespont, qu'Abante tenoit fermé avec trois cent cinquante vaisseaux. Crispe entreprit de forcer le passage avec quatre-vingts de ses meilleures galères, persuadé que dans un canal si étroit un plus grand nombre ne seroit propre qu'à l'embarrasser. Abante vint au-devant de lui à la tête de deux cents voiles, méprisant le petit nombre des ennemis, et se flattant de les envelopper. Le signal étant donné de part et d'autre, les deux flottes s'approchent, et celle de Crispe s'avance en bon ordre. Dans celle d'Abante, au contraire, trop resserrée par la multitude des vaisseaux qui se heurtoient et se nuisoient dans leurs manœuvres, il n'y avoit que trouble et confusion ; ce qui donnoit aux ennemis la facilité de les prendre à leur avantage, et de les couler à fond. Après une perte considérable de bâtimens et de soldats du côté de Licinius, la nuit étant survenue, la flotte de Constantin alla mouiller au port d'Eléunte, à la pointe de la Chersonèse de Thrace ; celle de Licinius, au tombeau d'Ajax, dans la Troade. Le lendemain, à la faveur d'un vent de nord, qui souffloit avec force, Abante prit le large pour recommencer le combat. Mais, Crispe s'étant fait joindre pendant la nuit par le reste de ses galères qui étoient restées en arrière, Abante, étonné d'une augmentation si considérable, balança de les attaquer. Pendant cette incertitude, vers l'heure de midi, le vent tourna au sud, et souffla avec tant de violence, que, repoussant les vaisseaux d'Abante vers la

Zos. l. 2. Anon. Vales.

côte d'Asie, il fit échouer les uns, brisa les autres contre les rochers, et en submergea un grand nombre avec les soldats et les équipages. Crispe, profitant de ce désordre, avança jusqu'à Gallipoli, prenant ou coulant à fond tout ce qu'il trouvoit sur son passage. Licinius perdit cent trente vaisseaux et cinq mille soldats, dont la plupart étoient de ceux qu'il avoit sauvés de la défaite, et qu'il faisoit passer en Asie pour soulager Byzance, surchargée d'une trop grande multitude. Abante se sauva avec quatre vaisseaux : les autres furent dispersés. La mer étant devenue libre, Crispe reçut un convoi de navires chargés de toutes sortes de provisions, et fit voile vers Byzance pour seconder les opérations du siége, et bloquer la ville du côté de la mer. A la nouvelle de son approche, une partie des soldats qui étoient dans Byzance, craignant d'être enfermés sans ressource, se jetèrent dans les barques qu'ils trouvèrent dans le port, et, côtoyant les rivages, se sauvèrent à Eléunte.

Zos. l. 2. Anon. Vales. Aurel. Vict. Vict. epit. Banduri numm. in Martiniano.

Constantin pressoit le siége avec vigueur. Il avoit élevé une terrasse à la hauteur des murs; on y avoit construit des tours de bois, d'où l'on tiroit avec avantage sur ceux qui défendoient la ville. A la faveur de ces ouvrages, il faisoit avancer les béliers et les autres machines pour battre la muraille. Licinius, désespérant du salut de la ville, prit le parti d'en sortir, et de se retirer à Chalcédoine avec ses trésors, ses meilleures troupes et les officiers les plus attachés à sa personne. Il s'échappa apparemment avant l'arrivée de la flotte ennemie. Il espéroit rassembler une nouvelle armée en Asie, et se mettre en état de continuer la guerre. Son fils, déjà César, mais âgé seulement de neuf ans, ne pouvoit lui être d'aucun secours. Il crut appuyer sa fortune en donnant le titre de César, et peut-être même celui d'Auguste à Martinien, son maître des offices, et qui en cette qualité commandoit tous les officiers de son palais. C'étoit dans la circonstance un présent bien dangereux, et l'exemple

de Valens avoit de quoi faire trembler Martinien. Mais la puissance souveraine enchante toujours les hommes; elle fixe tellement leurs yeux, qu'ils oublient de regarder derrière eux les naufrages qu'elle a causés. Licinius l'envoie à Lampsaque avec un détachement, afin de défendre le passage de l'Hellespont. Pour lui, il se place sur les hauteurs de Chalcédoine, et garnit de troupes toutes les gorges des montagnes qui aboutissoient à la mer.

Le siége de Byzance traînoit en longueur, et pouvoit donner à Licinius le temps de rétablir ses forces. Constantin, laissant la ville bloquée, résolut de passer en Asie. Comme le rivage de Bithynie étoit d'un abord difficile pour les grands vaisseaux, il fit préparer des barques légères; et, étant remonté vers l'embouchure du Pont-Euxin jusqu'au promontoire sacré, à huit ou neuf lieues de Chalcédoine, il descendit en cet endroit et se posta sur des collines. Il y eut alors quelques négociations entre les deux princes. Licinius vouloit amuser l'ennemi par des propositions; Constantin, pour épargner le sang, lui accorda la paix à certaines conditions: elle fut jurée par les deux empereurs. Mais ce n'étoit qu'une feinte de la part de Licinius; il ne cherchoit qu'à gagner du temps pour rassembler des troupes. Il rappela Martinien; il mendioit secrètement le secours des barbares; et grand nombre de Goths commandés par un de leurs princes vinrent le joindre. Il se vit bientôt à la tête de cent trente mille hommes. Alors, aveuglé par une nouvelle confiance, il rompt le traité; et, oubliant la déclaration qu'il avoit faite avant la bataille d'Andrinople, que, s'il étoit vaincu, il embrasseroit la religion de son rival, il eut recours à de nouvelles divinités, comme s'il eût été trahi par les anciennes, et se livra à toutes les superstitions de la magie. Ayant remarqué la vertu divine attachée à l'étendard de la croix, il avertit ses soldats d'éviter cette redoutable enseigne et d'en détourner même leurs regards; il y supposoit un caractère magi-

Eus. vit. l. 2, c. 11, 15, 19, 17.
Zon. l. 2.
Anon. Vales.
Soc. l. 1, c. 2.

que qui lui étoit funeste. Après ces préparatifs il encourage ses troupes; il leur promet de marcher à leur tête dans tous les hasards, et va présenter la bataille, faisant porter devant son armée des images de dieux nouveaux et inconnus. Constantin s'avança jusqu'à Chrysopolis. Cette ville, située vis-à-vis de Byzance, servoit de port à Chalcédoine. Mais, pour ne pas être accusé d'avoir fait le premier acte d'hostilité, il attend l'attaque des ennemis. Dès qu'il les voit tirer l'épée il fond sur eux: le seul cri de ses troupes porte l'effroi dans celles de Licinius; elles plient au premier choc. Vingt-cinq mille sont tués; trente mille se sauvent par la fuite; les autres mettent bas les armes et se rendent au vainqueur.

Idace. Zos. l. 2. Anon. Vales. Praxag. ap. Phos.

Cette victoire, remportée le dix-huitième de septembre, ouvrit à Constantin les portes de Byzance et de Chalcédoine. Licinius s'enfuit à Nicomédie, où, se voyant assiégé, sans troupes et sans espérance, il consentit à reconnoître pour maître celui qu'il n'avoit pu souffrir pour collègue. Dès le lendemain de l'arrivée de Constantin, sa sœur Constantia, femme de Licinius, vint au camp du vainqueur lui demander grâce pour son mari: elle obtint qu'on lui laisseroit la vie; et cette promesse fut confirmée par serment. Sur cette assurance le vaincu sort de la ville, et, ayant déposé la pourpre impériale aux pieds de son beau-frère, il se déclare son sujet, et lui demande humblement pardon. Constantin le reçoit avec bonté, l'admet à sa table, et l'envoie à Thessalonique pour y vivre en sûreté.

Eus. vit. l. c. 18, et hist. 10, c. 9. Zos. l. 2. Eutr. l. 10. Hier. chron. Anon. Vales. Zon. t. 2, p. 3. Socr. l. 1, c. 2.

Il y fut mis à mort peu de temps après; et la cause de ce traitement, si importante pour fixer le caractère de Constantin, est en même temps la circonstance la plus équivoque de sa vie. Dans le partage des auteurs à ce sujet, la postérité ne peut asseoir de jugement assuré. Les uns racontent la mort de Licinius comme la punition d'un nouveau crime; les autres en font un crime à Constantin. Ceux-ci disent que l'empereur, contre la

foi du serment, fit étrangler ce prince infortuné. Quelques-uns, pour adoucir l'odieux d'une si noire perfidie, ajoutent qu'on avoit lieu de craindre que Licinius, à l'exemple de Maximin, ne voulût reprendre la pourpre, et que Constantin ne se vît forcé par les soldats mutinés à lui ôter la vie. D'autres disent que l'empereur, pour ne pas irriter ses troupes mécontentes de ce qu'il épargnoit un prince si souvent infidèle, s'en rapporta au sénat sur le sort qu'il méritoit, et que le sénat en laissa la décision aux soldats, qui le massacrèrent. Mais ni ces craintes, ni cette mutinerie des soldats, ni l'avis d'un sénat, qu'on ne consulte jamais après une parole donnée que quand on n'a pas dessein de la tenir, n'excuseroient la violation d'un serment fait librement et sans contrainte, si Licinius n'eût mérité la mort par un nouveau forfait. Aussi les historiens, favorables à Constantin, rapportent que le prince dépouillé fut convaincu de former des intrigues secrètes pour appeler les barbares et pour recommencer la guerre. Selon Eusèbe, ses ministres et ses conseillers furent punis de mort; et la plupart de ses officiers, reconnoissant l'illusion de leur fausse religion, embrassèrent la véritable. Martinien perdit sa nouvelle dignité avec la vie, soit que Constantin l'ait abandonné à ses soldats, qui le tuèrent lorsque Licinius se rendit, soit qu'il ait péri avec celui qui ne lui avoit fait part que de ses désastres. Un auteur dit, sans en marquer aucune circonstance, qu'il fut tué quelque temps après en Cappadoce. On laissa vivre le fils de Licinius privé du titre de César. Les statues et les autres monumens du père furent renversés; et il ne resta d'un prince dont les commencemens avaient été heureux qu'un odieux et funeste souvenir de ses impiétés et de ses malheurs. Il avoit tenu l'empire environ seize ans.

Cedren. t. 1, *p.* 284. *Theoph. p.* 16.

LIVRE QUATRIÈME.

Zos. l. 2. Eutr. l. 9. Agathias, l. 4. Suid. in Μαρσύας.

Dans le temps que Constantin, vainqueur à Chrysopolis, se préparoit à marcher à Nicomédie pour y forcer Licinius, il vit arriver dans son camp, avec une suite d'Arméniens, un prince étranger qui venoit auprès de lui chercher un asile : c'étoit Hormisdas, petit-fils de Narsès. Il s'étoit depuis peu échappé d'une dure prison, où il avoit eu le temps de se repentir d'une parole brutale et inconsidérée. Son père Hormisdas II, huitième roi des Perses depuis qu'Artaxerxès avoit rétabli leur empire l'an de Jésus-Christ 226, célébroit avec un grand appareil l'anniversaire de sa naissance. Pendant le festin qu'il donnoit aux seigneurs de la Perse, Hormisdas son fils aîné entra dans la salle au retour d'une grande chasse. Les convives ne s'étant pas levés pour lui rendre l'honneur qui lui étoit dû, il en fut indigné, et il échappa à ce jeune prince de dire qu'un jour il les traiteroit comme avoit été traité Marsyas. Le sens de ces paroles, qu'ils n'entendoient pas, leur fut expliqué par un Perse qui avoit vécu en Phrygie, et qui leur apprit que Marsyas avoit été écorché vif : c'étoit un supplice assez ordinaire en Perse. Cette menace fit sur eux une impression profonde, et coûta au prince la plus belle couronne du monde et la liberté. Le père étant mort après sept ans et cinq mois de règne, les grands se saisirent d'Hormisdas, le chargèrent de chaînes et l'enfermèrent dans une tour, sur une colline située à la vue de sa capitale. Le roi avoit laissé sa femme enceinte : ils consultèrent les mages sur le sexe de l'enfant ; et ceux-ci leur ayant assuré que ce seroit un prince, ils posèrent la

couronne sur le ventre de la mère, proclamèrent roi le fruit encore enfermé dans ses entrailles, et lui donnèrent le nom de Sapor II. Leur attente ne fut pas trompée. Sapor, roi avant que de naître, vécut et régna soixante-dix années, et les grands événemens de son règne répondirent à des commencemens si extraordinaires.

Il y avoit treize ans qu'Hormisdas languissoit dans les fers : ses craintes croissoient en même temps que croissoit son frère; il ne pouvoit guère se flatter de sauver sa vie des défiances du monarque, dès que celui-ci seroit en âge d'en concevoir. Sa femme s'avisa d'une ruse pour le tirer de sa captivité et de ses alarmes; elle lui fit tenir par un eunuque une lime cachée dans le ventre d'un poisson; elle envoya en même temps aux gardes de son mari une abondante provision de vin et de viandes. Tandis que ceux-ci ne songent qu'à faire bonne chère et s'enivrer, Hormisdas, avec la lime qui lui avoit été apportée, vient à bout de couper ses chaînes, prend l'habit de l'eunuque et sort de sa prison. Accompagné d'un seul domestique, il se sauve d'abord chez le roi d'Arménie son ami; et, ayant reçu de ce prince une escorte pour sa sûreté, il va se jeter entre les bras de Constantin. L'empereur lui fit un accueil honorable, et lui assigna un entretien convenable à sa naissance. Sapor fut bien aise d'être délivré de la nécessité de faire un crime, ou de l'embarras de garder un prisonnier aussi dangereux : loin de le redemander, il lui renvoya sa femme avec honneur. Ce prince vécut environ quarante ans à la cour de Constantin et de ses successeurs, qu'il servit utilement dans les guerres contre les Perses. La religion chrétienne qu'il embrassa adoucit ses mœurs; et il donna, sous Julien, des marques de son zèle pour la foi. On dit qu'il étoit très-vigoureux, et si adroit à lancer le javelot, qu'il annonçoit en quelle partie du corps il alloit frapper l'ennemi. J'aurai occasion de parler de lui dans la suite. *Zos. l. 2.*

Zonar. t. 2, p. 12.

D'autres auteurs rapportent cette histoire avec quelque différence. Selon eux, Narsès laissa quatre fils; il avoit eu Sapor d'une femme de basse condition. Adanarse, Hormisdas, et un troisième dont le nom n'est pas connu, étoient nés de la reine. Adanarse, étant l'aîné, devoit succéder à son père : mais il s'étoit rendu odieux aux Perses par un penchant décidé à la cruauté. On raconte qu'un jour qu'on avoit apporté à son père une tente de peaux de diverses couleurs, travaillée dans la célèbre manufacture de Babylone, Narsès l'ayant fait dresser, et demandant à ce fils, encore fort jeune, s'il la trouvoit à son gré, cet enfant répondit : *Quand je serai roi, j'en ferai faire une bien plus belle avec des peaux humaines.* Des inclinations si monstrueuses firent peur aux Perses. Après la mort de Narsès, ils se défirent d'Adanarse; et, prévenus contre les enfans de la reine, ils mirent sur le trône Sapor, qui fit enfermer Hormisdas et crever les yeux à son autre frère. Le reste du récit s'accorde avec ce que nous avons raconté.

An. 324.
Eus. hist. l. 10, c. 9.
Id. vit. l. 2, c. 19.
Idace.
Chron. Alex.

La puissance impériale se trouvoit réunie tout entière en la personne de Constantin, qui donna le titre de César, le huitième de novembre, à Constance, son troisième fils, âgé de six ans. Il conféra le consulat de l'année suivante 324 à ses deux autres fils Crispe et Constantin : ils possédoient cette dignité pour la troisième fois. L'empereur resta cinq mois à Nicomédie, occupé à mettre ordre aux affaires de l'Orient, que Licinius avoit épuisé par son avarice. Vainqueur de tous ses rivaux, il prit le nom de *Victorieux*, qui se voit sur ses médailles aussi-bien qu'à la tête de ses lettres, et qui passa comme un titre héréditaire à plusieurs de ses successeurs. Cet heureux changement sembloit donner une vie nouvelle à tous les peuples de la domination romaine. Les membres de ce vaste empire, divisés depuis long-temps par les intérêts, souvent déchirés par les guerres, et devenus comme étrangers les uns aux autres,

reprenoient avec joie leur ancienne liaison; et les provinces orientales, jalouses jusqu'alors du bonheur de l'Occident, se promettoient des jours plus sereins sous un gouvernement plus équitable.

Les chrétiens surtout crurent voir dans le triomphe du prince celui de leur religion. Le principal usage que fit Constantin de l'étendue de sa puissance, fut d'affermir et d'étendre le christianisme. Après avoir terrassé dans les batailles les images de ces dieux chimériques, il les attaqua jusque sur leurs autels; mais, en détruisant les idoles, il épargna les idolâtres; il n'oublia pas qu'ils étoient ses sujets, et que, s'il ne pouvoit les guérir, il devoit du moins les conserver. Il fit à l'égard de l'Orient ce qu'il avoit fait pour l'Italie après la défaite de Maxence; il cassa les décrets de Licinius qui se trouvoient contraires aux anciennes lois et à la justice. Reconnoissant que c'étoit à Dieu seul qu'il devoit tant de succès, il en voulut faire une protestation publique à la face de tout l'empire : ce fut dans ce dessein qu'il écrivit deux lettres circulaires, l'une aux églises, l'autre à toutes les villes de l'Orient. Eusèbe nous a conservé la dernière, copiée sur l'original signé de la main de l'empereur, et déposé dans les archives de Césarée. Elle est trop longue pour être rapportée ici en entier.

Eus. vit. l. 2, c. 24, et seq. Cod. Th. lib. 15, tit. 14.

Le prince y montre d'un côté les avantages qu'il vient de remporter sur les ennemis du christianisme, de l'autre la fin funeste des persécuteurs comme une double preuve de la toute-puissance de Dieu : il se représente sous la main du souverain Etre, qui, l'ayant choisi pour établir son culte dans tout l'empire, l'avoit conduit des bords de l'Océan britannique jusqu'en Asie, fortifiant son bras et faisant tomber devant lui les plus fermes barrières : il annonce sa reconnoissance par le dessein où il est de protéger de tout son pouvoir les fidèles serviteurs de celui par qui il a été protégé lui-même : en conséquence il rappelle ceux que la persécution avoit

bannis; il rend aux chrétiens leur liberté, leurs dignités, leurs priviléges; il ordonne de restituer aux particuliers et aux églises tous leurs biens, à quelque titre qu'ils soient passés dans des mains étrangères, même ceux dont le fisc étoit en possession, sans obliger pourtant à la restitution des fruits. Il finit par féliciter les chrétiens de la lumière dont ils jouissoient, après que, sous la tyrannie du paganisme, ils ont si long-temps langui dans les ténèbres et dans la captivité.

Eus. vit. l. 2, c. 44, et seq. Cod. Th. lib. 16, tit. 10, leg. 2. Zos. l. 2. Soz. l. 1, c. 8. Theod. l. 5, c. 20. Hier. chron. Oros. l. 7, c. 28. Anon. Vales. Eunap. in Ædesio. Cedren. t. 1, p. 299. God. ad cod. Th. lib. 9, tit. 17, leg. 2.

Ces lettres, adressées à des peuples la plupart idolâtres, tendoient à ouvrir la voie aux grands changemens qu'il méditoit. Il prit bientôt la cognée à la main pour abattre les idoles; mais il porta ses coups avec tant de précaution, qu'il n'excita aucun trouble dans ses états. Et certes, si l'on considère la force du paganisme, dont les racines plus anciennes et plus profondes que celles de l'empire, sembloient y être inséparablement attachées, on s'étonnera que Constantin ait pu les arracher sans effusion de sang, sans ébranler sa puissance; et que le bruit de tant d'idoles qui tomboient de toutes parts n'ait pas alarmé leurs adorateurs. Dans une révolution qui devoit être si tumultueuse, et qui fut si tranquille, on ne peut s'empêcher d'admirer l'art du prince à préparer les événemens, son discernement à prendre le point de maturité, sa vigilance à étudier la disposition des esprits, et sa prudence à ne pas aller plus loin que la patience de ses sujets. Il commença par envoyer dans les provinces des gouverneurs attachés inviolablement à la vraie foi, ou du moins à sa personne; et il exigea de ceux-ci, aussi-bien que de tous les officiers supérieurs et des préfets du prétoire, qu'ils s'abstinssent d'offrir aucun sacrifice. Il en fit ensuite une loi expresse pour tous les peuples des villes et des campagnes; il leur défendit d'ériger de nouvelles statues à leurs dieux, de faire aucun usage de divination, d'immoler des victimes. Il ferma les temples, il en abattit ensuite plusieurs, aussi-

bien que les idoles qui servoient d'ornement aux sépultures. Il construisit de nouvelles églises et répara les anciennes, ordonnant de leur donner plus d'étendue pour recevoir cette foule de prosélytes qu'il espéroit amener au vrai Dieu. Il recommanda aux évêques, qu'il appelle dans ses lettres ses très-chers frères, de demander tout l'argent nécessaire pour la dépense de ces édifices; aux gouverneurs de le fournir de son trésor, et de ne rien épargner.

Pour joindre sa voix à celle des évêques qui appeloient les peuples à la foi, il fit publier dans tout l'Orient un édit dans lequel, après avoir relevé la sagesse du Créateur qui se fait connoître et par ses ouvrages, et même par ce mélange de vérité et d'erreur, de vice et de vertu qui partage les hommes, il rappelle la douceur de son père et la cruauté des derniers empereurs. Il s'adresse à Dieu, dont il implore la miséricorde sur ses sujets; il lui rend grâces de ses victoires; il reconnoît qu'il n'en a été que l'instrument; il proteste de son zèle pour rétablir le culte divin profané par les impies; il déclare pourtant qu'il veut que sous son empire les impies même jouissent de la paix et de la tranquillité; que c'est le plus sûr moyen de les ramener dans la bonne voie. Il défend de leur susciter aucun trouble; il veut qu'on abandonne les opiniâtres à leur égarement. Et, comme les païens accusoient de nouveauté la religion chrétienne, il observe qu'elle est aussi ancienne que le monde; que le paganisme n'en est qu'une altération, et que le fils de Dieu est venu pour rendre à la religion primitive toute sa pureté. Il tire de cet ordre si uniforme, si invariable, qui règne dans toutes les parties de la nature, une preuve de l'unité de Dieu. Il exhorte ses sujets à se supporter les uns les autres malgré la diversité des sentimens; à se communiquer mutuellement leurs lumières sans employer la violence ni la contrainte, parce qu'en fait de religion il est beau de souffrir la mort,

Eus. vit. l. 2, c. 48, et seq.

mais non pas de la donner. Il fait entendre qu'il recommande ces sentimens d'humanité pour adoucir le zèle trop amer de quelques chrétiens qui, se fondant sur les lois que l'empereur avoit établies en faveur du christianisme, vouloient que les actes de la religion païenne fussent regardés comme des crimes d'état.

Eus. vit. l. 4, c. 23, 25. God. geog. p. 15, 21, 35.

Les termes de cet édit, et la liberté que conserva encore long-temps le paganisme, prouvent que Constantin sut tempérer par la douceur la défense qu'il fit de sacrifier aux idoles; et qu'en même temps qu'il en proscrivoit le culte il fermoit les yeux sur l'indocilité des idolâtres obstinés. En effet, d'un côté il est hors de doute que l'usage des cérémonies païennes fut interdit à tous les sujets de l'empire, et surtout aux gouverneurs de provinces; qu'il fut défendu de pratiquer, même dans le secret, les mystères profanes; que les plus célèbres idoles furent enlevées, la plupart des temples dépouillés, fermés; plusieurs détruits de fond en comble. D'un autre côté, il n'est pas moins certain que les délateurs ne furent pas écoutés; que l'idolâtrie continua de régner à Rome, où elle étoit maintenue par l'autorité du sénat; qu'elle subsista dans une grande partie de l'empire, mais avec plus d'éclat que partout ailleurs, en Egypte, où, selon la description d'un auteur qui écrivoit sous Constance, les temples étoient encore superbement ornés, les ministres et les adorateurs des dieux en grand nombre, les autels toujours fumans d'encens, toujours chargés de victimes; où tout, en un mot, respiroit l'ancienne superstition.

Eus. vit. l. 3, c. 1, 24. l. 4. c. 18, 24, 29, 31, 54.

La religion entroit dans toute la conduite de Constantin. Il s'attacha à combler de largesses et de faveurs ceux qui se distinguoient par leur piété. Il n'en fallut pas davantage pour étendre bien loin l'extérieur du christianisme. Aussi Eusèbe remarque-t-il que, par un effet de sa candeur naturelle, il devenoit souvent la dupe de l'hypocrisie, et que cette crédulité le fit tomber dans

des fautes qui sont autant de taches dans une si belle vie ; peut-être Eusèbe lui-même est-il un exemple de la trop grande facilité de Constantin à se laisser éblouir par une apparence de vertu. Le prince aimoit à s'entretenir avec les évêques, quand les affaires de leur église les attiroient à sa cour ; il les logeoit dans son palais ; il écrivoit fréquemment aux autres. Il faisoit par lettres des exhortations aux peuples, qu'il appeloit ses frères et ses conserviteurs ; il se regardoit lui-même comme l'évêque de ceux qui étoient encore hors de l'Eglise. Il donna une grande autorité dans sa maison à des diacres et à d'autres ecclésiastiques dont il connoissoit la sagesse, la vertu, le désintéressement, et qui dûrent y produire un grand fruit, s'ils ne s'occupèrent que du ministère spirituel. Il passoit quelquefois les nuits entières à méditer les vérités de la religion.

La piété du maître donnoit sans doute le ton à toute sa cour. Le vice n'osoit s'y démasquer ; mais il ne perdoit rien de sa malice, et il savoit bien, hors de la vue du prince, se dédommager de cette contrainte. Au lieu de le punir, l'empereur plaçoit son zèle dans des fonctions étrangères à ce que son rang exigeoit de lui : il composoit des discours et les prononçoit lui-même. On peut croire qu'il ne manquoit pas d'auditeurs. Il prenoit ordinairement pour texte quelque point de morale ; et quand son sujet le conduisoit à parler des matières de religion, alors prenant un air plus grave et plus recueilli, il combattoit l'idolâtrie ; il prouvoit l'unité de Dieu, la providence, l'incarnation ; il représentoit à ses courtisans la sévérité des jugemens de Dieu, et censuroit avec tant de force leur avarice, leurs rapines, leurs violences, que les reproches de leur conscience, réveillés par ceux du prince, les couvroient de confusion. Mais ils rougissoient sans se corriger. Quoique l'empereur tonnât dans ses lois et dans ses discours contre l'injustice, sa foiblesse dans l'exécution donnoit l'essor à la

Aurel. Vict. Zos. l. 2. Amm. Marc. l. 16, c. 8. Eus. vit. l. 4, c. 30.

licence et aux concussions des officiers et des magistrats. Les gouverneurs de provinces, imitant cette indulgence, laissoient les crimes impunis ; et, sous un bon prince, l'empire étoit en proie à l'avidité de mille tyrans, moins puissans à la vérité, mais par leur acharnement et leur multitude, plus fâcheux peut-être que ceux qu'il avoit détruits. Aussi le plus grand reproche que lui fasse l'histoire, c'est d'avoir donné sa confiance à des gens qui en étoient indignes ; d'avoir épuisé le trésor public par des libéralités mal placées ; d'avoir laissé libre carrière à l'avarice de ceux qui l'approchoient. Le prince, aussi-bien que les peuples, gémissoit de l'abus qu'on faisoit de sa bonté ; et prenant un jour par le bras un de ces courtisans insatiables : *Hé quoi!* lui dit-il, *ne mettrons-nous jamais de frein à notre cupidité ?* Alors, décrivant sur la terre avec le bout de sa pique la mesure d'un corps humain : *Accumulez*, ajouta-t-il, *si vous le pouvez, toutes les richesses du monde, acquérez le monde entier, il ne vous restera qu'autant de terre que j'en viens de tracer, pourvu même qu'on vous l'accorde.* Cet avertissement, dit Eusèbe, fut une prophétie ; ce courtisan, et plusieurs de ceux qui avoient abusé de la foiblesse de l'empereur furent massacrés après sa mort et privés de la sépulture.

Oratio. ad sanctor. cœtum, Euseb. Till. art. 87.

Il composoit ses discours en latin, et les faisoit traduire en grec. Il nous en reste un qu'il prononça dans le temps de la Passion. On ne sait en quelle année : M. de Tillemont conjecture que ce fut entre la défaite de Maximin et celle de Licinius. Il est adressé à l'assemblée des saints, c'est-à-dire à l'Eglise, et n'a rien de remarquable que sa longueur. Ce goût de Constantin passa à ses successeurs. Il s'introduisit dans la cour de Constantin, passa à ses successeurs. Il s'introduisit dans la cour de Constantinople un mélange bizarre des fonctions ecclésiastiques avec les fonctions impériales. C'étoit un article du cérémonial, que les empereurs prêchassent

leur cour dans certaines fêtes de l'année ; et plusieurs d'entre eux étant tombés dans l'hérésie, comme ils avoient la puissance exécutrice, et que la foudre suivoit leur parole, ils furent, malgré leur incapacité, de très-redoutables et très-dangereux prédicateurs.

Eus. vit. l. 2, c. 72.

Constantin avoit dessein de faire un voyage en Orient, c'est-à-dire en Syrie et en Egypte. Ces provinces nouvellement acquises avoient besoin de sa présence. Sur le point du départ, une affligeante nouvelle l'obligea de changer d'avis, ne voulant pas être témoin de ce qu'il n'apprenoit qu'avec une extrême douleur. Une hérésie factieuse, hardie, violente, née pour succéder aux fureurs de l'idolâtrie, excitoit de grands troubles dans Alexandrie et dans toute l'Egypte. C'étoit l'arianisme, dont nous allons exposer la naissance et les progrès.

Athan. apol. 2. Socr. l. 1, c. 5. Theod. l. 1, c. 2. Soz. l. 1, c. 14. Pagi in Baron. Till. arian. art. 3.

Vers l'an 301, Mélèce, évêque de Lycopolis en Thébaïde, convaincu de plusieurs crimes, et entre autres d'avoir sacrifié aux idoles, fut déposé dans un concile par Pierre, évêque d'Alexandrie, et commença un schisme qui s'accrédita beaucoup, et qui duroit encore cent cinquante ans après. Arius s'attacha d'abord à Mélèce. S'étant réconcilié avec Pierre, il fut fait diacre ; mais comme il continuoit de cabaler en faveur des Méléciens excommuniés, Pierre le chassa de l'Eglise. Ce saint évêque ayant reçu la couronne du martyr, Achillas son successeur se laissa toucher du repentir que témoignoit Arius ; il l'admit à sa communion, lui conféra la prêtrise, et le chargea du soin d'une église d'Alexandrie nommée Baucale. Alexandre succéda bientôt à Achillas. Arius, plein d'ambition, avoit prétendu à l'épiscopat ; dévoré de jalousie, il ne regarda plus son évêque que comme un rival heureux ; il chercha toutes les occasions de se venger de la préférence. Les mœurs d'Alexandre ne donnoient point de prise à la calomnie ; Arius, armé de toutes les subtilités de la dialectique, prit le parti de l'attaquer du côté de la doctrine. Un jour qu'Alexandre

instruisoit son clergé, comme il parloit du premier et du plus incompréhensible de nos mystères, il dit, selon l'expression de la foi, que le fils est égal au père, qu'il a la même substance, en sorte que dans la trinité il y a unité. Arius se récrie aussitôt que c'est là l'hérésie de Sabellius proscrite soixante ans auparavant, qui confondoit les personnes de la trinité ; que si le fils est engendré, il a eu un commencement; qu'il y a donc eu un temps où il n'étoit pas encore : d'où il s'ensuit qu'il a été tiré du néant. Il ne rougissoit pas d'admettre les conséquences impies qui sortoient de ce principe, et il ne donnoit au fils de Dieu que le privilége d'être une créature choisie, et, disoit-il, infiniment plus excellente que les autres. Alexandre s'efforça d'abord de ramener Arius par des avertissemens charitables et par des conférences où il lui laissa la liberté de défendre son opinion. Mais, voyant que ces disputes ne servoient qu'à échauffer son opiniâtreté, et que plusieurs prêtres et diacres s'étoient déja laissé séduire, il l'interdit des fonctions du sacerdoce, et l'excommunia.

Epiph. hær. 69. Les talens d'Arius contribuoient à faire valoir une doctrine qui se prêtoit d'ailleurs à la foiblesse orgueilleuse de la raison humaine. C'étoit le plus dangereux ennemi que l'Eglise eût encore vu sortir de son sein pour la combattre. Il étoit de la Libye cyrénaïque, quelques-uns disent d'Alexandrie. Instruit dans les sciences humaines, d'un esprit vif, ardent, subtil, fécond en ressources, s'exprimant avec une extrême facilité, il passoit pour invincible dans la dispute. Jamais poison ne fut mieux préparé par le mélange des qualités, dont il savoit déguiser les unes et montrer les autres. Son ambition se déroboit sous le voile de la modestie, sa présomption sous une feinte humilité. Rusé et à la fois impétueux, prompt à pénétrer le cœur des hommes et habile à en mouvoir les ressorts ; plein de détours, né pour l'intrigue, rien ne sembloit plus simple, plus

doux, plus rempli de franchise et de droiture, plus éloigné de toute cabale. Son extérieur aidoit à la séduction ; une taille haute et déliée, un visage composé, pâle, mortifié ; un abord gracieux, un entretien flatteur et persuasif : tout en sa personne sembloit ne respirer que vertu, charité, zèle pour la religion.

Un homme de ce caractère devoit s'attirer beaucoup de sectateurs. Aussi séduisit-il un grand nombre de simple fidèles, des diacres, des prêtres, des évêques même. Second, évêque de Ptolémaïde dans la Pentapole, et Théonas, évêque de Marmarique, furent les premiers à se déclarer pour lui. Les femmes surtout se laissèrent prendre à cette apparence d'une dévotion tendre et insinuante; et sept cents vierges d'Alexandrie et de la Maréote s'attachèrent à lui comme à leur père spirituel. Ces prosélytes faisoient jour et nuit des assemblées où l'on débitoit des blasphèmes contre Jésus-Christ et des calomnies contre l'évêque. Ils dogmatisoient dans les places publiques; ils obtenoient par artifice des lettres de communion de la part des évêques étrangers, et s'en faisoient honneur auprès de leurs adhérens, qu'ils entretenoient ainsi dans l'erreur. Plusieurs d'entre eux se répandoient dans les autres églises; et s'y faisant d'abord admettre par leur adresse à déguiser leur hérésie, ils réussissoient bientôt à en communiquer le venin. Pleins d'arrogance, ils méprisoient les anciens docteurs, et prétendoient posséder seuls la sagesse, la connoissance des dogmes et l'intelligence des mystères. On n'entendoit plus dans les villes et dans les bourgades d'Egypte, de Syrie, de Palestine, que disputes et contestations sur les questions les plus difficiles; chaque rue, chaque place étoit devenue une école de théologie; les maîtres, de part et d'autre, faisoient publiquement assaut de doctrine; et le peuple, spectateur du combat, s'en rendoit juge et prenoit parti. Les familles étoient divisées; toutes les maisons retentissoient de querelles, et l'esprit

Soc. l. 1, c. 6. Theod. l. 1, c. 3, 4. Soz. l. 1, c. 14. Epiph. hær. 69.

de contention armoit les frères les uns contre les autres.

Athan. orat. 1. *Soc. l. 1, c. 6.* *Theod. l. 1, c. 4, 5.* *Epiph. hœr. 69.* *Vales. invit. Euseb.* *Till. arian. art. 4.*

Afin d'arrêter ces désordres par les voies canoniques, Alexandre convoqua un concile à Alexandrie. Il s'y trouva près de cent évêques d'Egypte et de Libye. Arius y fut anathématisé avec les prêtres et les diacres de son parti. On n'épargna pas Second et Théonas. L'hérésiarque essaya de soulever contre ce jugement tous les évêques d'Orient; il leur envoya sa profession de foi, et se plaignit amèrement de l'injustice d'une condamnation qui enveloppoit, disoit-il, tous les orthodoxes. Ses plus grands cris s'adressèrent à Eusèbe de Nicomédie, qui engagea plusieurs autres évêques à solliciter Alexandre de rétablir Arius dans sa communion. Pour prévenir une séduction générale, Alexandre écrivit de son côté à tous les évêques d'Orient une lettre circulaire, et une autre en particulier à l'évêque de Byzance, qui portoit le même nom que lui, et que sa vertu rendoit recommandable dans toute l'Eglise. Il developpe fort au long dans ces lettres la doctrine d'Arius; il rend compte de ce qui s'est passé dans le concile; il prévient ses collègues contre les fourberies des nouveaux hérétiques, et surtout d'Eusèbe de Nicomédie, dont il démasque l'hypocrisie.

Soc. l. 1, c. 6. *Philost. l. 2, c. 13.* *Niceph. Call. l. 8, c. 31.* *Till. arian. art. 6.*

C'étoit la plus ferme colonne du parti, et peut-être étoit-il arien avant Arius même : aussi défendit-il cette hérésie avec chaleur. Les ariens lui donnoient le nom de *grand*, et lui attribuoient des miracles. Auparavant évêque de Béryte, il avoit été transféré à Nicomédie par le crédit de Constantie, princesse crédule et d'un esprit faux, plus digne d'avoir Licinius pour mari que Constantin pour frère. Dans sa jeunesse il avoit apostasié durant la persécution de Maximin, aussi-bien que Maris et Théognis, qui furent depuis, l'un évêque de Chalcédoine, l'autre de Nicée, et ariens déclarés. Saint Lucien les avoit ramenés au sein de l'Eglise; ils prétendoient dans la nouvelle doctrine ne soutenir que celle de leur maître, et s'honoroient, aussi-bien qu'Arius, du titre de

collucianistes. Eusèbe, intrigant, hardi, fait au manége de la cour, devint puissant auprès de Licinius. Quelques-uns le soupçonnoient de s'être prêté aux fureurs de ce prince, et d'avoir, pour lui plaire, persécuté plusieurs saints évêques. D'abord ennemi de Constantin, il sut pourtant le regagner par son adresse; et il étoit bien avant dans sa confiance, quand les premiers troubles éclatèrent à Alexandrie.

Tandis qu'Eusèbe de Nicomédie intriguoit à la cour en faveur de l'arianisme, un autre Eusèbe aussi courtisan que lui, quoique éloigné de la cour, donnoit asile à Arius, qui s'étoit retiré d'Alexandrie. C'étoit l'évêque de Césarée, fameux par son histoire ecclésiastique, et par d'autres grands ouvrages. Il tenoit un rang considérable entre les prélats de l'Orient, plus encore par son savoir, par son éloquence, et par la beauté de son esprit, que par la dignité de son église, métropole de la Palestine. Disciple du célèbre martyr Pamphile, il fut soupçonné d'avoir évité la mort en sacrifiant aux idoles; et ce soupçon ne fut jamais bien éclairci. Ce n'étoit pas là le seul rapport qui pouvoit se trouver entre les deux Eusèbes. Tous deux flatteurs, insinuans, se pliant aux circonstances; mais le premier plus haut, plus entreprenant, plus décidé, jaloux de la qualité de chef de parti, et déterminément méchant; l'autre circonspect, timide, plus vain que dominant. L'un devenoit souple par nécessité, l'autre l'étoit par caractère. Ils agissoient d'intelligence; cependant l'évêque de Césarée ne se prêtoit qu'avec réserve aux violentes impressions de l'autre. Quelques-uns croient sans beaucoup de fondement, qu'ils étoient frères ou du moins proches parens. On a voulu purger du soupçon d'arianisme un écrivain aussi utile à l'Eglise qu'Eusèbe de Césarée; mais toute sa conduite l'accuse, et ses écrits ne le justifient pas. Le septième concile œcuménique le déclare arien; et ce qui prouve qu'après avoir enfin consenti à signer la con-

Athan. de syn. Arym. et Seleuc. Soc. l. 2, c. 21. Epiph. hær. 69. Hier. epist. 65. Gelas. Cyzic. l. 2, c. 1. Niceph. Call. l. 5, c. 37. 7e conc. œcum. act. 6. Phot. bibl. c. 127. Baron. an. 340. Vales. vit. Euseb. Le Quien. or. christ. t. 3, p. 559.

substantialité du Verbe dans le concile de Nicée, il continua d'être arien dans le cœur, c'est que dans tout ce qu'il écrivit depuis ce temps-là il évite avec soin le terme de *consubstantiel*; que dans son histoire il ne nomme pas Arius; qu'il le couvre de toute son adresse; que dans le récit du concile de Nicée il ne parle que de la question de la Pâque; et comme pour éblouir et donner le change, il s'étend avec pompe sur la forme du concile, sans toucher un seul mot de l'arianisme qui en étoit le principal objet; c'est enfin qu'il conserva toute sa vie des liaisons avec les principaux ariens, et se prêta constamment à la plupart de leurs manœuvres.

Soc. l. 1, *c.* 6. *Soz. l.* 1, *c.* 14. *Epiph. hær.* 69. *Philost. l.* 2, *c.* 2. *Athen. deip. l.* 14. *God. in Philost. l.* 1, *c.* 7. *Till. Arian. art.* 5, 7, 8. *Fleury, hist. eccl. l.* 10, *c.* 36.

Tout étoit en mouvement dans les églises d'Egypte, de Libye, d'Orient. Ce n'étoient que messages, que lettres souscrites par les uns, rejetées par les autres. Eusèbe de Nicomédie n'étoit pas homme à pardonner à Alexandre le portrait que celui-ci avoit osé faire de lui dans sa lettre circulaire: il ne cessoit pourtant pas de lui écrire en faveur d'Arius; mais en même temps il s'efforçoit de soulever contre lui toutes les églises. L'esprit de parti ne ménageoit pas les injures; et le scandale étoit si public, que les païens en prenoient sujet de risée, et jouoient sur les théâtres les divisions de l'église chrétienne. Pour augmenter le trouble, Mélèce et ses adhérens favorisoient les ariens. Cependant on assembloit partout des synodes. Arius, retiré en Palestine, obtint d'Eusèbe de Césarée, et de plusieurs autres évêques, la permission de faire les fonctions du sacerdoce; ce qui, par une réserve affectée, ne lui fut pourtant accordé qu'à condition qu'il resteroit soumis de cœur à son évêque, et qu'il ne cesseroit de travailler à se réconcilier avec lui. Après quelque séjour en Palestine, il alla se jeter entre les bras de son grand protecteur Eusèbe de Nicomédie: de là il écrit à Alexandre; et, en lui exposant le fond de son hérésie, il a l'audace de protester qu'il n'enseigne que ce qu'il a appris de lui-même. Ce fut dans cet asile

que, pour insinuer plus agréablement son erreur, il composa un poëme intitulé *Thalie :* ce titre n'annonçoit que la joie des festins et de la débauche; l'exécution de l'ouvrage étoit encore plus indécente; il étoit versifié dans la même mesure que les chansons de Sotade, décriées chez les païens même pour la lubricité qu'elles respiroient, et qui avoient coûté la vie à leur auteur. Arius y avoit semé tous les principes de sa doctrine; et pour la mettre à la portée des esprits les plus grossiers, dont le zèle brutal rend un hérésiarque redoutable, il fit des cantiques accommodés au génie des divers états du peuple; il y en avoit pour les nautonniers, pour ceux qui tournoient la meule, pour les voyageurs. La qualité de proscrit, de persécuté, qu'Arius savoit bien faire valoir, lui attiroit la compassion du vulgaire, qui ne manque presque jamais de croire les hommes innocens, dès qu'il les voit malheureux.

Eusèbe de Nicomédie servit son ami avec chaleur en faisant assembler en concile les évêques de Bithynie. Il y fut résolu d'écrire à tous les évêques du monde pour les exhorter à ne pas abandonner Arius, dont la doctrine n'avoit rien que d'orthodoxe, et à se réunir pour vaincre l'injuste opiniâtreté d'Alexandre. Toutes les lettres écrites par les deux partis depuis le commencement du procès furent recueillies en un corps, d'un côté par Alexandre, de l'autre par Arius; et composèrent, pour ainsi dire, le code des orthodoxes et celui des ariens.

Soc. l. 1, *c.* 6. *Soz. l.* 1, *c.* 14.

Constantin fut averti de ces agitations de l'église d'Orient lorsqu'il se disposoit à partir pour la Syrie et l'Egypte. Il gémissoit de voir s'élever dans le sein du christianisme une division capable de l'étouffer, ou du moins d'en retarder les progrès. Il ne jugea pas à propos de se rendre témoin de ces désordres, de peur de compromettre son autorité, ou de se mettre dans la nécessité de punir. Il prit donc le parti de se tenir éloigné, et d'employer les voies de la douceur. Eusèbe de Nicomédie

Eus. vit. l. 2, *c.* 63, *et seq. Idem. l.* 3, *c.* 5, 18. *Idem. hist. l.* 5, *c.* 23, *et seq. Athan. de synod. Soc. l.* 1, *c.* 7. *Soz. l.* 1, *c.* 15. *Theod. l.* 1, *c.* 7.

profita de cette disposition pacifique du prince pour lui persuader qu'il ne s'agissoit que d'une dispute de mots; que les deux partis s'accordoient sur les points fondamentaux, et que toute la querelle ne rouloit que sur des subtilités où la foi n'étoit nullement intéressée. L'empereur le crut; il écrivit à Alexandre, et à Arius, qui étoit apparemment déjà retourné à Alexandrie. Sa lettre avoit pour but de rapprocher les esprits : il y blâmoit l'un et l'autre d'avoir donné l'essor à leurs pensées et à leurs discours sur des objets impénétrables à l'esprit humain; il prétendoit que, ces points n'étant pas essentiels, la différence d'opinion ne devoit pas rompre l'union chrétienne; que chacun pouvoit prendre intérieurement le parti qu'il voudroit; mais que, pour l'amour de la paix, il falloit s'abstenir d'en discourir. Il comparoit ces dissensions aux disputes des philosophes d'une même secte, qui ne laissoient pas de faire corps quoique les membres ne s'accordassent pas sur plusieurs questions. Ce bon prince, animé d'une tendresse paternelle, finissoit en ces termes : « Rendez-moi des jours sereins et des nuits « tranquilles; faites-moi jouir d'une lumière sans nuage. « Si vos divisions continuent, je serai réduit à gémir, « à verser des larmes; il n'y aura plus pour moi de re- « pos. Où en trouverai-je, si le peuple de Dieu, si mes « conserviteurs se déchirent avec opiniâtreté? Je voulois « vous aller visiter; mon cœur étoit déjà avec vous : vos « discordes m'ont fermé le chemin de l'Orient. Réunis- « sez-vous pour me le rouvrir. Donnez-moi la joie de « vous voir heureux comme tous les peuples de mon « empire : que je puisse joindre ma voix à la vôtre pour « rendre de concert au souverain Etre des actions de « grâces de la concorde qu'il nous aura procurée. » Il mit cette lettre entre les mains d'Osius pour la porter à Alexandrie. Il comptoit beaucoup sur la sagesse de ce vieillard, évêque de Cordoue depuis trente années, respecté dans toute l'Eglise pour son grand savoir et pour

le courage avec lequel il avoit confessé Jésus-Christ dans la persécution de Maximien. Afin d'étouffer toute semence de division, il lui recommanda aussi de travailler à réunir les églises partagées sur le jour de la célébration de la Pâque. C'étoit une dispute ancienne, qui n'avoit pu être terminée par les décisions de plusieurs conciles. Tout l'Occident et une grande partie de l'Orient célébroient la fête de Pâques le premier dimanche après le quatorzième de la lune de mars : la Syrie et la Mésopotamie persistoient à la solenniser avec les Juifs le quatorzième de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il tombât. C'étoit dans le culte une diversité qui donnoit occasion à des contestations opiniâtres et scandaleuses. Osius fut chargé de tâcher de rétablir aussi dans ce point l'uniformité.

Ce grand évêque avoit assez de zèle et de capacité pour s'acquitter d'une commission si importante. Il assembla à Alexandrie un concile nombreux ; mais il trouva trop d'aigreur dans les esprits; il ne tira d'autre fruit de ses démarches que de se convaincre lui-même de la mauvaise foi d'Arius, et du danger de sa doctrine. On renouvela pourtant dans ce concile la condamnation de Sabellius et de Mélèce. On y condamna un prêtre nommé Colluthe, qui avoit fait schisme et usurpé les fonctions de l'épiscopat : il se soumit et rentra dans son rang de simple prêtre; mais plusieurs de ses sectateurs se joignirent à ceux de Mélèce et d'Arius. Constantin étoit retourné à Thessalonique dès le commencement de mars. Osius, s'étant rendu après de lui, le détrompa ; il lui fit ouvrir les yeux sur la justice et la sagesse de la conduite d'Alexandre. Eusèbe méritoit d'être puni pour en avoir imposé au prince ; cet adroit courtisan sut se mettre à couvert. Arius osa même envoyer à l'empereur une apologie : nous avons une réponse attribuée à l'empereur, et adressée à Arius et aux ariens. C'est une pièce satirique, remplie de raisonnemens confus, et plus encore

Eus. vit. l. 2. c. 73.
Idem. l. 3, c. 4.
Soc. l. 1, c. 7.
Soz. l. 1, c. 16.
Gelas. Cyzic. l. 3, c. 1.
Baron. in an. 319.

d'invectives, d'ironie, d'allusions froides et d'injures personnelles. Si c'est l'ouvrage du prince dont elle porte le nom, et non pas celui de quelque déclamateur, il faut avouer que ce style n'est pas digne de la majesté impériale. Il ne convenoit pas à Constantin d'entrer en lice contre un sophiste: il étoit né pour dire et faire de grandes choses, et pour donner de grands exemples.

Joan. Chrysost. t. 2, hom. 21.

Il donna aux princes, dans cette occasion, celui d'une clémence vraiment magnanime. L'audace et l'emportement des hérétiques croissoient tous les jours. Les évêques s'armoient contre les évêques, les peuples contre les peuples. Toute l'Egypte, depuis le fond de la Thébaïde jusqu'à Alexandrie, étoit dans une horrible confusion. La fureur ne respecta pas les statues de l'empereur. Il en fut informé; le zèle courtisan, toujours ardent à la punition d'autrui, l'excitoit à la vengeance; on se récrioit sur l'énormité de l'attentat; on ne trouvoit pas de supplice assez rigoureux pour punir des forcenés qui avoient insulté à coups de pierres la face du prince : dans la rumeur de cette indignation universelle, Constantin, portant la main à son visage, dit en souriant : *Pour moi, je ne me sens pas blessé.* Cette parole ferma la bouche aux courtisans, et ne sera jamais oubliée de la postérité.

Eus. vit. l. 3, c. 6. Theod. l. 1. c. 7. Strab. l. 12.

Contre un parti si turbulent, si audacieux, déjà soutenu de plusieurs évêques, Constantin crut devoir réunir toutes les forces de l'Eglise. Maître de tout l'empire, il conçut une idée digne de sa puissance et de sa piété : ce fut d'assembler un concile universel. Il choisit Nicée pour le lieu de l'assemblée. C'étoit une ville célèbre, en Bithynie, sur les bords du lac Ascanius, dans une plaine étendue et fertile. L'empereur y invita tous les évêques de ses états. Il donna ordre de leur fournir, aux dépens du public, les voitures, les mulets, les chevaux dont ils auroient besoin, et n'exigea d'eux que la diligence.

Le rendez-vous étoit indiqué au mois de mai de l'année suivante.

L'empereur resta jusqu'à ce temps-là partie à Thessalonique, partie à Nicomédie. On ne voit pas qu'il ait fait alors autre chose que des lois. Il régla les dispenses d'âge que le prince accordoit aux mineurs pour l'administration de leurs biens. Afin de diminuer les occasions de procès, il donna une nouvelle étendue à l'autorité des pères et des mères par rapport au partage des biens entre leurs enfans. Il défendit aux magistrats de toucher aux contributions des provinces gardées dans les dépôts publics, et d'en changer la destination, même à dessein de les remplacer ensuite. L'usure n'avoit plus de bornes: pour la restreindre, il permit à ceux qui prêtoient des fruits secs ou liquides, comme du blé, du vin, de l'huile, d'exiger moitié en sus de ce qu'ils auroient prêté; par exemple, trois boisseaux de blé pour deux boisseaux. Quant à l'intérêt de l'argent, il le réduisit à douze pour cent. Cette usure, toute excessive qu'elle est, étoit le denier autorisé par les lois romaines. Il ajoute que le créancier qui refusera le remboursement du principal pour prolonger le profit de l'intérêt, perdra l'intérêt et le principal. Cette loi ne pouvoit être d'usage que pour les païens; elle ne fut jamais adoptée par l'Eglise, qui a toujours défendu le prêt usuraire. Et ce fut sans doute pour affermir en ce point sa discipline que trois mois après elle déclara, par un canon exprès, dans le concile de Nicée, que tout clerc qui prêteroit à intérêt, de quelque manière que ce fût, seroit retranché du clergé. En faveur de ceux qui exposent leur vie pour le salut de l'état, il ordonna que leur dernière volonté, s'ils mouroient en campagne, seroit exécutée sans contestation, de quelque manière qu'elle fût manifestée. Ainsi leur disposition testamentaire, écrite avec leur sang sur le fourreau de leur épée, sur leur bouclier, ou même tracée avec leur pique sur la poussière du champ de bataille où ils perdoient la vie, avoit la force d'un acte revêtu de toutes les formalités. C'étoit bien en effet le plus noble

Cod. Th. lib. 2, tit. 17, 24, 33.
Idem. lib. 12.
Canon. Nic. 17.
Cod. Just. lib. 6, tit. 21.

caractère et la forme la plus sacrée dans laquelle un testament pût être conçu. Quelques-unes de ces lois furent publiées pendant le concile. Le prince donnoit au règlement de l'état tous les momens que lui laissoient alors les affaires importantes de l'Eglise. Il publia encore, en attendant l'ouverture du concile, plusieurs autres ordonnances, que nous avons déjà indiquées à l'occasion des lois faites dans les années précédentes.

An. 325. *Eus. vit. l.* 3, *c.* 6, 8, 9. *Soc. l.* 1, *c.* 11.

Au commencement de l'année 325, sous le consulat de Paulin et de Julien, les évêques, accompagnés des plus savans de leurs prêtres et de leurs diacres qui faisoient presque toute leur suite, accouroient à Nicée de toutes parts. Ils quittoient leurs églises au milieu des prières et des vœux de leurs peuples. Toutes les villes de leur passage recevoient avec vénération et avec joie ces généreux athlètes, qui, pleins d'espérance et d'ardeur pour rétablir la paix, voloient à la guerre contre les ennemis de l'Eglise. Ils laissoient partout sur leur route l'odeur de leurs vertus et les présages de leur victoire. Constantin étoit à Nicomédie au commencement de février, et dès le mois de mai il se rendit à Nicée pour y recevoir les pères du concile. Il leur faisoit l'accueil le plus honorable; on leur fournit à ses dépens pendant leur séjour les choses nécessaires à la vie avec une magnificence qui n'étoit bornée que par la simplicité et l'autorité de ces saints personnages. Jamais tant de vertus n'avoient été réunies. Nicée recevoit dans son enceinte ce que la terre avoit de plus auguste et de plus saint. C'étoit le champ de bataille où la religion et la vérité alloient combattre l'impiété et l'erreur. On voyoit les plus illustres chefs des églises du monde, depuis les confins de la haute Thébaïde jusqu'au pays des Goths, depuis l'Espagne jusqu'en Perse. Rien ne ressembloit mieux, dit Eusèbe, à cette première assemblée dont il est parlé dans les Actes des apôtres, lorsqu'au jour de la naissance de l'Eglise, un grand nombre d'hommes religieux et

craignant Dieu, de toutes les nations qui sont sous le ciel, accoururent au bruit de la descente du Saint-Esprit. C'étoit aussi la première fois que l'Eglise avoit pu s'assembler tout entière : elle renaissoit en quelque sorte par la liberté dont elle commençoit à jouir; et c'étoit le même Esprit qui devoit descendre. Le prince révéroit dans ces illustres confesseurs les preuves de courage que plusieurs d'entre eux portoient sur leurs corps; il distinguoit entre les autres Paphnuce, évêque dans la haute Thébaïde, homme simple et pauvre, mais recommandable par la sainteté de sa vie, par ses miracles, et par la perte d'un de ses yeux au temps de la persécution de Maximin : c'étoit auprès de l'empereur le plus beau titre de noblesse; il faisoit souvent venir Paphnuce au palais, baisoit avec respect sa cicatrice, et lui rendoit les plus grands honneurs.

Le concile fut composé de trois cent dix-huit évêques, entre lesquels il n'y en avoit que dix-sept qui fussent infectés d'arianisme. Il appartient à l'histoire de l'Eglise de faire connoître tous ceux dont les noms se sont conservés. Je ne nommerai que les plus célèbres, dont l'histoire est liée avec celle de Constantin ou de ses enfans. Eustathe étoit né à Side en Pamphylie; il avoit été évêque de Bérée en Syrie, et transféré malgré lui à Antioche par le suffrage unanime des évêques, du clergé et du peuple, après la mort de Philogone. Ce prélat étoit également illustre par sa science et par sa vertu : il avoit confessé la foi en présence des tyrans, et étoit destiné à souffrir encore une persécution plus opiniâtre de la part des ariens. De trois Alexandres qui assistèrent au concile, l'un évêque d'Alexandrie, l'autre de Byzance, sont déjà connus; le troisième gouvernoit l'église de Thessalonique, et il se signala dans la suite par son zèle pour saint Athanase, persécuté. Macaire, évêque de Jérusalem, étoit un des orthodoxes que les ariens haïssoient davantage; il seconda dans la suite l'impé-

Act. conc. Nic. Athan. Apol. 2, et synod. Soc. l. 1, c. 7. Theod. l. 1, c. 5, 7, et l. 2, c. 30. Soz. l. 1, c. 16. Hieron. chron. Ruf. l. 1, c. 5. Gelas. Cyzic. l. 1, c. 35. Baron. an. 325. Morin, dél. de l'égl. part. 2, c. 51. Bossuet, hist. univ. part. 1. Fleury, hist. ecclés. l. 11, c. 2, et seq.

ratrice Hélène dans la découverte de la croix. Nous avons déjà parlé de Cécilien, évêque de Carthage. Marcel d'Ancyre, dès-lors célèbre par son opposition aux ariens, le fut encore depuis par les erreurs dont il fut accusé, et qui ont fait de son orthodoxie un sujet de dispute. Jacques, évêque de Nisibe en Mésopotamie, fameux par ses austérités et par ses miracles, fut vingt-cinq ans après le plus fort rempart de sa ville épiscopale contre l'armée innombrable de Sapor, et força ce prince à lever le siége. Le plus considérable de tous ces prélats étoit le grand Osius, que nous avons déjà fait connoître. Le pape Sylvestre, retenu à Rome par sa vieillesse, envoya deux prêtres, Vitus et Vincent, en qualité de légats. Mais le plus formidable ennemi que les ariens éprouvèrent dans ce concile, fut le jeune Athanase, diacre d'Alexandrie. L'évêque Alexandre, qui l'avoit élevé, et qui le chérissoit comme son fils, l'avoit amené avec lui. Les ariens le reconnoissoient déjà et le haïssoient mortellement : ils attribuoient à ses conseils la fermeté inflexible d'Alexandre. La Providence, qui le destinoit à combattre pour l'Eglise pendant le cours d'une longue vie jusqu'au dernier soupir, lui fit faire, pour ainsi dire, ses premières armes dans ce concile; il y soutint avec gloire, à la face de l'Eglise universelle, les plus violens assauts, et se signala dès-lors par une éloquence et une force de raisonnement qui confondit plusieurs fois les plus habiles d'entre les ariens, et Arius lui-même, et qui étonna l'empereur et toute sa cour. Outre les prêtres, les diacres et les acolytes, les évêques s'étoient fait accompagner de plusieurs laïcs habiles dans les lettres humaines.

Philost. l. 1, *c.* 9, *et ibi God. dissert.*

Les ariens, dont l'hérésie s'étoit répandue depuis la haute Libye jusqu'en Bithynie, ne purent pourtant rassembler que dix-sept évêques. Les plus renommés sont Second de Ptolémaïde, Théonas ou Théon de Marmarique, le fameux Eusèbe de Césarée, Théognis de Nicée,

Maris de Chalcédoine, et le grand défenseur de tout le parti, Eusèbe de Nicomédie. Arius les animoit par sa présence et leur prêtoit ses ruses et ses artifices.

Avant l'ouverture du concile, les théologiens, par une espèce de prélude, eurent à s'exercer contre quelques philosophes païens. Ceux-ci étoient venus, les uns par curiosité, pour s'instruire de la doctrine des chrétiens; les autres par haine et par jalousie, pour les embarrasser dans la dispute. Un de ces derniers, arrogant et avantageux, se prévaloit de sa dialectique, et traitoit avec mépris les ecclésiastiques qui entreprenoient de le réfuter, lorsqu'un vieillard du nombre des confesseurs, laïc simple et ignorant, se présenta pour entrer en lice. Sa prétention fit rire d'avance les païens qui le connoissoient, et fit craindre aux chrétiens qu'il ne se rendît vraiment ridicule. Cependant on n'osa par respect lui fermer bouche. Alors, imposant silence, au nom de Jésus-Christ, à ce superbe philosophe : *Ecoute,* lui dit-il; et après lui avoir exposé en termes clairs et précis, mais sans entrer dans la discussion des preuves, les mystères les plus incompréhensibles de la religion, la trinité, l'incarnation, la mort du fils de Dieu, son avénement futur : *Voilà,* lui ajouta-t-il, *ce que nous croyons sans curiosité. Cesse de raisonner en vain sur des vérités qui ne sont accessibles qu'à la foi; et réponds-moi si tu les crois.* A ces mots la raison du philosophe fut terrassée par une puissance intérieure; il s'avoua vaincu, remercia le vieillard, et, devenu lui-même prédicateur de l'Evangile, il protestoit avec serment à ses semblables qu'il avoit senti dans son cœur l'impression d'une force divine dont il ne pouvoit expliquer le secret.

Soc. l. 1, *c.* 7. *Soz. l.* 1, *c.* 17.

De tant d'évêques rassemblés plusieurs avoient entre eux des querelles particulières. Ils croyoient l'occasion favorable pour porter leurs plaintes au prince et en obtenir justice. C'étoit tous les jours de nouvelles requêtes, de nouveaux mémoires d'accusation. L'empe-

Theod. l. 1, *c.* 11. *Soz. l.* 1, *c.* 16.

reur, en ayant reçu un grand nombre, les fit rouler ensemble, sceller de son anneau, et assigna un jour pour y répondre. Il travailla dans cet intervalle à réunir les esprits divisés. Le jour venu, les parties s'étant rendues devant lui pour recevoir la décision, il se fit apporter le rouleau, et le tenant entre ses mains : « Tous « ces procès (dit-il) ont un jour auquel ils sont assi- « gnés; c'est celui du jugement général; ils ont un juge « naturel, c'est Dieu même. Pour moi, qui ne suis « qu'un homme, il ne m'appartient pas de prononcer « dans des causes où les accusateurs et les accusés sont « des personnes consacrées à Dieu. C'est à eux à vivre « sans mériter de reproches et sans en faire. Imitons « la bonté divine, et pardonnons ainsi qu'elle nous par- « donne; effaçons jusqu'à la mémoire de nos plaintes « par une réconciliation sincère, et ne nous occupons « que de la cause de la foi qui nous rassemble. » Après ces paroles il jeta au feu tous ces libelles, assurant avec serment qu'il n'en avoit pas lu un seul : *Il faut*, disoit-il, *se donner de garde de révéler les fautes des ministres du Seigneur, de peur de scandaliser le peuple et de lui prêter de quoi autoriser ses désordres.* On dit même qu'il ajouta que, s'il surprenoit un évêque en adultère, il le couvriroit de la pourpre pour en cacher le scandale aux yeux des fidèles. Il marqua en même temps le dix-neuvième de juin pour la première séance publique.

Soz. l. 1, c. 16.

En attendant ce jour les évêques s'assemblèrent plusieurs fois en particulier pour préparer et débattre les matières : ils firent venir Arius; ils l'écoutèrent, ils discutèrent ses opinions. Ce fut dans ces conférences que, d'un côté, Arius mit en œuvre tous ses talens, toute son adresse, tantôt dévoilant sa doctrine pour sonder les esprits, tantôt la repliant, pour ainsi dire, et l'enveloppant de termes orthodoxes pour en déguiser l'horreur; et que, de l'autre, Athanase parut comme une vive

lumière qui déconcertoit l'hérésie et la poursuivoit dans ses détours les plus ténébreux.

La première séance se tint le 19 juin. L'antiquité ecclésiastique nous a précieusement conservé la doctrine de ce grand concile, et tout ce qui s'y passa d'important par rapport à la foi. C'est un des points historiques les plus sûrs et les mieux constatés : c'est aussi le seul qui intéresse véritablement l'Eglise, dont les victoires doivent être immortelles. Mais, pour les articles de pure curiosité, tels que le nombre des séances, leur distinction, le lieu où elles se tinrent, combien de fois et en quels jours Constantin y assista, quel fut l'évêque qui y présida, tout cela est resté dans l'obscurité. La cause de ces incertitudes, c'est que les actes du concile ne furent pas rédigés par écrit; on n'écrivit que la profession de foi, les canons et les lettres synodiques. Il est impossible de rien déterminer sur le nombre des sessions, et de distinguer ce qui se fit dans chacune. Quant au lieu de l'assemblée et à la présence de Constantin, il me paroît très-probable que les pères s'assemblèrent dans l'église de Nicée, mais qu'ils se rendirent au palais pour la dernière session, à laquelle Constantin voulut assister, et qui fit la clôture du concile. Pour ce qui regarde le président, les uns sont portés à croire que ce fut Eustathe d'Antioche : c'étoit en effet un des plus grands évêques de l'Eglise; il étoit assis le premier à droite, et l'on croit que ce fut lui qui harangua Constantin au nom du concile. Mais le terme de *droite* employé ici par Eusèbe est équivoque, et peut aussi-bien signifier la droite en entrant, ce qu'on appelle dans l'église le côté de l'épître, que le côté opposé, qui étoit dans le concile la place d'honneur, comme on le voit par les séances de celui de Chalcédoine. Il n'est pas même bien certain que ce soit Eustathe qui ait porté la parole à l'empereur; Eusèbe semble dire que ce fut lui-même. Sozomène confirme ce sentiment, et d'autres attribuent cet honneur à l'évêque d'Alexandrie. Quoi

Eus. vit. l. 3, c. 11, et procemio operis.
Soz. l. 1, c. 18.
Conc. Chalc. act. 1.
Chron. Alex. p. 282.
Baron. an. 325.
Pagi in Baron.
Vales. note in Eus. vit. l. 3, c. 10, 11, 14.
Herm. vie de S. Athan. l. 2.
Till. arian. art. 8, et not. 1, 6.

qu'il en soit, il ne paroît pas nécessaire que ce soit le président du concile qui ait harangué l'empereur : cette fonction a pu être donnée à celui qu'on regardoit comme le plus éloquent. L'opinion qui me semble la mieux appuyée, c'est qu'Osius présida au concile au nom du pape Sylvestre : le nom d'Osius se trouve avec celui des deux autres légats, Vitus ou Victor, et Vincent, à la tête des souscriptions.

Eus. vit. l. 3, c. 10. Theod. l. 1, c. 7. Soc. l. 1, c. 7. Soz. l. 1, c. 18.

Les sessions durèrent jusqu'au vingt-cinquième d'août. On voit par les actes du concile d'Ephèse qu'elles étoient alors fort longues, commençant sur les huit ou neuf heures du matin, et durant jusqu'au soir. On mettoit sur un trône ou pupitre, au milieu de l'assemblée, le livre des évangiles. Après qu'on eut discuté les questions de foi, entendu les ariens, arrêté les canons de discipline qu'il étoit à propos de confirmer par l'autorité de l'Eglise universelle, les pères, pour prononcer le jugement définitif, se rendirent, selon le désir du prince, dans la plus grande salle du palais : on leur avoit préparé des siéges à droite et à gauche. Chacun prit sa place et attendit en silence l'arrivée de l'empereur. Bientôt on le vit paroître sans gardes, accompagné seulement de ceux de ses courtisans qui professoient le christianisme : à son approche les évêques se levèrent. Il parut, dit Eusèbe, comme un ange de Dieu ; sa pourpre, enrichie d'or et de pierreries, éblouissoit par son éclat ; mais ce qui frappoit bien plus les yeux de ces saints prélats, c'étoit la noble piété que respiroit tout son extérieur. Ses yeux baissés, la rougeur de son visage, sa démarche modeste et respectueuse, ajoutoient une grâce chrétienne à la hauteur de sa taille, à la force de ses traits et à cet air de grandeur qui annonçoit le maître de l'empire. Après avoir traversé l'assemblée, il se tint debout au haut de la salle, devant un siége d'or plus bas que celui des évêques, et ne s'assit qu'après qu'ils l'en eurent prié par des signes de respect. Tous

s'assirent après lui; alors un des prélats complimenta le prince en peu de mots au nom du concile, et rendit à Dieu, au nom du prince, des actions de grâces. Quand cet évêque eut cessé de parler, tous les autres, dans un profond silence, fixèrent les yeux sur l'empereur, qui, promenant des regards doux et sereins sur cette auguste compagnie, et s'étant un peu recueilli, parla en ces termes :

« Mes vœux sont accomplis. De toutes les faveurs « dont le roi du ciel et de la terre a daigné me combler, « celle que je désirois avec le plus d'ardeur, c'étoit de « vous voir assemblés et réunis dans le même esprit. Je « jouis de ce bonheur; grâces en soient rendues au Tout-« Puissant. Que l'ennemi de la paix ne vienne plus « troubler la nôtre. Après que, par le secours du Dieu « sauveur, nous avons détruit la tyrannie de ces impies « qui lui faisoient une guerre ouverte, que l'esprit de « malice n'ose plus désormais attaquer par la ruse et « l'artifice notre sainte religion, je le dis du fond du « cœur, les discordes intestines de l'Eglise de Dieu sont « à mes yeux les plus périlleux de tous les combats. « Victorieux de mes ennemis, je me flattois de n'avoir « plus qu'à louer l'auteur de mes victoires, et à partager « avec vous ma reconnoissance et le fruit de mes succès. « La nouvelle de vos divisions m'a plongé dans une « douleur amère : c'est pour remédier à ce mal, le plus « funeste de tous, que je vous ai assemblés sans délai. « La joie que me donne votre présence ne sera parfaite « que par la réunion de vos cœurs. Ministres d'un Dieu « pacifique, faites renaître entre vous cet esprit de cha-« rité que vous devez inspirer aux autres; étouffez toute « semence de discorde; affermissez en ce jour une paix « inaltérable : ce sera l'offrande la plus agréable au Dieu « que vous servez, et le présent le plus précieux à un « prince qui le sert avec vous. »

Eus. vit. l. 3, c. 22.

Ce discours, prononcé en latin par l'empereur, fut

Eus. vit. l. 3, c. 13.

Soz. l. 1, *c.* 19.
Herm. vie de S. Athan. l. 2.

ensuite interprété en grec, la plupart des pères du concile n'entendant que cette langue. Constantin les parloit toutes deux; mais le latin étoit encore la langue régnante, et la majesté impériale ne s'exprimoit point autrement. L'empereur ne donna aucune atteinte à la liberté du concile : il la laissa tout entière aux ariens avant que le jugement fût prononcé. Dans les vives contestations qui s'élevèrent entre eux et les catholiques, le prince écoutoit tout avec attention et avec patience; il se prêtoit aux propositions de part et d'autre; il appuyoit celles qui lui paroissoient propres à rapprocher les esprits; il s'efforçoit de vaincre l'opiniâtreté par sa douceur, par la force de ses raisons, par des instances pressantes et par des remontrances assaisonnées d'éloges. Il faut pourtant convenir que la présence du souverain dans un concile étoit un exemple dangereux, dont Constance abusa depuis dans les conciles d'Antioche et de Milan.

Athan. epist. contra arianos.
Theod. l. 1, *c.* 7, 8.
Till. arian. art. 9.
Fleury, hist. eccl. l. 11, *c.* 12.

Les ariens présentèrent une profession de foi artificieusement composée; elle révolta tous les esprits : on se récria; elle fut mise en pièces. On lut une lettre d'Eusèbe de Nicomédie, remplie de blasphèmes si outrageans contre la personne du fils de Dieu, que les pères, pour ne les point entendre, se bouchèrent les oreilles : on la déchira avec horreur. Les catholiques vouloient dresser un symbole qui ne fût susceptible d'aucune ambiguité, d'aucune interprétation favorable au dogme impie d'Arius, et qui exclût absolument de la personne de Jésus-Christ toute idée de créature. Les ariens, au contraire, ne cherchoient qu'à sortir d'embarras en sauvant l'erreur sous l'équivoque des termes. D'abord on exigea d'eux qu'ils reconnussent, selon les saintes Ecritures, que Jésus-Christ est par nature fils unique de Dieu, son verbe, sa vertu, son unique sagesse, splendeur de sa gloire, caractère de sa substance. Ils ne firent aucune difficulté d'adopter tous ces termes, parce que,

selon eux, ils n'étoient pas incompatibles avec la qualité de créature. Ils trouvoient moyen de pratiquer dans toutes ces expressions un retranchement à l'erreur. Mais on les força tout-à-fait, quand, en ramassant dans un seul mot les notions répandues dans l'Ecriture touchant le fils de Dieu, on leur proposa de déclarer qu'il étoit consubstantiel à son père. Ce mot fut pour eux un coup de foudre; il ne laissoit aucun subterfuge à l'hérésie; c'étoit reconnoître que le fils est en tout égal à son père, et le même Dieu que lui. Aussi s'écrièrent-ils que ce terme étoit nouveau, qu'il n'étoit point autorisé par les Ecritures. On leur répliqua que les termes dont ils se servoient pour dégrader le fils de Dieu ne se trouvoient pas non plus dans les livres saints; que d'ailleurs ce mot étoit déjà consacré par l'usage qu'en avoient fait, près de quatre-vingts ans auparavant, d'illustres évêques de Rome et d'Alexandrie (c'étoient les deux saints Denys) pour confondre les adversaires de la divinité de Jésus-Christ. Les pères du concile se tinrent constamment attachés à ce terme, qui tranchoit toutes les subtilités d'Arius, et qui fut depuis ce temps le signal distinctif des orthodoxes et des ariens. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce glaive dont ils égorgeoient l'hérésie, leur avoit été fourni par l'hérésie même : on avoit lu une lettre d'Eusèbe de Nicomédie, dans laquelle il disoit que reconnoître le fils increéé, ce seroit le déclarer consubstantiel à son père.

Tous les orthodoxes, étant d'accord sur la foi de l'Eglise, en souscrivirent le formulaire dressé par Osius, et prononcèrent l'anathème contre Arius et sa doctrine. Les dix-sept partisans de l'hérésiarque refusèrent d'abord de souscrire; mais la plupart se réunirent, du moins en apparence. La crainte de l'exil dont l'empereur menaçoit les réfractaires les fit signer contre leur conscience, comme ils le firent bien voir dans la suite. Eusèbe de Césarée balança, et souscrivit enfin. La lettre qu'il

Athan. ad solit.
Socr. l. 1, *c.* 7.
Soz. l. 1, *c.* 19.
Polit. apud Phot.
Theod. l. 1. *c.* 8, 12.
Philost. l. 1, *c.* 9.
Baron. an. p. 325.

Pagi. ibid.
Herm. vie de S. Athan. l. 2.
Till. arian. art. 9.
Fleury, hist. eccles. l. 11, c. 13.
Bayle, dict. art. Arius, rem. A.

adressa à son église semble faite pour rassurer les ariens de Césarée, que la nouvelle de sa signature avoit sans doute alarmés. Il y explique le terme de *consubstantiel*, et l'affoiblit en l'expliquant. On sent un courtisan qui se plie aux circonstances et qui ne change que de langage. Eusèbe de Nicomédie, et Théognis de Nicée, disputèrent long-temps le terrain. Le premier employa tout le crédit qu'il avoit auprès du prince pour se mettre à couvert sans être obligé d'adhérer à la décision du concile. Enfin, vaincu par la fermeté de l'empereur, il consentit à signer la profession de foi, mais non pas l'anathème : il connoissoit trop, disoit-il, l'innocence et la pureté de la foi d'Arius. Il paroît que Théognis le suivit pas à pas dans toutes ses démarches. Philostorge prétend que par le conseil de Constantie, attachée à la nouvelle doctrine, les ariens trompèrent l'empereur et les orthodoxes, en insérant dans le mot grec, qui signifie *consubstantiel*, une lettre qui en change le sens, et réduit ce mot à n'exprimer que *semblable en substance :* il n'est guère probable que ce foible artifice ait échappé à tant d'yeux clairvoyans. Second et Théonas restèrent seuls obstinés : on les condamna avec Arius et les autres prêtres ou diacres déjà frappés d'anathème dans le concile d'Alexandrie, tels que Piste et Euzoïus, qui, à la faveur des troubles de l'hérésie, usurpèrent quelque temps après, l'un le siége d'Alexandrie, l'autre celui d'Antioche. Les écrits d'Arius, et en particulier sa *Thalie*, furent condamnés. En exécution de ce jugement du concile, que la puissance séculière appuya, mais qu'elle ne prévint pas, Constantin, dans une lettre adressée aux évêques absens et à tous les fidèles, ordonne que ces livres pernicieux soient jetés au feu, sous peine de mort contre tous ceux qui en seront trouvés saisis. Le concile avoit défendu à Arius de retourner à Alexandrie; l'empereur le relégua à Nicée en Illyrie avec Second, Théonas et ceux qui avoient subi l'anathème. On a blâmé Constantin de

cette disproportion dans les peines ; on lui a reproché d'avoir condamné à mort ceux qui liroient des ouvrages dont il se contentoit de bannir l'auteur. On ne peut excuser ce défaut que par un autre que nous avons déjà relevé, et qui semble avoir sa racine dans la bonté même du prince : il étoit bien plus sévère à l'égard des crimes à commettre qu'à l'égard des crimes commis : l'amour du bon ordre le portoit à faire craindre les châtimens les plus rigoureux, et sa clémence naturelle arrêtoit la punition : ainsi, par l'événement, les peines prononcées dans ses lois devenoient simplement comminatoires. Il eût sans doute mieux rempli le devoir de législateur et de souverain s'il eût été plus retenu dans les menaces et plus ferme dans l'exécution. Il veut, dans la même lettre, que les ariens soient désormais nommés *porphyriens*, à cause de la conformité qu'il trouve entre Porphyre et Arius, tous deux ennemis mortels de la religion chrétienne, qu'ils ont attaquée par des écrits impies; tous deux exécrables à la postérité et dignes de périr avec leurs ouvrages. Mais cette dénomination ne prit pas faveur ; et ce n'est pas la seule fois que le langage s'est soustrait, ainsi que la pensée, à toute l'autorité des souverains.

Constantin avoit fort à cœur l'uniformité dans la célébration de la Pâque. On s'accorda sur ce point. Il fut décidé que cette fête seroit fixée au premier dimanche d'après le quatorzième de la lune de mars, et qu'on se serviroit du cycle de Méton. C'est une révolution de dix-neuf ans, après lesquels la lune recommence à faire les mêmes lunaisons. Eusèbe de Césarée se chargea de composer un canon pascal de dix-neuf années; il l'adressa à Constantin avec un traité complet sur cette matière. Nous avons la lettre de l'empereur qui le remercie de cet ouvrage. L'astronomie florissoit alors surtout en Egypte. Ce fut dans la suite l'évêque d'Alexandrie qui fut chargé de faire pour chaque année le calcul de

Eus. l. 3, *c.* 17, *et seq. Idem. l.* 4, *c.* 34, 35. *Dionys.exig. apud Buch. in cyclis p.* 485. *Baron. an.* 325.

la Pâque, et d'en donner avis à l'évêque de Rome. Celui-ci en instruisoit les autres églises. Cette coutume fut long-temps observée: mais lorsque le siége d'Alexandrie fut occupé par des prélats hérétiques, on ne voulut plus recevoir leurs lettres pascales. Malgré ce règlement du concile de Nicée il y eut quelques évêques qui s'obstinèrent long-temps à célébrer la Pâque le même jour que les Juifs; ils firent schisme, et furent nommés *quartodécimains*.

Socr. l. 1, *c.* 7-10. *Theod. l.* 1, *c.* 9. *Soz. l.* 1, *c.* 21, 23. *Canon.* 8, *Nic. Baron. an.* 325.

Le concile auroit bien souhaité terminer toutes les disputes qui agitoient l'Eglise. Il traita Mélèce avec plus d'indulgence qu'Arius; il lui laissa le nom et la dignité d'évêque, mais il lui ôta les ordinations. Quant aux évêques que Mélèce avoit établis, ils devoient, après une nouvelle imposition des mains, conserver leur titre, à condition qu'ils céderoient le rang à ceux qu'Alexandre avoit ordonnés, et à qui ils pourroient succéder, en observant les formes canoniques. Cette sage disposition du concile fut rendue inutile par l'indocilité de Mélèce, qui perpétua les troubles en se nommant un successeur quand il se vit près de mourir. Théodoret dit que de son temps, c'est-à-dire, plus de cent ans après le concile de Nicée, ce schisme subsistoit encore, surtout parmi quelques moines d'Egypte qui s'écartoient de la sainte doctrine, et qui se livroient à des pratiques ridicules et superstitieuses. L'Eglise étoit encore divisée depuis quatre-vingts ans par le schisme des novatiens. Il avoit eu pour auteur Novatien, qui, s'étant séparé du pape Corneille, avoit pris le titre d'évêque de Rome. Ces hérétiques affectoient une sévérité outrée, et se donnoient pour cette raison un nom qui dans la langue grecque signifie *purs*. Ils retranchoient pour toujours de leur communion ceux qui, depuis leur baptême, avoient commis des crimes soumis à la pénitence publique; ils prétendoient que Dieu seul pouvoit absoudre, et ils ôtoient à l'Eglise le pouvoir de lier et de délier. Ils condamnoient

les secondes noces comme des adultères. Leur secte étoit fort étendue ; elle avoit en Occident, et plus encore en Orient, des évêques, des prêtres, des églises. L'extérieur de régularité la rendoit la moins odieuse de toutes les sectes hérétiques, et elle subsista jusque dans le huitième siècle. Les pères de Nicée consentoient à les recevoir dans le sein de l'Eglise, s'ils vouloient renoncer à leurs fausses préventions ; ils offroient à leurs prêtres de les conserver dans le clergé, à leurs évêques de les admettre au nombre des prêtres, même de leur laisser leur titre, mais sans fonction, et seulement par honneur, si les évêques catholiques des lieux ne s'y opposoient pas. Ces offres furent inutiles. L'empereur lui-même s'employa en vain à leur réunion ; il fit venir à Nicée Acésius, évêque novatien de Byzance, qu'il estimoit pour la pureté de ses mœurs. Il lui communiqua les décisions du concile, et lui demanda s'il approuvoit la profession de foi et ce qu'on avoit statué sur la Pâque. Acésius répondit qu'on n'avoit rien établi de nouveau, et que ces deux points étoient conformes à la croyance et à la pratique apostolique : *Pourquoi donc*, lui dit Constantin, *vous tenez-vous séparé de communion?* Alors l'évêque, prévenu des maximes excessives des novatiens, se rejeta sur la corruption où il prétendoit que l'Eglise étoit tombée en s'attribuant le pouvoir de remettre les péchés mortels ; et l'empereur sentit qu'un orgueilleux rigorisme n'est pas moins difficile à guérir que le relâchement.

Canon. Nic. Pagi ad Baron. an. 325.

Nous laissons à l'histoire de l'Eglise le détail des canons de ce saint concile. Entre les trésors de la tradition ecclésiastique, c'est la source la plus pure, où l'Eglise puise encore ses règles de discipline. La célèbre profession de foi, qui fut depuis ce temps la terreur et l'écueil de l'arianisme, est ce qu'on appelle aujourd'hui le symbole de Nicée. Le second concile général tenu à Constantinople y a fait quelques additions pour développer davantage les points essentiels de notre croyance. L'Eglise

d'Espagne, par le conseil du roi Récarède à la fin du sixième siècle, fut la première qui le chanta à la messe, pour affermir dans la foi les Goths nouvellement sortis de l'arianisme. Sous Charlemagne on commença à le chanter en France. Cet usage n'étoit pas encore établi à Rome sous le pontificat de Jean VIII, du temps de Charles-le-Chauve.

Soc. l. 1. c. 7. Gelas. Cyzic. l. 2, c. 37.

Après avoir réglé ce qui regardoit la foi et la discipline, le concile chargea nommément les principaux évêques d'en instruire toutes les églises, et il leur assigna à chacun leur département. Mais il jugea à propos d'appliquer lui-même le remède à la partie la plus malade. Il écrivit une lettre synodale aux églises d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye et de la Pentapole. On y remarque la douceur évangélique de ces saints évêques : loin de triompher de l'exil d'Arius, ils en paroissent affligés : *Vous avez sans doute appris,* disent-ils, *ou vous apprendrez bientôt ce qui est arrivé à l'auteur de l'hérésie; nous n'avons garde d'insulter à un homme qui a reçu la punition que méritoit sa faute.* Ils n'en disent pas davantage sur le châtiment d'Arius. Cette lettre fut accompagnée d'une autre adressée par le prince à l'église d'Alexandrie; il y remercie Dieu d'avoir confondu l'erreur à la lumière de la vérité; il rend témoignage aux pères du concile de leur scrupuleuse exactitude à examiner et à discuter les matières; il gémit sur les blasphèmes que les ariens ont osé prononcer contre Jésus-Christ; il exhorte les membres séparés à se rejoindre au corps de l'Eglise, et il finit par ces paroles : *La sentence prononcée par trois cents évêques doit être révérée comme sortie de la bouche de Dieu même; c'étoit le Saint-Esprit qui les éclairoit et qui parloit en eux : qu'aucun de vous n'hésite à les écouter. Rentrez tous avec empressement dans la voie de la vérité, afin qu'à mon arrivée je puisse, de concert avec vous, rendre grâce à celui qui pénètre le fond des consciences.* On voit qu'il avoit dessein d'aller

incessamment en Egypte, ce qu'il n'a pas exécuté. Il écrivit encore deux autres lettres à toutes les églises; l'une est celle dont nous avons déjà parlé, dans laquelle il proscrivoit la doctrine et les écrits d'Arius; par l'autre, il exhortoit tous les fidèles à se conformer à la décision du concile sur la célébration du jour de Pâques.

La fête des Vicennales de Constantin tomboit au vingt-cinquième de juillet de cette année; c'étoit le commencement de la vingtième de son règne. On croit que, pour ne pas interrompre des affaires plus importantes, cette cérémonie fut remise à la fin du concile, qui se termina le vingt-cinquième d'août. Eusèbe de Césarée fit en présence de l'assemblée l'éloge de l'empereur; et celui-ci invita tous les évêques à un festin qu'il fit préparer dans son palais. Ils furent reçus entre deux haies de gardes qui avoient l'épée nue. La salle étoit richement ornée; on y avoit dressé plusieurs tables. L'empereur fit asseoir à la sienne les plus illustres prélats, et distingua par des honneurs et des caresses ceux qui portoient les marques glorieuses de leurs combats pour Jésus-Christ; il se sentoit en les embrassant échauffer d'un nouveau zèle pour la foi qu'ils avoient si généreusement défendue. Tout se passa avec la grandeur et la modestie convenable à un empereur et à des évêques. Après le festin, il leur fit des présens et leur donna des lettres pour les gouverneurs de ses provinces; il ordonnoit à ceux-ci de distribuer tous les ans du blé dans chaque ville aux veuves, aux vierges, aux ministres de l'Eglise. La quantité en fut mesurée, dit Théodoret, sur la libéralité du prince plutôt que sur le besoin des pauvres. Julien abolit cette distribution. Jovien n'en rétablit que le tiers; la disette qui affligeoit alors l'empire ne lui permit pas de le renouveler en entier; mais ce tiers étoit fort considérable, et se distribuoit encore du temps de Théodoret. L'empereur

Eus. vit. l. 1, c. 1, et l. 3, c. 15, 16. Theod. l. 1, c. 11. Soz. l. 1, c. 24. Pagi ad Baron. an. 325. Till. art. 59.

acheva la solennité de ses Vicennales à Nicomédie, et la réitéra à Rome l'année suivante.

Eus. vit. l. 3, c. 21. *Soz. l. 1, c. 24.* *Baron. an.* 325.

Avant que les évêques se séparassent, Constantin les fit assembler encore une fois; il les exhorta à conserver entre eux cette heureuse union, qui rendroit la religion vénérable aux païens et aux hérétiques; à bannir tout esprit de domination, de contention, de jalousie. Il leur conseilla de ne pas employer seulement les paroles pour convertir les hommes; il en est peu, leur dit-il, qui cherchent sincèrement la vérité, il faut s'accommoder à leur foiblesse; acheter pour Dieu ceux qu'on ne peut convaincre; mettre en œuvre les aumônes, la protection, les marques de bienveillance, les présens même; en un mot, comme un habile médecin, varier le traitement selon la disposition de ceux qu'on veut guérir. Enfin, après leur avoir demandé le secours de leurs prières et leur avoir dit adieu, il les renvoya dans leurs diocèses, et les défraya pour le retour, comme il avoit fait depuis qu'ils étoient sortis de leurs églises. Telle fut la conclusion du concile de Nicée, le modèle des conciles suivans; respectable à jamais par la grandeur de la cause qui y fut traitée, et par le mérite des évêques qui la défendirent. L'Eglise y fit la revue de ses forces; elle apprit à l'erreur à redouter ces saintes armées, composées d'autant de chefs, où le Saint-Esprit commande et donne à la vérité une victoire assurée. Mais ce qui jette sur ce concile une plus vive lumière, c'est que l'Eglise, sortant alors des longues épreuves des persécutions, se présente à nos esprits avec toute la pureté et tout l'éclat de l'or qui sort de la fournaise. La mémoire de cette assemblée a été consacrée par la vénération des fidèles; et l'église d'Orient solennise la fête des évêques de Nicée le vingt-huitième de mai selon le ménologe des Grecs.

Theod. l. 1, c. 20. *Philost. l. 1, c. 10.*

Aussitôt après la séparation des évêques, Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée levèrent le masque, et recommencèrent à enseigner leurs erreurs. Ils se déclarèrent

protecteurs de quelques ariens obstinés que Constantin avoit mandés à sa cour, parce qu'ils semoient de nouveaux troubles dans Alexandrie. Le prince, irrité de la mauvaise foi des deux prélats, fit assembler un concile de quelques évêques trois mois après celui de Nicée. Ils y furent condamnés et déposés. L'empereur les relégua dans les Gaules, et écrivit à ceux de Nicomédie pour les en instruire. Il dépeint dans cette lettre Eusèbe comme un scélérat qui s'étoit prêté avec fureur à la tyrannie de Licinius, au massacre des évêques, à la persécution des fidèles; il le traite comme son ennemi personnel; il exhorte ses diocésains à se préserver de la contagion d'un si pernicieux exemple, et menace de punition quiconque prendra le parti de cet apostat. On mit à la place de ces deux prélats Amphion sur le siége de Nicomédie, et Chrestus sur celui de Nicée. Nous raconterons dans la suite par quels artifices ces deux hérétiques se procurèrent, à trois ans de là, le rappel et le rétablissement dans leurs siéges.

Gelas. Cyzic. l. 3, c. 2. Till. arian. art. 10, 11, et not. 8.

Cinq mois après le concile de Nicée, l'évêque d'Alexandrie alla recevoir la récompense de ses travaux. Etant près de mourir, il désigna par un esprit prophétique Athanase pour son successeur. Ce diacre, qui dans un âge peu avancé égaloit en mérite les plus anciens prélats, et en modestie les plus humbles, se cacha, fut découvert, et malgré ses résistances élu selon les formes canoniques. Il fut, pendant quarante-six ans que dura son épiscopat, le chef de l'armée d'Israël, et le plus ferme rempart de l'Eglise. Cinq fois banni, souvent en danger de perdre la vie, toujours en butte à la fureur des ariens, il ne se laissa jamais ni vaincre par leur violence, ni surprendre par leurs artifices. Génie vraiment héroïque, plein de force et de lumières, trop élevé pour être en prises aux séductions de la faveur, inébranlable au milieu des orages, il résista à des cabales armées de toute la puissance de l'enfer et de la cour. Ce fut dans

Soc. l. 1, c. 11. Theod. l. 1, c. 26. Herman, vie de S. Athan. l. 1.

la suite un malheur pour Constantin et une des plus grandes taches de son règne, de s'être laissé prévenir contre un évêque si digne de sa confiance; et rien ne montre mieux combien les ennemis d'Athanase étoient adroits et dangereux.

Cod. Th. lib. 11, tit. 39. L. 15, tit. 12.
Eus. vit. l. 4, c. 25.
Soc. l. 1, c. 18.
Soz. l. 1, c. 8.
Lact. inst. l. 6, c. 20.
Idem. epit. c. 6.
Joseph. antiq. jud. l. 19, c. 7.
Liban. de vitâ suâ, p. 3.
Cod. Th. l. 7, tit. 4.
Cod. Just. lib. 5, tit. 71.

L'empereur passa le reste de l'année et le commencement de la suivante en Thrace, en Mœsie, en Pannonie. Ce temps de repos fut employé à faire des lois utiles. C'étoit une règle de droit, que le demandeur seul fût obligé à faire preuve de la justice de sa prétention. Constantin, pour ne laisser aucun nuage dans l'esprit des juges, voulut qu'en certains cas le défendeur fût astreint à prouver la légitimité de sa possession. Quant à la nature des preuves judiciaires, telles que les écritures et les témoins, il ordonna dans les années suivantes qu'on n'auroit égard à aucune des écritures produites par une des deux parties, si elles se combattoient l'une l'autre; que les témoins prêteroient le serment avant que de parler; que les témoignages auroient plus ou moins de poids, selon le rang et le mérite des personnes; mais que la déposition d'un seul, de quelque rang qu'il fût, ne seroit jamais écoutée. Une loi bien plus célèbre est celle qui défendoit les combats de gladiateurs, et qui pour l'avenir condamnoit au travail des mines ceux que la sentence des juges avoit coutume de réserver pour ces divertissemens cruels. Les chrétiens avoient toujours détesté ces jeux sanglans; Lactance venoit encore d'en montrer l'horreur dans ses institutions divines, qui avoient paru quatre ou cinq ans auparavant; et il y a lieu de croire que les pères de Nicée, dans les entretiens qu'ils eurent avec l'empereur, n'avoient pas oublié cet article. Constantin, qui avoit plusieurs fois fait couler le sang des captifs dans ces affreux spectacles, devenu plus humain par la pratique des vertus chrétiennes, sentoit toute la barbarie de ces combats. Il eût bien voulu les détruire dans tout l'empire; on le sent par sa loi. Il

paroît cependant qu'elle n'eut d'effet que pour Béryte en Phénicie, où elle fut adressée. Cette ville étoit fameuse par un amphithéâtre magnifique, qu'avoit autrefois bâti Agrippa, roi de Judée; elle étoit fort adonnée à ces spectacles. Cette coutume inhumaine régna long-temps en Orient, et plus encore à Rome, où elle ne fut abolie que par Honorius. Libanius parle d'un combat de gladiateurs qui fut donné à Antioche en 328, c'est-à-dire trois ans après cette loi. L'empereur remédia à un abus qu'avoit introduit l'avidité des officiers militaires. Ils devoient recevoir par jour une certaine quantité de vivres, qui se tiroit des dépôts publics, dans lesquels on les tenoit en réserve. Ils se faisoient donner leurs rations en argent; d'où il arrivoit deux inconvéniens: les dépositaires des vivres, ne vidant pas leurs magasins, exigeoient des provinces de l'argent au lieu des denrées dont ils n'avoient que faire; et les vivres, séjournant trop long-temps dans les greniers, s'altéroient et se distribuoient en cet état aux soldats. Constantin défendit, sous peine de mort, aux gardes des magasins de se prêter à ce commerce. Il prescrivit aussi de nouvelles formalités pour l'aliénation des biens des mineurs qui se trouvoient débiteurs du fisc.

Au mois de mai de l'an 326, Constantin, consul pour la septième fois, ayant pris pour collègue son fils Constance, âgé de huit ans et demi, et déjà César, résolut d'aller à Rome, dont il étoit absent depuis long-temps. Il passa par Aquilée et par Milan, où il paroît qu'il fit quelque séjour. Il étoit à Rome le huitième de juillet, et y demeura près de trois mois. Il y célébra de nouveau ses Vicennales. Le concours des décennales des deux Césars Crispe et Constantin augmenta la solennité. Mais la joie de ces fêtes se changea en deuil par un événement funeste, qui fut pour l'empereur jusqu'à la fin de sa vie une source d'amertume. Crispe, qui avoit si heureusement remplacé son père dans la guerre contre

An. 326.
Idace.
Cod. Th.
Chron.
Philost. l. 2, *c.* 4.
Vict. epit.
Eutr. l. 10.
Amm. l. 14, *c.* 11.
Zos. l. 2.
Sidon. epist. 8, *l.* 5.
Cod. orig. Const. p. 34.

les Francs, qui l'avoit secondé avec tant de succès et de gloire dans la défaite de Licinius, et qui donnoit encore de plus grandes espérances, fut accusé par sa belle-mère d'avoir conçu pour elle une passion incestueuse, et d'avoir osé la lui déclarer. Quelques auteurs attribuent cette méchanceté de Fausta à la jalousie que lui inspiroient les brillantes qualités du fils de Minervine : d'autres prétendent qu'embrasée d'un criminel amour pour ce jeune prince, et rebutée avec horreur, elle l'accusa du crime dont elle étoit seule coupable. Tous conviennent que Constantin, emporté par sa colère, le condamna à mort sans examen. Il fut mené loin des yeux de son père, à Pola en Istrie, où il eut la tête tranchée. Sidonius dit qu'on le fit mourir par le poison. Il étoit âgé d'environ trente ans. Sa mort fut bientôt vengée. Le père infortuné commença par se punir lui-même. Accablé des reproches de sa mère Hélène, et plus encore de ceux de sa conscience, qui l'accusoit sans cesse d'une injuste précipitation, il se livra à une espèce de désespoir. Toutes les vertus de Crispe irritoient ses remords : il sembloit avoir renoncé à la vie. Il passa quarante jours entiers dans les larmes, sans faire usage du bain, sans prendre de repos. Il ne trouva d'autre consolation que de signaler son repentir par une statue d'argent qu'il fit dresser à son fils ; la tête étoit d'or ; sur le front étoient gravés ces mots : *c'est mon fils injustement condamné.* Cette statue fut ensuite transportée à Constantinople, où elle se voyoit dans le lieu appelé *Smyrnium.*

Zos. l. 2. Philost. l. 2. c. 11. Vict. epit. Eutr. l. 10. Sidon. ibid.

La mort de Crispe, chéri de tout l'empire, attira sur Fausta l'indignation publique. On osa bientôt avertir Constantin des désordres de sa perfide épouse. Elle fut accusée d'un commerce infâme, qu'il avoit peut-être seul ignoré jusqu'alors. Ce nouveau crime devint une preuve de la calomnie. Aussi malheureux mari que malheureux père, également aveugle dans sa colère contre sa femme et contre son fils, il ne se donna pas non

plus cette fois le temps d'avérer l'accusation, et il courut encore le risque de l'injustice et des remords. Il fit étouffer Fausta dans une étuve. Plusieurs officiers de sa cour furent enveloppés dans cette terrible vengeance. Le jeune Licinius, qui n'avoit pas encore douze ans, et dont les bonnes qualités sembloient dignes d'un meilleur sort, perdit alors la vie, sans qu'on en sache le sujet. Ces exécutions firent horreur. On trouva affichés aux portes du palais deux vers satiriques où l'on rappeloit la mémoire de Néron. Des événemens si tragiques ont noirci les dernières années de Constantin : ils contribuèrent sans doute à l'éloigner de la ville de Rome, où s'étoient passées tant de scènes sanglantes ; il la regarda comme un séjour funeste.

Rome de son côté ne lui épargna pas les malédictions et les injures. On raconte qu'un jour ayant été insulté par le peuple, il consulta deux de ses frères sur la conduite qu'il devoit tenir en cette rencontre. L'un lui conseilla de faire massacrer cette canaille insolente, et s'offrit à se mettre à la tête des troupes ; l'autre fut d'avis qu'il convenoit à un grand prince de fermer les yeux et les oreilles à ces outrages. L'empereur suivit ce dernier conseil, et regagna par cette douceur ce que les rigueurs précédentes lui avoient fait perdre dans le cœur du peuple. L'auteur qui rapporte ce trait ajoute que Constantin distingua par des emplois et des dignités celui de ses frères qui l'avoit porté à la clémence, et qu'il laissa l'autre dans une espèce d'obscurité : ce qui peut faire croire que le premier étoit Jule Constance, qui fut consul et patrice, ou Delmace, qui fut censeur et employé dans les plus grandes affaires ; et que l'autre étoit Hannibalien, qui eut en effet si peu de distinction, que plusieurs auteurs le retranchent du nombre des frères de Constantin, et le confondent avec Delmace.

Liban. or. 14. Du Cange, fam. Byz.

Ces dégoûts que l'empereur avoit éprouvés à Rome, joints à l'attachement que cette ville enivrée du sang

Chron. cod. Th. Amm. l. 14, c. 6.

des martyrs conservoit pour le paganisme lui firent naître la pensée d'établir ailleurs le siége de son empire. On peut juger, par le peu de résidence qu'il avoit fait à Rome depuis qu'il s'en étoit rendu maître, que cette ville n'avoit jamais eu pour lui beaucoup d'attraits. En effet, ce n'étoit plus depuis long-temps le séjour de la vertu et d'une simplicité magnanime ; c'étoit le rendez-vous de tous les vices et de toutes les débauches. La mollesse, la parure, la pompe des équipages, l'ostentation des richesses, la dépense de table, y tenoient lieu de mérite. Les grands dominoient en tyrans, et les petits rampoient en esclaves. Les hommes en place ne récompensoient plus que les services honteux ou les talens frivoles. La science et la probité étoient rebutées comme des qualités inutiles, ou même importunes. On achetoit des valets la faveur des maîtres. Les études sérieuses se cachoient dans le silence ; les amusemens étoient seuls en honneur ; tout retentissoit de chants et de symphonie. Le musicien et le maître de danse tenoient dans l'éducation une place plus importante que le philosophe et l'orateur. Les bibliothèques étoient des solitudes, ou plutôt des sépulcres, tandis que les théâtres et les salles de concert regorgeoient d'auditeurs ; et, dans une disette publique où l'on fut obligé de faire sortir les étrangers, on chassa tous les maîtres des arts libéraux, et l'on garda les comédiennes, les farceurs et trois mille danseuses, avec autant de pantomimes : tant la science et la vertu étoient devenues étrangères ! Ajoutez à cette peinture toutes les intrigues de la corruption, toutes les manœuvres de l'ambition et de l'avarice, l'ivrognerie de la populace, la passion désespérée du jeu, la fureur et la cabale des spectacles. Telle est l'idée que nous donne de cette ville un auteur judicieux, qui peignoit à la postérité ce qu'il avoit sous les yeux. Constantin l'abandonna pour n'y plus revenir, sans être encore déterminé sur le choix de sa nouvelle demeure. Il en sortit vers la fin

de septembre, et retourna en Pannonie, en passant par Spolette et par Milan.

Il demeura toute l'année suivante 327 dans l'Illyrie et dans la Thrace, pendant le consulat de Constance et de Maxime. Ce Constance n'étoit pas de la famille de Constantin; il avoit alors avec le consulat la dignité de préfet du prétoire. Cette année est à jamais mémorable par la découverte de l'instrument de notre rédemption; qui, après avoir été enseveli pendant près de trois cents ans, reparut à la chute de l'idolâtrie, et s'éleva à son tour sur ses ruines.

An. 327. *Chron. cod. Th.* *Buch. cycl. p.* 239, 250, 253.

Constantin avoit résolu d'honorer Jérusalem d'un monument digne de son respect pour cette terre sacrée. Hélène sa mère, remplie de ce noble dessein, étoit partie de Rome l'année précédente après la mort de Crispe, pour aller chercher quelque consolation sur les vestiges du Sauveur. Agée de soixante-dix-neuf ans, elle ne se rebuta pas des fatigues d'un si long voyage. A son arrivée, sa piété fut attendrie de l'état déplorable où elle trouvoit le Calvaire. Les païens, pour étouffer le christianisme dans son berceau même, avoient pris à tâche de défigurer ce lieu; ils avoient élevé sur la colline quantité de terre, et, après avoir couvert le sol de grandes pierres, ils l'avoient environné d'une muraille. C'étoit depuis Adrien un temple consacré à Vénus, où la statue de la déesse recevoit un encens profane, et éloignoit les hommages des chrétiens, qui n'osoient approcher de ce lieu d'horreur. Ils avoient perdu jusqu'à la mémoire du sépulcre de Jésus-Christ. Hélène, sur les indices d'un Hébreu plus instruit que les autres, fit abattre les statues et le temple, enlever les terres qui furent jetées loin de la ville, et découvrir le sépulcre. En fouillant aux environs, on trouva trois croix, les clous dont le Sauveur avoit été attaché, et séparément, l'inscription telle qu'elle est rapportée par les évangélistes. Un miracle fit distinguer la croix de Jésus-Christ.

Eus. vit. l. 3, *c.* 25, *et seq.* *Theod. l.* 1, *c.* 17, 18. *Soz. l.* 2, *c.* 1. *Paulin. epist.* 11. *Hieron. epist.* 12.

Eus. vit. l. 3, c. 29, et seq. Soc. l. 1, c. 17. Soz. l. 2, c. 1. Valois epist. de Anastasi. Fleury, hist. eccles. l. 11, c. 54.

La découverte d'un si riche trésor combla de joie l'empereur. Il ne pouvoit se lasser de louer la Providence qui, ayant si long-temps conservé un bois de lui-même corruptible, le manifestoit enfin au ciel et à la terre, lorsque les chrétiens devenus libres pouvoient marcher sans crainte sous leur étendard général. Il fit bâtir une église qui est nommée dans les auteurs tantôt *l'Anastase*, c'est-à-dire la résurrection, tantôt l'église de la croix ou de la passion, tantôt le saint sépulcre. L'empereur recommanda à l'évêque Macaire de ne rien épargner pour en faire le plus bel édifice de l'univers. Il donna ordre à Dracilien, vicaire des préfets et gouverneur de Palestine, de fournir tous les ouvriers et les matériaux que demanderoit l'évêque. Il envoya lui-même les pierreries, l'or, et les plus beaux marbres. Selon quelques auteurs, Eustathe, prêtre de Byzance, en fut l'architecte. Voici la description que fait Eusèbe de ce temple magnifique. La façade, superbement ornée, s'élevoit sur un large parvis, et donnoit entrée dans une vaste cour bordée de portiques à droite et à gauche. On entroit dans le temple par trois portes du côté de l'occident. Le bâtiment se divisoit en trois corps. Celui du milieu, que nous appelons la nef, et qu'on nommoit proprement la basilique, étoit très-étendu dans ses dimensions, et fort exhaussé. L'intérieur étoit incrusté des marbres les plus précieux : au-dehors, les pierres étoient si bien liées et d'un si beau poli, qu'elles rendoient l'éclat du marbre. Le plafond, formé de planches exactement jointes, décoré de sculpture et revêtu entièrement d'un or très-pur et très-éclatant, sembloit un océan de lumière suspendu sur toute la basilique. Le toit étoit couvert de plomb. Vers l'extrémité s'élevoit un dôme en plein cintre, soutenu sur douze colonnes, dont le nombre représentoit celui des apôtres : sur les chapiteaux étoient placés autant de grands vases d'argent. De chaque côté de la basilique s'étendoit un portique dont

la voûte étoit enrichie d'or. Les colonnes, qui lui étoient communes avec la basilique, avoient beaucoup d'élévation ; l'autre partie portoit sur des pilastres très-ornés. On avoit pratiqué sous terre un autre portique qui répondoit au supérieur dans toutes ses dimensions. De l'église on passoit dans une seconde cour pavée de belles pierres polies, autour de laquelle régnoient des trois côtés de longs portiques. Au bout de cette cour et au chef de tout l'édifice étoit la chapelle du saint sépulcre, où l'empereur s'étoit efforcé d'imiter par l'éclat de l'or et des pierres précieuses la splendeur dont avoit brillé ce saint lieu au moment de la résurrection. Cet édifice, commencé sous les yeux d'Hélène, ne fut achevé et dédié que huit ans après. Il n'en reste plus de vestiges, parce qu'il a été plusieurs fois ruiné : il se forma alentour une autre ville qui reprit l'ancien nom de Jérusalem, et qui sembloit être, dit Eusèbe, la nouvelle Jérusalem, prédite par les prophètes. Celle-ci renfermoit le saint sépulcre et le Calvaire. L'ancienne, qui depuis Adrien portoit le nom d'*Ælia*, fut abandonnée ; et dès ce temps-là commencèrent les pèlerinages et les offrandes des chrétiens, que la dévotion y appeloit de toutes les parties du monde.

La pieuse princesse bâtit encore deux autres églises ; l'une à Bethléem, dans le lieu où étoit né le Sauveur, l'autre sur le mont des Olives, d'où il s'étoit élevé au ciel. Elle ne se borna pas à la pompe des édifices. Sa magnificence se fit encore bien mieux connoître par les bienfaits qu'elle aimoit à répandre sur les hommes. Dans le cours de ses voyages elle versoit sur le public et sur les particuliers les trésors de l'empereur, qui fournissoit sans mesure à toutes ses libéralités ; elle embellissoit les églises et les oratoires des moindres villes ; elle faisoit de sa propre main des largesses aux soldats ; elle nourrissoit et habilloit les pauvres ; elle délivroit les prisonniers, faisoit grâce à ceux qui étoient condamnés

Eus. vit. l. 3, c. 41, et seq. Socr. l. 1, c. 17. Soz. l. 2, c. 1. Theoph. p. 21. Suid. in Ἑστιάδες *et in* Ἑλένη.

aux mines, tiroit d'oppression ceux qui gémissoient sous la tyrannie des grands, rappeloit les exilés; en un mot, dans ce pays habité autrefois par le Sauveur du monde, elle retraçoit son image, faisant pour les corps ce qu'il y avoit fait pour les âmes. Ce qui la rapprochoit encore davantage de cette divine ressemblance, c'étoit la simplicité de son extérieur, et les pratiques d'humilité qui voiloient la majesté impériale sans l'avilir. On la voyoit prosternée dans les églises au milieu des autres femmes, dont elle ne se distinguoit que par sa ferveur. Elle assembla plusieurs fois toutes les filles de Jérusalem qui faisoient profession de virginité, elle les servit à table, et ordonna qu'elles fussent nourries aux dépens du public.

Socr. l. 1, c. 17. Theod. l. 1, c. 18. Soz. l. 2, c. 1. Cod. orig. C. P. p. 17.

Après avoir rendu aux saints lieux tout leur éclat, elle partit pour aller rejoindre son fils. La sainte croix, enfermée dans une châsse d'argent, fut mise entre les mains de l'évêque, qui ne la montroit au peuple qu'une fois l'année, au vendredi saint. Constantin reçut de sa mère les clous, l'inscription, et une portion considérable de la croix, dont il envoya une partie à Rome avec l'inscription; il la fit déposer dans la basilique du palais Sessorien, qui fut pour cette raison appelée l'église de Sainte-Croix, ou l'église d'Hélène. Il garda l'autre partie, qu'il fit dans la suite enfermer à Constantinople dans sa statue posée sur la colonne de porphyre. L'usage qu'il fit des clous n'est pas aussi clairement énoncé; tout ce qu'on peut tirer des expressions des auteurs originaux, c'est qu'il les fit entrer dans la composition de son casque et du mors de son cheval pour lui servir de sauvegarde dans les batailles. Le pape Sylvestre établit une fête de l'invention de Sainte-Croix au troisième de mai.

Eus. vit. l. 3, c. 46 et 47. Socr. l. 1, c. 17.

Hélène ne vécut pas long-temps après cette pieuse conquête. Elle mourut au mois d'août, âgée de quatre-vingts ans, entre les bras de son fils, qu'elle fortifia dans

la foi par ses dernières paroles, et qu'elle combla de bénédictions. Il fit porter son corps à Rome, où il fut mis dans un tombeau de porphyre au milieu d'un mausolée que Constantin fit construire sur la voie Lavicane, près de la basilique de Saint-Marcellin et de Saint-Pierre. Il orna cette basilique d'un grand nombre de vases précieux. Les Romains prétendent encore posséder le corps de cette princesse. Si l'on en croit les historiens grecs, il fut deux ans après transporté à Constantinople, et déposé dans l'église des saints apôtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince avoit comblé d'honneurs sa mère pendant sa vie; il lui donna le titre d'*Auguste;* il fit graver le nom d'Hélène sur les monnoies; il la laissa maîtresse de ses trésors. Elle n'en usa que pour satisfaire une piété magnifique et une charité inépuisable. Mais il est vraisemblable que d'un côté l'enlèvement de toutes les richesses des temples, de l'autre les pieuses profusions d'Hélène sont le principal fondement du reproche que les auteurs païens font à Constantin, d'avoir prodigué d'une main ce qu'il ravissoit de l'autre. Après la mort d'Hélène, son fils ne cessa d'honorer sa mémoire. Il lui érigea une statue à Constantinople, dans une place qui prit de là le nom d'*Augustéon*. Ayant fait une ville du bourg de Drépane en Bithynie, pour honorer saint Lucien, martyr, dont les reliques y reposoient, il l'appela *Hélénopolis*, et déclara exempt tout le terrain d'alentour jusqu'où la vue pouvoit s'étendre. Quelques-uns disent que ce fut Hélène elle-même qui, à son retour, augmenta cette bourgade; et c'est ce qui leur a donné lieu de croire qu'elle y étoit née. Sozomène parle encore d'une ville de Palestine que Constantin nomma *Hélénopolis*. Il changea aussi en son honneur le nom d'une partie de la province du Pont; et l'appela *Hélénopont*. Justinien étendit ensuite cette dénomination à toute la province.

Theod. l. 1, c. 18.
Soz. l. 2, c. 1.
Anastas. in Sylvest.
Theoph. p. 21.
Niceph. Call. l. 8, c. 31.
Chron. Alex. p. 283.
Hesych. Miles.
Philost. l. 2, c. 13.
Justin. coll. 4, tit. 7, nov. 28, c. 1.
Baron. an. 326.

Les affaires de l'Eglise, dont nous rendrons compte

An. 328. *Vict. epit. Chron. Alex. p. 284. Theoph. p. 22. God. chron. Cod. Th. et in not. t. 2, p. 240. Grut.* CLIX, 6.

ailleurs, retinrent Constantin à Nicomédie une grande partie de l'année suivante, où Januarinus et Justus furent consuls. Il en sortit pour une expédition dont on ignore le détail. Une inscription de cette année qui lui donne pour la vingt-deuxième fois le titre d'*imperator*, est le monument d'une victoire. La chronique d'Alexandrie dit qu'il passa alors plusieurs fois le Danube, et qu'il fit bâtir sur ce fleuve un pont de pierre. Théophane s'accorde avec elle, et ajoute qu'il remporta une victoire signalée sur les Germains, les Sarmates et les Goths, et qu'après avoir ravagé leurs terres, il les réduisit en servitude. Mais il répète la même chose deux ans après, et l'on ne peut compter sur l'exactitude de cet auteur. La situation de la ville d'Oëscos dans la seconde Mœsie sur le Danube, où Constantin étoit au commencement de juillet, peut faire conjecturer qu'il faisoit alors la guerre aux Goths et aux Taïfales. Ceux-ci étoient une peuplade de Scythes déjà connue dans l'empire ; ils habitoient une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui *la Moldavie* et *la Valachie*.

Eus. vit. l. 3, c. 54, 57. Soc. l. 1, c. 18. Soz. l. 2, c. 4.

Au milieu de ces expéditions, l'empereur ne perdoit pas de vue le dessein qu'il avoit formé d'affoiblir l'idolâtrie : et tandis que pendant cette année et les suivantes, comme je l'expliquerai bientôt, l'Asie voyoit une nouvelle capitale s'élever avec splendeur au-delà du Bosphore, elle entendoit d'une autre part le fracas des idoles et des temples qu'on abattoit en Cilicie, en Syrie, en Phénicie, provinces infectées des plus absurdes et des plus honteuses superstitions. La prudence du prince servoit de guide à son zèle : pour ne pas donner l'alarme, il n'employoit aucun moyen violent ; il envoyoit sans éclat dans chaque contrée deux ou trois officiers de confiance, munis de ses ordres par écrit. Ces commissaires, traversant les plus grandes villes et les campagnes les plus peuplées, détruisoient les objets de l'adoration publique. Le respect qu'on avoit pour l'empereur leur

tenoit lieu d'armes et d'escorte. Ils obligeoient les prêtres eux-mêmes de tirer de leurs sanctuaires obscurs leurs propres divinités; ils dépouilloient ces dieux de leurs ornemens à la vue du peuple, et se plaisoient à lui en montrer la difformité intérieure. Ils faisoient fondre l'or et l'argent dont l'éclat avoit ébloui la superstition; ils enlevoient les idoles de bronze; on voyoit traîner hors de leurs temples ces statues célébrées par les fables des Grecs, et qui passoient parmi le vulgaire pour être tombées du ciel. Le peuple, qui trembloit d'abord, et qui croyoit que la foudre alloit écraser, ou la terre engloutir ces ravisseurs sacriléges, voyant l'impuissance et la honte de ses dieux, rougissoit de ses hommages; comme il ne leur avoit attribué qu'un pouvoir temporel et terrestre, il ne les regardoit plus comme des dieux dès qu'on les outrageoit impunément; ainsi une erreur guérissoit l'autre. Plusieurs embrassoient la religion chrétienne; les plus indociles cessoient d'en suivre aucune. Leur surprise étoit de ne voir dans les souterrains de ces sanctuaires, et dans le vide intérieur de ces idoles que quelques ordures, et même des crânes et des ossemens, restes affreux des cérémonies magiques ou des sacrifices de victimes humaines. Ils s'étonnoient de n'y trouver aucun de ces dieux qui avoient fait autrefois parler ces images, aucun génie, aucun fantôme; et ces lieux devinrent méprisables dès qu'ils cessèrent d'être secrets et inacessibles.

Il y avoit des temples dont l'empereur se contentoit de faire enlever les portes ou découvrir le toit. Mais il faisoit abattre de fond en comble ceux dans lesquels triomphoit plus insolemment la débauche ou l'imposture. Sur un des sommets du Liban, entre Héliopolis et Byblos, près du fleuve Adonis, étoit un lieu nommé *Aphaque*. Là dans une retraite écartée, au milieu d'un bocage épais, s'élevoit un temple de Vénus. A côté étoit un lac si régulier dans son contour, qu'il sembloit fait de

Eus. vit. l. 3, c. 55. Soz. l. 2, c. 4. Zos. l. 2. Senec. nat. quæst. l. 3, c. 26. Etymol. in. Ἄφακα.

main d'homme. Dans le temps des fêtes de la déesse, on voyoit un certain jour, après une invocation mystérieuse, une étoile s'élever de la cime du Liban et s'aller plonger dans l'Adonis; c'étoit, disoit-on, Vénus-Uranie. Personne ne contestoit la réalité de ce phénomène; et Zosime, qui se refuse à toutes les merveilles du christianisme, n'ose douter de celle-là. Le lac étoit encore fameux par un autre miracle : les dévots de la déesse y jetoient à l'envi des offrandes de toute espèce : les présens qu'elle vouloit bien accepter ne manquoient pas, disoit-on, d'aller à fond, fussent-ils des matières les plus légères, tels que des voiles de soie et de lin : mais ceux que la divinité refusoit restoient sur l'eau, quelque pesans qu'ils fussent. Ces fables, accréditées par la tradition des amours de Vénus et d'Adonis, dont on plaçoit la scène en ce lieu, augmentoient les charmes de cet agréable paysage. Tout y respiroit la volupté. Des femmes impudiques et des hommes semblables à ces femmes venoient célébrer dans ce temple leurs infâmes orgies; la dissolution n'y craignoit point de censeur, parce que la pudeur et la vertu n'en approchoient jamais. Constantin fit détruire jusqu'aux fondemens cet asile d'impureté, ainsi que les idoles et les offrandes il en fit purifier le terrain souillé de tant d'obscénités, et arrêta par de terribles menaces le cours de cette dévotion impure et sacrilége.

Eus. vit. l. 3, c. 56, 58. Soc. l. 1, c. 18. Soz. l. 2, c. 4.

Le désordre n'étoit pas une dévotion, c'étoit une loi immémoriale à Héliopolis dans le même pays. Les femmes y étoient communes, et les enfans n'y pouvoient reconnoître leurs pères. Avant que de marier les filles, on les prostituoit aux étrangers. Constantin tâcha d'abolir par une loi sévère cette infâme coutume, et de rétablir dans les familles l'honneur et les droits de la nature. Il écrivit aux habitans pour les appeler à la connoissance du vrai Dieu : il fit bâtir une grande basilique; il y établit un évêque et un clergé; et, pour ouvrir une voie plus

facile à la vérité, il répandit dans la ville beaucoup d'aumônes. Son zèle n'eut pas le succès qu'il en attendoit; et l'indocilité de ce peuple fit voir que les cœurs corrompus par de honteuses voluptés sont les moins disposés à recevoir les semences de l'Evangile. Nous verrons comment ils se vengèrent sous Julien de la violence que Constantin leur avoit faite pour les rendre raisonnables. L'empereur trouva moins d'opiniâtreté à Egès en Cilicie, où il ne s'agissoit que de détruire l'imposture. On accouroit de toutes parts au temple d'Esculape pour y recouvrer la santé. Le dieu apparoissoit pendant la nuit, guérissoit en songe, ou révéloit les remèdes. Constantin étouffa cette charlatanerie en renversant et le dieu et le temple. L'Egypte adoroit le Nil, comme l'auteur de sa fertilité; elle lui avoit consacré une société de prêtres efféminés, qui avoient oublié jusqu'à la distinction de leur sexe. La mesure dont on se servoit pour déterminer l'accroissement du Nil étoit en dépôt à Alexandrie dans le temple de Sérapis. On attribuoit à ce dieu le pouvoir de faire répandre le fleuve sur les terres. Le prince fit transporter cette mesure dans l'église d'Alexandrie. Toute l'Egypte en fut alarmée; on ne doutoit pas que Sérapis, irrité, ne se vengeât par la sécheresse; et pour rassurer les esprits, il ne fallut rien moins qu'une inondation plus favorable, comme elle arriva en effet plusieurs années de suite. Ce que Constantin fit sans doute de trop en cette rencontre, c'est qu'il ordonna de massacrer les prêtres du Nil. C'étoient à la vérité des hommes abominables; mais c'étoient des aveugles, qu'il devoit au moins essayer de détromper avant que de les perdre.

Une autre superstition s'étoit établie en Palestine. A dix lieues de Jérusalem, près d'Hébron, etoit un lieu nommé *le Térébinthe*, à cause d'un arbre de cette espèce qu'une tradition populaire faisoit aussi ancien que le monde. Ce lieu s'appeloit aussi le chêne de Mambré,

Eus. vit. l. 3, c. 51, et seq. Vales. not. ibid. Soc. l. 2, c. 3. Till. art. 68.

parce qu'on prétendoit y avoir encore celui sous lequel Abraham étoit assis quand il fut visité par les anges qui alloient ruiner Sodome. On y montroit le tombeau de ce patriarche. C'étoit un pèlerinage et une foire célèbres, où, dans un certain temps de l'année, on se rendoit en foule de toutes les contrées de la Palestine, de la Phénicie, de l'Arabie, autant pour acheter et vendre des marchandises que par dévotion. Là les chrétiens, les Juifs et les païens faisoient, chacun à leur manière, les actes de leur religion. On y sacrifioit des victimes, on y versoit des libations en l'honneur d'Abraham, de tout temps très-révéré par les Orientaux. Les anges représentés en peinture à côté des divinités païennes, le chêne même et le térébinthe, tout étoit un objet d'idolâtrie. On campoit sous des tentes dans cette plaine nue et découverte; et la confusion ne produisoit aucun désordre : une exacte continence étoit une des lois de la fête, et les maris l'observoient même avec leurs femmes. Le puits d'Abraham étoit pendant tout ce temps bordé de lampes ardentes; on y jetoit du vin, des gâteaux, des pièces de monnoie, et des parfums de toute espèce. Eutropie, belle-mère de l'empereur, que la piété avoit apparemment conduite en Palestine, l'instruisit de cet abus par ses lettres. Il écrivit aussitôt à Macaire et aux autres évêques de la province pour leur faire des reproches de n'avoir pas été les premiers à remarquer et à réprimer ce culte superstitieux. Il leur fait savoir qu'il a chargé le comte Acace de brûler sans délai toutes les images qui se trouveront en ce lieu, de détruire l'autel, et de punir sévérement tous ceux qui oseront dans la suite y pratiquer aucun acte d'idolâtrie. Il recommande aux évêques de veiller avec soin à maintenir la pureté de ce lieu, et de l'avertir de tout ce qui pourroit s'y passer de contraire au culte de la vraie religion. On y bâtit par ordre de l'empereur une belle église. Le chêne de Mambré ne subsista pas long-temps au-delà; il n'en

restoit que le tronc du temps de saint Jérôme. Mais la superstition échappa à l'autorité de Constantin et à la vigilance des évêques : elle duroit encore dans le cinquième siècle.

En même temps que l'empereur abattoit les temples des faux dieux, il en élevoit d'autres au véritable. Il en fit bâtir à ses dépens un très-grand et très-magnifique à Nicomédie, et le dédia au *Sauveur*, en reconnoissance de ses victoires, que Dieu avoit couronnées en cette ville par la soumission de Licinius. Il n'y avoit guère de cité qu'il n'embellît de quelque édifice consacré au culte divin. Antioche étoit comme la capitale de l'Orient. Il la décora d'une basilique distinguée par sa grandeur et par sa beauté. C'étoit un vaisseau de forme octogone, fort élevé, au centre d'une spacieuse enceinte. Il étoit environné de logemens pour le clergé, de salles et de bâtimens à plusieurs étages, sans parler des souterrains. L'or, le bronze, les matières les plus précieuses y étoient prodiguées : on l'appela *l'Eglise d'or.* Josephe, personnage considérable entre les Juifs, qui, très-endurci d'abord dans son aveuglement, s'étoit enfin converti à force de miracles, et que l'empereur avoit honoré du titre de comte, muni d'une commission du prince, fit aussi construire un grand nombre d'églises dans toute l'étendue de la Judée. Ce Josephe se rendit mémorable par son attachement à la foi orthodoxe. C'étoit le seul catholique habitant de Scythopolis, ville que son évêque Patrophile avoit entièrement infectée d'arianisme. La dignité de comte le mit à l'abri de la persécution des ariens.

Eus. vit. l. 3, *c.* 50. *Soz. l.* 2, *c.* 2. *Fleury, hist. eccl. l.* 11, *c.* 35.

La splendeur que Constantin procuroit au christianisme faisoit ouvrir de plus en plus les yeux aux païens. On n'entendoit parler que de villes et de villages qui, sans en avoir reçu aucun ordre, avoient brûlé leurs dieux, rasé leurs temples, construit des églises. Une ville de Phénicie (on croit que c'est Arade), ayant jetée au feu un grand nombre d'idoles, se déclara chrétienne.

Eus. vit. l. 4. *c.* 38, 39. *Soc. l.* 1, *c.* 18. *Soz. l.* 2, *c.* 4, *et l.* 5, *c.* 3. *Noris, epoch. Syr. p.* 363. *God. ad cod. Th. l.* 15, *tit.* 6, *leg.* 2.

Constantin, en récompense de ce zèle, changea son nom en celui de *Constantine*. Il donna le nom de sa sœur Constantia ou de son fils Constantius à Maïuma, qu'il appela *Constantie*. Ce n'étoit qu'un bourg qui servoit de port à la ville de Gaza en Palestine. Les habitans, très-adonnés aux superstitions, y renoncèrent tout à coup comme par inspiration. L'empereur honora ce lieu de grand priviléges; il lui donna le titre de ville, l'affranchit de la juridiction de Gaza, et voulut qu'il fût gouverné par ses propres lois et par ses propres magistrats. Il y établit un évêque. La jalousie qu'en conçut la ville de Gaza attacha celle-ci plus fortement à l'idolâtrie. Elle se vengea sous Julien, qui dépouilla Maïuma de tous ces droits, et la réduisit à son premier état. Mais la distinction subsista dans l'ordre ecclésiastique, et Maïuma continua d'avoir son évêque particulier. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cette ville, devenue chrétienne, conserva cependant une statue fort déshonnête de la déesse Vénus, qui avoit encore quelques adorateurs. Il paroît même qu'elle laissa subsister son théâtre, renommé par des scènes lascives, qui firent donner le nom de *Maïumes* à des spectacles licencieux fort à la mode, surtout en Syrie. Ils ne furent entièrement abolis que par Arcadius à la fin de ce siècle.

Soc. l. 1, *c.* 15, 16. *Soz. l.* 2, *c.* 5, 6, 7, 23. *Theod. l.* 1, *c.* 23, 24. *Ruf. l.* 1, *c.* 9, 10. *Baron. martyr.* 15 *déc.*

Déjà l'empire étoit rempli de chrétiens. La vraie religion avoit même depuis long-temps franchi les bornes de la domination romaine; elle avoit passé en plusieurs endroits le Rhin et le Danube. Les barbares, qui, depuis le règne de Gallien, faisoient de fréquentes incursions en Europe et en Asie, remportoient la foi dans leur pays avec les trésors de l'empire; les prêtres, et quelquefois les évêques captifs leur apprenoient le nom de Jésus-Christ; et la patience, la douceur, la vie exemplaire, les miracles de ces saints personnages leur faisoient admirer et aimer sa religion. Les Goths avoient reçu l'Evangile : un roi d'Arménie nommé Tiridate

avoit converti son peuple, et le commerce des Arméniens et des Osrhoéniens faisoit pénétrer la foi bien avant dans la Perse. Constantin eut la joie de voir sous son règne cette lumière se répandre dans des contrées qu'elle n'avoit jamais éclairées, du moins où elle s'étoit éteinte aussitôt après la prédication des apôtres et de leurs premiers successeurs. Frumentius établit la loi chez les Ethiopiens, et fut ordonné par saint Athanase évêque d'Auxume, capitale du pays. Une captive fut l'apôtre de l'Ibérie; et le roi, ayant fait bâtir une église, députa à Constantin pour faire alliance avec lui, et pour lui demander des prêtres capables d'instruire sa nation. La conquête de ce royaume n'auroit pas causé autant de joie à l'empereur. Il envoya à ce prince de riches présens, dont le plus précieux étoit un évêque rempli de l'esprit de Dieu, et accompagné de dignes ministres. La foi jeta de profondes racines en Ibérie, et elle s'y est long-temps conservée dans sa pureté au milieu des hérésies qui l'environnoient.

Ce qui acheva, sous Constantin, d'affermir l'Eglise et de rendre complète, pour ainsi dire, son armée spirituelle, ce fut l'établissement des monastères. Les persécutions avoient souvent fait fuir les chrétiens dans les montagnes et dans les déserts. Ç'avoit été l'occasion de la vie solitaire. Mais cette même raison les tenoit séparés les uns des autres. La paix étant rendue, ces âmes célestes se réunirent; il se forma des communautés nombreuses, où les mérites de chaque membre devenoient le bien commun de tout le corps. Les déserts furent peuplés de vertus. Saint Antoine, révéré de l'empereur, comme nous le verrons bientôt, rassembla le premier plusieurs disciples. Saint Pacôme fondoit le monastère de Tabenne dans le temps que Constantin bâtissoit Constantinople. En peu de temps ces premiers plants de la vie cénobitique se multiplièrent à l'ombre d'un gouvernement qui les protégeoit; et l'on vit s'élever

Eus. vit. l. 4, c. 28. Soz. l. 1, c. 12, 13, 14.

dans toutes les parties de l'empire ces monastères si précieux à l'Eglise tant qu'ils conservent la ferveur du premier institut ou de la réforme.

Eus. vit. l. 1, *c.* 8. *Idem. l.* 4, *c.* 1. *Idem. l.* 4, *c.* 16. *Soc. l.* 1, *c.* 18. *Theod. l.* 5, *c.* 20. *Soz. l.* 1, *c.* 8. *Prud. in Symm.* *Oros. l.* 7, *c.* 28. *Cod. Th. lib.* 12, *tit.* 5.

Recueillons en peu de mots ce que fit Constantin pour la religion chrétienne, et l'état où il la laissa. Disons, pour n'y plus revenir, qu'il la consulta sur les mesures qu'il prit pour la favoriser, et qu'il n'employa que les moyens qu'elle approuve elle-même. Il distingua par des faveurs ceux qui la professoient; il s'efforça de faire mépriser et oublier le paganisme en fermant, déshonorant, démolissant les temples, en les dépouillant de leurs possessions, en manifestant les artifices des prêtres idolâtres, en interdissant les sacrifices, autant qu'il put y réussir, sans violence et sans compromettre la qualité de père de tous ses sujets, même de ceux qui étoient dans l'erreur. Où il ne put abolir la superstition, il étouffa du moins les désordres qui en étoient la suite. Il fit des lois sévères pour arrêter le cours de ces horribles déréglemens que la nature désavoue. Il prêcha lui-même Jésus-Christ par sa piété, par son exemple, par ses entretiens avec les députés des nations infidèles, et par les lettres qu'il écrivit aux barbares. Loin de faire aux dieux des païens l'honneur de placer sa statue dans leurs temples, comme le dit faussement Socrate, il défendit cet abus par une loi expresse, selon Eusèbe. Il honora les évêques; il en établit en beaucoup de lieux. Il rendit le culte extérieur auguste et magnifique. Il fit planter partout le signe salutaire de la croix; ses palais présentoient cette image sur toutes les portes, sur toutes les murailles. On vit disparoître de dessus ses monnoies les inscriptions qui retraçoient la superstition: on l'y représenta le visage levé vers le ciel, et les mains étendues en posture de suppliant. Mais il ne se livra point à un zèle précipité; il voulut attendre du temps, des circonstances, et surtout de la grâce divine, la consommation de l'ouvrage de Dieu. Les temples subsistèrent à Rome, à Alexan-

drie, à Antioche, à Gaza, à Apamée, en plusieurs autres lieux, où leur destruction auroit entraîné des suites funestes. Nous avons une loi affichée à Carthage la veille de sa mort, par laquelle il confirme les priviléges des prêtres païens en Afrique. Il étoit réservé à Théodose de porter les derniers coups. L'humanité et la religion elle-même savent gré à Constantin de n'avoir pas donné de martyrs à l'idolâtrie.

Ces événemens, si intéressans pour la religion, n'ont point de date assurée. Plusieurs peuvent être antérieurs même au concile de Nicée, d'autres postérieurs à la fondation de Constantinople. Ils firent une partie considérable des soins de Constantin depuis qu'il fut seul empereur jusqu'à sa mort. Nous les avons réunis sous les yeux du lecteur, pour n'être plus occupé que de l'établissement de la nouvelle Rome. On sait certainement en quel temps Constantinople fut achevée et dédiée : mais on ne convient pas du temps où elle fut commencée. Selon quelques auteurs, ce fut dès l'an 325; selon d'autres, seulement à la fin de 329. Ce qui nous paroît plus probable, c'est que, Constantin, étant sorti de Rome en 326 avec le projet formé de donner une rivale à cette ville, fut occupé l'année suivante à chercher un lieu propre à l'exécution de son dessein; et qu'après un premier essai bientôt abandonné, il se fixa au terrain de Byzance, où ayant commencé à bâtir en 328, il continua avec ardeur, et acheva presque l'ouvrage l'année suivante; en sorte que la ville fut en état d'être dédiée au mois de mai 330. Cette conjecture nous détermine à ranger sous l'an 329 tout ce qui regarde la fondation de Constantinople, l'empereur étant consul pour la huitième fois, et son fils aîné pour la quatrième. Il passa la plus grande partie de ces deux années dans le voisinage de son nouvel établissement, afin de pouvoir plus aisément se transporter souvent sur le lieu même, pour diriger et animer les travaux.

An. 329. *Theoph. p.* 17. *Cod. orig. C. P. p.* 8. *Pagi, diff. p.* 146. *Petau doct. temp. l.* 11, *c.* 42. *Till.* 60, *not. sur Const.*

M. l'abbé de La Bletterie, hist. de Jov. t. 1, p. 383.

Si l'on consulte les règles d'une sage politique, on ne peut s'empêcher de blâmer Constantin d'avoir entrepris de bâtir une nouvelle capitale, et de diviser les forces de l'empire dans un temps où ce grand corps, fatigué de la longueur des guerres civiles, épuisé par la tyrannie et le luxe de tant de princes, qui l'avoient en même temps accablé, avoit besoin de réunir et de concentrer ses esprits pour leur donner un nouveau ressort : cette distraction ne pouvoit que dissiper un reste de chaleur. Constantinople, formée et nourrie aux dépens de Rome sans pouvoir jamais l'égaler en vigueur et en puissance, ne servit qu'à l'affoiblir. Mais les raisons d'état cédèrent aux goûts particuliers du prince, à l'éloignement qu'il avoit conçu pour Rome et pour ses superstitions, et peut-être aussi à l'ambition d'être regardé comme fondateur d'un nouvel empire en y transportant le siége de l'ancien. Cette résolution étant une fois bien arrêtée, il s'agissoit de choisir dans la vaste étendue de sa domination l'emplacement de sa ville impériale. La Perse étoit alors la seule puissance qui pût donner de l'inquiétude aux Romains, et Constantin prévoyoit que Sapor ne resteroit pas long-temps en paix. Il crut donc qu'il falloit reculer vers l'Orient le centre de ses forces, et opposer une barrière plus voisine à un si redoutable ennemi.

Suet. in Cæs. c. 79. Zos. l. 2. Soz. l. 2, c. 2. M. Crevier, hist. des empereurs, t. 6. l. 29, §. 1.

Le bruit avoit couru autrefois que Jule César vouloit transporter à Troie toute la splendeur de Rome. Ce fut aussi la première vue de Constantin. Le souvenir de Troie étoit toujours cher aux Romains, et les Dardaniens d'Europe, chez lesquels il avoit pris naissance, regardoient cette ville comme la patrie de leurs ancêtres. D'ailleurs il se laissa sans doute enchanter par la beauté et la renommée des rivages de l'Hellespont, plus embellis encore par la poésie d'Homère que par la nature, et où tout lui rappeloit des idées héroïques. Il traça donc l'enceinte de sa ville entre les deux promontoires de Rhétée et de Sigée, près du tombeau d'Ajax, et il en jeta les

fondemens. Les murailles sortoient déjà de terre, quand une vision céleste, selon Sozomène, ou sa propre réflexion, lui fit abandonner l'entreprise, et préférer l'assiette de Byzance. Les navigateurs apercevoient encore long-temps après les portes de cette ville commencée sur une hauteur.

Les Grecs, jaloux des merveilles qui ont ennobli la naissance de Rome, font ici usage de leur fécondité dans l'invention. Ils promènent le lecteur de miracle en miracle. Nous nous dispensons d'en rapporter aucun : il n'en falloit point d'autre pour attirer Constantin à Byzance que l'admirable situation de cette ville; elle est unique dans l'univers. Située sur un coteau, dans un isthme, à la pointe de l'Europe et à la vue de l'Asie, dont elle n'étoit séparée que par un détroit de sept stades, elle joignoit les avantages de la sûreté et du commerce avec toutes les faveurs de la nature et les charmes de la perspective. C'étoit la clef de l'Europe et de l'Asie, du Pont-Euxin et de la mer Egée. Les vaisseaux ne pouvoient passer d'une mer dans l'autre sans le congé des Byzantins. Baignée au midi par la Propontide, à l'orient par le Bosphore, au septentrion par un petit golfe nommé Chrysocéras ou la Corne d'Or, elle ne tenoit au continent que par le côté occidental. La température du climat, la fertilité de la terre, la beauté et la commodité de deux ports, tout contribuoit à en faire un séjour délicieux. Les poissons, et surtout les thons, qui viennent en affluence du Pont-Euxin dans la Propontide, effrayés d'une roche blanche qui s'élève presqu'à fleur d'eau du côté de Chalcédoine, et se rejetant vers Byzance, y procuroient une pêche abondante. La ville avoit quarante stades de circuit, c'est-à-dire, près de deux lieues, avant qu'elle eût été ruinée par l'empereur Septime Sévère.

Cod. orig. Dionys. Byzant. Zos. l. 2. Polyb. l. 4. Proc. de ædif. c. 5. Gyll. de Bosp Thrac. l. 1, c. 2.

Les Byzantins ne manquoient pas de faire remonter leur origine jusqu'aux temps fabuleux. Ce qu'il y a de

Herodot. l. 4, 5. Thucid. l. 1.

Xenop. hist. græc. l. 1. Memnon apud Phot. Justin. l. 9, c. 1. Cic. orat. de prov. consul. c. 6. Hesych. Miles. Herod. l. 3. Suet. Vesp. c. 8. Pollio in Gallieno, c. 6. Syncell. p. 382. Chron. Alex. p. 620. Tac. ann. l. 12, c. 63.

plus certain, c'est que, les Mégariens ayant bâti Chalcédoine de l'autre côté du détroit, Byzas, chef d'une autre colonie de Mégare, vint fonder Byzance dix-sept ans après, et plus de six cent cinquante ans avant l'ère chrétienne. On ajoute que l'oracle d'Apollon lui avoit ordonné de bâtir sa ville vis-à-vis des aveugles; c'étoient les Chalcédoniens, assez peu clairvoyans pour ne s'être pas aperçus de l'avantage que leur offroit le terrain au-delà du Bosphore. Cette ville, d'abord indépendante, tomba successivement sous la puissance de Darius, des Ioniens, de Xerxès. Pausanias l'assujettit aux Lacédémoniens, l'augmenta et y établit une nouvelle colonie; ce qui l'a fait passer pour le second fondateur de Byzance. Sept ans après, les Athéniens s'en emparèrent, et les deux républiques s'en disputèrent long-temps la possession. A la faveur de ces querelles, les Byzantins reprirent leur liberté, rendirent respectables leurs forces maritimes, résistèrent à Philippe de Macédoine, qui les assiégea inutilement, et sortirent avec honneur de plusieurs guerres contre de puissans ennemis. Ils cédèrent, avec le reste de la Grèce, à la valeur romaine; et leurs nouveaux maîtres, pour les payer de leurs bons services dans la guerre contre Mithridate, leur accordèrent le privilége de se gouverner par leurs lois. Byzance étoit alors riche, peuplée et embellie de magnifiques statues; elle avoit le titre de métropole. Vespasien lui ôta sa liberté. Pescennius Niger, qui disputoit l'empire à Sévère, s'en étant emparé, et ayant perdu la vie, elle demeura fidèle au parti de ce prince, même après sa mort, et soutint pendant trois ans, contre le vainqueur, un de ces siéges mémorables par l'opiniâtre défense des assiégés, et par les extrémités les plus affreuses. Sévère, maître enfin de Byzance, traita sa conquête avec la plus grande cruauté. Les principaux habitans furent mis à mort; les murs, renommés pour leur structure, furent rasés; la ville fut ruinée, et réduite à la qualité d'un

simple bourg soumis à Périnthe ou Héraclée. Sévère se repentit bientôt d'avoir détruit un si fort boulevard de l'empire ; il la releva à la prière de son fils Caracalla, mais elle ne recouvra pas sa première étendue ni son ancien éclat. Sous Gallien, elle fut encore détruite, et les habitans passés au fil de l'épée, sans que l'histoire en donne la raison. Il ne resta des anciennes familles que ceux que leur absence déroba à cet horrible massacre Elle fut aussitôt rétablie par deux de ses citoyens, Cléodame et Athénée. Du temps de Claude II, une flotte d'Hérules, ayant traversé les Palus-Méotides et le Pont-Euxin, prit Byzance, et Chrysopolis située vis-à-vis, au-delà du détroit ; mais ils furent bientôt obligés d'abandonner leur proie. Nous avons vu cette ville fidèle à Licinius tant que ce prince conserva quelque espérance.

L'origine de l'église de Byzance est moins constatée que celle de la ville. Les Grecs modernes, pour ne pas céder à l'église romaine l'avantage de l'ancienneté, en attribuent la fondation à l'apôtre saint André. Ils donnent depuis ce temps-là une suite d'évêques. D'autres disent, avec plus de vraisemblance, que le siége épiscopal n'y fut établi que du temps de Sévère, sous lequel il y avoit en effet à Byzance beaucoup de chrétiens. Quelques-uns même ne lui attribuent pour premier évêque que Métrophane, qui mourut huit ou neuf ans avant le concile de Nicée. Alexandre lui avoit succédé, et gouvernoit cette église sous la métropole d'Héraclée.

Le Quien, or. christ. t. 1, c. 8 et 196.
Tertull. ad Scapul. c. 3.

Tel étoit l'état de Byzance lorsque Constantin entreprit d'en faire le siége principal de l'empire. Il la prolongea de quinze stades au-delà de l'ancienne enceinte, et la ferma d'une muraille qui devoit s'étendre du golfe à la Propontide, mais qui ne fut achevée que par Constance. Cette enceinte reçut dans la suite divers accroissemens sous Théodose le grand, Théodose le jeune, Héraclius et Léon l'Arménien. Une description de Constantinople, qu'on croit faite entre le règne du grand Théodose et

Jul. orat. 1. Themist. orat. 18. Soc. l. 7, c. 1. Chron. Alex. p. 397. Zonar. t. 2, p. 42.

celui de Justinien, donne à cette ville quatorze mille soixante-quinze pieds de longueur, en droite ligne, depuis la porte d'or à l'occident, jusqu'à la pointe la plus orientale sur le Bosphore, et six mille cent cinquante pieds de largeur, apparemment à la base du triangle du côté de l'occident. Le terrain, semblable à celui de Rome, se partageoit en sept collines.

Ducange, Const. christ.

L'empereur s'efforça autant qu'il put d'achever cette conformité, en imitant dans la nouvelle Rome tous les ornemens et toutes les commodités de l'ancienne. Il fit élever un capitole, construire des palais, des aqueducs, des thermes, des portiques, un arsenal, deux grands édifices pour les assemblées du sénat, deux autres bâtimens qui servoient de trésor, l'un destiné pour les deniers publics, l'autre pour renfermer les revenus patrimoniaux du prince.

Eus. vit. l. 3, c. 48 et 52. Zos. l. 2. Philost. l. 2, c. 18. Zon. t. 2, p. 7. Cedren. t. 1, p. 322.

Deux grandes places faisoient une des principales beautés de la ville. L'une, carrée, entourée de portiques à deux rangs de colonnes, servoit comme d'avant-cour commune à la grande église et au palais de l'empereur, dont les deux façades s'élevoient à l'opposite l'une de l'autre. Cette place s'appeloit *l'Augusteon*, parce qu'il y fit poser sur une colonne la statue d'Hélène, qu'il avoit, comme nous avons dit, honorée du titre d'*Auguste*. On voyoit au milieu le milliaire d'or. Ce n'étoit pas comme à Rome une simple colonne de pierre posée sur une base et sommée d'un globe doré; c'étoit une arcade élevée et décorée de statues. L'usage en étoit le même qu'à Rome: tous les grands chemins de l'empire y devoient aboutir, et c'étoit le point d'où l'on partoit pour compter les distances. L'autre place étoit ronde, pavée de larges pierres; elle faisoit le centre de la ville, et portoit le nom de Constantin. Elle étoit environnée d'un portique à deux étages, coupé en deux demi-cercles par deux grandes arcades de marbre de Proconnèse, opposées l'une à l'autre. Les entre-colonnes étoient garnies de statues. Il

y en avoit encore un grand nombre dans la place même. Au milieu étoit une fontaine, sur laquelle s'élevoit la figure du bon pasteur, comme sur toutes les autres fontaines de la ville; mais celle-ci étoit de plus décorée d'un groupe de bronze représentant Daniel au milieu des lions. Le plus bel ornement de cette place étoit la fameuse colonne de porphyre, venue de Rome, sur laquelle étoit élevée l'image de Constantin couronné de rayons. C'étoit une figure d'Apollon qu'on avoit apportée d'Ilion: on n'y avoit fait d'autre changement que de lui donner le nom du prince. Ce fut dans cette statue qu'il renferma une partie de la vraie croix. Les Grecs parlent encore de plusieurs reliques qu'il fit déposer sous la base. Une inscription déclaroit que Constantin mettoit sa ville sous la protection de Jésus-Christ. Cette colonne fut en grande vénération dans les siècles suivans. Tous les ans, au premier de septembre, où commençoit l'année des Grecs, le patriarche, accompagné du clergé, y venoit en procession avec l'empereur; et les ariens ne manquèrent pas de taxer les chrétiens d'idolâtrie, comme si ces hommages se rapportoient à la statue de Constantin. Celle-ci fut renversée par un orage sous Alexis Comnène : on la remplaça d'une croix. Quelques Grecs superstitieux ont avancé que Constantin avoit enseveli au-dessous le Palladium, qu'il avoit secrètement enlevé de Rome : c'eût été faire un mélange monstrueux du sacré et du profane. Cette colonne se voit encore à Constantinople : elle est à la vérité très-endommagée; mais un savant voyageur a conclu des proportions de ce qui en reste qu'elle devoit avoir de hauteur plus de quatre vingt-dix pieds, non compris le chapiteau ni la base.

Deux palais s'élevoient aux deux extrémités de la ville: l'un situé au bord de la mer, à peu près à l'endroit où est aujourd'hui le sérail, s'appeloit le grand palais. Il ne cédoit à celui de Rome ni par la beauté, ni par la grandeur de l'édifice, ni par la variété des ornemens

Zos. l. 2. Eus. l. 3, c. 49. Chron. Alex. p. 632. Ducange, Const. christ. l. 2, c. 4, 5, 6.

intérieurs. Dans la salle principale, enrichie de lambris dorés, au milieu du plafond, étoit attachée une grande croix d'or rayonnante de pierreries. A l'autre bout de la ville, du côté de l'occident, étoit un autre palais nommé *la Magnaure*. Constantin fit encore bâtir près de l'Hippodrome un salon superbe, destiné aux festins que les empereurs faisoient à leur cour dans les grandes cérémonies, comme à leur couronnement, à celui de leurs femmes et de leurs enfans, et aux principales fêtes de l'année. L'empereur et les convives y étoient assis à table et servis en argenterie; mais au festin de la fête de Noël, ils étoient couchés à l'antique et servis en vaisselle d'or.

Glycas, l. 4. Chron. Alex. p. 620, 664. Cedren. p. 251 et seq. Ducange, Const. christ. l. 1, c. 27.

Outre les ouvrages dont il fut l'auteur, et dont une description complète demanderoit un gros volume, il augmenta tous ceux qu'il trouva subsistans, excepté la prison, qu'il laissa petite et étroite. Elle ne fut agrandie que par le cruel Phocas, qui eût voulu y renfermer tout l'empire. Sévère avoit déjà bâti l'Hippodrome, le théâtre, l'amphithéâtre, les bains d'Achille, les thermes de Zeuxippe. Constantin rendit ces édifices dignes de la grandeur de sa ville. Il ajouta à l'Hippodrome des promenoirs, des degrés et d'autres embellissemens. Comme il souhaitoit d'abolir les spectacles des gladiateurs, l'amphithéâtre ne fut plus destiné qu'à des combats contre les bêtes; et dans la suite, le christianisme ayant peu à peu détaché les peuples de ce divertissement souvent ensanglanté, toujours dangereux, ce lieu ne servit plus qu'à l'exécution des criminels. Les thermes de Zeuxippe devinrent les plus beaux du monde par le grand nombre de colonnes et de statues de marbre et de bronze dont il les enrichit.

Eus. vit. l. 3. c. 54. Soz. l. 2, c. 4. Cod. or. 6. C. P. p. 30, 31, 62.

Ces statues, dont on peut dire que Constantinople fut peuplée, étoient celles des dieux des païens que Constantin avoit enlevées de leurs temples. On voyoit entre autres ces anciennes idoles, si long-temps les objets d'une

adoration insensée : l'Apollon Pythien et celui de Sminthe, avec les trépieds de Delphes ; les muses de l'Hélicon, ce Pan si célèbre, que Pausanias et les villes de la Grèce avoient consacré après la victoire remportée sur les Perses ; Cybèle, placée par les Argonautes sur le mont Dindyme ; la Minerve de Linde, l'Amphitrite de Rhodes, et surtout celles qui avoient autrefois rendu des oracles, et qui, devenues muettes, ne recevoient plus au lieu d'encens que du mépris et des railleries.

Pour purger sa ville de toute idolâtrie, il abattit les temples des dieux, ou les consacra au culte du Dieu véritable. Il bâtit plusieurs églises. Celle de la paix étoit ancienne ; Constantin l'augmenta et l'embellit. Elle fut la principale de la ville jusqu'à ce que Constance, en ayant fait construire tout auprès une autre beaucoup plus grande, les enferma toutes deux dans la même enceinte, et n'en fit qu'une seule sous le nom de sainte Sophie. D'autres églises furent dédiées sous l'invocation des anges, des apôtres et des martyrs. Constantin destina à la sépulture des empereurs et des évêques de la ville l'église des saints apôtres. Elle étoit bâtie en forme de croix, très-élevée, revêtue de marbre depuis le bas jusqu'en haut. La voûte étoit ornée d'un lambris d'or, le toit couvert de bronze doré, le dôme environné d'une balustrade d'or et de bronze. L'édifice étoit isolé au milieu d'une grande cour carrée : à l'entour régnoit un portique qui donnoit entrée dans plusieurs salles et appartemens pour l'usage de l'église et le logement du clergé. Cette église ne fut achevée que peu de jours avant la mort de Constantin ; elle tomboit en ruine vingt ans après. Elle fut rétablie par Constance, rebâtie par Justinien, et détruite par Mahomet II, qui se servit des débris de cet édifice pour construire une mosquée. Constantin fit encore bâtir plusieurs belles églises dans les environs de la ville : la plus célèbre fut celle de Saint-Michel, sur le bord du Bosphore, du côté de l'Europe :

Eus. l. 4, c. 58 et seq.
Soc. l. 1, c. 39.
Soz. l. 2, c. 3.
Greg. Naz. carm. 9.
Theoph. p. 18.
Hist. misc. l. 11.
Cedren. p. 284.
Niceph. cal. l. 7, c. 49.
Ducange, Const. christ. l. 3, c. 3.

les peuples y venoient chercher la guérison de leurs maladies. Les premiers successeurs de ce prince ne paroissent pas avoir été aussi zélés pour les pieuses fondations. Il n'y eut que quatorze églises à Constantinople jusqu'au règne d'Arcadius.

Cod. or. C. P. p. 11 et 73. Ducange Const. christ. l. 1, c. 29.

Les égouts de Rome passoient pour être un des plus beaux ouvrages de cette ville. Constantin voulut encore égaler cette magnificence. Il fit creuser de larges et profonds souterrains qui traversoient toute la ville, et qui avoient leur décharge dans la mer. Un gros ruisseau nommé le *Lycus*, dont on retenoit les eaux par le moyen d'une écluse, servoit à les nettoyer.

Jornand. de reb. get. c. 21. Vict. epit. Themist. or. 3.

Tant d'immenses entreprises occupèrent Constantin le reste de sa vie. Il employa un nombre infini de bras, et attira quantité d'ouvriers du pays des Goths, et des autres barbares d'au-delà du Danube. Il ne fut pas jaloux de l'honneur des inscriptions. Il en accepta fort peu entre un si grand nombre dont il auroit pu couvrir tous les édifices; il se moquoit de Trajan, qu'il appeloit la *Pariétaire*, parce que le nom de ce prince se lisoit sur toutes les murailles de Rome. Mais Trajan avoit fait des ouvrages durables; et l'empressement de Constantin fut cause que les siens eurent bientôt besoin d'être réparés.

Soz. l. 2, c. 2. Hesych. Miles. Nov. Theod. jun. tit. 12. Sidon. carm. 2. Eunap. in Ædes. Zos. l. 2.

Les personnages distingués qui abandonnèrent Rome pour suivre le goût du prince, firent aussi bâtir à Constantinople des maisons conformes à leur rang et à leur fortune. L'empereur en fit construire à ses frais pour des gens illustres par leur mérite, qu'il y fit venir de toutes les contrées de l'empire, et même des pays étrangers avec leurs familles. Il y attira par des priviléges et par les distributions de vivres dont nous parlerons bientôt un peuple très-nombreux. Il ôta par une loi à tous ceux qui possédoient des fonds dans l'Asie proprement dite, et dans le Pont, la liberté d'en disposer, même par testament, à moins qu'ils n'eussent une maison à Constantinople. Cette loi onéreuse ne fut abrogée que

par Théodose le jeune. En peu de temps la ville fut tellement peuplée, que l'enceinte de Constantin, quelque vaste qu'elle fût, se trouvoit trop petite. Les maisons, trop multipliées dans un terrain borné, rendirent les rues fort étroites ; on avança les édifices jusque dans la mer sur des pilotis; et cette ville, qui nourrissoit autrefois Athènes, n'avoit pas assez de toutes les flottes d'Alexandrie, d'Asie, de Syrie, de Phénicie, pour fournir à la subsistance de ses habitans.

L'empereur donna à sa ville le nom de *Constantinople* et celui de *nouvelle Rome*. Il lui assura ce dernier titre par une loi gravée sur une colonne de marbre, dans la place nommée *le Stratége*. Il la divisa, comme la ville de Rome, en quatorze quartiers : cette division avoit déjà été imitée à Carthage et à Alexandrie. Il attacha à chaque quartier un magistrat pour la police, une compagnie de bourgeois tirée de différens ordres pour remédier aux incendies, et cinq inspecteurs des rues pour veiller à la sûreté des habitans pendant la nuit. Pendant que tout l'empire se faisoit un mérite de contribuer à la grandeur et à l'embellissement de Constantinople, l'opération la plus inutile fut celle d'un astrologue nommé Valens, qui, chargé, dit-on, par le prince de tirer l'horoscope de la ville, trouva à force de calculs qu'elle devoit durer six cent quatre-vingt-seize ans. Cette prédiction ne s'est pas rencontrée dans le nombre de celles que le hasard rend quelquefois heureuses. On voit, par les anciennes médailles de Byzance, que le croissant fut toujours un symbole attaché à cette ville.

Soc. l. 1, c. 16.
Hist. misc. l. 11.
Justinien. nov. 43, c. 1.
Zonar. t. 2, p. 6.
Vetus topog. C. P.

LIVRE CINQUIÈME.

An. 330. La fondation de Constantinople peut être regardée comme le commencement d'un nouvel empire. La seconde Rome éclipsa la première. Un grand nombre de gens de mérite, qui font en tout genre le principal ornement et le véritable nerf de l'état, suivirent la cour, et portèrent leurs talens et leurs services dans la sphère des faveurs et des récompenses. Rome, abandonnée des empereurs, devint semblable à un grand et superbe édifice, qui, cessant d'être habité par le maître, perd d'abord ses ornemens, et enfin sa solidité même. Il lui arriva ce qui arrive à nos climats quand le soleil s'en éloigne; tout s'y refroidit et s'y glaça peu à peu, et un siècle après on ne trouvoit plus de Romains au milieu de Rome. Le court intervalle pendant lequel l'empire, divisé en deux branches, lui laissa des souverains propres, mais qui ne furent la plupart que des fantômes de princes, ne lui rendit pas sa première fécondité. Ce ne fut pas là le seul effet de cette nouveauté; elle en produisit une autre dans la personne des empereurs: le gouvernement devint plus despotique. L'ancienne Rome avoit créé ses maîtres; elle se flattoit du moins de les avoir créés; quoiqu'il l'eussent asservie, ils conservoient pour elle des égards; leur puissance étoit entée sur la république; ils y avoient trouvé des lois; les bons princes respectoient la majesté de Rome dans celle du sénat; les méchans ne la maltraitoient pas sans danger, et dans leurs emportemens ils ne lui refusoient guère ces dehors de bienséance que des fils dénaturés conservent souvent à l'égard de leurs mères. Mais les empereurs,

ayant créé Constantinople, n'y virent d'autre autorité que la leur; plus anciens qu'elle, ils crurent ne lui rien devoir. Les uns la gouvernèrent en pères, les autres en tyrans; mais tous n'eurent dans l'ordre public d'autres lois que celles qu'ils se faisoient eux-mêmes. Ils en furent plus absolus et moins obéis.

La dédicace de Constantinople fut célébrée le onzième de mai de l'an 330, sous le consulat de Gallicanus et de Symmachus : la fête dura quarante jours : c'étoit chez les païens une cérémonie mystérieuse et remplie de superstition : ce fut pour Constantin une pompe toute chrétienne : les évêques et le clergé sanctifièrent par des prières le berceau de la nouvelle ville. L'empereur en fit une fête annuelle, dans laquelle on donnoit, comme cette première fois, des jeux dans le Cirque; on faisoit des largesses aux soldats et au peuple; et, sous les empereurs suivans, l'on promenoit sur un char la statue de Constantin, suivie des officiers du palais et des soldats, portant des cierges et chantant des hymnes. Le prince régnant, assis sur un trône dans l'Hippodrome, saluoit avec respect cette statue lorsqu'elle passoit devant lui : tout le peuple l'honoroit par des acclamations, jusqu'à ce qu'elle fût replacée sur la colonne de porphyre : elle tenoit en main une autre petite statue qu'on appeloit *la Fortune de Constantinople.* La ville fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge, qui en fut toujours honorée comme la patronne et la protectrice.

Idace. Hesych. Miles. Chron. Alex. p. 285. Niceph. call. l. 10, c. 23. Cod. or. Const. p. 25. Baron. an. 330. Ducange, Const. christ. l. 1, c. 3, 4.

Constantin, ayant épuisé ses trésors et dépeuplé plusieurs autres villes pour peupler la sienne, songea à la subsistance de cette multitude d'habitans. Nous avons déjà dit que la flotte d'Alexandrie, qui portoit auparavant du blé à Rome, changea de destination, et fut employée à nourrir Constantinople. C'étoit au préfet d'Egypte à y faire tenir, avant la fin du mois d'août, la quantité de blé nécessaire : il en répondoit sur ses propres

Eunap. Æd. Hier. chron. Anon. Vales. Soc. l. 2, c. 13. Philost. l. 2, c. 9. Edict. Just. 13, c. 4, 6. Claud. de bel. Gildon. Soz. l. 2, c. 2. Zos. l. 2.

Cod. Th. l. 14, tit. 16, et ibi God. Suid. in Παλάτινοι. Val. Amm. l. 14, c. 6.

biens : on en donnoit au peuple quatre-vingt mille mesures par jour. Constance, irrité contre la ville, en retrancha la moitié. Théodose Ier ajouta encore à ce que Constantin avoit réglé. On distribuoit aussi de l'huile, de la chair de porc et du vin. Ces largesses ne se faisoient qu'aux familles qui avoient des maisons dans la ville, afin d'engager à y bâtir.

Zos. l. 2. Evagr. l. 3, c. 39. Cedren. p. 357. God. ad cod. Th. t. 5, p. 4. Suet. Calig. c. 40. Lamprid. in Alex. c. 24. Theod. jun. nov. 18. Euseb. l. 4, c. 2, 3.

Quelques auteurs prétendent que, pour soutenir tant de dépenses, Constantin établit de nouveaux impôts. Le plus odieux étoit celui qu'on appela *chrysargyre*, mot grec qui signifie *or* et *argent*, parce que, les taxes ordinaires ne se payant qu'en or, celle-ci se pouvoit payer en or ou en argent. Si l'on en croit Zosime, Constantin en fut l'auteur. C'étoit une taxe imposée sur les marchands, de quelque espèce qu'ils fussent, jusqu'aux plus vils détailleurs, jusqu'à ces misérables qui faisoient ou avoient fait le honteux trafic de prostitution. On ajoute que les esclaves et les mendians n'en étoient pas exempts; qu'il falloit payer pour les chevaux, les mulets, les bœufs, les ânes, les chiens même, soit dans les villes, soit dans les campagnes : ce tribut se percevoit jusque sur les plus sales ordures; on achetoit la permission de les faire enlever : on le recueilloit tous les quatre ans. A l'approche de cette exaction, dit le même Zosime, ce n'étoit que larmes et désolation; et dès que les collecteurs commençoient à paroître, on n'entendoit plus que coups de fouets; on ne voyoit que tortures employées pour forcer la misère même à donner ce qu'elle n'avoit pas. Les mères vendoient leurs enfans, les pères prostituoient leurs filles. Il y a grande apparence que cette peinture est une exagération de Zosime pour noircir la mémoire de Constantin : il est le seul qui attribue à ce prince l'établissement de cet impôt. La taxe imposée sur les femmes publiques étoit presque aussi ancienne que l'empire : elle fut imaginée par Caligula : on voit qu'elle duroit sous Alexandre Sévère. Elle fut abolie par Théo-

dose le jeune, qui chassa de Constantinople tous les courtiers de débauche ; et, après lui, Anastase anéantit tout-à-fait le chrysargyre. Tout ce qu'on peut reprocher à Constantin, c'est de n'avoir pas prévenu ces deux princes, et d'avoir laissé subsister un ancien impôt, moins cruel sans doute que ne le veut faire entendre Zosime, mais qui portoit un caractère honteux. Loin que Constantin se soit montré avide de nouveaux subsides, il déchargea ses sujets du quart de la taxe qu'il trouva imposée sur les terres ; et comme l'ancienne répartition passoit pour injuste, et qu'elle excitoit beaucoup de plaintes et de murmures, il en fit dresser une nouvelle avec une exactitude scrupuleuse.

Dans le dessein de donner à sa ville tout le lustre de Rome, il lui accorda de grands priviléges, entre autres celui qu'on appeloit *le droit italique.* C'étoit l'exemption de capitation et de taille, et le droit de suivre dans les actes et dans les contrats les mêmes lois et les mêmes coutumes que suivoit l'Italie. Le peuple y fut divisé, comme à Rome, en curies et en tribus. Il institua la même distinction entre les ordres, les mêmes magistrats, revêtus des mêmes droits et des mêmes honneurs. Il y établit un sénat : mais quoique ces sénateurs fussent créés sur le modèle de ceux de Rome, leur autorité ne fut jamais égale. Les offices exercés pendant un certain temps dans la cour des empereurs y donnoient entrée. Selon quelques auteurs, ce n'étoit qu'un sénat du second ordre, et les membres n'avoient que le titre de *Clari,* au lieu que les sénateurs de Rome étoient appelés *Clarissimi.* Thémistius va jusqu'à dire que vingt-cinq ans après Constantin ce sénat avoit encore si peu de considération, que l'ambition d'y parvenir étoit taxée de folie ; et, du temps de Théodose Ier, il avoue que ces sénateurs, qu'on appeloit *pères conscrits*, étoient fort au-dessous de ce titre. Ce n'est pas que les empereurs n'eussent tâché de donner à leur sénat tout l'éclat qu'ils pouvoient

Soc. l. 1, *c.* 16.
Idem, *l.* 6, *c.* 41.
Soz. l. 2, *c.* 2, 32.
Idem, *l.* 4, *c.* 22.
Idem, *l.* 7, *c.* 9.
Zos. l. 2.
Anon. Vales.
Themist. or. 3 *et* 14.
Conc. constant. can. 3.
Cod. ad cod. Th. lib. 14, *tit.* 13.
Vales. ad Amm. l. 26, *c.* 6.
Le Quien. or. christ. t. 1, *p.* 66.
Till. art. 67.

lui communiquer; mais ce ne fut jamais qu'une lumière réfléchie : celui de Rome brilloit de son propre fonds et par l'antiquité de sa noblesse. Cette distinction primordiale entre les deux sénats se maintint dans l'opinion publique malgré tous les efforts de la puissance souveraine pour la faire disparoître. Ajoutez que les empereurs firent tout pour relever le nouveau sénat, excepté la seule chose qui peut vraiment illustrer une compagnie politique; ils ne lui donnèrent aucune part dans le gouvernement, et ne le respectèrent pas assez pour le rendre respectable à leurs sujets. Constantin fit une espèce de partage entre Rome et Constantinople : il déclara celle-ci capitale de toute l'étendue comprise du septentrion au midi, entre le Danube et les extrémités de l'Egypte, et d'occident en orient, entre le golfe Adriatique et les frontières de la Perse. Il y mit le siége du préfet du prétoire d'Orient, et la détacha de la province d'Europe et de la métropole d'Héraclée, pour la juridiction civile et ecclésiastique : mais son église ne fut érigée en patriarchat qu'au concile de Chalcédoine, en 451; ce qui fut, jusqu'au commencement du treizième siècle, un sujet de contestation entre cette église et celle de Rome. Constance établit ensuite un préfet de la ville; et la coutume s'introduisit que, des deux consuls, l'un résidât à Rome, l'autre à Constantinople.

Cod. Th. lib. 13, tit. 3. Hist. misc. l. 21. Zon. t. 2, p. 52. Eus. vit. l. 4, c. 36, 37. Just. nov. 43 et 59. Leon, nov. 12. Ducange, Const. christ. l. 2, c. 9. Till. art. 65.

Le fondateur voulut encore que sa ville partageât l'empire des sciences. Il y institua des écoles célèbres, dont les professeurs jouissoient de grands priviléges. Elles subsistèrent jusqu'à Léon l'Isaurien. La bibliothèque commencée par Constance, augmentée et placée dans un bel édifice par Julien, mise par Valens sous la garde de sept antiquaires, montoit à cent vingt mille volumes quand elle fut brûlée sous Basilisque. Zénon la rétablit; et elle étoit déjà fort nombreuse lorsque ce même Léon, destructeur barbare de toute science, comme il eût voulu l'être de toute orthodoxie, la fit

brûler avec le chef et les douze savans associés qui en avoient la direction. Constantin s'étoit contenté de fournir les églises de Constantinople d'exemplaires de l'Ecriture sainte. Eusèbe nous donne la lettre par laquelle ce prince le prie de faire copier sur du parchemin bien préparé, par les plus habiles écrivains, cinquante de ces exemplaires, et de les lui envoyer dans deux chariots, sous la conduite d'un diacre de Césarée. Il chargea en même temps le receveur-général de la province de faire les avances nécessaires. Ses ordres furent promptement exécutés; et l'empereur, accoutumé à donner à ses peuples la subsistance corporelle, distribua aux églises, avec encore plus de joie, cette divine nourriture. Sa prévoyance s'étendit jusque sur les morts. Pour leur procurer gratuitement la sépulture, il fit don à l'église de Constantinople de neuf cent cinquante boutiques exemptes de toute imposition. Le loyer, dont cette exemption augmentoit la valeur, étoit employé à gager un pareil nombre de personnes destinées au soin des funérailles, dont ils faisoient tous les frais. On les appeloit *decani, lecticarii, copiatæ.* Ils étoient au rang des clercs. L'empereur Anastase en augmenta le nombre jusqu'à onze cents. Cette institution paroîtra peut-être de peu de conséquence; mais elle épargnoit aux pauvres un surcroît de larmes; et la sépulture de ceux qui mouroient dans l'indigence n'étoit plus pour leurs enfans un second dommage.

C'est au temps de la fondation de Constantinople qu'on doit, ce me semble, rapporter le nouvel ordre établi dans l'empire. Adrien avoit introduit des changemens dans les emplois, tant civils que militaires : il avoit réglé les offices de la maison des princes. Dioclétien et Constantin y firent encore quelques innovations. Les détails ont échappé à l'histoire : ces objets ne lui appartiennent en effet qu'autant qu'ils intéressent l'adminis-

Vict. epit. in Adriano.

tration publique : ce sont aussi les seuls auxquels nous allons nous arrêter.

Eus. hist. l. 8, c. 13.

Jusqu'à l'abdication de Dioclétien, l'empire n'avoit formé qu'un corps indivisible. Le partage qui se fit alors entre les deux empereurs et les deux Césars le sépara en quatre départemens, dont chacun avoit son préfet du prétoire et ses officiers. Constantin et Licinius étant restés seuls souverains, ce vaste empire ne fut plus divisé qu'en deux parties. Constantin réunit à sa domination ce qu'avoit d'abord possédé Sévère, et ensuite Maxence : Licinius joignit à l'héritage de Galère tout l'Orient après la défaite et la mort de Maximin. La première guerre contre Licinius fit acquérir à Constantin la plus grande partie de ce que son rival possédoit en Europe ; et par la seconde il devint seul maître de tout l'empire. Le titre de capitale donné à Constantinople, sans être ôté à la ville de Rome, produisit la nouvelle division d'empire d'Orient et d'empire d'Occident : c'étoit à peu près le même partage que celui des états de Constantin et de Licinius avant la bataille de Cibales.

Zos. l. 2. De La Barre, Mém. de l'acad. des inscript. t. 8, p. 450. Giannone, hist. de Naples, l. 2, c. 1.

Constantin sentit bien que, pour faire obéir ces deux grands corps, et les rendre, pour ainsi dire, plus flexibles, il étoit nécessaire de les subdiviser encore. L'exemple de Dioclétien lui avoit appris à ne pas se donner des collègues ou des subalternes qui fussent eux-mêmes souverains. Il se réserva la souveraineté tout entière, et se contenta de créer quatre préfets du prétoire, au lieu des deux qui avoient servi de lieutenans aux empereurs, depuis que la puissance avoit été réunie entre les mains de Constantin et de Licinius. Ces quatre préfets avoient à peu près le même district qu'avoient eu les deux empereurs et les deux Césars, selon la division de Dioclétien. Ces districts étoient ceux d'Orient, d'Illyrie, d'Italie et des Gaules. Ils se subdivisoient en plusieurs parties

principales qu'on appeloit *diocèses,* dont chacun comprenoit plusieurs provinces. L'Orient renfermoit cinq diocèses: l'Orient propre, l'Egypte, l'Asie, le Pont, la Thrace. L'Illyrie n'en contenoit que deux, la Macédoine et la Dace. Sous le nom de Macédoine étoit comprise toute la Grèce. Ces deux préfectures formoient l'empire d'Orient : celui d'Occident contenoit les deux autres. L'Italie comprenoit trois diocèses: l'Italie propre, l'Illyrie occidentale et l'Afrique. Les Gaules en avoient le même nombre; savoir, la Gaule proprement dite, la Bretagne, et l'Espagne, à laquelle étoit jointe la Mauritanie tingitane. Chacun de ces diocèses étoit gouverné par un vicaire du préfet, auquel les gouverneurs immédiats des provinces étoient subordonnés. Le diocèse d'Italie avoit seul deux vicaires, dont l'un résidoit à Rome, l'autre à Milan. Le rang des gouverneurs varioit, aussi-bien que leur nom, selon les divers ordres de dignité qu'il avoit plu à l'empereur d'établir entre les provinces. Les plus considérables de celles-ci donnoient à leurs gouverneurs le titre de consulaires; à la tête de celles du second rang étoient les correcteurs; les présidens gouvernoient celles du dernier ordre.

Zos. l. 2. Notit. imp. Till. art. 83.

Les préfets du prétoire, qui n'étoient, dans leur institution, que les capitaines de la garde du prince, étoient devenus très-puissans dès le règne de Tibère. C'étoient eux qui levoient, payoient, punissoient les soldats; ils recueilloient les impôts par leurs officiers; ils avoient le maniement de la caisse militaire et l'inspection générale de la discipline des armées. Les troupes leur étoient dévouées, parce qu'ils les tenoient sous leur main. Constantin leur laissa la supériorité sur les autres magistrats; mais il les désarma; il en fit des officiers purement civils de judicature et de finance. Il leur ôta l'autorité directe sur les gens de guerre, qu'ils continuèrent pourtant de payer. Pour remplir toutes les fonctions qui concernent le maintien de la discipline, il créa deux

maîtres de la milice, l'un pour la cavalerie, l'autre pour l'infanterie. Ces deux emplois se réunirent dans la même personne sous les enfans de Constantin ; mais le nombre des maîtres de la milice s'accrut ensuite ; on en trouve jusqu'à huit dans la notice de l'empire, faite du temps de Théodose le jeune. Ils n'avoient au-dessus d'eux, dans l'ordre des dignités, que les consuls, les patrices, les préfets du prétoire et les deux préfets de Rome et de Constantinople. Zosime accuse Constantin d'avoir affoibli la discipline en séparant l'emploi de payer les troupes du droit de les punir : ces deux fonctions, réunies auparavant dans le préfet du prétoire, contenoient les soldats dans le devoir en leur faisant appréhender le retranchement de leur solde. Un autre inconvénient selon lui, qui me paroît plus réel, c'est que ces nouveaux officiers, et plus encore leurs subalternes, dévoroient par de nouveaux droits la substance du soldat.

Zos. l. 2. God. ad cod. Th. t. 2, p. 75. Ducange, gloss. lat. patricius.

Pour rabaisser d'un degré les préfets du prétoire, et diminuer d'autant leur puissance et leur fierté, l'empereur institua une nouvelle dignité qu'il éleva au-dessus d'eux : c'étoit celle des patrices. Ce n'étoit qu'un honneur sans fonction. Le patrice cédoit le rang aux consuls ; mais il conservoit ordinairement ce titre pendant toute sa vie. Il pouvoit y en avoir plusieurs : Aspar, sous Théodose le jeune, est appelé le premier des patrices.

Zos. l. 2. Aurel. Vict. Proc. ædif. l. 4, c. 7. Amm. l. 27, c. 5. Eus. l. 4, c. 1. Pancirol. in notit. or. c. 4, 36, 139. God. ad cod. Th. t. 2, p. 101. Till. art. 84.

Sous les empereurs précédens le nom de *duc*, qui, dans l'origine signifioit un chef, un conducteur, avoit été particulièrement appliqué aux commandans des troupes distribuées sur les frontières pour les défendre contre les incursions des barbares. Ces troupes, placées de distance en distance dans des camps retranchés et dans des forts, formoient comme une barrière autour de l'empire. Zosime loue Dioclétien d'avoir fortifié cette barrière, et reproche à Constantin de l'avoir dégarnie en retirant une grande partie des soldats dans des villes

qui n'avoient pas besoin de garnison ; ce qui causa, dit-il, plusieurs maux en même temps : l'entrée fut ouverte aux barbares; les soldats, par leurs rapines et leur insolence, vexèrent les villes jusqu'à en faire déserter plusieurs ; et les villes, par leurs délices et leurs débauches, énervèrent les soldats. Mais d'autres auteurs, même païens, louent ce prince d'avoir multiplié les forts des frontières ; et l'histoire nomme entre autres un des plus considérables, qu'elle appelle *Daphné de Constantin*, qu'Ammien place au-delà, Procope en-deçà du Danube, dans la seconde Mœsie. Les ducs dont nous parlons veilloient chacun à la défense d'une frontière. C'étoit une dignité supérieure à celle de tribun ; ils étoient perpétuels ; et, afin de les attacher au département qu'ils défendoient, on leur assignoit, aussi-bien qu'à leurs soldats, les terres limitrophes des barbares, avec les esclaves et les bestiaux nécessaires pour les mettre en valeur. Il les possédoient en toute franchise, avec droit de les faire passer à leurs héritiers, à condition que ceux-ci porteroient les armes. Ces terres s'appeloient *bénefices ;* et c'est, selon un grand nombre d'auteurs, le plus ancien modèle des fiefs. Quelques-uns de ces commandans de frontière furent honorés par Constantin du titre de comtes, plus relevé alors que celui de duc. Les comtes étoient d'ancienne institution : dès le temps d'Auguste, on voit des sénateurs choisis par le prince pour l'accompagner dans ses voyages, et pour lui servir de conseil. Ils furent ensuite distingués en trois ordres, selon le plus ou le moins d'accès qu'ils avoient auprès du prince : on les appeloit *comites Augusti* ; ce qui ne désignoit qu'un emploi. On en fit ensuite une dignité. Ce titre fut donné aux principaux officiers du palais, au gouverneur du diocèse d'Orient, et à plusieurs de ceux qui commandoient les armées dans les provinces.

La qualité de *noble* étoit depuis près d'un siècle attachée à la personne des Césars. Celle de *nobilissime* étoit *Pancirol. not. or. c. 2.*

née quelque temps avant Constantin : il la donna à ses deux frères, Jule Constance et Hannibalien, avec la robe d'écarlate brodée d'or. Ce nom fut ensuite affecté aux fils des empereurs qui n'avoient pas encore celui de César. Ce fut vers ce temps-là qu'on vit se multiplier les titres fastueux, qui s'attachèrent aux divers grades de dignité, de commandement, de magistrature. Les noms d'illustres, de considérables, *spectabiles*, de clarissimes, de perfectissimes, de distingués, *egregii*, eurent entre eux une gradation marquée. C'étoit une grande affaire de les bien ranger dans sa tête, et une faute impardonnable de les confondre. Le style se hérissa d'épithètes enflées, et se chargea d'une politesse gothique. On convint de s'humilier et de s'enorgueillir tour à tour, en donnant et recevant les noms de sublimité, d'excellence, de magnificence, de grandeur, d'éminence, de révérence, et de quantité d'autres dont le rapport étoit toujours frivole et souvent ridicule. Le mérite baissa en même proportion que haussèrent les titres.

Jul. in cæs. Vict. epit. Cedren. p. 295. Ducange de numm. inf. ævi. c. 17. M. l'abbé de La Bléterie, note sur les césars de Julien, p. 359.

Quoique toute cette vanité eût commencé avant Constantin, et qu'elle se soit augmentée après lui, il mérite qu'on lui en attribue une partie. Fondateur de Constantinople, il en pouvoit être le législateur : c'étoit l'occasion la plus favorable de réformer les mœurs et de les ramener à l'ancienne sévérité. Au lieu d'orner ses sénateurs et ses magistrats de tant de pompe extérieure, il eût pu les décorer de vertus en resserrant les nœuds de la discipline. Sa ville n'eût rien perdu de son éclat ; elle auroit gagné du côté de la solide et véritable grandeur : Rome et tout l'empire auroient profité de cet exemple. Mais Constantin aimoit l'appareil ; et les reproches que lui fait Julien, quoique envenimés par la haine, ne paroissent pourtant pas destitués de fondement. Il multiplia sur l'habit impérial les perles, dont Dioclétien avoit introduit l'usage ; il affectoit de porter toujours le diadème, dont il fit une espèce de casque ou de couronne

formée et semée de pierreries. Il donna cours au luxe en enrichissant trop certains particuliers, dont la fortune excita une dangereuse émulation de faste et d'opulence. Cependant, quoiqu'il ne fût pas ennemi des plaisirs honnêtes, il n'en fut rien moins que l'esclave, tel que Julien le représente. Il s'occupa toute sa vie des affaires de l'état, et peut-être un peu trop de celles de l'Eglise. Il composoit lui-même ses lois et ses dépêches; il donnoit de fréquentes audiences et recevoit avec affabilité tous ceux qui s'adressoient à lui; et s'il porta trop loin la magnificence des fêtes et la pompe de sa cour, c'étoit un délassement qu'on peut pardonner à ses travaux et à ses victoires.

Après avoir rassemblé sous un seul aspect ce qui regarde la fondation de Constantinople et les principaux changemens que cet établissement produisit dans l'ordre politique, nous allons reprendre la suite des faits. L'année 331, sous le consulat de Bassus et d'Ablave, fut employée à faire des lois et à régler plusieurs affaires de l'église, dont nous parlerons ailleurs. Dès l'année suivante 332, Pacatien et Hilarien étant consuls, l'empereur reprit les armes, d'abord pour défendre les Sarmates, et ensuite pour les punir. Zosime avance que, depuis que Constantinople fut bâtie, le bonheur de Constantin l'abandonna, et qu'il ne fit plus la guerre que pour y recevoir des affronts. Il raconte qu'un parti de cinq cents cavaliers taïsales s'étant jetés sur les terres de l'empire, Constantin n'osa en venir aux mains avec eux; mais qu'ayant perdu la plus grande partie de son armée (il ne dit pas comment), effrayé des ravages de ces barbares qui venoient l'insulter jusqu'aux portes de son camp, il se crut trop heureux de se sauver par la fuite. Ce récit ne s'accorde ni avec le caractère de Constantin, ni avec tous les autres témoignages de l'histoire, qui nous montre ce prince toujours victorieux.

Idace. *Zos. l. 2.*

AN. 331.

AN. 332.

Il le fut encore deux fois cette année. Les Sarmates, *Idace.*

Anon. Vales. Eus. l. 4, c. 5. Soz. l. 1, c. 18. Soz. l. 1, c. 8. Themist. or. 15. Cod. Th. l. 7, tit. 22, leg. 4, et ibi God. Const. Porphyr. de adm. imp. c. 53.

attaqués par les Goths, implorent le secours des Romains. Le prince leva une grande armée pour les défendre, et renouvela à cette occasion la loi qui obligeoit les fils des soldats vétérans, au-dessus de l'âge de seize ans, à porter les armes, s'ils vouloient profiter des priviléges accordés à leurs pères. Il s'avança lui-même jusqu'à Marcianople, dans la basse Mœsie, et fit passer le Danube à son fils Constantin à la tête de ses troupes. Le jeune César remporta le vingtième d'avril une glorieuse victoire. Près de cent mille ennemis périrent dans cette guerre par le fer, par la faim et par le froid. Les Goths furent réduits à donner des otages, entre lesquels étoit le fils de leur roi Ariaric. Cette défaite les tint en respect pendant le reste de la vie de Constantin, et sous le règne de son fils Constance. La pension annuelle que les princes précédens s'étoient engagés à leur payer, au grand déshonneur de l'empire, fut abolie; les Goths s'obligèrent même à fournir aux Romains quarante mille hommes, qui étoient entretenus sous le titre d'alliés. La religion chrétienne s'étendit chez eux, et avec elle l'humanité et la douceur des mœurs. Comme la nation étoit partagée en un grand nombre de peuples, tous n'eurent pas le même sort. Constantin sut gagner par des négociations et des ambassades ceux qu'il n'avoit pas réduits par les armes. Il se fit aimer de ces anciens ennemis de l'empire, et porta peut-être un peu trop loin la facilité à leur égard, en élevant les plus distingués aux honneurs et aux dignités. Il fit même ériger une statue dans Constantinople à un de leurs rois, père d'Athanaric, pour retenir ce prince barbare dans les intérêts des Romains.

Anon. Vales. Socr. l. 1, c. 18.

Les Sarmates, délivrés des Goths, attaquèrent leurs libérateurs. Ils firent des courses sur les terres des Romains : tant l'amour du pillage étoit chez ces barbares supérieur à tout autre sentiment! L'empereur les fit repentir de cette ingratitude : ils furent défaits par lui-

même, ou par son fils. Ce fut le dernier exploit de Constantin : pendant les quatre ans et demi qu'il vécut encore, son repos ne fut troublé que par une incursion des Perses. Ceux-ci l'obligèrent, la dernière année de sa vie, à faire des préparatifs de guerre que sa mort interrompit.

Jusqu'à cette entière tranquillité de l'empire, Constantin avoit écarté ses frères des affaires publiques. Peut-être étoit-ce l'effet d'une défiance politique. Il est étonnant que des princes qui avoient sur Constantin l'avantage d'être nés dans la pourpre aient été assez dociles pour ne jamais se départir de l'obéissance pendant le cours d'un long règne. C'étoit le premier exemple de fils d'empereurs qui fussent restés dans l'état de particuliers. Le testament de leur père qui les avoit exclus du gouvernement, loin d'étouffer leur ambition, n'eût fait qu'aigrir leur jalousie, si la douceur de leur naturel, et les précautions que prit apparemment Constantin ne les eussent tenus dans la dépendance. Comme ils étoient demeurés orphelins fort jeunes, il fut le maître de leur éducation ; et l'on ne peut douter qu'il ne les ait élevés dans la subordination qu'il désiroit de leur part. Ils vécurent long-temps éloignés de la cour, tantôt à Toulouse, où ils honorèrent de leur amitié le rhéteur Arborius, tantôt à Corinthe. Selon Julien, Hélène, leur belle-mère, ne les aimoit pas ; elle les tint, tant qu'elle vécut, dans une espèce d'exil. Enfin Constantin les rapprocha de sa personne ; et l'an 333 il nomma Delmace consul avec Xénophile. Peu de temps après il le créa censeur. L'autorité de cette ancienne magistrature avoit été, comme celle de toutes les autres, absorbée par la puissance impériale : le titre même en étoit depuis long-temps aboli. L'empereur Dèce l'avoit fait revivre en faveur de Valérien, qui n'avoit pas eu de successeur dans la censure; elle s'éteignit pour toujours dans la personne de Delmace. Il eut deux fils, dont l'aîné, de même nom

An. 333.
Idace.
Chron. Alex. p. 668.
Auson. prof. 16.
God. ad cod. Th. t. 6, *p.* 357.
Vales. ad Amm. l. 14, *c.* 1.
Till. art. 71, 85.
Id. not. 61.

que lui, jette de l'équivoque dans son histoire. On le confond avec son père, et un grand nombre d'auteurs attribuent au fils le consulat de cette année.

Hier. chron. Theoph. p. 23. L'empereur la passa à Constantinople jusqu'au mois de novembre. Il fit alors en Mœsie un voyage dont on ignore le sujet. Le repos que lui procuroit la paix fut troublé par des fléaux plus terribles que la guerre. Salamine, dans l'île de Cypre, fut renversée par un tremblement de terre, et quantité d'habitans périrent dans ses ruines. La peste et la famine désoloient l'Orient, surtout la Cilicie et la Syrie. Les paysans du voisinage d'Antioche, s'étant attroupés en grand nombre, venoient comme des bêtes féroces pendant la nuit se jeter dans la ville, et, entrant avec force dans les maisons, pilloient tout ce qui étoit propre à la nourriture; bientôt enhardis par le désespoir, ils accouroient en plein jour, forçoient les greniers et les magasins. L'île de Cypre étoit en proie aux mêmes violences. Constantin envoya du blé aux églises pour le distribuer aux veuves, aux orphelins, aux étrangers, aux pauvres et aux ecclésiastiques. L'église d'Antioche en reçut trente-six mille boisseaux.

Zos. l. 2. Soz. l. 1, c. 5. Eunap. in Ædes. Suid. Σώπατρος. C'est peut-être au temps de cette famine qu'il faut rapporter la mort de Sopâtre : elle arriva dans les dernières années de Constantin. C'étoit un philosophe natif d'Apamée, attaché à l'école platonicienne et à la doctrine de Plotin. Après la mort d'Iamblique son maître, comme il étoit éloquent et présomptueux, il crut que la cour étoit le seul théâtre digne de ses talens. Il se flatta même de servir le paganisme, dont il étoit fort entêté, et d'arrêter le bras de l'empereur qui foudroyoit toutes les idoles. Si l'on en veut croire Eunape son admirateur, Constantin le goûta tellement, qu'il ne pouvoit se passer de lui, et qu'il le faisoit asseoir à sa droite dans les audiences publiques. Ce grand crédit, ajoute Eunape, alarma les favoris. La cour alloit devenir philosophe;

ce rôle les eût embarrassés; il étoit plus court de perdre le réformateur; ils le firent, et cet homme rare fut comme Socrate victime de la calomnie. On répandit le bruit dans Constantinople que Sopâtre étoit grand magicien. La disette affligeoit alors la ville, parce que les vents contraires fermoient le port aux vaisseaux qui apportoient le blé d'Alexandrie, et qui ne pouvoient y entrer que par un vent de midi. Le peuple affamé s'assembla au théâtre; mais, au lieu des acclamations dont il avoit coutume de saluer l'empereur, ce n'étoit qu'un morne silence. Constantin, encore plus affamé d'éloges, en étoit désespéré. Les courtisans prirent ce moment pour lui insinuer que c'étoit Sopâtre qui tenoit le vent de midi enchaîné par ses sortiléges. Le prince crédule lui fit sur l'heure trancher la tête. Le chef de cette cabale étoit Ablave, préfet du prétoire, à qui la gloire du philosophe portoit ombrage. Tout ce récit sent l'ivresse d'un sophiste qui, dans l'ombre de son école, compose un roman sur les intrigues de cour. Suidas dit simplement que Constantin fit mourir Sopâtre pour faire connoître l'horreur qu'il avoit du paganisme; et il blâme ce prince par une raison excellente : c'est que ce n'est pas la force, mais la charité qui fait les chrétiens. Si l'on veut rendre justice à Constantin, on devinera aisément que ce fanatique téméraire, qui avoit porté à la cour un zèle outré pour l'idolâtrie, se sera laissé emporter à quelque trait d'insolence, ou même à quelque complot criminel qui méritoit la mort.

Tout le monde connu retentissoit du nom de Constantin. Ce prince travailloit avec ardeur à la conversion des rois barbares, et ceux-ci s'empressoient à leur tour de lui envoyer des présens; ils recherchoient son amitié, et lui dressoient même des statues dans leurs états. On voyoit dans son palais des députés de tous les peuples de la terre : des Blemmyes, des Indiens, des Ethiopiens. Ils lui présentoient, comme un hommage

Eus. vit. l. 1, c. 8. Id. l. 4, c. 7.

de leurs monarques, ce que la nature ou l'art produisoient de plus précieux dans leur pays : des couronnes d'or, des diadèmes ornés de pierreries, des esclaves, de riches étoffes, des chevaux, des boucliers, des armes. L'empereur ne se laissoit pas vaincre en magnificence ; non content de surpasser ces rois dans les présens qu'il leur envoyoit à son tour, il enrichissoit leurs ambassadeurs ; il conféroit aux plus distingués des titres de dignités romaines, et plusieurs d'entre eux, oubliant leur patrie, restèrent à la cour d'un prince si généreux.

Eus. vit. l. 4, c. 8, et seq. Theod. l. 1, c. 25. Soz. l. 2, c. 8 et seq.

Le plus puissant de tous ces rois étoit Sapor qui régnoit en Perse. Constantin prit occasion de l'ambassade que lui envoyoit ce prince pour tenter de l'adoucir en faveur des chrétiens. Sapor, animé contre eux par les mages et par les Juifs, les chargeoit de tributs accablans. Il préparoit dès-lors cette horrible persécution qui dura une grande partie de son règne, et dans laquelle il détruisit les églises et fit mourir tant d'évêques, tant de prêtres, et une foule innombrable de chrétiens de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Il n'épargna pas même Usthazanes, vieillard vénérable qui avoit été son gouverneur, et qui devoit lui être cher par l'ancienneté et la fidélité de ses services. Constantin, affligé du malheureux sort de tant de fidèles, sentit que le moyen de leur procurer du soulagement n'étoit pas d'aigrir par des reproches ou des menaces un prince hautain et jaloux de son pouvoir absolu. Il accorda à ses ambassadeurs toutes leurs demandes, et écrivit au roi une lettre, où, sans paroître instruit des desseins cruels de Sapor, il se contente de lui recommander les chrétiens, protestant qu'il prendra sur son compte tout ce que le roi voudra bien faire en leur faveur ; il l'exhorte à ménager une religion si salutaire aux souverains. Il lui met sous les yeux, d'un côté l'exemple de Valérien persécuteur, que Dieu avoit puni par le ministère de Sapor I.er, de l'autre les victoires que Dieu

lui a fait remporter à lui-même sous l'étendard de la croix. Cette lettre ne fit aucun effet sur l'âme farouche du roi de Perse.

L'ambassade envoyée par ce prince avoit pour but d'obtenir du fer dont il avoit besoin pour fabriquer des armes. Les Perses ne s'étoient tenus en paix, depuis la victoire de Galère, que pour mieux se disposer à la guerre. Ce fut pendant quarante ans leur unique occupation. Ils attribuoient les mauvais succès précédens au défaut de préparatifs. Ils amusoient les Romains par des ambassades et par des présens, tandis qu'ils formoient des archers et des frondeurs, qu'ils dressoient leurs chevaux, forgeoient des armes, amassoient des trésors, laissoient à leur jeunesse le temps de se multiplier, assembloient grand nombre d'éléphans, exerçoient à la milice jusqu'aux enfans. La culture des terres fut pendant ce temps-là abandonnée aux femmes. La Perse étoit très-peuplée, mais, elle n'avoit point de fer. Ils en demandèrent aux Romains, sous prétexte de ne s'en servir que contre les barbares leurs voisins. Constantin se doutoit de leur dessein; mais, pour ne pas donner à Sapor occasion de rupture, se fiant d'ailleurs en tout événement sur la supériorité de ses forces, il leur en accorda. Ils en firent des javelots, des haches, des piques, des épées, de grosses lances : ils couvrirent de fer leurs cavaliers et leurs chevaux; et ce métal dangereux, obtenu de Constantin, servit entre les mains des Perses à désoler la Mésopotamie et la Syrie sous l'empire de ses successeurs.

Liban. Basilic.

Tous les honneurs que les nations étrangères s'empressoient de rendre à l'empereur, ne le flattèrent pas autant que les lettres qu'il reçut d'un solitaire qui, dans une caverne toute nue, étoit plus indépendant et plus riche que les plus grands rois. Constantin, qui sentoit continuellement le besoin qu'il avoit des secours du ciel, ne cessoit, même au milieu de la paix, de demander

Eus. vit. l. 4, c. 14. Till. art. 72.

aux évêques leurs prières et celles de leurs peuples. Il écrivit à saint Antoine, caché aux extrémités de l'empire, dans les déserts de la Thébaïde. Il voulut que ses enfans lui écrivissent aussi comme à leur père. Il le traitoit avec le plus grand honneur, et lui offroit de fournir abondamment à tous ses besoins. Le saint, qui n'en connoissoit aucun, n'étoit pas trop disposé à lui répondre. Enfin, à la prière de ses disciples, il écrivit à l'empereur et aux jeunes princes. Mais, loin de leur rien demander, il leur donna des avis plus précieux que tous les trésors. Ses lettres furent reçues avec joie. Il fit dans la suite plusieurs remontrances en faveur de saint Athanase. Il est fâcheux pour la gloire de Constantin qu'une injuste prévention l'ait emporté dans son esprit sur le respect qu'il portoit au saint solitaire.

Idace.
Aurel. Vict.

L'empereur termina cette année en donnant, le vingt-cinquième de décembre, le nom de César à Constant, le plus jeune de ses fils, qui étoit dans sa quatorzième année. On rapporte que la nuit suivante le ciel parut tout en feu. On devina, après l'événement, que ce phénomène avoit été un présage des malheurs que causeroit et qu'éprouveroit le nouveau César.

Idace.
Zos. l. 2.
Byz. fam. p. 45.
Buch. cycl. p. 239.
Grut. inscr. c. 6.
CCCLIII, 4.
CCCCLXII, 3, 4.
Reines. inscr. p. 67.

L'année suivante, 334, eut deux consuls distingués par leur naissance, par leur mérite et par les dignités dont ils avoient déjà été honorés. Le premier étoit L. Ranius Acontius Optatus. Il avoit été proconsul de la Narbonnoise, lieutenant de l'empereur dans l'Asturie et la Galice, et ensuite dans l'Asie, préteur, tribun du peuple, questeur de Sicile, sans compter d'autres magistratures que plusieurs villes de l'Italie lui avoient conférées. Les habitans de Nole lui érigèrent une statue de bronze. Constantin le nomma patrice, et c'est le premier qu'on sache avoir porté ce titre avec Jule Constance, frère de l'empereur. Quelques auteurs disent qu'après la mort de Bassien il épousa Anastasie; ce qui n'est pas aisé à croire, parce qu'il étoit païen; ceux de

Nole lui donnèrent l'intendance de leurs sacrifices. L'autre consul fut Anicius Paulinus, appelé *Junior*, pour le distinguer de son oncle paternel, qui avoit été consul en 325. Il fut préfet de Rome dans l'année même de son consulat, et posséda cette charge pendant toute l'année suivante. Il avoit déjà été proconsul de l'Asie et de l'Hellespont; et dans l'inscription d'une statue qui lui fut élevée à Rome à la requête du peuple, avec l'agrément du sénat, de l'empereur et des Césars, on loue sa noblesse, son éloquence, sa justice, et son attention sévère à la conservation de la discipline. Il fit cette année la dédicace d'une statue que le sénat et le peuple de Rome érigèrent à Constantin.

Les Goths, subjugués deux ans auparavant, n'étoient plus en état de combattre les Romains. Encore plus incapables de rester en paix, ils se vengèrent de leur défaite sur les Sarmates qui la leur avoient attirée. Ils avoient à leur tête Gébéric, prince guerrier, arrière-petit-fils de ce Cniva qui commandoit les Goths dans la bataille où l'empereur Dèce perdit la vie. Les Sarmates avoient pour roi Wisimar, de la race des Asdingues, la plus noble et la plus belliqueuse de leur nation. Les Goths vinrent les attaquer sur les bords du fleuve Marisch, et les succès furent balancés pendant assez long-temps. Enfin, Wisimar ayant été tué dans une bataille avec la plus grande partie de ses soldats, la victoire demeura à Gébéric. Les vaincus, réduits à un trop petit nombre pour résister à de si puissans ennemis, prirent le parti de donner des armes aux limigantes; c'est ainsi qu'ils appeloient leurs esclaves; les maîtres se nommoient arcaragantes. Ces nouveaux soldats vainquirent les Goths; mais ils n'eurent pas plus tôt senti leur force, qu'ils la tournèrent contre leurs maîtres et les chassèrent du pays. Les Sarmates, au nombre de plus de trois cent mille, de tout âge et de tout sexe, passèrent le Danube et vinrent se jeter entre les bras de Constantin, qui

Jornand. de reb. get. c. 22.
Eus. vit. l. 4, *c.* 6.
Anon. Vales.
Hieron. chr.

s'avança jusqu'en Mœsie pour les recevoir. Il incorpora dans ses troupes ceux qui étoient propres à la guerre; mélange mal entendu, qui contribua à corrompre la discipline des légions et à les abâtardir. Il donna aux autres des terres en Thrace, dans la petite Scythie, en Macédoine, en Pannonie, même en Italie; et ces barbares eurent à se feliciter d'un malheur qui les avoit fait passer d'un état libre, mais turbulent et périlleux, à un doux assujettissement, où ils trouvoient le repos et la sûreté. Un autre corps de Sarmates se retira chez les Victovales, qui sont peut-être les mêmes que les Quades ultramontains, dans la partie occidentale de la haute Hongrie. Ceux-ci furent, vingt-quatre ans après, rétablis dans leur pays par les Romains, qui en chassèrent les limigantes.

An. 335. *Idace. Byz. fam. p. 49. Themist. or. 4. Grust. inscr. CCCLXXXVIII, 3. Buch. cycl. p. 239. Till. sur Julien. not. 1.*

Constantin avoit déjà donné le consulat à Delmace, l'aîné de ses frères. Le second, nommé Jule Constance, fut consul en 335 avec Rufius Albinus. Il avoit épousé en premières noces Galla, sœur de Rufin et de Céréal, consuls en 347 et 358. Il en avoit eu Gallus, qui naquit en Toscane l'an 325 ou 326; un autre fils que l'histoire ne nomme pas, et qui fut tué après la mort de Constantin, et une fille qui fut mariée à Constance, et dont on ignore aussi le nom. Sa seconde femme fut Basiline, fille de Julien, consul en 322, et sœur d'un autre Julien qui fut comte d'Orient. Elle mourut jeune, et laissa un fils nommé Julien comme son aïeul maternel; c'est le fameux Julien surnommé l'apostat, qui naquit vers la fin de l'an 331 à Constantinople, où son père et sa mère avoient été mariés. Rufius Albinus, collègue de Jule Constance, est, à ce qu'on croit, le fils de Rufius Volusianus, consul pour la seconde fois en 314. Une inscription le nomme *philosophe*. Il fut préfet de Rome l'année suivante.

Idace. Chron. Alex. p. 286.

L'empereur resta pendant toute celle-ci à Constantinople, si on en excepte un voyage qu'il fit dans la haute

Mœsie, peu de jours après avoir célébré par des jeux le commencement de la trentième année de son empire, dans laquelle il entroit le vingt-cinquième de juillet. Une circonstance augmenta la joie et l'éclat de cette fête qu'on appeloit les *tricennales* ; c'est qu'aucun empereur depuis Auguste n'avoit régné si long-temps. Nous avons un éloge de Constantin prononcé à l'occasion de cette solennité par Eusèbe de Césarée, dans le palais, en présence de l'empereur ; c'est plutôt un livre qu'un discours. Pour l'honneur de Constantin, un si long et si froid panégyrique auroit bien dû l'ennuyer : ce qui n'arriva pas, si l'on en croit Eusèbe, qui se félicite du succès. On loue cependant Constantin d'avoir été en garde contre la flatterie ; et l'histoire le compte entre le petit nombre des souverains qui n'en ont pas été dupes. Un jour un ecclésiastique s'étant oublié jusqu'à lui dire en face qu'il étoit bienheureux, puisque, après avoir mérité de régner sur les hommes en cette vie, il régneroit dans l'autre avec le fils de Dieu, il rebuta brusquement l'encens de ce prêtre : *Gardez-vous*, lui dit-il, *de me tenir jamais un pareil langage ; je n'ai besoin que de vos prières ; employez-les à demander pour moi la grâce d'être un digne serviteur de Dieu en ce monde et dans l'autre.*

Eus. orat. in tric. Valois notæ ib. c. 11. Eus. vit. l. 4, c. 48.

Il paroît qu'entre ses frères il chérissoit principalement Delmace. Jule Constance avoit deux fils, dont l'aîné Gallus étoit déjà âgé de dix ans. On ne voit pas que l'empereur ait honoré ce neveu d'aucune distinction. Mais il combla de faveurs les deux fils de Delmace. L'aîné, qui portoit le même nom que son père, étoit déjà maître de la milice. Ce jeune prince montroit le plus beau naturel et ressembloit fort à l'empereur son oncle. Les gens de guerre dont il étoit aimé contribuèrent à son élévation. Il venoit d'accroître leur estime par la promptitude avec laquelle il avoit étouffé la révolte de Calocère. C'étoit un des derniers officiers de la cour, maître des chameaux de l'empereur, mais

Idace. Zos. l. 2. Chron. Alex. p. 286. Eutrop. l. 10. Anon. Vales. Aurel. Vict. Philost. l. 3, c. 22, 28. Amm. l. 14, c. 1. Byz. fam. p. 49. Auson prof. 17.

assez extravagant pour former le projet de se rendre indépendant, et assez hardi pour le déclarer. Il se fit des partisans et se saisit de l'île de Cypre. Le jeune Delmace y passa à la tête de quelques troupes, et n'eut besoin que de le joindre pour le défaire et l'emmener prisonnier à Tarse, où il le traita comme un esclave et un brigand; il le fit brûler vif. Constantin fut charmé d'un service qui justifioit la préférence qu'il donnoit à ce neveu. Il l'égala à ses trois fils en le nommant César le dix-huitième de septembre. Le cadet de Delmace, nommé Hannibalien comme un de ses oncles, eut le titre de nobilissime avec celui de roi des rois et des nations pontiques. L'empereur donna en mariage à celui-ci Constantine sa fille aînée. Elle reçut de son père la qualité d'Auguste. Ces deux princes avoient été instruits à Narbonne par le rhéteur Exupère, à qui ils procurèrent le gouvernement d'Espagne avec de grands richesses, quoique, à en juger par l'éloge qu'en fait Ausone, ce ne fût pas un homme d'un grand mérite.

Eus. orat. tric. c. 3. Idem, vit. l. 4, c. 51. Zos. l. 2. Vict. epit. Anon. Vales. Chron. Alex. p. 286. Socr. l. 1, c. 39. Theod. l. 1, c. 32. Ser. l. 2, c. 32. Jul. or. 1, 2. Eutr. l. 10. Hier. chron.

Ces honneurs excitèrent la jalousie des fils de Constantin ; elle s'accrut encore par de nouvelles faveurs, et produisit après sa mort les effets les plus funestes. Ce prince, qui avoit eu tant d'occasions d'éprouver combien la multitude de souverains étoit onéreuse à l'empire, ne put se résoudre à priver de la souveraineté aucun de ses fils. Il fit dès cette année leur partage. Il leur associa Delmace et Hannibalien, sans donner aucune part à ses frères ni à ses autres neveux. Constantin, l'aîné de ses fils, eut ce qu'avoit possédé Constance Chlore, c'est-à-dire, tout ce qui étoit vers l'occident au-delà des Alpes, les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Constance eut l'Asie, la Syrie, l'Egypte. L'Italie, l'Illyrie et l'Afrique furent données à Constant; la Thrace, la Macédoine, l'Achaïe, à Delmace. Le royaume d'Hannibalien fut formé de l'Arménie mineure, des provinces de Pont et de Cappadoce : Césarée étoit la capitale de ses états.

Entre les enfans de l'empereur, Constance étoit le plus chéri, à cause de sa soumission et de sa complaisance. Il avoit eu pendant quelque temps le gouvernement des Gaules, peut-être lorsque Constantin son frère étoit employé contre les Goths. Il passa de là en Orient, et ce fut par prédilection que son père lui en laissa le commandement, comme de la plus belle portion de l'empire.

Il parut cette année à Antioche depuis la troisième heure du jour jusqu'à la cinquième, du côté de l'orient, un astre qui sembloit jeter une épaisse fumée. L'auteur qui rapporte ce fait ne dit ni en quel jour ni combien de jours se fit voir cet astre. C'est apparemment la comète à laquelle des historiens crédules font l'honneur d'avoir annoncé la mort de Constantin. *Theoph. p. 24. Eutr. l. 10.*

Si la conjecture de quelques modernes est véritable, Népotien, qui fut consul avec Facundus en 336, avoit pour mère Eutropie, sœur de Constantin, et pour père Népotien, qui avoit été consul sous Dioclétien en 301. L'empereur, après avoir honoré du consulat deux de ses frères, aura voulu faire le même honneur au fils de sa sœur; et ce sera ce même Népotien qui prit la pourpre quinze ans après, quand il eut appris la mort de Constant. AN. 336. *Idace. Byz. fam. p. 45.*

Constantin, fils aîné de l'empereur, étoit marié depuis quelque temps. On ignore le nom de sa femme. Cette année Constance épousa sa cousine germaine, fille de Jule Constance et de Galla. Julien se récrie contre ces mariages, qu'il prétend criminels. Il en prend avantage pour satisfaire sa mauvaise humeur contre Constantin et ses enfans. Mais il n'y avoit encore aucune loi qui défendît ces alliances entre cousins germains. L'empereur célébra les noces avec grand appareil; il voulut mener lui-même l'époux. Il sacrifia pourtant une partie de la joie et de l'agrément de la fête au soin d'y maintenir une honnêteté sévère; le festin et les divertissemens *Eus. l. 4, c. 49. Jul. or. 7. Till. art. 76.*

furent donnés dans deux salles séparées, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il fit à cette occasion des grâces et des largesses considérables aux villes et aux provinces.

Eus. vit. l. 4, c. 50.

Ce fut dans ce même temps qu'il reçut des Indiens orientaux une ambassade qui ressembloit à un hommage que des vassaux rendent à leur souverain, comme si sa puissance se fût étendue aussi loin que son nom. Ces princes lui envoyoient des pierres précieuses, des animaux rares; ils lui faisoient dire par leurs ambassadeurs qu'ils honoroient ses portraits, qu'ils lui érigeoient des statues, et qu'ils le reconnoissoient pour leur roi et leur empereur.

Soz. l. 1, 14, 25. Theod. l. 1, c. 20. Soz. l. 2, c. 15, 26. Philost. l. 2, c. 7. Polit. apud Phot. p. 1414. Baron. ann. 327. Fuhrm. de bapt. Const. part. 1, p. 54.

Tandis que la joie de ces fêtes se répandoit dans tout l'empire, le bannissement d'Athanase tenoit l'Eglise dans les larmes, et la mort terrible d'Arius en faisoit verser à ses sectateurs. Nous avons laissé cet hérésiarque en exil, aussi-bien qu'Eusèbe de Nicomédie, et leurs adhérens déclarés. Ils faut reprendre le fil de leurs intrigues, et montrer par quels artifices ils vinrent à bout de surprendre l'empereur, jusqu'à l'armer contre ceux-mêmes qu'il avoit toujours respectés comme les défenseurs de la foi orthodoxe. Constantie, veuve de Licinius et sœur de l'empereur, avoit auprès d'elle un prêtre arien déguisé, qui, ayant commencé par faire sa cour aux eunuques, s'étoit ensuite, par leur moyen, rendu maître de l'esprit de la princesse. Ce n'étoit pas un de ces directeurs vains et impérieux dont la tyrannie les expose à de fâcheux retours. Celui-ci, doux, flatteur, rampant, plus jaloux du solide que de l'éclat, gouverna d'abord Constantie, et ensuite l'empereur même, avec si peu de bruit, que l'histoire ignore son nom, et ne le fait connoître que par ses œuvres. Quelques modernes, sans beaucoup de fondement, le confondent avec Acace surnommé *le borgne*, qui fut évêque de Césarée après Eusèbe. Dans les funestes tragédies qui suivirent, ce fut

cet inconnu qui, toujours caché derrière la scène, donnoit par des ressorts imperceptibles le mouvement à toute la cour. Il ne lui fut pas difficile de persuader à la princesse qu'Arius étoit l'innocente victime de l'envie. Constantie tomba malade, et son frère, attendri par son état, plus encore par ses malheurs dont il étoit lui-même la cause, lui rendoit des visites assidues. Comme elle étoit sur le point de mourir : « Prince (lui dit-elle « en lui montrant ce prêtre), je vous recommande ce « saint personnage ; je me suis bien trouvée de ses sages « conseils ; donnez-lui votre confiance : c'est la dernière « grâce que je puis obtenir de vous, et c'est pour votre « salut que je la demande. Je meurs, et toutes les affaires « de ce monde vont me devenir étrangères ; mais je « crains pour vous la colère de Dieu ; on vous séduit : « n'êtes-vous pas coupable de vous prêter à la séduction « et de tenir en exil des hommes justes et vertueux ? » Ces paroles pénétrèrent le cœur de Constantin affoibli par la douleur : l'imposteur s'y établit aussitôt et s'y maintint jusqu'au dernier soupir du prince. Le premier effet de cette confiance fut le rappel d'Arius. L'empereur se laissa insinuer que sa doctrine étoit celle du concile même ; qu'on ne le traitoit en criminel que parce qu'on ne vouloit pas l'entendre ; que, si on lui permettoit de se présenter au prince, il le satisferoit pleinement par sa soumission aux décrets de Nicée. *Qu'il vienne donc*, dit l'empereur ; *et s'il fait ce que vous promettez, je le renverrai avec honneur à Alexandrie*. On mande aussitôt Arius ; mais ce rusé politique, guidé sans doute par son protecteur secret, affecta de douter de la réalité des ordres du prince, et resta dans son exil. Constantin, ardent dans ses désirs, lui écrit lui-même avec bonté, lui fait des reproches de son peu d'empressement, lui ordonne de se servir des voitures publiques, et lui promet l'accueil le plus favorable. C'étoit à ce degré de chaleur qu'Arius vouloit amener le prince : il part sur-le-champ,

se présente à l'empereur, et lui en impose par une profession de foi équivoque.

Le retour d'Arius entraînoit celui de ses partisans: aussi Eusèbe et Théognis ne s'oublièrent pas. Mais, pour varier la scène, ils prirent un autre tour. Ils s'adressèrent aux principaux évêques catholiques. Ils s'excusoient de n'avoir pas souscrit à l'anathème, sur la connoissance particulière qu'ils avoient de la pureté des sentimens d'Arius; ils protestoient de la parfaite conformité de leur doctrine avec la décision de Nicée: *Ce n'est pas*, disoient-ils, *que nous supportions notre exil avec impatience; ce n'est que le soupçon d'hérésie qui nous afflige; c'est l'honneur de l'épiscopat qui nous fait élever la voix; et puisqu'on a rappelé celui qu'on regarde comme l'auteur de la discorde, puisqu'on a bien voulu entendre ses défenses, jugez s'il seroit raisonnable que par notre silence nous parussions nous reconnoître coupables.* Ils prioient les évêques de les recommander à l'empereur, et de lui présenter leur requête. La circonstance étoit favorable, et la demande paroissoit juste. Ils revinrent la troisième année de leur exil, et rentrèrent triomphans en possession de leurs églises, d'où ils chassèrent les deux évêques qu'on leur avoit substitués. Eusèbe fut plus adroit dans la suite à masquer son hérésie: toujours acharné sur les catholiques, il sut couvrir la persécution sous des prétextes spécieux, et ne se déclara ouvertement arien qu'après la mort de Constantin. Bientôt, pour le malheur de l'Eglise, il regagna les bonnes grâces du prince; et l'on ne peut s'empêcher d'être surpris que les couleurs affreuses sous lesquelles l'empereur avoit dépeint ce prélat, trois ans auparavant, dans sa lettre aux habitans de Nicomédie, se fussent sitôt effacées de son esprit. La lettre prouve que les impressions étoient bien vives dans Constantin, et le prompt retour de sa faveur qu'elles n'étoient pas bien profondes. Eusèbe s'étoit

emparé du cœur de Constance, le fils bien-aimé de l'empereur; il n'en falloit pas davantage pour disposer de toute la cour. Le reste de l'histoire de Constantin n'est qu'un tissu de fourberies de la part des ariens, de foiblesses et d'illusions de la part du prince. Arius, malgré son habileté à se déguiser, ne trouva pas la même facilité dans Athanase. En vain s'efforça-t-il de rentrer dans la communion de son évêque; celui-ci refusa constamment de le recevoir, quelque instance que lui en fît Eusèbe, qui lui écrivit même à ce sujet les lettres les plus menaçantes.

Pour intimider Athanase, et le priver en même temps du plus ferme appui qu'il eût dans l'Eglise, Eusèbe fit tomber les premiers éclats de l'orage sur Eustathe, évêque d'Antioche. Il s'étoit élevé une dispute fort vive entre cet illustre prélat et Eusèbe de Césarée. Eustathe accusoit Eusèbe d'altérer la foi de Nicée; Eusèbe de son côté attribuoit à Eustathe l'erreur de Sabellius. Eusèbe de Nicomédie voulut terminer cette querelle à l'avantage de son ami par un coup de foudre. Il dressa son plan, et pour en cacher l'exécution à l'empereur, il feignit d'avoir un grand désir d'aller en dévotion à Jérusalem, et d'y visiter l'église célèbre que le prince y faisoit bâtir. Il sort de Constantinople en grand appareil, accompagné de Théognis, son confident inséparable. L'empereur leur fournissoit les voitures publiques, et tout ce qui pouvoit honorer leur voyage. Les deux prélats passent par Antioche; Eustathe les reçoit avec une cordialité vraiment fraternelle: de leur côté ils n'épargnent pas les démonstrations de la plus sincère amitié. Arrivés à Jérusalem, ils s'ouvrent de leur dessein à Eusèbe de Césarée et à plusieurs autres évêques ariens, et forment leur complot. Tous ces prélats les accompagnent comme par honneur dans leur retour à Antioche. Dès qu'ils sont dans la ville, ils s'assemblent avec Eustathe et quelques évêques catholiques qui n'étoient pas

Soc. l. 1, *c.* 23, 24. *Theod. l.* 1, *c.* 21. *Soz. l.* 10, 17, 18. *Philost. l.* 2, *c.* 7.

dans le secret, et donnent à leur assemblée le nom de concile. A peine avoit-on pris séance, qu'ils font entrer une courtisanne, qui, portant un enfant à la mamelle, s'écrie qu'Eustathe est le père de cet enfant. Le saint prélat, rassuré par sa conscience et par sa fermeté naturelle, ordonne à cette femme de produire des témoins; elle répond avec impudence qu'on n'en appela jamais pour commettre un pareil crime. Les ariens lui défèrent le serment: elle jure à haute voix qu'elle a eu cet enfant d'Eustathe : et sur-le-champ ces juges équitables, sans autre information ni autre preuve prononcent la sentence de déposition contre Eustathe. Les évêques catholiques, étonnés d'une procédure aussi irrégulière, réclament en vain contre ce jugement. Eusèbe et Théognis volent à Constantinople pour prévenir l'empereur, et laissent leurs complices assemblés à Antioche.

Eus. vit. l. 3, c. 59. Soz. l. 1, c. 24. Theod. l. 1, c. 21, 22. Soz. l. 2, c. 18. Philost. l. 2, c. 7. God. dissert. in Philost. l. 2, c. 7. Herm. vie de S. Athan. l. 3, c. 8, éclairciss. Till. arian. art. 14 et suiv. Athan. ad solit.

Une imposture si grossière, et la déposition du saint prélat soulevèrent tous ceux qui n'étoient pas vendus à la faction arienne. Le conseil de la ville, les habitans, les soldats de la garnison se divisent en deux partis; ce n'est plus que confusion, injures, menaces. On étoit près de s'égorger, et Antioche alloit nager dans le sang, quand une lettre de l'empereur et l'arrivée du comte Stratége, qui se joignit à Acace, comte d'Orient, apaisèrent les esprits. Constantin manda Eustathe. Les ennemis du prélat ne comptoient pas qu'une accusation si mal appuyée fût écoutée de l'empereur; ils changèrent de batterie, et accusèrent Eusthate d'avoir autrefois outragé l'impératrice Hélène; c'étoit toucher le prince par l'endroit le plus sensible; d'ailleurs Constantin rendoit l'évêque responsable de la sédition. Eustathe, avant que de quitter son peuple, l'exhorta à demeurer ferme dans la foi de la consubstantialité : on reconnut dans la suite combien ses dernières paroles avoient eu de force. Il ne lui étoit pas difficile de se justifier devant l'empereur; mais ce prince, aveuglé par la calomnie, le relégua en

Thrace, où il mourut. Cette malheureuse prostituée qui avoit servi d'organe à des prélats plus méchans qu'elle, se voyant peu de temps après à l'article de la mort, déclara en présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques l'innocence d'Eustathe et la fourberie d'Eusèbe. Elle prétendoit pourtant être moins coupable, parce qu'en effet elle avoit eu cet enfant d'un artisan nommé Eustathe; et c'étoit sans doute cette criminelle équivoque, qui, jointe à l'argent d'Eusèbe, avoit facilité la séduction. Asclépas de Gaza, attaché au saint évêque et à la foi catholique, fut en même temps chassé de son église. D'un autre côté Basiline, seconde femme de Jule Constance, fit exiler Eutrope, évêque d'Andrinople, censeur intrépide de la doctrine et de la conduite d'Eusèbe, qui étoit parent de cette princesse.

Paulin de Tyr et Eulalius, ayant successivement rempli la place d'Eustathe, et étant morts en moins d'un an, il s'éleva de nouvelles contestations. Le parti arien, à la tête duquel étoient la plupart des évêques du prétendu concile, demandoit Eusèbe de Césarée. Les catholiques s'opposoient à son élection. Les premiers en écrivirent à l'empereur, et en même temps Eusèbe, soit pour se faire presser, soit qu'il pressentît que cette nouvelle division déplairoit à Constantin, lui manda qu'il s'en tenoit à la rigueur des canons, et qu'il le prioit de permettre qu'il restât attaché à sa première épouse. Ce refus d'Eusèbe fut accepté plus aisément peut-être qu'il ne l'auroit désiré. Le prince écrivit aux évêques et aux habitans d'Antioche pour les détourner de choisir Eusèbe : il leur proposa lui-même deux ecclésiastiques très-dignes, disoit-il, de l'épiscopat, sans cependant exclure tout autre qu'on voudroit élire; et ce qui fait voir que Constantin étoit alors entièrement obsédé par les ariens, c'est que ces deux prêtres, Euphrone de Césarée en Cappadoce, et George d'Aréthuse, étoient deux ariens décidés. Le premier fut élu; et l'empereur dé-

Eus. vit. l. 3, c. 60 et seq. Socr. l. 1, c. 24. Theod. l. 1, c. 22. Soz. l. 2, c. 18.

dommagea la vanité d'Eusèbe par les louanges qu'il lui prodigua sur le généreux sacrifice qu'il avoit fait à la discipline ecclésiastique. Celui-ci n'a pas manqué de rapporter en entier, dans la vie de Constantin, les lettres de l'empereur qui contiennent son éloge; et de toute l'histoire de la déposition d'Eustathe, c'est presque la seule partie qu'il ait jugé à propos de conserver. Le siége d'Antioche étant occupé par les ariens jusqu'en 361, les catholiques abandonnèrent les églises et tinrent à part leurs assemblées : on les nomma *eustathiens*.

Socr. l. 1, *c.* 27. *Soz. l.* 2, *c.* 21.

Eusèbe de Nicomédie, jugeant d'Athanase par lui-même, se flattoit que ces marques effrayantes de son crédit et de sa puissance feroient enfin trembler l'évêque d'Alexandrie. Il le presse encore de recevoir Arius, et le trouve encore inflexible. Maître de la main comme de l'esprit de l'empereur, il l'engage à écrire plusieurs lettres à Athanase. Il en prévoyoit le succès. Sur le refus du saint évêque, il prend occasion d'aigrir le prince : secondé par Jean Arcaph, chef des méléciens, et par une foule d'évêques et d'ecclésiastiques qui, cachant leur concert, n'étoient que les échos d'Eusèbe, il dépeint Athanase comme un séditieux, un perturbateur de l'église, un tyran, qui, à la tête d'une faction de prélats dévoués à ses caprices, régnoit à Alexandrie, et se faisoit obéir le fer et le feu à la main. L'accusé se justifioit en rejetant toutes les injustices et les violences sur ses adversaires; et ses preuves étoient si bien appuyées, que l'empereur ne savoit à quoi s'en tenir. Enfin Constantin, lassé de ces incertitudes, mande pour dernière décision à Athanase qu'il veut terminer toutes ces querelles; que l'unique moyen est de ne fermer à personne l'entrée de l'Eglise; qu'aussitôt qu'Athanase connoîtra sa volonté par cette lettre, il se garde bien de rebuter aucun de ceux qui se présenteront; que, s'il contrevient à ses ordres, il sera chassé de son siége. L'évêque, peu effrayé de la menace d'une déposition injuste, représente avec une fermeté

respectueuse quelle plaie feroit à l'Eglise une aveuple indulgence pour des gens anathématisés par un concile œcuménique dont ils éludent encore les décrets. L'empereur parut se rendre à la force de ses raisons.

L'équité du prince aigrissoit le dépit d'Eusèbe. Il connoissoit enfin Athanase; n'espérant plus le vaincre, il résolut de le perdre. Les chefs du parti arien, concertés avec les méléciens, qu'ils avoient gagnés par argent, font d'abord courir le bruit que son ordination est nulle, ayant été faite par fraude et par violence. Comme la fable imaginée sur ce point étoit démentie par l'évidence, et qu'il s'agissoit de frapper l'esprit du prince, ils crurent ensuite plus à propos de lui supposer des crimes d'état. Ils l'accusèrent d'avoir, de sa pleine autorité, imposé un tribut aux Egyptiens, et d'exiger des tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie. Les prêtres Apis et Macaire, qui se trouvoient alors à Nicomédie, ne furent pas embarrassés à justifier leur évêque : ils montrèrent à l'empereur que c'étoit une contribution libre, autorisée par l'usage pour le service de l'église. Les accusateurs, sans se rebuter, chargèrent le saint évêque de deux forfaits énormes. Le premier étoit un crime de lèse-majesté : il avoit, disoient-ils, fomenté la révolte de Philumène en lui fournissant de grandes sommes d'argent : ce rebelle, inconnu d'ailleurs, est peut-être le même que Calocère. L'autre crime attaquoit Dieu même : voici le fait dont ils abusoient. Dans une contrée de l'Egypte nommée *Maréote*, voisine d'Alexandrie, étoit un certain Ischyras, autrefois ordonné prêtre par Colluthe. Au concile d'Alexandrie, tenu en présence d'Osius, les ordinations de cet hérésiarque avoient été déclarées nulles. Mais, malgré la décision du concile, à laquelle Colluthe lui-même s'étoit soumis, Ischyras s'obstinoit à exercer les fonctions sacerdotales. Athanase, faisant la visite de la Maréote, lui envoya Macaire, un de ses prêtres, pour le sommer de venir

Athan. Apol. 2. *Socr. l.* 1, *c.* 27. *Theod. l.* 1, *c.* 26, 27. *Soz. l.* 2. *c.* 21. *Philost. l.* 2, *c.* 11.

comparoître devant l'évêque. Il étoit au lit, malade : on se contenta de lui signifier l'interdiction, et l'affaire n'eut pas alors d'autre suite. Mais dans le temps qu'Eusèbe mendioit de toute part des accusations contre Athanase, Ischyras vint lui offrir ses services ; ils furent acceptés : on lui promit un évêché : il déposa que Macaire, par ordre de l'évêque, s'étoit jeté sur lui tandis qu'il célébroit les saints mystères ; qu'il avoit renversé l'autel et la table sacrée, brisé le calice, brûlé les livres saints. Sur des crimes si graves Athanase fut mandé à la cour. L'empereur l'écouta, reconnut son innocence, le renvoya à son église, écrivit aux Alexandrins que les calomniateurs de leur évêque avoient été confondus, et que cet homme de Dieu (c'est le terme dont il se servit) avoit reçu à sa cour le traitement le plus honorable. Ischyras, méprisé de l'empereur, et d'Eusèbe qu'il avoit servi sans succès, vint se jeter aux pieds de son évêque, lui demandant pardon avec larmes. Il déclara en présence de plusieurs témoins, par un acte signé de sa main, que son accusation étoit fausse, et qu'il y avoit été forcé par trois évêques méléciens qu'il nomma. Athanase lui pardonna, mais sans l'admettre à la communion de l'Eglise qu'il n'eût accompli la pénitence prescrite par les canons.

Soc. l. 1, c. 27. Theod. l. 1, c. 30. Soz. l. 2, c. 22. Ath. Apol. 2. Herm. vie de S. Athan. l. 3, c. 14, éclairciss.

Les adversaires, tant de fois confondus, ne perdirent pas courage, persuadés que dans la multitude des coups il n'en faut qu'un pour faire une blessure mortelle. Arsène, évêque d'Hypsèle en Thébaïde, étoit du parti de Mélèce. Il disparut tout à coup ; et les méléciens montrant de ville en ville la main droite d'un homme, publièrent que c'étoit celle d'Arsène qu'Athanase avoit fait massacrer ; qu'il lui avoit coupé la main droite pour s'en servir à des opérations magiques : ils se plaignoient avec larmes qu'il eût caché le reste de son corps : ils ressembloient à ces anciens fanatiques de l'Egypte qui cherchoient les membres épars d'Osiris. Jean Arcaph jouoit

dans cette pièce le principal rôle. La chose fit grand bruit à la cour. Le prince commit, pour en informer, le censeur Delmace, qui se trouvoit alors à Antioche ; il envoya Eusèbe et Théognis pour assister au jugement. Athanase, mandé par Delmace, sentit bien que le défaut de preuve de la part de ses adversaires ne suffiroit pas pour le justifier, et qu'il falloit les confondre en leur prouvant qu'Arsène étoit vivant. Il le fait chercher par toute l'Egypte. On découvre sa retraite ; c'étoit un monastère près d'Antéople en Thébaïde ; mais quand on y arriva, il en étoit déjà sorti pour se sauver ailleurs. On se saisit du supérieur du monastère, et d'un moine qui avoit procuré l'évasion : on les amène à Alexandrie devant le commandant des troupes d'Egypte ; ils avouent qu'Arsène est vivant, et qu'il a été retiré chez eux. Le supérieur avertit aussitôt Jean Arcaph que l'intrigue est découverte, et que toute l'Egypte sait qu'Arsène est en vie. La lettre tombe entre les mains d'Athanase. On trouve le fugitif caché à Tyr; il nie d'abord qu'il soit Arsène, mais il est convaincu par Paul, évêque de la ville, dont il étoit parfaitement connu. Athanase envoie à Constantin, par le diacre Macaire, toutes les preuves de l'imposture. L'empereur révoque aussitôt la commission donnée à Delmace; il rassure l'évêque d'Alexandrie, et l'exhorte à n'avoir plus désormais d'autre soin que les fonctions du saint ministère, et à ne plus craindre les manœuvres des méléciens; il ordonne que cette lettre soit lue dans l'assemblée du peuple, afin que personne n'ignore ses sentimens et sa volonté. Les menaces du prince firent taire quelque temps la calomnie, et le calme sembloit rétabli. Arsène lui-même écrivit, de concert avec son clergé, une lettre à son métropolitain, pour lui demander d'être admis à sa communion. Jean suivit cet exemple, et s'en fit honneur auprès de l'empereur. Le prince étoit ravi de joie, dans l'espérance que

les méléciens alloient à la suite de leur chef se réunir au corps de l'Eglise.

Athan. Apol. 2. Soc. l. 1, c. 27. Theod. l. 1, c. 28. Soz. l. 2, c. 24. Pagi ad Baron. an. 332.

Mais cette paix ne fut pas de longue durée. L'opiniâtreté des ariens l'emporta enfin sur les bonnes intentions de l'empereur. C'étoient des évêques dont l'extérieur n'avoit rien que de respectable, qui crioient sans cesse et qui faisoient répéter à toute la cour qu'*Athanase étoit coupable des crimes les plus énormes; qu'il s'en procuroit l'impunité à force d'argent; que c'étoit ainsi qu'il avoit fait changer de langage à Jean le Mélécien; que le nouvel Arsène étoit un personnage de théâtre; qu'il étoit étrange que sous un prince vertueux l'iniquité restât assise sur un des plus grands siéges du monde.* Jean, regagné par les ariens, consentoit lui-même à se déshonorer; il avouoit à l'empereur qu'il s'étoit laissé corrompre. Constantin, d'un caractère franc et généreux, étoit fort éloigné de soupçonner une si noire perfidie. Tant de secousses lui firent enfin lâcher prise; il abandonna Athanase à ses ennemis; c'étoit l'abandonner que de le laisser à la discrétion d'un concile dont Eusèbe devoit être le maître. Le choix de la ville de Césarée en Palestine, dont l'autre Eusèbe étoit évêque, annonçoit déjà le succès : aussi le saint prélat refusa-t-il de s'y rendre. Les ariens en prirent avantage; et pendant deux ans et demi que dura le refus d'Athanase, c'étoit, à les entendre, un coupable qui fuyoit son jugement. Enfin l'empereur, comme pour condescendre aux répugnances et aux craintes de l'accusé, change le lieu de l'assemblée, et l'indique à Tyr. Il vouloit qu'après avoir pacifié dans cette ville toutes les querelles, les pères du concile, réunis dans le même esprit, se transportassent à Jérusalem pour y faire ensemble la dédicace de l'église du Saint-Sépulcre. Il manda aux évêques, dont plusieurs étoient depuis long-temps à Césarée, de se rendre à Tyr, afin de remédier en diligence aux maux

de l'Eglise. Sa lettre, sans nommer Athanase, marque assez qu'il étoit étrangement prévenu contre ce saint personnage, et entièrement livré à ses ennemis. Il assure ceux-ci qu'il a exécuté tout ce qu'ils lui ont demandé ; qu'il a convoqué les évêques qu'ils désirent d'avoir pour coopérateurs; qu'il a envoyé le comte Denis afin de maintenir le bon ordre dans le concile ; il proteste que, si quelqu'un de ceux qu'il a mandés se dispense d'obéir sous quelque prétexte que ce soit, il le fera sur-le-champ chasser de son église. Cette lettre, qui convoquoit le concile, en détruisoit en même temps l'autorité; elle suffit seule pour en prouver l'irrégularité; le choix des évêques dévoués aux ariens, la présence du comte Denis environné d'appariteurs et de soldats, étoient autant d'abus que sut bien relever dans la suite le concile d'Alexandrie. Il s'y trouva pourtant un petit nombre d'évêques catholiques, entre autres Maxime de Jérusalem, qui avoit succédé à Macaire, Marcel d'Ancyre, et Alexandre de Thessalonique. L'assemblée étoit déjà composée de soixante prélats, avant l'arrivée des quarante-neuf évêques d'Égypte qu'Athanase y amena. Il n'y vint qu'à regret, sur les ordres réitérés de l'empereur, pour éviter le scandale que causeroit dans l'Eglise l'injuste colère du prince qui le menaçoit de l'y faire conduire par force. Le prêtre Macaire y fut amené chargé de chaînes. Archélaüs, comte d'Orient et gouverneur de Palestine, se joignit au comte Denis.

On ne donna point de siége à Athanase; il fut obligé de se tenir debout en qualité d'accusé. D'abord, de concert avec les évêques d'Egypte, il récusa les juges comme ses ennemis. On n'eut aucun égard à sa récusation : comptant sur son innocence, il se détermina à répondre. Il lui fallut combattre les mêmes monstres qu'il avoit déjà tant de fois terrassés. On fit revivre toutes les vieilles calomnies dont l'empereur avoit reconnu la fausseté. Plusieurs évêques d'Egypte, vendus aux méléciens, se

Athan. Apol. 2.
Epiph. hær. 68.
Soz. l. 1, *c.* 29.
Theod. l. 1, *c.* 30.
Soz. l. 2, *c.* 24.

plaignirent d'avoir été outragés et maltraités par ses ordres. Ischyras, malgré le désaveu signé de sa main, reparut entre les accusateurs; et ce misérable fut encore une fois confondu par Athanase et par Macaire. Il n'y eut que les partisans d'Eusèbe qui trouvèrent plausibles les mensonges qu'ils avoient dictés; ils proposèrent au comte Denis d'envoyer dans la Maréote pour informer sur les lieux. La réclamation d'Athanase et de tous les orthodoxes ne put empêcher qu'on ne nommât pour commissaires six de ses plus mortels ennemis, qui partirent avec une escorte de soldats.

Ath. Apol. 2. Theod. l. 1, c. 30. Socr. l. 2, c. 24. Vita Athan. apud Phot. p. 1438. Philost. l. 2, c. 12.

Deux accusations occupèrent ensuite le concile. [a] On fit entrer une courtisanne effrontée, qui se mit à crier qu'elle avoit fait vœu de virginité, mais qu'ayant eu le malheur de recevoir chez elle Athanase, il lui avoit ravi l'honneur. Les juges ayant sommé Athanase de répondre, il se tint en silence; et l'un de ses prêtres, nommé Timothée, debout à côté de lui, se tournant vers cette femme : *Est-ce moi*, lui dit-il, *que vous accusez de vous avoir déshonorée? C'est vous-même*, s'écria-t-elle en lui portant le poing au visage, et lui présentant un anneau qu'elle prétendoit avoir reçu de lui; elle demandoit justice en montrant du doigt Timothée, qu'elle appeloit Athanase, l'insultant, le tirant à elle avec un torrent de paroles familières à ces femmes sans pudeur. Une scène si indécente couvroit les accusateurs de confusion, faisoit rougir les juges, et rire les comtes et les soldats. On fit retirer la courtisanne malgré Atha-

[a] Je ne dois pas dissimuler que l'histoire de cette courtisanne n'est pas à beaucoup près aussi authentique que celle d'Arsène. Rufin la raconte; mais Rufin est rempli de fables. Sozomène, Théodoret, et l'auteur de la vie de saint Athanase dans Photius l'ont adoptée; c'est ce qui m'a engagé à en faire usage. Mais il faut avouer que ni saint Athanase, qui en plusieurs endroits de ses ouvrages développe les iniquités du concile de Tyr, ni les épîtres synodales du concile d'Alexandrie et de celui de Sardique, où les mensonges des ariens sont détaillés, ni la lettre du pape Jules, ni l'historien Socrate, n'en font aucune mention.

nase, qui demandoit qu'elle fût interrogée, pour découvrir les auteurs de cette horrible calomnie. On lui répondit qu'on avoit contre lui bien d'autres chefs plus graves, dont il ne se tireroit pas par des subtilités, et dont les yeux mêmes alloient juger. En même temps on tire d'une boîte une main desséchée : à cette vue tous se récrièrent, les uns d'horreur, croyant voir la main d'Arsène, les autres par déguisement pour appuyer le mensonge, et les catholiques par indignation, persuadés de l'imposture. Athanase, après un moment de silence, demanda aux juges si quelqu'un d'eux connoissoit Arsène; plusieurs ayant répondu qu'ils le connoissoient parfaitement, il envoya chercher un homme qui attendoit à la porte de la salle, et qui entra enveloppé d'un manteau. Alors Athanase lui faisant lever la tête : *Est-ce là*, dit-il, *cet Arsène que j'ai tué, qu'on a cherché si long-temps, et à qui après sa mort j'ai coupé la main droite ?* C'étoit en effet Arsène lui-même. Les amis d'Athanase l'ayant amené à Tyr, l'avoient engagé à s'y tenir caché jusqu'à ce moment; et, après s'être prêté injustement aux calomniateurs, il se prêtoit avec justice à confondre la calomnie. Ceux qui avoient dit qu'ils le connoissoient n'osèrent le méconnoître : après leur aveu, Athanase, retirant le manteau de côté, fit apercevoir une de ses mains; ceux que les ariens avoient abusés ne s'attendoient pas à voir l'autre, quand Athanase la leur découvrant : *Voilà*, dit-il, *Arsène avec ses deux mains; le Créateur ne nous en a pas donné davantage; c'est à nos adversaires à nous montrer où l'on a pris la troisième.* Les accusateurs devenus furieux à force de confusion, et comme enivrés de leur propre honte, remplissent toute l'assemblée de tumulte; ils crient qu'Athanase est un magicien, un enchanteur qui charme les yeux; ils veulent le mettre en pièces. Jean Arcaph, profitant du désordre, se dérobe et s'enfuit. Le comte Archélaüs arrache Athanase des mains de ces frénétiques, et le

fait embarquer secrètement la nuit suivante. Le saint évêque se sauva à Constantinople, et éprouva tout le reste de sa vie que les méchans ne pardonnent jamais le mal qu'ils ont voulu faire, et qu'à leurs yeux c'est un crime irrémissible pour l'innocence de n'avoir pas succombé. Ceux-ci se consolèrent de leur défaite en feignant de triompher; et, suivant l'ancienne maxime des calomniateurs, ils ne se lassèrent pas de renouveler des accusations mille fois convaincues de fausseté. Leurs historiens mêmes se sont efforcés de donner le change à la postérité. Mais ils ne peuvent persuader que des esprits complices de leur haine contre l'église catholique.

Ath. Apol. 2. *Socr. l.* 1, *c.* 31, 32. *Theod. l.* 1, *c.* 30. *Soz. l.* 2, *c.* 24.

Les commissaires envoyés dans la Maréote y firent l'information au gré de la calomnie. Toutes les règles furent violées, et la cabale, soutenue par le préfet Philagre, apostat et très-corrompu dans ses mœurs, y étouffa la vérité. Les catholiques protestèrent contre cette procédure monstrueuse. Alexandrie fut le théâtre de l'insolence d'une soldatesque effrénée qui donnoit main forte aux prélats, et qui les divertissoit par les insultes qu'elle faisoit aux fidèles attachés à leur pasteur. Ces commissaires, à leur retour, ne trouvèrent plus à Tyr Athanase : il fut condamné sur leur information et sur tous les crimes dont il s'étoit justifié. La sentence de déposition fut prononcée; on lui défendit de rentrer dans Alexandrie. Jean le Mélécien et tous ceux de sa faction furent admis à la communion et rétablis dans leur dignité. Pour tenir parole à Ischyras, on le fit évêque d'un village où il fallut lui bâtir une église; et, afin que tout fût étrange dans l'histoire de ce concile, on ne tarda pas à regagner Arsène; il signa la condamnation de celui dont il prouvoit lui-même l'innocence; les actes du concile furent envoyés à l'empereur. On avertit les évêques, par une lettre synodale, de ne plus communiquer avec Athanase convaincu de tant de forfaits, et qui, après une orgueilleuse résistance, ne s'étoit

trouvé au concile que pour le troubler, pour y insulter les prélats, pour récuser d'abord et fuir ensuite le jugement. Les évêques catholiques refusèrent de souscrire, et se retirèrent avant la conclusion de l'assemblée.

Ce mystère d'iniquité étoit à peine consommé, que les évêques reçurent ordre de se transporter à Jérusalem pour y faire la cérémonie de la dédicace. Les lettres furent apportées par Marien, secrétaire de l'empereur, illustre par ses emplois, par sa vertu, et par la fermeté avec laquelle il avoit confessé la foi sous les tyrans. Il étoit chargé de faire les honneurs de la fête, de traiter les évêques avec magnificence, et de distribuer aux pauvres de l'argent, des vivres et des habits. L'empereur envoyoit de riches présens pour l'ornement de la basilique. Outre les évêques assemblés à Tyr, il en vint un grand nombre de toutes les parties de l'Orient. Il s'y trouva même un évêque de Perse, qu'on croit être saint Milles, qui, après avoir beaucoup souffert dans la persécution de Sapor, quitta la ville épiscopale, où il ne trouvoit que des cœurs endurcis et rebelles au joug de la foi, et vint à Jérusalem sans autres richesses qu'une besace, où étoit le livre des Evangiles. Un nombre infini de fidèles accourut de toutes parts. Tous furent défrayés pendant leur séjour aux dépens de l'empereur. La ville retentissoit de prières, d'instructions chrétiennes, d'éloges et du prince et de la basilique. On rendit cette fête annuelle; elle duroit pendant huit jours, et c'étoit alors un prodigieux concours de pèlerins des pays les plus éloignés. Après la dédicace les autres évêques se retirèrent : il ne resta que les prélats du concile de Tyr.

Eus. vit. l. 4, c. 43, et seq. Soz. l. 1, c. 33. Theod. l. 1, c. 31. Soz. l. 2, c. 12, 25, 26.

Cette solennité brillante fut suivie d'un événement fâcheux pour l'Eglise. Arius et Euzoïus avoient surpris des lettres de Constantin. Ce prince, trompé par une profession de foi qui lui paroissoit conforme à celle de Nicée, reconnut pourtant qu'il n'appartenoit qu'à l'Eglise de prononcer en cette matière. Il renvoya Arius

aux évêques assemblés à Jérusalem, et leur écrivit d'examiner avec attention la formule qu'il présentoit, et de le traiter favorablement, s'il se trouvoit qu'il eût été injustement condamné, ou qu'ayant mérité l'anathème, il fût revenu à résipiscence. Constantin ne s'apercevoit pas que mettre en doute la justice de la condamnation d'Arius, c'étoit porter atteinte au concile de Nicée, qu'il respectoit lui-même. Il n'en falloit pas tant pour engager des ariens cachés à rétablir leur docteur et leur maître. Les prélats, réunis de nouveau à Jérusalem en forme de concile, reçoivent à bras ouverts Arius et Euzoïus; ils adressent une lettre synodale à tous les évêques du monde; ils y font valoir l'approbation de l'empereur, et reconnoissent pour très-orthodoxe la profession de foi d'Arius. Ils invitent toutes les églises à l'admettre à la communion, lui et tous ceux qui en avoient été séparés avec lui. Ils écrivent en particulier à l'église d'Alexandrie, qu'il est temps de faire taire l'envie et de rétablir la paix; que l'innocence d'Arius est reconnue; que l'Eglise lui ouvre son sein, et qu'elle rejette Athanase. Marcel d'Ancyre ne voulut prendre aucune part à la réception d'Arius.

Ath. Apol. 2. Epiph. hær. 68. Socr. l. 1, c. 33. Soz. l. 2, c. 27.

Les évêques venoient d'envoyer les lettres par lesquelles ils communiquoient avec complaisance leur décision à Constantin, lorsqu'ils en reçurent de sa part qui n'étoient pas aussi flatteuses. Athanase, s'étant échappé de Tyr, étoit venu à Constantinople; et, comme l'empereur traversoit la ville à cheval, le prélat, accompagné de quelques amis, se présenta sur son passage d'une manière si subite et si imprévue, qu'il étonna Constantin. Le prince ne l'auroit pas reconnu, sans quelques-uns de ses courtisans qui lui dirent qui il étoit, et l'injuste traitement qu'il venoit d'essuyer. Constantin passoit outre sans lui parler; et quoique Athanase demandât d'être entendu, l'empereur étoit prêt à le faire retirer par force. Alors l'évêque élevant la voix : *Prince,* lui dit-

il, *le Seigneur jugera entre vous et moi, puisque vous vous déclarez pour ceux qui me calomnient : je ne vous demande que de faire venir mes juges, afin que je puisse vous faire ma plainte en leur présence.* L'empereur, frappé d'une requête si juste et si conforme à ses maximes, manda sur-le-champ aux évêques de venir lui rendre compte de leur conduite; il ne leur dissimula pas qu'on les accusoit d'avoir procédé avec beaucoup d'emportement et de passion.

Cette lettre consterna la cabale. Les évêques mandés à la cour se dispersèrent aussitôt et s'en retournèrent dans leurs diocèses. Il n'en resta que six des plus hardis, à la tête desquels étoient les deux Eusèbes. Ils se rendirent devant l'empereur, et se gardèrent bien d'entrer en dispute avec Athanase. Selon leur méthode ordinaire, au lieu de prouver les accusations dont il s'agissoit, ils en formèrent une nouvelle. Bien instruits de la prédilection de Constantin pour sa nouvelle ville, ils chargèrent le saint évêque d'avoir menacé d'affamer Constantinople en arrêtant le blé d'Alexandrie. Athanase eu beau représenter qu'un pareil attentat ne pouvoit tomber dans l'esprit d'un particulier sans pouvoir et sans force, Eusèbe prétendit qu'Athanase étoit riche et chef d'une faction puissante. La seule imputation irrita tellement l'empereur, qu'incapable de rien écouter, il exila l'accusé à Trèves, se flattant d'ailleurs que l'éloignement de ce prélat inflexible rendroit la paix à l'Eglise. Le saint fut reçu avec honneur par l'évêque Maximin, zélé pour la vérité; et le jeune Constantin, qui faisoit sa résidence en cette ville, prit soin d'adoucir son exil par les traitemens les plus généreux.

Ath. Apol. 2. Socr. l. 1, c. 35. Theod. l. 1, c. 31. Soz. l. 2, c. 27.

Les ariens, maîtres du champ de bataille, formèrent à Constantinople une nouvelle assemblée. On y fit venir de bien loin les évêques du parti. Ils se réunirent en grand nombre. Il fut proposé en premier lieu de donner un successeur à Athanase. L'empereur n'y voulut point

Ath. Apol. 2. Socr. l. 1, c. 36. Soz. l. 2, c. 31.

consentir. On déposa Marcel d'Ancyre; et Basile fut nommé en sa place. Marcel n'avoit jamais usé de ménagement à l'égard des ariens : il s'étoit signalé contre eux au concile de Nicée; il avoit refusé de communiquer avec eux au concile de Jérusalem; il n'avoit pas même voulu prendre part à la cérémonie de la dédicace; ce qu'on sut bien envenimer auprès de l'empereur, qui en fut fort irrité. Mais son plus grand crime étoit la guerre qu'il avoit déclarée à un sophiste de Cappadoce nommé *Astérius*. Celui-ci étoit l'émissaire des ariens, et couroit de ville en ville prêchant leur doctrine. Marcel le confondit, et ce succès mit le comble à la haine que lui portoient déjà les hérétiques. Ils l'accusèrent de sabellianisme. Il fut justifié au concile de Sardique; mais ses écrits donnèrent dans la suite occasion de soupçonner sa foi, et plusieurs saints docteurs l'ont condamné comme ayant favorisé les erreurs de Photin. Quelques autres évêques furent encore déposés contre toute justice dans le concile de Constantinople.

Socr. l. 1, c. 37. Theod. l. 1, c. 14. Soz. l. 2, c. 28. Polit. apud Phot. p. 1415.

Mais le grand ouvrage d'Eusèbe, ce qu'il avoit le plus à cœur, c'étoit de forcer les catholiques à recevoir Arius. Après le concile de Jérusalem, cet hérésiarque étoit retourné à Alexandrie. Il se flattoit que l'exil d'Athanase feroit tomber devant lui toutes les barrières. Il trouva les esprits plus aigris que jamais. On le rebuta avec horreur. Déjà les troubles se rallumoient, quand l'empereur le rappela à Constantinople. Sa présence augmenta l'insolence de ses partisans et la fermeté des catholiques. Eusèbe pressoit l'évêque Alexandre de l'admettre à sa communion; et sur son refus, il le menaçoit de déposition. L'évêque, mille fois plus attaché à la pureté de la foi qu'à sa dignité, n'étoit point ébranlé de ces menaces. L'empereur, fatigué d'une contestation si opiniâtre, voulut la terminer. Il fait venir devant lui Arius, et lui demande s'il adhère aux décrets de Nicée.

Arius répond, sans balancer, qu'il y souscrit de cœur et d'esprit, et présente une profession de foi où l'erreur étoit adroitement couverte sous des termes de l'Ecriture. L'empereur, pour plus grande assurance, l'oblige de jurer que ce sont là sans détour ses véritables sentimens. Il n'en fait aucune difficulté. Quelques auteurs prétendent que, tenant le symbole de Nicée entre ses mains et la formule de sa croyance hérétique cachée sous son bras, il rapportoit à celle-ci le serment qu'il paroissoit prononcer sur l'autre. Mais Arius étoit apparemment trop habile pour user en pure perte d'une pareille ruse, et trop éclairé pour ignorer qu'une restriction mentale ne rabat rien d'un parjure. Constantin satisfait de sa soumission : *Allez*, lui dit-il, *si votre foi s'accorde avec votre serment, vous êtes irrépréhensible : si elle n'y est pas conforme, que Dieu soit votre juge.* En même temps il mande à Alexandre de ne pas différer d'admettre Arius à la communion. Eusèbe, porteur de cet ordre, conduit Arius devant Alexandre, et signifie à l'évêque la volonté du prince. L'évêque persiste dans son refus. Alors Eusèbe haussant la voix : *Nous avons malgré vous*, lui dit-il, *fait rappeler Arius ; nous saurons bien aussi, malgré vous, le faire entrer demain dans votre église.* Ceci se passoit le samedi ; et le lendemain tous les fidèles étant réunis pour la célébration des saints mystères, le scandale en devoit être plus horrible. Alexandre, voyant les puissances de la terre déclarées contre lui, a recours au ciel : il y avoit sept jours que, par le conseil de Jacques de Nisibe, qui étoit alors à Constantinople, tous les catholiques étoient dans les jeûnes et dans les prières ; et Alexandre avoit passé plusieurs jours et plusieurs nuits enfermé seul dans l'église de la paix, prosterné et priant sans cesse. Frappé de ces dernières paroles d'Eusèbe, le saint vieillard accompagné de deux prêtres, dont l'un étoit Macaire d'Alexandrie, va se jeter au pied de l'autel : là, courbé vers

la terre qu'il baignoit de ses larmes : « Seigneur (dit-il « d'une voix entrecoupée de sanglots), s'il faut qu'Arius « soit demain reçu dans notre sainte assemblée, retirez « du monde votre serviteur ; ne perdez pas avec l'impie « celui qui vous est fidèle. Mais, si vous avez encore « pitié de votre Eglise, et je sais que vous en avez pitié, « écoutez les paroles d'Eusèbe, et n'abandonnez pas votre « héritage à la ruine et à l'opprobre. Faites disparoître « Arius, de peur que, s'il entre dans votre Eglise, il ne « semble que l'hérésie y soit entrée avec lui, et que le « mensonge ne s'asseye dans la chaire de vérité. »

Socr. l. 1, c. 37. Theod. l. 1, c. 14. Soz. l. 2, c. 9.

Tandis que cette prière d'Alexandre s'élevoit au ciel avec ses soupirs, les partisans d'Arius promenoient celui-ci comme en triomphe dans la ville pour le montrer au peuple. Lorsqu'il passoit avec un nombreux cortége par la grande place auprès de la colonne de porphyre, il se sentit pressé d'un besoin naturel, qui l'obligea de gagner un lieu public, tel qu'il y en avoit alors dans toutes les grandes villes. Le domestique qu'il avoit laissé au-dehors, voyant qu'il tardoit beaucoup, craignit quelque accident ; il entra et le trouva mort, renversé par terre, nageant dans son sang, et ses entrailles hors de son corps. L'horreur d'un tel spectacle fit d'abord trembler ses sectateurs ; mais, toujours endurcis, ils attribuèrent aux sortiléges d'Alexandre un châtiment si bien caractérisé par toutes les circonstances. Ce lieu cessa d'être fréquenté ; on n'osoit en approcher dans la suite, et on le montroit au doigt comme un monument de la vengeance divine. Long-temps après, un arien riche et puissant acheta ce terrain, et y fit bâtir une maison, afin d'effacer la mémoire de la mort funeste d'Arius.

Ath. ad solit.

Le bruit s'en répandit bientôt dans tout l'empire. Les ariens en rougissoient de honte. Le lendemain, jour de dimanche, Alexandre, à la tête de son peuple, rendit à Dieu des actions de grâces solennelles, non pas de ce qu'il avoit fait périr Arius, dont il plaignoit le malheu-

reux sort, mais de ce qu'il avoit daigné étendre son bras et repousser l'hérésie, qui marchoit avec audace pour forcer l'entrée du sanctuaire. Constantin fut convaincu du parjure d'Arius; et cet événement le confirma dans son aversion pour l'arianisme, et dans son respect pour le concile de Nicée. Mais les ariens, après la mort de leur chef, trouvant dans Eusèbe de Nicomédie autant de malice, et encore plus de crédit, continuèrent de tendre des piéges à la bonne foi de l'empereur; et il ne cessa pas d'être la dupe de leur déguisement. Les habitans d'Alexandrie sollicitoient vivement le retour de leur évêque : on faisoit dans la ville des prières publiques pour obtenir de Dieu cette faveur : saint Antoine écrivit plusieurs fois à Constantin pour lui ouvrir les yeux sur l'innocence d'Athanase, et sur la fourberie des méléciens et des ariens. Le prince fut inexorable. Il répondit aux Alexandrins par des reproches de leur opiniâtreté et de leur humeur turbulente; il imposa silence au clergé et aux vierges sacrées, et protesta qu'il ne rappelleroit jamais Athanase; que c'étoit un séditieux, condamné par un jugement ecclésiastique. Il manda à saint Antoine qu'il ne pouvoit se résoudre à mépriser le jugement d'un concile; qu'à la vérité la passion emportoit quelquefois un petit nombre de juges; mais qu'on ne lui persuaderoit pas qu'elle eût entraîné le suffrage d'un si grand nombre de prélats illustres et vertueux; qu'Athanase étoit un homme emporté, superbe, querelleur, intraitable : c'étoit en effet l'idée que les ennemis d'Athanase donnoient de lui à l'empereur, parce qu'ils connoissoient l'aversion de ce prince pour les hommes de ce caractère. Il ne pardonna pas même cet esprit de cabale à Jean le Mélécien, qui venoit d'être si bien traité par le concile de Tyr. Ayant appris qu'il étoit le chef du parti opposé à Athanase, il l'arracha, pour ainsi dire, d'entre les bras des méléciens et des ariens, et l'envoya en exil, sans vouloir écouter aucune sollicita-

tion en sa faveur. Toutefois dans les derniers momens de sa vie il revint de son injuste préjugé. Mais, avant que de raconter la mort de ce prince, il est à propos de donner une idée des lois qu'il avoit faites depuis le concile de Nicée.

Cod. Th. l. 16, tit. 5. Eus. vit. l. 5, c. 63, et seq. Soz. l. 1, c. 30. Amm. l. 15, c. 13, et ibi Vales.

Dès le commencement du schisme des donatistes, Constantin les avoit exclus des grâces qu'il répandoit sur l'église d'Afrique. Il tint la même conduite à l'égard de tous ceux que le schisme ou l'hérésie séparoit de la communion catholique : il déclara par une loi que, non-seulement ils n'auroient aucune part aux priviléges accordés à l'Eglise, mais que leurs clercs seroient assujettis à toutes les charges municipales. Cependant il montra dans le même temps quelques égards pour les novatiens. Comme on les inquiétoit sur la propriété de leurs temples et de leurs cimetières, il ordonna qu'on leur laissât la libre possession de ces lieux, supposé qu'ils eussent été légitimement acquis, et non pas usurpés sur les catholiques. Vers la fin de sa vie il devint plus sévère; il publia contre les hérétiques un édit dans lequel, à la suite d'une véhémente invective, il leur déclare qu'après les avoir tolérés, comme il voit que sa patience ne sert qu'à donner à la contagion la liberté de s'étendre, il est résolu de couper le mal dans sa racine : en conséquence, il leur défend de s'assembler, soit dans les lieux publics, soit dans les maisons des particuliers; il leur ôte leurs temples et leurs oratoires, et les donne à l'église catholique. On fit la recherche de leurs livres; et comme on en trouva plusieurs qui traitoient de magie et de maléfices, on arrêta les possesseurs pour les punir selon les ordonnances. Cet édit fit revenir un grand nombre d'hérétiques; les uns de bonne foi, les autres par hypocrisie. Ceux qui demeurèrent obstinés, étant privés de la liberté de s'assembler et de séduire par leurs instructions, laissèrent peu de successeurs; et ces plantes malheureuses se séchèrent in-

sensiblement, et se perdirent enfin tout-à-fait faute de culture et de semence. Les novatiens, quoiqu'ils fussent nommés dans l'édit, furent encore traités avec indulgence; ils étoient moins éloignés que les autres des sentimens catholiques, et l'empereur aimoit Acèse leur évêque. On laissa aussi subsister tranquillement ceux des cataphryges qui se renfermoient dans la Phrygie et dans les contrées voisines : c'étoit une espèce de montanistes. L'édit ne parle point des ariens : ils ne formoient pas encore de secte séparée; et depuis leur rétractation simulée, l'empereur, loin de les regarder comme exclus de l'Eglise, s'efforçoit de les faire rentrer dans son sein. Il s'étoit fait instruire de la doctrine et des pratiques des diverses sectes par Stratége, dont il changea le nom en celui de Musonien. C'étoit un homme né à Antioche, qui fit fortune auprès de Constantin par son savoir et par son éloquence dans les deux langues. Il étoit attaché à l'arianisme, et parvint sous Constance à des honneurs qui mirent au grand jour ses bonnes et ses mauvaises qualités.

Eusèbe dit que Constantin se fit un devoir de confirmer par son autorité les sentences prononcées dans les conciles, et qu'il les faisoit exécuter par les gouverneurs des provinces. Sozomène ajoute que, par un effet de son respect pour la religion, il permit à ceux qui avoient des procès de récuser les juges civils, et de porter leurs causes au jugement des évêques; qu'il voulut que les sentences des évêques fussent sans appel comme celles de l'empereur, et que les magistrats leurs prêtassent le secours du bras séculier. Nous avons à la suite du code Théodosien un titre sur la juridiction épiscopale, dont la première loi, attribuée à Constantin et adressée à Ablave, préfet du prétoire, donne aux évêques une puissance suprême dans les jugemens : elle ordonne que tout ce qui aura été décidé, en quelque matière que ce soit, par le jugement des évêques, soit regardé

Eus. vit. l. 4, c. 27. Soz. l. 1, c. 9. Cod. Th. extra. leg. 1, et ibi God. Till. not. 71 sur Const.

comme sacré, et sortisse irrévocablement son effet ; même par rapport aux mineurs; que les préfets du prétoire et les autres magistrats tiennent la main à l'exécution ; que, si le demandeur ou le défendeur, soit au commencement de la procédure, soit après les délais expirés, soit à la dernière audience, soit même quand le juge a commencé à prononcer, en appelle à l'évêque, la cause y soit aussitôt portée, malgré l'opposition de la partie adverse ; qu'on ne puisse appeler d'un jugement épiscopal ; que le témoignage d'un seul évêque soit reçu sans difficulté dans tous les tribunaux, et qu'il fasse taire toute contradiction. L'authenticité de cette loi fait une grande question entre les critiques. Il ne m'appartient pas d'entrer dans cette contestation. Le lecteur jugera peut-être que ceux qui soutiennent la vérité de la loi font plus d'honneur aux évêques, et que ceux qui l'attaquent comme fausse et supposée en font plus à Constantin. Cujas justifie ici la sagesse de ce prince par le mérite éminent des évêques de ce temps-là, et par leur zèle pour la justice. Constantin vit à la vérité dans l'Eglise ce qu'on y a vu dans tous les siècles, d'éclatantes lumières et de sublimes vertus : mais je doute que saint Eustathe, saint Athanase et Marcel d'Ancyre eussent été de l'avis de Cujas; du moins auroient-ils excepté des conciliabules fort nombreux.

Cod. Th. l. 9, tit. 7. Lib. 3, tit. 16. Cod. Just. 5, tit. 27. Lib. 4, tit. 39.

La religion et les mœurs se soutiennent mutuellement. Aussi Constantin fut-il attentif à conserver la pureté des mœurs, surtout par rapport aux mariages. Dans ses ordonnances, il met toujours les adultères à côté des homicides et des empoisonneurs. Selon la jurisprudence romaine, qui avoit suivi en ce point celle des Athéniens, les femmes qui tenoient cabaret étoient mises au rang des femmes publiques; elles n'étoient point sujettes aux peines de l'adultère : Constantin leur ôta cette impunité infamante; mais, par un reste d'abus, il laissa ce honteux privilége à leurs servantes; et il en ap-

porte une raison qui n'est guère conforme à l'esprit du christianisme : *C'est*, dit-il, *que la sévérité des jugemens n'est pas faite pour des personnes que leur bassesse rend indignes de l'attention des lois.* L'adultère étoit un crime public; c'est-à-dire que toute personne étoit reçue à en intenter accusation : pour empêcher que la paix des mariages ne fût mal à propos troublée, Constantin ôta l'action d'adultère aux étrangers; il la réserva aux maris, aux frères, aux cousins germains; et pour leur sauver le risque que couroient les accusateurs, il leur permit de se désister de l'accusation intentée, sans encourir la peine des calomniateurs. Il laissa aux maris la liberté que ses prédécesseurs leur avoit accordée, d'accuser leurs femmes sur un simple soupçon, sans s'exposer à la peine de la calomnie, pourvu que ce fût dans le terme de soixante jours depuis le crime commis ou soupçonné. Les divorces étoient fréquens dans l'ancienne république; Auguste en avoit diminué la licence; mais la discipline s'étoit bientôt relâchée sur ce point, et les causes les plus légères suffisoient pour rompre le lien conjugal. Constantin le resserra : il retrancha aux femmes la faculté de faire divorce, à moins qu'elles ne pussent convaincre leurs maris d'homicide, d'empoisonnement, ou d'avoir détruit des sépultures, espèce de sacrilége qui se mettoit depuis quelque temps à la mode. Dans ces cas, la femme pouvoit reprendre sa dot; mais, si elle se séparoit pour toute autre cause, elle étoit obligée de laisser à son mari *jusqu'à une aiguille*, dit la loi, et condamnée à un bannissement perpétuel. Le mari, de son côté, ne pouvoit répudier sa femme et se remarier à une autre qu'en cas d'adultère, de poison, ou d'infâme commerce; autrement, il étoit forcé de lui rendre sa dot entière, sans pouvoir contracter un autre mariage : s'il se remarioit, la première femme étoit en droit de s'emparer et de tous les biens du mari, et de la dot même de la seconde épouse. On voit que cette loi, toute

rigoureuse qu'elle dût sembler alors, n'étoit pourtant pas encore conforme à celle de l'Evangile sur l'indissolubilité du mariage. Par une autre loi Constantin voulut arrêter les mariages contraires à la bienséance publique. Il déclara que les pères revêtus de quelque dignité ou de quelque charge honorable ne pourroient légitimer les enfans venus d'un mariage contracté avec une femme abjecte et indigne de leur alliance : il met en ce rang les servantes, les affranchies, les comédiennes, les cabaretières, les revendeuses, et les filles de ces sortes de femmes, aussi-bien que les filles de ceux qui faisoient trafic de débauche, ou qui combattoient dans l'amphithéâtre. Il ordonna que tous les dons, tous les achats faits en faveur des enfans, soit au nom du père, soit sous des noms empruntés, leur seroient retirés pour être rendus aux héritiers légitimes; qu'il en seroit de même des donations et des achats en faveur de ces épouses : qu'en cas qu'on pût soupçonner quelque distraction d'effets ou quelque fidéicommis, on mettroit à la question ces malheureuses enchanteresses; qu'au défaut des parens, s'ils étoient deux mois sans se présenter, le fisc s'empareroit des biens; et qu'après une recherche sévère, ceux qui seroient convaincus d'avoir détourné quelque partie de l'héritage seroient condamnés à restituer le quadruple. En un mot, il prit toutes les précautions que la prudence lui suggéra pour arrêter le cours de ces libéralités, que la loi appelle des *largesses impudiques*. Il défendit, sous peine de la vie, de faire des eunuques dans toute l'étendue de l'empire, et ordonna que l'esclave qui auroit éprouvé cette violence seroit adjugé au fisc, aussi-bien que la maison où elle auroit été commise, supposé que le maître de cette maison en eût été instruit.

Cod. Th. l. 2, tit. 16. Lib. 14, tit. 4, 24.

Attentif à toutes les parties de l'administration civile, il ne perdit jamais de vue les intérêts des mineurs, exposés aux fraudes d'un tuteur infidèle, ou d'une mère

capable de les sacrifier à une nouvelle passion. Il voulut que la négligence des tuteurs à payer les droits du fisc ne fût préjudiciable qu'à eux-mêmes. En quittant Rome, il prit soin de veiller aux approvisionnemens de cette grande ville; il ne diminua rien des distributions qu'y avoient établies ses prédécesseurs. Les concussions palliées sous le prétexte d'achat de la part des officiers des provinces furent punies de la perte et de la chose achetée et de l'argent donné pour cet achat. Il réprima l'avidité de certains officiers qui entreprenoient sur les fonctions des autres. Il régla l'ordre de leur promotion, et voulut connoître, par lui-même ceux dont la capacité et la probité méritoient les premières places. Il arrêta les concussions des receveurs du fisc, et les usurpations des fermiers du domaine. Mais une preuve plus forte que tous les témoignages des historiens, et de la corruption des officiers de ce prince, et de l'horreur qu'il avoit de leurs rapines, c'est l'édit qu'il adressa de Constantinople à toutes les provinces de l'empire : il mérite d'être rapporté en entier. L'indignation dont il porte le caractère fait honneur à ce bon prince; mais ce ton de colère est peut-être en même temps une marque de la violence qu'il se faisoit pour menacer, et de la répugnance qu'il sentoit à exécuter ses menaces. *Que nos officiers*, dit-il, *cessent donc enfin, qu'ils cessent d'épuiser nos sujets; si cet avis ne suffit pas, le glaive fera le reste : qu'on ne profane plus par un infâme commerce le sanctuaire de la justice : qu'on ne fasse plus acheter les audiences, les approches, la vue même du président : que les oreilles du juge soient également ouvertes pour les plus pauvres et pour les riches : que l'audiencier ne fasse plus un trafic de ses fonctions, et que ses subalternes cessent de mettre à contribution les plaideurs : qu'on réprime l'audace des ministres inférieurs qui tirent indifféremment des grands et des petits, et qu'on arrête l'avidité insatiable des commis qui déli-*

Lib. 8, tit. 9.
Lib. 1, tit. 7.
Lib. 6, tit. 37.
Lib. 2, tit. 25.
Lib. 4, tit. 4.
Lib. 2, tit. 26.
Lib. 15, tit. 2.
Lib. 13, tit. 4.
Cod. Just. lib. 11, tit. 61.
Lib. 2, tit. 20.
Lib. 1, tit. 31.
Lib. 3, tit. 27.
Lib. 11, tit. 62.
Lib. 1, tit. 40.
Lib. 11, tit. 65.
Lib. 3, tit. 19.
Lib. 3, tit. 13.
Lib. 7, tit. 16.

vrent les sentences : c'est le devoir du supérieur de veiller à empêcher tous ces officiers de rien exiger des plaideurs. S'ils persistent à se créer eux-mêmes des droits imaginaires, je leur ferai trancher la tête : nous permettons à tous ceux qui auront éprouvé ces vexations d'en instruire le magistrat ; s'il tarde d'y mettre ordre, nous vous invitons à porter vos plaintes aux comtes des provinces, ou au préfet du prétoire, s'il est plus proche, afin que, sur le rapport qu'ils nous feront de ces brigandages, nous imposions aux coupables la punition qu'ils méritent. Par un autre édit, ou peut-être par une autre partie du même édit, ce prince, sans doute pour intimider les juges corrompus et s'épargner la peine de les punir, permet aux habitans des provinces d'honorer par leurs acclamations les magistrats intègres et vigilans quand ils paroissent en public, et de se plaindre à haute voix de ceux qui sont malfaisans et injustes : il promet de se faire rendre compte de ces divers suffrages publics par les gouverneurs et les préfets du prétoire, et d'en examiner les motifs. Les priviléges attachés aux titres honorables furent supprimés à l'égard de ceux qui avoient acquis ces titres par intrigues ou par argent, sans avoir les qualités requises. Il assura aux particuliers la possession des biens qu'ils achetoient du fisc, et déclara qu'ils en jouiroient paisiblement, eux et leur postérité, sans crainte qu'on les retirât jamais de leurs mains. Un trait qui prouve que les plus petits objets n'échappoient pas à Constantin, quand l'humanité y étoit intéressée, c'est qu'il ordonna par une loi que, dans les différentes répartitions qui se faisoient des terres du prince lors des nouvelles adjudications, on eût soin de mettre ensemble, sous un même fermier, les esclaves du domaine qui composoient une même famille : *C'est*, dit-il, *une cruauté de séparer les enfans de leurs pères, les frères de leurs sœurs, et les maris de leurs femmes.* Il fit aussi plusieurs règlemens sur les testamens ; sur

l'état des enfans, quand la liberté de leur mère étoit contestée; sur l'ordre judiciaire, pour empêcher les injustices et les chicanes, pour éclairer et abréger les procédures. Les propriétaires des fonds par lesquels passoient les aqueducs furent chargés de les nettoyer; ils étoient en récompense exempts des taxes extraordinaires; mais la terre devoit être confisquée, si l'aqueduc périssoit par leur négligence. La quantité d'édifices que Constantin élevoit à Constantinople, et d'églises qu'on bâtissoit par son ordre dans toutes les provinces, demandoit un grand nombre d'architectes : il se plaint de n'en pas trouver assez, et ordonne à Félix, préfet du prétoire d'Italie, d'encourager l'étude de cet art, en y engageant le plus qu'il sera possible de jeunes Africains de dix-huit ans, qui aient quelque teinture de belles-lettres. Afin de les y attirer plus aisément, il leur donne exemption de charges personnelles pour eux, pour leurs pères et pour leurs mères; et il veut qu'on assure aux professeurs un honoraire convenable. Il est remarquable qu'il choisit par préférence des Africains, comme les jugeant plus propres à réussir dans les arts. Par une autre loi adressée au préfet du prétoire des Gaules, il accorde la même exemption aux ouvriers de toute espèce qui sont employés à la construction ou à la décoration des édifices, afin qu'ils puissent sans distraction se perfectionner dans leurs arts et instruire leurs enfans.

L'empereur commençoit la soixante-quatrième année de sa vie; et, malgré ses travaux continuels, malgré les chagrins mortels qu'il avoit essuyés, et la délicatesse de son tempérament, il devoit à sa frugalité et à l'éloignement de toute espèce de débauche une santé qui ne s'étoit jamais démentie. Il avoit conservé toutes les grâces de son extérieur; et les approches de la vieillesse ne lui avoient rien dérobé de ses forces. Il montroit encore la même vigueur, et dans tous les exercices militaires on le voyoit avec la même facilité monter à che-

An. 337.
Eus. l. 4, *c.* 53; 56, 57.
Eutr. l. 10.
Aur. Vict.
Chron. Alex. p. 286.

val, marcher à pied, lancer le javelot. Il crut avoir besoin d'en faire une nouvelle épreuve contre les Perses. Sapor, âgé de vingt-sept ans, étincelant de courage et de jeunesse, pensa qu'il étoit temps de mettre en œuvre les grands préparatifs que la Perse faisoit depuis quarante ans. Il envoya redemander à Constantin les cinq provinces que Narsès vaincu avoit été contraint d'abandonner aux Romains à l'occident du Tibre. L'empereur lui fit dire qu'il alloit en personne lui porter sa réponse; en même temps il se prépara à marcher, disant hautement qu'il ne manquoit à sa gloire que de triompher des Perses. Il fit donc assembler ses troupes, et il prit des mesures pour ne pas interrompre ses pratiques de religion, au milieu du tumulte de la guerre. Les évêques qui se trouvoient à sa cour s'offrirent tous avec zèle à l'accompagner et à combattre pour lui par leurs prières. Il accepta ce secours, sur lequel il comptoit plus encore que sur ses armes, et les instruisit de la route qu'il devoit suivre. Il fit préparer un oratoire magnifique, où il devoit avec les évêques présenter ses vœux à l'arbitre des victoires; et, se mettant à la tête de son armée, il arriva à Nicomédie. Sapor avoit déjà passé le Tigre et ravageoit la Mésopotamie, lorsqu'ayant appris la marche de Constantin, soit qu'il fût étonné de sa promptitude, soit qu'il voulût l'amuser par un traité, il lui envoya des ambassadeurs pour demander la paix avec une soumission apparente. Il est incertain si elle fut accordée; mais les Perses se retirèrent des terres de l'empire, pour n'y rentrer que l'année suivante sous le règne de Constance.

Eus. vit. l. 4, c. 22, 55, et seq. Soc. l. 1, c. 39. Theod. l. 1, c. 32. Soz. l. 2, c. 32.

La fête de Pâques, qui tomboit cette année au troisième d'avril, trouva Constantin à Nicomédie. Il passa la nuit de la fête en prières au milieu des fidèles. Il avoit toujours honoré ces saints jours par un culte très-solennel; c'étoit sa coutume de faire allumer la nuit de Pâques, dans la ville où il se trouvoit, des flambeaux de

cire et des lampes; ce qui rendoit cette nuit aussi brillante que le plus beau jour; et dès le matin il faisoit distribuer en son nom des aumônes abondantes dans tout l'empire. Peu de jours avant sa maladie, il prononça dans son palais un long discours sur l'immortalité de l'âme, et sur l'état des bons et des méchans dans l'autre vie. Après l'avoir prononcé, il arrêta un de ses courtisans qu'il soupçonnoit d'incrédulité, et lui demanda son avis sur ce qu'il venoit d'entendre. Il est presque inutile d'ajouter ce que Constantin auroit bien dû prévoir, que celui-ci, quoi qu'il en pensât, n'épargna pas les éloges. L'église des Apôtres, qu'il destinoit à sa sépulture, venoit d'être achevée à Constantinople; il donna ordre d'en faire la dédicace, sans attendre son retour, comme s'il eût prévu sa mort prochaine. En effet, peu après la fête de Pâques, il sentit d'abord quelque légère indisposition; ensuite, étant tombé sérieusement malade, il se fit transporter à des sources d'eaux chaudes, près d'Hélénople. Il n'y trouva aucun soulagement. Etant entré dans cette ville, que la mémoire de sa mère lui faisoit aimer, il resta long-temps en prières dans l'église de Saint-Lucien; et, sentant que sa fin approchoit, il crut qu'il étoit temps d'avoir recours à un bain plus salutaire, et de laver dans le baptême toutes les taches de sa vie passée. C'étoit un usage trop commun de différer le baptême jusqu'aux approches de la mort. Les conciles et les saints pères se sont souvent élevés contre cet abus dangereux. L'empereur, qui s'étoit exposé au risque de mourir sans la grâce du baptême, alors rempli de sentimens de pénitence, prosterné en terre, demanda pardon à Dieu, confessa ses fautes, et reçut l'imposition des mains.

Vales. not. ad Eus. vit. l. 4, c. 61.
Concil. neocæs. can. 12.

S'étant fait reporter au voisinage de Nicomédie dans le château d'Achyron, qui appartenoit aux empereurs, il fit assembler les évêques, et leur tint ce discours: « Le « voici enfin ce jour heureux auquel j'aspirois avec ar-

Eus. l. 4, c. 61, et seq.
Soc. l. 1, c. 39.
Theod. l. 1, c. 32.

Soz. l. 2, c. 32.
Hier. chron.
Chron. Alex. p. 286.

« deur. Je vais recevoir le sceau de l'immortalité. J'a-« vois dessein de laver mes péchés dans les eaux du « Jourdain, que notre Sauveur a rendues si salutaires « en daignant s'y baigner lui-même. Dieu, qui sait « mieux que nous ce qui nous est avantageux, me re-« tient ici; il veut me faire ici cette faveur. Ne tardons « plus. Si le souverain arbitre de la vie et de la mort « juge à propos de me laisser vivre, s'il me permet en-« core de me joindre aux fidèles pour participer à leurs « prières dans leurs saintes assemblées, je suis résolu de « me prescrire des règles de vie qui soient dignes d'un « enfant de Dieu. » Quand il eut achevé ces paroles, les évêques lui conférèrent le baptême selon les règles de l'Eglise, et le rendirent participant des saints mystères. Le prince reçut ce sacrement avec joie et reconnoissance; il se sentit comme renouvelé et éclairé d'une lumière divine. On le revêtit d'habits blancs; son lit fut couvert d'étoffes de même couleur, et dès ce moment il ne voulut plus toucher à la pourpre. Il remercia Dieu à haute voix de la grâce qu'il venoit de recevoir, et ajouta : *C'est maintenant que je suis vraiment heureux, vraiment digne d'une vie immortelle. Quel éclat de lumière! que je plains ceux qui sont privés de ces biens!* Comme les principaux officiers de ses troupes venoient fondant en larmes lui témoigner leur douleur de ce qu'il les laissoit orphelins, et qu'ils prioient le ciel de lui prolonger la vie : *Mes amis*, leur dit-il, *la vie où je vais entrer est la veritable vie; je connois les biens que je viens d'acquérir, et ceux qui m'attendent encore. Je me hâte d'aller à Dieu.*

Athan. de syn.
Ambros. or. in fun. Th.
Hier. chron.
Soc. l. 1, c. 26.
Theod. l. 1, c. 32.

C'est ainsi qu'Eusèbe, qui écrivoit sous les yeux mêmes des fils de Constantin et de tout l'empire, deux ans après cet événement, raconte le baptême de ce prince, et ce témoignage est au-dessus de toute exception. Il est confirmé par ceux de saint Ambroise, de saint Prosper, de Socrate, de Théodoret, de Sozomène,

d'Evagre, de Gélase de Cyzique, de saint Isidore et de la Chronique d'Alexandrie. Tant d'autorités ne sont contredites que par les faux actes de saint Sylvestre, et par quelques autres pièces de même valeur. Aussi la lèpre de Constantin et les fables qu'elle amène, le baptême donné dans Rome à ce prince avant le concile de Nicée par le pape Sylvestre, sa guérison miraculeuse, ne trouvent plus de croyance que dans l'esprit de ceux qui s'obstinent à défendre la donation de Constantin, pour le soutien de laquelle ce roman a été inventé. Il ne l'étoit pas encore, lorsque, peu d'années après la mort de ce prince, Julien, d'un côté, insultoit les chrétiens en leur disant que leur baptême ne guérissoit pas de la lèpre, et que, de l'autre, saint Cyrille, occupé à le confondre, ne disoit pas en si belle occasion un seul mot ni de la lèpre ni de la guérison de Constantin.

Soz. l. 2, c. 32.
Till. not. 65 sur Const.
Cyrill. Alex. l. 7, contra Julian.

Ce grand prince, régénéré pour le ciel, ne songea plus aux choses de la terre qu'autant qu'il falloit pour laisser ses enfans et ses sujets heureux. Il légua à Rome et à Constantinople des sommes considérables pour faire en son nom des largesses annuelles. Il fit un testament par lequel il confirma le partage qu'il avoit fait entre ses enfans et ses neveux, et le mit entre les mains de ce prêtre hypocrite qui avoit procuré le rappel d'Arius; il lui fit promettre avec serment qu'il ne le remettroit qu'à son fils Constance. Il voulut que ses soldats jurassent qu'ils n'entreprendroient rien contre ses enfans ni contre l'Eglise. Malgré Eusèbe de Nicomédie, qui, toujours déguisé, ne l'abandonnoit pas sans doute dans ses derniers momens, il se délivra du scrupule que lui causoit l'exil d'Athanase, et ordonna qu'il fût renvoyé à Alexandrie. Ce saint prélat, incapable de ressentiment et plein de respect pour la mémoire de ce prince, quelque sujet qu'il eût de s'en plaindre, voulut bien l'excuser dans la suite, et se persuada que Constantin ne l'avoit pas proprement exilé, mais que, pour le sauver des

Lib. Basilic.
Ath. Apol. 2, et ad solit.
Theod. l. 1, c. 22, et l. 2, c. 2.
Soz. l. 3, c. 2.
Acta Mart. p. 667.
Philost. l. 2, c. 17.
Cedren. p. 297.
Zonar. t. 2, p. 10.
Till. art. 78.
Rufin, l. 1, c. 11.

mains de ses ennemis, il l'avoit mis comme en dépôt en celles de son fils aîné qui le chérissoit. Quelques auteurs ont prétendu que Constantin avoit été empoisonné par ses frères, et qu'en étant instruit, il avoit commandé à ses enfans de venger sa mort. C'est un mensonge inventé par les ariens pour justifier, aux dépens de ce prince, leur protecteur Constance, qui fit périr ses oncles. Constantin mourut le vingt-deuxième de mai, jour de la Pentecôte, à midi, sous le consulat de Félicien et de Titien, ayant régné trente ans neuf mois vingt-sept jours, et vécu soixante-trois ans deux mois et vingt-cinq jours.

Eus. l. 4, *c.* 65.

Dès qu'il eut rendu le dernier soupir, ses gardes donnèrent des marques de la plus vive douleur; ils déchiroient leurs habits, se jetoient à terre et se frappoient la tête. Au milieu de leurs sanglots et de leurs cris lamentables ils l'appeloient leur maître, leur empereur, leur père. Les tribuns, les centurions, les soldats, si souvent témoins de sa valeur dans les batailles, sembloient vouloir encore le suivre au tombeau. Cette perte leur étoit plus sensible que la plus sanglante défaite. Les habitans de Nicomédie couroient tous confusément par les rues, mêlant leurs gémissemens et leurs larmes. C'étoit un deuil particulier pour chaque famille; et chacun, pleurant son prince, pleuroit son propre malheur.

Eus. l. 4, *c.* 66, 67.

Son corps fut porté à Constantinople dans un cercueil d'or couvert de pourpre. Les soldats, dans un morne silence, précédoient le corps et marchoient à la suite. On le déposa orné de la pourpre et du diadême dans le principal appartement du palais, sur une estrade élevée, au milieu d'un grand nombre de flambeaux portés par des chandeliers d'or. Ses gardes l'environnoient jour et nuit. Les généraux, les comtes et les grands-officiers venoient chaque jour, comme s'il eût été encore vivant, lui rendre leurs devoirs aux heures marquées,

et le saluoient en fléchissant le genou. Les sénateurs et les magistrats entroient ensuite à leur tour, et après eux une foule de peuple de tout âge et de tout sexe. Les officiers de sa maison se rendoient auprès de lui comme pour leur service ordinaire. Ces lugubres cérémonies durèrent jusqu'à l'arrivée de Constance.

Les tribuns, ayant choisi entre les soldats ceux qui avoient été les plus chéris de l'empereur, les dépêchèrent aux trois Césars pour leur porter cette triste nouvelle. Les légions répandues dans les diverses parties de l'empire n'eurent pas plus tôt appris la mort de leur prince, qu'animées encore de son esprit, elles résolurent comme de concert de ne reconnoître pour maîtres que ses enfans. Peu de temps après elles les proclamèrent Augustes, et se communiquèrent mutuellement par des courriers cet accord unanime.

Eus. vit. l. 4, c. 68.

Cependant Constance, moins éloigné que les deux autres Césars, arriva à Constantinople. Il fit transporter le corps de son père à l'église des Apôtres. Il conduisoit lui-même le convoi : à sa suite marchoit l'armée en bon ordre; les gardes entouroient le cercueil, suivi d'un peuple innombrable. Quand on fut arrivé à l'église, Constance, qui n'étoit encore que catéchumène, se retira avec les soldats, et on célébra les saints mystères. Le corps fut déposé dans un tombeau de porphyre, qui n'étoit pas dans l'église même, mais dans le vestibule. Saint Jean Chrysostôme dit que Constance crut faire un honneur distingué à son père en le plaçant à l'entrée du palais des Apôtres. Vingt ans après, comme on fut obligé de rétablir cet édifice qui tomboit déjà en ruine, on fit transférer le corps dans l'église de saint Acace; mais on le rapporta ensuite dans celle des Apôtres. Gilles, savant voyageur du seizième siècle, dit qu'on lui montra à Constantinople, près du lieu où avoit été cette église, un tombeau de porphyre, vide et découvert, long de dix

Eus. vit. l. 4, c. 70, 71. Soz. l. 2, c. 32. Sulp. Sev. l. 2. Jean Chrysost. in 2, ad Corint. hom. 26. Cedren. p. 296. Hist. misc. l. 11. God. topog. Constantin. l. 4, c. 2.

pieds, et haut de cinq et demi, que les Turcs disoient être celui de Constantin.

Eus. vit. l. 4, c. 69 et 78. Aurel. Vict. Jul. or. 1. Eunap. in proœm. Grut. CLXXVIII, 1.

Tout l'empire pleura ce grand prince. Ses conquêtes, ses lois, les superbes édifices dont il avoit décoré toutes les provinces, Constantinople elle-même, qui tout entière étoit un magnifique monument érigé à sa gloire, lui avoient attiré l'admiration ; ses libéralités et son amour pour ses peuples lui avoient acquis leur tendresse. Il aimoit la ville de Reims; et c'est à lui sans doute, plutôt qu'à son fils, qu'on doit attribuer d'y avoir fait construire des thermes à ses dépens; l'éloge pompeux que porte l'inscription de ces thermes ne peut convenir qu'au père. Il avoit déchargé Tripoli en Afrique et Nicée en Bithynie de certaines contributions onéreuses auxquelles les empereurs précédens avoient assujetti ces villes depuis plus d'un siècle. Il avoit accepté le titre de stratége ou de préteur d'Athènes, dignité devenue depuis Gallien supérieure à celle d'archonte; il y faisoit distribuer tous les ans une grande quantité de blé; et cette largesse étoit établie à perpétuité. Rome se signala entre les autres villes par l'excès de sa douleur. Elle se reprochoit d'avoir causé à ce bon prince des déplaisirs amers, et de l'avoir forcé à préférer Byzance : pénétrée de regret, elle se faisoit à elle-même un crime de l'élévation de sa nouvelle rivale. On ferma les bains et les marchés ; on défendit les spectacles et tous les divertissemens publics. On ne s'entretenoit que de la perte qu'on avoit faite. Le peuple déclaroit hautement qu'il ne vouloit avoir pour empereurs que les enfans de Constantin. Il demandoit à grands cris qu'on lui envoyât le corps de son empereur; et la douleur augmenta quand on sut qu'il restoit à Constantinople. On rendoit honneur à ses images, dans lesquelles on le représentoit assis dans le ciel. L'idolâtrie, toujours bizarre, le plaça au nombre de ces mêmes dieux qu'il avoit abattus; et, par un mélange ridicule, plusieurs de ses médailles portent

le titre de Dieu avec le monogramme de Christ. Les cabinets des antiquaires en conservent d'autres telles que les décrit Eusèbe : on y voit Constantin assis dans un char attelé de quatre chevaux; il paroît être attiré au ciel par une main qui sort des nues.

L'Eglise lui a rendu des honneurs plus solides. Tandis que les païens en faisoient un dieu, les chrétiens en ont fait un saint. On célébroit sa fête en Orient avec celle d'Hélène, et son office, qui est fort ancien chez les Grecs, lui attribue des miracles et des guérisons. On bâtit à Constantinople un monastère sous le nom de *saint Constantin.* On rendoit des honneurs extraordinaires à son tombeau et à sa statue placée sur la colonne de porphyre. Les pères du concile de Chalcédoine crurent honorer Marcien, le plus religieux des princes, en le saluant du nom de *nouveau Constantin.* Au neuvième siècle on récitoit encore à Rome son nom à la messe avec celui de Théodose 1.er et des autres princes les plus respectés. Il y avoit sous son nom en Angleterre plusieurs églises et plusieurs autels. En Calabre est le bourg de Saint-Constantin, à quatre milles du mont Saint-Léon. A Prague en Bohème on a long-temps honoré sa mémoire, et l'on y conservoit de ses reliques. Son culte et celui d'Hélène ont passé jusqu'en Moscovie; et les nouveaux Grecs lui donnent ordinairement le titre d'*égal aux apôtres.*

Bolland. 21 *maii. Till. art.* 78. *Theod. l.* 1, *c.* 34. *Baron. an.* 324. *Pachym. in Mich. Palæol. l.* 9, *c.* 1.

Les défauts de Constantin nous empêchent de souscrire à un éloge aussi hyperbolique. Les spectacles affreux de tant de captifs dévorés par les bêtes, la mort de son fils innocent, celle de sa femme, dont la punition trop précipitée prit la couleur de l'injustice, montrent que le sang des barbares couloit encore dans ses veines; et que, s'il étoit bon et clément par caractère, il devenoit dur et impitoyable par emportement. Peut-être eut-il de justes raisons d'ôter la vie aux deux Licinius; mais la postérité a droit de condamner les princes qui

Aurel. Vict. Eutr. l. 10.

ne se sont pas mis en peine de se justifier à son tribunal. Il aima l'Eglise; elle lui doit sa liberté et sa splendeur; mais, facile à séduire, il l'affligea lorsqu'il croyoit la servir : se fiant trop à ses propres lumières, et se reposant avec trop de crédulité sur la bonne foi des méchans qui l'environnoient, il livra à la persécution des prélats qui méritoient à plus juste titre d'être comparés aux apôtres. L'exil et la déposition des défenseurs de la foi de Nicée balancent au moins la gloire d'avoir convoqué ce fameux concile. Incapable lui-même de dissimulation, il fut trop aisément la dupe des hérétiques et des courtisans. Imitateur de Tite Antonin et de Marc-Aurèle, il aimoit ses peuples et vouloit en être aimé; mais ce fonds même de bonté qui les lui faisoit chérir les rendit malheureux ; il ménagea jusqu'à ceux qui les pilloient : prompt et ardent à défendre les abus, lent et froid à les punir; avide de gloire, et peut-être un peu trop dans les petites choses. On lui reproche d'avoir été plus porté à la raillerie qu'il ne convient à un grand prince. Au reste, il fut chaste, pieux, laborieux et infatigable, grand capitaine, heureux dans la guerre, et méritant ses succès par une valeur brillante et par les lumières de son génie; protégeant les arts et les encourageant par ses bienfaits. Si on le compare avec Auguste, on trouvera qu'il ruina l'idolâtrie avec les mêmes précautions et la même adresse que l'autre employa à détruire la liberté. Il fonda, comme Auguste, un nouvel empire; mais, moins habile et moins politique, il ne sut pas lui donner la même solidité; il affoiblit le corps de l'état en y ajoutant en quelque façon une seconde tête par la fondation de Constantinople; et transportant le centre du mouvement et des forces trop près de l'extrémité orientale, il laissa sans chaleur et presque sans vie les parties de l'occident, qui devinrent bientôt la proie des barbares.

Eutr. l. 10. *Vict. epit.* Les païens lui ont voulu trop de mal pour lui rendre

justice. Eutrope dit que, dans la première partie de son règne, il fut comparable aux princes les plus accomplis, et dans la dernière aux plus médiocres. Le jeune Victor, qui lui donne plus de trente et un an de règne, prétend que dans les dix premières années ce fut un héros, dans les douze suivantes un ravisseur, et un dissipateur dans les dix dernières. Il est aisé de sentir que de ces deux reproches de Victor, l'un porte sur les richesses que Constantin enleva à l'idolâtrie, et l'autre sur celles dont il combla l'Eglise.

Ducange fam. byz. p. 47.

Till. not. 18. sur Const.

Outre ses trois fils il laissa deux filles; Constantine, mariée d'abord à Hannibalien, roi de Pont, ensuite à Gallus; et Hélène, qui fut femme de Julien. Quelques auteurs en ajoutent une troisième qu'ils nomment Constantie, ils disent qu'ayant fait bâtir à Rome l'église et le monastère de Sainte-Agnès, elle s'y renferma après avoir fait vœu de virginité. Cette opinion ne porte sur aucun fondement solide.

LIVRE SIXIÈME.

CONSTANTIN II,

CONSTANT, CONSTANCE.

Liban. Basil. Them. or. 1.

La mort de Constantin donnoit lieu à de grandes inquiétudes. Plus il s'étoit acquis de gloire, plus on craignoit que ses fils ne fussent pas en état de la soutenir. Les politiques observoient que, de tous les successeurs d'Auguste, Commode avoit été le seul qui fût né d'un père déjà empereur; et cet exemple, unique jusqu'aux enfans de Constantin, étoit pour ceux-ci de mauvais augure. Ils remarquoient encore que la nature avoit pour l'ordinaire fort mal servi l'empire: plusieurs de ceux que l'adoption avoit placés sur le trône s'en étoient montrés dignes; mais, à l'exception de Tite et de Constantin lui-même, les Césars qui avoient succédé à leurs pères, en avoient toujours dégénéré. A ces réflexions générales se joignoient celles que faisoit naître le caractère particulier des nouveaux empereurs. Ils n'avoient pas pleinement répondu à l'excellente éducation qu'ils avoient reçue. Constantin, l'aîné des trois, étoit celui qui ressembloit le plus à son père : il avoit de la bonté et de la valeur ; mais il étoit ambitieux, fougueux, imprudent. Constant, le plus jeune, laissoit déjà apercevoir un penchant pour les plaisirs qui ne pouvoit devenir que plus dangereux dans la puissance souveraine; et Constant étoit tout ensemble foible et présomptueux; fait pour être l'esclave de ses flatteurs, pourvu qu'ils voulussent bien lui laisser croire qu'il étoit le maître; se croyant grand capitaine parce qu'il étoit adroit à tirer

de l'arc, à monter à cheval, et qu'il réussissoit dans tous les exercices militaires. La jeunesse de ces princes, dont l'aîné n'avoit que vingt ans, et les contestations qui pouvoient naître du partage de l'empire augmentoient encore les alarmes.

Le testament de Constantin fut remis, suivant ses ordres, entre les mains de Constance. Il appeloit à la succession, avec ses trois fils, ses deux neveux, Delmace et Hannibalien. Mais les armées, les peuples et le sénat de Rome, ne vouloient reconnoître pour maîtres que ses enfans : ils les proclamèrent seuls Augustes; c'étoit donner l'exclusion à ses neveux. Ce zèle bizarre, qui prétendoit honorer la mémoire de Constantin en s'opposant à ses dernières volontés, se porta jusqu'à la fureur. Les soldats prirent les armes, et commencèrent les massacres par celui du jeune Delmace, le plus aimable de tous les princes de cette famille. Son frère le suivit de près. Delmace, leur père, surnommé *le Censeur,* étoit déjà mort. Les meurtriers n'épargnèrent pas les deux autres frères de Constantin, Jule Constance et Hannibalien. On égorgea encore cinq neveux du défunt empereur, dont on ignore les noms : l'un étoit le fils aîné de Jule Constance. Ses deux autres fils, Gallus, âgé de onze à douze ans, et Julien, âgé de six, alloient périr dans le sang de leur père et de leur frère; mais on ne crut pas qu'il fût besoin d'ôter la vie à Gallus, qui, étant malade, sembloit près de mourir. Julien fut sauvé par Marc, évêque d'Aréthuse, qui le cacha dans le sanctuaire, sous l'autel même. On ne sait par quel moyen échappa Népotien, fils d'Eutropie, sœur de Constantin. On n'a jamais reproché ces meurtres à Constant ni à Constantin le jeune. Plusieurs historiens les attribuent à Constance; d'autres l'accusent seulement de ne s'y être pas opposé. Saint Grégoire de Nazianze paroît en rejeter toute l'horreur sur les soldats. Constance lui-même s'en est reconnu coupable, s'il en faut croire Julien, qui

Eus. vit. l. 4, c. 68, 69. Ath. ad solit. Jul. or. 1, et ad Ath. Greg. Naz. or. 3. Act. Basil. ap. Bolland. 21 mart. Aurel. Vict. Vict. epit. Eutr. l. 10. Zos. l. 2. Hier. chron. Socr. l. 1, c. ult. et l. 2, c. 2, et l. 3, c. 1. Theod. l. 2, c. 3. Soz. l. 2, c. 32. Idace. Pagi in Bar.

rapporte, sur le témoignage des courtisans de ce prince, qu'il s'en repentit, et qu'il pensoit que la stérilité de ses femmes et les pertes qu'il essuya dans la guerre contre les Perses en étoient la punition. Les trois princes, délivrés de tous ceux dont il pouvoient craindre la concurrence, prirent le titre d'Augustes le neuvième de septembre.

Eus. vit. l. c. 30. *Jul. or.* 1. *Greg. Naz. or.* 3. *Zos. l.* 2. *Sylv. epist.* 6. *Eunap. in Ædes. Amm. l.* 22. *c.* 11.

Les soldats se firent payer de ces forfaits par la liberté d'en commettre de nouveaux. Ils se crurent en droit de donner la loi à leurs maîtres, et de réformer leur conseil. Ils massacrèrent les principaux courtisans de Constantin, dont quelques-uns avoient abusé de sa faveur, et les laissèrent sans sépulture. On distingue entre les autres le Patrice Optat, ce personnage célèbre, dont j'ai parlé sur l'année 334, où il fut consul, et Ablave, préfet du prétoire. Celui-ci s'étoit élevé de la plus basse naissance. On croit qu'il étoit chrétien, et les auteurs païens confirment cette opinion par leur acharnement à le décrier. Ils lui imputent la mort de Sopâtre, que nous avons racontée. Il avoit à Constantinople une maison qui égaloit en magnificence celle de l'empereur, et qui fut dans la suite le palais de Placidie, fille du grand Théodose. Son caractère aigrissoit encore l'envie. Il étoit fier de son mérite et de ses services. Après avoir franchi l'espace immense qui se trouvoit entre sa naissance et le rang qu'il occupoit, il ne croyoit rien au-dessus de lui, pas même la couronne impériale. Constantin, qui ne voyoit que ses bonnes qualités, lui avoit recommandé son fils Constance. Ablave se regardoit comme le tuteur du jeune prince, et presque comme son collègue. On s'étonnoit même qu'il voulût bien se contenter du second rang. La jalousie du souverain et la haine des soldats qui demandèrent son éloignement renversèrent en un moment cet édifice de grandeur. Dépouillé de sa dignité, il se retira en Bithynie, où il espéroit se reposer sur les trésors qu'il avoit accumulés.

Mais peu de jours après arrivèrent de Constantinople des officiers de l'armée, qui, selon les ordres de Constance, lui présentèrent à genoux des lettres, par lesquelles on lui donnait le titre d'Auguste. Cet homme vain, déjà rempli de toute la fierté d'un empereur, demanda avec hauteur où étoit la pourpre. Ils répondirent que ceux qui étoient chargés de la lui présenter attendoient ses ordres. Dès qu'il eut fait signe qu'on les fît entrer, les soldats qui étoient restés à la porte se jetèrent sur lui, et le mirent en pièces. Il laissoit une fille en bas âge, nommée Olympias, déjà fiancée à Constant. Ce prince ne l'abandonna pas après la mort de son père : il l'éleva pour en faire son épouse; et comme il mourut avant que d'avoir exécuté ce dessein, Constance la donna en mariage à Arsace, roi d'Arménie.

On auroit peut-être pardonné à Constance la mort d'Ablave, s'il l'eût remplacé par le choix d'un bon ministre. Mais celui qui succéda à la faveur de cet ambitieux étoit un homme dont l'ambition fut le moindre vice. L'eunuque Eusèbe, grand chambellan du prince, et peut-être l'auteur secret de tous ces massacres, s'éleva sur tant de ruines; il devint l'arbitre de la cour. On disoit par raillerie que Constance avoit beaucoup de crédit auprès de son chambellan. Celui-ci étoit vain, fourbe, avare, injuste, cruel, et arien passionné. Il remplit tout le palais d'ariens et d'eunuques; et c'est du règne de Constance qu'on peut dater le commencement de l'énorme puissance de ces ministres de volupté, qui, destinés par la jalousie des Orientaux à garder les femmes, et formés aux plus basses intrigues, s'emparèrent de l'esprit des empereurs, et parvinrent à gouverner l'empire.

Greg. Naz. or. 21. Till. Arian. art. 26. Amm. l. 18, c. 4.

La mort du jeune Delmace et de son frère Hannibalien troubloit l'ordre établi par Constantin dans sa succession. La Thrace, la Macédoine, l'Achaïe, c'est-à-dire la Grèce, qu'il avait données à Delmace; l'Arménie mineure, le Pont et la Cappadoce, qui composoient le

An. 338. *Till. art. 2, et not. 2, 3. Cod. orig. C. P. p. 24. Imp. or. Band. t. 1, p. 18 et 103.*

Chron. Alex. p. 287. Jul. or. 1. Cod. Th. lib. 11, tit. 1, leg. 4.

royaume d'Hannibalien, restoient à distribuer entre les trois empereurs. L'année suivante, sous le consulat d'Ursus et de Polémius, ils se rendirent en Pannonie pour convenir d'un nouveau partage. M. de Tillemont suppose qu'il y eut deux entrevues entre ces princes; l'une à Constantinople, où la Thrace fut donnée à Constantin, qui, selon la chronique d'Alexandrie, régna un an à Constantinople, l'autre en Pannonie, où ce partage fut changé. L'entrevue de Constantinople, fort embarrassante pour l'histoire, n'est fondée que sur le témoignage des nouveaux Grecs. Il me paroît plus convenable de rejeter ce témoignage, dont M. de Tillemont lui-même ne fait pas pour l'ordinaire plus de cas qu'il ne mérite, aussi-bien que celui de la Chronique d'Alexandrie, qui n'est pas à beaucoup près exempte d'erreurs; et de s'en tenir au récit de Julien. Il doit avoir été le mieux instruit des événemens de ces temps-là; et il ne dit pas un mot ni de la convention faite à Constantinople, ni de l'autorité du jeune Constantin dans cette ville. Si l'on veut s'arrêter aux titres et aux dates des lois, qui ne sont pas non plus les monumens les plus certains de l'histoire, il faudra dire que Constantin le jeune avoit fait un voyage à Thessalonique dès la fin de l'année précédente, apparemment pour y conférer d'avance avec son frère Constant. Il devoit en effet être le plus empressé à solliciter un nouvel arrangement, parce que les états, devenus vacans par la mort de Delmace et d'Hannibalien, confinoient avec ceux de ses frères, et n'étoient nullement à sa bienséance.

Zon. t. 1, p. 11. Till. art. 2, et not. 2. 3. Cod. Th. lib. 11, tit. 1, leg. 4. Lib. 12, tit. 1, leg. 27, 9. Lib. 15, tit. 1, leg. 15.

Les trois princes s'étant donc assemblés vers le mois de juillet en Pannonie, partagèrent ainsi la nouvelle succession. Constance eut pour sa part tout ce qui avoit été donné à Hannibalien, en sorte qu'il posséda sans exception l'Asie entière et l'Egypte. Des états de Delmace il eut la Thrace et Constantinople, supposé que cette ville n'eût pas été dès auparavant détachée de la

Thrace, et donnée à Constance par Constantin même, comme il y a lieu de croire. Constant, qui possédoit déjà l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique, y joignoit la Macédoine et la Grèce. Il paroît que Constantin fut celui qui gagna le moins dans ce partage. Il avoit déjà les Gaules, la Grande-Bretagne, et l'Espagne, dont la Mauritanie tingitane étoit alors considérée comme une dépendance : il ne remporta que des prétentions sur l'Italie, et des droits contestés sur l'Afrique, dont Constant lui cédoit une partie et lui disputoit l'autre : ces différends entre les deux frères éclatèrent bientôt par une rupture funeste à l'un des deux.

On convint dans cette conférence du rappel des évêques catholiques, que Constantin, abusé par les hérétiques, avoit exilés à la fin de sa vie. Constance étoit depuis long-temps livré aux ariens : après la mort de son père il s'étoit ouvertement déclaré en leur faveur. Ce prêtre suborneur dont j'ai parlé, déjà maître absolu de l'esprit de l'impératrice, s'étoit insinué bien avant dans la confiance du nouvel empereur ; il n'avoit pas manqué de lui faire valoir sa fidélité à lui remettre le testament de Constantin, dont le prince avoit lieu d'être content. Les deux Eusèbes, l'évêque de Nicomédie et l'eunuque secondoient cet imposteur ; et la cour, toujours esclave des favoris, n'osoit penser autrement. Cependant le jeune Constantin vint à bout de rendre aux églises les évêques que la calomnie en avoit chassés. Dès avant son départ de Trèves, il avoit adressé au peuple catholique d'Alexandrie une lettre datée du 17 de juin, dans laquelle il supposoit que son père n'avoit relégué Athanase en Gaule que pour le soustraire à la fureur de ses ennemis ; il déclaroit qu'il s'étoit efforcé d'adoucir l'exil de cet homme apostolique en lui rendant les mêmes honneurs que le prélat auroit pu recevoir à Alexandrie ; il admiroit sa vertu soutenue de la grâce divine, et supérieure à toutes les adversités :

Ath. ad solit. et Apol. 2. Soc. l. 2. c. 2. Theod. l. 2. c. 12. Soz. l. 3, c. 1, 2. Cedren. t. 1. p. 297. Pagi ad Bar.

Puisque mon père, ajoutoit-il, *avoit formé le pieux dessein de vous rendre votre évêque, et qu'il ne lui a manqué que le temps de l'exécuter, j'ai cru qu'il étoit du devoir de son successeur de remplir ses intentions.* Comme Alexandrie étoit dans le partage de Constance, le jeune Constantin, pour ne pas donner d'ombrage à son frère, ne prenoit dans cette lettre que le titre de César. Il mena avec lui Athanase en Pannonie. Constant, animé du même zèle, le seconda par ses instances. Ils parlèrent avec fermeté, et forcèrent leur frère à consentir, malgré les favoris, au retour des exilés. Athanase se présenta à Constance dans la ville de Viminac; il continua son voyage par Constantinople, où il s'arrêta quelques jours. En passant par la Cappadoce, il vit encore à Césarée Constance qui revenoit de Pannonie en Syrie. Ce prince lui fit un accueil favorable; et le saint prélat, après deux ans et demi d'absence, fut reçu dans Alexandrie avec des acclamations de joie. Les autres évêques d'Egypte, que l'exil d'Athanase avoit alarmés et dispersés, se rallièrent comme sous l'étendard de leur chef. Ce ne fut pas sans peine qu'Asclépas de Gaze et Marcel d'Ancyre se remirent en possession de leurs siéges, dont les ariens s'étoient emparés.

Socr. l. 2, c. 6.
Soz. l. 3, c. 3, 4.
Vita Pauli apud Phot.
Hermant, vie d'Ath. l. 4, c. 21, éclaircissement.
Till. vie de S. Alex. et de S. Paul de C. P.
Vita Ath. in edit. benedic.

Alexandre, évêque de Constantinople, étoit mort peu de temps avant Constantin, après avoir vécu quatre-vingt-dix-huit ans, et gouverné vingt-trois ans son église. Dans les derniers momens de sa vie, consulté par son clergé sur le choix de son successeur: *S'il vous faut*, dit-il, *un prélat capable de vous édifier par son exemple, et de vous instruire par sa doctrine, choisissez Paul; mais si vous cherchez un homme habile dans la conduite des affaires, et propre à réussir dans le commerce des grands, ces talens sont ceux de Macédonius.* Ces dernières paroles du saint évêque partagèrent les esprits. Ceux qui favorisoient l'arianisme nommèrent Macédonius. C'étoit un diacre déjà avancé en âge, qui en-

tretenoit avec les ariens une secrète intelligence. Il avoit été brodeur dans sa jeunesse. Les autres, en plus grand nombre, élurent Paul : ils l'emportèrent, et Paul fut ordonné dans l'église de la Paix. Mais la division s'alluma dans la ville. Eusèbe de Nicomédie, qui regardoit ce siége d'un œil d'envie, et qui désiroit ardemment d'être l'évêque de la cour, profita de la discorde. Il réussit à noircir Paul dans l'esprit de l'empereur comme il avoit noirci Athanase : il le fit accuser par Macédonius. Celui-ci attaqua ses mœurs, quoiqu'elles fussent irréprochables : il représenta son élection comme une cabale, sous prétexte qu'il avoit été installé sans la participation des évêques de Nicomédie et d'Héraclée, à qui il appartenoit d'ordonner l'évêque de Constantinople ; mais Eusèbe et Théodore d'Héraclée, livrés à l'arianisme, avoient refusé leur ministère. Constantin, toujours trompé dans les derniers temps de sa vie, exila dans le Pont le nouveau prélat, sans consentir cependant à sa déposition. Athanase, en passant par Constantinople, fut témoin de son retour ; il le fortifia de ses conseils contre la persécution, qui ne tarda guère à se rallumer.

Constance, que la mort de son père avoit rappelé de l'Orient, y retournoit en diligence. Les Perses avoient passé le Tigre. Avant la mort de Constantin, Sapor étoit entré dans la Mésopotamie ; mais, sur la nouvelle de la marche de l'empereur, il s'étoit retiré dans ses états. Il y demeura tranquille le reste de l'année. Dans l'été suivant, il se remit en campagne, pour profiter de l'éloignement de Constance, ou pour faire l'essai de la capacité du nouvel empereur. Il étoit secondé d'un puissant parti dans l'Arménie. Les Arméniens, alors divisés, sans doute par les intrigues de Sapor, s'étoient révoltés contre leur roi, et l'avoient forcé à se sauver sur les terres de l'empire avec ceux qui lui étoient restés fidèles. Les rebelles, maîtres du pays, s'étoient déclarés pour les Perses, et faisoient des courses sur la frontière.

Jul. or. 1.
Pagi ad Bar.

Sapor, de son côté, ravageoit la Mésopotamie, et vint mettre le siége devant Nisibe.

Strab. l. 16. Plin. l. 6, c. 6, et l. 4, c. 17. Dio, l. 35. Plut. in Lucul. Proc. bell. pers. l. 1, c. 11 et 17. Hier. quest. in Genes. c. 10. v. 10. Zon. t. 2, p. 14. Joseph. antiq. l. 20, c. 23. Ziphil. in Severo. Amm. l. 25. c. 8. Steph. in Nisibis. Till. emp. t. 2, p. 203, 230, 253. Vaillant in colon. t. 2, p. 140.

Cette ville étoit située dans la partie septentrionale et la plus fertile de la Mésopotamie, à deux journées du Tigre, sur le fleuve Mygdone, au pied du mont Masius. C'étoit, selon saint Jérôme, celle qui est nommée *Achad* dans la Genèse, une des plus anciennes villes du monde, bâtie par Nemrod en même temps que Babylone et Edesse. Nisibe, en langage phénicien, signifioit *colonnes* ou *monceau de pierres*. Les Macédoniens, qui transportoient aux pays conquis les noms de leur propre pays, donnèrent a cette contrée le nom de *Mygdonie,* et à Nisibe celui d'*Antioche*. Elle s'appelle encore aujourd'hui *Nesbin*, dans le Diarbek. Elle étoit très-forte, environnée d'un double mur de brique très-épais, et d'un double fossé large et profond. Lucullus en fit le siége, et s'en rendit maître par surprise. Elle fut rendue aux rois d'Arménie. Artabane, roi des Parthes, s'en étant emparé, en fit présent à Izatès, roi de l'Adiabène, par qui il avoit été rétabli dans son royaume. Elle fut reprise par Trajan, abandonnée par Adrien, rendue aux Romains sous Marc-Aurèle. Septime Sévère l'honora du titre de colonie. C'étoit une digue qui couvroit à la vérité la partie orientale de l'empire contre les invasions des Perses, mais qui coûtoit aux Romains beaucoup de sang et de dépenses.

Chron. Alex. p. 287. Hier. chron. Théoph. p. 28.

Défendue par ses remparts, par une forte garnison, et par des habitans aguerris, elle résista aux attaques de Sapor. Mais, dans les trois siéges qu'elle soutint contre ce prince, elle attribua surtout sa délivrance aux prières de Jacques son évêque, prélat fameux par sa sainteté et par ses miracles, et qui avoit soutenu à Nicée et à Constantinople la foi attaquée par les ariens. Sapor se retira après un siége de soixante-trois jours, et ramena en Perse son armée, honteuse et fatiguée, que la famine et la peste achevèrent de détruire.

Cependant l'empereur, arrivé à Antioche, se disposoit à marcher contre les Perses. Les circonstances ne lui promettoient pas de grands avantages. Il n'avoit que le tiers des forces de son père; ses frères ne lui prêtoient aucun secours : les vieilles troupes regrettoient Constantin; elles méprisoient son fils : leur courage contre l'ennemi s'étoit tourné en mutinerie contre leur chef; elles prétendoient lui commander parce qu'il ne savoit pas s'en faire obéir. Ce fut un des plus grands défauts de Constance, et la principale source des mauvais succès qui ont déshonoré son règne et affoibli l'empire. En vain, pour gagner le cœur et la confiance des soldats, le prince faisoit avec eux des exercices militaires, dans lesquels il excelloit. La discipline sembloit avoir été ensevelie avec Constantin, et Constance ne fut vaincu par les ennemis qu'après s'être laissé vaincre par ses propres légions. Cette première campagne lui fut pourtant assez heureuse. Les Goths alliés l'aidèrent d'un renfort considérable, et continuèrent de lui rendre de bons services dans toute la suite de cette guerre. Il forma un corps de cavalerie semblable à celle des Perses, et dont les hommes et les chevaux étoient couverts de fer; il mit à la tête le brave Hormisdas, qui, en combattant pour les Romains, cherchoit à venger sa propre querelle. Comme les fonds nécessaires manquoient pour la guerre, il augmenta les impositions, mais de peu, et pour peu de temps; et afin de rendre cette surcharge moins onéreuse en général, il ne voulut pas que ceux qui par leurs priviléges étoient exempts des impositions extraordinaires fussent dispensés de celle-ci.

Jul. or. 1. Liban. Basilic, et or. 10. Zon. t. 2, p. 13. Cod. Th. l. 11, tit. 1, leg. 5, et ibi God.

Etant parti d'Antioche au mois d'octobre, il arriva le 28 à Emèse, passa par Laodicée et par Héliopolis. En approchant de l'Euphrate, il engagea au service des Romains quelques tribus de Sarrasins. Les Perses s'étoient déjà retirés. Constance avança sans coup férir jusque sur leurs frontières. La seule crainte de ses armes

Jul. or. 1. Liban. Basilic. God. ad cod. Th. lib. 12, tit. 1, leg. 25. Idace.

pacifia l'Arménie. Les rebelles rentrèrent dans le devoir, renoncèrent à l'alliance des Perses, et reçurent leur roi qu'ils avoient chassé. On ne sait si ce n'est pas à cette première expédition qu'il faut rapporter ce que Libanius raconte d'une ville de Perse. Elle fut prise d'emblée : Constance fit grâce aux habitans; mais il les obligea de quitter le pays, et les envoya en Thrace, dans un lieu sauvage et inhabité, où ils s'établirent. L'auteur ne marque le nom ni de la ville prise, ni de celle qui fut fondée en Thrace. L'empereur ramena son armée à Antioche vers la fin de décembre, et prit le consulat pour la seconde fois avec son frère Constant.

An. 339. *Ath. ad solit. et Apol. 2. Soc. l. 2, c. 7. Theod. l. 2, c. 3. Soz. l. 3, c. 3, 4. Theoph. p. 28. Vita Pauli apud Phot. Vita Ath. in edit. benedic. Till. arian. art. 27, 28.*

Sapor, renfermé dans ses états, s'occupa pendant les deux années suivantes à réparer ses pertes. C'étoit un temps précieux, dont Constance auroit pu profiter pour prendre ses avantages. Il pouvoit se mettre en état d'entamer la Perse à son tour, ou du moins, par des mesures bien prises, obliger Sapor à se tenir sur la défensive. Mais ce prince imprudent ne portoit pas ses vues dans l'avenir : au lieu de pourvoir à la sûreté de ses états, il passa ces deux années à brouiller les affaires de l'Eglise, et à jeter les semences des troubles dont tout le reste de son règne fut agité. Il se transporte à Constantinople, et y fait tenir un concile où Paul est déposé. L'ambition d'Eusèbe fut enfin couronnée; il se vit installé sur le siége de la nouvelle capitale. Paul se réfugia à Trèves, dans la cour de Constantin, qui servoit d'asile aux prélats catholiques. Athanase n'étoit pas en repos à Alexandrie. Les ariens y avoient nommé un évêque de leur faction ; c'étoit Piste, autrefois chassé par Alexandre, et frappé d'anathème dans le concile de Nicée. Il fut ordonné évêque d'Alexandrie par Second, de Ptolémaïde ; mais il n'en fit jamais les fonctions. Les ennemis d'Athanase mettoient tout en œuvre pour séduire le pontife romain et les trois empereurs; mais leurs calomnies ne trouvoient de croyance que dans l'esprit de

Constance, déjà préoccupé. Il écrivit au saint prélat des lettres pleines de reproches, et n'eut aucun égard à ses réponses.

Tandis que la faction arienne dressoit toutes ses batteries pour perdre Athanase, il fut délivré d'un de ses plus dangereux ennemis, parce que c'étoit peut-être le moins déclaré et le plus habile. Eusèbe de Césarée mourut. Il eut pour successeur son disciple Acace, surnommé *le Borgne*. Celui-ci ne fut guère moins savant ni moins éloquent que son maître; mais il étoit plus entreprenant. Fier arien sous Constance, humble catholique sous Jovien, sa religion se plia toujours à ses intérêts.

Soz. l. 3, *c.* 2. *Vales. de vit. et scrip. Euseb.*

Les consuls de l'année 340 méritent d'être connus: c'étoient Acyndine et Proculus. Le premier, déjà préfet d'Orient depuis deux ans, étoit un homme dur, mais assez équitable pour reconnoître ses fautes, et pour les réparer à ses propres dépens. Pendant qu'il étoit à Antioche, il condamna à la prison un habitant qui devoit au fisc une livre d'or, et jura que, s'il ne payoit dans un certain terme, il le feroit mourir. Le terme approchoit, et le débiteur étoit insolvable. Sa femme avoit de la beauté : un riche citoyen lui proposa d'acquitter la dette à condition qu'elle se prêteroit à sa passion. Mais elle aimoit son mari; elle ne voulut disposer du prix de sa délivrance qu'avec sa permission. Le misérable y consentit. Ce honteux trafic eut la fin qu'il méritoit. Le riche libertin ayant donné à cette infortunée un sac plein d'or, eut l'adresse de le reprendre et d'y substituer un sac rempli de terre. Retournée chez elle, dès qu'elle s'aperçut de la fraude, désespérée d'avoir commis un crime inutile, et résolue d'achever de perdre son honneur plutôt que son mari, à qui elle l'avoit déjà sacrifié, elle va porter sa plainte au préfet. Acyndine jugea qu'il y avoit quatre coupables : deux n'étoient que trop punis par leur honte et par leur malheur; il se chargea de punir les deux autres : c'étoient le riche perfide, et

AN. 340. *Idace. S. Aug. l.* 1, *de sermone Dei in monte. Symm. l.* 1, *ep.* 1, *et app. p.* 299. *God. ad cod. Th. lib.* 8, *tit.* 5, *leg.* 4, *Grut. Thes. inscrip.* CCCLX, 4. CCCCLXI, 1. 2, 3. CCCLXII. CCCLXIII. *Reines. inscript. cl.* 6, CXXII.

lui-même, dont les menaces cruelles avoient fait naître cette intrigue criminelle. Il prononça que la dette du fisc seroit acquittée aux dépens d'Acyndine, et que la femme seroit mise en possession de la terre où le fourbe avoit pris de quoi la tromper. Cet Acyndine passa honorablement sa vieillesse à Baules en Campanie, où il avoit une belle maison de campagne. L'autre consul, Proculus, étoit célèbre par sa naissance, par ses magistratures, et par son mérite personnel. Il étoit fils de Q. Aradius Valérius Proculus, qui avoit été gouverneur de la Byzacène. Il fut élevé aux plus grands emplois. Les inscriptions qui font mention de lui disent qu'il étoit né pour tous les honneurs. Symmaque le fait descendre des anciens Valérius Publicola, et lui donne la gloire de soutenir cette illustre origine, par la dignité de ses mœurs, par sa franchise, sa constance, sa douceur sans foiblesse, et par sa piété envers les dieux; car il étoit païen, et revêtu des sacerdoces les plus distingués.

Eus. vit. l. 4, c. 49. Jul. or. 2. Amm. l. 21, c. 6, 10. Zon. t. 2, p. 11. Vict. epit. Soc. l. 2, c. 22. Soz. l. 3, c. 2. Philost. l. 3, c. 1. God. chron. Ducange, C. P. l. 4, c. 5 et fam. byz. p. 47. Cod. Th. l. 11, tit. 12, leg. 1.

Ce fut sous ce consulat que le jeune Constantin se perdit par son imprudence. La querelle qui s'étoit élevée entre ce prince et Constant son frère au sujet du nouveau partage s'aigrissoit de jour en jour. Un tribun, nommé Amphilochius, de Paphlagonie, ne cessoit d'animer Constant, et le détournoit de tout accommodement. Enfin Constantin prit le parti de se faire justice par les armes, et passa les Alpes. Constant étoit en Dace : il envoie ses généraux à la tête d'une armée, et se dispose à les suivre avec de plus grandes forces. Ses capitaines, arrivés à la vue de l'ennemi près d'Aquilée, à la fin de mars ou au commencement d'avril, dressent une embuscade, et, ayant engagé le combat, feignent de prendre la fuite. Les soldats de Constantin s'abandonnent à la poursuite ; et, bientôt enfermés entre les troupes qui sortent de l'embuscade et les fuyards qui tournent visage, ils sont taillés en pièces. Constantin lui-même, renversé de son cheval, meurt percé de coups.

On lui coupe la tête ; on jette son corps dans le fleuve d'Alsa, qui passe près d'Aquilée. Il en fut apparemment retiré ; puisqu'on montroit long-temps après son tombeau de porphyre à Constantinople, dans l'église des saints Apôtres. Il avoit vécu près de vingt-cinq ans, et régné un peu plus de deux ans et demi depuis la mort de son père. Ayant perdu sa femme, il venoit de contracter, par députés, un second mariage avec une Espagnole de noble origine, dont on ne dit ni le nom ni la famille. Constant profita seul de la dépouille de son frère : il devint maître de tout l'Occident. Constance, moins ambitieux ou plus timide, se contenta de ce qu'il avoit possédé jusqu'alors. Son empire se terminoit au pas de Suques. C'étoit un passage étroit entre le mont Hémus et le mont Rhodope, qui séparoit la Thrace de l'Illyrie. Le vainqueur déclara nulles les exemptions dont Constantin avoit gratifié plusieurs personnes. La loi qu'il fit à ce sujet porte le caractère d'un haine dénaturée qui survivoit à son frère ; il le qualifie son ennemi et celui de l'état.

Pendant le règne de Constantin, les trois princes avoient, tantôt séparément, tantôt de concert, établi plusieurs lois utiles. Nous allons en rapporter les principales, en y joignant celles qui ont été données sur les mêmes objets jusqu'à la fin du règne de Constance. Constantin le grand avoit réprimé l'ambition de ceux qui se procuroient par argent ou par brigue des titres honorables. Cet abus subsistoit ; et ces titres avoient tellement multiplié les dispenses et les exemptions, que les fonctions municipales couroient risque d'être abandonnées. Les princes s'efforcèrent de remédier à ce désordre : ils réglèrent la forme et l'ordre de la nomination aux offices municipaux ; ils n'en déclarèrent exempts que ceux qui ne possédoient pas vingt-cinq arpens de terre, ceux qui seroient entrés dans la cléricature avec le consentement de l'ordre municipal, et un petit nombre

Cod. Th. l. 3, tit. 13, leg. 1, 2, et ibi God. Lib. 6, tit. 4, leg. 3, et seq. usque ad 17, et tit. 22, leg. 2. Lib. 9, tit 1, leg. 7, et tit. 34, leg. 5, 6. Lib. 10, tit. 10, leg. 4, 5, 6, 7, 8. Lib. 11, tit. 36, leg. 4. Lib. 12, tit. 1, leg. 23, et seq. usque ad 90. Lib. 15, tit. 1, leg. 5. Lib. 16, tit. 8, leg. 6, 7.

Cod. Just. lib. 2, tit. 58, leg. 1. Lib. 6, tit. 9, leg. 9, et tit. 23, leg. 15, et tit. 37, leg. 21. Tac. ann. l. 12, c. 7. Suet. in Claud. c. 26. Idem in Domit. c. 22. Xiphil. in Nervâ. Soz. l. 1, c. 8.

d'autres personnes distinguées par leurs emplois : ils enjoignirent aux décurions et aux magistrats, sous certaines peines, l'exactitude la plus scrupuleuse à s'acquitter de leurs obligations personnelles ; ils prirent des mesures pour prévenir l'anéantissement du sénat des villes, et pour remplir les places vacantes ; afin d'encourager ces utiles citoyens, ils renouvelèrent leurs priviléges. Les donations du prince prédécesseur, souvent attaquées sous un nouveau règne, furent confirmées ; mais on soumit à l'examen les exemptions accordées par les gouverneurs. Le massacre de la famille impériale, et la confiscation des biens de ceux qu'on avoit massacrés, faisoient naître mille accusations contre les personnes, mille chicanes sur les biens : les empereurs en arrêtèrent le cours par de sages lois ; ce ne fut que dans les dix dernières années de la vie de Constance que ce prince prêta l'oreille aux délateurs. Constantin avoit proscrit les libelles anonymes ; ses fils n'en témoignèrent pas moins d'horreur : ils défendirent aux juges d'y avoir égard. *On doit*, dit une loi de Constance, *regarder comme innocent celui qui, ayant des ennemis, n'a point d'accusateur*. Constance confirma les lois de son père contre l'adultère ; il porta même encore plus loin la sévérité, en condamnant les coupables à être brûlés ou cousus dans un sac, et jetés dans la mer comme les parricides ; il ne leur laissa pas même la ressource de l'appel, quand ils étoient manifestement convaincus. Ces formules de droit, dont l'exactitude syllabique rendoit tous les actes épineux, furent abolies. Afin de ne pas laisser languir l'innocence dans les prisons, Constance ne donna aux juges que l'espace d'un mois pour instruire les procès des prisonniers, sous peine d'être eux-mêmes punis. On voit dans ce prince une grande attention à procurer au peuple de Constantinople les divertissemens du théâtre et du Cirque, et à en régler la dépense, qui devoit être faite par les préteurs. Julien lui reproche une

haine déclarée contre les Juifs : en effet, il leur défendit sous peine de mort d'épouser des femmes chrétiennes; et il ordonna que les chrétiens qui se feroient juifs fussent punis par la confiscation de leurs biens. Mais une loi célèbre de Constance, datée de l'an 339, est celle par laquelle il défend, sous peine de mort, les mariages d'un oncle avec la fille du frère ou de la sœur, et tout commerce criminel entre ces mêmes personnes. Ces alliances étoient prohibées par les anciennes lois romaines. Mais, lorsque l'empereur Claude voulut épouser Agrippine, fille de son frère Germanicus, le sénat, pour sauver l'infamie de l'inceste à ce prince stupide et voluptueux, avoit déclaré par un arrêt qu'il seroit permis d'épouser la fille d'un frère; et, par une distinction bizarre qui indiquoit assez le motif du relâchement, on n'avoit pas étendu cette permission à la fille de la sœur. Il ne tint qu'à Domitien de prendre pour femme la fille de Tite son frère; il aima mieux la laisser épouser à Sabinus, la corrompre ensuite, tuer son mari, vivre licencieusement avec elle, et lui donner enfin la mort. Nerva rappela les anciennes lois; mais bientôt l'abus reprit le dessus, et se maintint jusqu'à l'établissement de la religion chrétienne. Sozomène dit en général que Constantin défendit les unions contraires à l'honnêteté publique, qui étoient auparavant tolérées; mais nous n'avons de lui aucune loi précise contre les mariages des oncles et des nièces. Constance y attacha la peine de mort, qui fut modérée par l'empereur Arcadius. Ces alliances ont été depuis ce temps-là regardées comme incestueuses. Constance défendit aussi d'épouser la veuve d'un frère, ou la sœur d'une première femme, et déclara illégitimes les enfans sortis de ces mariages.

La mort du jeune Constantin privoit Athanase de son plus zélé protecteur. Les ariens renouvelèrent leurs efforts pour enlever encore au saint évêque l'appui de Constant. Ils ne réussirent ni auprès de lui ni auprès du

Ath. Apol. 2. Bar. an. 339. Pagi ad Bar. Hermant, vie de S. Ath. l. 5, c. 5.

Till. vie de Jule, art. 2, 1.

pape, qu'ils tâchèrent aussi d'ébranler. Sylvestre étoit mort le dernier jour de l'année 335. Marc lui avoit succédé, et n'avoit vécu que jusqu'au mois d'octobre suivant. Jule, élu le 6 février 337, étoit alors assis sur la chaire de saint Pierre. C'étoit un pontife qui savoit allier la douceur d'un pasteur avec la fermeté d'un chef de l'Eglise; digne successeur de tant de saints et de tant de martyrs. Les ariens lui députèrent un prêtre et deux diacres : ils lui envoyèrent les actes du concile de Tyr, comme un monument de leur triomphe : ils ajoutoient de nouvelles calomnies. L'évêque d'Alexandrie, instruit de leurs démarches, rassembla pour sa défense toutes les forces que l'Eglise avoit dans l'Egypte, dans la Pentapole et dans la Libye. Près de cent évêques se rendirent à Alexandrie : tous, d'un accord unanime, souscrivirent une lettre adressée au pape et à tous les évêques catholiques du monde. Athanase y étoit pleinement justifié contre toutes les accusations anciennes et nouvelles. Celles-ci rouloient sur trois chefs : il avoit, disoient ses ennemies, violé les canons de l'Eglise en rentrant dans son siége : déposé par un concile, il falloit un concile pour le rétablir : de plus, le peuple d'Alexandrie ne l'avoit reçu qu'à regret; il ne s'étoit remis en possession que par la force et par le carnage; enfin il détournoit à son profit les sommes que Constantin avoit consacrées à la subsistance des pauvres de l'Egypte et de l'Afrique : cette dernière accusation étoit appuyée d'une lettre de Constance. Tels étoient les nouveaux reproches des ariens. Le concile d'Alexandrie détruisoit le premier chef en faisant voir que le prétendu concile de Tyr n'avoit été qu'un conventicule d'hérétiques présidé par un comte, inspiré par la cabale, guidé par la violence : il donnoit le démenti aux accusateurs sur les deux autres articles : les témoins du rétablissement d'Athanase déposoient de l'empressement et de la joie qui avoient éclaté à son retour; et sa fidélité dans la

distribution des aumônes étoit prouvée par l'attestation des évêques qu'il avoit employés à ce pieux ministère. Les députés du concile chargés de cette lettre eurent, en présence du pape, avec les envoyés des ariens une conférence dont ils remportèrent tout l'avantage. Les uns et les autres offrirent de s'en remettre à la décision d'un nouveau concile qui seroit tenu à Rome, et auquel le pape présideroit. Jule accepta la proposition : il indiqua le concile, mais il refusa de donner audience à Piste, que la cabale avoit nommé évêque d'Alexandrie. Les députés d'Eusèbe, n'espérant rien d'une affaire traitée dans les règles, et confus du peu de succès de leurs intrigues, partirent précipitamment de Rome. Le pape fit tenir à Athanase une copie des actes de Tyr, afin qu'il se préparât à se justifier.

Il n'étoit pas question d'apologie. Constance vouloit qu'Athanase fût coupable; il rougissoit secrètement d'avoir été forcé par ses frères de lui rendre justice ; il prétendoit s'en venger sur Athanase même : et la mort du jeune Constantin lui en laissoit plus de liberté. L'année suivante, sous le consulat de Marcellinus et de Probinus, il assembla dans la ville d'Antioche un grand nombre de prélats pour y célébrer la dédicace de la grande église, appelée *l'Eglise d'or*. Ce superbe édifice, commencé par le grand Constantin, étoit enfin achevé. Constance assista à cette brillante cérémonie avec plus de quatre-vingt-dix évêques, tous de ses états. La dédicace fut suivie d'un concile, qui fait encore aujourd'hui un sujet de dispute. Les canons qu'il composa ont été reçus de toute l'Eglise : les trois professions de foi qui y furent dressées ne renferment rien que d'orthodoxe, quoique la première contienne quelques propositions équivoques, et que le terme de *consubstantiel* n'y soit pas exprimé, non plus que dans les deux autres. D'habiles critiques distinguent deux parties dans ce concile. Il fut d'abord composé de tous les évêques qui étoient

An. 341.
Ath. Apol. 2, et de synod. Soc. l. 2, c. 8. Soz. l. 3, c. 5. Theoph. p. 30. Pagi ad Bar. Schelstr. de sacro antioch. concil. Vita Ath. in edit. benedic. Till. arian. art. 30, 31, 32. Chron. temp. Ath. ex Machio.

venus à Antioche, et dont la plupart étoient catholiques : les professions de foi, les canons et la lettre synodique sont leur ouvrage. Mais, après le concile, quarante prélats ariens, dévoués aux volontés de l'empereur, restèrent assemblés : c'étoit là, dans l'intention de Constance, le vrai concile ; la cérémonie et la convocation des autres prélats n'avoient servi que de prétexte. Ils voulurent signaler la dédicace de l'église d'Antioche par la condamnation de leur plus redoutable adversaire, comme ils avoient six ans auparavant signalé la dédicace de l'église de Jérusalem par la réception d'Arius leur maître. La sentence de déposition prononcée à Tyr fut renouvelée. On avoit déjà nommé Piste pour remplir le siége d'Alexandrie; mais il fut oublié, comme incapable de soutenir un rôle si important. On jeta les yeux sur Eusèbe d'Edesse, homme savant, instruit par Eusèbe de Césarée, et arien décidé. Il étoit trop habile pour accepter une place où il ne pouvoit se flatter de réussir. Dans un voyage qu'il avoit fait à Alexandrie, il avoit été témoin de l'amour du peuple pour Athanase; il refusa. On le fit dans la suite évêque d'Emèse ; il passa pour un saint parmi ceux de sa secte; Constance le menoit avec lui dans ses expéditions, et se conduisoit par ses avis dans les choses qui regardoient l'Eglise.

Ath. ad orth. Greg. Naz. or. 21. Soc. l. 2, c. 7, 8. Theod. l. 2, c. 4. Soz. l. 3, c. 5. Chronolog. temp. Ath. ex Mamachio.

Au refus d'Eusèbe, on nomma Grégoire. Né en Cappadoce, il avoit fait ses études à Alexandrie. La reconnoissance, s'il en eût été capable, l'auroit attaché à la personne d'Athanase, qui l'avoit traité comme son fils. Mais ni les études d'Alexandrie, ni les bienfaits d'Athanase n'avoient adouci la rudesse de ses mœurs et la grossièreté naturelle au pays de sa naissance. Personne n'étoit plus propre à seconder les desseins violens et sanguinaires de ceux qui l'avoient choisi. Il part, et Constance le fait accompagner de Philagre, qu'il nomme préfet d'Egypte une seconde fois, et de l'eunuque Arsace, avec une troupe de soldats. C'étoit ce même Philagre

dont j'ai parlé au sujet des informations faites dans la Maréote pendant le concile de Tyr: il étoit Cappadocien comme Grégoire; et sa cruauté, armée des ordres du prince, s'empressoit d'éclater en faveur d'un compatriote. Ils arrivèrent à la fin du carême de l'an 342. L'église d'Egypte étoit alors dans un calme profond, et les fidèles se préparoient à la fête de Pâques par les jeûnes et par les prières. Le préfet fait afficher un édit qui déclare que Grégoire de Cappadoce est nommé successeur d'Athanase, et qui menace des plus rigoureux châtimens ceux qui oseront s'opposer à son installation. L'alarme se répand aussitôt: on s'étonne de l'irrégularité du procédé: on s'écrie que ni le peuple, ni le clergé, ni les évêques n'ont porté de plainte contre Athanase; que Grégoire n'amène avec lui que des ariens, qu'il est arien lui-même et envoyé par l'arien Eusèbe. On s'adresse aux magistrats : toute la ville retentit de murmures, de protestations, de cris d'indignation.

Pendant ce tumulte, Grégoire entre comme dans une ville prise d'assaut. Les païens, les Juifs, les gens sans religion et sans honneur, attirés par Philagre, se joignent aux soldats. Cette troupe insolente, armée d'épées et de massues, force l'église de Quirin, où les fidèles s'étoient réfugiés comme dans un asile : on met le feu au baptistère; on le souille par les plus horribles abominations. On dépouille les vierges, on leur fait mille outrages; quelques-uns les traînent par les cheveux, et les forcent de renoncer à Jésus-Christ, ou les mettent en pièces. Les moines sont foulés aux pieds, meurtris de coups, massacrés, assommés. Grégoire, pour récompenser le zèle des Juifs et des païens, leur abandonnoit le pillage des églises; et ces impies, non contens d'en enlever les vases et les meubles, profanoient la table sacrée par des oblations sacriléges. Ce n'étoit que blasphèmes, que feux allumés pour brûler les livres saints, qu'images affreuses de la mort. Les ariens, au lieu d'ar-

rêter ces excès, traînoient eux-mêmes les prêtres, les vierges, les laïcs devant les tribunaux, qu'ils avoient établis pour servir leur fureur; on condamnoit les uns à la prison, les autres à l'esclavage; d'autres étoient frappés de verges; on retranchoit aux ministres de l'Eglise le pain des distributions, et on les laissoit mourir de faim. Le vendredi saint, Grégoire, accompagné d'un duc païen nommé Balace, entre dans une église; irrité de voir que les fidèles ne le regardoient qu'avec horreur, il anime contre eux l'humeur barbare de ce duc, qui fait saisir et fouetter publiquement trente-quatre personnes, tant vierges que femmes mariées et hommes libres. Philagre avoit ordre de Constance de faire trancher la tête à Athanase; les ariens se flattoient de le surprendre dans un lieu de retraite, où il avoit coutume de passer une partie de ce saint temps; mais il s'étoit retiré ailleurs. La sainteté du jour de Pâques ne fut pas respectée; et, tandis que le reste de l'Eglise célébroit avec joie la rédemption du genre humain, celle d'Alexandrie éprouvoit toutes les rigueurs de la plus dure captivité. Philagre ayant pillé les églises, les livroit à Grégoire, qui en prenoit possession; et les fidèles étoient réduits à la nécessité de s'en interdire l'entrée ou de communiquer avec les ariens. On ne baptisoit plus les catholiques; leurs malades expiroient sans consolation spirituelle : la privation des sacremens de l'Eglise étoit pour eux plus affligeante que la mort même; mais ils aimoient mieux mourir sans ces secours salutaires que de sentir sur leurs têtes les mains sacriléges et meurtrières des ariens. Grégoire, altéré du sang d'Athanase, se vengea de sa fuite sur la tante de ce saint prélat, qu'il accabla de mauvais traitemens. Elle ne put y survivre. Il défendit qu'on l'enterrât, et elle seroit restée sans sépulture, si des personnes animées d'un esprit de charité n'eussent dérobé son corps à ce persécuteur opiniâtre.

Il est vrai que Constance n'avoit pas ordonné ces

cruautés. Mais il ne devoit pas ignorer que les souverains sont heureux quand le bien qu'ils commandent est à demi exécuté, et que le mal qu'ils permettent est toujours porté fort au-delà de ce qu'ils ont permis. Grégoire et Philagre en vinrent eux-mêmes à craindre que l'empereur ne condamnât de si étranges excès. Pour lui en ôter la connoissance, Grégoire, d'un côté, attribuoit à Athanase tous les maux dont il étoit l'auteur: c'étoit sur ce ton qu'il écrivoit à Constance; et le prince, abusé par sa propre prévention, ajoutoit foi à ces mensonges. D'un autre côté, le préfet défendit, sous les plus terribles menaces, aux navigateurs qui partoient d'Alexandrie de rien dire de ce qu'ils avoient vu; il les contraignit même de se charger de lettres où la vérité étoit entièrement défigurée; et ceux qui refusèrent de se prêter à l'imposture furent tourmentés et retenus dans le fers. Il supposa un décret du peuple d'Alexandrie conçu dans les termes les plus odieux, et adressé à l'empereur, par lequel il paroissoit qu'Athanase avoit mérité, non pas l'exil, mais mille morts. Ce décret fut signé par les païens, par des Juifs, et par les ariens qui les mettoient en œuvre.

Après s'être rendu maître de la capitale, le nouveau conquérant songea à réduire toute la province. Grégoire se mit en marche avec Philagre et Balace pour faire la visite des églises d'Egypte. Environné d'un cortége brillant, il ne témoignoit que du mépris aux ecclésiastiques; mais il prodiguoit les égards aux officiers de l'empereur et aux magistrats. Assis sur un tribunal entre le duc et le préfet, il faisoit traîner devant lui les évêques, les moines, les vierges : il les exhortoit en deux mots, ou plutôt il leur ordonnoit de communiquer avec lui. Sur leur refus, affectant la contenance d'un juge, cet hypocrite impitoyable les faisoit, avec un sang-froid plus cruel que la colère, déchirer de verges et meurtrir de coups. Les plus favorisés en étoient quittes pour la

Ath. ad solit. Ath. vit. Anton.

prison ou pour l'exil. L'évêque Potamon, célèbre confesseur, l'un des pères de Nicée, et qui avoit perdu un œil dans la persécution de Maximin, fut frappé à coups de bâton sur le cou jusqu'à être laissé pour mort, et il en mourut peu de jours après. Grégoire, ayant reçu une lettre de saint Antoine qui le menaçoit de la colère de Dieu, la donna avec mépris à Balace : celui-ci la jeta par terre, cracha dessus, maltraita les envoyés du saint, et les chargea de dire à leur maître qu'il alloit incessamment lui rendre visite. Cinq jours après, Balace, ayant été mordu par un de ses chevaux, mourut en trois jours. Cette persécution continua, mais avec moins de violence, pendant les cinq années que Grégoire occupa le siége d'Alexandrie.

Ath. Apoll. 2. Hermant, vie d'Ath. l. 5, c. 18.

L'Egypte n'étoit pas le seul théâtre de ces sanglantes tragédies. Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaze, Luce d'Andrinople, furent chassés de leurs siéges. Constance, à la requête d'Eusèbe, condamna à mort Théodule et Olympe, l'un évêque de Trajanople, l'autre d'Enos, villes de Thrace. Comme ils avoient pris la fuite, il ordonna qu'ils fussent exécutés partout où on les pourroit trouver; *et l'on vit*, dit un auteur judicieux, *par une procédure si contraire à la liberté de l'Eglise et aux sentimens de l'humanité, que les hérétiques ne respiroient que la mort et le sang de leurs frères.* Ces deux évêques échappèrent à cette proscription cruelle.

Ath. ad orth. et ad solit. Soc. l. 2, c. 10. Theod. l. 2, c. 4. Judic. c. 19, v. 29.

Athanase, du fond de sa retraite, portoit aux ariens des coups mortels. Il écrivit à tous les évêques orthodoxes une lettre circulaire pleine d'éloquence et de dignité. Elle commence par un trait sublime, qui seul peut faire sentir la beauté et la vigueur du génie de ce grand personnage. Il se compare à ce lévite qui, voyant le corps de sa femme victime des plus horribles outrages, le coupa en douze parts, et les envoya aux tribus d'Israël. Sa lettre n'excita pas moins d'indignation contre ces nouveaux Benjamites, qui avoient souillé

par tant de forfaits l'église d'Alexandrie. Le pape Jule, résolu de tenir le concile que les députés d'Eusèbe avoient eux-mêmes proposé, manda Athanase, qui se rendit aussitôt à Rome. Eutropie, sœur du grand Constantin, le reçut avec honneur; et pendant dix-huit mois qu'il attendit ses accusateurs, il répandit dans l'Occident les premières semences de la vie monastique, qui florissoit déjà dans les déserts d'Egypte et de Syrie. Jule ouvrit les bras aux évêques persécutés; mais il rejeta l'arien Carponas et les autres députés que lui envoyoit Grégoire pour lui demander sa communion. Ces funestes divisions sembloient sur le point d'être terminées par le jugement du synode, auquel les deux partis avoient offert de se soumettre. Il ne manquoit plus que les évêques d'Orient, qui devoient comparoître en qualité d'accusateurs. Le pape les envoya inviter par les prêtres Elpidius et Philoxène. Mais ces prélats, faisant réflexion que ce concile seroit un jugement purement ecclésiastique, qu'on n'y verroit ni comte, ni gouverneur, ni soldats, et que les décisions n'y seroient pas dictées par l'ordre du prince, refusèrent de s'y rendre. Ils prirent pour prétexte de leur refus la crainte qu'ils avoient des Perses; et ces prélats, qui feignoient de n'oser aller à Rome au-delà de la mer, où les Perses n'étoient nullement à craindre, couroient comme des furieux tout l'Orient, et alloient jusque sur la frontière de Perse chercher leurs adversaires et les chasser de leurs églises. Afin d'éluder le concile, ils retinrent à Antioche les députés du pape jusqu'après le terme de la convocation.

Dans cet intervalle mourut Eusèbe. Il n'avoit joui que trois ans de la qualité d'évêque de Constantinople, qu'il avoit achetée par tant d'années de crimes. Le parti arien faisoit une grande perte; mais il trouvoit encore des ressources dans l'opiniâtreté inflexible de Théognis

Socr. l. 2, c. 12, 13.
Soz. l. 3, c. 6.
Liban. Basil.
Theoph. p. 33. 3.
Phot. vit. Pauli.

Cedren. t. 1, p. 20. Chron. temp. Ath. ex Macchio.

de Nicée, de Maris de Chalcédoine, et de Théodore d'Héraclée. C'étoient des vieillards consommés dans les intrigues de l'hérésie, auxquels s'étoient joints depuis peu deux jeunes prélats ignorans, mais bouillans et téméraires, Ursace, évêque de Singidon dans la haute Mœsie, et Valens, évêque de Murse dans la basse Pannonie. Après la mort d'Eusèbe, la discorde se ralluma entre les partisans de Paul et ceux de Macédonius. Les catholiques prétendoient rétablir Paul injustement déposé. Les ariens, ayant à leur tête Théognis et Théodore, installèrent Macédonius: les esprits s'échauffèrent; on en vint aux armes, et plusieurs citoyens périrent de part et d'autre. Constance étoit à Antioche. Averti de ce désordre, il ordonna à Hermogène, général de la cavalerie qu'il envoyoit en Thrace, de passer à Constantinople, et de chasser Paul de la ville. Hermogène, à la tête de ses cavaliers, va arracher Paul de l'église où il s'étoit retiré; le peuple se soulève, attaque les soldats; le général se sauve dans une maison; on y met le feu; on égorge Hermogène; on traîne son corps par les pieds dans les rues de la ville, et on le jette à la mer. A cette nouvelle, Constance, enflammé de colère, monte à cheval; c'étoit la saison de l'hiver; il accourt en diligence à Constantinople malgré les pluies et les neiges; il ne respire que punition et que vengeance. Mais, à son arrivée, touché de voir le sénat et le peuple fondant en larmes et prosternés à ses pieds, il fit grâce de la vie à tous, et se contenta, pour châtier la ville, de lui retrancher la moitié des quatre-vingt mille mesures de blé qu'on distribuoit tous les jours au peuple en conséquence de l'établissement de Constantin. Il chassa Paul, mais sans confirmer l'élection de Macédonius, dont il étoit mécontent, parce qu'il avoit eu part à la première sédition, et parce qu'il s'étoit fait ordonner évêque sans avoir pris l'agrément de l'empe-

reur. Il lui permit cependant de faire les fonctions épiscopales dans l'église où il avoit été ordonné, et repartit ensuite pour Antioche.

Paul, exilé d'abord à Singare, en Mésopotamie, eut la liberté de revenir à Thessalonique. Il alla bientôt chercher un asile dans la cour de Constant. Les ariens avoient inutilement tenté de gagner ce prince. Il chérissoit Athanase, et respectoit sa vertu héroïque et son grand savoir. Quoique peu réglé dans ses mœurs, il aimoit la vérité; il la cherchoit dans les livres saints, et il s'étoit adressé à l'évêque d'Alexandrie pour les avoir dans une forme commode, parce que les Egyptiens s'entendoient mieux que les autres à copier et à relier les livres. Athanase lui écrivit : il lui fit une peinture touchante de la guerre cruelle des ariens contre l'Eglise; il lui rappela le grand concile de Nicée, et le zèle de son père, qui avoit formé cette sainte assemblée. Cette lettre fit verser des larmes au jeune prince, et ralluma dans son âme la même ardeur dont Constantin avoit été embrasé pour la religion. Il écrivit à Constance; il l'exhortoit à imiter la piété de leur père : *Conservons-la*, lui disoit-il, *comme la plus précieuse portion de son héritage; c'est sur ce fondement solide qu'il a établi son empire; c'est par elle qu'il a terrassé les tyrans et dompté tant de peuples barbares.* Il le prioit de lui envoyer quelques évêques du parti d'Eusèbe pour l'instruire des causes de la déposition de Paul et d'Athanase. Constance n'osa refuser à son frère ce qu'il demandoit. Il fit partir, l'année suivante 343, Narcisse de Néroniade, Maris de Chalcédoine, Théodore d'Héraclée, et Marc d'Aréthuse. Pour se faire mieux écouter du jeune empereur, ils lui portèrent une nouvelle formule de foi, qui ne pouvoit être suspecte que par le soin qu'ils avoient eu d'y éviter le mot de *consubstantiel*. C'en fut assez à Constant pour la rejeter; éclairé par les conseils de Maximin, évêque de Trèves, il les renvoya avec mé-

Socr. l. 2, c. 18.
Theod. l. 2, c. 4.
Soz. l. 3, c. 9.
Theoph. p. 36.
Phot. vit. Pauli.
Hermant, vie d'Ath. l. 5, c. 24.
Vit. Ath. in edit. bened.
Chronolog. temp. Ath. ex Mamachio.

pris, et continua de protéger la foi et les évêques qui en étoient les défenseurs et les martyrs.

Ath. Apol. 2. Soc. l. 2, c. 17. Soz. l. 3, c. 7, 9. Pagi ad Bar. Hermant, vie d'Ath. l. 5, c. 19. Vit. Ath. in edit. benedic. Chron temp. Ath. ex Mamachio.

Les prélats ariens, après avoir long-temps retenu Elpidius et Philoxène, les renvoyèrent enfin chargés d'une lettre qui ne s'accordoit guère avec la première proposition qu'ils avoient faite de s'en rapporter au jugement d'un synode auquel le pape présideroit. Ils se plaignoient que Jule prétendît juger de nouveau un évêque condamné par le concile de Tyr; c'étoit, selon eux, un attentat contre l'Église entière, dont Jule s'érigeoit en souverain; ils lui déclaroient qu'ils n'auroient point de communion avec lui, s'il n'adhéroit à leurs décrets. Lorsque cette lettre fut rendue au pape, le synode de Rome, composé de cinquante évêques, étoit déjà commencé. Jule avoit inutilement attendu les évêques accusateurs. Enfin, le terme étant depuis long-temps expiré, il avoit fait l'ouverture du synode. Athanase y fut absous, aussi-bien que Paul, Marcel, Asclépas, et les autres prélats persécutés par la faction. Jule, après avoir encore pendant plusieurs jours tenu secrète la lettre des Orientaux, dans l'espérance de recevoir quelques députés de leur part, la communiqua enfin au concile. On le pria d'y répondre; et cette réponse, pleine d'onction et de force, est un des plus beaux monumens de l'histoire de l'Eglise. Les reproches des ariens y sont tournés contre eux-mêmes: tous leurs prétextes sont réfutés; il leur fait honte des violences exercées à Alexandrie et ailleurs; il réduit en poudre les accusations suscitées contre Athanase, Marcel et les autres orthodoxes; il y établit les règles solides des jugemens ecclésiastiques. Le pape, en confondant les adversaires, les traite avec une charité digne du premier pasteur de l'Eglise; il n'y avoit point encore de rupture ouverte entre l'Orient et l'Occident; les partisans de l'arianisme dissimuloient, et rejetoient encore de bouche la doctrine d'Arius. Jule ne croyoit pas qu'il fût temps de les démasquer: il évitoit de faire un schisme;

il aimoit mieux, s'il étoit possible, guérir la plaie de l'Eglise que de la rendre incurable en la découvrant. La justification d'Athanase ne produisit aucun effet sur le cœur endurci de Constance. Le saint prélat resta en Occident jusqu'après le concile de Sardique. J'ai rapporté sans interruption toute la suite de cette affaire. Le concile de Rome ne se tint qu'en l'année 343, selon la nouvelle chronologie d'un habile critique d'Italie. Je vais reprendre les autres événemens de l'année 341.

Pendant que Constance, renfermé à Antioche avec des évêques, employoit toute sa puissance à faire triompher la cabale arienne, les Perses ravageoient la Mésopotamie. Ce fut pour couvrir ce pays qu'il ajouta de nouvelles fortifications à la ville d'Amide. Ce n'étoit qu'une petite bourgade lorsque Constance, encore César, l'environna de tours et de murailles pour servir de place de sûreté aux habitans du voisinage. Il avoit dans le même temps bâti ou réparé Antoninopolis, environ à trente lieues d'Amide, vers le midi. Cette année il établit dans Amide un arsenal pour les machines de guerre; il en fit une forteresse redoutable aux Perses, et voulut même qu'elle portât son nom; mais l'ancien nom prévalut. Elle étoit située au pied du mont Taurus, entre le Tigre, qui fait un coude en cet endroit, et le fleuve Nymphée, qui, coulant au nord de la ville, alloit à peu de distance se jeter dans le Tigre. Elle avoit à l'occident la Gumathène, pays fertile et cultivé, où étoit un bourg nommé *Abarné*, fameux par des sources d'eaux chaudes et minérales. Dans le centre même d'Amide, au pied de la citadelle, sortoit à gros bouillons une fontaine, dont les eaux étoient ordinairement bonnes à boire, mais devenoient quelquefois infectées par des vapeurs brûlantes. L'empereur commit à la garde de cette ville la cinquième légion, appelée *Parthique*, avec un corps considérable d'habitans du pays. Elle devint dans la suite métropole de la Mésopotamie, proprement

Amm. l. 18, c. 9. *Theoph. p.* 29.

dite, comme Edesse l'étoit de l'autre partie, nommée *l'Osrhoëne*.

Soc. l. 2, c. 10. Soz. l. 3, c. 5. Idace. S. Ephrem. orat. de terræ motu.

On commença en ce temps-là à sentir en Orient des tremblemens de terre, qui durèrent près de dix ans, à plusieurs reprises. La terre trembla dans Antioche pendant une année entière; le péril fut grand, surtout durant trois jours; plusieurs autres villes furent ruinées. Saint Ephrem, diacre d'Edesse, qui parle des faits dont il a pu être témoin oculaire, dit que les montagnes d'Arménie, s'étant d'abord écartées l'une de l'autre, se heurtèrent ensuite avec un horrible fracas; qu'il en sortit des tourbillons de flamme et de fumée, et qu'après cette effrayante agitation elles se replacèrent sur leur base.

Liban. Basil. Hier. chron. Soc. l. 2, c. 10. Soz. l. 3, c. 5.

L'Occident n'étoit guère plus tranquille. Les Francs s'étoient jetés dans la Gaule, et le nom seul de cette nation ne répandoit pas moins d'alarmes que les fléaux les plus terribles. Voici le portrait qu'en fait un orateur du temps, à l'occasion de l'incursion dont je parle: « Ils « sont (dit-il) redoutables par leur nombre, mais plus « encore par leur valeur; ils bravent la mer et ses orages « avec autant d'intrépidité qu'ils marchent sur la terre; « les frimas du nord leur sont plus agréables que l'air « le mieux tempéré; la paix est pour eux une calamité, « une maladie; leur bonheur, leur élément naturel, « c'est la guerre: vainqueurs, ils ne cessent de pour- « suivre; vaincus, ils cessent bientôt de fuir, et revien- « nent à la charge: incommodes à leurs voisins, ils ne « leur laissent pas le temps de quitter le casque; rester « dans le repos, c'est pour eux la plus dure captivité. » Constant essaya ses forces contre cette nation guerrière; il leur livra plusieurs combats dont les succès furent balancés.

An. 342. *Lib. Basilic. Hier. chron.*

Il fut plus heureux l'année suivante, dans laquelle il fut consul pour la seconde fois, et Constance pour la troisième. Les Francs furent domptés, obligés de repasser

le Rhin, et de recevoir pour rois des princes attachés à l'empereur, qui surent, tant qu'il vécut, contenir ces esprits inquiets. Une expression d'Idace donne cependant lieu de croire qu'on employa les négociations ou même l'argent plutôt que la force; et un panégyriste flatteur, et par conséquent digne de foi dans ce qui lui échappe de peu favorable, convient que les Francs ne furent pas réduits par les armes.

Socr. l. 2, c. 13.
Idace.

La paix rétablie dans la Gaule laissa à Constant la liberté de passer dans la Grande-Bretagne, sous le consulat de Placidus et de Romulus. Les Calédoniens menaçoient la province. L'empereur n'annonça son dessein que par un impôt extraordinaire, qu'il leva en ce temps-là pour armer une flotte. Voulant surprendre les ennemis, qui se croyoient en sûreté, du moins pendant l'hiver, il s'embarqua à Boulogne à la fin de janvier, et prit les devans, accompagné seulement de cent soldats. On ignore le détail de cette expédition. Si l'on s'en rapporte aux éloges donnés à Constant sur ses médailles, il terrassa les barbares; mais ces monumens sont sujets à donner de l'éclat aux moindres succès, et le métal même sait flatter. On ne peut non plus rien conclure en faveur de Constance de ce que dit une chronique, qu'il triompha des Perses cette année. Un orateur qui ne lui a pas épargné les éloges pendant sa vie lui a reproché après sa mort d'avoir souvent triomphé sans avoir vu l'ennemi, et même après avoir été vaincu.

An. 343.
Lib. Basilic. et or. 12.
Firmic. de error. prof. rel. c. 29.
Amm. l. 2, c. 1.
Cod. Th. l. 11, tit. 16, leg. 5, et ibi God.
Theoph. p. 30.
Ducange, de inf. ævi num. c. 58.
Band. numism. t. 2, p. 353.

Il paroît cependant que l'année suivante, Léontius et Sallustius étant consuls, Constance remporta quelque avantage sur les Perses. On parle d'un combat où ceux-ci firent une grande perte. Mais ce qui rend cette année plus mémorable, c'est le désastre de Néocésarée, ville située dans le Pont, sur le fleuve Lycus, et célèbre depuis un siècle par les miracles de son évêque saint Grégoire, surnommé *le Thaumaturge*. Un tremblement de terre avoit un an auparavant ruiné

An. 344.
Cod. Th. l. 7, tit. 9, leg. 2, et ibi God.
Hier. chron.
Theoph. p. 30, 31, 32.
Cedr. p. 298, 299.
Baron. an. 343.
Till. art. 9.

une grande partie de la ville de Salamine, dans l'île de Chypre. Ce fléau, qui se communiquoit aux diverses contrées de l'Orient, éclata à Néocésarée. La terre s'ouvrit; toute la ville fut abîmée, à la réserve de l'église et de la maison épiscopale. Ce fut le privilége de cette église, où le Thaumaturge étoit enterré, de rester entière lorsque le reste de la ville tomboit en ruine; et l'histoire en fait la remarque en plusieurs occasions. Il n'échappa qu'un petit nombre d'habitans, qui se trouvèrent alors dans l'église avec l'évêque Théodule. Pour achever l'histoire de ces terribles secousses, si ordinaires en ce temps-là, l'année suivante 345, l'île de Rhodes fut presque entièrement bouleversée : en 346, Dyrrachium, aujourd'hui Durazzo, sur les côtes de l'Albanie, tomba tout entière. Rome fut ébranlée pendant trois jours et trois nuits, et douze villes de Campanie furent ruinées. Enfin, l'an 349, Béryte, une des principales villes de la Phénicie, renommée par son école de jurisprudence, fut détruite en grande partie. Théophane rapporte que la plupart des païens se réfugièrent dans l'église, promettant d'embrasser la religion chrétienne; mais que, le péril étant passé, ils se crurent quittes de leur promesse en s'assemblant en un lieu qu'ils appelèrent *Oratoire*, où ils contrefaisoient les cérémonies du christianisme sans renoncer à leurs anciennes superstitions.

Strab. l. 16. *Plin. l.* 6, *c.* 32. *Jos. antiq. l.* 1, *c.* 15. *Ptol. l.* 6, *c.* 7. *Philost. l.* 3, *c.* 4, 5, 6, *et ibi God. Vales. ad Amm. l.* 22, *c.* 7. *LeQuien. or. christ. t.* 2, *p.* 662.

Constance ne manquoit pas de zèle pour répandre chez les nations étrangères les semences de la foi; mais elles étoient mêlées d'ivraie; on y portoit en même temps l'arianisme. Les Homérites habitoient l'Arabie heureuse vers la jonction du golfe Arabique et de l'Océan, près du royaume de Saba. Leur capitale se nommoit Taphar. Outre plusieurs autres villes, il y avoit deux ports; l'un, sur la côte, qu'on appeloit dès-lors la côte d'Aden, fréquenté par les négocians romains; l'autre, plus à l'orient, ouvert aux vaisseaux des Perses.

Cette nation étoit très-nombreuse; elle prétendoit descendre d'Abraham par un fils de Cétura. L'Evangile y avoit été porté d'abord, à ce qu'on croit, par l'apôtre saint Barthélemi, et dans le siècle suivant par Pantène, prêtre d'Alexandrie. Mais, la foi s'y étant éteinte, on y adoroit alors le soleil, la lune et les dieux du pays. Il y avoit beaucoup de Juifs : tout le peuple étoit circoncis, comme les Ethiopiens et les Troglodytes, au-delà du golfe. Constance ménageoit cette nation, à cause de la guerre des Perses. Dans le dessein de la convertir au christianisme, il y envoya une ambassade, dont le chef fut un Indien célèbre, nommé Théophile. Il étoit né dans l'île de Diu, qu'on croit être celle qui porte encore le même nom vers l'embouchure de l'Indus. Envoyé à Constantin en otage par ceux de son pays, dès sa première jeunesse, il tomba entre les mains d'Eusèbe de Nicomédie, qui lui inspira les principes de l'arianisme avec ceux de la religion chrétienne, et lui conféra le diaconat. Afin de lui donner plus d'autorité dans sa mission, les ariens le firent évêque. L'empereur le chargea de riches présens pour les princes du pays, et de grandes sommes d'argent, qu'il devoit employer à bâtir des églises. Il le fit accompagner de deux cents chevaux de Cappadoce, qu'il envoyoit au roi de la contrée. Les chevaux de ce pays étoient les plus estimés de l'empire: on les réservoit pour le service de l'empereur. Théophile réussit malgré l'opposition des Juifs. Le roi des Homérites reçut le baptême; il fit bâtir trois églises, non pas des deniers envoyés par l'empereur, mais à ses propres dépens; l'une à Taphar, les deux autres dans les deux villes de commerce. L'évêque, après avoir jeté dans cette contrée les fondemens de la foi, fit un voyage dans sa patrie et parcourut une partie de l'Inde, réformant les abus qui s'étoient glissés parmi les chrétiens, mais y répandant le poison d'Arius. Revenu en Arabie, il passa de l'autre côté du golfe à Auxume, métropole

de l'Ethiopie. La nouvelle doctrine ne trouva pas sans doute beaucoup de crédit chez un peuple gouverné par le pieux évêque Frumentins, établi dans ce pays sous le règne de Constantin. A son retour, ce zélé missionnaire de l'arianisme fut comblé d'honneurs par Constance; il porta toute sa vie le titre d'évêque, sans être attaché à aucun siége. Son parti l'admiroit comme un conquérant évangélique : on prétendoit même qu'il faisoit des miracles.

An. 345. *Ath. or.* 1, *contra ar.* *Soc. l.* 2. *c.* 19. *Soz. l.* 3, *c.* 10.

Ces succès étrangers ne satisfaisoient pas l'ambition des ariens; ils vouloient dominer dans l'empire. Ce n'étoit de leur part qu'agitations et inquiétudes. Toujours enveloppés de nuages, hérissés d'équivoques, ils changeoient perpétuellement de langage. Feignant d'appuyer d'une main la foi de l'Eglise en se déclarant contre Arius, ils travailloient de l'autre à la détruire en rejetant la consubstantialité. Pour éclipser le concile de Nicée, ils assembloient sans cesse des conciles; ils multiplioient les professions de foi pour étouffer la véritable. Ils en dressèrent encore une à Antioche, où ils tinrent un nouveau synode sous le consulat d'Amantius et d'Albinus. Elle fut appelée *la longue formule*, parce qu'elle étoit beaucoup plus étendue que les autres, sans en être moins obscure ni moins ambiguë : elle étoit même contradictoire : la foi et l'hérésie, tout s'y trouvoit, excepté le terme de *consubstantiel*. Plusieurs d'entre eux furent chargés de la porter aux évêques d'Occident, pour obtenir leur souscription.

Cod. Th. l. 11, *tit.* 7, *leg.* 5. *Aug. de civ. l.* 18, *c.* 52. *Chron. Alex. p.* 289. *Baron. an.* 344.

Constance n'assista pas à ce synode : il marchoit alors vers la Perse, d'où l'on craignoit sans cesse une irruption. La haine de Sapor contre les Romains croissoit de plus en plus. Tant que la religion chrétienne avoit été persécutée dans l'empire, la Perse avoit ouvert les bras aux chrétiens qui venoient y chercher un asile. Mais, depuis la conversion de Constantin, Sapor les regardoit comme autant d'espions et de traîtres : il les accusoit de

favoriser les Romains, avec lesquels ils s'accordoient dans le culte. Sous ce prétexte il les livroit aux plus affreux supplices. Les tables ecclésiastiques donnoient les noms de seize mille martyrs, tant hommes que femmes : le reste étoit innombrable. Ces cruels traitemens contribuoient à fortifier les soupçons de Sapor : un grand nombre de fidèles se réfugioient dans les villes romaines ; et, par une sorte de reflux, la persécution les ramenoit dans les mêmes contrées d'où la persécution les avoit chassés. Constance s'avança jusqu'à Nisibe, où se rendoit sans doute une partie de ces pieux fugitifs. Mais on ne voit pas que les Perses aient cette année passé le Tigre, et l'empereur revint à Antioche sans avoir tiré l'épée. On avoit commencé le 17 d'avril à construire à Constantinople des thermes magnifiques, qui portèrent le nom de Constance. Il y fit transporter d'Antioche les statues de Persée et d'Andromède.

Un ouvrage bien plus important s'exécutoit près d'Antioche. La côte voisine de cette ville étoit d'un accès difficile. Des roches cachées sous les eaux, et d'autres qui bordoient le rivage en défendoient l'approche. Tout le commerce se faisoit au port de Séleucie, situé à quarante stades de l'embouchure de l'Oronte. Constance fit ouvrir ce port, et lui donna une face toute nouvelle pour le rendre plus spacieux et plus commode. Cette entreprise coûta beaucoup de travail et de dépense. Il fallut couper une montagne et creuser un bassin dans le roc. Séleucie fut augmentée de nouveaux édifices, et Antioche ornée de portiques et de fontaines. En reconnoissance, cette dernière ville voulut prendre le nom de Constance; mais son ancien nom, célèbre depuis plusieurs siècles, ne céda pas à ce goût de flatterie, qui eut plus de succès à l'égard d'une ville moins illustre ; c'étoit Antarade en Phénicie. Constance la fit rebâtir : elle porta dans la suite indifféremment son premier nom et celui de son restaurateur.

An. 346.
Jul. or. 1.
Liban. or. 13.
Hier. chron.
Theoph. p. 31.
Cedr. p. 299.
Till. art. 12.

Lib. vit. p. 17, 18.
Hier. chron.
Cod. Th. l. 11, tit. 16, leg. 6.
Theoph. p. 31.
Till. art. 10.

Les deux empereurs étoient consuls cette année, Constance pour la quatrième fois, et Constant pour la troisième. Il est remarquable qu'ils ne prirent point le consulat au commencement de l'année : l'histoire n'en donne point la raison. Le premier monument où ils soient nommés consuls est une loi du 7 de mai. Constance étoit alors à Constantinople, et il paroît qu'il y séjourna le reste de cette année, et jusqu'au mois de mars de la suivante. Il s'y étoit apparemment rendu afin d'arrêter les suites d'une sédition. Le peuple révolté, on ne sait à quelle occasion, avoit blessé un magistrat considérable, nommé Alexandre, qui fut obligé de se sauver à Héraclée. Les séditieux se saisirent de ceux qui leur étoient suspects; et, se flattant d'être toujours les maîtres, ils les mirent en prison en attendant qu'on instruisît leur procès. Bientôt ils se calmèrent, peut-être avec aussi peu de raison qu'ils s'étoient soulevés. Le magistrat offensé rentra dans la ville, et se mit en devoir de punir les mutins. Mais il survint dès la nuit suivante un ordre de l'empereur qui destituoit Alexandre, et qui mettoit en sa place Liménius, que Libanius dépeint comme un homme sans mérite et d'une vanité ridicule. Cependant Sapor, rentré en Mésopotamie, assiégeoit Nisibe pour la seconde fois. Toutes les forces de la Perse échouèrent encore devant cette ville, quoiqu'elle ne fût défendue que par sa garnison; et Sapor fut obligé d'en lever le siége au bout de soixante-dix-huit jours.

Ath. Apol. 1.
Socr. l. 2, c. 19, 20.
Soz. l. 3, c. 5.
Phot. vit. Ath.
Pagi in Baron.

Dans le même temps que Constance étoit venu à Constantinople, Constant avoit passé en Italie. Il étoit à Milan au mois de juin. Il y manda Athanase et plusieurs évêques d'Occident, qui s'assemblèrent en synode. Les députés orientaux, leur ayant présenté cette longue formule dont j'ai parlé, leur demandèrent d'y souscrire. Les évêques répondirent qu'ils s'en tenoient à la profession de Nicée, et qu'ils rejetoient toutes les autres, comme des productions d'une curiosité dangereuse : ils proposèrent

à leur tour de condamner la doctrine d'Arius. Cette proposition irrita les députés; ils partirent brusquement, et les évêques prirent cette occasion pour conjurer l'empereur de renouveler ses instances auprès de son frère, et d'obtenir de lui qu'il voulût bien concourir à terminer par un concile œcuménique les contestations qui déchiroient le sein de l'Eglise. Constant avoit plusieurs fois écrit à son frère des lettres pressantes en faveur d'Athanase et des autres évêques bannis; mais Constance, toujours obsédé par les ariens, étoit sourd à de si justes remontrances. Constant, à la sollicitation du synode, lui proposa un concile général, où se rassembleroient les prélats des deux partis. Constance y consentit. Les empereurs choisirent la ville de Sardique, comme la plus commode pour les évêques d'Orient et d'Occident, parce qu'elle étoit sur la frontière des deux empires. Constant, ayant fait un voyage dans ses états d'Illyrie et de Macédoine, et s'étant avancé jusqu'à Thessalonique, retourna en Gaule, et fit venir à Trèves Athanase, qui partit peu après avec le célèbre Osius pour se rendre à Sardique.

Le concile s'assembla au commencement de l'année suivante, sous le consulat de Rufin et d'Eusèbe. Jamais, depuis le concile de Nicée, l'Eglise n'avoit vu un si grand nombre de prélats réunis. Cent évêques d'Occident et soixante et treize d'Orient alloient combattre comme en bataille rangée, les uns pour la foi de Nicée, les autres pour la doctrine d'Arius, dont la plupart cependant n'osoient se déclarer les partisans. Ce fut en cette rencontre qu'on vit naître entre l'église d'Orient et celle d'Occident ces premières étincelles de division qui, ayant paru s'éteindre ensuite, mais n'étant qu'assoupies, ont, sous d'autres prétextes, éclaté plusieurs siècles après par un embrasement funeste, dont les suites durent encore de nos jours. Entre les Occidentaux on compte cinq

An. 347.
Ath. Apol. 2, *et epist. ad solit. et ad antioch. conc. t.* 1.
Soc. l. 2, *c.* 20, 22.
Theod. l. 2, *c.* 7, 8.
Soz. l. 3, *c.* 10.
Theoph. p. 36.
Phot. vit. Ath.
Baron. an. 347.
Hermant, vie d'Ath. l. 6, *c.* 4, 5, 6, 7, 8.

Vit. Ath. in edit. bened. Till. arian. art. 38, 39, et vie de Jule, art. 9. Fleury, hist. eccl. l. 12.

transfuges qui se joignirent aux ariens : les deux plus renommés sont Ursace de Singidon, et Valens de Murse. Deux prélats se détachèrent aussi du parti des Orientaux, et vinrent instruire leurs adversaires des complots tramés contre eux. Il y en avoit d'autres encore qui étoient orthodoxes dans le cœur : mais la crainte de Constance et la violence de leurs collègues les tenoient comme enchaînés. Le pape Jule, qui avoit été invité, s'excusa sur les maux que son absence pourroit causer à son troupeau ; il envoya deux légats prêtres et un diacre. Plusieurs prélats, qui s'étoient, vingt-deux ans auparavant, signalés à Nicée, donnoient à cette illustre assemblée un nouvel éclat, et y apportoient le même courage. Osius, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, étoit le plus célèbre; il fut l'oracle de ce concile : c'étoit lui qui proposoit et qui demandoit les avis; et son nom se lit en tête de toutes les signatures. Outre Athanase, Marcel et Asclépas, on y vit paroître Luce d'Andrinople, présentant au concile les fers dont il avoit été chargé par les ariens ; et plusieurs autres évêques, décharnés par la faim et meurtris de coups, portoient les marques d'une persécution barbare. Du côté des ariens c'étoient les plus hardis qui venoient avec confiance s'offrir au choc ; et pour assurer leur victoire, ils s'étoient fait accompagner du comte Musonien et du chambellan Hésychius. Théognis étoit mort depuis peu ; mais, fidèle à son parti, et livré au mensonge jusqu'au dernier soupir, il avoit en mourant supposé des lettres, dans la vue d'irriter l'empereur contre Athanase. Valens étoit encore tout échauffé d'une sédition qu'il venoit d'exciter à Aquilée, dont il avoit voulu usurper le siége, et il y avoit vu fouler aux pieds un évêque nommé Viator, qui en étoit mort trois jours après. Théodore d'Héraclée, Etienne, nouvel évêque d'Antioche, Ursace de Singidon, ne montroient pas moins d'ardeur. Cependant, se sentant encore trop foi-

bles contre la vérité et la justice, ils convinrent ensemble de ne pas entrer au concile si les choses ne paroissoient pas disposées à leur avantage.

En effet, lorsqu'à leur arrivée ils virent qu'on alloit procéder régulièrement, que les officiers ne seroient pas admis à l'assemblée, qu'Athanase et les autres bannis y seroient reçus, qu'on étoit disposé à écouter leurs défenses, et qu'ils alloient eux-mêmes être convaincus de tant d'horribles violences, ils s'enfermèrent dans le palais; et, ayant tenu conseil entre eux, ils prirent le parti de se retirer. Ils envoyèrent signifier au concile leur refus d'y assister, sous prétexte que, les accusés étant déjà frappés d'anathème, on ne pouvoit sans crime communiquer avec eux. Ils s'autorisoient encore d'une prétendue lettre de l'empereur qui les rappeloit, disoient-ils, pour célébrer une victoire qu'il venoit de remporter sur les Perses. Des raisons si frivoles n'excitèrent que l'indignation. Osius employa tous ses efforts pour vaincre ces esprits opiniâtres; il s'avança, de l'aveu du concile, jusqu'à leur proposer de comparoître devant lui seul; que, s'ils réussissoient à convaincre Athanase, celui-ci seroit déposé : si, au contraire, ils étoient confondus et qu'ils persistassent cependant à le rejeter, il renonceroit à l'évêché d'Alexandrie, et se retireroit en Espagne avec Osius. Athanase acceptoit ces conditions, quelque injustes qu'elles fussent; mais les ariens refusoient tout. Enfin, s'embarrassant peu d'être condamnés par le concile, parce qu'ils étoient bien assurés que l'empereur ne permettroit pas l'exécution de la sentence, ils se retirèrent sur les confins de la Thrace, à Philippopolis, ville qui appartenoit à Constance, et qui n'étoit séparée du territoire de Sardique que par le pas de Sucques.

Le concile, ayant perdu toute espérance de les ramener, forma sa décision. Il ne dressa point de nouvelle profession de foi, déclarant qu'il s'en tenoit à celle de Nicée. On remit à l'examen le jugement de Jule en faveur

d'Athanase. On fit la révision de toutes les pièces du procès à charge et à décharge : on entendit les accusés. La sentence de Jule fut confirmée : Athanase et les autres furent de nouveau absous. On ordonna qu'ils rentreroient en possession de leurs siéges ; on cassa les ordinations de Grégoire ; et, loin de le reconnoître pour évêque, on déclara qu'il ne méritoit pas même le nom de chrétien. On prononça la déposition des principaux chefs de la faction arienne. Le concile écrivit quatre lettres synodales : l'une aux empereurs, pour les prier de rétablir dans leur premier état les catholiques persécutés, et de réprimer les attentats des magistrats séculiers ; il demandoit que la foi fût libre, et qu'on n'employât plus les chaînes, les bourreaux et les tortures pour gêner les consciences. Une autre lettre étoit adressée à tous les évêques : on les informoit de ce qui s'étoit passé à Sardique, et on les prioit d'y souscrire : la lettre écrite à Jule contenoit en peu de mots le même récit, et reconnoissoit le pape pour chef de l'Eglise. Enfin, dans celle qu'on écrivit à l'église d'Alexandrie, on faisoit part aux fidèles de la pleine justification d'Athanase ; on les exhortoit à demeurer constamment attachés à sa communion, et on leur prouvoit la nullité de l'ordination de Grégoire. On fit plusieurs canons de discipline, dont quelques-uns sont des titres respectables de la primauté du saint-siége. Ce concile étoit général dans sa convocation : mais la séparation des Orientaux lui ôte la qualité d'œcuménique.

Les évêques retirés à Philippopolis donnèrent à leur assemblée le nom de *concile de Sardique*, pour en imposer par cette supercherie. L'église d'Afrique n'étoit pas encore détrompée du temps de saint Augustin, qui, ne connoissant pas le vrai concile de Sardique, ne regardoit l'assemblée qui portoit le nom de cette ville que comme un conciliabule d'ariens. Ils dressèrent une profession de foi, captieuse selon leur coutume. Ils envoyè-

rent leur lettre synodale aux évêques de leur parti. Tous ceux qui avoient été absous par les Occidentaux y sont condamnés; toutes les anciennes calomnies contre Athanase y sont renouvelées: ils excommunient Osius, les principaux évêques catholiques, et même le pape Jule. Cette lettre fut aussi adressée aux donatistes d'Afrique; mais ceux-ci n'adhérèrent point aux erreurs des ariens, et restèrent attachés à la foi de la consubstantialité. Le concile de Sardique sépara pour quelque temps l'Orient de l'Occident. Le pas de Sucques fut la borne des deux communions, comme celle des deux empires. Il restoit cependant en Orient des orthodoxes : mais ceux-ci, quoique fermes dans la foi de Nicée, évitoient les disputes et communiquoient même avec les ariens, qui se divisèrent bientôt en plusieurs branches. Les uns prétendoient que le fils de Dieu étoit d'une substance absolument différente de celle de son père ; c'étoient les purs ariens; on les appela *anoméens :* les autres reconnoissoient que le fils étoit en tout semblable au père ; mais ils ne vouloient point qu'on parlât de substance ; d'autres admettoient dans le fils une substance semblable, mais non pas la même; ils ne rejetoient que la consubstantialité : ils sont nommés *sémi-ariens.* Le plus grand nombre voltigeoient sans cesse d'un parti à l'autre, et régloient leur profession de foi sur les circonstances.

C'étoit la coutume de notifier dans des synodes particuliers les décrets des conciles généraux. L'équivoque du prétendu concile de Sardique rendoit dans l'occasion présente cet usage plus indispensable. Constant résidoit alors à Milan. Il s'y assembla un concile nombreux, composé des évêques d'Illyrie et d'Italie : le pape Jule y envoya des légats : on y accepta les décrets du vrai concile de Sardique. Ursace et Valens, retournés à leurs églises, se voyant environnés de prélats orthodoxes, et craignant les suites de l'anathème, dont un prince catholique ne les sauveroit pas, vinrent se présenter aux

évêques; et, plus attachés à leur dignité qu'à leur sentiment, ils abjurèrent l'arianisme par un acte signé de leur main. On leur pardonna, et on les admit à la communion. Deux évêques furent envoyés à Constance pour demander l'exécution du jugement rendu à Sardique, et le rétablissement des prélats bannis. Constant les fit accompagner d'un officier de ses armées nommé Salien, recommandable par sa piété et par son amour pour la justice. Il le chargea d'une lettre par laquelle il faisoit les mêmes demandes; il menaçoit son frère d'employer, s'il en étoit besoin, la force des armes pour soutenir une cause si juste.

An 348. Cod. Th. l. 11, tit. 30, leg. 8. Themist. or. 1. Idace. Til. art. 11.

Constance étoit à Antioche: il avoit quitté Constantinople dès les premiers mois de cette année. En passant par Ancyre, il y entendit son panégyrique prononcé par le fameux sophiste Thémistius, qui, après avoir, selon l'usage, protesté de la vérité de ses éloges, débita beaucoup de mensonges à la louange de l'empereur. Les députés du concile de Sardique s'étoient rendus à Antioche avant Pâques, et ceux du concile de Milan dûrent y arriver avec Salien au commencement de l'année suivante. Quelques auteurs prétendent que Salia, alors consul avec Philippe, est le même que ce Salien; mais la dignité consulaire ne paroît guère s'accorder avec cette députation. Philippe, l'autre consul, étoit d'une famille très-obscure. Un génie souple et intrigant l'avoit élevé jusqu'à la charge de préfet d'Orient, qu'il posséda pendant plusieurs années. Il étoit vendu aux ariens, et nous le verrons bientôt signaler son zèle en leur faveur par des crimes dont il fut mal récompensé. Constance, naturellement timide, ne reçut pas sans inquiétude les lettres menaçantes de son frère. Mais les Perses lui donnoient alors de plus vives alarmes.

Lib. Basilic. Amm. l. 18, c. 9.

Après le siége de Nisibe, ils étoient convenus d'une trêve avec les Romains. Cependant Sapor, dont l'humeur guerrière n'étoit gênée par aucun scrupule, em-

ployoit ce temps à faire de nouveaux efforts. Il enrôle tout ce qu'il a de sujets propres à porter les armes ; les plus jeunes, pour peu qu'ils paroissent vigoureux, n'en sont pas dispensés. Les villes restent presque désertes. Il n'épargne pas même les femmes, qu'il oblige de suivre l'armée et de porter le bagage. Il épuise de soldats les nations voisines, qu'il engage par prières, par argent, par force. Tout l'Orient s'ébranle et marche vers le Tigre. Constance, de son côté, rassemble les forces romaines, se met à leur tête, et s'avance pour arrêter ce torrent. Il campe à six lieues du fleuve, et porte des corps de troupes jusque sur les rives. Bientôt la poussière qui s'élève au-delà annonce l'approche des Perses ; on entend le bruit des armes et le hennissement des chevaux. Constance, averti par ses coureurs, va lui-même reconnoître l'ennemi ; il ordonne aux postes avancés de se replier, et de laisser le passage libre : *N'empêchez pas même les Perses*, leur dit-il, *de prendre un terrain avantageux et de s'y retrancher : tout ce que je souhaite, c'est de les attirer au combat ; et tout ce que je crains, c'est qu'ils ne prennent la fuite avant que d'en venir aux mains.* Les Perses profitent de cette confiance ; ils jettent trois ponts ; ils mettent plusieurs jours et plusieurs nuits à passer le fleuve sans aucune inquiétude, et se retranchent près de Singare. Dans cette ville se trouvoit alors un officier de la garde nommé Elien ; il n'avoit avec lui qu'une troupe de nouvelles milices. Mais il sut leur inspirer tant de courage, qu'étant sortis pendant la nuit, ils osèrent, sous sa conduite, pénétrer jusque dans le camp des Perses : ils les surprirent endormis sous leurs tentes, en égorgèrent un grand nombre, et se retirèrent sans perte avant que d'être reconnus. Cette action rendit ces soldats célèbres. On en composa deux cohortes, sous les noms de *Superventores* et de *Præventores*, qui rap-

peloient leur hardiesse. Elien fut honoré du titre de comte.

Lib. Basilic. Jul. or. 1 Eutr. Rufus. Hier. chron. Amm. l. 25, c. 9. Oros. l. 7, c. 29.

Les deux armées se rangèrent en bataille : celle des Perses paroissoit innombrable. Elle étoit composée de soldats de toute espèce ; archers à pied et à cheval, frondeurs, fantassins et cavaliers armés de toutes pièces. Les rives, la plaine, la pente des montagnes, n'offroient aux yeux qu'une forêt de lances et de javelots. Les gens de trait couvroient les coteaux et bordoient le retranchement : au-devant étoit rangée la cavalerie. L'infanterie formoit l'avant-garde ; elle se mit en marche, et fit halte hors de la portée du trait : les deux armées restèrent long-temps en présence. On étoit déjà à l'heure de midi, dans les plus grandes chaleurs du mois d'août ; et les Romains, sous les armes dès le point du jour, n'étoient pas accoutumés comme les Perses au soleil brûlant de ces climats. Enfin Sapor, s'étant fait élever sur un bouclier pour considérer l'armée ennemie, fut frappé du bel ordre de leur bataille ; elle lui parut invincible. C'étoit un reste de cette ancienne tactique qui, jointe à la sévérité de la discipline, avoit rendu les Romains maîtres du monde. Sapor savoit assez la guerre pour admirer leur ordonnance, mais non pas pour la rompre de vive force, ni pour la rendre inutile par la disposition de ses troupes. Soit crainte, soit stratagème, il fait sonner la retraite, et, fuyant lui-même à toute bride avec un gros de cavalerie, il repasse le Tigre, et laisse la conduite de l'armée à son fils Narsès, et au plus habile de ses généraux. Les Perses prennent la fuite vers leur camp, pour attirer l'ennemi à la portée des traits prêts à partir de dessus la muraille et les coteaux. Les Romains, au désespoir de les voir échapper, demandent à grands cris le signal du combat. En vain Constance veut les arrêter ; ils n'estimoient ni sa capacité ni sa valeur ; et, malgré ses ordres, ils courent de toutes leurs forces, et

arrivent au camp sur le soir, lorsque les Perses y rentroient en désordre. Constance, voyant les siens fatigués d'une course de quatre lieues, épuisés par la chaleur et par la soif, fait de nouveaux efforts pour les retenir. La nuit approchoit; les archers sur les éminences d'alentour, les cavaliers au pied de la muraille faisoient bonne contenance. Rien n'arrête la fougue du soldat romain; il fond sur cette cavalerie, renverse hommes et chevaux, les assomme à coups de masses d'armes. En un moment le fossé est comblé, les palissades sont arrachées. Ils s'attachent ensuite à la muraille; elle s'écroule jusqu'aux fondemens. Les uns pillent les tentes et massacrent tous ceux qui ne peuvent fuir; Narsès est fait prisonnier : les autres courent vers les hauteurs; mais, à découvert de toutes parts, ils sont accablés d'une grêle de traits, l'obscurité fait égarer leurs coups; leurs épées, déjà rompues dans le corps des ennemis, refusent de les servir; après avoir perdu leurs meilleurs soldats, ils se rejettent dans le camp; là, se croyant victorieux, ils allument des feux, et, accablés de fatigue, brûlant de soif, ils cherchent de l'eau et ne songent qu'à se désaltérer. Les vaincus, profitant du désordre, et favorisés des ténèbres de la nuit, fondent sur eux; ils les percent de traits à la lueur de leurs feux, et les chassent du camp. Dans cette affreuse confusion, quelques soldats furieux se jettent sur Narsès; il est fouetté, percé d'aiguillons et coupé en pièces. Constance, fuyant avec quelques cavaliers, arriva à une méchante bourgade nommée Hibite ou Thébite, à six lieues de Nisibe, où, mourant de faim, il fut trop heureux de se rassasier d'un morceau de pain qu'il reçut d'une pauvre femme. Le lendemain, les Perses, ne sentant que leur perte, repassent le fleuve et rompent les ponts. Sapor, saisi de douleur et de rage, quitta les bords du Tigre, s'arrachant les cheveux, se frappant la tête, et pleurant amèrement son fils. Dans l'excès de son désespoir, il fit trancher la tête à plusieurs seigneurs

qui lui avoient conseillé la guerre. Telle fut la bataille de Singare, où les rives du Tigre furent tour à tour abreuvées du sang des Perses et des Romains, et où la mauvaise discipline fit perdre aux vainqueurs tout l'avantage que leur avoit procuré une bravoure téméraire.

Optat. l. 3, Baronius. Till. hist. des donat. artic. 46 et suiv.

En Occident, les Francs étoient tranquilles, et Constant profitoit du calme de ses états pour travailler à rendre la paix à l'Eglise. Etant allé de Milan à Aquilée, il y manda Athanase, et l'engagea ensuite à passer à Trèves. Gratus, évêque de Carthage, en allant au concile de Sardique, avoit représenté à l'empereur les violences que les circoncellions ne cessoient de commettre en Afrique. Le prince y envoya deux personnages considérables, nommés Paul et Macaire. Ils étoient chargés de distribuer des aumônes, et de donner leurs soins à ramener les esprits. Donat, faux évêque de Carthage, les rebuta avec insolence, et défendit à ceux de sa communion de recevoir leurs aumônes. Un autre Donat, évêque de Bagaï en Numidie, assembla les circoncellions. Les envoyés de l'empereur, pour se mettre à couvert de leurs insultes, furent obligés de se faire escorter par des soldats que leur donna le comte Sylvestre. Quelques-uns de ces soldats ayant été maltraités, leurs camarades, malgré les commandans, en tirèrent vengeance : ils tuèrent plusieurs donatistes, entre autres Donat de Bagaï. On employa contre ces sectaires des rigueurs qui furent blâmées des évêques catholiques. Cette conduite trop dure de Paul et de Macaire donna occasion à la secte de les rendre odieux comme persécuteurs, et d'honorer comme martyrs ceux qui perdirent la vie. Mais les commissaires n'excédèrent pas les bornes d'une sévérité légitime en chassant de Carthage le faux évêque Donat, et en traitant de même plusieurs autres évêques obstinés. Une grande partie du peuple rentra dans la communion catholique. Gratus cimenta cette heureuse union par

un concile tenu à Carthage; et la tranquillité, rétablie dans l'église d'Afrique, subsista jusqu'à la mort de Constance.

Il étoit temps que les menaces de Constant arrêtassent en Orient la persécution, qui avoit redoublé de violence après le concile de Sardique. Les ariens de Philippopolis, irrités contre les habitans d'Andrinople, qui rejetoient leur communion, s'en étoient plaints à Constance; et, par les ordres de ce prince, le comte Philagre avoit fait trancher la tête à dix laïcs des plus considérables de la ville. L'évêque Luce fut de nouveau chargé de chaînes, et envoyé en exil, où il mourut. Des diacres, des prêtres, des évêques avoient été, les uns, proscrits, les autres relégués dans les montagnes de l'Arménie ou dans les déserts de la Libye. On gardoit les portes des villes pour en interdire l'entrée aux prélats rétablis par le vrai concile. On envoya de la part de l'empereur aux magistrats d'Alexandrie un ordre de faire mourir Athanase, s'il osoit se présenter pour rentrer en possession de son siége. On redoubloit les fouets, les chaînes, les tortures. Les catholiques fuyoient au désert; quelques-uns feignoient d'apostasier. Ce fut au milieu de ce désordre que les lettres de Constant vinrent suspendre les coups que son frère portoit à l'Eglise.

Ath. ad Solit.

Constance ne se rendit pas d'abord. Son incertitude lui attira une seconde lettre plus forte que la précédente. Il connoissoit le caractère vif et bouillant de son frère; il ne doutoit pas que ses menaces réitérées ne fussent bientôt suivies de l'exécution. Dans cet embarras, il assemble plusieurs évêques du parti, et leur demande conseil. Ils sont d'avis de céder plutôt que de courir les risques d'une guerre civile. L'empereur feint de s'adoucir. Il permet à Paul de retourner à Constantinople. Il invite par lettre Athanase à le venir trouver, lui promettant non-seulement une sûreté entière et le rétablissement dans son église, mais encore les effets les plus réels de sa

Soc. l. 2, c. 23. Soz. l. 3, c. 19. Philost. l. 3, c. 12.

bienveillance. Il lui témoigne beaucoup de compassion sur ses malheurs, et lui fait des reproches de ce qu'il n'a pas préféré de recourir à lui pour obtenir justice. Cette feinte douceur n'étoit capable que d'inspirer de nouveaux soupçons. Aussi Athanase ne se pressa pas d'y répondre. Dans ces circonstances on découvrit un horrible complot qui déshonora les ariens, et qui fit pour quelques momens ouvrir les yeux à leur aveugle protecteur.

Ath. ad Solit. Theod. l. 2. c. 9, 10.

Les deux évêques envoyés avec Salien à Constance étoient Vincent de Capoue et Euphratas de Cologne. Etienne, évêque d'Antioche, résolut de leur ôter tout crédit auprès de l'empereur, et de les perdre d'honneur à la face de toute la terre. Dans ce dessein, il trama l'intrigue la plus noire et la plus honteuse. Il avoit à ses ordres un jeune homme de la ville dont il se servoit pour maltraiter les catholiques. C'étoit un scélérat sans pitié et sans pudeur. On lui avoit donné le surnom d'*Onagre*, mot qui signifie *âne sauvage*, à cause de sa pétulante férocité. L'évêque lui fait part de son dessein, et n'a pas besoin de l'exciter à le remplir. Onagre va trouver une femme publique : il lui dit qu'il est arrivé deux étrangers qui veulent passer la nuit avec elle. Il convient avec quinze brigands semblables à lui qu'ils se placeront en embuscade autour de la maison où logeoient les deux évêques. La nuit suivante, Onagre conduit la courtisanne. Un domestique qu'il avoit corrompu par argent tenoit la porte ouverte : cette femme se glisse dans la chambre d'Euphratas : c'étoit un vieillard vénérable. Il s'éveille au bruit; et ayant demandé qui c'étoit, comme il entend la voix d'une femme, il ne doute pas que ce ne soit une illusion du diable, et se recommande à Jésus-Christ. Aussitôt Onagre entre avec des flambeaux à la tête de sa troupe. La courtisanne, frappée de la vue d'un homme si respectable, et qu'elle reconnoît pour un évêque, s'écrie qu'elle est trompée : on veut lui imposer silence; elle crie plus fort : tous les

valets accourent. Vincent, qui couchoit dans une chambre voisine, vient au secours de son collègue : on ferme les portes; on arrête sept de ces misérables. Onagre s'échappe avec les autres. Dès le point du jour, les évêques instruisent Salien de cet attentat; ils vont ensemble au palais; les prélats requièrent un jugement ecclésiastique. Salien soutient qu'un fait de cette nature est du ressort des tribunaux séculiers; il demande une information juridique : il offre les domestiques des deux évêques pour être appliqués à la question; et comme tout le soupçon tomboit sur Etienne, dont Onagre étoit le ministre ordinaire, il exige qu'Etienne représente aussi les siens. Celui-ci le refuse, sous prétexte que ses domestiques, étant clercs, ne peuvent être mis à la question. L'empereur est d'avis que l'information se fasse dans l'intérieur du palais. On interroge d'abord la courtisanne, qui déclare la vérité : on s'adresse ensuite au plus jeune de ceux qui avoient été arrêtés; il découvre tout le complot : Onagre est amené, et proteste qu'il n'a rien fait que par les ordres d'Etienne. Cet indigne prélat est aussitôt déposé par les évêques qui se trouvent à Antioche.

L'empereur, irrité d'une si affreuse imposture, rappelle d'exil les prêtres et les diacres d'Alexandrie; il défend d'inquiéter ni les clercs ni les laïcs attachés à l'évêque Athanase. La guerre des Perses, qui commençoit alors à l'occuper tout entier, ne lui fit pas perdre de vue le retour du prélat. Dans sa marche même, étant à Edesse, il lui écrivit une seconde lettre, dont il chargea un prêtre d'Alexandrie : c'étoit apparemment un des exilés qui revenoit d'Arménie, et qui s'étoit présenté à l'empereur. Constance pressoit de nouveau le saint évêque; il lui permettoit de prendre des voitures publiques pour se faire conduire à la cour. Mais il étoit de retour à Antioche avant qu'Athanase se fût déterminé à le venir trouver.

Soc. l. 2, c. 23. Theod. l. 2, c. 10, 11. Soz. l. 3, c. 19.

Grégoire étoit mort à Alexandrie, et l'empereur n'a- An. 349.

Idace. Ath. ad solit. et Apol. 2. Soc. l. 2, c. 23. Theod. l. 2, c. 12. Soz. l. 3, c. 19. 20. Phot. vit. Athan.

voit pas permis aux ariens de lui nommer un successeur. Enfin, l'année suivante, sous le consulat de Liménius et de Catulinus, Athanase, pressé par une troisième lettre de Constance, et par celles de plusieurs comtes, dont la bonne foi lui étoit moins suspecte, se rend à tant de sollicitations. Il va d'abord à Rome trouver le pape Jule, qui, transporté d'une sainte joie, écrit à l'église d'Alexandrie pour la féliciter du retour de son évêque. De là il prend la route d'Antioche, où l'empereur affecta de réparer ses injustices passées par l'accueil le plus honorable. La seule grâce qui lui fut refusée, ce fut celle de confondre en face ses calomniateurs, qui étoient à la cour. Mais le prince lui promit avec serment de ne les plus écouter en son absence. Constance écrit aux Alexandrins pour les exhorter à la concorde; il leur recommande l'obéissance à leur évêque; il ordonne aux magistrats de punir les réfractaires; il déclare que l'union avec Athanase sera à ses yeux le caractère du bon parti il enjoint par un ordre exprès aux commandans de la ville et de la province, d'annuler et d'effacer des registres publics tous les actes et toutes les procédures faites contre l'évêque, contre ceux de sa communion, et de rétablir le clergé d'Athanase dans tous ses priviléges. On ne peut concevoir comment Constance a pu sans rougir donner à la doctrine et aux mœurs du saint prélat les éloges dont ces lettres sont remplies. Il entroit dans cette conduite plus de crainte de Constant que de sincérité et de véritable repentir. Aussi voit-on ici ce prince se démentir lui-même. Il étoit alors autant que jamais le jouet des ariens qui l'avoient tant de fois trompé. Ce fut à leurs instances qu'ayant un jour fait appeler Athanase : *Vous voyez*, lui dit-il, *tout ce que je fais pour vous; faites à votre tour quelque chose pour moi; je l'attends de votre reconnoissance : de toutes les églises d'Alexandrie, je vous en demande une pour ceux qui ne sont pas de votre communion. Prince*, lui

répond Athanase sans se déconcerter, *vous avez le pouvoir d'exécuter ce que vous désirez; mais accordez-moi aussi une grâce. Je vous l'accorde,* lui dit aussitôt Constance. *Il y a ici, à Antioche*, répliqua Athanase, *beaucoup d'habitans séparés de la communion de l'évêque; il est de votre justice que tout soit égal : donnez-leur une église, comme vous en demandez une pour ceux d'Alexandrie.* Depuis la déposition d'Etienne, l'église d'Antioche étoit gouvernée par Léonce, qui n'étoit pas moins livré à l'arianisme; et les catholiques appelés *eustathiens* étoient en grand nombre. Constance, frappé de la présence d'esprit d'Athanase, ne put lui répondre sans avoir consulté ses oracles ordinaires. Ceux-ci jugèrent que par cette concession mutuelle leur parti perdroit beaucoup plus à Antioche qu'il ne gagneroit à Alexandrie, tant que leur doctrine y trouveroit un si puissant adversaire; et l'empereur se désista de sa demande.

Dans le voyage d'Antioche à Alexandrie, Athanase fut partout reçu avec honneur. Les évêques, excepté quelques ariens, s'empressoient à lui témoigner leur respect. La plupart même de ceux qui l'avoient auparavant condamné ou abandonné revenoient à sa communion. Les prélats de Palestine s'assemblèrent à Jérusalem; ils écrivirent une lettre aux églises d'Egypte, de Libye, d'Alexandrie, pour les assurer qu'ils partageoient leur joie. A son arrivée ce fut une fête par toute l'Egypte, mais une fête vraiment chrétienne. C'étoit par l'imitation d'Athanase qu'on solennisoit son retour. On versoit des aumônes abondantes dans le sein des pauvres; les ennemis se réconcilioient; chaque maison sembloit une église; Alexandrie tout entière étoit devenue un temple consacré aux actions de grâces et à la pratique des vertus. Tous les évêques catholiques envoyoient à Athanase et recevoient de lui des lettres de paix. Ursace et Valens eux-mêmes lui écrivirent d'Aquilée, et lui

Ath. ad sol. Soc. l. 2, c. 24. Soz. l. 3, c. 20, et seq. Phot. vit. Athan. Pagi ad Baron.

demandèrent sa communion. Ils venoient de confirmer à Rome, en présence de Jule et de plusieurs évêques, par une nouvelle protestation signée de leurs mains, l'anathème qu'ils avoient prononcé à Milan contre la doctrine d'Arius ; ils avoient de plus par ce même acte déclaré fausses et calomnieuses toutes les accusations formées contre Athanase : c'étoit confesser leur propre crime. L'Eglise respiroit après un orage de plus de sept années. Les évêques exilés étoient rétablis, les ariens quittoient en tumulte les siéges usurpés : Macédonius, obligé de céder à Paul, ne conserva dans Constantinople qu'une seule église. Cette paix, qui étoit l'ouvrage de Constant, fut bientôt troublée. Elle ne survécut pas à ce prince, dont la mort fut l'effet d'une révolution soudaine, et la cause des plus violentes agitations.

LIVRE SEPTIÈME.

CONSTANT, CONSTANCE.

L'EMPIRE, gouverné depuis douze ans par des princes fort inférieurs en mérite à Constantin, perdoit peu à peu son éclat, sans avoir encore rien perdu de ses forces. Constance, réglé dans ses mœurs, mais sombre et bizarre, s'égaroit dans des discussions théologiques, où l'hérésie pratiquoit milles détours. Obsédé par des évêques ariens, et toujours environné de conciles, il négligeoit la gloire de l'état, et n'opposoit qu'une foible résistance aux fréquentes incursions des Perses. Constant, plus livré aux plaisirs, tranquille du côté de ses frontières, dont il avoit écarté les Francs, s'en rapportoit sur les questions de doctrine à Maximin, évêque de Trèves, dont il connoissoit la sainteté éminente et la science consommée. Guidé par les sages conseils de ce prélat, il se déclaroit hautement le défenseur de l'orthodoxie; il réprimoit l'audace des païens et des hérétiques; il relevoit l'éclat du culte divin par de riches offrandes; il combloit les ecclésiastiques d'honneurs et de priviléges. Il reçut de bonne heure la grâce du baptême. A l'exemple de son père, il portoit de nouveaux coups à l'idolâtrie : il défendit les sacrifices; il fit fermer les temples, sans permettre cependant qu'on les détruisît, ni dans Rome, dont ils faisoient un des principaux ornemens, ni hors de Rome, parce qu'il ne vouloit pas priver le peuple des jeux et des divertissemens établis à l'occasion de ces temples.

Soz. l. 3, c. 16. Cod. Th. l. 16, tit. 10, leg. 2, 3, et ibi. God.

Athan. Apol. 1. Optat. l. 3. Zos. l. 2. Aurel. Vict. Vict. epit. Zonar. t. 2, p. 13. Joan. ant. in excerpt.

Ce prince, placé entre les catholiques qu'il protégeoit, les hérétiques qu'il rejetoit, et les païens dont il tâchoit d'anéantir le culte, a été regardé de son temps et montré à la postérité sous des aspects entièrement opposés; et jamais souverain n'a laissé une réputation plus équivoque. Les écrivains catholiques les plus respectables, et même des pères de l'Eglise, l'ont comblé de ces louanges générales que l'enthousiasme de la reconnoissance produit souvent, mais n'accrédite pas toujours; ils ont été jusqu'à lui donner le titre de *bienheureux*. Si l'on en croit, au contraire, les auteurs païens, c'étoit un tyran cruel, d'une avarice insatiable, fier, imprudent, impétueux, exécrable par ses propres vices et par ceux de ses ministres, un ingrat qui ne payoit que de mépris les services des gens de guerre. L'heureuse température de l'air, la fertilité des années, la tranquillité des barbares, auroient pendant tout le cours de son règne rendu ses sujets fortunés, s'il ne les eût affligés lui-même par des fléaux plus terribles que la peste, la famine et la guerre; c'étoient les magistrats pervers auxquels il vendoit à prix d'argent le gouvernement des provinces. On lui reproche même ce vice honteux qui fait rougir la nature. Il étoit sans cesse environné de jeunes efféminés, qu'il choisissoit entre les otages que lui envoyoient les barbares, ou qu'il faisoit acheter dans les pays étrangers; et pour les récompenser de leur criminelle complaisance, il leur abandonnoit les biens et le sang de ses sujets. Passionné pour la chasse, souvent elle lui servoit de prétexte pour aller cacher au fond des forêts l'horreur de ses débauches. Sa santé en fut altérée; il perdit l'usage des mains et des pieds; et les douleurs de la goutte dont il étoit tourmenté le punissoient sans le corriger.

Liban. or. 7. Amm. l. 16, c. 7. Eunap. in

Ses ministres abusoient de sa confiance; rien n'échappoit à leurs désirs; et il falloit leur céder tout ce qu'ils désiroient, ou se résoudre à ressentir les effets d'une

Prohæres.

Ducange, gloss. inf. græc. in Στρατοπεδάρχης.

haine puissante et implacable. Dans cette cour corrompue on ne trouve qu'un seul homme digne d'estime ; il se nommoit Euthérius. Il étoit né en Arménie, dans une condition libre : enlevé dès son enfance par des coureurs ennemis, il avoit été fait eunuque, vendu à des marchands Romains, et conduit au palais de Constantin. Son heureux naturel se développa dès ses premières années ; il prit de lui-même le soin de se perfectionner par l'étude des lettres, autant que le permettoit sa fortune. Il avoit des mœurs, beaucoup d'empressement à faire du bien, une grande mémoire, un esprit adroit, subtil, pénétrant, plein de ressources, sans s'écarter jamais des règles de la justice ; et l'histoire lui rend ce témoignage, que, si Constant eût voulu écouter ses conseils, il n'eût point fait de fautes, ou n'en eût fait que d'excusables. On cite encore un homme de bien qui eut quelque crédit auprès de Constant : c'étoit Prohérèse, sophiste d'Athènes, célèbre par son éloquence, et plus encore par son attachement à la religion chrétienne; ce qui étoit presque sans exemple dans les sophistes de ce temps-là. Constant le fit venir dans les Gaules ; et quoiqu'il ne fût vêtu que d'un simple manteau de philosophe, et qu'il marchât les pieds nuds, l'empereur l'admettoit à sa table entre les principaux de sa cour. Il le renvoya comblé de bienfaits, qu'on ne dit pas qu'il ait refusés, et il l'honora du titre de *stratopédarque*, ce qui signifioit alors, tantôt un général d'armée, tantôt le commandant d'un camp ou d'une troupe, tantôt l'intendant des vivres ; dignités peu assorties au caractère d'un sophiste.

Liban. Basil. Eutr. l. 10.

Sur des mémoires si contradictoires, il est difficile de porter de Constant un jugement assuré. Il est certain que la protection qu'il a accordée à l'Eglise, et son zèle pour le progrès et pour la pureté de la religion, méritent des éloges. Mais si l'on considère ses qualités personnelles, je croirois volontiers que son portrait a été chargé de part

et d'autre, et que le mélange de bonnes et mauvaises qualités dans son caractère s'est également prêté aux louanges de ses panégyristes et aux satires de ses ennemis. Les uns et les autres n'ont vu dans sa personne que ce qu'ils y vouloient trouver. Pour approcher le plus de la vérité, le meilleur moyen seroit sans doute de consulter les auteurs contemporains et les plus voisins de son temps; de recueillir ses vices dans les chrétiens qui lui sont si favorables, et ses vertus dans les païens qui lui sont si contraires. Mais les premiers ne lui donnent point de vices, et les autres point de vertus, si l'on en excepte un orateur mercenaire, qui, faisant son éloge de son vivant, doit être compté pour rien. Le seul Eutrope adoucit un peu les traits odieux dont les autres païens le noircissent : selon cet auteur, il montra d'abord de l'activité et de la justice; mais le dérangement de sa santé le mit hors d'état de bien faire, et la corruption de ses courtisans l'entraîna à faire le mal. Cependant, ajoute Eutrope, il se signala par ses exploits militaires, et il se fit toujours craindre de ses troupes par une sévérité de discipline qui n'avoit cependant rien de cruel.

Jul. or. l. 2, et in Cæs. Lib. or. 10, Zos. l. 2. Aur. Vict. Vict. epit. Zon. t. 2, p. 13. Steph. de urb. in Δεκέντιοι. Cod. Th. l. 16, tit. 10, leg. 5, et ibi God. Banduri in Magnentio.

Au reste, la chute rapide de ce prince et la facilité qu'on eut à le détruire montrent assez combien il étoit haï ou méprisé de ses sujets. Au premier signal de la révolte, il se vit abandonné sans ressource. Magnence projetoit depuis long-temps d'usurper la puissance souveraine, et la circonstance lui paroissoit favorable. Des deux empereurs, les Perses tenoient l'un dans des alarmes continuelles, l'autre s'endormoit dans les bras de la volupté. Cet ambitieux n'avoit, pour aspirer à l'empire, d'autre titre que son audace : il étoit né au-delà du Rhin. Dès son enfance il fut emmené captif et transporté en Gaule avec son père, appelé Magnus. Devenu libre par le bienfait de Constantin, il s'étoit instruit dans les lettres latines; il avoit de la lecture, et une sorte d'éloquence qui ne manquoit pas de force et de vivacité. Il

étoit grand et puissant de corps. D'abord soldat dans les gardes du prince, il s'étoit ensuite élevé jusqu'au grade de commandant des Joviens et des Herculiens, avec le titre de comte : c'étoient deux légions formées par Dioclétien et par Maximien. Ces deux princes, dont l'un avoit pris le titre de *Jovius* et l'autre d'*Herculius*, avoient donné leur nom à ces légions; elles faisoient partie de la garde des empereurs. Comme il se piquoit d'une rigoureuse exactitude, ses soldats s'étant un jour soulevés contre lui, il alloit être massacré, si Constant ne lui eût sauvé la vie en le couvrant de sa pourpre. Il conserva cette régularité apparente après son usurpation ; et dans le sein de l'injustice il affectoit un scrupule religieux pour l'observation des lois. L'éducation n'avoit réussi qu'à déguiser ses vices. Dur, intraitable, avare, capable des forfaits les plus noirs, hardi dans le succès par ostentation, timide dans l'adversité par caractère, il étoit infiniment adroit à cacher sa noirceur et sa timidité sous des dehors de bonté et de courage. Un auteur païen croit achever le portrait de sa tyrannie en disant qu'elle fit à juste titre regretter le règne de Constant. On ne reconnoît qu'il étoit chrétien qu'à ses médailles, qui portent le monogramme de *Christ*. D'ailleurs il favorisa le paganisme, en permettant à Rome les sacrifices nocturnes, défendus dans Rome païenne, et proscrits par les empereurs chrétiens, lors même qu'ils toléroient ceux qu'on faisoit en plein jour. Julien, qui devoit lui savoir gré de cette indulgence pour l'idolâtrie, n'a pu s'empêcher de convenir que même ce qu'il a fait de louable ne fut jamais fondé sur des principes de vertu, ni dirigé par le bon sens.

Tandis que Constant, emporté par le plaisir de la chasse, passe son temps dans les forêts, Marcellin, intendant des finances, et Chreste, un des plus distingués entre les commandans des troupes, se liguent avec Magnence. Ils gagnent plusieurs officiers du palais et

An. 350. *Vict. epit. Zos. l.* 2. *Zon. t.* 2, *p.* 13. *Chron. Alex. Idace.*

de l'armée, mécontens du peu de considération qu'ils avoient dans une cour voluptueuse. Marcellin étoit le chef de l'intrigue; il auroit pu travailler pour lui-même; mais dans ces entreprises hasardeuses le second rôle est toujours moins dangereux : il aima mieux être le maître de l'empereur que de l'empire. Il fixa le jour de l'exécution au dix-huitième de janvier, sous le consulat de Serge et de Nigrinien : c'étoit l'anniversaire de la naissance de son fils, et les pères de famille célébroient ce jour-là par un grand festin. La cour étoit alors à Autun. Il invita Magnence avec les premiers de la ville et les principaux officiers de l'armée. Quelques-uns des conviés étoient du complot. La joie de la fête prolongea le repas fort avant dans la nuit. Magnence, étant sorti de la salle sans qu'on y fît attention, y rentre un moment après, comme dans une scène de théâtre, escorté de gardes avec tout l'appareil de la dignité impériale. Les conjurés le saluent du nom d'empereur; les autres restent interdits; il parle, et ses paroles, appuyées de menaces que l'effet alloit suivre, déterminent les plus difficiles à persuader : l'acclamation devient générale. Accompagné de ce cortége, il marche au palais, s'empare des trésors, et les prodigue à sa troupe. Il pose des gardes aux portes de la ville, avec ordre de laisser entrer tous ceux qui se présenteroient, mais de ne laisser sortir personne. Dès le point du jour, tous les habitans environnent le palais; le peuple des campagnes accourt à la ville; un corps de cavalerie illyrienne, qui venoit pour recruter les armées de la Gaule se joint à eux. Tous les officiers des troupes se réunissent; et la plupart, sans savoir la cause de ce tumulte, entraînés par l'exemple des conjurés, reconnoissent à grands cris le nouvel Auguste.

Vict. epit. Eutr. l. 10. *Amm. l.* 15, *c.* 5.

Malgré les précautions de Magnence, Constant, qui s'occupoit de la chasse dans un pays fort éloigné d'Autun, fut instruit de la révolte. Il vouloit se sauver en Espagne;

mais Gaïson, envoyé par le tyran avec une troupe d'élite, l'atteignit à Elne, au pied des Pyrénées. L'infortuné prince, abandonné de tous, excepté d'un Franc nommé Laniogaise, fut massacré la treizième année de son règne, et la trentième de son âge. Quelques auteurs rapportent que, se voyant sans secours, il quitta les ornemens de sa dignité, et qu'il se réfugia dans une chapelle, d'où on l'arracha pour l'égorger.

Zon. t. 2, p. 13, 14. Hier. chron.

L'usurpateur, afin d'assurer sa puissance, prit le parti de se défaire des plus considérables de ceux qui avoient servi Constant. En même temps qu'il envoie à la poursuite de ce prince, il dépêche des courriers pour les mander au nom de l'empereur, et les fait assassiner sur la route. Il n'épargne pas même ceux de sa faction, dont il avoit quelque défiance. Il se rend maître de tout l'Occident en-deçà des Alpes. Bientôt après, l'Italie, la Sicile, l'Afrique, se déclarent en sa faveur. Il nomme Anicet préfet du prétoire, et Titien préfet de Rome.

Jul. or. 1. Eutr. l. 10. Zos. l. 2. Soc. l. 2, c. 25. Zon. t. 2. p. 14. Buch. cycl. p. 240.

L'Illyrie lui échappa. A la nouvelle de la mort de Constant, Vétranion, général de l'infanterie dans la Pannonie, fut proclamé Auguste, le premier de mars, à Sirmium ou à Murse, par les soldats qui le chérissoient. C'étoit un vieillard expérimenté dans la guerre, qu'il faisoit depuis long-temps avec succès. Il s'étoit fait aimer des troupes par sa probité, par sa douceur, et par une simplicité grossière qui le rapprochoit beaucoup des soldats. Né dans les pays incultes de la haute Mésie, il étoit resté dans une ignorance si barbare, qu'il lui fallut apprendre à lire quand il se vit empereur; mais il fut dépouillé de l'empire avant que d'avoir eu le temps de connoître toutes les lettres. Selon plusieurs historiens, ce fut Consantine elle-même, fille de Constantin et veuve d'Hannibalien, qui le revêtit de la pourpre impériale. Elle vouloit l'opposer au torrent de la révolte qui avoit déjà entraîné le reste de l'Occident. Elle craignoit que son frère Constance, alors occupé

Jul. or. 1. Aurel. Vict. Vic. epit. Zos. l. 2. Hier. chron. Soc. l. 2, c. 25. Soz. l. 4, c. 1. Zon. t. 2, p. 15. Theop. p. 37. Philost. l. 3, c. 22. Oros. l. 7, c. 29. Chron. Alex. Joan. ant. in excerpt.

contre les Perses, ne pût arriver assez à temps pour y résister; et elle se croyoit en droit de donner le titre d'Auguste, parce qu'elle l''avoit elle-même reçu de son père Constantin. Vétranion fit écrire à Constance; il lui protestoit qu'il ne se regardoit que comme son lieutenant, et qu'il n'avoit accepté le nom d'empereur qu'afin de profiter contre Magnence de l'affection des soldats; il lui demandoit de l'argent et des troupes, et l'exhortoit à venir lui-même repousser l'usurpateur. Ce vieux soldat connoissoit peu le caractère jaloux et insociable de la puissance souveraine; il ignoroit que c'est un crime de s'asseoir à côté d'elle, fût-ce pour la servir. Constance, plus politique, feignit de lui savoir gré de son zèle : il approuva son élection; il lui envoya même le diadème et des sommes d'argent, et il ordonna aux légions de Pannonie de se réunir sous ses drapeaux.

Aur. Vict. Vict. epit. Eutr. l. 10, Zos. l. 2. Hier. Chron. Soc. l. 2, c. 25. Soz. l. 4, c. 1. Idace. Chron. Alex. Banduri in Nepotiano.

Dans cette agitation de tout l'Occident il s'éleva un troisième parti. Népotien, qui avoit, comme nous l'avons dit, échappé au massacre de sa famille, refusa aussi de reconnoître Magnence pour son empereur. Neveu de Constantin, fils d'un consul, revêtu lui-même, en 336, de la dignité consulaire, il ne se croyoit pas né pour reconnoître les ordres d'un soldat de fortune. Ayant rassemblé une multitude de bandits, de gladiateurs, de gens perdus de débauche et abîmés de dettes, il vient le troisième de juin se présenter aux portes de Rome avec le diadème. Anicet, préfet du prétoire, sort à la tête d'une foule d'habitans mal armés, encore plus mal en ordre. Les troupes de Népotien n'étoient guère mieux aguerries. Cependant, dès la première attaque, ceux-ci mettent les habitans en fuite. Le préfet, craignant pour la ville, s'y retire avec une partie des fuyards, fait fermer les portes, et abandonne les autres à la merci des ennemis, qui en font une horrible boucherie. Népotien avoit des intelligences dans Rome : on massacre le préfet; on ouvre les portes au vainqueur, qui laisse ses sol-

dats se rassasier de butin et de carnage. Les places, les rues, les maisons, les temples sont inondés de sang; et le nouveau tyran, fier d'une si belle victoire, prend le nom de Constantin. Il ne le porta que vingt-huit jours. Magnence envoie contre lui une armée commandée par Marcellin, qu'il avoit fait grand-maître du palais. Les habitans de Rome, trahis encore par un sénateur nommé Héraclide, sont vaincus dans un grand combat. Cette ville infortunée est une seconde fois le théâtre d'une révolution sanglante. Népotien est tué; et sa tête portée au bout d'une lance annonce une nouvelle proscription.

Magnence vient jouir de sa conquête; le massacre des citoyens les plus considérables lui tient lieu de triomphe. Il fait mourir Eutropie, dont tout le crime étoit d'être mère de Népotien. Les barbares, tels que les Germains et les Jazyges, qui composoient une partie de son armée, assouvissent la haine naturelle qu'ils portoient au nom romain. Marcellin, le maître de Magnence, plutôt que son ministre, s'attache surtout à éteindre tout ce qui tenoit par des alliances à la maison impériale. Au milieu de ces désastres, la crainte, qui affecte les dehors de l'admiration et de la reconnoissance, prodigue à l'oppresseur les titres de libérateur de Rome et de l'empire, de réparateur de la liberté, de conservateur de la république, des armées et des provinces. On ne célèbre sur se monumens et sur ses monnoies que le bonheur, la gloire, le rétablissement de l'état. Magnence enivré de ces fausses louanges, pour persuader au peuple, et peut-être à lui-même, qu'il les a méritées, fait arrêter plusieurs officiers de son armée qui s'étoient distingués dans le massacre; il les punit de lui avoir obéi, et les sacrifie à la vengeance publique. Mais en même temps il ne relâche rien de sa tyrannie. Il oblige par un édit tous les Romains, sous peine de la vie, à porter au trésor la moitié de la valeur de leurs biens; et, contre les

Ath. Apol. 1. *Jul. or.* 1, 2. *Them. or.* 3. *Hier. chron.* *Eutr. l.* 10. *Aur. Vict.* *Socr. l.* 2. c. 32. *Grust. inscr.* CCLXXXI, 10. *Murat. insc.* CCLXII, 1. *Banduri in Magnentio.*

lois anciennes et nouvelles, il permet aux esclaves de dénoncer leurs maîtres ; c'étoit les y exciter. Il contraint les particuliers d'acheter les terres du domaine. Son avarice n'étoit pas le seul motif de ces tyranniques ordonnances. Il faisoit d'immenses préparatifs, et rassembloit des troupes de toutes parts pour soutenir la guerre contre Constance; car il méprisoit la vieillesse imbécille de Vétranion. Les troupes romaines répandues dans la Gaule et dans l'Espagne, les Francs, les Saxons et les autres barbares d'au-delà du Rhin, attirés par l'appât du pillage, se mettent en mouvement pour se rendre sous ses enseignes. Les garnisons quittent la frontière. Chaque ville de la Gaule devient un camp. On ne rencontre sur les chemins que fantassins, cavaliers, gens de trait. Les Alpes sont sans cesse hérissées de lances et de piques; toutes ces bandes, comme autant de torrens, fondoient en Italie, et la terreur étoit universelle.

Liban. or. 10. Zos. lib. 2. Zon. t. 2. p. 13.

Constance étoit encore à Antioche, où il prenoit des mesures pour reconquérir l'Occident. Sur la nouvelle de la révolte, il avoit quitté la Mésopotamie, toujours infestée par les Perses. Après la bataille de Singare, Sapor, ayant pendant l'hiver réparé ses pertes, avoit dès le printemps repassé le Tigre. Constance, de son côté, passa l'Euphrate. On sait, en général, que l'empereur reçut cette année-là plusieurs échecs; mais on en ignore le détail. Il y a quelque apparence que le mauvais succès de la bataille de Singare avoit découragé les troupes romaines; et l'incapacité de leur chef n'étoit pas propre à leur rendre le cœur. Ce fut apparemment alors que les Perses prirent sur les Romains cette supériorité qu'ils conservèrent tant que Constance vécut. Ce prince ne se montra plus sur les frontières de la Perse que pour y recevoir des affronts. Renfermé dans son camp, et toujours prêt à prendre la fuite, il laissoit l'ennemi faire librement ses incursions. Les Romains, à qui il apprenoit à trembler, s'accoutumèrent à se tenir cachés sous

leurs tentes, tandis qu'on enlevoit jusqu'aux portes de leur camp les habitans des villes et des campagnes qu'ils étoient venus défendre. Ces braves soldats, qui jusqu'alors avoient préféré l'honneur à la vie, commencèrent à ne plus craindre que la mort. Une nuée de poussière, qui annonçoit l'approche d'un escadron ennemi, les mettoit en fuite. Ils ne pouvoient soutenir la vue d'un Perse; le nom même de *Perse* étoit devenu un épouvantail dont on se servoit, soit par raillerie, soit pour leur faire abandonner le pillage.

Après cette campagne, malheureuse dans le détail, mais qui s'étoit passée sans action décisive, les Perses s'étant retirés, il paroît que Constance avoit pris des quartiers d'hiver entre l'Euphrate et le Tigre; et ce fut cet éloignement qui augmenta l'audace de Magnence. L'empereur étoit à Edesse quand il apprit la mort de son frère et les désordres de l'Occident. Il prit aussitôt le parti de retourner à Antioche, et d'abandonner la Mésopotamie. Il laissa des garnisons dans les places frontières, et les pourvut de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siége. A peine eut-il repassé l'Euphrate, que Sapor, instruit des troubles de l'empire, recommença ses ravages, prit plusieurs châteaux, et vint se présenter devant Nisibe. Dans l'histoire de ce siége mémorable, je m'écarterai souvent du récit de M. de Tillemont : il me semble qu'en cette occasion il n'a pas toujours rapproché avec succès les diverses circonstances répandues dans les auteurs originaux.

Jul. or. 1, 2. *Zos. l.* 3. *Theod. l.* 2, *c.* 30. *Zon. t.* 2, *p.* 14, 15. *Philost. l.* 3, *c.* 22. *Theoph. p.* 32, 33. *Chron. Alex.*

Sapor parut à la tête d'une armée innombrable, suivie d'une multitude d'éléphans armés en guerre, et d'un train redoutable de toutes les machines alors en usage pour battre les villes. Les rois de l'Inde qu'il avoit soudoyés l'accompagnoient avec toutes leurs forces. Il somma d'abord les habitans de se rendre, les menaçant de détruire leur ville de fond en comble, s'ils osoient lui résister. Ceux-ci, encouragés par Jacques, leur évêque,

qui leur répondoit du secours du ciel, se disposèrent à une vigoureuse défense. Lucilien, beau-père de Jovien, depuis empereur, commandoit dans la place. Il se signala par une constance à toute épreuve, et par les ressources d'une habileté et d'une valeur dignes des plus grands éloges. Pendant soixante-dix jours, le roi fit jouer toutes ses machines; une partie du fossé fut comblée; on battit les murs à coups de bélier; on creusa des souterrains; on détourna le fleuve, afin de réduire les habitans par la soif. Leur courage rendit tous ces travaux inutiles; les puits et les sources leur fournissoient de l'eau en abondance.

Après avoir épuisé tous les moyens que l'art de la guerre mettoit alors en usage, Sapor résolut d'employer les forces mêmes de la nature pour détruire la ville, ou du moins pour l'inonder et l'ensevelir sous les eaux. Ayant remonté vers la source du fleuve jusqu'à un lieu où le lit se resserroit entre des coteaux, il arrêta son cours par une digue fort élevée qui fermoit le vallon. Quand les eaux qui traversoient Nisibe se furent écoulées, le roi fit construire au-dessous de la ville une seconde digue, qui traversoit d'un bord à l'autre le lit du fleuve resté à sec; il ferma de terrasses toutes les gorges des vallons d'alentour par où les eaux pouvoient trouver un écoulement, et fit ainsi du terrain de Nisibe un grand bassin. Ces ouvrages ayant été achevés en peu de temps par cette prodigieuse multitude de bras qui se remuoient à ses ordres, il fit ouvrir la digue supérieure qui arrêtoit le fleuve : aussitôt les eaux amassées s'élancent et viennent en frémissant se briser avec un horrible fracas contre les murs qu'elles ébranlent sans les abattre. Arrêtées par la digue inférieure et par les coteaux et les terrasses d'alentour, elles submergent tout le terrain de Nisibe. Les assiégeans se servoient pour réduire la ville du même moyen que des assiégés emploient quelquefois de nos jours pour se défendre. La plaine n'étoit plus

qu'une mer, et la ville une île, dont on n'apercevoit que les tours et les créneaux. Le siége change de face et devient une attaque navale. Sapor couvre l'inondation de barques chargées de machines qui vont insulter les remparts. Les assiégés repoussent les barbares, lancent des feux, enlèvent sur leurs murs avec des crocs et des harpons les barques qui s'approchent de trop près; ils mettent en pièces ou coulent à fond les autres à coups de gros javelots et de pierres, dont quelques-unes pesoient quatre cents livres. Cette attaque dura plusieurs jours, et l'inondation croissoit de plus en plus, lorsque la digue inférieure s'étant rompue, les eaux se réunissant pour suivre leur pente naturelle, entraînèrent par leur violence et les barques qu'elles portoient, et plus de vingt-cinq toises de la muraille déjà ébranlée, et même une partie du mur opposé par où elles s'écouloient de la ville. L'impétuosité de ce torrent submergea un grand nombre de Perses.

La ville étoit ouverte, et Sapor ne doutoit pas qu'il ne fût au moment de s'en rendre maître. Il fait prendre à ses officiers et à ses soldats leurs plus belles armes et leurs plus magnifiques habits, selon la coutume des Perses. Les hommes et les chevaux brilloient d'or et de pourpre. Pour lui, semblable à Xerxès, il étoit assis sur un tertre qu'il avoit fait élever. L'armée se déploie en pompeux appareil; à la tête paroissoient les cavaliers cuirassés et les archers à cheval, suivis du reste de la cavalerie, dont les nombreux escadrons couvroient toute la plaine. Entre leurs rangs s'élevoient de distance en distance des tours revêtues de fer, portées par des éléphans et remplies de gens de trait. De toutes parts se répandoit une nuée de fantassins sans ordre, les Perses ne faisant presque aucun cas ni aucun usage de l'infanterie. En cet état ils environnent la ville, pleins de fierté et de confiance. Au premier signal tous se mettent en mouvement, et se pressant les uns les autres, chacun as-

pire à la gloire d'être le premier à forcer le passage, ou à sauter sur le rempart. Les assiégés, de leur côté, postés sur la brèche en bonne contenance, opposent comme un nouveau mur leurs rangs serrés et redoublés. Ce qui subsistoit encore de muraille étoit bordé d'une foule d'habitans armés de tout ce qui pouvoit servir à leur défense. La nécessité en faisoit autant de guerriers, et les soldats mêlés parmi eux régloient leurs mouvemens et soutenoient leur courage. Dans cette périlleuse circonstance, l'évêque, prosterné au pied des autels, intéressoit le ciel contre les Perses, et procuroit à sa patrie un secours plus puissant que les remparts et les machines de guerre. On laisse approcher les Perses sans lancer un trait ; et ceux-ci, persuadés qu'ils ne trouveront point de résistance, après avoir renversé les terrasses qu'ils avoient auparavant élevées, poussent leurs chevaux à travers une fange profonde que le séjour du fleuve avoit formée sur un terrain gras et propre à retenir les eaux. Ils arrivent au bord du fossé, qui étoit large et rempli de limon et de vase ; ils y avoient déjà jeté une grande quantité de fascines, et les cavaliers commençoient à mettre pied à terre et à défiler, lorsque les soldats postés sur la brèche fondent sur eux. En même temps on fait pleuvoir du haut des murs les pierres et les dards : beaucoup de Perses sont renversés ; les autres veulent fuir ; mais, pressés à la fois par leurs gens qui les suivent en foule, et par les ennemis, accablés du poids de leurs armes, ils se culbutent dans le fossé, et restent ensevelis dans le limon. Les assiégés enlèvent les fascines et se retirent sur la brèche. Sapor, après le mauvais succès de cette attaque, fait avancer ses éléphans, plutôt à dessein de jeter l'effroi dans la ville que dans l'espérance de faire franchir le fossé à des animaux pesans par eux-mêmes et chargés d'un poids énorme. Ils marchoient à des distances égales, et les intervalles étant remplis d'infanterie, on eût cru voir approcher une muraille garnie

de ses tours. Les habitans, sans s'effrayer de cette seconde attaque, s'en amusèrent d'abord comme d'un beau spectacle ; bientôt ils font une décharge de toutes leurs machines, défient les barbares, et les insultent à grands cris. Les Perses, prompts à la colère, et trop fiers pour souffrir les railleries, accouroient au bord du fossé, et se disposoient à le passer malgré le roi, qui faisoit sonner la retraite, lorsqu'une grêle de pierres et de traits les força d'obéir et de regagner leur camp. Plusieurs des éléphans tombèrent dans le fossé, et y périrent, les autres, blessés ou effarouchés, retournent sur leurs propres soldats, et en écrasent des milliers.

Sapor comptoit toujours sur la supériorité de ses forces. Il suspendit l'attaque pendant un jour, pour laisser au terrain le temps de se dessécher et de se raffermir. Cependant il partagea ses archers en plusieurs corps, avec ordre de se relever les uns les autres, et de tirer sans cesse sur la brèche, afin de ne pas donner aux assiégés le temps de la réparer. Mais derrière les soldats qui la défendoient un nombre innombrable de bras travailloient sans être aperçus; et après un jour et une nuit, Sapor fut surpris de voir dès le matin un nouveau mur déjà élevé de quatre coudées. Il ne perdit pas encore l'espérance : il renouvela plusieurs fois les mêmes efforts, mais toujours avec aussi peu de succès. Dans une des dernières attaques, l'évêque étant venu sur la muraille pour animer les combattans, Sapor le prit pour l'empereur ; il crut voir le diadème et la pourpre impériale. Il entre aussitôt en grande colère contre ceux qui lui avoient affirmé que Constance étoit à Antioche, et les menace de la mort. En même temps il envoie signifier aux assiégés qu'ils aient à se rendre, si l'empereur n'aime mieux sortir en campagne et décider du sort de la ville par une bataille. Les habitans ayant répondu que l'empereur étoit absent, et qu'ils ne pouvoient capituler sans son ordre, le roi, plein de courroux, les

traite de fourbes et de menteurs, protestant qu'il a vu de ses propres yeux Constance sur la muraille. Les mages cependant vinrent à bout de l'adoucir, et même de l'intimider, en lui persuadant que celui qu'il avoit pris pour Constance étoit un ange qui défendoit la ville. Alors ce prince impétueux et impie, lançant vers le ciel un regard furieux, banda son arc et décocha en l'air une flèche, comme s'il eût voulu combattre Dieu même qui se déclaroit son ennemi.

Enfin, après avoir perdu vingt mille hommes, ayant appris que les Massagètes étoient entrés dans la Perse en son absence, il se détermina à lever le siége, qui avoit duré près de quatre mois. Il brûla ses machines, détruisit tous ses travaux, et fit mourir plusieurs satrapes, les uns pour avoir mal construit la digue que les eaux avoient forcées, les autres pour avoir mal fait leur devoir dans les attaques, d'autres sous divers prétextes: car c'est, dit Julien, la coutume des rois barbares de l'Asie de rendre leurs officiers responsables des mauvais succès, et de les immoler à leur dépit et à leur honte. Pendant le retour, la peste se mit dans l'armée, et en détruisit encore une partie. Sapor fut ensuite long-temps occupé par des voisins belliqueux, et Constance par les guerres d'Occident; en sorte que, sans aucun traité, il n'y eut pendant plusieurs années entre les Romains et les Perses d'autre hostilité que quelques pillages sur la frontière.

Theod. l. 2, c. 30. Theoph. p. 33. Chron. Alex.

On ajoute plusieurs miracles au récit de ce fameux siége. Selon Théophane le ciel s'arma contre les Perses de tous ses feux et de tous ses orages: les nuées les couvrirent d'épaisses ténèbres, et les inondèrent d'un nouveau déluge; la foudre en écrasa plusieurs, et les éclats affreux du tonnerre en firent mourir d'autres de peur. Théodoret raconte que, le saint diacre Ephrem ayant prié saint Jacques de se montrer sur les murailles, et de lancer sa malédiction sur les barbares, l'évêque monta dans une tour, et que, voyant leur multitude, il pria

Dieu d'envoyer des moucherons pour défaire cette formidable armée, et confondre l'orgueil de ce nouveau Pharaon ; qu'aussitôt une nuée de ces insectes s'étant répandue dans la plaine, ces ennemis, presque invisibles, pénétrèrent dans la trompe des éléphans, dans les oreilles et dans les naseaux des chevaux, les mirent en fureur, et leur firent prendre la fuite en jetant par terre leurs cavaliers avec tant de désordre, que Sapor fut obligé d'abandonner son entreprise.

Constance donna ses ordres pour réparer les fortifications de la ville et pour récompenser la fidélité de ces braves citoyens. Il étoit alors tout occupé des préparatifs de la guerre qu'il alloit faire à Magnence. Il employa près de dix mois à construire et à équiper une flotte qui, selon Julien, surpassoit celle de Xerxès. Il rappela au drapeau tous les soldats qui avoient obtenu leur congé sans avoir fourni le temps de leur service, et sans cause de maladie. Quand il eut rassemblé ses troupes, étant prêt à se mettre en marche, il exhorta tous ceux qui composoient son armée à recevoir le baptême : « Le terme de la vie (leur dit-il), toujours incertain, l'est surtout dans la guerre. La mort vole « sans cesse autour de nous et sur nos têtes ; elle nous « menace sous la forme de toutes sortes d'armes. Que « chacun de vous ne diffère donc pas de se revêtir de « la robe précieuse du baptême, sans laquelle il n'a point « de droit au triomphe céleste. Si quelqu'un refuse de « se faire baptiser, qu'il se retire. Je ne veux point de « soldats qui ne soient enrôlés sous les étendards de « Jésus-Christ. » On peut remarquer, sans en être surpris, que Constance fit alors pratiquer à ses soldats ce qu'il se dispensa de faire lui-même. Il ne demanda le baptême que lorsqu'il fut près de mourir.

Jul. or. 1. Soc. l. 2, c. 26. Theod. l. 3, c. 3. Soz. l. 4, c. 1. Zon. t. 2, p. 15.

L'empereur, avant son départ d'Antioche, reçut les députés de Magnence, chargés de lui proposer un accommodement ; c'étoient Servais, évêque de Tongres,

Ath. apol. ad Const. et epist. ad solit.

Jul. or. 2 Zon. t. 2, p. 15.

un autre évêque de Gaule nommé Maxime, et deux seigneurs, Clémence et Valens. Ils étoient venus par l'Afrique; et à leur passage par Alexandrie ils furent bien reçus d'Athanase; ce que les ariens ne manquèrent pas d'envenimer dans la suite, accusant le saint prélat d'intelligence avec le tyran. Cette ambassade ne produisit aucun effet, et Constance se mit en marche pour passer en Europe. Alors, soit que Vétranion, se défiant de la complaisance de l'empereur, eût cherché à s'appuyer du secours de Magnence, soit que celui-ci, pour dérober à Constance les forces de l'Illyrie, eût prévenu Vétranion, les deux usurpateurs se liguèrent et envoyèrent de concert une nouvelle députation. L'empereur traversa le Bosphore à Constantinople, qui trembloit déjà dans la crainte d'éprouver les mêmes désastres que Rome avoit deux fois essuyés. Il rassura la ville par sa présence, et continua sa marche vers l'Illyrie. Il étoit à Héraclée lorsqu'il reçut l'ambassade des deux tyrans. Elle étoit composée de Rufin, préfet du prétoire, de Marcellin, général des troupes de Magnence, du sénateur Nunèque et de Maxime. Ils apportoient à Constance des paroles de paix, à condition qu'il abandonneroit aux deux nouveaux empereurs les pays dont ils étoient en possession, et qu'il se contenteroit du premier rang entre les trois Augustes. Ils lui représentèrent *le danger auquel il alloit s'exposer en combattant deux capitaines pleins d'expérience, unis ensemble, et suivis de deux armées invincibles; qu'un seul seroit déjà un ennemi trop redoutable; que la guerre civile alloit armer contre lui les mêmes bras auxquels son père avoit été redevable de tous ses triomphes; que, pour eux, ils souhaitoient qu'il ne voulût pas éprouver sur lui-même ce que pouvoient contre l'empereur des généraux qui avoient si vaillamment servi l'empire.* Constance venoit de perdre sa première femme; Magnence offroit de cimenter la paix par une double alliance, en donnant sa fille à Con-

stance, et en recevant de sa main sa sœur Constantine. Ces propositions mêlées de menaces embarrassoient l'empereur, naturellement timide et irrésolu; il balançoit entre la crainte du péril et l'intérêt de sa gloire. Rempli de ces inquiétudes, il s'endormit, et crut voir en songe Constantin son père qui lui présentoit Constant, et lui disoit : « Mon fils, voilà votre frère que « Magnence a égorgé; vengez-le, et punissez le tyran. « Songez à l'honneur, sans vous effrayer du péril. « Quelle honte pour vous de vous laisser arracher une « partie de votre héritage! » C'est le caractère des âmes foibles de résister à la raison, et de céder sans effort à tout le reste : un songe fit ce qu'elle n'avoit pu faire. Constance, à son réveil, commande qu'on arrête les députés comme des rebelles, et qu'on les charge de fers. Il ne renvoie que Rufin; mais bientôt après il relâche aussi les autres; et, sans perdre de temps, il arrive à Sardique.

Vétranion marchoit pour fermer le pas de Sucques. Prévenu par la diligence de l'empereur, et ne se croyant pas en état de lui tenir tête, il prit le parti de conclure avec lui un traité. Il consentit même à réunir les deux armées, et à tenir un conseil de guerre en présence des officiers et des soldats, pour délibérer sur les mesures à prendre contre l'ennemi commun. Cependant Constance travaille sourdement à débaucher les soldats de Vétranion, et il vient à bout d'en gagner une grande partie. On se rend dans la plaine de Naïsse le 25 décembre; on dresse un tribunal élevé, sur lequel s'asseyent les deux empereurs, sans armes et sans gardes. Les deux armées formoient un cercle alentour; chaque corps étoit rangé en bon ordre sous ses enseignes, et cette assemblée militaire faisoit un spectacle tout à la fois magnifique et terrible. Constance se leva et prit la parole le premier en considération de sa naissance. Son discours fut tout autre que celui qu'attendoit Vétranion.

Jul. or. 1, 2. *Amm. l.* 21, *c.* 8. *Aur. Vict. Vict. épit. Eutr. l.* 10. *Zos. l.* 2. *Hier. chron. Themist. or.* 3. 4. *Soc. l.* 2, *c.* 28. *Soz. l.* 4, *c.* 3. *Philost. l.* 3, *c.* 22. *Idace. Chron. Alex. Zon. l.* 2, *p.* 15, 16. *Theoph. p.* 37.

Il commença à la vérité par exhorter les soldats à venger sur Magnence la mort cruelle de leur empereur, qu'ils avoient si glorieusement servi contre les barbares, et qui avoit tant de fois récompensé leur valeur. Mais bientôt, tournant toute sa véhémence contre celui qui étoit assis à côté de lui, et qui se regardoit comme son collègue : « Souvenez-vous, soldats (s'écria-t-il), des « bienfaits de mon père; souvenez-vous des sermens que « vous avez faits de ne souffrir le diadème que sur la « tête des enfans de Constantin. Qui de vous osera com- « parer le fils et le petit-fils de vos empereurs à des « hommes nés pour obéir ? Laisserez-vous déchirer « l'empire ? et n'avez-vous pas appris par les troubles « qui environnèrent votre berceau que l'état ne peut « être tranquille que quand il ne reconnoît qu'un seul « maître ? » A ces mots les deux armées, comme de concert, proclament Constance seul Auguste, seul empereur; elles s'écrient qu'il faut se défaire de tous ces souverains illégitimes qui déshonorent le diadème. On menace Vétranion. Les soldats étoient prêts à fondre sur lui; mais ce fantôme d'empereur, se voyant trahi, se jette aux pieds de Constance, qui arrête la fougue des soldats; il descend du tribunal; il se dépouille lui-même de la pourpre et du diadème, qu'il remet entre les mains de Constance. Les orateurs de ce temps-là parlent avec emphase du succès merveilleux de cette éloquence qui, produisant l'effet d'une grande victoire sans verser de sang, conquit au prince toute l'Illyrie, et fit passer sous ses drapeaux une nombreuse infanterie, vingt mille chevaux, et les troupes auxiliaires de plusieurs nations belliqueuses. Mais nous savons que l'argent de Constance partage au moins avec son éloquence la gloire de l'événement, et que Gumoaire, capitaine des gardes de Vétranion, avoit d'avance ménagé cette révolution.

Constance, ayant embrassé Vétranion, qui trembloit d'effroi encore plus que de vieillesse, le prit par la main

pour le garantir d'insulte ; et, l'ayant conduit dans sa tente, il le fit manger avec lui. Comme il étoit en humeur de discourir, il l'entretint des embarras de la puissance souveraine, surtout dans un âge avancé, et de la douceur du repos d'une vie privée : *qu'il ne perdoit qu'un nom frivole, qui n'avoit de réel que les chagrins ; et qu'il alloit jouir d'un bonheur solide et sans mélange d'inquiétude.* Cette morale, assez déplacée dans la bouche de Constance, auroit déplu à tout autre ; elle se trouva au goût de ce vieillard simple, à qui il ne restoit que l'étonnement de s'être vu empereur pendant dix mois. Constance l'envoya à Pruse en Bithynie ; il lui donna un train magnifique et des revenus considérables. Vétranion, en passant par Constantinople, y parut avec splendeur. Captif heureux, il sembloit triompher de sa défaite. Il vécut à Pruse pendant six années; et Constance eut à se féliciter du succès de ses leçons. Le vieillard s'accommoda si bien de cette tranquille opulence, qu'il fit écrire souvent à l'empereur pour le remercier de l'avoir affranchi de cette sorte d'esclavage qu'on appelle souveraineté : *Vous avez tort*, lui mandoit-il, *de ne pas prendre votre part de ce bonheur que vous savez procurer aux autres.* On rapporte qu'il assistoit fréquemment aux assemblées des fidèles, qu'il répandoit d'abondantes aumônes, et qu'il conserva jusqu'à la mort un profond respect pour les personnes consacrées au culte des autels.

L'empereur, devenu maître de l'Illyrie et de la Pannonie, s'arrêta à Sirmium, capitale de cette dernière province. Il y étoit dès le commencement de l'année suivante, 351 de Jésus-Christ, pour laquelle il ne créa point de consuls. Il s'agissoit de reconquérir la moitié de l'empire plutôt que de lui donner des magistrats. Mais Magnence, empressé de mettre en usage tous les droits de l'autorité souveraine, se nomma lui-même consul avec Gaïson, le meurtrier de Constant. La rigueur

AN. 351.
Buch. cycl. p. 240, 251, 253.
Idace.
Aur. Vict.
Socr. l. 2, *c.* 29.
Philost. l. 3, *c.* 25.

de la saison qui rendoit les passages impraticables fermoit à Constance l'entrée de l'Italie. D'un autre côté l'Orient restoit exposé aux incursions des Perses. Dans la crainte qu'ils ne profitassent de son éloignement, il crut ne pouvoir mieux faire que de donner le titre de César à Gallus, son cousin germain, alors âgé de vingt-quatre ans, et de lui confier la défense des provinces orientales. C'étoit un prince de peu d'esprit, et tout-à-fait incapable de soutenir le fardeau dont on accabloit sa foiblesse. Je l'ai laissé avec son frère Julien au milieu du massacre qui fit périr sa famille après la mort de Constantin. Je vais reprendre en peu de mots l'histoire de ces deux princes.

Jul. ad. Ath. et Misop. Greg. Naz. or. 3. Liban. or. 4, 5, 10, 11. Amm. l. 22, c. 9. Soz. l. 3, c. 1. Baron. an. 337.

Les meurtriers avoient épargné Gallus parce qu'il sembloit être sur le point de mourir de maladie : Marc, évêque d'Aréthuse, avoit sauvé Julien. La fureur des soldats étant assouvie, Constance, qui n'avoit point d'enfans, prit le parti de laisser vivre ces deux jeunes princes, l'unique ressource de la famille impériale. Il leur rendit une partie de leurs biens, et les sépara l'un de l'autre, envoyant Gallus à Ephèse en Ionie, où il possédoit de grandes terres, et mettant Julien entre les mains d'Eusèbe de Nicomédie, son parent du côté de Basiline. On donna des maîtres à Gallus, qui ne fit pas de grands progrès. Mais Julien se montra dès l'enfance docile, pénétrant et avide de connoissances. Les leçons d'Eusèbe, évêque fourbe et hypocrite, qui avoit autrefois sacrifié aux idoles, n'étoient guère propres à établir les solides fondemens de la foi dans un esprit léger, présomptueux, hardi; et peut-être jetèrent-elles dans le cœur de Julien les premières semences de l'apostasie. A l'âge de sept ans son éducation fut confiée à un eunuque, Scythe de nation, nommé Mardonius, homme de lettres et philosophe. Il avoit été employé par l'aïeul maternel de Julien à expliquer à Basiline les poésies d'Homère et d'Hésiode. Il y a quelque apparence que ce gouverneur

étoit un païen déguisé : du moins peut-on le soupçonner par les louanges que Julien lui donne dans sa satire contre le peuple d'Antioche. Mais c'étoit un homme austère dans ses mœurs. Il inspira de bonne heure à son élève l'éloignement des spectacles et des plaisirs, le goût du travail et des occupations sérieuses, la gravité et la modestie dans le maintien, et cet orgueil philosophique qui joue le rôle de la sagesse. Sous la conduite de ce guide vigilant, Julien fréquentoit les écoles publiques, autant pour s'essayer aux vertus civiles que pour y prendre des leçons. Là, confondu avec ceux de son âge, soumis sans dispense aux mêmes exercices, assujetti aux mêmes heures, il apprenoit à connoître les hommes ; à ne pas trop s'estimer lui-même, faute de comparaison ; à obéir à la règle, aux temps, aux circonstances ; à se montrer patient, affable, humain, bienfaisant ; il ne se distinguoit que par la vivacité d'esprit, la fidélité de la mémoire, et l'application au travail. Ce fut apparemment en ce temps-là qu'il fut instruit dans la grammaire et dans la lecture des poëtes et des historiens par le grammairien Nicoclès de Lacédémone, renommé pour son savoir et son amour de la justice. Mardonius, de son côté, s'attachoit à remplir son cœur des plus belles maximes de Pythagore, de Platon et d'Aristote.

Gallus approchoit de vingt ans, et Julien en avoit quatorze, lorsque Constance, défiant et jaloux, les fit tous deux conduire à Macelle, au pied du mont Argée, près de Césarée en Cappadoce. C'étoit un château du domaine impérial, orné de bains, de jardins et de fontaines d'eau vive. C'eût été pour ces princes un séjour délicieux, s'il n'eût pas été forcé, et si l'on ne leur eût pas retranché tous les agrémens de la société. On les entretenoit avec magnificence ; ils étoient servis par un grand nombre de domestiques ; mais on les gardoit à vue comme des prisonniers : l'entrée étoit interdite à

Jul. ad. Ath. Greg. Naz. or. 3. Soc. l. 3, c. 1. Theod. l. 3, c. 2. Soz. l. 5. c. 2. Theoph. p. 29.

leurs amis et à tous les jeunes gens de condition libre. Ils n'avoient de compagnons dans leurs exercices que leurs esclaves. L'étude auroit pu charmer leur ennui, et ils ne manquoient pas de maîtres en toute sorte de sciences. Julien s'en occupoit avec plaisir; mais Gallus ne s'y prêtoit que par contrainte: sans goût comme sans génie, il avoit un fonds de dureté et de rudesse qui s'accrut encore par cette éducation triste et solitaire.

Il eut cependant le bonheur de profiter mieux que son frère des instructions chrétiennes qu'il reçut dans ce séjour. L'empereur avoit pris soin de leur choisir des maîtres chrétiens qui, non contens de leur expliquer les livres saints et les dogmes de la foi, s'attachoient encore à les exercer aux pratiques de la religion. On leur inspiroit le goût de l'office divin, le respect pour les personnes consacrées à Dieu ou distinguées par leur vertu; on les conduisoit souvent aux sépultures des martyrs, qu'ils honoroient de leurs offrandes. On les fit même entrer dans le clergé: ils furent ordonnés lecteurs, et ils en firent ensuite la fonction dans l'église de Nicomédie. Julien, souple et dissimulé, se plioit à ces pieux exercices. Mais son caractère superbe, peut-être les premières insinuations de Mardonius, et plus encore la haine qu'il portoit à Constance, qui lui procuroit cette éducation chrétienne, entretenoient dans son cœur un secret penchant à l'idolâtrie. Il s'échappoit même, quand il le pouvoit faire sans courir le risque d'être démasqué; et dans les déclamations dont on l'occupoit avec son frère, et qui rouloient quelquefois sur le parallèle des deux religions, il ne manquoit jamais de laisser à Gallus la défense du christianisme, et de se charger de la cause des dieux, sous prétexte qu'étant la plus mauvaise, elle étoit aussi la plus difficile à soutenir. Il la plaidoit de si bonne foi, qu'il avoit besoin de toute son hypocrisie pour étouffer les soupçons et les inquiétudes de ses maîtres. Mais, s'il étoit assez habile pour les tromper,

il n'en imposoit pas à celui qui pénètre les replis des consciences; et Dieu fit connoître dès-lors qu'il voyoit le fond de son cœur. Les deux frères entreprirent de bâtir une église sur le tombeau de saint Mamas, célèbre martyr de Cappadoce. Ils partagèrent entre eux le soin de cet édifice, s'efforçant à l'envi de se surpasser en magnificence. Les travaux de Gallus ne rencontroient aucun obstacle; mais ceux de Julien étoient arrêtés et détruits par une main invisible. Tantôt ce qui étoit élevé s'écrouloit tout à coup; tantôt la terre, se soulevant, repoussoit les fondemens qu'on y vouloit asseoir. On fut obligé d'abandonner l'ouvrage, et le saint martyr sembla rejeter avec horreur les hommages d'un ennemi caché, qui devoit un jour déclarer la guerre aux successeurs de sa foi et de son courage. S. Grégoire de Nazianze offre de produire un grand nombre de témoins oculaires de ce prodige; et la mémoire en étoit encore récente du temps de Sozomène.

Après six ans de retraite dans le château de Macelle, Gallus fut rappelé à la cour, et revêtu le 15 de mars 351 de la dignité de César. Si l'on en veut croire l'arien Philostorge, ce fut Théophile, l'apôtre des ariens, qui procura à Gallus les bonnes grâces de Constance; il fit même jurer à ces deux princes une amitié sincère. Le nouveau César prit le nom de Constantius. L'empereur lui donna en même temps en mariage sa sœur Constantine, veuve d'Hannibalien, et l'envoya en Orient avec le général Lucilien pour résister aux Perses. Ce jeune prince avoit les grâces de l'extérieur: une taille bien proportionnée, les cheveux blonds et frisés, un air majestueux. Comme il passoit par Nicomédie, il y rencontra son frère Julien, qui venoit d'obtenir la permission d'aller à Constantinople pour y achever ses études.

Idace. Buch. cycl. p. 241, 251, 253. Amm. l. 14, c. 11. Aur. Vict. Vict. epit. Zos. l. 2. Liban. or. 12. Soz. l. 5, c. 2. Philost. l. 3, c. 25 et l. 4, c. 1. Zon. p. 16. Chron. Alex. Till. not. 19.

Etant arrivé à Antioche, où il devoit fixer sa résidence, il commença par donner des preuves de son attachement au christianisme. A cinq milles de cette ville

Chrysost: de Babylâ. Amm. l. 32, c. 13.

Theod. l. 3, c. 9. Soc. l. 5, c. 18. Vulcat. Gallic. in Avidio c. 5.

étoit le bourg célèbre de Daphné, séjour de plaisir et de délices. Il étoit environné d'un bois de lauriers et d'autres arbres agréables, dont Pompée avoit autrefois augmenté l'étendue, jusqu'à dix mille pas de circuit. La terre étoit émaillée des fleurs les plus odoriférantes, selon la diversité des saisons : l'épaisseur des feuillages, mille ruisseaux d'une eau aussi pure que le cristal, et les vents frais et chargés du parfum des fleurs y conservoient le printemps au milieu des plus grandes chaleurs de l'été. Ce n'étoit plus sur les bords du Pénée que Daphné avoit été changée en laurier, l'imagination des habitans d'Antioche avoit transféré sur leur territoire la scène des amours d'Apollon et de la nymphe ; et cette fable voluptueuse, d'accord avec les charmes de ce lieu, inspiroit une dangereuse mollesse. L'air de ce séjour enchanté portoit dans les veines le feu séducteur des passions les plus capables de surprendre la vertu même. Aussi nulle personne vertueuse n'osoit se permettre l'entrée de ce bois; c'étoit le rendez-vous d'une jeunesse lascive, qui se faisoit un jeu de donner et de recevoir les impressions de la volupté. C'eût été se faire regarder comme un homme étrange et sauvage que d'y paroître sans la compagnie d'une femme. Cette vie licencieuse étoit passée en proverbe. Sous Marc Aurèle il fut défendu aux soldats d'y mettre le pied, sous peine d'être honteusement chassés du service. Mais la contagion de la débauche, plus forte que toute l'austérité de la discipline romaine, ayant corrompu les soldats d'une légion qui gardoit ce poste, l'empereur Alexandre Sévère fit mourir plusieurs de leurs officiers pour n'avoir pas prévenu ce désordre. La superstition y consacroit le dérèglement : elle avoit honoré ce lieu du droit d'asile. Dans un temple magnifique bâti par Séleucus Nicator, ou, selon Ammien Marcellin, par Antiochus Epiphane, on adoroit une fameuse statue d'Apollon : c'étoit un des plus célèbres oracles. Là couloit aussi une fontaine qui

portoit le nom de *Castalie*, parce qu'on attribuoit à ses eaux, comme à celles de la fontaine de Delphes, la vertu de communiquer la connoissance de l'avenir. Gallus, pour détruire en ce lieu le règne de l'idolâtrie et de la dissolution, y fit transporter les reliques de saint Babylas, évêque d'Antioche, martyrisé sous l'empire de Dèce. Selon saint Jean Chrysostôme, Théodoret et Sozomène, la présence de ce saint corps imposa tout à coup silence à Apollon, et mit en fuite le libertinage. La séduction de l'oracle, les offrandes du peuple païen, les parties de débauche cessèrent en même temps; et Daphné, après avoir été pendant plusieurs siècles le théâtre de la licence la plus effrénée, devint un lieu de recueillement et de prières.

Liban. or. 12. Amm. l. 16, c. 12. Zos. l. 2. Aur. Vict. Vict. epit. Eutr. l. 10. Zon. t. 2, p. 16.

Tandis que Constance élevoit Gallus au rang de César, et qu'il le chargeoit de la défense de l'Orient, Magnence, qui étoit à Milan, donnoit le même titre à son frère Décence, et l'envoyoit dans la Gaule, infestée par les courses des barbares. Si l'on en croit Libanius et Zosime, qui ne sont pas moins suspects dans le mal qu'ils disent de Constance que dans les louanges excessives qu'ils prodiguent à Julien, c'étoit l'empereur lui-même qui les avoit attirés. Sacrifiant cette belle province à sa colère contre Magnence, il les avoit engagés par de grandes sommes d'argent à passer le Rhin, et leur avoit abandonné par des lettres expresses la propriété des conquêtes qu'ils y pourroient faire. Ce qu'il y a de certain, c'est que diverses bandes de Francs, de Saxons, d'Allemands, se répandirent dans la Gaule, et qu'ils y firent de grands ravages. Il ne paroît pas qu'ils aient trouvé beaucoup d'opposition de la part de Décence, dont la bravoure n'est connue que par le titre de *très-vaillant*, qu'on lit sur ses monnoies. Mais l'histoire, qui ne s'accorde pas toujours avec ces monumens de flatterie, nous apprend seulement que le César fut défait en bataille rangée par Chnodomaire, roi des Allemands; que le vain-

queur pilla et ruina plusieurs villes considérables, et qu'il courut la Gaule sans trouver de résistance, jusqu'à ce qu'il eût rencontré dans Julien un ennemi plus formidable.

Jul. or. 1, 2. *Soc. l.* 2, *c.* 29. *Zos. l.* 2.

Dans le même temps que ces barbares occupoient Décence, d'autres bandes des mêmes nations, attirées par la solde et par l'espoir du butin, grossissoient l'armée de Magnence. Celui-ci traînoit à sa suite les principales forces de l'Occident, et se croyoit en état d'envahir tout l'empire et de porter la terreur jusque chez les Perses. Plein d'ardeur et de confiance, il en avoit autant inspiré à ses troupes en leur promettant le pillage de tous les pays dont il alloit faire la conquête. Il traversa les Alpes Juliennes, tandis que l'empereur, au lieu de se mettre à la tête de son armée, s'arrêtoit à Sirmium, et s'occupoit d'un concile. Les généraux de Constance marchèrent au-devant de l'ennemi, et l'attendirent d'abord au pied des Alpes. Ensuite, se voyant supérieurs en cavalerie, ils feignirent de prendre l'épouvante et reculèrent en arrière pour l'attirer dans les plaines de la Pannonie. Magnence, trompé par cette feinte, se mit à les poursuivre, et s'exposa mal à propos dans un pays découvert. Mais dans cette marche il usa à son tour d'un stratagème, dont il tira quelque avantage. Il fit dire aux généraux ennemis que, s'ils vouloient l'attendre dans les plaines de Siscia, ce seroit un beau champ de bataille pour terminer leur querelle. Constance, averti de cette bravade, accepta le défi avec joie: le lieu ne pouvoit être plus propre à sa cavalerie. Il ordonna de marcher vers Siscia. Pour y arriver, il falloit traverser le vallon d'Adranes, au-dessus duquel Magnence avoit posté une embuscade. Les troupes de Constance, qui marchoient sans ordre comme sans défiance, s'y étant engagées, se virent bientôt accablées de gros quartiers de rochers qu'on rouloit sur eux, et qui en écrasèrent une partie; les autres furent obligés de retourner sur leurs pas et de regagner la plaine.

Magnence, enflé de ce succès, hâte sa marche, résolu d'aller chercher Constance à Sirmium, et de lui présenter la bataille. Comme il se disposoit à passer la Save, il vit arriver dans son camp Philippe, officier de Constance, chargé en apparence de faire des propositions de paix, mais qui ne venoit en effet que pour reconnoître les forces de l'ennemi, et pénétrer ses desseins. Philippe, approchant du camp, avoit rencontré Marcellin, qui le conduisit à Magnence. Celui-ci, afin de ne donner aucun soupçon à ses troupes, fait aussitôt assembler l'armée, et ordonne à Philippe d'exposer publiquement sa commission. Le député représente hardiment aux soldats qu'étant Romains, ils ne doivent pas faire la guerre à des Romains; qu'ils ne peuvent, sans une ingratitude criminelle, combattre un fils de Constantin qui les a tant de fois enrichis des dépouilles des barbares. Ensuite adressant la parole à Magnence: « Souvenez-vous (lui dit-il) de Constantin; rappelez-vous « les biens et les honneurs dont il vous a comblé, vous « et votre père; il vous a donné un asile dans votre enfance; il vous a élevé aux premiers emplois de la « milice; son fils ajoute encore à ses bienfaits; il vous « cède la possession de tous les pays au-delà des Alpes; « il ne vous redemande que l'Italie. » Ces paroles, confirmées par les lettres de l'empereur, dont Philippe fit la lecture, furent applaudies de toute l'armée. L'usurpateur eut beaucoup de peine à se faire écouter; il se contenta de dire qu'il ne désiroit lui-même que la paix, qu'il s'agissoit d'en régler les conditions, qu'il alloit s'en occuper, et que le lendemain il leur en rendroit compte. L'assemblée s'étant séparée, Marcellin emmena Philippe dans sa tente, comme pour lui faire un accueil honorable. Magnence invite à souper tous les officiers de l'armée; il les regagne autant par la bonne chère que par les raisons; et dès le point du jour, ayant de nouveau assemblé les soldats, il leur représente ce qu'ils

Zos. l. 2. Zon. t. 2. p. 16.

avoient eu à souffrir des débauches de Constant; la généreuse résolution qu'ils avoient prise et exécutée, d'affranchir l'état en étouffant ce monstre; il ajouta que c'étoit de leurs mains qu'il tenoit le diadème, et qu'il ne l'avoit accepté qu'avec répugnance.

Zos. l. 2. Ce discours, appuyé du suffrage des officiers, ralluma dans tous les cœurs l'ardeur de la guerre. Magnence retient Philippe prisonnier. On prend les armes; on marche vers la Save. Constance s'étoit rendu près de Siscia, située sur le fleuve : c'étoit à la vue de cette ville que Magnence entreprit de le passer. A la nouvelle de son approche, un détachement de l'armée impériale borde la rive opposée; on accable de traits ceux qui, traversant à la nage, s'efforçoient de franchir les bords; on repousse avec vivacité les autres qui passoient sur un pont de bateaux fait à la hâte. La plupart, resserrés entre leurs camarades et les ennemis, sont culbutés du pont dans le fleuve. On poursuit les fuyards l'épée dans les reins. Magnence, désespéré de la déroute de ses troupes, a recours à un stratagème. Ayant planté sa pique en terre, il fait signe de la main qu'il veut parler de paix : on s'arrête pour l'écouter. Il déclare qu'il ne prétend passer la Save que du consentement de l'empereur; que c'est pour se conformer à la demande de Philippe qu'il s'éloigne de l'Italie; qu'il ne s'avance en Pannonie que dans le dessein d'y traiter d'un accord. Une ruse si grossière n'en pouvoit imposer à Constance. Cependant, comme il étoit toujours persuadé que nul champ de bataille ne lui étoit plus favorable que les vastes campagnes entre la Save et la Drave, il fit cesser la poursuite, et laissa à Magnence la liberté du passage. Pour lui, il alla se poster à son avantage près de Cibales, lieu déjà fameux par la victoire que son père y avoit, trente-sept ans auparavant, remportée sur Licinius. Il établit son camp dans la plaine, entre la ville et la Save, s'étendant jusqu'au bord du fleuve, sur lequel il fit

jeter un pont de bateaux, qu'il étoit aisé de détacher et de rassembler. Le reste fut environné d'un fossé profond et d'une forte palissade. Ce camp sembloit être une grande ville : au milieu s'éelvoit la tente de l'empereur, qui égaloit un palais en magnificence.

Constance y donnoit un repas aux officiers de son armée, lorsque Titien se présenta de la part de Magnence. C'étoit un sénateur romain, distingué par son éloquence et par ses dignités. Il avoit été gouverneur de Sicile et d'Asie, consul l'année de la mort de Constantin, préfet de Rome et du prétoire des Gaules sous Constant. S'étant attaché à Magnence, il en avoit reçu de nouveau la préfecture de Rome, et il l'avoit conservée jusqu'au premier de mars de cette année. Il apportoit des propositions outrageantes, qu'il accompagna d'un discours encore plus insolent. Après une injurieuse invective contre Constantin et ses enfans, dont le mauvais gouvernement causoit, disoit-il, tous les malheurs de l'état, il signifia à Constance qu'il eût à céder l'empire à son rival, et qu'il devoit se tenir heureux qu'on voulût bien lui laisser la vie. L'empereur ne montra jamais autant de fermeté d'âme que dans cette occasion; il répondit tranquillement que la justice divine vengeroit la mort de Constant, et qu'elle combattroit pour lui. Il ne voulut pas même retenir Titien par droit de représailles.

Zos. l. 2. Hier. chron. Till. Constantin, art. 76., et Constance, art. 5.

Il fut bientôt récompensé de cette modération. Plusieurs sénateurs de Rome ayant traversé le pays avec beaucoup de risque, vinrent se rendre auprès de lui; et Sylvain, fils de Bonit, capitaine franc, qui avoit servi Constantin dans la guerre contre Licinius, abandonna tout à coup Magnence, et passa dans le camp ennemi, à la tête d'un corps considérable de cavalerie qu'il commandoit. Pour prévenir les suites de cet exemple, Magnence mit ses troupes en mouvement; il prend d'emblée et pille Siscia; il ravage toute la rive droite de la Save, qu'il avoit repassée : chargé de butin, il la passe

Jul. or. 1, 2. Amm. l. 15, c. 5. Aurel. Vict. Zos. l. 2. Zon. t. 2. p. 16.

encore au-delà du camp de Constance, et s'avance jusqu'à Sirmium, dans l'espérance de s'en emparer sans coup férir. Le peuple, réuni avec la garnison, l'ayant repoussé, il marche vers Murse sur la Drave avec toute son armée. Il en trouva les portes fermées et les murs bordés d'habitans, qui en défendoient les approches à coups de traits et de pierres. Comme il manquoit des machines nécessaires pour une attaque, il essaya de s'ouvrir une entrée en mettant le feu aux portes; mais, outre qu'elles étoient revêtues de fer, les habitans éteignirent le feu en jetant quantité d'eau du haut des murailles : en même temps Constance approchoit. A la première nouvelle du danger où étoit cette place importante, il s'étoit mis en marche avec toutes ses troupes; et ayant laissé Cibales sur la gauche et côtoyé la Drave, il s'avançoit en diligence. Magnence lui dresse une embuscade. A quelque distance de la ville étoit un amphithéâtre entouré d'un bois épais qui en déroboit la vue : le tyran y fait cacher quatre bataillons gaulois, avec ordre de fondre par-derrière sur l'ennemi, dès que la bataille sera engagée aux portes de la ville. Les habitans, ayant du haut des murs aperçu cette manœuvre, en donnent avis à Constance, qui charge aussitôt deux capitaines expérimentés, Scudilon et Manade, de le débarrasser de ces Gaulois. Ces deux officiers, à la tête de leurs plus braves soldats et de leurs archers, forcent l'entrée de l'amphithéâtre, ferment les portes, s'emparent des degrés qui régnoient autour dans toute la hauteur, et font des décharges meurtrières. Les malheureux Gaulois, semblables aux bêtes féroces qui avoient quelquefois servi de spectacle dans ce même amphithéâtre, tombent percés de coups les uns sur les autres au milieu de l'arène. Quelques-uns s'étant réunis, et se couvrant la tête de leurs boucliers, s'efforcent de rompre les portes; mais, accablés de javelots ou frappés de coups mortels, ils restent sur la place, et pas un ne revint de cette embuscade.

Enfin, après tant de marches et de mouvemens divers, on en vint, le vingt-huitième de septembre, à la bataille, qui devoit décider du sort de Magnence. Elle fut livrée près de Murse sur la Drave, où est aujourd'hui le pont d'Essek. Si l'on en croit Zonare, l'armée de Constance étoit de quatre-vingt mille combattans, et Magnence n'en avoit que trente-six mille; ce qui ne s'accorde guère avec ce que les autres auteurs disent des forces redoutables du tyran. Les deux chefs haranguèrent leurs troupes, et les animèrent par les motifs les plus puissans de l'intérêt, de l'honneur, du désespoir. Constance avoit le fleuve à droite : ses troupes étoient rangées sur deux lignes, la cavalerie sur les ailes, l'infanterie au centre. La première ligne étoit formée par les cavaliers armés de toutes pièces à la manière des Perses, et par l'infanterie chargée d'armes pesantes. A la seconde étoient placés la cavalerie légère et tous ceux qui se servoient d'armes de jet, et qui ne portoient ni boucliers ni cuirasses. L'histoire ne nous apprend pas la disposition de l'autre armée : on resta en présence la plus grande partie du jour sans en venir aux mains. Zonare raconte que pendant cette inaction Magnence, séduit par une magicienne, immola une jeune fille, et qu'en ayant mêlé le sang avec du vin tandis que la prêtresse prononçoit une formule exécrable et qu'elle invoquoit les démons, il en fit boire à ses soldats. Sur le déclin du jour les armées s'ébranlèrent, et le choc fut terrible. Constance, pour ne pas exposer sa personne, s'étoit retiré dans une église voisine avec l'arien Valens, évêque de Murse : à peine entendit-il le bruit des armes, que, frisonnant d'horreur, il essaya de séparer les combattans, en faisant proposer une amnistie pour ceux qui se détacheroient du parti du tyran, avec ordre à ses généraux de faire quartier à tous ceux qui mettroient bas les armes. Cette proclamation fut inutile : on n'entendoit plus que les conseils de la fureur. Dès

Jul. or. 1, 2.
Vict. epit.
Eutr. l. 10.
Hier. chron.
Zos. l. 2.
Idace.
Chron. Alex.
Zon. t. 2, p. 16.

le commencement de l'action l'aile gauche de Constance avoit enfoncé l'aile droite des ennemis, et les cavaliers se livroient déjà à la poursuite. Ce premier succès ne décida point la victoire. La nuit survient, et, loin de séparer les deux partis, elle semble favoriser leur rage. Les vaincus se rallient; on se bat par pelotons : acharnés les uns sur les autres, ceux-ci ne veulent pas céder l'avantage; ceux-là ne veulent pas le perdre. Les cris des blessés et des mourans, le hennissement des chevaux, le son des instrumens de guerre, le bruit des lances et des épées qui se brisent sur les casques et sur les boucliers, toutes ces horreurs enveloppées dans celles de la nuit rendent le combat affreux. Ils se saisissent corps à corps; ils jettent leurs boucliers, et s'abandonnent l'épée à la main, contens de mourir pourvu qu'ils tuent. Les cavaliers, couverts de blessures, ayant rompu leurs armes, sautent à terre et combattent avec le tronçon de leurs lances. Les officiers des deux armées ne se lassent point d'animer l'opiniâtreté des combattans et de payer eux-mêmes de leur personne. On entend sans cesse répéter de toutes parts : *Vous êtes Romains ; souvenez-vous de la gloire et de la valeur romaine.* Enfin la cavalerie de Constance fait un dernier effort; les archers enveloppent l'armée de Magnence et l'accablent de traits; les cavaliers, armés de toutes pièces, s'élancent et percent plusieurs fois les bataillons ennemis. Les uns périssent foulés aux pieds des chevaux; les autres se débandent et prennent la fuite; on les pousse jusqu'à leur camp, dont on s'empare aussitôt. Magnence, sur le point d'être pris, change d'habit et de cheval avec un simple soldat, et laissant sur le champ de bataille les marques de la dignité impériale, pour faire croire qu'il y avoit péri, il se sauve à toute bride. Ses soldats, poursuivis sans relâche, se jettent sur la gauche et gagnent les bords de la Drave; là se fit le plus grand carnage; en un moment les rives furent couvertes d'un

monceau d'hommes et de chevaux. Ceux qui, accablés de fatigue et de blessures, osèrent se jeter à la nage, furent emportés par la rapidité du fleuve.

Selon Zonare, la victoire coûta plus au vainqueur que la défaite aux vaincus. Constance perdit trente mille hommes; il en périt vingt-quatre mille de l'armée de Magnence. Tous les auteurs conviennent que cette déplorable journée fit une plaie mortelle à l'empire, et que les plaines de Murse furent le tombeau de cette ancienne milice capable de triompher de tous les barbares. L'histoire donne aux Gaulois de Magnence le principal honneur d'une si opiniâtre résistance : presque tous périrent les armes à la main. Les premiers officiers des deux armées perdirent la vie, après s'être signalés par des prodiges de valeur. On nomme, du côté de Constance, Arcadius, commandant d'un corps qu'on appeloit *les Abulques*, et Ménélaüs, chef des cavaliers de l'Arménie, qui tiroit trois flèches à la fois, dont il perçoit en même temps trois ennemis. Il en tua un grand nombre, et on lui attribue la principale part à la victoire. Comme il avoit atteint d'un coup mortel le général de l'armée de Magnence, nommé Romule, celui-ci, tout blessé qu'il étoit, employa ce qui lui restoit de vie à l'arracher à celui qui lui donnoit la mort. La plus grande perte que fit Magnence fut celle de Marcellin : on l'appeloit *le précepteur du tyran*. Magnence lui devoit l'empire et tous ses succès. Ce traître n'espéroit point de grâce; il étoit l'auteur de la mort de Constant, et tous les crimes de Magnence étoient les siens. Aussi brave, aussi intrépide que cruel et scélérat, il ne cessa, tant que dura la bataille, de se trouver au plus fort de la mêlée, et de porter partout aux siens le courage, aux ennemis la terreur et la mort. Dans la déroute il disparut, et l'on ne put retrouver son corps, soit qu'il eût péri en voulant traverser le fleuve, soit qu'il s'y fût précipité par désespoir.

Sulp. Sev. l. 2.

L'évêque Valens sut, à l'occasion de cette bataille, profiter de la simplicité de Constance. Renfermé avec l'empereur dans l'église dont j'ai parlé, il avoit pris des mesures pour être le premier instruit de l'événement. Son dessein étoit de se donner le mérite d'annoncer au prince le gain de la bataille, ou d'avoir le temps de se mettre en sûreté, si elle étoit perdue. Tandis que l'empereur et le petit nombre de courtisans qui l'accompagnoient, transis de crainte et d'inquiétude, attendoient l'issue du combat, il vient tout à coup leur dire que l'ennemi prend la fuite. Constance demande à voir l'auteur de cette heureuse nouvelle; l'hypocrite lui répond qu'elle lui a été apportée par un ange. Le prince crédule conçut dès-lors une haute opinion de la sainteté d'un prélat qui étoit en commerce avec le ciel; et il répétoit souvent dans la suite qu'il étoit redevable de la victoire aux mérites de Valens bien plus qu'au courage de ses troupes.

Jul. or. 1, 2. Zon. t. 2, p. 17.

Le lendemain matin Constance monta sur une éminence, d'où il découvroit tout le champ de bataille. Plus de cinquante mille hommes morts jonchoient la terre et combloient le lit du fleuve. L'empereur, moins sensible à la joie d'un succès si important qu'affligé d'un si horrible spectacle, ne put retenir ses larmes. Il ordonna d'ensevelir sans distinction amis et ennemis, et de n'épargner aucun secours à ceux qui respiroient encore; il recommanda en particulier aux médecins le soin des soldats de Magnence. Il déclara qu'il pardonnoit à tous les partisans du tyran, excepté à ceux qui avoient eu part à la mort de son frère. En conséquence un grand nombre de bannis retournèrent dans leur patrie, et rentrèrent en possession de leurs biens. Dans le même temps la flotte de Constance, qui avoit couru les côtes d'Italie, ramena beaucoup de sénateurs romains et d'autres personnes qui étoient venus s'y réfugier comme dans un asile.

Jul. or. 1, 2.

Magnence, fuyant à toute bride, regagna les Alpes

et comme les premiers froids de l'hiver, qui commence de bonne heure en ces contrées, et la perte que les vainqueurs avoient essuyée, empêchoient Constance de le poursuivre, il eut le temps de fermer les passages des montagnes, en y élevant des forts qu'il pourvut de garnisons. Retiré ensuite dans Aquilée, dès qu'il se crut en sûreté, il oublia sa défaite, et au lieu de s'occuper à la réparer, il se livra aux divertissemens et à la débauche. Ce fut alors que Dorus, officier subalterne chargé du soin des statues de Rome, accusa devant lui Clodius Adelphius, préfet de la même ville, de porter trop haut ses vues ambitieuses. L'histoire ne nous dit pas quelle fut l'issue de cette accusation toujours meurtrière sous un tyran, surtout quand il est malheureux. On voit seulement qu'Adelphius eut Valérius Proculus pour successeur le dix-huitième de décembre. Magnence nomma consuls pour l'année suivante son frère Décence avec Paul, qui étoit apparemment un des principaux de sa faction. Constance prit le consulat pour la cinquième fois, et se donna Gallus pour collègue.

Amm. l. 16, *c.* 6. *Idace. Buch. cycl. p.* 240, 251, 261.

Dès que la saison permit d'ouvrir la campagne, l'empereur marcha vers les Alpes, et il en força le passage, ayant surpris pendant la nuit un château défendu par une forte garnison. Un comte nommé Actus, qui s'étoit fait prendre exprès par les ennemis, lui ouvrit les portes. Le même jour avant midi, Magnence, qui ne s'occupoit que de spectacles, apprit cette nouvelle dans Aquilée, au milieu d'une course de chevaux. Il fuit aussitôt avec ce qu'il put rassembler de troupes à la hâte; et, n'osant retourner à Rome, où ses cruautés l'avoient rendu odieux et sa défaite méprisable, il prit la route de la Gaule. Quelques escadrons de cavalerie envoyés à sa poursuite l'ayant joint près de Pavie, l'attaquèrent avec plus de chaleur que de prudence, et furent défaits. Tandis qu'il s'éloignoit, Rome et l'Italie se déclarèrent pour Constance. On abat les statues du tyran; on en

An. 352. *Jul. or.* 1, 2. *Amm. l.* 31, *c.* 11. *Zos. l.* 2. *Vict. epit. Grut. Thes.* CCLXXX, 6. *Cod. Th. lib.* 15, *tit.* 14, *leg.* 3.

élève au légitime empereur avec les titres de vainqueur, de restaurateur de Rome et de l'empire, de destructeur de la tyrannie. Constance fait partir une armée navale, qui se joint à la flotte d'Alexandrie pour reconquérir Carthage et l'Afrique. Il en envoie une autre en Sicile, et se rend maître du passage des Pyrénées. Toutes ces contrées rentrèrent avec joie sous son obéissance. Pendant le séjour qu'il fit à Milan, il cassa toutes les sentences injustes rendues par le tyran et par ses officiers; il remit en possession ceux qui avoient été dépouillés de leurs biens, et ne laissa subsister que les contrats civils passés volontairement et selon les règles.

Jul. or. 1. *Zos. l.* 2. *Zon. t.* 2. *p.* 17.

Magnence ne trouvoit pas même de sûreté dans les Gaules. D'un côté les barbares voisins du Rhin couroient tout le pays; de l'autre les Gaulois, soulevés par quelques-uns de leurs chefs qui étoient restés attachés à l'empereur, avoient conjuré sa perte. Les habitans de Trèves, ayant fermé leurs portes à Décence, avoient choisi Pœmène pour les commander et les défendre. Dans cette extrémité, Magnence se seroit volontiers sauvé en Mauritanie; mais, outre qu'il manquoit de vaisseaux et que les passages des Pyrénées étoient gardés, il apprit que les Maures s'étoient soumis à Constance. Il essaya d'obtenir grâce de l'empereur, et lui députa un sénateur. Constance regarda cet envoyé comme un espion, et lui refusa audience. Quelques évêques qui vinrent ensuite ne demandoient pour le vaincu que la vie et quelque emploi dans les troupes. Pour toute réponse, l'empereur mit en marche son armée, qui fut bientôt grossie d'un grand nombre de déserteurs. Toutes les places se rendoient; et dès cette année il ne resta plus rien à Magnence au-delà des Alpes.

Jul. or. 1. *Zon. t.* 2. *p.* 17, 18.

Alors, n'espérant plus de pardon, il se résolut à défendre sa vie par toutes sortes de moyens. Il passa l'hiver dans les Alpes cottiennes, qui sont aujourd'hui le

haut Dauphiné, rassemblant tout ce qu'il pouvoit de troupes; et afin de faire diversion en suscitant à Constance de nouveaux embarras du côté de l'Orient, il étendit ses noirs projets jusque sur Gallus, auquel il entreprit d'ôter la vie. Celui qu'il avoit à ce dessein envoyé à Antioche, s'établit dans la cabane d'une vieille femme, hors de la ville, sur les bords de l'Oronte. Il avoit déjà corrompu plusieurs soldats, lorsqu'un soir, soupant avec eux, il eut l'imprudence de s'entretenir de sa commission en présence de l'hôtesse, qui feignoit de ne rien entendre. Dès qu'il fut endormi, elle court à la ville, et va donner avis à Gallus. On arrête l'assassin; on le met à la torture; il avoue le crime; il est puni de mort avec ses complices. Magnence, désespéré, devient plus farouche que jamais; pour tirer de l'argent des malheureux qui lui restoient assujettis, il n'épargne aucune cruauté. Entre autres supplices, il faisoit attacher les hommes par les pieds à un char, et prenoit plaisir à les voir traîner et mettre en pièces entre les rochers.

A la fin de l'hiver Constance, qui s'étoit continué avec Gallus dans le consulat, envoya ses généraux pour terminer la guerre. Magnence fut entièrement défait près d'un lieu nommé alors Mont-Séleuque, entre le Luc et Gap dans le Dauphiné, et s'enfuit à Lyon. Les soldats qui l'accompagnèrent dans sa fuite, le voyant sans ressource, et ne jugeant pas à propos de périr avec lui, résolurent de le livrer à l'empereur. Ils environnent sa maison, et criant *vive Constance Auguste*, ils le gardent non plus comme leur maître, mais comme leur prisonnier. Magnence, effrayé de l'idée des supplices qu'il doit attendre, entre en fureur; il égorge tout ce qu'il a de parens et d'amis auprès de lui, tue sa propre mère, porte à son frère Didier, qu'il avoit fait César, plusieurs coups dont aucun ne fut mortel; et appuyant la garde de son épée contre la muraille, il se perce le sein, et expire sur ces corps sanglans. C'étoit le onzième

An. 353.
Jul. or. 1 2.
Zos. l. 2.
Vict. epit.
Eutr. l. 10.
Hier. chron.
Chron. Alex.
Philost. l. 3, *c.* 26.
Theoph. p. 37.
Zon. t. 2. *p.* 18.
Idace.
Cellar. geog. t. 1, *p.* 198.
Bandur. num in Mag. et Decent.
Till. art. 27, *et not.* 24.
Cod. Th. l. 9, *tit.* 38, *leg.* 2, *diff. l.* 4; *tit.* 20, *leg.* 3.

du mois d'août. Il étoit âgé d'environ cinquante ans; il avoit porté le titre d'Auguste trois ans et près de sept mois. On lui coupa la tête, qu'on porta en spectacle dans toutes les provinces. Sept jours après, son frère Décence, qui accouroit à son secours, et qui étoit arrivé à Sens, ayant appris sa mort tragique, et se voyant lui-même enveloppé de troupes ennemies, s'étrangla de ses propres mains. On peut conjecturer par ses médailles et par celles de Magnence, qu'il avoit été associé à l'empire, apparemment dans le même temps que Didier avoit reçu le titre de César. Celui-ci, dès qu'il fut guéri de ses blessures, se remit à la discrétion de l'empereur. Constance vint à Lyon après la mort de Magnence. Il y étoit le sixième de septembre. C'est la date d'une loi donnée à Lyon, par laquelle il accorde une amnistie générale pour les crimes commis sous la domination du tyran, à la réserve de cinq crimes atroces qui excluoient tout pardon. La loi ne les spécifie pas; mais on peut conjecturer par une autre loi que c'étoient le crime de lèse-majesté au premier chef, la violence publique, le parricide, l'empoisonnement, et l'assassinat. Malgré ces amnisties, et quoi qu'en dise Julien, qui fut le panégyriste de Constance tant qu'il eut sujet de le craindre, le vainqueur fit peu de grâce au parti vaincu; et s'il épargna Didier, comme Zonare donne lieu de le croire, beaucoup d'innocens furent d'ailleurs enveloppés dans sa vengeance. Avant que d'en raconter les tristes effets, je crois devoir m'arrêter pour tracer une idée des lois qui furent publiées depuis la mort de Constantin le jeune. Le fil des événemens m'a obligé de différer jusqu'ici cet article, qui n'est pas étranger à l'histoire. Afin d'éviter des interruptions trop fréquentes, j'y joindrai les lois qui furent données les deux années suivantes jusqu'à la mort de Gallus.

Cod. Th. lib. 8, tit. 4, leg. 7. Depuis que la religion chrétienne étoit assise sur le trône, d'un côté les empereurs travailloient à éteindre

l'idolâtrie, en usant des ménagemens d'une sage politique; de l'autre le zèle des peuples, souvent peu circonspect, s'efforçoit d'en détruire les monumens. L'avarice, qui sait se cacher jusque sous le voile de la religion, s'attaquoit surtout aux sépultures : ces monumens étoient fort ornés et répandus en grand nombre dans la campagne de Rome. Les particuliers en enlevoient les marbres et les colonnes; ils en détachoient les pierres pour les faire servir à leurs bâtimens. Constant réprima cet abus par deux lois, qui imposoient aux contrevenans une amende considérable. Il voulut même qu'on recherchât tous ceux qui avoient commis ces excès depuis le consulat de Delmace et de Xénophile, c'est-à-dire depuis seize ans. C'étoit le temps où l'exemple de Constantin, qui ruinoit quantité de temples, avoit enhardi les chrétiens à ces destructions. Constant ordonna la confiscation des édifices construits aux dépens de ces monumens : il n'excusa pas les magistrats qui en auroient enlevé des débris pour les employer aux ouvrages publics. Il défendit même de démolir les tombeaux, sous prétexte de les réparer lorsqu'ils commençoient à dépérir, à moins qu'on n'en eût obtenu la permission du préfet de Rome et des pontifes païens, qu'il maintint dans la possession de ce droit. Comme l'abus continua malgré la défense, quelques années après, Constance, maître de Rome, renouvela ces lois par deux autres plus sévères, qui rappeloient la rigueur des anciennes punitions. Nous avons déjà observé que Constant avoit défendu les sacrifices : Constance proscrivit aussi le culte public des idoles; il ordonna de fermer les temples dans les villes et dans les campagnes; il menaça de mort et de confiscation de biens ceux qui auroient sacrifié; il étendit cette menace sur les gouverneurs de provinces qui négligeroient de punir les réfractaires. Magnence, qui n'étoit chrétien que de nom, avoit permis les sacrifices nocturnes; ils furent de nouveau prohibés. Dans la salle où

L. 9, tit. 17, leg. 1, 2, 3, 4. L. 16, tit. 10, leg. 4, 5, 6, et tit. 2, leg. 8, etc., usque ad 17. Theod. l. 5, c. 20. Soz. l. 3, c. 16. Symm. l. 10, epist. 54. Suet. in Aug. c. 100. Dio. l. 51. Liban. epist. 15, 451, 452. Till. art. 27, 46, 50. Sulp. Sev. l. 1. Hieronym. epist. 2. Valent. III. novel. 12. Prud. in Symm. l. 1, v. 621.

le sénat romain s'assembloit s'élevoit un fameux autel de la Victoire. Il avoit été placé par Auguste. La statue de la déesse, autrefois enlevée aux Tarentins, étoit décorée des ornemens les plus précieux qu'Auguste eût rapportés de la conquête de l'Egypte. Les sénateurs prêtoient serment sur cet autel ; on y offroit des sacrifices. Constant le fit transporter hors du sénat, et Symmaque, aveuglé de superstition, dans une requête adressée à Valentinien second, et au grand Théodose, semble attribuer à cet attentat prétendu la fin malheureuse du premier de ces deux princes. Magnence rétablit l'autel, et n'en fut pas plus heureux. Enfin Constance le fit encore enlever avant que d'entrer dans Rome, où il vint en 357. Ce monument essuya plusieurs autres révolutions : l'idolâtrie s'y tint opiniâtrément attachée ; elle le défendit avec chaleur jusqu'à son dernier soupir. En même temps qu'on déclaroit une guerre ouverte au paganisme, on n'obligeoit personne d'embrasser la religion chrétienne ; les supplices ne furent point employés pour forcer la croyance, et les idolâtres ne pouvoient avec raison se plaindre d'être persécutés : les princes se contentèrent de faire usage du droit que la souveraineté leur donne sur l'exercice public de la religion dans leurs états. D'ailleurs les temples, quoique fermés, subsistèrent pour la plupart ; on conserva aux pontifes païens leurs titres et leurs priviléges ; les empereurs mêmes suspendirent leurs coups ; ils ne firent pas exécuter leurs lois à la rigueur, et fermèrent les yeux pour ne pas multiplier les châtimens. Les païens illustres par des qualités éminentes n'étoient point exclus des grandes charges ; ils partageoient même la faveur des empereurs ; et tandis que Céréalis, oncle maternel de Gallus et de la femme de Constance, chrétien zélé, brilloit dans la préfecture de Rome et dans le consulat, Anatolius, païen déclaré, mais homme d'un rare mérite, faisoit successivement un grand rôle dans les deux cours. Constance confirma,

étendit même les immunités que son père avoit accordées aux ecclésiastiques : il les exempta, eux et leurs esclaves, des impositions extraordinaires, et du logement des gens de guerre et des officiers du prince ; mais ils restèrent chargés des contributions ordinaires. Il eut soin de mettre un frein à la cupidité, qui, pour s'affranchir des fonctions municipales, se jetoit dans la cléricature. L'Eglise n'étoit pas encore assez opulente pour fournir à la subsistance de tous ses ministres : elle leur permettoit quelque travail ou quelque commerce ; elle présumoit, et les lois des empereurs le supposent, que tout ce qu'ils acquéroient au-delà du nécessaire étoit employé en aumônes : elle réprouva dans la suite cet usage, qui fut prohibé par une constitution de Valentinien III. Les ecclésiastiques qui gagnoient ainsi leur vie furent exempts de l'impôt auquel les artisans et les marchands étoient assujettis. Les enfans des clercs furent aussi dispensés des fonctions municipales, lorsqu'ils étoient nés depuis l'engagement de leurs pères dans la cléricature. On admettoit alors à la prêtrise, et même à l'épiscopat, des gens mariés, pourvu que leurs femmes n'eussent pas été convaincues d'adultère ; mais il ne leur étoit pas permis de se marier dès qu'ils avoient reçu la prêtrise : on ne le permettoit même aux diacres que lorsque, dans leur ordination, ils avoient protesté qu'ils n'entendoient pas renoncer au mariage. Le consentement de l'évêque qui les ordonnoit après cette protestation tenoit lieu de dispense, et leur laissoit la liberté de prendre femme ; ce qui restoit toujours permis aux ministres inférieurs, sans qu'ils fussent obligés de quitter leurs fonctions. Ces exemptions accordées à l'Eglise s'étendoient jusque sur les clercs des moindres villages. *La religion*, dit Constance dans une de ses lois, *fait notre joie et notre gloire ; et nous savons que le ministère des autels est encore plus utile à la conservation de notre état que les services et les travaux corporels :* belle

maxime, que ce prince n'a que trop souvent démentie en persécutant les plus saints évêques, et donnant sa confiance à des prélats remplis de malice et livrés à l'erreur. Nous avons une loi fameuse de Constance par laquelle il soustrait les évêques à la juridiction séculière, et ordonne qu'ils ne soient jugés que par d'autres évêques. Mais cette loi, comme le remarque Godefroi, si elle étoit générale et perpétuelle, auroit été abrogée par d'autres constitutions de Valentinien premier, de Gratien, d'Honorius, de Théodose le jeune, et par la décision même du concile de Constantinople. Toutes ces autorités décident que les causes qui concernent la religion ressortissent au tribunal ecclésiastique; mais que les causes civiles et criminelles des évêques sont du ressort des juges séculiers. De plus, il paroît presque évident, par la date et par les termes de cette loi, que ce n'étoit qu'une ordonnance passagère, surprise à Constance par les évêques ariens pour opprimer les prélats catholiques dans le concile de Milan, ou pour rendre inutiles leurs justes réclamations contre ce concile, et leur fermer l'accès des tribunaux séculiers, auxquels ils avoient recours.

Cod. Th. lib. 2, tit. 1, leg. 1. L. 8, tit. 5; leg. 5; tit. 10, leg. 2; tit. 13, leg. 1, 2, 4. L. 9, tit. 21, leg. 5, 6; tit. 24, leg. 2; tit. 25, leg. 1; tit. 40, leg. 4. L. 10, tit. 1, leg. 6, 7. L. 11, tit. 7, leg. 6; tit. 16, leg. 6, 7, 8. L. 12, tit. 2, leg. 1.

Constance réprima les concussions des officiers publics et l'avarice des avocats; il chargea les magistrats de veiller sur ces abus. Les receveurs et les agens du prince se prévaloient de l'autorité que leur donnoit leur ministère pour se dispenser de payer leur part des contributions, et ces immunités usurpées tournoient à la charge des provinces. L'empereur ordonna qu'ils seroient forcés au paiement. Ces mêmes officiers, coupables de toutes sortes d'injustices et de violences, évitoient souvent la punition, prétendant avoir leurs causes commises devant leurs propres supérieurs. Constance leur ferma cette source d'impunité en les assujettissant aux juges ordinaires. Les proconsuls et les vicaires des préfets, sous prétexte des besoins publics, s'attribuoient le droit d'imposer aux

provinces des taxes au-delà du tarif arrêté par le prince. Constance crut qu'en ôtant aux subalternes tout l'arbitraire, il n'en restoit nécessairement encore que trop entre les mains du souverain; il réprima cette usurpation, et ne laissa le pouvoir dont il s'agit qu'aux préfets du prétoire, et même avec réserve. Si les besoins étoient imprévus et ne souffroient aucun délai, le préfet pouvoit imposer de nouvelles taxes, à condition de les faire confirmer par le prince avant que d'en exiger le paiement; mais si les besoins étoient de nature à être prévus, il devoit en instruire le prince avant la répartition annuelle, et lui laisser le soin d'augmenter l'imposition selon l'exigence des cas. Ammien Marcellin reproche à Constance d'avoir ruiné les postes de l'empire par les fréquens voyages des évêques, qu'il obligeoit sans cesse de se transporter d'une ville à l'autre pour tenir des conciles, leur fournissant les chevaux et les voitures publiques, qui ne devoient être employés qu'au service de l'état. Saint Hilaire fait la même plainte. Ce prince s'aperçut lui-même de cet inconvénient; il voulut y remédier par plusieurs lois, dans lesquelles il restreint l'usage de la course publique, et descend dans un grand détail, jusqu'à régler le poids dont il seroit permis de charger les diverses voitures. Mais son humeur inquiète en matière de religion ne cessa point de fatiguer les évêques, et les postes se ruinèrent de plus en plus. Constantin avoit préféré l'avantage des particuliers aux droits du trésor, dont les prétentions, dit Pline le jeune, ne sont jamais condamnées que sous les bons princes. Constance ne parut pas si désintéressé : il favorisa les poursuites en matière fiscale. Attentif à maintenir les priviléges des sénateurs, il les exempta des contributions qu'on levoit dans les provinces pour la construction des ouvrages publics : il voulut que leurs fermiers fussent exempts des services extraordinaires et des fonctions qu'on appeloit *sordides*, auxquelles le peuple étoit assu-

L. 13, *tit.* 4, *leg.* 3.
L. 15, *tit.* 1, *leg.* 7; *tit.* 8, *leg.* 1.
Cod. Just. l. 6, *tit.* 22, *leg.* 5.
L. 12, *tit.* 1, *leg.* 4.
Amm. l. 21, *c.* 16.
Hilar. in. fragm.
Suet. Tib, c. 75.

jetti. Il accorda aux habitans de Constantinople les mêmes exemptions qu'aux officiers du palais. Occupé, ainsi que son père, de tout ce qui pouvoit contribuer à l'embellissement et à la commodité de la nouvelle capitale, et de plusieurs autres lieux de l'empire, il confirma les priviléges que Constantin avoit accordés aux mécaniciens, aux géomètres, aux architectes, à ceux qui travailloient à la conduite des eaux; et il encouragea ces arts par ses bienfaits. Les villes avoient des revenus destinés à fournir aux dépenses nécessaires; les décurions ou sénateurs municipaux en avoient l'administration; ils en rendoient compte au gouverneur de la province : ces revenus étoient quelquefois prodigués en pensions qui les épuisoient : Constance voulut être instruit des motifs de ces liberalités, et défendit de donner des pensions sans son agrément; il croyoit tout le corps de l'empire intéressé à en maintenir les membres dans un état de force et d'opulence, par une prudente économie. Il ne négligea pas ce qui regardoit les mœurs et la discipline; il confirma le droit déjà accordé aux pères de révoquer les donations faites à leurs enfans, lorsque ceux-ci se rendoient coupables d'ingratitude, et il donna le même droit aux mères qui étoient citoyennes romaines, pourvu qu'elles vécussent avec décence, et qu'elles n'eussent pas contracté un second mariage. Les païens, pour insulter au christianisme, vendoient leurs esclaves chrétiennes aux courtiers de débauche; elles étoient souvent rachetées par d'autres païens, qui les faisoient passer de la prostitution au concubinage, et ces malheureuses victimes restoient ainsi toute leur vie la proie du libertinage et du crime. Constance ne permit qu'aux chrétiens de les racheter; la plupart des chrétiens de ce temps-là méritoient encore que leur maison fût regardée comme un asile d'honnêteté et de pudeur. La sévérité des peines établies pour bannir les crimes produit quelquefois un effet contraire; elle leur procure l'impunité : plus le sup-

plice est rigoureux, plus les juges évitent de trouver des coupables. La loi de Constantin contre le rapt étoit effrayante : Constant en modéra la rigueur; il ordonna que les criminels auroient la tête tranchée, et laissa subsister la peine du feu déjà imposée aux esclaves complices. Par une loi de Constance, l'enlèvement des veuves qui avoient renoncé à un second mariage fut puni comme celui des filles qui avoient consacré à Dieu leur virginité: le consentement même qui suivoit le rapt n'exemptoit pas du supplice. Le même empereur augmenta cependant en quelques occasions la sévérité des lois pénales établies par son père; il condamna au feu les faux monnoyeurs. Un sénatus-consulte fait sous l'empire de Tibère prescrivoit un intervalle de dix jours entre le prononcé d'une sentence de mort et l'exécution : Constance ordonna que ceux qui étoient manifestement convaincus d'homicide et d'autres crimes atroces fussent punis sans délai, afin qu'ils n'eussent pas le temps de solliciter leur grâce auprès du prince, et d'échapper peut-être par leurs intrigues aux rigueurs de la justice. Il donna aux eunuques le droit de tester; ne croyant pas sans doute qu'ils fussent incapables de disposer de leurs biens, puisqu'il s'en laissoit gouverner lui-même.

Après la défaite et la mort de Constantin le jeune, les soldats de son frère répandus en Italie, et répartis dans les bourgs et les villages, vivoient à discrétion chez les habitans. Ils s'étoient arrogé des droits imaginaires; et, non contens des fournitures établies par les règlemens, ils exigeoient par force de leurs hôtes tout ce que l'avidité militaire s'avisoit de désirer. Constant arrêta ces extorsions. Constance fut obligé de réprimer la même licence dans ses expéditions contre les Perses, en imposant des peines sévères aux officiers et aux soldats. Mais les empereurs permirent les libéralités volontaires : l'abus continua; le soldat ne manquoit pas de moyens pour faire vouloir à des gens sans défense ce

Cod. Th. l. 2, *tit.* 1, *leg.* 1.
L. 5, *tit.* 4. *leg.* 1.
L. 7, *tit.* 1, *leg.* 2, 4; *tit.* 9, *leg.* 1, 2; *tit.* 13, *leg.* 1; *tit.* 20, 6, 7; *tit.* 22, *leg.* 6, *ff. l.* 28; *tit.* 3, *leg.* 6, *ss.* 7, *et l.* 38; *tit.* 13, *leg.* 2.

qu'il vouloit lui-même. Il fallut dans la suite qu'Honorius et Théodose second, afin d'affranchir de toute contrainte les habitans des provinces, leur ôtassent la liberté de s'appauvrir ; ils défendirent de donner sous les mêmes peines qu'ils défendoient d'exiger. La forme des levées de soldats étoit fort différente de ce qu'elle avoit été du temps de la république ; les particuliers étoient obligés d'en fournir un certain nombre à proportion de leurs facultés ; on envoyoit des officiers dans les provinces pour faire ces levées, et pour examiner l'extraction, l'âge, la taille de ceux qu'on présentoit pour la milice. L'âge militaire étoit alors dix-neuf ans ; la taille varioit à la volonté des princes, et selon les différens pays ; la plus basse étoit de cinq pieds, la plus haute de six. On exigeoit pour l'ordinaire au-dessus de cinq pieds, tantôt six, tantôt sept, tantôt dix pouces. Mais il faut observer que le pied romain étoit à peu près d'un douzième plus petit que le nôtre. Pour ce qui regarde l'extraction, il falloit qu'ils fussent de condition libre, et qu'ils ne fussent pas attachés à l'ordre municipal. La qualité de décurion exemptoit et excluoit du service ; d'où il arrivoit que ceux qui vouloient éviter les travaux de la guerre se faisoient inscrire par faveur sur le rôle des décurions, et que d'autres, pour éviter les fonctions onéreuses de décurion, s'enrôloient pour la guerre. Les décurions favorisoient le premier abus ; le second étoit appuyé par les commandans des troupes. Constance tâcha de remédier à tous les deux en prescrivant un examen plus scrupuleux et plus authentique. Adrien avoit ordonné que les biens d'un soldat mort sans testament et sans héritiers légitimes tournassent au profit de sa légion, pourvu qu'il n'eût pas été exécuté pour crime ; car, en ce cas, ils étoient dévolus au fisc. Constance renouvela cette loi, et l'appliqua en particulier aux corps de cavalerie ; distinction qui semble avoir échappé à Adrien, quoique dès le temps

de ce prince la cavalerie ne fît plus partie des légions. Constant condamna à une grosse amende les officiers qui donneroient des congés avant le terme de la vétérance, si ce n'étoit pour cause d'infirmité. Constance prit de sages mesures pour retenir au service les fils des vétérans. La guerre contre Magnence étant terminée, on congédia un grand nombre de vétérans; plusieurs d'entre eux se livrèrent au brigandage; il s'y joignit des déserteurs. Pour remédier à ce désordre, Constance confirma d'abord les priviléges de la vétérance en faveur de ceux qui feroient preuve d'avoir servi le temps prescrit; et par une seconde loi il leur enjoignit de s'adonner au labourage ou à quelque commerce légitime, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public. Les soldats refusoient de reconnoître les juridictions civiles; l'empereur leur retrancha cette prétention, source de mille abus. Cependant, en matière criminelle, il leur laissa le droit de n'être jugés que par les tribunaux militaires.

LIVRE HUITIÈME.

CONSTANCE.

Jul. ad Ath. et or. 3.
Amm. l. 16, c. 10; l. 17, c. 7; l. 21, c. 6.
Ath. ad solit.
Zos. l. 3.
Vict. epit.
Suid. in Λεόντιος.

PENDANT que Magnence, retiré dans les Alpes, étoit livré aux accès d'une farouche mélancolie, Constance, qui, depuis quelques années, avoit perdu sa première femme, ajoutoit à la joie de sa victoire celle d'un second mariage. Il épousa Eusébie, qu'il envoya chercher à Thessalonique, où elle étoit née. Toute la magnificence impériale éclata dans ce voyage. Eusébie étoit fille d'un consulaire dont on ignore le nom : on sait seulement qu'il fut le premier de sa famille honoré du consulat. La mère d'Eusébie, devenue veuve à la fleur de son âge, s'étoit étudiée à lui donner une éducation brillante. Cette jeune fille avoit reçu de la nature toutes les grâces de la beauté; elle y joignit les avantages que procure le savoir, quand il cherche à nourrir l'esprit plutôt qu'à se répandre. Elle étoit insinuante, adroite, persuasive; qualités dangereuses dans la femme d'un souverain, lorsqu'elles ne se rencontrent pas avec les vertus que Julien attribue à Eusébie. Ce prince, qui lui fut redevable de sa fortune, et peut-être de la vie, a composé son panégyrique. Il y relève la pureté de ses mœurs, sa tendresse pour son mari, sa droiture, son humeur bienfaisante et généreuse. Il lui fait même un mérite de ce qui pourroit également fonder un reproche; il dit qu'elle employoit tout le crédit qu'elle avoit sur son mari à obtenir la grâce des coupables; et que, dès qu'elle se vit à la source des faveurs, elle les versa abondamment sur ses parens et sur les amis de sa famille. Mais

la noire jalousie qui la porta dans la suite aux plus affreux excès contre Hélène, femme de Julien lui-même, dément une grande partie de ces éloges. Un auteur plus impartial l'accuse d'avoir pris trop d'empire sur son mari, et d'avoir fait tort à la réputation de Constance par les intrigues des femmes qui la servoient, et qui entrèrent aussi-bien qu'elle trop avant dans les affaires du gouvernement. Elle conserva cet ascendant tant qu'elle vécut; et Constance, pour lui faire honneur, forma un nouveau département qu'il nomma *Pietas:* ce mot exprime en latin ce que signifie en grec le nom d'Eusébie. Ce diocèse comprenoit la Bithynie; il n'en est plus parlé depuis la mort de Constance. Eusèbe et Hypace, tous deux frères d'Eusébie, furent consuls en 359. On ne peut s'empêcher de croire qu'elle s'entendoit parfaitement avec son mari pour favoriser l'arianisme; et saint Athanase dit que les ariens trouvoient un puissant appui dans les femmes de la cour. Cette princesse étoit fière, et sa fierté fut un jour rudement heurtée par celle de Léonce, arien, évêque de Tripoli en Lydie. Les ariens étoient assemblés en concile, et les évêques s'empressoient de rendre à l'impératrice une espèce d'adoration qu'elle recevoit avec hauteur. Léonce se dispensa seul de ces hommages, et n'alla point au palais. La princesse, piquée d'un mépris si marqué, lui en fait faire des reproches : elle offre de lui bâtir une grande église, et de le combler de présens, s'il vient lui rendre visite : *Dites à l'impératrice*, répondit Léonce, *qu'en exécutant ce qu'il lui plaît de promettre, elle ne feroit rien pour moi; tous ces bienfaits tourneroient à l'avantage de son âme. Si elle veut une visite de ma part, qu'elle la reçoive avec les égards qu'elle doit aux évêques. Quand j'entrerai, qu'elle se lève aussitôt de son siége; qu'elle vienne au-devant de moi, et qu'elle s'incline profondément pour recevoir ma bénédiction. Je m'assierai ensuite, et elle se tiendra debout dans une*

contenance modeste, jusqu'à ce que je lui fasse signe de s'asseoir. A ces conditions j'irai la voir; autrement, elle n'est ni assez puissante ni assez riche pour m'engager à trahir la majesté du caractère épiscopal. Un cérémonial si nouveau et prescrit avec tant d'arrogance révolta l'impératrice : elle se répand en menaces; et, pour les effectuer, elle court à son mari; elle se plaint amèrement de l'insolence du prélat; elle exige une prompte vengeance. Constance craignoit encore plus les évêques qu'il ne craignoit sa femme; loin de la satisfaire, il fit de grands éloges de Léonce, qui en méritoit aussi peu que la princesse. L'empereur se ressentit lui-même dans la suite de cette dureté, qu'il appeloit un liberté apostolique. Un jour qu'il étoit assis entre plusieurs évêques, et qu'il proposoit quelques règlemens ecclésiastiques, dont il ne se mêloit que trop, tandis que les autres prélats applaudissoient à l'envi à toutes ses paroles, Léonce gardoit un profond silence. Constance, avide de louanges, lui en demanda la cause. *Je m'étonne*, dit brusquement Léonce, *que, chargé des affaires de la guerre et du gouvernement civil, vous vous ingériez de régler la conduite des prélats sur des objets qui sont uniquement de leur compétence.* Il n'en fallut pas davantage pour intimider Constance; il n'osa plus faire de leçons aux évêques ariens, et se contenta de persécuter les prélats catholiques.

Amm. l. 14, *c.* 5. *Zos. l.* 2. *Themist. or.* 6.

L'empereur ne resta que peu de jours à Lyon. Il alla passer l'hiver dans la ville d'Arles, où il s'arrêta jusqu'au printemps de l'année suivante. Il y donna le dix d'octobre des jeux magnifiques sur le théâtre et dans le Cirque. C'étoit la fin de la trentième année depuis qu'il avoit été créé César. Il se voyoit enfin paisible possesseur de tout l'empire. La prospérité porta dans cette âme foible tout ce qu'elle a de poison. Il devint superbe, vindicatif, sanguinaire. Il oublia qu'il avoit pardonné à ses ennemis. La première victime qu'il sacrifia à son

ressentiment fut le comte Géronce ; ce comte fut condamné à un exil perpétuel, après avoir essuyé les plus cruelles tortures. Le seul caprice retenoit quelquefois la vengeance de Constance : il fit grâce à Titien, le plus coupable de tous ; et cette clémence bizarre a fondé les éloges de ses adulateurs. Mais il fit périr des innocens ; et c'est ce que l'histoire ne lui pardonnera jamais. Bientôt les délateurs se mirent en mouvement. C'étoit être convaincu que d'être accusé. Livré aux soupçons, Constance ne voyoit qu'attentats contre sa personne. On chargeoit de fers, on traînoit dans les prisons des personnagesdistingués par les dignités civiles et militaires, ou par leur noblesse ; et sur des accusations sans preuves, ou même sur des bruits incertains, sans accusateur, on confisquoit leurs biens, on les reléguoit dans des îles désertes, on les condamnoit à mort. Ces défiances étoient nourries par les flatteurs de cour, qui se faisoient un mérite d'exagérer les moindres fautes, et d'envenimer les actions les plus indifférentes. Ils reprochoient sans cesse à l'empereur son excessive indulgence ; ils feignoient de trembler pour sa vie ; et leurs larmes perfides et meurtrières, en amollissant le cœur du prince en leur faveur, le rendoient dur et inflexible pour tous les autres. C'étoit la coutume de présenter à l'empereur les sentences de condamnation, et les princes les plus inexorables les avoient quelquefois révoquées : jamais Constance n'usa de cette modération à l'égard des partisans de Magnence, vrais ou supposés ; Eusébie n'osa jamais demander grâce pour aucun d'eux ; et cette implacable sévérité, que l'âge adoucit ordinairement, croissoit en lui de jour en jour.

Le plus méchant, et par là le plus accrédité de tous les délateurs, étoit Paul, secrétaire du prince. On le surnommoit *la Chaîne,* à cause de sa pernicieuse adresse à lier ensemble les accusations et à les faire naître l'une de l'autre. Il étoit eunuque, né en Espagne, fort habile à découvrir et même à supposer des criminels. Il

Amm. l. 14, c. 5. *Liban. or.* 12, 9.

parcouroit les provinces, semant l'effroi et lançant de toutes parts les traits de la calomnie. Souvent les accusés ne survivoient pas à l'information ; ils expiroient dans la question même sous les coups de lanières armées de balles de plomb. Par cette apparence de zèle il s'étoit attiré la confiance du prince et les malédictions de tout l'empire. Envoyé dans la Grande-Bretagne pour y rechercher quelques officiers qui avoient trempé dans la conspiration de Magnence, il ne se borna pas à l'exécution de ses ordres. C'étoit une bête féroce qui se lançoit sur toutes les familles, sans distinction de l'innocent et du coupable. On ne voyoit que fers et que supplices ; tout retentissoit de gémissemens. Martin, qui gouvernoit cette province, comme vicaire du préfet des Gaules, en fut attendri. Après avoir inutilement supplié plusieurs fois cet impitoyable commissaire d'épargner au moins ceux qui étoient irréprochables, il le menaça d'aller porter ses plaintes à l'empereur. Pour se délivrer d'un témoin si importun, Paul l'attaqua lui-même ; il entreprit de le faire charger de chaînes, et conduire à la cour avec plusieurs autres officiers. Martin, voyant sa perte assurée, s'il ne prévenoit ce scélérat, se jette sur lui l'épée à la main; mais, ayant manqué son coup, il tourne son épée contre lui-même, et se la plonge dans le sein. La province le pleura ; mais Paul, couvert de sang et triomphant du succès de ses crimes, retourne à la cour, traînant après lui les malheureuses victimes de ses calomnies ; elles n'y trouvèrent que des tortures, et un maître sourd aux cris de l'innocence. Plusieurs furent proscrits, d'autres exilés, quelques-uns mis à mort.

Amm. l. 14, *c.* 6. *Lib. or.* 12. *Symm. l.* 9. *epist.* 121. *Grut. inscr.* XXXVIII, 6. CCLXXXIV, 8. CDXXXVIII, 1.

Des maux si funestes n'excitoient que des murmures secrets ; mais la disette du vin souleva la populace de Rome. Memmius Vitrasius Orfitus étoit préfet de cette ville, après avoir été proconsul d'Afrique. C'étoit un homme d'esprit et de naissance, instruit dans les affaires, mais très-peu dans les lettres ; et cette ignorance

qui porte la grossièreté jusque dans la plus haute fortune, fut sans doute le principe de l'arrogance qu'on lui reproche. Il étoit païen ; il fit bâtir, ou plutôt réparer un temple d'Apollon. Sa fille fut mariée au fameux Symmaque, le zélé défenseur du paganisme. On le voit deux fois revêtu de la préfecture de Rome. Il entra dans cette charge pour la première fois cette année, le sixième de décembre. Le vin ayant manqué, le peuple de Rome, alors aussi frivole et aussi dissolu que ses ancêtres avoient été sobres et sérieux, excita plusieurs émeutes fort vives et fort tumultueuses. Nous apprenons cependant par les inscriptions que ce même peuple, sans doute après une meilleure vendange, fit ériger, de concert avec le sénat, une statue au même Orfitus. Pendant ce temps-là les barbares continuoient de piller les Gaules; et les soldats qui avoient servi sous Magnence, s'étant débandés après sa défaite, infestoient les chemins.

Spon. misc. p. 202. Hier. chron. Aur. Vict. Socr. l. 2, c. 33. Soz. l. 4, c. 6. Theoph. p. 33.

Les Juifs y commirent aussi quelques désordres. Ils poignardèrent sur les bords de la Durance un officier qui, après avoir gouverné l'Egypte, venoit en Gaule par ordre de l'empereur. C'étoit peut-être une étincelle de l'incendie qui s'étoit peu auparavant allumé dans la Palestine. Les Juifs de Diocésarée, ayant pris les armes, massacrèrent la garnison pendant la nuit, se donnèrent pour roi un nommé Patrice, firent des courses dans les contrées voisines, et égorgèrent un grand nombre de Samaritains et d'autres habitans du pays. Gallus, qui étoit à Antioche, envoya des troupes pour réduire ces furieux. Ils furent passés au fil de l'épée ; on n'épargna pas même l'âge le plus tendre. On détruisit par les flammes Diocésarée, Tibériade, Diospolis, et quelques villes moins considérables.

Amm. l. 14, c. 2.

Plusieurs autres provinces de l'Asie éprouvoient de grands ravages de la part des Isaures, des Perses et des Sarrasins. Les Isaures, peuple de brigands, défendus par les rochers du mont Taurus contre la puissance

romaine dont ils étoient environnés, vaincus autrefois, mais sans être domptés par P. Servilius, qui prit le titre d'*Isaurique*, avoient enfin cédé à la valeur de l'empereur Probus : il les avoit chassés de leurs retraites. Rappelés ensuite par la liberté, qui s'étoit conservé ces affreux asiles dans le centre de l'empire, ils sortoient de temps en temps de leurs forts comme des bêtes féroces, venoient à l'improviste piller les plaines voisines, et se retiroient chargés de butin avant qu'on eût le temps de les poursuivre. Leur audace s'étoit accrue par l'impunité. Ils étoient encore animés par un sentiment de vengeance : quelques-uns de leurs camarades, pris dans une course, avoient été inhumainement livrés aux bêtes dans l'amphithéâtre d'Icone. S'étant donc réunis, ils descendent comme une nuée, et se répandent vers les contrées maritimes. Là, cachés tout le jour dans des chemins creux et dans des vallons, ils s'approchoient pendant la nuit des bords de la mer, épiant les vaisseaux qui venoient mouiller au rivage. Dès qu'ils croyoient les navigateurs endormis, se glissant le long des câbles, et se rendant maîtres des chaloupes, ils sautoient dans les vaisseaux, égorgeoient tous ceux qui s'y trouvoient, et emportoient les marchandises. Lorsque le bruit de ces brigandages se fut répandu, les marchands rangeoient les côtes de Cypre pour éviter ces embuscades funestes. Les Isaures, privés de leur proie, se jettent sur la Lycaonie ; et, se rendant maîtres des passages, ils pillent le pays et détroussent les voyageurs. En vain les soldats romains cantonnés dans les villes et dans les forts d'alentour se rassemblent pour leur donner la chasse ; les barbares, accoutumés à courir dans les lieux les plus escarpés comme dans des plaines, échappoient à la poursuite ; et si les Romains s'obstinoient à gravir sur leurs rochers, on les accabloit de traits et de pierres ; ceux qui parvenoient au sommet ne pouvoient s'y former, ni même assurer leurs pas ; et les ennemis, voltigeant autour

d'eux, les choisissoient à leur gré, et en faisoient un grand carnage. On prit le parti de ne les plus poursuivre sur les hauteurs, mais de les surprendre dans le plat pays. Cette conduite réussit; on leur dressoit partout des embuscades, où ils laissoient toujours grand nombre des leurs. Rebutés de tant de pertes, ils quittent la Lycaonie, et par des sentiers détournés ils prennent la route de la Pamphylie, dont le terrain étoit plus montueux et plus favorable à leur façon de faire la guerre. Cette province fertile et peuplée n'avoit depuis long-temps éprouvé aucun ravage. Cependant, comme on y craignoit toujours les incursions de ces barbares, elle étoit garnie de troupes romaines. Les Isaures[1], traversant les montagnes à la hâte pour prévenir le bruit de leur marche, arrivent pendant la nuit au bord du Mélas, fleuve resserré dans un lit étroit, et par cette raison très-profond et très-rapide. Ils s'attendoient à le passer sans obstacle, et à piller impunément les campagnes. Au point du jour, pendant qu'ils rassembloient des barques de pêcheurs, et qu'ils préparoient des radeaux, ils sont étonnés de voir accourir en diligence les troupes qui étoient en quartier d'hiver à Side, ville considérable dans le voisinage. Elles se postent sur la rive opposée; et, à couvert d'une haie de boucliers, elles percent de traits et tuent à coups de lances ceux qui se hasardoient à passer le fleuve. Les barbares, après plusieurs tentatives inutiles, tournent du côté de Larande. Ils attaquent les bourgs des environs; la contrée étoit riche; mais la rencontre d'un corps de cavalerie les oblige à quitter la plaine. Pour augmenter leurs forces, ils font venir de leur pays ce qu'ils y avoient laissé de jeunesse. Comme ils manquoient de vivres, ils essayèrent de se rendre maîtres du château de Palée, garni d'une forte muraille, près de la mer. C'étoit le magasin des troupes de ces contrées. Ils l'attaquent pendant trois jours et trois nuits sans succès. Enfin, animés par la faim et par le déses-

poir, ils forment une entreprise qui sembloit au-dessus de leurs forces; c'étoit de s'emparer de Séleucie, capitale de l'Isaurie. Le comte Castrice y commandoit trois légions; on donnoit alors ce nom à des corps de mille ou douze cents hommes. A l'approche des barbares les troupes sortent de la ville, passent le pont du Calycadnus qui en baignoit les murs, et se rangent en bataille. Elles avoient ordre de tenir ferme, mais de ne point attaquer: le comte ne vouloit rien risquer contre des désespérés supérieurs en nombre. A la vue de ces troupes, les brigands font halte; ils s'avancent ensuite à petits pas d'un air menaçant. Les Romains, frappant leurs boucliers avec leurs épées, alloient engager le combat, lorsque leurs chefs, fidèles aux ordres du comte, firent sonner la retraite. On rentre dans la ville, on ferme les portes, on garnit de soldats les murs et les remparts; on y amasse quantité de pierres et de traits pour en accabler ceux qui oseroient approcher. Les Isaures, sans se hasarder, tiennent la ville bloquée, et, enlevant les convois qui venoient par le fleuve, ils s'entretiennent dans l'abondance, tandis que les assiégés, après avoir consommé presque tous leurs vivres, commençoient à craindre les horreurs de la famine. Gallus, averti du péril où se trouvoit la ville, envoya ordre à Nébride, comte d'Orient, de la secourir. Ce comte, ayant rassemblé tout ce qu'il put de troupes, y marcha en diligence; les Isaures n'osèrent l'attendre, et, s'étant débandés, ils regagnèrent leurs montagnes.

Amm. l. 14, c. 3. Sapor étoit engagé dans une guerre difficile contre des nations barbares, qui, ne cherchant que le pillage, l'attaquoient lui-même quand elles ne le servoient pas contre les Romains. Nohodares, un de ses généraux, chargé d'inquiéter la Mésopotamie, cherchoit l'occasion d'y faire quelque entreprise. Mais, comme cette province, exposée aux insultes des Perses, étoit en état de défense, il tourna sur la gauche et vint camper sur la

frontière de l'Osrhoëne. Il méditoit un dessein dont le succès lui auroit ouvert tout le pays. Batné étoit une ville de l'Osrhoëne bâtie par les Macédoniens, à peu de distance de l'Euphrate. Il s'y tenoit tous les ans, vers le commencement de septembre, une foire célèbre, où l'on venoit de toutes parts, même des Indes et du pays des Perses, vendre et acheter des marchandises. Le général, ayant mesuré sa marche pour surprendre la ville dans ce temps-là, s'avançoit par des plaines désertes, le long du fleuve Aboras, lorsque quelques soldats échappés de son armée pour éviter une punition qu'ils méritoient, vinrent donner l'alarme aux postes des Romains qui étoient le plus à portée de secourir la ville, et firent échouer l'entreprise.

Du côté de l'Arabie, les Sarrasins, que les Romains n'auroient voulu avoir ni pour amis à cause de leur perfidie, ni pour ennemis à cause de leur valeur, fondoient comme des oiseaux de proie sur toutes les contrées voisines. Leur promptitude à se montrer et à disparoître rendoit également la précaution impossible et la poursuite inutile. Cette nation, depuis si fameuse, et dont les Romains n'avoient appris le nom que du temps de Marc Aurèle, avoit d'abord habité un canton de l'Arabie heureuse. Ensuite, devenue très-puissante, elle donna son nom à tous les Arabes, qu'on appeloit *nomades* ou *scénites*, parce qu'ils étoient errans, et qu'ils n'avoient pour demeures que des tentes. Ils s'étendoient alors le long du golfe, tant du côté de l'Egypte que du côté de l'Arabie, jusqu'à l'Euphrate, près de l'ancienne Babylone; et les diverses hordes d'Arabes répandues depuis long-temps dans la Mésopotamie s'étoient liguées avec eux. Les Sarrasins ne savoient ni conduire la charrue, ni cultiver les arbres. Tous guerriers, courant sans cesse, nus jusqu'à la ceinture, sans lois comme sans demeure fixe, ils ne vivoient que de leur chasse, d'herbages et du lait de leurs troupeaux. La plupart

Amm. l. 14, c. 4. Ptol. geog. l. 6, c. 7. Cellar. l. 3, c. 14, p. 586.

ignoroient jusqu'à l'usage du pain et du vin. Ils montoient des chevaux fort vites, ou des dromadaires. Les deux sexes étoient fort adonnés à l'amour : leur mariage n'étoit qu'un engagement passager pour le nombre d'années dont les deux époux convenoient. La femme apportoit pour dot une lance et une tente; après le terme expiré, elle étoit la maîtresse de s'engager ailleurs. Toujours en course avec son mari, ses enfans devenoient errans dès qu'ils étoient nés.

Amm. l. 14, c. 17. Liban. vit. Aur. Vict. Eutr. l. 10. Zon. t. 2, p. 18.

Les alarmes que donnoient ces barbares passoient avec eux, et ne s'étendoient qu'à quelques contrées. Mais un mal perpétuel, attaché, pour ainsi dire, aux entrailles, et qui se faisoit sentir à tous les membres, c'étoit le prince même qui gouvernoit cette partie de l'empire. Gallus, ayant rapidement passé d'un état d'oppression à la dignité de César, devint tyran dès qu'il ne fut plus captif. Ebloui de la splendeur de sa naissance, à laquelle sa double alliance avec l'empereur ajoutoit un nouvel éclat, héritier présomptif de tout l'empire, il agissoit déjà en maître absolu. Dépourvu de lumières, et d'autant plus attaché à son sens, il aimoit la flatterie. Son goût pour les éloges alloit jusqu'à obliger quelquefois les sophistes à prononcer devant lui son propre panégyrique. Libanius fut redevable de la vie à ce mauvais usage qu'il faisoit de son éloquence. Accusé faussement de plusieurs crimes, il trouva le prince qu'il avoit loué équitable pour cette fois; son accusateur, qui s'étoit cru assez fort devant le César, étant renvoyé aux tribunaux ordinaires, n'osa s'y présenter. Le penchant de Gallus à la cruauté se fit d'abord connoître dans les spectacles de l'amphithéâtre : plus ils étoient sanglans, plus on voyoit éclater sa joie. Une si funeste inclination attira bientôt autour de lui un essaim de délateurs. Ces artisans de calomnie imputoient à ceux qu'ils vouloient perdre tantôt des complots criminels, tantôt des opérations

magiques, qui supposent autant d'imbécillité dans le prince qui les craint que dans le scélérat qui les tente.

Constantine, fille et sœur d'empereurs, veuve d'un roi, décorée du nom d'*Auguste*, avoit apporté à Gallus, avec l'orgueil de tant de titres, une âme cruelle et des conseils pernicieux. C'étoit une furie altérée de sang humain. Aussi avare qu'impitoyable, elle vendoit la conscience de son mari et la vie des plus innocens. Clémace d'Alexandrie, homme vertueux, qui avoit été gouverneur de Palestine, fut sollicité par sa belle-mère, embrasée d'un amour incestueux, et la rebuta. Cette femme criminelle s'introduit secrètement chez Constantine; elle lui fait présent d'un collier de grand prix, et elle obtient un ordre adressé à Honorat, comte d'Orient, de faire condamner Clémace à la mort, sans lui permettre de se défendre. Les mauvais juges ne sont pas rares sous les mauvais princes : l'ordre ne fut que trop fidèlement exécuté.

Amm. l. 14, c. 1. Liban. epist. ad Chromat, et ad Clemat.

Ce premier crime fut comme le signal des plus énormes injustices. Le soupçon le plus léger attiroit sans examen les plus cruelles disgrâces. Plusieurs familles riches et illustres furent désolées. On en vint jusqu'à ne plus observer les formes de justice, que les tyrans mêmes ont coutume de respecter. Il n'étoit plus besoin d'accusation ni de jugement : un ordre du prince, sans autre procédure, tenoit lieu d'une condamnation juridique. Gallus et Constantine, comme s'ils eussent cherché à multiplier les coupables, envoyoient sous main des inconnus dans tous les quartiers d'Antioche pour recueillir et leur rapporter les discours des habitans. Ces âmes vénales et perfides s'insinuoient dans tous les cercles, pénétroient, sous l'habit de mendians, dans les maisons les plus considérables, concertoient ensemble leurs mensonges; et, se rendant au palais par des entrées secrètes, ils envenimoient ce qu'ils savoient, supposoient ce qu'ils ne savoient pas, et n'omettoient que

Amm. l. 14, c. 1. Liban. in Antiochico. Denys Halic. l. 4. Tac. ann. l. 4. Xiphil. in Tiberio. Treb. Poll. in Gallieno.

les louanges qu'ils entendoient quelquefois donner au prince par des gens plus circonspects que sincères. Cette sourde inquisition jetoit la défiance dans les familles; elle inquiétoit le commerce le plus intime; et ces rapports infidèles produisoient souvent des scènes sanglantes. Gallus, non content de mettre en œuvre, comme Tarquin le superbe et Tibère, ces indignes ressorts de la politique, faisoit lui-même, ainsi que Gallien, le honteux métier d'espion. Travesti et accompagné de quelques confidens armés d'épées sous leur robe, il couroit le soir les cabarets et les rues de la ville; et, se mêlant parmi la populace, il demandoit à chacun ce qu'il pensoit du prince. Mais, comme Antioche étoit pendant la nuit éclairée par des lanternes publiques, ayant été plusieurs fois reconnu, il s'abstint enfin de cette curiosité indécente et périlleuse.

Amm. l. 14, c. 1.

Thalasse, préfet du prétoire d'Orient, chargé d'éclairer la conduite de Gallus, au lieu d'user des ménagemens propres à retenir un jeune prince, l'irritoit au contraire par l'aigreur de ses reproches. Ce surveillant indiscret et impérieux se faisoit un devoir de ne jamais rien adoucir; et, par un effet de son humeur dure et hautaine, d'un côté il chargeoit les rapports qu'il envoyoit à Constance, de l'autre il bravoit Gallus, en affectant de lui laisser connoître sa correspondance avec l'empereur.

Jul. ad Ath. Zos. l. 2. Hier. chron. Greg. Naz. or. 3. Theod. l. 3, c. 36. Soz. l. 3, c. 14. Philost. l. 3, c. 28. Theoph. p. 34.

Tel est le portrait que les histoires les plus détaillées nous ont laissé du gouvernement de Gallus. Julien l'excuse; il attribue la dureté de son caractère aux mauvais traitemens qu'il avoit essuyés pendant sa première jeunesse. Zosime est trop zélé partisan de Julien pour le démentir; il prétend que la disgrâce de Gallus ne fut qu'un effet de la malice des courtisans et des eunuques. Les écrivains ecclésiastiques s'accordent presque tous sur les louanges de ce prince; ils lui font honneur de plu-

sieurs succès qu'il eut contre les Perses, dont ils ne donnent cependant aucun détail; ils lui supposent une âme vraiment royale; ils relèvent sa piété. Mais, quelque respectable que soit le témoignage de quelques-uns de ces auteurs, des éloges vagues et destitués de preuves ne me semblent pas devoir l'emporter sur l'autorité d'Ammien Marcellin, historien fidèle, désintéressé, témoin lui-même de tout ce qu'il raconte, et qui peint le caractère de Gallus par des faits circonstanciés. La translation des reliques de saint Babylas, la destruction de l'idolâtrie à Daphné, le contraste qu'on étoit bien aise de faire valoir entre Gallus et Julien, lorsque celui-ci eut renoncé à la religion chrétienne, un extérieur de piété et quelques pratiques religieuses, qui ne sont vraiment louables que quand elles sont le fruit et non pas l'écorce de la vertu, n'ont pas manqué de prévenir les auteurs chrétiens en faveur de ce prince. C'est pour les mêmes raisons qu'ils prodiguent quelquefois les plus grands éloges à Constance. Il est vrai que Gallus, malgré tant de vices, resta toujours attaché au christianisme. Nous avons la lettre qu'il écrivit à Julien pour le détourner de l'apostasie : elle respire le zèle et l'amour de la religion ; mais elle porte l'empreinte de l'arianisme.

Les maîtres chrétiens placés autrefois auprès de lui par la main de Constance étoient sans doute des ariens, qui avoient versé dans son cœur le poison de l'hérésie. Il fut confirmé dans l'erreur par les insinuations d'Aëtius. Cet impie, après avoir long-temps rampé dans la poussière où il étoit né, s'éleva jusqu'à devenir l'oracle du prince et le chef d'un parti. Il étoit d'Antioche, fils d'un soldat qui fut condamné à mort, et dont les biens furent confisqués. Réduit dès l'enfance à une extrême misère, il fut d'abord ouvrier en cuivre, ensuite orfèvre. Une fraude reconnue l'obligea de quitter cette profession. Son impudence trouva une ressource dans le métier de charlatan. Après y avoir amassé quelque argent, il se

Epiph. hær. 76.
Greg. Nyss. Ibid. 1. *contra Eunom.*
Socr. l. 2, *c.* 34.
Soz. l. 3, *c.* 14, *et l.* 4, *c.* 11.
Philost. l. 3, *c.* 15 *et* 27.
Suid. in Ἀέτιος.
Nicet. Thes. orth. fid. l. 5, *c.* 30.

crut du talent pour les sciences, et s'attacha à Paulin, évêque d'Antioche. Eulalius, successeur de Paulin, l'ayant chassé de la ville, il se retira dans Anazarbe en Cilicie, où l'indigence le contraignit de se mettre au service d'un grammairien, qui lui apprit ce qu'il savoit. Il se fit encore de mauvaises affaires en cette ville; mais il trouva un asile dans la maison de l'évêque Athanase, arien déclaré, qui l'initia dans les matières de théologie. Il prit les leçons de plusieurs autres ariens, et revint à Antioche, où l'évêque Léonce, après l'avoir fait diacre, fut presque aussitôt forcé de l'interdire. Retourné en Cilicie, il entra en dispute contre un gnostique, qui remporta publiquement sur lui un tel avantage, que ce sophiste orgueilleux en pensa mourir de honte et de douleur. Aëtius crut avoir besoin des armes de la dialectique; il alla l'étudier dans l'école d'Alexandrie; et, dès qu'il fut instruit des Catégories d'Aristote, il se crut invulnérable. Il étoit subtil, opiniâtre, effronté, et la force de sa voix suppléoit à son ignorance. Il prit dans cette ville, contre un manichéen, la revanche de l'affront qu'il avoit reçu du gnostique: son adversaire, confondu, mourut de chagrin. Fier de cette victoire, et tout hérissé de sophismes, il courut quelque temps de ville en ville, disputant toute la journée, et travaillant pendant la nuit à son métier d'orfèvre pour subsister. Plus hardi que les autres ariens, il enchérit sur Arius lui-même, qui avoit, disoit-il, trahi la foi par une lâche condescendance. Il soutenoit que le Fils étoit créé, et d'une substance absolument différente de celle du Père. Il donna naissance à la plus détestable de toutes les branches de l'arianisme, qu'on appela tantôt les *aëtiens*, tantôt les *anoméens*. Son secrétaire Eunonius, imbu de sa doctrine, lui succéda, et donna aussi son nom à cette secte. Les blasphèmes d'Aëtius le firent surnommer *l'athée*. Les autres ariens l'avoient en horreur; et d'abord quelques-uns d'entre eux le rendirent si odieux à Gallus, que ce prince donna ordre

qu'on le cherchât et qu'on lui rompît les jambes. Léonce vint à bout de faire révoquer cette sentence; et, peu de temps après, Aëtius sut si adroitement s'insinuer dans la confiance du César, qu'il devint son théologien, et le missionnaire qu'il employoit auprès de Julien pour le retenir sur le penchant qui l'entraînoit à l'idolâtrie.

Constance, qui se pardonnoit à lui-même tous les maux dont il affligeoit l'Occident, n'étoit pas d'humeur à rien pardonner à Gallus. Il plaignoit le sort de l'Orient; mais les fréquentes incursions des barbares le retenoient en Gaule, et l'occupoient tout entier. Il partit d'Arles au printemps, étant consul pour la septième fois, avec Gallus pour la troisième, et vint à Valence dans le dessein de marcher contre les deux frères Gundomade et Vadomaire, rois des Allemands, qui désoloient la frontière. Il fut long-temps arrêté dans cette ville par la nécessité d'y attendre les convois qu'il faisoit venir d'Aquitaine, et dont le transport étoit retardé par l'abondance des pluies et le débordement des rivières. L'armée étoit déjà assemblée à Châlons-sur-Saône; et le soldat, impatient de partir et manquant de vivres, s'étoit mutiné. Constance, pour calmer les esprits, voulut d'abord envoyer Rufin, préfet du prétoire. C'étoit l'exposer à une mort presque certaine. Les préfets du prétoire étant chargés du soin des vivres, Rufin avoit tout à craindre d'une multitude affamée. On crut même que Constance ne lui donnoit cette commission périlleuse qu'à dessein de le faire périr, parce que ce préfet étoit oncle de Gallus, et assez puissant pour soutenir ce prince, dont on commençoit à se défier. Mais les amis de Rufin le servirent si bien en cette occasion, que l'empereur changea d'avis. Il envoya en sa place Eusèbe, son grand chambellan, qui, étant dépositaire des trésors ainsi que des secrets du prince, vint à bout, à force d'argent distribué à propos, d'apaiser la sédition. Les convois se rendirent enfin à Châlons, et l'armée se mit en campagne. Après

An. 354.
Amm. l. 14, *c.* 10.
Cellar. l. 2, *c.* 3. *sect.* 1.

une marche pénible, les chemins étant encore couverts de neige, on arriva aux bords du Rhin, près d'une ville considérable appelée *Rauracum*, qui n'est aujourd'hui qu'un village nommé *Augst*, à six milles au-dessus de Bâle. On entreprit de jeter sur le fleuve un pont de bateaux; mais les Allemands, qui bordoient en grand nombre la rive opposée, faisant pleuvoir une grêle de traits, rendoient ce travail impossible; et Constance ne savoit quel parti prendre. Enfin un paysan vint pendant la nuit enseigner un gué.

Amm. ibid. On étoit sur le point d'y passer, pendant qu'on amusoit ailleurs les ennemis, et tout le pays d'au-delà alloit être à la discrétion des Romains, lorsqu'on vit arriver des députés qui venoient faire satisfaction et demander la paix. On soupçonna quelques-uns des principaux officiers de l'armée romaine, qui étoient Allemands, d'avoir donné des avis secrets à leurs compatriotes, dont ils voyoient la ruine assurée. On avoit depuis long-temps laissé introduire la mauvaise coutume de mêler des barbares avec les soldats romains: ce fut une des causes du dépérissement des légions. Quelques-uns de ces étrangers parvenoient aux premiers grades dans les armées; et dans celle de Constance, Latin, comte des domestiques, Agilon, grand écuyer, Scudillon, commandant d'une des compagnies de la garde, tous trois Allemands, avoient une haute réputation de bravoure, et passoient pour les plus fermes soutiens de la puissance romaine. Les propositions des barbares paroissoient avantageuses; le conseil les approuvoit unanimement; mais il étoit question de les faire goûter aux soldats, dont la mutinerie récente donnoit lieu d'appréhender la mauvaise humeur. L'empereur, esclave de ses troupes, dont il ne savoit pas être le maître, les assembla; et se tenant debout sur son tribunal, environné des premiers officiers, il parla en ces termes:

« Braves et fidèles camarades, ne vous étonnez pas

« si, après d'immenses préparatifs, après de longues et pénibles marches, arrivé dans les lieux mêmes où m'attend « la victoire dont m'assure votre courage, je parois disposé à la refuser pour écouter des propositions de paix. « Le soldat, vous le savez, n'a que son honneur et sa « vie à conserver et à défendre; mais l'empereur, obligé « de s'oublier lui-même pour ne s'occuper que du salut « des autres, doit, la balance toujours à la main, peser « toutes les circonstances; il doit saisir toutes les occasions favorables au bien général. Ne vous attendez pas « à un long discours, la vérité n'a besoin que d'être « énoncée. Les rois et les peuples allemands, redoutant « votre valeur, dont la renommée toujours croissante « s'est répandue jusqu'aux extrémités du monde, demandent le pardon et la paix par la bouche de leurs « ambassadeurs, que vous voyez ici la tête baissée. C'est « de vous qu'ils recevront leur réponse. Mais, chargé « comme je suis de veiller à vos intérêts, je me crois en « droit de vous donner conseil; et je pense que, si vous « y consentez, on doit leur accorder leur demande. « Nous nous épargnerons des hasards, nous nous ferons « de nos ennemis des troupes auxiliaires; c'est une obligation à laquelle ils offrent de se soumettre : ainsi, « sans verser une goutte de sang, nous désarmerons « cette férocité souvent funeste à nos frontières. Songez « que vaincre un ennemi, ce n'est pas seulement le terrasser dans les batailles; la victoire est bien plus assurée « lorsque, enchaîné par sa volonté même, il a senti qu'on « ne manquoit ni de force pour l'abattre, ni de clémence « pour lui pardonner. Je vous le dis encore, soyez les « arbitres de la paix. J'attends de vous la décision : je « vous conseille seulement d'acheter au prix de la modération tous les avantages que vous procureroit une « victoire peut-être sanglante. Ne craignez pas que « votre retenue soit soupçonnée de foiblesse; elle ne « pourra que faire honneur à votre prudence et à

« votre humanité. » Toute l'armée applaudit à ce lâche discours, qui la rendoit arbitre de la paix et de la guerre, et supérieure à l'empereur même; elle approuva le projet de paix. Une raison qui avoit sans doute échappé à Constance, et qu'il n'auroit eu garde de faire valoir, contribua encore plus que tout le reste à déterminer les esprits : on étoit persuadé, et l'expérience du passé ne l'avoit que trop appris, que la fortune, toujours fidèle à Constance dans les guerres civiles, l'abandonnoit dans les expéditions étrangères. Le traité fut juré suivant les formes qui étoient en usage dans les deux nations ; et l'empereur retourna à Milan.

Amm. l. 14, c. 10. *Liban. Vit.*

Il avoit reçu à Valence les premières nouvelles de la mauvaise conduite de Gallus. Outre les lettres de Thalasse, Herculan, officier des gardes, fils de cet Hermogène qui avoit été mis en pièces à Constantinople dans une émeute populaire, et gendre du Lacédémonien Nicoclès, l'un des maîtres de Julien, homme rempli de probité et d'honneur, lui en avoit fait de vive voix un rapport fidèle. Le prince ne gardoit plus aucune mesure ; tout l'Orient se ressentoit de ses violences; il n'épargnoit ni les officiers les plus distingués, ni les principaux des villes, ni le peuple. Dans un transport de colère il condamna à mort par un seul arrêt plusieurs des premiers sénateurs d'Antioche, parce que, dans une disette publique, comme il vouloit mal à propos baisser tout à coup le prix des vivres, ils lui avoient fait à ce sujet des remontrances qui blessoient sa fierté; et il les eût tous envoyés au supplice, sans la courageuse résistance d'Honorat, comte d'Orient. Le complot que l'émissaire de Magnence avoit tramé contre Gallus ayant été révélé par une pauvre femme, ainsi que je l'ai raconté, Constantine ne s'étoit pas bornée à la récompenser, comme il étoit raisonnable; mais, pour réveiller de plus en plus l'émulation des délateurs, elle avoit affecté de la combler des plus grands honneurs

en la faisant promener dans un char avec une pompe semblable à celle d'un triomphe.

Les excès de Gallus n'étoient pas seulement l'effet d'une simplicité grossière, comme Julien le voudroit faire entendre : on y découvre les traits d'une malice réfléchie. Un jour qu'il partoit pour Hiéraple, le peuple d'Antioche, se jetant à ses pieds, le supplioit de ne pas quitter la ville sans avoir pris des mesures pour prévenir la famine dont on sentoit déjà les approches. Gallus se contenta de leur dire en montrant Théophile, gouverneur de Syrie, qui se trouvoit auprès de lui : *Je vous laisse celui-ci ; il ne tiendra qu'à lui qu'aucun de vous ne manque de pain.* Ces paroles furent pour Théophile un arrêt de mort. C'étoit un homme de bien dont Gallus vouloit sans doute se défaire. Quelques jours après, la disette s'étant fait sentir dans la ville, il s'éleva une querelle dans les jeux du Cirque, ce qui étoit fort ordinaire. Quatre ou cinq misérables de la lie du peuple en prennent occasion de se jeter sur Théophile : il est assommé de coups, foulé aux pieds, traîné par les rues. La populace furieuse court en même temps à la maison d'Eubule, l'un des premiers magistrats : ses grandes richesses étoient un crime impardonnable aux yeux d'une ville affamée. Il se sauve avec son fils à travers une grêle de pierres, et va se cacher dans les montagnes voisines. On réduit en cendres sa maison, qui égaloit en magnificence les palais des princes. L'indulgence de Gallus en faveur d'un homme justement odieux augmenta encore le mécontentement. Sérénien, duc de Phénicie, avoit par lâcheté abandonné une partie de la province aux ravages des Sarrasins. Il fut juridiquement accusé de crime de lèse-majesté. On le convainquît même d'avoir consulté un oracle pour savoir s'il pourroit se rendre maître de l'empire. Il fut absous malgré l'indignation publique.

Amm. l. 14, c. 7. Liban. vit. et or. 12. Jul. Misop.

L'empereur, instruit de ces désordres, avoit déjà invité Gallus à se rendre auprès de lui ; mais, comme

Amm. l. 14, c. 7.

Soc. l. 2, c. 34. Soz. l. 4, c. 6. Philost. l. 3, c. 28. Acta Artemii. Theoph. p. 34. Zon. t. 2, p. 18. Till. not. 29.

le César ne paroissoit pas disposé à quitter l'Orient, Constance prit le parti de lui enlever adroitement les troupes qui pouvoient dans l'occasion appuyer sa désobéissance. Il lui écrivit qu'il craignoit pour lui les complots d'une soldatesque oisive, et il lui conseilla de ne conserver que les soldats de sa garde. Thalasse venoit de mourir : pour lui succéder dans la fonction de préfet, l'empereur envoya Domitien. Celui-ci, fils d'un artisan, étoit parvenu à la charge d'intendant des finances. Il étoit déjà avancé en âge; estimable par son désintéressement et par sa fidélité, mais dur et incapable d'aucun ménagement. Constance le chargea d'engager avec douceur Gallus à venir à la cour. Il ne pouvoit plus mal choisir pour une commission si délicate. Le préfet, arrivé à Antioche, au lieu de rendre visite au César, comme il étoit de son devoir, affecte de passer devant le palais avec un nombreux et bruyant cortége, et va droit au prétoire. Il s'y tient enfermé sous prétexte d'indisposition, et passe les jours et les nuits à composer contre Gallus des mémoires remplis de détails même inutiles, qu'il envoie à la cour. Enfin, pressé par les fréquentes invitations de Gallus, il vient au palais; mais, dès qu'il aperçoit le prince : *César,* lui dit-il sans autre compliment, *partez comme on vous l'ordonne; et sachez que, si vous différez, je vous ferai incessamment retrancher les vivres à vous et à votre maison.* Après un début si peu ménagé, il sort brusquement et ne revient plus, quoiqu'il soit plusieurs fois mandé. Gallus, irrité de cette audace, ordonne à quelques-uns de ses gardes de s'assurer de la personne du préfet. Montius Magnus, trésorier de la province, qui cherchoit à calmer les esprits, s'adresse aux principaux officiers de Gallus. Il leur représente d'abord les tristes conséquences qui peuvent naître de cette animosité : mais prenant ensuite un ton de réprimande : *Si vous entreprenez d'ôter la vie à un préfet du prétoire,* leur dit-il, *com-*

mencez donc par abattre les statues de l'empereur. Gallus est informé de ce discours; et afin de pousser à bout Montius, il le fait venir : il lui déclare qu'il va faire le procès à Domitien, et qu'il le choisit lui-même pour l'assister dans cette procédure. Alors le trésorier s'échappe au point de lui dire qu'un César n'est pas le maître d'établir un simple receveur dans une ville, loin d'avoir l'autorité de faire mourir un des premiers officiers de l'empire. Le prince, piqué au vif de cette repartie, aigri encore par l'impérieuse Constantine qui lui représentoit qu'il étoit perdu sans ressource s'il ne perdoit ces téméraires, fait appeler tout ce qu'il avoit de gens de guerre à Antioche; et, les voyant devant lui tout alarmés : *A moi, soldats,* s'écria-t-il avec une rage indécente, *sauvez-moi, sauvez-vous vous-mêmes; l'orgueilleux Montius nous accuse de révolte contre l'empereur, parce que je veux ranger à son devoir un préfet insolent qui ose me méconnoître.* A ces mots les soldats courent à la maison de Montius : c'étoit un vieillard infirme; ils le garrottent, et le traînent par les pieds jusqu'à la demeure du préfet. Ils précipitent Domitien au bas des degrés, l'attachent avec Montius, et les traînent tous deux ensemble par les rues et par les places de la ville. Ces forcenés étoient animés par un receveur d'Antioche nommé Luscus, qui, courant devant eux, les excitoit à grands cris. Enfin ils jettent dans l'Oronte les deux corps tellement meurtris et brisés, qu'on ne pouvoit plus les distinguer l'un de l'autre. L'évêque les fit retirer du fleuve et leur donna la sépulture.

Montius, en rendant les derniers soupirs, avoit plusieurs fois nommé Epigone et Eusèbe, comme les appelant à son secours. On cherchoit qui pouvoient être ces deux hommes. Il s'en trouva deux à Antioche qui, pour leur malheur, portoient ces noms. C'étoient un philosophe de Lycie et un orateur d'Emèse. Ceux que Montius avoit nommés étoient deux gardes de l'arsenal qui *Amm. l. 14, c. 7.*

lui avoient promis des armes en cas qu'il en eût besoin pour soutenir l'officier de l'empereur. Comme ils étoient peu connus, on ne songea pas à eux; et sur la seule conformité des noms, on mit aux fers le philosophe Epigone et l'orateur Eusèbe. Apollinaire, gendre de Domitien, qui avoit été peu auparavant grand-maître du palais de Gallus, étoit en Mésopotamie: son beau-père, rempli de soupçons, l'y avoit envoyé pour rechercher si l'on n'avoit pas semé parmi les soldats de cette province des libelles séditieux. Dès qu'Apollinaire eut appris ce qui s'étoit passé en Syrie, il s'enfuit par l'Arménie mineure, et prit la route de Constantinople. Mais, ayant été arrêté en chemin, il fut ramené pieds et mains liés à Antioche. Son père, gouverneur de Phénicie, eut bientôt le même sort, comme complice d'une intrigue secrète.

Amm. l. 14, c. 9. Gallus étoit averti qu'on préparoit à Tyr un manteau impérial, sans qu'on sût par qui il avoit été commandé. Voulant donner à ses jugemens une couleur de justice, il choisit pour y présider Ursicin, général de la cavalerie en Orient, connu par sa droiture. On le fit venir de Nisibe, où il commandoit. Ce ne fut qu'à regret que ce guerrier généreux accepta une commission qui lui étoit tout-à-fait étrangère. Intrépide dans les batailles, les procédures lui faisoient peur. Les délateurs le menaçoient déjà; il craignoit d'être traîné devant ce tribunal comme coupable, s'il refusoit d'y présider. Mais quand il vit que tout étoit concerté entre les accusateurs et les juges qu'on lui donnoit pour assesseurs, et que c'étoient autant de bêtes féroces qui sortoient de la même tanière, il prit le parti d'instruire secrètement Constance de ce mystère d'iniquité et de lui demander du secours contre l'injustice. Cette précaution ne produisit aucun effet : il étoit déjà, sans le savoir, suspect à la cour. Les flatteurs, ennemis par état des gens de son caractère, avoient donné contre lui à Constance des impressions sinistres, dont

ce prince étoit fort susceptible, et dont il ne revenoit jamais.

Le jour marqué pour le jugement étant arrivé, Ursicin, qui ne prêtoit que son nom, prit séance : les autres avoient leur leçon dictée : les greffiers alloient et venoient sans cesse pour instruire le prince des interrogations et des réponses. Les juges affectoient à l'envi une rigueur outrée pour servir la colère du prince et la noirceur de Constantine, qui écoutoit tout derrière un voile, qu'elle entr'ouvroit de temps en temps. On ne laissoit pas aux accusés la liberté de se défendre. On amena d'abord Epigone et Eusèbe, malheureuses victimes d'une équivoque. Le premier fit connoître qu'il n'avoit que l'habit de philosophe : après des supplications qui déshonoroient l'innocence, cédant aux douleurs de la question, il s'avoua complice d'un crime imaginaire, et se rendit par sa foiblesse digne de la mort qu'il n'avoit pas auparavant méritée. Mais l'orateur Eusèbe, prenant sur lui le rôle de son camarade, et, renouvelant l'exemple héroïque de l'ancien philosophe Zénon d'Elée, tint ferme contre les tourmens les plus cruels : il persista à démentir ses accusateurs, à justifier tous ceux qu'on lui nommoit comme ses complices, et à reprocher aux juges leur honteux brigandage. Comme la connoissance des lois et des formes du barreau le mettoit en état de relever les nullités de ce jugement ; le César, en étant averti, ordonna, pour lui fermer la bouche, de redoubler les rigueurs de la torture. On épuisa sur lui toute la rage des bourreaux : ce n'étoit plus qu'un cadavre informe, et il imploroit encore la justice céleste ; il foudroyoit ses juges par un ris menaçant ; et, sans être ni forcé à un faux aveu, ni convaincu, il fut enfin condamné avec le méprisable compagnon de son sort. Il souffrit la mort sans effroi, ne plaignant dans ses dernières paroles que le malheur de ceux qui alloient lui survivre sous un gouvernement si injuste. On informa

Amm. l. 14. c. 9. Diog. Laert. in Zenon. Eleat.

ensuite sur cet habit de pourpre auquel on travailloit à Tyr. On appliqua les ouvriers à la torture : on mit en cause un diacre nommé Mars : on lui produisit des lettres de sa main adressées au chef de la manufacture, par lesquelles il les pressoit de hâter un certain ouvrage, mais sans en désigner l'espèce ni la qualité : malgré les plus affreux tourmens, on ne put tirer aucun aveu de la bouche du diacre. On exila les deux Apollinaires, père et fils, à une maison de campagne nommée *les Cratères*, qu'ils avoient à huit lieues d'Antioche. Mais, dès qu'ils y furent arrivés, on les fit mourir par ordre du prince, après leur avoir rompu les jambes. Tant de supplices ne rassurèrent pas Gallus : il continua cette inquisition sanguinaire ; et plusieurs autres innocens furent sacrifiés à ses tyranniques soupçons.

Amm. l. 14, c. 11. Jul. ad Ath. Liban. or. 12. Zos. l. 2. Eutr. l. 10. Socr. l. 2, c. 34. Soz. l. 4, c. 6. Philost. l. 3, c. 28. Acta Artemii.

Ces cruautés irritoient Constance. Persuadé que ce prince travailloit à se rendre indépendant, il crut n'avoir pas de temps à perdre pour le prévenir. Quelques auteurs accusent en effet Gallus d'avoir dès-lors formé ce dessein ; d'autres, avec plus de vraisemblance, le justifient de cette imputation ; ils prétendent que c'étoit une calomnie inventée par les eunuques, concertée avec Dyname et Picence, hommes de néant, mais intrigans et ambitieux, et soutenue par Lampade, préfet du prétoire, qui cherchoit à quelque prix que ce fût à se rendre maître de l'esprit de l'empereur. Julien dit que Constance abandonna son beau-frère à l'eunuque Eusèbe, son chambellan, et au maître de ses cuisines. Je suis porté à croire, suivant le récit d'Ammien Marcellin, que ce jeune prince, plus imprudent et plus féroce que politique et ambitieux, n'avoit pas encore conçu ce dessein quand il en fut accusé ; et que ce fut cette accusation même qui lui en fit naître une idée passagère, lorsqu'il se vit dans la nécessité d'exposer sa vie ou de se soustraire à l'obéissance. Quoi qu'il en soit, Constance fut si frappé de ce prétendu attentat, qu'il se croyoit à

peine en sûreté au milieu de sa cour : il tenoit de fréquens conseils, mais toujours la nuit, dans le plus grand secret, avec ses confidens les plus intimes. Il s'agissoit de décider si l'on feroit périr Gallus dans l'Orient même, ou si on l'attireroit en Italie, pour s'en défaire sans obstacle. On s'en tint au dernier parti, parce qu'il demandoit moins d'éclat et de forces, et que, s'il ne réussissoit pas, il laissoit encore la ressource de l'autre. Il fut donc arrêté que l'empereur, par des lettres pleines de douceur et d'amitié, presseroit Gallus de venir à Milan pour traiter avec lui d'une affaire importante, qui demandoit sa présence. Mais les adversaires d'Ursicin, entre autres Arbétion, qui de simple soldat étoit devenu général de la cavalerie en Occident, homme jaloux et ardent à nuire, et l'eunuque Eusèbe, encore plus méchant, représentèrent : *Que faire venir Gallus sans rappeler Ursicin, c'étoit laisser en Orient un ennemi beaucoup plus dangereux et plus capable d'y causer une révolution : que cet audacieux seroit appuyé de deux fils adorés des troupes pour leur bonne mine et leur adresse dans les exercices militaires : que Gallus, quelque farouche qu'il fût par caractère, ne se seroit jamais porté à de si coupables excès, s'il n'y eût été poussé par des traîtres qui abusoient de sa jeunesse, à dessein d'attirer sur lui l'exécration publique, et de faciliter à Ursicin et à ses enfans l'exécution de leurs projets.* Ces discours envenimés trouvoient crédit dans l'esprit de l'empereur. Il mande Ursicin en termes très-honorables, sous prétexte de vouloir concerter avec lui les mesures à prendre contre les Perses qui menaçoient de la guerre : et, pour lui ôter tout soupçon, il envoie en Orient le comte Prosper, chargé de le remplacer jusqu'à son retour, avec le titre de son lieutenant. Ce général, qui n'avoit jamais formé d'autre projet que celui d'être fidèle à son maître, obéit sans délai, et part pour Milan.

Gallus, pressé par les lettres de l'empereur, étoit dans *Amm. l. 14.*

c. 11, et l. 21, c. 1. Jul. ad Ath. Philost. l. 4, c. 1. Acta Artemii. Zon. t. 2, p. 19.

une grande inquiétude. Constance, pour diminuer sa défiance, avoit en même temps prié Constantine avec beaucoup d'empressement et d'apparence de tendresse d'accompagner Gallus, et de venir embrasser un frère qui souhaitoit ardemment de la voir. Elle connoissoit trop bien ce frère, et savoit trop ce qu'elle méritoit pour se laisser tromper par ces caresses. Cependant, ne voyant pas de meilleur parti à prendre, et espérant encore quelque grâce pour elle et pour son mari, elle prit les devans. Comme elle marchoit à grandes journées, la fatigue du voyage, jointe aux alarmes dont elle étoit agitée, la fit tomber malade. Elle mourut à l'entrée de la Bithynie, laissant à Gallus une fille dont l'histoire ne dit plus rien. Son corps fut porté en Italie, et enterré près de Rome sur le chemin de Nomente, dans l'église de Sainte-Agnès, que son père avoit fait bâtir à sa prière.

Amm. l. 14, c. 11.

Gallus, qu'elle avoit rendu plus coupable, et dont elle étoit cependant la principale ressource, se trouva par sa mort dans un plus grand embarras. Il faisoit réflexion que Constance étoit implacable ; qu'il s'étoit accoutumé de bonne heure à ne pas ménager le sang de ses proches ; et que ses feintes caresses n'étoient sans doute qu'un appât pour l'attirer dans le piége. Ce fut dans cette extrémité qu'il lui vint en pensée de s'affranchir de toutes ses craintes en prenant la qualité d'empereur. Mais il ne comptoit pas assez sur ses principaux officiers pour leur déclarer ce dessein : il savoit qu'il en étoit haï comme cruel, méprisé comme foible et léger ; et qu'au contraire ils redoutoient le bonheur attaché à Constance dans les discordes civiles. Au milieu de ces violentes agitations il recevoit tous les jours des lettres de l'empereur : c'étoient tantôt des prières, tantôt des avis : on lui représentoit l'état de la Gaule ravagée par les barbares ; que tout l'empire ne faisoit qu'un corps ; qu'en qualité de César il devoit son secours à tous les

membres : on lui rappeloit l'exemple récent des Césars soumis à Dioclétien, qui, toujours en action, toujours prêts à obéir, couroient sans cesse d'une extrémité de l'empire à l'autre. Enfin arriva Scudilon, qui, sous l'apparence d'une franchise grossière, cachoit un esprit très-délié. Ce soldat courtisan, habile à composer son visage, mêlant la flatterie aux raisons, protestant d'un air de sincérité que Constance ne désiroit rien tant que de l'embrasser, de calmer ses craintes, de lui faire part des lauriers qu'il alloit cueillir en Gaule, comme il avoit déjà partagé avec lui sa majesté et sa puissance, acheva de rassurer Gallus.

Aveuglé par ces discours trompeurs, le César part d'Antioche. Quand il fut arrivé à Constantinople, il avoit si bien perdu de vue le péril où il alloit se précipiter, qu'il s'amusa à faire courir les chars dans le Cirque, et à couronner de sa main le cocher victorieux. Quoique Constance fût bien aise d'avoir réussi à endormir Gallus, cependant cette grande sécurité le blessa, comme une marque de mépris ou d'une confiance fondée peut-être sur des intrigues secrètes. Pour en prévenir les effets, il fait retirer tout ce qu'il y avoit de troupes dans les villes par où devoit passer Gallus. Personne, excepté ce jeune prince, n'ignoroit que sa perte étoit assurée; et Taurus, qui alloit en Arménie pour y faire la fonction de questeur, passa par Constantinople sans lui rendre visite. L'empereur lui envoya plusieurs officiers, en apparence pour remplir les charges de sa maison, mais en effet pour éclairer ses actions et s'assurer de sa personne : c'étoient Léonce, avec le titre de trésorier; Lucilien, avec celui de comte des domestiques, et Bainobaude, en qualité de capitaine des gardes. Gallus, étant arrivé à Andrinople, s'y reposa pendant douze jours. Il y apprit que les légions thébaines, cantonnées dans les villes voisines, lui avoient envoyé des exprès pour lui offrir leur service

Amm. l. 14, *c.* 11.
Philost. l. 4, *c.* 1.
Till. not. 31.

s'il vouloit rester en Thrace. Mais il ne put jamais se dérober à ses surveillans pour voir et entretenir leurs députés. Des ordres pressans et multipliés de la part de Constance l'obligèrent à se mettre en chemin sans autre équipage que dix chariots publics. Il lui fallut laisser à Andrinople toute sa maison, excepté les domestiques les plus nécessaires. Alors, abattu de tristesse et de fatigue, pressé sans respect par les muletiers mêmes, il commença à se reprocher sa téméraire crédulité, qui le réduisoit à la merci des plus vils esclaves de Constance. Les plus funestes pensées troubloient jour et nuit son repos; il voyoit pendant son sommeil les images sanglantes de Domitien, de Montius et de tant d'autres, qui l'accabloient de reproches. Soupirant sans cesse, et se regardant comme une victime qu'on traînoit à la mort, il arriva à Pettau, dans le Norique. Ce fut là que tout déguisement cessa. Barbation, qui avoit lui-même servi Gallus, et Apodème, agent de l'empereur, parurent à la tête d'une troupe de soldats que Constance avoit choisis comme les plus dévoués à ses ordres, et les moins capables de se laisser ni gagner par argent, ni attendrir par les larmes. Le palais étoit à l'extrémité de la ville; les soldats se saisirent des dehors. Sur le soir, Barbation, étant entré, dépouille le prince de la pourpre; il le couvre d'une tunique et d'une casaque ordinaire, lui jurant plusieurs fois, comme de la part de l'empereur, qu'il n'avoit rien à craindre pour sa vie. Selon Philostorge, ardent panégyriste des ariens, l'Indien Théophile, entre les mains duquel les deux princes s'étoient jurés une amitié inviolable, et qui accompagnoit Gallus, s'opposa avec courage à ce traitement injurieux. Si le fait est véritable, la résistance fut inutile : Théophile n'y gagna que la disgrâce et l'exil.

Amm. l. 14, *c.* 11. Gallus restoit assis, tout tremblant. *Levez-vous,* lui dit brusquement Barbation : en même temps il le fait

monter dans un chariot, et le conduit à Flanone, sur les frontières de l'Istrie. Cette ville étoit proche de Pola, où Crispe César avoit été mis à mort. On y gardoit étroitement Gallus; et ce prince infortuné, en proie à des alarmes continuelles, n'attendoit à chaque instant que le bourreau. L'eunuque Eusèbe, le secrétaire Pentade, et Mellobaude, capitaine des gardes, arrivent de la part de l'empereur. Ils étoient chargés de l'interroger en détail sur la condamnation de tous ceux qu'il avoit fait périr à Antioche. Gallus, pâle et interdit, ne put ouvrir la bouche que pour s'excuser sur les mauvais conseils de sa femme. Constance, encore plus indigné de cette réponse, qui flétrissoit sa sœur, renvoie aussitôt Pentade avec Apodème, et leur ordonne de trancher la tête à Gallus. L'ingrat Sérénien, comme pour punir le prince de l'avoir injustement absous quelque temps auparavant, se charge avec eux de cette funeste commission. A peine étoient-ils partis, que Constance, par un retour de compassion en faveur de son beau-frère, envoya après eux un officier pour leur ordonner de suspendre l'exécution. Mais celui-ci, corrompu par Eusèbe et par les autres ennemis de Gallus, fit en sorte de n'arriver qu'après le supplice. Ainsi périt ce jeune prince, à qui sa haute naissance ne procura qu'une vie misérable et une fin tragique. Elle l'avoit d'abord exposé aux soupçons meurtriers de Constance; elle le tint pendant plusieurs années dans une triste captivité; plus heureux cependant s'il n'en fût jamais sorti pour épouser une princesse cruelle et sanguinaire, et pour être revêtu d'un pouvoir qui ne servit qu'à le rendre criminel : la fin de sa disgrâce fut l'origine de sa perte. Il mourut à l'âge de vingt-neuf ans, après avoir porté pendant près de quatre années la qualité de César. Ceux qui avoient prêté leur ministère pour le tromper ne se félicitèrent pas long-temps du succès de leurs mensonges et de leurs parjures. Scudilon mourut

Liban. or. 12.
Hier. chron.
Idace.
Socr. l. 2, *c.* 34.
Soz. l. 4, *c.* 6.
Philost. l. 4, *c.* 1.
Acta Artemii.
Zon. t. 2, *p.* 19.
Till. not. 33, 34.

peu de temps après d'une maladie violente; et Barbation périt dans la suite par le même supplice où il avoit conduit ce malheureux.

Amm. l. 15, c. 1. Ath. in synod. Valens et Ursac. in synod. arim.

Dans le temps même qu'on dépouilloit le César des ornemens de sa dignité, l'ardent Apodème s'étoit saisi des brodequins de pourpre. Aussitôt, prenant la poste, et courant à toute bride jusqu'à crever plusieurs chevaux, il étoit venu à Milan les jeter aux pieds de l'empereur avec plus d'empressement et de joie que s'il eût apporté les dépouilles d'un roi de Perse. Peu de temps après, la nouvelle de la mort du prince fut reçue à la cour comme celle d'une victoire complète. L'adulation s'épuisoit sur le bonheur, la toute-puissance de l'empereur. Enivré de ces éloges, il se crut au-dessus de tous les accidens humains: en vain se flattoit-il d'imiter la modestie de Marc Aurèle, on ne voyoit en lui que la ridicule vanité de Domitien. Dans les écrits de sa propre main, il s'intituloit *le maître du monde;* il prenoit le nom d'*éternel*, qui ne fut jamais pour les hommes qu'un titre d'extravagance; les évêques ariens, qui refusoient cette qualité au fils de Dieu, n'avoient pas honte de la donner à Constance dans leurs lettres, et dans des actes authentiques.

Amm. l. 15, c. 3.

Les délateurs accoururent en foule de toutes les parties de l'empire. Ils n'épargnoient personne, mais ils s'acharnoient par préférence sur la vertu jointe à la richesse. Paul la Chaîne conservoit son rang, comme le plus habile et le plus méchant de tous. Il avoit pour second un nommé Mercure, Perse d'origine, qui d'officier de la bouche de l'empereur étoit devenu receveur du domaine. On l'appeloit par raillerie *le comte des songes*, parce que c'étoit sur les songes qu'il fondoit la plupart de ses accusations: tel étoit le département qu'il avoit choisi. Cet homme rampant et flatteur, s'insinuant dans les cercles et dans les repas, recueilloit avec attention les circonstances des songes que des amis se

racontoient les uns aux autres; c'étoit alors une folie fort à la mode ; et, les empoisonnant avec méchanceté, il alloit en faire sa cour à l'empereur. Il n'en falloit pas davantage pour susciter un procès criminel. La fin malheureuse de quelques-uns de ces songeurs réussit bientôt à guérir les autres de cette superstition puérile; on cessa de rêver, ou du moins de raconter ses rêves, dès qu'on s'aperçut qu'ils tiroient à de si terribles conséquences; on n'avouoit pas même volontiers qu'on eût dormi.

L'envie, qui ne pardonne jamais au mérite, ne perdoit pas de vue Ursicin. On insinuoit à Constance que le nom de l'empereur étoit oublié dans tout l'Orient, qu'on n'y parloit que d'Ursicin, comme du seul général redoutable aux Perses : le prince prenoit ombrage de ces discours. Ursicin, rassuré par sa vertu, se contentoit de gémir en secret du péril que couroit l'innocence, et de la perfidie des amis de cour, qui l'abandonnèrent dès le premier assaut. Le traître Arbétion son collègue, homme d'une malice raffinée, avoit trouvé pour le perdre un moyen plus sûr que la calomnie; c'étoit de le louer à outrance: il ne le nommoit jamais que le grand capitaine. Ces éloges perfides produisirent leur effet: c'étoit d'aigrir de plus en plus l'empereur. Il fut décidé, dans un conseil secret, qu'Ursicin seroit la nuit suivante enlevé de sa maison à petit bruit, pour ne point alarmer les gens de guerre, dont il possédoit le cœur; et que, sans forme de procès, on lui ôteroit la vie. Tout étoit préparé; les assassins commandés n'attendoient que le moment de l'exécution, lorsqu'il leur vint un ordre contraire. Constance, adouci par la réflexion contre sa coutume, avoit jugé à propos de différer. *Amm. l. 15, c. 2.*

Julien n'avoit eu aucune part à la conduite de Gallus : mais ceux qui avoient contribué à la mort de son frère n'osoient le laisser vivre. On lui fit un crime d'être sorti du château de Macelle, et d'avoir entretenu Gallus à Nicomédie. Ce fut en vain qu'il prouva que l'empereur *Amm. ibid. Jul. ad Ath. Lib. or. 12.*

lui avoit permis l'un et l'autre : on l'arrêta ; on lui donna des gardes qui le traitèrent avec dureté. Ce jeune prince, qui n'avoit de ressource qu'en lui-même, observé sans cesse par des regards malins, ne donna sur lui aucune prise. Il garda un profond silence ; et n'eut ni la lâcheté de charger la mémoire de son frère pour flatter l'empereur, ni l'imprudence d'aigrir l'empereur en justifiant son frère.

Amm. ibid. *Vict. epit.* Dans la recherche qui fut faite de tous ceux qui s'étoient prêtés aux injustices du César, l'argent décida en grande partie du sort des accusés. Plusieurs innocens furent punis faute d'avoir de quoi payer la justice qui leur étoit due. Mais Gorgonius, chambellan de Gallus, convaincu, par ses propres aveux, d'avoir secondé et quelquefois conseillé les violences par l'entremise de sa fille, qui avoit grand crédit sur l'esprit de Constantine, trouva un secours toujours assuré dans la protection des eunuques, qu'il sut mettre dans ses intérêts. Pendant que ces jugemens se rendoient à Milan, une autre commission établie à Aquilée ne procédoit pas avec plus d'équité. On avoit amené de l'Orient en cette ville une troupe d'officiers de guerre et de courtisans de Gallus, chargés de chaînes, meurtris de leurs fers, accablés de fatigues et de mauvais traitemens, respirant à peine et ne désirant qu'une prompte mort. On accusoit ceux-ci d'avoir contribué au massacre de Domitien et de Montius. Arborius et l'eunuque Eusèbe, tous deux également fourbes, injustes et cruels, furent chargés de les entendre. Ces commissaires, sans autre raison que leur intérêt ou leur caprice, exilèrent les uns, dégradèrent les autres, en condamnèrent plusieurs au dernier supplice, et revinrent avec confiance rendre compte de leurs jugemens, qui furent approuvés, comme ils avoient été rendus, sans examen.

Amm. l. 14, c. 7, et l. 15, c. 13. D'un autre côté, Musonien, envoyé en Orient avec la qualité de préfet du prétoire, punissoit à Antioche

le massacre de Domitien et de Montius. Libanius dit que Constance lui avoit expressément recommandé d'user de la plus grande douceur, et que le préfet fut fidèle à suivre cet ordre. On peut douter du premier de ces deux faits, parce qu'on est certain de la fausseté de l'autre. Musonien étoit un politique qui dans les commencemens de sa fortune avoit montré beaucoup de douceur et d'humanité : il s'étoit fait aimer dans le gouvernement de l'Achaïe ; mais au fond c'étoit une âme vénale et injuste : il se démasqua dans l'occasion présente, où l'iniquité pouvoit l'enrichir. Les vrais auteurs du massacre laissèrent entre ses mains leur patrimoine, et furent renvoyés absous. Il condamna en leur place de pauvres citoyens, dont plusieurs, loin d'avoir eu part à la sédition, n'étoient pas même alors dans la ville. Prosper, qui commandoit les troupes comme lieutenant d'Ursicin, lâche guerrier, mais hardi ravisseur, partageoit ces dépouilles avec le préfet. Tandis que ces deux officiers s'entendoient pour piller l'Orient, il étoit encore désolé par les incursions que les Perses faisoient impunément tantôt en Arménie, tantôt en Mésopotamie. La poursuite des partisans de Gallus fut de longue durée : la faveur de ce prince continua de servir de prétexte contre ceux qu'on vouloit perdre : et quelques années après ce fut une des causes qui firent exiler Eudoxe, alors évêque d'Antioche, et l'impie Aëtius, qui à l'égard de Gallus n'étoit peut-être coupable que de l'avoir confirmé dans l'hérésie.

Lib. vit. et or. 14. Philost. l. 4, c. 8.

Les songes étoient devenus des crimes : des paroles échappées dans l'ivresse, qui ne portent guère plus de réalité que des songes, furent punies comme des attentats réfléchis. Africain, gouverneur de la seconde Pannonie, donnoit un grand repas à Sirmium. Plusieurs convives, échauffés par le vin, se croyant en liberté, se mirent à censurer le gouvernement : les uns souhaitoient une révolution ; les autres, dont l'imagination étoit plus

An. 355. *Amm. l. 15, c. 3. Jul. ad Ath. Iduce.*

allumée, prétendoient en avoir des pronostics indubitables. Un agent du prince, nommé Gaudence, stupide et étourdi, se fit un grand scrupule d'avoir entendu des propos de cette importance sans aller à révélation. Il va les déclarer à Rufin, chef des officiers de la préfecture : celui-ci étoit une sangsue de cour, détesté depuis long-temps pour sa malice. Rufin vole aussitôt à Milan : il fait trembler le prince. Constance, sans délibérer, donne l'ordre d'aller enlever Africain et tous ses dangereux convives. Il récompense le délateur en lui prolongeant de deux années l'exercice de sa charge, dont il savoit faire un si bon usage. On dépêche deux officiers des gardes, dont l'un étoit un Franc, nommé Teutomer, pour se saisir des conjurés qui avoient oublié leur crime. On les amène chargés de chaînes. En passant par Aquilée, pendant qu'on se préparoit pour le reste du voyage, le tribun Marin, un des prisonniers, homme vif et impétueux, qui se reprochoit d'avoir bu et parlé plus que les autres, se plonge dans le corps un couteau qu'il trouve sous sa main, et se tue. Les autres sont conduits à Milan, appliqués à la question, et convaincus d'avoir tenu à table des propos criminels, dont ils ne se souvenoient plus. On les enferme dans des cachots avec fort peu d'espérance qu'on voulût bien leur accorder la vie. L'histoire ne dit pas ce qu'ils devinrent ; elle ajoute seulement que les deux officiers furent condamnés à l'exil pour n'avoir pas empêché Marin de se donner la mort ; mais qu'ils obtinrent leur grâce à la prière d'Arbétion, qui étoit alors consul avec Lollien.

Amm. l. 15, *c.* 4. *Till. nat.* 36.

Ces frivoles alarmes furent quelque temps suspendues par de plus réelles que donnèrent les Allemands. Ils insultoient la frontière par des courses fréquentes. L'empereur entra en Rhétie vers le mois de juin, et fit marcher en avant la meilleure partie de son armée, sous le commandement d'Arbétion, avec ordre de pénétrer jusqu'au lac de Brigantium, que nous nommons aujour-

d'hui le lac de Constance, et de livrer bataille aux barbares. Arbétion envoya à la découverte : mais, comme il continuoit sa marche sans attendre le retour de ses coureurs, il se trouva sur le soir tout à coup enveloppé, et n'en fut averti que par une grêle de traits qui tomboient de toutes parts. Le général perd la tête : toute l'armée se débande et ne songe qu'à fuir. La plupart s'étant sauvés, à la faveur de la nuit, par des sentiers étroits, se rallièrent au point du jour. On perdit en cette rencontre dix tribuns, et un grand nombre de soldats. Les Allemands, fiers de cet avantage, venoient tous les matins, à la faveur d'un brouillard épais, insulter les Romains jusqu'aux portes de leur camp. Un détachement des troupes qui composoient la garde du prince, indigné de cette insolence, sortit pour les repousser. On le reçut avec tant de vigueur, qu'il fut obligé d'appeler du secours. La plupart des officiers, encore effrayés de leur défaite, et Arbétion lui-même, n'étoient pas en humeur de s'exposer à un nouvel affront. Mais trois tribuns, Arinthée, Séniauque et Bappon, ne voulant pas laisser tant de braves gens à la merci de l'ennemi, volent à leur secours, suivis de leurs soldats, que leur exemple animoit. Après avoir déchargé leurs traits, ils fondent tête baissée sur les Allemands; sans garder aucun ordre de bataille, et dispersés par pelotons, ils enfoncent tout ce qu'ils attaquent, ils taillent en pièces tout ce qui leur résiste. Alors ceux qui n'avoient osé prendre part à ce combat s'empressent de partager la victoire; ils sortent en foule du camp : ils terrassent ce qui reste d'ennemis. Cette action termina la guerre. Constance revint à Milan tout glorieux d'un succès qui n'étoit dû ni à sa bonne conduite ni à celle de son général.

La paix qui suivit fut plus funeste à l'empereur que ne l'avoit été la guerre. Les fourbes dont il étoit le jouet pensèrent renverser sa puissance : ils le mirent dans la nécessité de perdre, pour conserver son diadème,

Amm. l. 15, c. 5.
Jul. ad Ath.

celui de ses sujets qui étoit le plus capable de le soutenir. La Gaule, abandonnée aux pillages, aux massacres, aux incendies, étoit depuis long-temps la proie des barbares. Sylvain, général de l'infanterie, qui depuis la bataille de Murse avoit en toute occasion signalé sa fidélité et sa valeur, y fut envoyé comme très-propre à rétablir dans cette belle province la paix et la sûreté. Les Francs, desquels il tiroit son origine, redoutoient sa bravoure. Arbétion, à qui son mérite faisoit ombrage, avoit travaillé lui-même à lui procurer ce commandement, dans le dessein de le détruire plus aisément en son absence: aussi, dès que Sylvain fut parti, pendant que ce général parcouroit la Gaule chassant devant lui les barbares, le traître mit en jeu les mêmes ressorts dont on s'étoit servi pour hâter la perte de Gallus. Mais ce politique aussi rusé que méchant se contenta d'avoir donné le premier mouvement à la machine; il se déroba ensuite habilement, laissant à d'autres la conduite de toute l'intrigue, qui ne fut jamais parfaitement éclaircie. On jugea par conjecture qu'il avoit fait agir en sa place Lampade, préfet du prétoire d'Italie, et que celui-ci avoit suborné Dyname. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce Dyname, qui n'avoit pas d'emploi plus relevé que celui de tenir le registre des écuries du prince, feignit de s'attacher à Sylvain, et le suivit en Gaule. A peine y fut-il arrivé, qu'il supposa une affaire qui le rappeloit à la cour. Il obtint du général des lettres de recommandation adressées à ses amis, et à son retour il les déposa entre les mains de la cabale. Elle étoit, à ce qu'on a cru dans la suite, composée du préfet Lampade, d'Eusèbe, qui avoit été intendant du domaine, décrié pour sa sordide avarice, et d'Edèse, qui avoit eu la charge de secrétaire d'état. Voici l'usage qu'on trouva bon de faire de ces lettres: on effaça tout, hors la signature, et on les remplit de propos qui supposoient une conspiration déjà formée. Sylvain, en termes couverts, prioit les amis qu'il avoit à

la cour, et plusieurs autres encore, de lui prêter la main dans la haute entreprise qu'il avoit projetée; qu'il seroit bientôt en état de les payer de leurs services. Ces lettres tracées par l'imposture furent remises au préfet : celui-ci, d'un air empressé, se fait introduire de grand matin dans l'appartement du prince. Constance, toujours avide de ces sortes de recherches, prend aussitôt l'alarme: on tient conseil, on fait la lecture des lettres; on donne des gardes aux tribuns qui y étoient nommés; on envoie chercher dans les provinces les prétendus conjurés qui ne se trouvoient pas à la cour.

Malaric, officier franc, et commandant de la garde étrangère, faisoit grand bruit avec ses collègues sur l'iniquité de ce procédé. Il crioit hautement que c'étoit une chose indigne d'abandonner à la calomnie des gens d'honneur qui se sacrifioient pour le salut de l'empire. Il proposoit de laisser en otage entre les mains de l'empereur sa femme et ses enfans, et d'aller, sous la caution de Mellobaude, chercher Sylvain, qui n'avoit assurément jamais songé à ce que des fourbes lui imputoient; ou, si l'on aimoit mieux confier cette commission à Mellobaude, il s'offroit à rester dans les fers pour lui servir de caution. *Si l'on envoie tout autre que l'un de nous deux*, ajoutoit-il, *je ne réponds pas du parti que pourra prendre Sylvain, naturellement impatient, et aussi peu accoutumé aux manéges de cour qu'il est intrépide dans les dangers de la guerre.* Ces avis étoient sages, mais ils furent inutiles. Arbétion fit envoyer Apodème, le fléau de tous les gens de bien. Cet homme pervers, loin d'user des ménagemens qu'on lui avoit recommandé d'employer, ne rend point de visite au général; il ne lui donne aucune connoissance de l'ordre qui le rappeloit à la cour. De concert avec le receveur du domaine, il affecte de traiter les cliens et les esclaves de Sylvain comme ceux d'un homme proscrit et près de monter sur l'échafaud. Pendant qu'il travailloit en Gaule

à pousser à bout Sylvain, la cabale de la cour ne restoit pas oisive. Dyname, pour appuyer son imposture par de nouvelles preuves, avoit contrefait des lettres de Sylvain et de Malaric au commandant de l'arsenal de Crémone : ils le sommoient de se mettre en état de fournir au premier jour tout ce qu'il avoit promis. Cette seconde supercherie décéla la première. Le commandant, ne comprenant rien à cette dépêche, la renvoie à Malaric, le priant de s'expliquer plus nettement. Malaric, qui, depuis le départ d'Apodème, attendoit dans une douleur profonde la perte de Sylvain et la sienne, réveillé par cette lettre, la communique aux Francs, qui remplissoient alors beaucoup d'emplois à la cour : il élève sa voix; il triomphe de la découverte.

Amm. ibid. Till. art. 35. L'empereur en étant instruit, ordonne une nouvelle information par-devant les juges de son conseil et tous les officiers de guerre. Les juges, pour ne pas commettre leur infaillibilité, daignoient à peine jeter la vue sur la prétendue lettre de Sylvain, qu'ils avoient déjà eu sous les yeux. Mais Florence, fils de Nigrinien, et lieutenant du grand-maître des offices, la considérant avec plus d'attention, découvrit des traces de la première écriture, et dévoila toute la fourberie. L'empereur, ayant enfin entr'ouvert les yeux, commence par déposer le préfet du prétoire; il ordonne qu'il soit appliqué à la question : mais les amis du préfet obtiennent la révocation de cet ordre. Eusèbe et Edèse souffrirent la torture : le premier s'avoua complice; l'autre persista dans la négative et fut déclaré innocent. L'affaire n'eut pas d'autre suite. Le préfet fut seul puni par la perte de sa charge. Lollien, déjà consul, fut mis en sa place. Dyname, qui méritoit mille morts, fut récompensé comme un sujet de grande ressource pour les coups d'état; on lui donna le gouvernement de la Toscane.

Amm. ibid. Jul. ad Ath. et or. 1, 2. Sylvain étoit à Cologne, où il apprenoit tous les jours quelque nouvel outrage que ses gens recevoient

d'Apodème. Il ne douta plus qu'on ne l'eût ruiné dans l'esprit de l'empereur, et qu'il ne fût bientôt condamné, selon l'usage de Constance, sans être entendu. Craignant moins les barbares qu'une cour corrompue, il songea à se jeter entre leurs bras. Mais le tribun Laniogaise, cet homme fidèle, qui seul avoit accompagné Constant jusqu'au dernier soupir, lui représenta que les Francs ne manqueroient pas de le faire périr, comme un compatriote infidèle, ou de le vendre à ses ennemis. Sylvain, au désespoir, crut que l'unique moyen qui lui restoit d'éviter la peine du crime dont on l'accusoit faussement étoit de le commettre. Il gagne secrètement, à force de promesses, les premiers officiers; et, ayant assemblé les troupes, il arrache la pourpre d'un drapeau, s'en enveloppe, et se fait proclamer empereur.

Hier. chron. Aur. Vict. Vict. epit. Zon. t. 2, p. 19.

Cette nouvelle arrive quelques jours après à Milan, à l'entrée de la nuit. Constance, frappé comme d'un coup de foudre, assemble sur-le-champ le conseil : la crainte avoit glacé les cœurs; on se regardoit sans ouvrir aucun avis. Le silence fut enfin rompu par un murmure général : tous se disoient à l'oreille qu'Ursicin étoit seul en état de rétablir les affaires; qu'on avoit eu grand tort de l'outrager par des soupçons injurieux. L'empereur, frappé de ces réflexions, et les faisant lui-même, mande Ursicin par l'introducteur de la cour; c'étoit l'inviter de la manière la plus distinguée; il le reçoit avec honneur et amitié : celui qui n'étoit quelques jours auparavant qu'un séditieux et un rebelle est maintenant la ressource et l'appui de l'empire. Les ennemis d'Ursicin, qui l'étoient également de Sylvain, applaudissoient eux-mêmes à ce choix; et pour cette fois leur joie étoit sincère; car, en mettant aux prises ces deux capitaines, ils ne pouvoient manquer de trouver dans la perte de l'un de quoi se consoler du succès de l'autre. Ursicin vouloit se justifier avant que de partir; l'empereur lui représenta avec douceur que dans un péril si pressant il n'é-

Amm. ibid.

toit pas question d'éclaircissemens ni d'apologies, mais de réconciliation et de concorde pour concourir unanimement au salut de l'état. On dressa le plan qu'Ursicin devoit suivre; et pour faire croire à Sylvain que la cour n'étoit pas instruite de sa rébellion, Constance lui manda en termes très-affectueux qu'il étoit satisfait de ses services; qu'il lui conservoit tous ses titres, et qu'il lui adressoit son successeur pour l'installer dans le commandement. On fait aussitôt partir Ursicin avec dix tribuns et officiers des gardes qu'il avoit demandés pour le seconder dans sa commission. L'historien Ammien Marcellin étoit de ce nombre. Le général sortit de Milan avec un grand cortége qui l'accompagna fort loin hors de la ville; et quoiqu'il sentît bien que ses ennemis regardoient cette pompe comme celle d'une victime qu'on envoie au sacrifice, il ne pouvoit s'empêcher d'admirer la rapidité des révolutions humaines, en comparant l'état brillant dans lequel il paroissoit alors avec le péril qu'il avoit couru quelques jours auparavant.

Il faisoit une extrême diligence : cependant il fut prévenu par la renommée. Arrivé à Cologne, il trouva Sylvain trop bien affermi pour pouvoir être abattu par la force. Les mécontens accouroient en foule de toutes les provinces, et s'empressoient d'offrir leurs services. Sylvain avoit déjà une nombreuse armée. Ursicin, soit qu'on lui eût dicté cette leçon, soit qu'il crût que la fourberie cesse de l'être quand elle s'emploie contre un rebelle, fit alors un personnage bien opposé à cette noble franchise qu'on lui attribue. Pour endormir Sylvain et l'amener insensiblement à sa perte, il feignit d'entrer dans toutes ses vues et d'épouser toutes ses passions. Ce rôle étoit difficile à soutenir; il avoit affaire à un homme clairvoyant; il lui fallut et beaucoup de souplesse pour plier sous la fierté d'un maître d'autant plus jaloux de sa puissance qu'elle étoit moins légitime,

et beaucoup de circonspection pour compasser toutes ses démarches : au moindre soupçon de déguisement, il étoit perdu lui et les siens. Il réussit dans ce manége trop bien pour l'honneur de sa vertu. En peu de temps il gagna entièrement la confiance de Sylvain ; il étoit de tous ses repas, de tous ses conseils. Sylvain l'associoit à ses mécontentemens ; les disgrâces d'Ursicin fondoient une partie de ses reproches : *N'est-il pas indigne*, répétoit-il souvent en public et en particulier, *qu'on ait prodigué les consulats et les premières dignités de l'empire à des hommes sans mérite, tandis que de tant de travaux nous n'avons, Ursicin et moi, remporté d'autre récompense que d'être, l'un traité en criminel d'état, l'autre traîné du fond de l'Orient pour servir de but aux traits de la calomnie ?*

Le moment arriva qu'il falloit ou se défaire de Sylvain, ou marcher sous ses étendards. Le pays étoit épuisé, et le soldat, qui commençoit à manquer de vivres, murmuroit déjà, et demandoit le pillage de l'Italie. Dans cette crise, Ursicin, après avoir cent fois changé d'avis, se détermina à tenter quelques officiers, qu'il savoit être mécontens du général, et dont il connoissoit la discrétion et la dextérité. Après avoir exigé leur serment, il leur fait part de son dessein : c'étoit de gagner par leur entremise un corps de Gaulois et d'Illyriens, dont la fidélité ne tiendroit pas contre des sommes répandues à pleines mains. Ces officiers mirent en œuvre de simples soldats, qui, couverts de leur obscurité, distribuant à propos l'argent et les promesses, débauchèrent en une seule nuit un grand nombre de leurs camarades. Au lever du soleil ils s'attroupent, et, formant un bataillon, ils forcent l'entrée du palais, égorgent la garde, poursuivent Sylvain dans une chapelle où il s'étoit réfugié, et le percent de mille coups. Ursicin lui-même, et tout l'empire, pleura ce brave capitaine, que la calomnie avoit précipité dans le crime, en persécutant son inno-

cence, et que la noirceur de ses ennemis rendroit excusable, si aucun motif pouvoit excuser la révolte contre le légitime souverain. Il ne porta la pourpre que vingt-huit jours.

Quelques jours avant la mort de Sylvain, le peuple assemblé à Rome dans le grand Cirque, s'étoit unanimement écrié, *Sylvain est vaincu.* L'histoire nous fournit plusieurs exemples de ces pressentimens populaires, produits par le désir et par l'espérance, et que la superstition voudroit faire passer pour des révélations surnaturelles. La nouvelle de cette mort fut pour Constance un sujet de triomphe. Il ajouta ce nouveau titre de victoire aux prospérités dont il se vantoit. Sa vanité croissoit sans mesure par les hyperboles de la flatterie : c'étoit un art que le prince encourageoit de plus en plus, en méprisant et en éloignant de sa personne tous ceux qui ne le savoient pas. Il ignoroit sans doute que la louange n'est d'aucun prix pour ceux auprès desquels le blâme est criminel et le silence dangereux. Aussi avare d'éloges pour les autres qu'il en étoit avide pour lui-même, loin d'en accorder au succès d'Ursicin, il ne lui écrivit que pour se plaindre qu'on eût détourné une partie des trésors dont Sylvain s'étoit emparé : il ordonnoit d'en faire une sévère recherche, et d'appliquer à la question un officier nommé Remi, chargé de la caisse militaire. Les informations prouvèrent que personne n'avoit touché à ces trésors.

Amm. l. 15, *c.* 6. *Jul. or.* 1, 2.

Après la mort de Sylvain, on poursuivit ses prétendus complices. On mit aux fers tous ceux qu'on voulut soupçonner, et les délateurs firent très-bien leur devoir. Proculus, officier de la garde de Sylvain, se signala par son courage. Il étoit d'une foible complexion. Dès qu'on le vit exposé à la torture, on craignit que la rigueur des tourmens ne le fît mentir aux dépens de beaucoup d'innocens. Mais la probité lui prêta des forces : la plus violente torture ne lui arracha aucune parole qui pût nuire

à personne ; il persista même à justifier Sylvain, protestant que la nécessité seule l'avoit forcé à la révolte ; il le prouvoit en faisant remarquer que, cinq jours avant que de prendre le titre d'Auguste, ce général avoit payé la montre aux soldats au nom de Constance, et qu'il les avoit exhortés à continuer d'être braves et fidèles. Pémène, qui avoit si bien défendu contre Décence la ville de Trèves, Asclépiodote et deux comtes francs, Lutton et Mandion, furent mis à mort avec plusieurs autres. Cependant on épargna les jours du fils de Sylvain, encore enfant, et le généreux Malaric échappa à cette sanglante proscription.

Dans ce même temps, Léonce, préfet de Rome, faisoit un meilleur usage de la sévérité nécessaire contre des séditieux. C'étoit un juge irréprochable, toujours prêt à donner audience, équitable dans les jugemens, naturellement doux et bienfaisant, mais ferme et inflexible quand il falloit maintenir et venger l'autorité publique. Le peuple se souleva d'abord contre lui pour un sujet très-léger. Léonce faisoit conduire en prison un cocher du Cirque, nommé Philorome. Toute la populace, dont ce misérable étoit l'idole, se mit à le suivre en tumulte, et à menacer le préfet, croyant l'intimider. Mais ce magistrat intrépide fit saisir les plus mutins ; et, après leur avoir fait donner la torture sans que personne osât les défendre, il les condamna au bannissement. Peu de jours après, la sédition se ralluma, sous le prétexte que la ville manquoit de vin. Au premier bruit de cette émeute, le préfet, malgré les instances de ses amis et de ses officiers, qui le conjuroient de ne pas s'exposer à la fougue d'une multitude forcenée et capable des plus extrêmes violences, va droit à la place où le peuple étoit rassemblé. La plupart de ses gens prennent l'épouvante et l'abandonnent. Pour lui, resté presque seul, mais plein d'assurance au milieu des regards furieux et des cris de cette populace enragée, il reçoit

Amm. l. 15, c. 7.

sans s'émouvoir toutes leurs injures; et du haut de son char, promenant ses yeux sur cette foule immense, il reconnoît à sa grande taille un homme qu'on lui avoit désigné comme le chef des séditieux. Il lui demande s'il n'est pas Pierre Valvomer: celui-ci lui ayant répondu avec insolence que c'étoit lui-même, le préfet, malgré les clameurs, le fait saisir, lier et étendre sur le chevalet. En vain ce scélérat appelle-t-il du secours, le peuple prend la fuite à ce spectacle, et laisse son chef dans les tourmens qu'on lui fit souffrir sur la place même avec autant de liberté que dans une salle de justice. Léonce le relégua ensuite dans la Marche d'Ancône, où Patruin, gouverneur de la province, le fit mourir peu de temps après, pour avoir forcé une fille de condition.

Amm. l. 15, *c.* 8. *Zos. l.* 3. *Jul. ad Ath. Lib. or.* 12.

Ursicin étoit resté dans la Gaule avec le titre de commandant. Mais l'armée de Sylvain s'étoit dissipée après sa mort; et comme on n'avoit envoyé Ursicin dans cette province que pour faire périr Sylvain ou pour périr lui-même, ce qui étoit presque indifférent à la cour, les ennemis de ces deux braves capitaines, se voyant délivrés de l'un, ne songeoient plus qu'à traverser les succès de l'autre. Constance, qu'ils gouvernoient sans qu'il s'en aperçût, aimoit autant laisser la Gaule à la merci des barbares que de donner des forces à un général qui lui étoit suspect. Ainsi les Francs, les Allemands, les Saxons ne trouvoient plus d'obstacle : ils avoient pris et ruiné le long du Rhin quarante-cinq villes, dont ils avoient emmené les habitans en esclavage : ils occupoient sur la rive gauche du fleuve, depuis la source jusqu'à l'embouchure, une lisière de plus de douze lieues de large; et ils avoient dévasté trois fois autant de terrain : on n'osoit plus y faire paître les troupeaux. Il falloit semer et labourer dans l'enceinte des villes, et les moissons qu'on y recueilloit faisoient toute la subsistance des habitans. L'alarme se répandoit encore plus loin que le ravage, et plusieurs villes de l'intérieur du pays étoient déjà aban-

données. Dans le même temps les Quades et les Sarmates infestoient la Pannonie et la haute Mœsie. L'Orient, resté sans chef depuis le départ de Gallus, étoit insulté par les Perses. Constance ne savoit quel parti prendre. D'un côté il croyoit sa présence nécessaire en Italie; de l'autre sa défiance naturelle et l'exemple des prétendus projets de Gallus lui persuadoient que partager sa puissance c'étoit s'en dépouiller. Cependant l'impératrice Eusébie vint à bout de calmer ses craintes et de le déterminer à revêtir Julien de la pourpre des Césars. Avant que de développer cet événement, il est à propos de reprendre l'histoire de ce prince depuis l'élévation de Gallus.

Julien, sorti du château de Macelle, demanda la permission d'aller à Constantinople pour y perfectionner ses connoissances. Constance, qui avoit intérêt d'occuper cet esprit vif et ardent, y consentit volontiers; mais il ne lui permit d'écouter que des maîtres chrétiens. Il lui proposoit lui-même quelquefois des sujets de déclamation. Le jeune prince, simple dans ses habits, sans suite et sans équipage, s'abaissant au niveau de ses camarades, fréquentoit les écoles des rhéteurs et des philosophes. Cette modestie, loin de l'obscurcir, servoit de lustre à ses talens. Comme il parloit familièrement à tout le monde, tout le monde aimoit à parler de lui; on louoit la beauté de son génie, la bonté de son cœur; on s'accordoit à dire qu'il étoit digne du diadème. Ce grand éclat ne tarda pas à blesser les yeux de Constance; il lui ordonna de quitter Constantinople, et de se retirer à Nicomédie, ou en tel lieu de l'Asie qu'il voudroit choisir. Libanius, fameux rhéteur, enseignoit alors à Nicomédie: c'étoit un des plus ardens défenseurs du paganisme. Constance défendit à Julien de l'aller entendre; et le rhéteur Ecébole, sous qui le prince avoit étudié à Constantinople, alors chrétien, païen ensuite, et dont la religion tournoit au gré de la cour, lui fit

Jul. ep. 41. Lib. or. 5, 12. Eunap. in Max. Soc. l. 3, c. 1. Soz. l. 5, c. 2.

jurer à son départ qu'il ne prendroit pas les leçons de Libanius. Julien n'osa, à ce qu'il dit lui-même, violer ce serment ; mais il ne se fit pas de scrupule de l'éluder. Il recueilloit et étudioit secrètement les ouvrages de ce rhéteur qu'il admiroit : en quoi assurément il lui faisoit trop d'honneur. Son esprit souple et docile en prit une si forte teinture, qu'il y perdit beaucoup de cette noble et énergique simplicité qui sied à un prince, et qu'il se pénétra de toute la pédanterie de son modèle, comme on le voit par ses ouvrages. Mais un magicien, caché à Nicomédie pour éviter la rigueur des lois, fit bien plus de mal à Julien ; il empoisonna son cœur d'une curiosité criminelle et insensée pour ce qu'on appelle les sciences secrètes.

Jul. ad. Them. et or. 4, et ep. 51. *Lib. or.* 4, 5. 10. *Greg. Naz. or.* 3. *Eunap. in Max. Soc. l.* 3, *c.* 1. *Theod. l.* 3, *c.* 3. *Soz. l.* 5, *c.* 2.

L'Asie étoit alors infectée d'une secte de graves charlatans qui faisoient un mélange monstrueux des opinions de Platon avec les superstitions de la magie. C'étoient des fourbes qui firent de Julien un fanatique. Ils trouvèrent dans sa vertu mélancolique une matière toute préparée et prompte à s'allumer. Il devint astrologue, théurgiste, nécromancien. Il alla à Pergame consulter Edèse : il y fit une étroite liaison avec Maxime d'Ephèse, Chrysante de Sardes, Prisque d'Epire, Eusèbe de Carie, Iamblique d'Apamée, tous disciples de ce prétendu sage. Ces imposteurs s'entendoient à se vanter mutuellement, à flatter le jeune prince, et à lui promettre l'empire. Edèse étoit le chef de la cabale ; Maxime en étoit l'oracle : sa naissance, ses richesses, son éloquence d'enthousiaste, son extérieur majestueux et composé, le ton de sa voix concerté avec le mouvement de ses yeux, sa barbe blanche et vénérable, aidoient infiniment à la séduction. Julien l'alla trouver à Ephèse. Maxime captiva entièrement l'esprit du nouveau prosélyte ; il l'initia à ses mystères par des cérémonies effrayantes, dont l'impression réelle grave profondément les plus absurdes chimères. Il le mit en relation

avec les démons; et ce fut, selon Libanius, à cet heureux commerce que Julien fut dans la suite redevable de tant de succès. Ces génies officieux, dit le sophiste aussi visionnaire que son héros, le servoient en amis fidèles; ils le réveilloient dans son sommeil; ils l'avertissoient des dangers; c'étoit avec eux qu'il tenoit conseil; ils le guidoient dans toutes les opérations de la guerre, quand il étoit à propos de combattre, d'aller en avant ou de faire retraite; ils dirigeoient ses campemens. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Julien, ébloui des prestiges de Maxime, renonça entre ses mains à la religion chrétienne, contre laquelle son cœur étoit depuis long-temps révolté : il étoit alors âgé de vingt ans; il choisit le soleil pour son dieu suprême. Nous avons de lui un discours adressé à Salluste, où il représente cet astre comme le père de la nature, le dieu universel, le principe des êtres intelligibles et sensibles. Entêté de ces vaines idées, il devint un dévot extatique de l'idolâtrie; il y mettoit sa félicité; il gémissoit sur les ruines des temples et des idoles; il désiroit ardemment de la remettre en honneur, et il disoit à ses amis qu'il rendroit les hommes heureux, s'il parvenoit jamais à la puissance souveraine. Gallus fut alarmé de ces nouvelles : il lui envoya Aëtius afin de le sonder. Il ne fut pas difficile à Julien de tromper Aëtius; il n'eut besoin, pour lui paroître parfait chrétien, que d'affecter un grand zèle pour la cause de l'arianisme : mais il ne lui étoit pas si aisé d'en imposer à Constance, qui étoit averti de ses discours, et que la jalousie rendoit clairvoyant. Julien porta l'hypocrisie jusqu'à se faire raser, prendre l'habit de moine, et remplir à Nicomédie les fonctions de lecteur. D'ailleurs il pratiquoit toutes les vertus civiles : tant qu'il fut en Asie, il s'y fit estimer par son empressement à faire du bien, n'épargnant ni dépenses ni fatigues pour secourir les malheureux, et pour défendre les intérêts de la justice, même contre ses parens et ses amis.

Jul. ad Ath. et ad Them. et or. 3.
Lib. or. 5, 12.
Greg. Naz. or. 4.

Après la disgrâce tragique de son frère, on s'assura de sa personne, comme je l'ai déjà raconté; et il vécut dans une espèce de captivité pendant sept mois, dont il passa la plus grande partie à Milan. L'eunuque Eusèbe avoit juré sa perte : mais l'impératrice Eusébie eut pitié de son infortune. Elle engagea son mari à ne le pas condamner sans l'entendre; elle rassura Julien et le présenta à l'empereur. Constance ne l'avoit encore vu qu'une fois, en Cappadoce: il le reçut assez favorablement, et lui promit une seconde audience. Mais l'eunuque, craignant que l'empereur ne se laissât attendrir à la voix du sang et de l'innocence, vint à bout de l'empêcher. Tout ce que sa protectrice put obtenir en sa faveur, ce fut la liberté de retourner sur les terres de sa mère en Bithynie, ou en Ionie. Pendant qu'on préparoit son voyage, il alla passer quelques jours à Come, près de Milan. Mais, sur la fausse nouvelle qui se répandit alors de la révolte d'Africain, Constance changea d'avis : il vouloit le retenir; et ce ne fut qu'avec peine qu'Eusébie obtint qu'il iroit en Grèce. On regarda même ce voyage comme un exil, parce que Julien n'avoit en ce pays ni terres ni maison. Pour lui, il préféroit le séjour de la Grèce à celui de la cour : c'étoit la patrie de ses dieux, la scène où son imagination prenoit plaisir à s'égarer. D'ailleurs il espéroit trouver à Athènes les maîtres les plus habiles, et, ce qui redoubloit son empressement, des magiciens supérieurs même à ceux de l'Asie.

Lib. or. 5, 12.
Greg. Naz. or. 4, 20.
Basil. ep. 41.
Amm. l. 25, c. 4.
Eunap. in Max.
Vict. epit.

Athènes étoit encore la plus florissante école de l'univers. On commençoit les études à Césarée de Palestine, à Constantinople, à Alexandrie; on alloit les achever à Athènes. L'émulation y dégénéroit en cabale; et l'avarice autant que la gloire animoit les professeurs. Chacun d'eux avoit sa faction. On arrêtoit sur toutes les avenues, dans tous les ports, à tous les passages, les écoliers qui arrivoient d'ailleurs : on se les disputoit avec

chaleur ; et les plus forts les entraînoient aux écoles dont ils étoient partisans. Julien y arriva vers le mois de mai de cette année : il n'y resta que quatre ou cinq mois. Son savoir excita bientôt l'admiration. Les jeunes gens et les vieillards, les philosophes et les orateurs s'empressoient de l'entendre. Les païens surtout s'attachoient à lui par une secrète sympathie: ils lui souhaitoient l'empire ; ils offroient même en particulier des sacrifices, afin de l'obtenir pour maître; mais saint Grégoire et soint Basile, qui fréquentoient alors les écoles d'Athènes, formoient des vœux tout contraires. Julien étudia avec eux les livres saints, et c'est un des reproches dont saint Basile le foudroie dans les lettres qu'il lui écrivit avec tant de liberté, lorsque, devenu empereur, il se fut déclaré l'ennemi du christianisme. Saint Grégoire, qui devoit un jour lancer contre lui tous les traits de la plus forte éloquence, jugeant dès-lors de ce jeune prince par l'extérieur, n'en auguroit rien que de sinistre. Julien étoit d'une taille médiocre ; il avoit les cheveux bouclés, la barbe hérissée et pointue, les yeux vifs et pleins de feu, les sourcils bien placés, le nez bien fait, la bouche un peu trop grande et la lèvre inférieure rabattue, le cou gros et courbé, les épaules larges ; toute sa personne étoit bien formée; il étoit dispos et fort sans être robuste. Mais les défauts de son esprit altéroient par des habitudes vicieuses ce que la nature avoit mis d'agrémens dans ses traits. Sa tête étoit dans un mouvement continuel ; il haussoit et baissoit sans cesse les épaules ; la vivacité de ses regards toujours errans et incertains avoit quelque chose de rude et de menaçant ; sa démarche étoit chancelante ; il portoit dans ses traits et dans ses éclats de rire un air de raillerie et de mépris : des distractions fréquentes, des paroles embarrassées et entrecoupées, des questions sans ordre et sans réflexion dont il n'attendoit pas la réponse ; des réponses toutes pareilles, qui se croisoient les unes les autres, et qui

n'avoient ni méthode ni solidité, marquoient assez le désordre de son âme. Ce fut sur ces indices que saint Grégoire, le montrant un jour à ses amis, leur dit en soupirant : *Quel monstre l'empire nourrit dans son sein ! fasse le ciel que je sois un faux prophète !* Julien contracta une liaison intime avec le grand-prêtre d'Eleusis, que Maxime lui avoit annoncé comme un homme rare et encore plus savant que lui. Il est vraisemblable qu'il se fit initier aux mystères de Cérès : car, malgré les édits des empereurs, cette superstition se conserva dans le secret, jusqu'à ce qu'Alaric, quarante ans après, ayant passé les Thermopyles, la détruisit avec le temple.

Jul. ad Ath. et or. 3. *Lib. or.* 10, 12. *Zos. l.* 3.

Julien finissoit sa vingt-quatrième année. Renfermé jusque-là dans un cercle étroit, il s'étoit accoutumé à se repaître des applaudissemens de l'école. Les sophistes d'Athènes lui composoient une petite cour. Admiré dans une ville qui avoit été comme le berceau, et qui étoit encore un des plus célèbres asiles de l'idolâtrie, il ne désiroit rien tant que d'y fixer sa demeure, lorsqu'il reçut un ordre de Constance de se rendre à Milan. Eusébie avoit enfin déterminé son mari à le nommer César. Elle lui avoit représenté que Julien étoit jeune, simple, sans aucune pratique des affaires; qu'il ne connoissoit que les livres et les écoles ; que, l'empereur n'ayant besoin que d'un fantôme qui le représentât, personne n'étoit plus propre à faire ce rôle. *S'il réussit*, disoit-elle, *la gloire vous en reviendra tout entière ; s'il périt, vous serez défait du dernier de tous ceux qui pouvoient vous porter ombrage.* Julien auroit préféré le séjour des climats les plus sauvages à celui d'une cour meurtrière, où le glaive teint du sang de son frère sembloit attendre sa tête. Rempli d'inquiétude, il monte au temple de Minerve : là, fondant en larmes, appuyé sur la balustrade sacrée, il supplie la déesse de lui ôter la vie plutôt que de le livrer aux assassins de sa famille. Ses vœux furent

inutiles; il fallut obéir. Quand il fut arrivé à Milan, on le logea dans le faubourg. Eusébie l'envoya plusieurs fois visiter de sa part; elle lui fit dire de demander hardiment ce qu'il désireroit. Julien ne vouloit d'abord pour toute grâce que d'être renvoyé sur ses terres. Mais il fut, dit-il, averti par une inspiration secrète que les dieux l'appeloient à la cour; qu'il devoit s'abandonner à leur conduite; et que, pour éviter un danger incertain et éloigné, il alloit se jeter dans un péril présent et inévitable.

Constance communiqua son dessein à ses courtisans le 31 d'octobre : il leur avoua, pour la première fois, qu'il ne pouvoit porter seul le poids de tant d'affaires, ni se partager entre tant de soins qui se multiplioient tous les jours. On conçoit aisément combien ce discours essuya de contradictions flatteuses, et avec quelle chaleur on soutint contre le prince même l'honneur de sa capacité, encore plus étendue que son empire. Ceux qui se reprochoient d'avoir mérité le ressentiment de Julien représentoient avec zèle ce qu'on avoit à craindre du titre de César; ils rappeloient l'exemple de Gallus. Eusébie seule l'emporta sur tous ces raisonnemens politiques; et l'empereur déclara qu'il avoit pris son parti, et que Julien alloit être César. On mande au prince sa nouvelle fortune; on lui ordonne de venir loger au palais. Ce fut pour lui un nouveau sujet de douleur. Il écrivit aussitôt à Eusébie pour la supplier de lui obtenir la permission de s'éloigner; mais il n'osa envoyer sa lettre sans avoir consulté ses dieux. Ceux-ci s'entendoient apparemment avec la cour, et peut-être avec une ambition secrète que Julien ne démêloit pas bien lui-même : ils le menacèrent, dit-il, de la mort la plus honteuse, s'il refusoit un présent dont ils étoient les auteurs. Il alla donc au palais, et il crut avoir besoin d'autant de courage que s'il eût porté sa tête sur l'échafaud. Les courtisans les moins satisfaits de son élévation lui témoignent le plus d'em-

Jul. ad Ath. Amm. l. 15, c. 8.

pressement. On lui coupe sa longue barbe, on lui ôte son manteau de philosophe, on l'habille en homme de guerre. Sa modestie, ses yeux baissés, son air emprunté, firent pendant quelque temps le divertissement de la cour. Le fracas et le brillant dont il se voyoit environné au sortir d'une vie obscure et tranquille achevoient de le déconcerter. Nourri des idées philosophiques, instruit à mépriser ce que les courtisans adorent, il se regardoit comme transporté par enchantement dans un autre monde, où tout, jusqu'au langage, lui étoit étranger. Il faisoit réflexion que, si la puissance a procuré de la gloire à ceux qui ont su en bien user, elle a été pour une infinité d'autres un écueil funeste. Agité de ces craintes, il alla les communiquer à l'empereur, qui le renvoya à Eusébie. Cette princesse le voyant interdit et embarrassé : *Vous avez déjà reçu*, lui dit-elle, *une partie de ce que vous méritez : soyez-nous fidèle, et bientôt vous recevrez ce qui vous manque encore. Il est temps de vous défaire de cette philosophie sombre et bizarre, qui vous éloigneroit des faveurs du prince.*

Jul. ad Ath. ad Them. et or. 2, 3. *Amm. ibid. Zos. l.* 3. *Soc. l.* 2, *c.* 34. *Zon. t.* 2, *p.* 20. *Idace.*

Enfin le sixième de novembre, Constance ayant fait assembler toutes les troupes qui se trouvoient à Milan, monta sur un tribunal élevé. Là, environné des aigles et des autres enseignes des légions, tenant Julien par la main, il le présenta aux soldats; et, après avoir exposé en peu de mots l'état de la Gaule, et les espérances que donnoit le jeune prince, il déclara qu'il avoit résolu de le nommer César, si l'armée approuvoit son choix. Les soldats applaudirent. Alors Constance, ayant revêtu Julien du manteau de pourpre, le fit proclamer César. Se tournant ensuite vers ce prince, qui paroissoit morne et rêveur : « Mon frère (lui dit-il), je partage avec vous « l'honneur de cette journée : vous recevez la pourpre « de vos pères, et je fais une action de justice en vous « communiquant ma puissance. Partagez aussi mes tra- « vaux et mes dangers. Chargez-vous de la défense de

« la Gaule : guérissez les plaies dont cette province est « affligée. S'il est besoin de combattre, combattez à la « tête de vos troupes, les animant par votre exemple, « les ménageant par votre prudence, étant à la fois leur « chef, leur ressource, le témoin et le juge de leur va- « leur : elle secondera la vôtre. Ma tendresse ne vous « perdra jamais de vue ; et quand, avec le secours du « ciel, nous aurons rendu la paix à l'empire, nous le « gouvernerons ensemble sur les mêmes principes de « douceur et d'équité. Quelque séparés que nous soyons, « je vous croirai toujours assis avec moi sur mon trône, « et vous aurez lieu de me croire toujours à côté de vous « dans les périls. Partez, César ; vous portez l'espérance « et les vœux de tous les Romains : défendez avec vigi- « lance le poste important que l'état vous confie. » Ces paroles furent suivies d'une acclamation universelle. Tous les yeux se fixèrent sur le nouveau César, qui montroit un visage plus serein et plus animé. On lisoit dans ses regards, mêlés de douceur et de fierté, qu'il alloit être l'amour des siens et la terreur des ennemis. On lui donnoit des louanges, mais avec mesure, de peur de blesser la délicatesse du souverain. Constance le fit asseoir à côté de lui dans son char ; et Julien, en rentrant dans le palais, s'appliquant intérieurement un [1] vers d'Homère, *Il.*, *l.* 5, *v.* 83. se regardoit sous la pourpre comme entre les bras de la mort. Peu de jours après, il épousa Hélène, sœur de l'empereur. Ce fut encore un effet de la bienveillance d'Eusébie, qui le combla de présens. Le plus conforme à son goût fut une belle et nombreuse bibliothèque, dont il fit grand usage dans son expédition de Gaule.

Julien, placé dans un si grand jour, songea à mettre *Jul. ad Ath. et ad Them. Liban. or.* 10. *Eunap. in Orib.* en œuvre ce qu'il avoit recueilli de tant d'études et de lectures. Son âme s'éleva et s'étendit. Il se considéra comme un homme qui, s'étant jusqu'alors exercé seu-

[1] Ἔλλαβε πορφύρεος θάνατος καὶ μοῖρα κραταιή.

lement dans son domestique, sans autre dessein que de conserver sa santé, se trouveroit tout à coup transporté dans le stade olympique, en spectacle à tout l'univers, à ses citoyens, dont il auroit l'honneur à soutenir; aux barbares, qu'il faudroit intimider par des miracles de force et de vigueur. Non-seulement il se proposa de faire assaut de vertu et de courage avec ses contemporains; mais, comme il le dit lui-même, il prit pour modèles Alexandre dans la guerre, Marc Aurèle dans la conduite des mœurs. Cependant Constance n'eut pas plus tôt approché de Julien sa personne, que, par un effet de sa légèreté et de sa défiance naturelle, il parut s'en repentir. Le César étoit prisonnier à la cour; sa porte étoit gardée; on visitoit ceux qui entroient chez lui, de peur qu'ils ne fussent chargés de lettres. Julien lui-même, pour ne pas attirer sur ses amis les soupçons de l'empereur, les empêchoit de le venir voir. Sous prétexte de lui former une maison plus conforme à sa nouvelle dignité, on lui enleva ses domestiques; on les remplaça par des gens inconnus, qui étoient autant d'espions. A peine lui permit-on de conserver quatre de ses anciens serviteurs; l'un d'eux étoit son médecin Oribase, qu'on lui laissa parce qu'on ignoroit qu'il étoit en même temps son ami. Celui-ci, païen dans le cœur ainsi que Julien, avoit le secret de sa religion, et l'aidoit à en pratiquer les cérémonies.

Jul. ad Ath. Amm. l. 15, c. 8. Lib. or. 10, 12. Zon. l. 3. Eun. in Max. Soc. l. 3, c. 1. Soz. l. 5, c. 2. Zon. t. 2, p. 20. Till. art. 38.

Constance avoit donné à Julien le gouvernement de la Gaule, de l'Espagne, et de la Grande-Bretagne; il l'avoit créé César pour l'opposer aux barbares; mais son aveugle jalousie sembloit s'entendre avec eux. Il fit tout ce qu'il falloit pour empêcher Julien de réussir. On soupçonna même, car on prête volontiers des crimes aux princes qui ne sont pas aimés, on soupçonna qu'il ne l'envoyoit en Gaule que pour le perdre. Il est plus vraisemblable que son dessein étoit seulement de le tenir comme en tutelle et de lui ôter tous les moyens de se

rendre trop puissant. Il ne restoit en Gaule que peu de troupes accoutumées à fuir devant les barbares; l'empereur ne donna à Julien qu'une foible escorte de trois cent soixante soldats; les généraux avoient ordre d'observer ses démarches avec plus de soin que les mouvemens des ennemis. On laissoit Ursicin dans la province; mais il ne conservoit que le titre de général sans emploi. Le secret de la cour et tout le pouvoir étoit entre les mains de Marcel, qui partoit avec Julien. Les officiers dont on composa son conseil étoient plus propres à l'arrêter dans le chemin de la gloire qu'à l'exciter aux grandes entreprises. On mit à son autorité les bornes les plus étroites; et, selon l'expression d'un auteur contemporain, Julien ne pouvoit disposer que de sa casaque. On ne le laissa maître d'aucune grâce, d'aucune libéralité. Loin d'accorder aux troupes quelque gratification extraordinaire, comme c'étoit la coutume à la promotion des nouveaux Césars, on ne leur paya pas même les montres qui leur étoient dues; et l'on eut lieu de prendre à la lettre ces expressions de Constance, que c'étoit son image qu'il envoyoit en Gaule plutôt qu'un nouveau prince. Julien partit avec sa petite escorte le premier de décembre. Le temps fut si beau pendant son voyage, que ses admirateurs n'ont pas oublié d'en faire un miracle. Constance l'accompagna jusqu'au-delà de Pavie, et reçut en chemin la nouvelle de la prise et du saccagement de Cologne. Craignant que cet événement ne rompît ses mesures, il en fit un secret à Julien, qui n'en fut informé qu'à son arrivée à Turin. Un si triste commencement affligea fort le prince; on lui entendit plusieurs fois dire en soupirant qu'en devenant César, il n'avoit gagné que de périr avec moins de tranquillité. Un présage, quoique frivole, fut toutefois suffisant pour rassurer les soldats. Comme il traversoit une petite ville de Gaule, c'étoit la première qu'il rencontroit sur sa route, une des couronnes qu'on avoit suspendues sur

son passage se détacha et se posa sur sa tête : on poussa des cris de joie, comme sur un pronostic assuré de la victoire. Julien s'arrêta à Vienne, où il fut reçu au milieu des acclamations d'un grand peuple. On célébra son entrée comme celle d'un génie salutaire et du libérateur de la Gaule. On dit qu'une vieille femme aveugle et idolâtre, bien instruite apparemment des secrètes dispositions de Julien, ayant demandé qui étoit celui qui entroit dans la ville, comme on lui eut répondu que c'étoit le César Julien, s'écria d'un ton de prophétesse que ce prince rétabliroit le culte des dieux. Nous raconterons ses exploits quand nous aurons repris depuis la mort de Constant les affaires de l'Eglise, que l'empereur troubloit de plus en plus.

Ath. ad solit. et Apol. ad Constant. Soc. l. 2, c. 26. Sulp. Sev. l. 2.

Constant, inviolablement attaché à la vérité dans le sein même du désordre, avoit enchaîné la fureur de l'hérésie, et forcé son frère de rendre la paix aux fidèles, et les vrais pasteurs à leur troupeau. Sa mort ouvrit une libre carrière à la malignité des ariens. La haine de Constance contre les orthodoxes n'avoit été que plus aigrie par la contrainte. Cependant ce prince, ayant honte de se dédire si promptement, garda encore quelques mesures. On accusoit Athanase d'avoir animé Constant contre son frère ; d'entretenir de secrètes intelligences avec Magnence; d'avoir porté le mépris qu'il faisoit de l'empereur jusqu'à célébrer sans sa permission la dédicace de la grande église nommée *la Césarée*, que Constance venoit de faire bâtir à Alexandrie; d'exciter des mouvemens en Egypte et en Libye, et de se former une monarchie ecclésiastique, en établissant des évêques dans des provinces qui n'étoient pas soumises à sa juridiction. Il étoit aisé au saint prélat de détruire ces calomnies; il le fit pleinement six ans après par une véhémente apologie qu'il adressa du fond des déserts à l'empereur. Mais dans ces commencemens il n'en eut pas même besoin. L'empereur, occupé de la guerre contre

Magnence, craignant de révolter l'Egypte en maltraitant le métropolitain, lui écrivit pour le rassurer. Il envoya même par le comte Astère et Pallade, maître des offices, des lettres adressées à Félicissime duc d'Egypte, et au préfet Nestorius, les chargeant tous deux de veiller à la conservation d'Athanase. Les ariens ne se rebutèrent pas. Ils avoient regagné Ursace et Valens, qui n'eurent pas honte de se déshonorer en révoquant la rétractation authentique qu'ils avoient donnée de leurs erreurs et de leurs calomnies en présence de deux conciles. Ces deux évêques prétendirent faussement que Constant les avoit forcés à cette démarche; et Constance se trouva très-disposé à les en croire sur leur parole. De concert avec plusieurs autres évêques ariens, ces imposteurs tournoient à leur gré l'esprit de l'empereur; et Valens surtout, depuis la bataille de Murse, en étoit écouté comme un prophète. Ils lui répétoient sans cesse que leur parti se décréditoit, et qu'il alloit lui-même passer pour hérétique; ils lui représentoient l'union des évêques avec Athanase comme une cabale dangereuse.

Le premier effet de leur crédit fut la mort de Paul, évêque de Constantinople. L'empereur manda à Philippe, préfet d'Orient, de le chasser et de rétablir Macédonius. Le peuple chérissoit son évêque, et le préfet se souvenoit du massacre d'Hermogène. Pour se mettre à l'abri de la sédition, il s'enferme dans les thermes de Zeuxippe; il fait prier Paul de l'y venir trouver pour une affaire importante. Dès qu'il est arrivé, il lui montre l'ordre du prince. Le prélat s'y soumet sans répugnance: mais le préfet n'étoit pas sans alarmes. Le peuple, inquiet pour son pasteur, s'étoit assemblé autour des thermes et faisoit grand bruit. Le saint prélat se prêta volontiers aux mesures qu'il falloit prendre pour le dérober à l'amour de son peuple. On le fit passer par une fenêtre dans le palais voisin qui donnoit sur la mer; et de-là on le descendit dans une barque prête à faire

Ath. ad solit. et de fugâ suâ.
Zos. l. 2.
Soc. l. 2, c. 26.
Theod. l. 2, c. 5.
Soz. l. 4, c. 2.
Theoph. p. 57.
Till. art. 11.

voile, et qui s'éloigna sur-le-champ. Aussitôt Philippe monte sur son char; il fait asseoir à côté de lui Macédonius, et va droit à l'église. La garde, qui marchoit l'épée nue, intimide les habitans. On accourt de toutes parts à l'église. La foule y étoit si grande, que, le préfet n'y pouvant entrer, les soldats s'imaginèrent que le peuple faisoit résistance, et fondirent à grands coups d'épée sur cette innocente multitude. Plus de trois mille y périrent, les uns tués par les soldats, les autres écrasés par la foule; et Macédonius alla au travers de ces corps morts prendre possession de la chaire épiscopale. Paul, chargé de chaînes, fut d'abord conduit à Emèse, de là transféré à Cucuse en Cappadoce, dans les déserts du mont Taurus, où il fut étranglé. Les ariens publièrent qu'il étoit mort de maladie; mais le vicaire Philagre, déjà connu par ses méchancetés, jaloux peut-être de n'avoir pas été choisi pour bourreau, fit savoir aux catholiques que Paul, renfermé dans un cachot étroit et ténébreux, y avoit été laissé sans nourriture, et que six jours après, comme il respiroit encore, le préfet Philippe l'avoit étranglé de ses propres mains. Ce Philippe avoit été consul en 348. Il est différent de celui qui fut député à Magnence, et retenu prisonnier. Peu de temps après la mort de Paul, arrivée vers le commencement de 351, ce ministre d'iniquité encourut la disgrâce de Constance: l'histoire n'en dit pas la cause. Il fut dépouillé de sa dignité, et mourut, dit-on, de désespoir et de crainte, tremblant sans cesse, et attendant à chaque moment son arrêt de mort.

Ath. Apol. 1. Hilar. frag. Sulp. Sev. l. 2. Baronius. Herman. vie de S. Ath. l. 6, c. 27, 28, 29.

Pendant que Magnence passoit les Alpes pour entrer en Pannonie, Constance tenoit à Sirmium un concile où Photin, nouvel hérésiarque, fut condamné et déposé; mais les plus grands efforts des ariens portoient contre Athanase: ils ne le perdoient jamais de vue. Ils obtinrent de l'empereur un édit de bannissement contre tous ceux qui ne souscriroient pas à la condamnation

de l'évêque d'Alexandrie. Le pape Jule mourut le douzième d'avril 352, après avoir tenu le saint-siége un peu plus de quinze ans. Libère lui succéda : il sollicita l'empereur d'assembler un concile à Aquilée pour examiner la question de la foi et l'affaire d'Athanase. Constance, qui depuis la mort de Magnence séjournoit dans la ville d'Arles, s'offensa de cette demande. Il écrivit au peuple romain une lettre pleine d'invectives atroces contre Liber, et fit assembler dans Arles un concile, où les évêques ariens qui suivoient la cour se trouvèrent les plus forts. Vincent, légat du pape, intimidé par l'empereur et par les ariens, consentit à abandonner Athanase, pourvu qu'on voulût aussi condamner la doctrine d'Arius. Les ariens rejetèrent la condition, et ce vénérable vieillard, qui avoit assisté au concile de Nicée et à tant de jugemens rendus depuis en faveur du saint évêque, déshonora ses cheveux blancs en souscrivant à une injuste condamnation. Les menaces et les mauvais traitemens de l'empereur firent succomber avec lui plusieurs évêques d'Occident : les autres demeurèrent fermes. Paulin, évêque de Trèves, fut exilé en Phrygie, où il mourut. Vincent se releva bientôt de sa chute. Libère désavoua par plusieurs lettres la souscription de son légat ; il demanda de nouveau un concile, et il obtint qu'il seroit convoqué à Milan l'année suivante.

Fleury, hist. eccl. l. 13, c. 10. Till. arian. art. 49, 50.

Lorsque la cour fut établie à Milan, les ariens contrefirent des lettres par lesquelles Athanase demandoit à l'empereur la permission de venir en Italie. Constance y fut trompé; il envoya à l'évêque son consentement par un officier du palais, nommé Montan. Le dessein des ariens étoit de faire sortir Athanase de son église, dont ils vouloient se rendre maîtres, ou d'irriter l'empereur, si le prélat refusoit de venir, en le dépeignant comme un insolent qui se jouoit de la majesté impériale, ou comme un ennemi caché qui n'avoit changé d'avis que par une défiance injurieuse au prince. Atha-

Soc. l. 2, c. 29. Soz. l. 4, c. 5. Sulp. Sev. l. 2.

nase sentit l'artifice; et comme les lettres de Constance ne portoient pas un ordre, mais une permission, il resta dans son église, protestant qu'il n'avoit rien demandé, et que cependant il étoit prêt à partir au premier ordre de l'empereur. Il envoya cette réponse par des députés, dont les raisons furent moins écoutées que les mensonges des ariens.

Ath. ad solit. et Apol. 1.
Ruf. l. 1, c. 20.
Soc. l. 2, c. 36.
Theod. l. 2, c. 15.
Soz. l. 4, c. 8.
Sulp. Sev. l. 2.
Hermant, vie de S. Ath. l. 7, c. 1. et suiv.
Till. vie d'Eus. de Verc. art. 8, 9; et vie de S. Hil. art. 5, et arian. art. 51.

Au commencement de l'année 355 le concile s'assembla à Milan; il s'y rendit peu d'évêques orientaux; mais ceux de l'Occident s'y trouvèrent au nombre de plus de trois cents. L'empereur y présida : toute liberté fut accordée aux sectateurs d'Arius; nulle aux catholiques. Le pape y envoya trois députés, dont le premier et le plus célèbre étoit Lucifer, évêque de Cagliari en Sardaigne. Le concile se tint d'abord dans l'église. Il s'agissoit de deux points, que chaque parti s'efforçoit d'emporter. Les ariens vouloient qu'Athanase fût condamné; les catholiques demandoient la condamnation de la doctrine d'Arius; et à cette condition quelques-uns se relâchoient jusqu'à sacrifier Athanase. Comme le peuple favorisoit les catholiques, Constance, pour se rendre maître du concile, le transféra dans le palais. Là ce prince, faisant l'inspiré, déclara que son dessein étoit de rétablir la paix dans ses états; que Dieu lui-même l'avoit instruit en songe, et que les succès dont le ciel l'avoit comblé étoient un gage infaillible de la pureté de sa foi : en conséquence il proposoit un formulaire rempli du venin de l'arianisme. Les catholiques, et surtout les députés du saint-siége, s'y opposèrent avec force; et dans un lieu où l'empereur n'étoit séparé d'eux que par un rideau, ils s'échappèrent jusqu'à le nommer hérétique et précurseur de l'Antechrist. On peut juger de la colère de Constance; il les traite d'insolens; il s'écrie que, si c'est sa volonté d'être arien, ce n'est pas à eux de l'en empêcher : il s'adoucit cependant jusqu'à en venir aux prières. Comme elles étoient inutiles, les

évêques ariens, voulant sonder la disposition du peuple, firent lire publiquement le formulaire dans l'église; il fut rejeté avec horreur. Alors Constance, ne ménageant plus rien, prend ouvertement le parti des ariens; il dépose le personnage de juge qu'il avoit prétendu faire jusqu'alors; il seconde les accusateurs, il impose silence aux défenseurs d'Athanase; et sur ce que les orthodoxes objectoient qu'on ne devoit plus écouter Ursace et Valens, depuis qu'ils avoient eux-mêmes démenti leur accusation, il se lève brusquement et s'écrie: *C'est moi qui suis accusateur d'Athanase; croyez ceux-ci comme moi-même.* En vain on lui représente qu'Athanase est absent; qu'il faut l'entendre; que cette nouvelle forme de jugement est contraire aux canons. *Eh bien*, dit-il, *ce que je veux, ce sont là les canons : les évêques de Syrie m'obéissent quand je leur parle; obéissez, ou vous serez exilés.* Ces évêques, levant les mains au ciel, l'avertissent que l'autorité souveraine n'est qu'un dépôt entre ses mains; ils le conjurent de ne pas violer les règles de l'Eglise et de ne pas confondre le pouvoir spirituel avec la puissance temporelle. Offensé de ces remontrances, il les interrompt avec menaces; il s'emporte jusqu'à tirer l'épée; il ordonne qu'on les mène au supplice. Ils partent pour mourir sans demander grâce; mais il les rappelle aussitôt, et il prononce la sentence d'exil contre Lucifer, Eusèbe de Verceil, et Denys de Milan : il déclare qu'Athanase mérite d'être puni, et que les églises d'Alexandrie doivent être livrées à ses adversaires. Ursace et Valens, joints aux eunuques, font battre de verges le diacre Hilaire, l'un des légats du saint-siége. Quelques évêques intimidés, croyant procurer la paix à l'Eglise, consentent à la condamnation d'Athanase : cette lâche complaisance fut aussi inutile qu'elle étoit injuste; les ariens exigeoient encore qu'on se joignît de communion avec eux.

Après la séance, Eusèbe, grand chambellan, entre à

main armée dans l'église de Milan; il frappe le peuple à coups d'épée; il fait enlever, jusque dans le sanctuaire, près de cent cinquante personnes, évêques, ecclésiastiques, laïcs: on les enferme dans les thermes de Maximien. Le lendemain on traîne Denys au palais. Comme il y demeuroit long-temps, tous les habitans, hommes et femmes, y accourent en foule; ils demandent à grands cris qu'on chasse les ariens et qu'on leur rende leur évêque. Denys se montre et les apaise; il va à l'église célébrer les saints mystères : comme il en sortoit, on l'enlève, on l'enferme, et la nuit suivante on le fait partir avec Lucifer et Eusèbe. Ces prélats, secouant la poussière de leurs pieds, s'en vont au lieu de leur exil, comme à un poste que la Providence leur assignoit. Ils y souffrirent tous les mauvais traitemens dont leurs ennemis purent s'aviser. Denys y perdit la vie. Dès qu'il fut sorti de Milan, l'empereur plaça sur son siége Auxence, à peine chrétien, qu'il avoit fait venir de Cappadoce, et qui n'entendoit pas même la langue de son nouveau diocèse : il avoit été ordonné prêtre par Grégoire, faux évêque d'Alexandrie. Un autre évêque, aussi méchant qu'Auxence, mais encore plus hardi et plus violent, se signala dans ce concile, et servit en zélé courtisan la passion du prince. C'étoit Epictète, fort jeune, très-ignorant, baptisé depuis peu, et déjà évêque de Centumcelles en Italie, aujourd'hui *Civita-Vecchia.* Il étoit grec et étranger dans son diocèse; mais il connoissoit la cour, et c'en étoit assez. On choisit les villes de l'Orient, dont les églises étoient gouvernées par les plus furieux ariens, pour y reléguer les prélats catholiques. On les séparoit pour les affoiblir; mais cette dispersion ne servit qu'à répandre plus au loin la foi de Nicée et la honte de l'hérésie.

Hilar. ad Const. Pagi ad Baron.

Les emportemens pleins d'indécence auxquels Constance s'abandonna dans ce concile le rendirent tout-à-fait méprisable. On oublia ce qu'on devoit à l'empe-

reur, après qu'il eut oublié ce qu'il se devoit à lui-même; et quoique les divins oracles ne recommandent pas moins le respect pour les souverains que le zèle pour la vérité, cependant les prélats les plus saints, et dont la mémoire sera à jamais en vénération dans l'Eglise, ne virent plus dans l'empereur que la personne de Constance, c'est-à-dire l'égarement, l'injustice et la foiblesse. C'est sans doute à ce sentiment qu'il faut attribuer l'extrême liberté avec laquelle saint Hilaire de Poitiers invectiva quelque temps après contre l'empereur, dans un écrit qu'il lui adressa à lui-même. On croit, à la vérité, que cette requête, composée du vivant de Constance, ne fut publiée qu'après sa mort. La hardiesse de Lucifer est moins étonnante: c'étoit un homme dur, chagrin, incapable de ménagement. Pendant son exil il envoya au prince cinq livres remplis des reproches les plus atroces, et il trouva un homme assez hardi pour les présenter de sa part à l'empereur. Constance, inégal et bizarre, se piquoit quelquefois d'une patience philosophique: on rapporte qu'un de ses courtisans qui vouloit exciter sa colère lui ayant dit un jour, *Rien n'est plus doux que l'abeille; vous voyez cependant qu'elle n'épargne pas ceux qui viennent piller ses rayons*, ce prince lui répliqua: *Mais vous voyez aussi qu'il lui en coûte la vie pour un coup d'aiguillon.* Il se trouva dans cette heureuse disposition à l'égard de Lucifer. Il chargea Florence, grand-maître du palais, de savoir du prélat même s'il étoit l'auteur de ces écrits. Lucifer avoua l'ouvrage, le renvoya avec un sixième livre encore plus outrageant, et protesta qu'il étoit prêt à mourir avec joie. L'empereur se contenta de le reléguer en Thébaïde. Le schisme auquel Lucifer se porta dans la suite par un effet de son caractère inflexible nous dispense de chercher à le justifier. Mais ce qui est embarrassant, c'est que saint Athanase, qui étoit en ce temps-là le modèle de la vertu, ainsi que le défenseur de la foi chrétienne, ap-

Horn. ad Sulp. Sev. l. 2.
Scripta Lucif.
Till. vie de Lucif. art. 2.
Ath. ad. Lucif.
Hier. vir. illust. c. 95.
Baronius.

prouve ces livres audacieux, qu'il en loue l'auteur comme un homme embrasé de l'esprit de Dieu, et que dans sa lettre aux solitaires il n'épargne pas lui-même l'empereur. Nous pardonnera-t-on de dire ici, avec le respect dû à la mémoire de ces saints prélats, que l'humanité, même dans sa plus grande perfection, manque quelquefois de justesse pour concilier des devoirs qui semblent se combattre, ou d'étendue pour les embrasser tous; et que les grands saints, pour être des héros, ne cessent pas d'être des hommes?

Ath. ad solit. Amm. l. 15, c. 7. Hier. chron. Theod. l. 2, c. 16, 17. Soz. l. 4, c. 10. Theoph. p. 33. Pagi in Baron. Hermant, vie de S. Ath. l. 7, c. 10, 11, 12.

L'empereur désiroit ardemment que la condamnation d'Athanase fût confirmée par l'évêque de Rome, dont le suffrage est d'un plus grand poids que celui des autres évêques, dit un auteur païen de ce temps-là. Il envoie donc à Libère son chambellan Eusèbe, qui portoit à la fois des présens et des menaces. Les présens ne purent éblouir le pontife; il tint ferme contre les menaces, protestant qu'il ne déshonoreroit pas l'église romaine en condamnant celui qu'elle avoit reconnu innocent. L'eunuque, rebuté, va déposer les présens de l'empereur dans l'église de Saint-Pierre. Le pape vient à l'église, et fait jeter dehors cette offrande, comme le prix d'une trahison impie. Eusèbe de retour irrite les autres eunuques, et tous se réunissent pour aigrir l'esprit de l'empereur. Constance envoie ordre à Léonce, préfet de Rome, de surprendre Libère, ou de s'en saisir par force, et de le faire conduire à Milan. La commission étoit dangereuse; la vertu du pontife lui attachoit tous les cœurs. L'alarme se répand dans la ville. En vain Léonce met en œuvre les promesses, les menaces, la persécution même pour détacher le troupeau des intérêts de son pasteur. La maison de Libère étoit doublement gardée; les soldats en défendoient l'entrée; le peuple fermoit toutes les issues. Enfin pendant une nuit on vint à bout de tromper la vigilance du peuple. Libère fut enlevé et transporté à Milan. Constance fit de vains efforts pour l'ébranler: le

pontife, dans une conférence fort pressante, sut mieux que l'empereur soutenir sa dignité; il lui ferma la bouche par la sagesse de ses réponses; et comme le prince lui donnoit trois jours pour décider entre le séjour de Rome et l'exil: *J'ai déjà dit adieu à mes frères de Rome*, répondit-il; *trois jours non plus que trois mois ne changeront rien à ma résolution; envoyez-moi tout à l'heure où il vous plaira.* Il fut exilé à Bérée en Thrace, dont l'arien Démophile étoit évêque. Comme il étoit sur le point de partir, Constance lui fit porter cinq cents pièces d'or pour aider à sa subsistance: *Reportez cet argent à l'empereur*, dit-il, *il lui est nécessaire pour payer ses soldats.* L'impératrice Eusébie lui envoya la même somme; il la refusa encore en disant: *Qu'on donne cet argent à Auxence et à Epictète, ils en ont besoin.* Enfin l'eunuque Eusèbe osa lui en offrir: *Tu as pillé les églises*, lui dit Libère, *et tu m'offres une aumône comme à un criminel; va, avant que de faire des présens aux chrétiens, deviens chrétien toi-même.* Tout le clergé de Rome jura en présence du peuple de ne point recevoir d'autre évêque tant que Libère vivroit. Cependant Félix, diacre de l'église romaine, élu par la faction des ariens, osa accepter cette dignité. Le peuple ayant fermé toutes les églises, l'ordination fut célébrée dans le palais par trois évêques ariens, sans autres témoins que les eunuques. L'intrusion de Félix causa une sanglante émeute; plusieurs y perdirent la vie. Le peuple refusa toujours de reconnoître le nouveau pontife; mais un assez grand nombre d'ecclésiastiques, quoiqu'ils fussent liés par leur serment, ne montrèrent pas la même constance. Selon la plupart des auteurs, Félix conserva la foi de Nicée; ils ne lui reprochent que son élection et sa condescendance pour les ariens, dont il ne se sépara pas de communion. Quelques-uns même ont prétendu qu'il fut élu, de l'avis de Libère, par les prêtres catholiques, et qu'il doit être compté entre les papes légitimes.

LIVRE NEUVIÈME.

Ath. ad. solit.

La guerre allumée dans le sein de l'Eglise jetoit dans tout l'empire plus de trouble et de désordre que n'en avoient causé les fureurs de l'idolâtrie. Ceux qu'on cherchoit à détruire étoient en plus grand nombre, et la cause n'étoit pas moins importante : le paganisme avoit attaqué Dieu ; la doctrine d'Arius attaquoit le fils de Dieu, consubstantiel à son père ; et la persécution, quoique moins sanglante, ne marchoit pas avec moins de fracas et d'appareil. Athanase, plus brillant encore par les outrages dont on l'accabloit que par l'éclat de ses vertus, avoit l'honneur de voir sa cause unie avec celle de Jésus-Christ : on demandoit à la fois aux fidèles de souscrire à la condamnation d'Athanase et d'entrer dans la communion des ariens. On n'entendoit parler que de nouvelles ordonnances : on voyoit courir de ville en ville des soldats, des greffiers, des officiers du palais portant des menaces pour les évêques et les magistrats, des sentences et des fers pour les peuples. Ils étoient accompagnés d'ecclésiastiques ariens qui leur servoient d'espions et de satellites. Partout on crioit aux évêques : *Signez, où sortez de vos églises.* On les traînoit à la cour : on les enfermoit sans leur permettre de voir l'empereur ; ils ne sortoient qu'après avoir signé, ou pour aller en exil. Constance s'efforçoit de grossir la liste des souscripteurs, afin de donner de la considération à l'hérésie dont il étoit le chef, s'imaginant que ces noms multipliés étoient pour l'arianisme autant de titres de noblesse. *Il espéroit apparemment*, dit saint Athanase, *changer la vérité en changeant les hommes ; mais,*

ajoute-t-il, *quoiqu'il fût déshonorant aux évêques de succomber à la crainte, il l'étoit encore plus aux ariens d'employer la terreur : c'étoit une preuve de la foiblesse de leur doctrine ; car ce n'est ni par les épées ni par les soldats qu'on prêche la vérité ; elle ne connoît d'autres armes que la persuasion.*

Le fort de l'orage devoit tomber sur l'église d'Alexandrie. Il falloit en faire sortir Athanase, et Constance se trouvoit très-embarrassé. Aussitôt après le concile de Milan il avoit écrit à Maxime, gouverneur d'Egypte, d'ôter à l'évêque et de donner aux ariens tout le blé qui devoit être distribué aux églises selon la fondation de Constantin, et de permettre à tout le monde d'insulter et de maltraiter ceux de la communion d'Athanase. Cependant il n'avoit pas oublié le serment qu'il avoit fait au saint évêque de ne plus le condamner sans l'entendre, et de le maintenir dans son siége malgré les rapports de ses ennemis. Il avoit confirmé ce serment par plusieurs lettres. Il n'osoit donc, de peur de se parjurer par écrit, signer l'ordre de le chasser de son église. Rien n'est plus inconséquent que l'injustice aveuglée par la passion. Il fit exécuter l'ordre sans l'écrire. Il envoie en Egypte deux de ses secrétaires, Diogène et Hilaire. Ceux-ci, s'étant fait accompagner des magistrats, vont trouver l'évêque, et lui signifient de sortir d'Alexandrie. Il demande à voir l'ordre de l'empereur ; ils ne peuvent en produire aucun. Le peuple, informé de cette démarche, menace de courir aux armes. Les envoyés prennent le parti de se retirer, et de mander les légions d'Egypte et de Libye. Quelques jours après, le duc Syrien, étant arrivé à leur tête, presse le prélat d'aller à la cour. Athanase, fondé sur le serment et sur les lettres de Constance, refuse de partir sans un ordre exprès. Mais, pour parer aux suites fâcheuses que pourroit avoir son refus, il offre de se contenter d'un ordre signé de Syrien ou de Maxime. Ils n'en veulent signer aucun. Syrien, effrayé des cla-

An. 356.
Ath. Apol. 1, 2. et ad solit.
Phot. vit. Ath.
Hermant, vie de S. Ath. l. 7, c. 14 et suiv.

meurs du peuple, paroît s'adoucir; il promet avec serment, en présence de plusieurs témoins, de ne plus troubler l'église d'Alexandrie, mais d'informer l'empereur, et d'en attendre de nouveaux ordres. Il donne cette promesse par écrit le dix-septième de janvier, Constance étant consul pour la huitième fois avec Julien: elle fut mise entre les mains de Maxime.

Cependant, la nuit d'avant le vendredi, neuvième de février, Syrien, à la tête de plus de cinq mille légionnaires armés de toutes pièces, l'épée nue et conduits par des ariens, vient à l'église de Théonas. Athanase y étoit en prière avec son peuple, selon la coutume, parce qu'on devoit le lendemain célébrer le saint sacrifice, qu'on n'offroit pas alors tous les jours. Au son des trompettes et des autres instrumens de guerre le peuple est saisi d'effroi. Mais Athanase, sans changer de couleur ni de contenance, fait entonner par un diacre le psaume cent trente-cinquième : *Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est plein de bonté,* et tout le peuple répondoit, *parce que sa miséricorde est éternelle.* Pendant qu'on chantoit ce psaume les soldats rompent les portes; ils se jettent dans l'église; ils font retentir leurs armes et briller leurs épées. Syrien ordonne de tirer; les flèches volent: aussitôt les cris des meurtriers, ceux des blessés et des mourans, les efforts des soldats pour entrer, des fidèles pour sortir au travers des lances et des épées, la rage dans les uns, la pâleur et l'épouvante dans les autres, tous pêle-mêle se précipitant, se foulant aux pieds, offrent de toutes parts un affreux désordre. Athanase restoit assis sur son siége; il exhortoit son clergé à la prière, et le duc animoit ses soldats. En vain le peuple conjure à grands cris le saint évêque de sauver sa vie: alarmé pour son troupeau, mais intrépide pour lui-même, il leur ordonne de se retirer tous, et s'obstine à rester le dernier. Presque tous étoient sortis, lorsqu'une troupe de clercs et de moines l'entraîne malgré lui

comme dans un flot, et, se serrant de toutes parts autour de lui, ils l'emportent tout froissé et à demi-mort au travers des soldats qui avoient investi le sanctuaire et l'église. Dieu aveugla ses ennemis, et le déroba comme par miracle à leur fureur. Qu'on se représente les violences par lesquelles Grégoire avoit, quinze ans auparavant, signalé son arrivée : les meurtres, les profanations, le pillage des autels, les outrages faits aux vierges, les cruautés exercées sur les ecclésiastiques et sur les laïcs fidèles à leurs évêques, Alexandrie vit renouveler toutes ces horreurs. Cette église fut abandonnée à une troupe de scélérats, dont le duc Syrien étoit encore le plus traitable. Les autres étoient le duc Sébastien, manichéen ; Cataphronius, nommé gouverneur d'Egypte à la place de Maxime ; le comte Héraclius, Faustin, trésorier-général, qui n'étoit qu'un libertin et un bateleur, tous munis de commissions de l'empereur. Les évêques ariens enchérissoient encore sur la barbarie de ces officiers. Second, évêque de Ptolémaïde, écrasa un prêtre à coups de pieds.

Les catholiques dressent un procès-verbal de ces excès, à dessein d'en instruire le prince. Syrien veut les forcer à supprimer cet acte. Plusieurs vont le conjurer de leur épargner cette nouvelle violence; il les fait chasser à coups de bâton. Il envoie à diverses reprises le bourreau de sa troupe et le prevôt de la ville pour enlever les armes qu'on avoit trouvées dans l'église, et qu'on y avoit suspendues comme un témoignage de ses attentats sacriléges : mais les catholiques s'y opposent. Ils envoient à Constance une requête que saint Athanase nous a conservée ; ils y exposent tout ce qu'ils ont souffert ; ils font souvenir l'empereur de ses sermens ; ils protestent qu'ils sont prêts à mourir plutôt que d'accepter un autre évêque. Constance, sourd à leurs plaintes et à leurs demandes, autorise tout ce qui s'est passé : il ordonne de poursuivre Athanase. Le comte Héraclius menace de

la part de l'empereur toute la ville de lui ôter le pain de distribution, les magistrats de les réduire en esclavage, les païens mêmes d'abattre leurs idoles, s'ils n'obéissent au prélat que le prince va envoyer. Les païens, pour sauver leurs dieux, signèrent tout ce qu'on voulut; et comme ils étoient encore en grand nombre dans Alexandrie, la liste de leurs noms combla de joie l'empereur, qu'on n'eut garde d'avertir que tous ces souscripteurs n'étoient que des idolâtres. Quelques jours après, Héraclius, Cataphronius et Faustin, jaloux sans doute des succès de Syrien, accoururent à la tête d'une bande de païens et de scélérats à l'église nommée *la Césarée;* ils étoient altérés de sang. Mais, comme le peuple étoit sorti, ils n'y trouvèrent qu'un petit nombre de femmes et de filles, qu'ils maltraitèrent. Voulant se signaler par quelques exploits, ils emportèrent tous les meubles de l'église, jusqu'à la table de l'autel, et les brûlèrent dans le parvis. Les païens jetoient de l'encens dans ce feu en invoquant leurs dieux, et s'écrioient : *Vive l'empereur Constance qui est revenu à notre religion! vivent les ariens qui ont abjuré le christianisme!*

Ath. Apol. 1, 2. *et ad solit. et de synod. et de fugâ suâ, et ad episc. Æg. et Lib. c.* 7. *Greg. Naz. or.* 21. *Amm. l.* 22, *c.* 11. *Soc. l.* 4, *c.* 9.

Telles étoient les violences par lesquelles on préparoit la voie au nouvel évêque. Il arriva enfin quelque temps avant Pâques. C'étoit encore un Cappadocien, nommé George, fils d'un foulon, premièrement parasite, ensuite receveur public, enfin banqueroutier. Obligé de prendre la fuite, il erra de province en province, jusqu'à ce que trente évêques ariens, assemblés à Antioche avant le concile de Milan, jetèrent les yeux sur lui pour le mettre à la place d'Athanase. Ils le firent prêtre avant qu'il fût chrétien : on va jusqu'à croire qu'il ne le fut jamais; et ils l'ordonnèrent évêque d'Alexandrie. Il n'avoit ni connoissance des lettres, ni politesse, ni même le masque de la piété; mais il ne manquoit d'aucun des talens d'un cruel et violent persécuteur. L'argent des pauvres et celui des églises, qu'il

fit passer dans la suite aux favoris et aux eunuques, couvrit tous ses vices, et lui tint lieu de mille vertus. Constance, né pour être trompé, lui prodiguoit dans ses discours et dans ses lettres les titres les plus pompeux : il l'appeloit *un prélat au-dessus de toute louange, le plus parfait des docteurs, le guide le plus expert dans le chemin du ciel.* Il ne pouvoit trouver d'éloges assez emphatiques pour honorer ce méchant prélat, qui s'épargnoit même la contrainte de l'hypocrisie.

Il entra dans Alexandrie au milieu d'une troupe de soldats commandés par le duc Sébastien. C'étoit l'arrivée d'un conquérant. Il prit cependant quelques jours de repos, et ne commença la guerre qu'après Pâques. Alors, au premier signal, les soldats de Sébastien se répandent dans la ville et aux environs ; on pille les maisons, on ouvre jusqu'aux tombeaux pour chercher Athanase; on brûle les monastères. Les femmes ariennes, avec une fureur de bacchantes, faisoient mille outrages aux femmes catholiques. Tout retentissoit de coups de fouets. Le duc lui-même avoit horreur des cruautés dont il étoit le ministre : comme il avoit fait fouetter plusieurs catholiques, les ariens, mécontens de l'exécution, qui leur avoit paru trop ménagée, le menacèrent de mander aux eunuques qu'il ne les servoit qu'à regret; et cet esclave de cour, tremblant à cette menace, fit recommencer le supplice jusqu'à ce que les ariens fussent satisfaits. Quelques jours après, le duc, à la sollicitation de l'évêque, va, à la tête de trois mille soldats, se jeter sur le peuple assemblé hors de la ville, dans un cimetière, pour éviter la communion des ariens. Là se commirent tous les excès dont une soldatesque brutale est capable quand on lui sait gré de sa barbarie. On employa les chevalets, les flammes, les ongles de fer. Par un raffinement de cruauté on fit battre un grand nombre de vierges et d'autres personnes avec des branches de palmier armées de toutes leurs

pointes. Plusieurs en moururent. On cachoit les corps de ces martyrs; on ne les rendoit que pour de grosses sommes d'argent; autrement on les faisoit dévorer par des chiens. Ceux qui donnoient retraite aux catholiques étoient traités avec rigueur ; c'étoit un crime de les soulager de quelques aumônes : les païens eux-mêmes détestoient ces inhumanités, et maudissoient les ariens, qu'ils regardoient comme des bourreaux.

Constance avoit ordonné de chasser les évêques hors de leurs villes épiscopales ; mais George ne se contentoit pas de les arracher à leur troupeau : après les avoir fait meurtrir de coups, on les envoyoit, les uns aux mines; c'étoit surtout à celles de Phœno en Arabie, où l'on mouroit en peu de jours; les autres au fond des déserts : et, pour les faire périr par la fatigue du voyage, les évêques de la Thébaïde et ceux de la basse Egypte, se croisant les uns les autres, étoient traînés, les premiers aux déserts d'Ammon ; les autres aux solitudes de la grande Oasis, contrées également affreuses, et que des plaines immenses de sables brûlans rendoient inhabitables. Ces prélats vénérables, courbés sous le poids de leurs fers, plusieurs même de leur vieillesse, évêques avant la naissance de l'hérésie, dont ils étoient les victimes, traversoient les déserts en chantant des hymnes, et ne plaignoient que leurs persécuteurs. Quelques-uns moururent en chemin, et honorèrent de leur sépulture ces solitudes arides, redoutées même des bêtes féroces. Pour remplacer les évêques bannis, George vendoit les églises à des décurions ariens, qui achetoient ainsi l'exemption des charges civiles à des libertins, à des hommes flétris par leurs crimes, à des païens : il les y faisoit établir à main armée.

Epiph. hær. 76. Amm. l. 22, c. 11. Soz. l. 4, c. 9.

Le nouveau prélat, autant pour racheter l'impunité de tant de crimes que pour satisfaire son avarice et celle des eunuques, qu'il falloit sans cesse désaltérer, se mit à faire le métier de partisan. Il prit la ferme du

salpêtre, qu'on tiroit tous les ans en grande abondance du lac Maréotis ; il s'empara de toutes les salines et de tous les marais où croissoit le *papyrus*. Autorisé par les magistrats, qui se vendoient à tous ses caprices, il s'avisa d'imposer un tribut sur les morts ; il fit fabriquer un grand nombre de cercueils, dont on étoit forcé de se servir pour porter les corps à la sépulture, et il en tiroit un droit. Oubliant sa dignité, qui n'inspire que des conseils de justice et de douceur, dit un auteur païen, il se chargeoit de l'odieux personnage de délateur. Il travailloit à la ruine de son peuple par les avis qu'il donnoit à Constance : on dit qu'il voulut persuader à ce prince que l'empereur étoit propriétaire de toutes les maisons d'Alexandrie, et qu'en cette qualité il en devoit retirer les revenus, parce qu'il avoit succédé aux droits d'Alexandre le grand, qui avoit fait bâtir la ville à ses dépens. La tyrannie, jointe à tant de bassesse, alluma contre lui une haine si furieuse, que le peuple l'attaqua dans l'église même, et l'auroit mis en pièces, s'il n'avoit promptement pris la fuite. Il alla se réfugier à la cour. On chassa aussitôt de toutes les villes les évêques nouvellement intrus ; mais le duc d'Egypte ne tarda pas à les rétablir. Bientôt on vit arriver à Alexandrie un secrétaire de l'empereur chargé de châtier les habitans. Il y en eut un grand nombre qui furent tourmentés et battus de verges. George revint peu de temps après, aussi détesté qu'auparavant, mais plus redouté.

Athanase étoit resté quelques jours caché dans Alexandrie avec tant de précaution, que les fidèles même ne connoissent pas le lieu de sa retraite. A l'arrivée de George, il s'enfuit dans les déserts. Peu de temps après, il retourna sur ses pas, dans le dessein d'aller trouver l'empereur. Il se fioit sur sa propre innocence, et ne pouvoit se persuader que le prince eût oublié ses promesses et ses sermens. Mais il n'en fut que trop con-

Ath. Apol. ad Const. Rufin, l. 1, c. 18. Soz. l. 4, c. 9.

vaincu par la lecture de deux lettres de Constance. L'une étoit adressée aux habitans d'Alexandrie; il les exhortoit à obéir à George, qu'il combloit de louanges; il menaçoit de toute son indignation les partisans d'Athanase, dont il traçoit le portrait le plus affreux. L'autre étoit écrite aux deux rois d'Ethiopie, Aïzan et Sazan: l'empereur leur ordonnoit, comme à des vassaux, d'envoyer en Egypte Frumentius, ordonné évêque par Athanase, afin qu'il y vînt puiser la saine doctrine dans les instructions de George, et de mettre Athanase lui-même, s'il étoit dans leurs états, entre les mains des officiers romains. Athanase apprit en même temps qu'on gardoit tous les passages, qu'on examinoit tous ceux qui sortoient d'Alexandrie, qu'on visitoit tous les vaisseaux. Il se retira donc dans les sables de l'Egypte, et il y resta jusqu'à la mort de Constance. D'abord il vécut avec les moines qui habitoient ces retraites; et ces hommes angéliques, consommés dans la pratique des plus sublimes vertus, trouvoient dans le nouvel anachorète un maître et un modèle. Athanase, au milieu de ces solitudes, recueillit un héritage plus précieux pour lui que tous les trésors d'Alexandrie: c'étoit une tunique de peaux de brebis que lui avoit laissée saint Antoine, mort quelque temps auparavant, à l'âge de cent cinq ans. Les soldats poursuivirent le saint évêque jusque dans ces affreuses contrées. Pour épargner à ses hôtes les mauvais traitemens et les massacres, il s'enfonça plus avant dans les déserts, où il ne recevoit de secours que d'un chrétien fidèle, qui lui apportoit, au hasard de sa vie, les alimens les plus nécessaires. Il se tint même long-temps enfermé dans une citerne sèche, dont il fut encore obligé de sortir, parce qu'on l'avoit trahi. Ce héros de la foi, fuyant, poursuivi, abandonné, manquant de tout, excepté de la grâce divine, forgeoit au fond de ces déserts des foudres qui alloient frapper George et les ariens au milieu d'Alexandrie;

et, dans des alarmes continuelles, il trouva en lui-même, ou plutôt en Dieu qui le couvroit partout de ses ailes, assez de repos et de force pour composer une grande partie de ces ouvrages pleins d'onction, d'éloquence et de lumières, qui feront toujours l'instruction et l'admiration de l'Eglise.

Les ariens croyoient n'avoir rien fait tant qu'ils n'auroient pas dompté Osius, qu'on appeloit le père des évêques et le chef des conciles. Constance le mande, l'exhorte, le prie : Osius déconcerte l'empereur par la force de ses paroles, et retourne à son église. Les ariens aigrissent le prince; il écrit, il caresse, il menace; Osius demeure ferme. Constance mande de nouveau ce vieillard, âgé de cent ans, et le retient en exil à Sirmium pendant une année entière. On tint dans la Gaule un concile à Béziers, où saint Hilaire de Poitiers confondit les ariens, et leur chef Saturnin d'Arles, qui présidoit au concile. La plupart des évêques de Gaule se séparent de Saturnin et des ariens; mais ceux-ci mettent dans leur parti le César Julien, qui ne regardoit que de loin ces orages de l'Eglise; et Constance, trompé par une fausse relation, exile Hilaire, et Rhodane, évêque de Toulouse : il les relègue en Phrygie; il fait meurtrir de coups les clercs de l'église de Toulouse; leur évêque meurt dans son exil. Ce fut, selon quelques auteurs, dans cet exil même que saint Hilaire composa contre Constance le livre dont nous avons parlé, quoiqu il soit plus vraisemblable que cet ouvrage n'a été fait qu'après son retour, en 360. Cet écrit a sans doute besoin d'excuse pour les traits injurieux qui sont lancés sans ménagement contre la personne de l'empereur; mais il renferme un témoignage précieux, qui fait honneur à ces saints évêques. Saint Hilaire y fait voir à Constance l'abus de la violence en fait de religion, par ces belles paroles : *Dieu nous a enseigné à le connoître; il ne nous y a pas contraints.*

Ath. ad solit.
Hilar. in Const.
Baronius.
Hermant, vie de S. Ath. l. 7, c. 28.
Till. arian. art. 47, 61. et vie de S. Hil. art. 6, 7.

Il a donné de l'autorité à ses préceptes en nous faisant admirer ses opérations divines : il ne veut point d'un consentement forcé. Si l'on employoit la violence pour établir la vraie foi, la doctrine épiscopale s'éleveroit contre cet abus, elle s'écrieroit : Dieu est le dieu de tous les hommes ; il n'a pas besoin d'une obéissance sans liberté ; il ne reçoit pas une profession que le cœur désavoue : il ne s'agit pas de le tromper, mais de le servir. Ce n'est pas pour lui, c'est pour nous que nous devons lui obéir. Tels étoient aussi les sentimens de saint Athanase. Tous ces illustres exilés essuyèrent les traitemens les plus durs et les plus cruels. Le comte Joseph, à Scythopolis, fut le seul qui osa conserver de l'humanité à leur égard : il retira dans sa maison saint Eusèbe de Verceil, persécuté par l'évêque Patrophile.

Soc. l. 2, c. 27, 38. Soc. l. 4, c. 19. 20, 26. Till. arian. art. 62, et suiv.

L'hérésie, soutenue de la puissance souveraine, triomphoit avec insolence. La nouvelle capitale ne fut pas exempte de troubles. Macédonius obtint de l'empereur un édit qui ordonnoit de chasser des villes les défenseurs de la consubstantialité, et d'abattre leurs églises. Armé de cet édit, le prélat impitoyable mit en œuvre les plus extrêmes rigueurs pour forcer les catholiques à communiquer avec les ariens. La persécution s'étendit sur les novatiens, attachés comme les catholiques à la foi du consubstantiel. Cette conformité de souffrances unissoit leurs cœurs ; elle auroit même réconcilié leurs esprits, sans la jalousie de quelques schismatiques qui s'y opposèrent. En exécution du nouvel édit, on abattit une église que les novatiens avoient à Constantinople. Ils s'assemblent aussitôt, hommes, femmes, enfans ; et, sans résister à l'ordre de l'empereur, ils laissent démolir l'église : mais ils en recueillent les matériaux, les transportent au-delà du golfe, dans le quartier nommé *Syques*, et ils l'eurent rebâtie en ce lieu presqu'en aussi peu de temps qu'il en avoit fallu pour la détruire. Julien, leur ayant rendu dans la suite l'ancienne place,

ils y reportèrent les mêmes matériaux, reconstruisirent l'église, et la nommèrent *Anastasie*, c'est-à-dire *la résurrection*. Macédonius poursuivoit partout les novatiens. Ayant appris qu'ils étoient en grand nombre dans la Paphlagonie, et surtout à Mantinium, il y envoya, avec la permission de l'empereur, quatre cohortes de soldats pour les exterminer, ou les forcer à faire profession d'arianisme. Les habitans de Mantinium, échauffés d'un zèle plus ardent que conforme à l'Evangile, s'arment à la hâte de tout ce qui se présente sous leurs mains, marchent contre ces troupes, se battent en désespérés, perdent beaucoup de leurs gens, mais taillent en pièces presque tous les soldats. Ce malheureux succès indisposa l'empereur. Un autre événement acheva de l'irriter. L'église des Saints-Apôtres, où reposoit le corps de Constantin, menaçoit déjà ruine. Macédonius fit de sa propre autorité transporter le corps dans l'église de Saint-Acace. Le peuple se divisa en deux factions; les uns s'écrioient que c'étoit un sacrilége de remuer les cendres de leur fondateur; les autres prenoient le parti de l'évêque : la querelle devint meurtrière. Il y eut un furieux combat dans l'église même de Saint-Acace. Le portique et le parvis furent inondés de sang. L'empereur imputa ce massacre à Macédonius; il le taxa d'une témérité criminelle, pour avoir entrepris, sans sa permission, de déplacer le corps de son père. Ce prélat, brouillon et violent, voulut être hérésiarque : il s'accordoit avec les sémi-ariens sur la ressemblance de substance entre le Père et le Fils, mais il nioit la divinité du Saint-Esprit Les sectateurs de cette nouvelle erreur furent appelés tantôt macédoniens, tantôt marathoniens, parce que Marathonius, évêque de Nicomédie, aida beaucoup à la naissance de cette hérésie, et la défendit avec chaleur. Cette secte, qui s'étendit parmi le peuple et jusque dans plusieurs monastères, n'eut cependant ni évêque ni église particulière jusqu'au règne d'Arcadius.

Amm. l. 16, c. 1. Zos. l. 3. Suid. in Ἐξισούμενος.

Pendant que l'empereur livroit l'Eglise en proie aux hérétiques, Julien travailloit à délivrer la Gaule des barbares qui la désoloient. L'entreprise paroissoit au-dessus de ses forces : que pouvoit-on attendre d'un jeune prince sans expérience, étranger dans un camp, nourri dans l'ombre des écoles, obligé d'apprendre les exercices militaires dans le temps qu'il falloit livrer des batailles? Revêtu d'un nom sans pouvoir, il ne venoit au secours de cette province qu'avec une poignée de soldats, dont les officiers étoient autant d'espions devoués à l'empereur; il n'y trouvoit que des troupes affoiblies par la désertion et par les défaites, abâtardies par l'habitude de se laisser vaincre, sans émulation, sans discipline. Il sembloit que Constance, toujours ombrageux, ne l'avoit choisi que parce qu'il le croyoit incapable; et ce prince, retenant d'une main ce qu'il paroissoit lui donner de l'autre, avoit pris des mesures pour lui dérober jusqu'à la gloire des hasards heureux, en lui attachant en apparence pour conseil, et en effet pour maître, le général Marcel, qui devoit avoir tout l'honneur des succès, tandis qu'on ne laissoit à Julien que la honte des échecs. Dans une situation si délicate, Julien sut forcer tous les obstacles qu'on mettoit à sa réputation. Pendant l'hiver qu'il passa dans Vienne, il s'appliqua à connoître ses soldats, sa province, ses ennemis ; il puisa dans la profondeur de son génie toutes les ressources de la science militaire; il s'affranchit de ses surveillans en les rendant inutiles; et, dès le printemps suivant, avant que d'avoir vu la guerre, il se trouva plus grand capitaine que ceux qu'on avoit chargés de le conduire.

Amm. l. 16, c. 5. Mamert. Paneg. c. 11.

Son exemple, plus encore que sa vigilance, releva la discipline, et d'une armée tant de fois vaincue forma une armée invincible. La première loi qu'il s'imposa, fut celle de la tempérance. Persuadé que la vertu ne sait dresser qu'une table frugale, et que le corps ne se traite délicatement qu'aux dépens de l'esprit, il n'eut

pas besoin de consulter les mémoires de Constance. Ce prince avoit pris la peine de régler la table de Julien, comme celle d'un écolier qu'on enverroit aux études, dit Ammien; il avoit marqué dans un écrit de sa propre main la qualité des mets qu'il vouloit qu'on lui servît: Julien en retrancha tout ce qui sentoit la bonne chère; il voulut être nourri comme les simples soldats. Sa sobriété lui permettoit d'abréger le temps du sommeil; couché sur la terre nue ou sur une peau de bête, il se levoit au milieu de la nuit. Après avoir fait secrètement sa prière à Mercure, il travailloit aux dépêches, il visitoit lui-même les sentinelles, et donnoit le reste de la nuit à l'étude. La philosophie, l'éloquence, l'histoire, la poésie même, occupoient ses heures tranquilles. Entre les ouvrages qu'il composa dans la Gaule, les deux panégyriques de Constance sont des fruits de ses veilles. Il y soutint mal l'honneur de la philosophie, par la flatterie outrée que respirent ces deux discours. Il les démentit dans la suite, lorsqu'il put le faire impunément, par des invectives encore plus condamnables. Un ouvrage qui auroit mieux mérité de passer à la postérité, ce sont ses propres mémoires, qu'il avoit écrits à l'imitation de Jule César. Il employoit le jour aux affaires de la guerre, ou à faire des règlemens utiles pour l'armée et la province. Il se formoit aux exercices, et il se railloit lui-même de bonne grâce sur son peu d'habileté. Pour s'endurcir contre les incommodités les plus sensibles, il supportoit sans feu la rigueur des hivers de la Gaule.

Il passoit l'été dans son camp, l'hiver sur son tribunal, toujours occupé à repousser les barbares ou à défendre les peuples, toujours armé contre les ennemis ou contre les vices. Attentif à veiller sur les officiers de son palais, il réprimoit leur avidité naturelle. Il écoutoit les plaintes, et se piquoit de clémence dans les punitions: souvent il adoucissoit la rigueur des sentences prononcées par

Amm. ibid. Misop. Mamert. Paneg. c. 4.

les juges. Il servit les Gaulois autant par son équité que par ses victoires, en diminuant le poids des impositions, qui enlevoient à la province ce qui échappoit aux barbares. Quand il entra dans la Gaule, chaque tête taillable payoit vingt-cinq pièces d'or, qui faisoient environ trois onces et demie; quand il en sortit, ce tribut étoit réduit à sept pièces, toutes charges acquittées. Il avoit pour maxime de ne point faire remise des restes qui étoient dus au fisc, comme les princes les plus désintéressés l'avoient pratiqué avant lui : sa raison étoit que les riches demeurent toujours seuls reliquataires, parce que la contrainte n'épargne pas les pauvres dès les premiers momens de l'imposition : cependant sa générosité dérogea quelquefois à cette loi. Un gouvernement si équitable ne pouvoit manquer de lui gagner le cœur des Gaulois : leurs biens, leurs personnes, tout étoit à lui; souvent ils le forcèrent d'accepter de grandes sommes d'argent. Ils lui obéissoient avec zèle : c'étoit, disoient-ils tout d'une voix, un prince doux, accessible, plein de courage, de justice, de prudence, qni ne faisoit la guerre que pour le bien des peuples, et qui savoit les faire jouir des avantages de la paix.

Misop. Lib. or. 10, 12. Hilar. in Const. Eunap. in Max.

Ces belles qualités se trouvoient alliées à des travers, que lui imprima pour toute sa vie une éducation trop sophistique. Non content d'aimer les lettres et les sciences, il se confondoit lui-même avec les savans et les littérateurs. Faisant en public profession du christianisme, pour entretenir l'affection des peuples, il favorisoit tantôt les ariens, tantôt les catholiques; et saint Hilaire, dans ses écrits contre Constance, l'appelle un prince religieux. Mais les rhéteurs, les platoniciens, les magiciens d'Athènes, confidens secrets de son attachement à l'idolâtrie, venoient en Gaule se mêler, autour de lui, aux braves officiers qu'il employoit à la guerre. Julien se prêtoit à tout; il gagnoit des batailles, et faisoit des vers en l'honneur de ces prétendus illustres qui ac-

couroient de si loin pour admirer ses talens. Sa cour, bigarrée de manteaux de philosophes et de casaques militaires, offroit un spectacle aussi bizarre que le prince même : c'étoit à la fois un camp, une académie, une école de sophistes. Mais on n'y voyoit point de danseurs, de farceurs, de joueurs d'instrumens, ni de tous ces ministres de divertissemens frivoles. La bizarrerie de Julien étoit austère; il n'avoit aucun goût pour les plaisirs : ce n'étoit que le premier jour de l'année, et par coutume, qu'il permettoit de jouer des comédies. Il n'assistoit que rarement aux jeux du Cirque, encore n'y restoit-il que quelques instans. Cette humeur grave et sévère sympathisoit avec celle de Gaulois, qui ne connoissoient pas les théâtres, et qui prenoient la danse pour un accès de folie. Telle fut la conduite de Julien tant qu'il demeura dans l'Occident, et la dignité impériale n'y changea rien dans la suite.

La gloire de l'empire sembla passer avec lui dans la Gaule. Dès ce moment, le César fit le premier rôle dans les affaires, et cette province devint le théâtre le plus brillant de la valeur romaine. On y vit bientôt les villes relevées, les campagnes couvertes de trophées et de fertiles moissons, les barbares en fuite; partout la prospérité, la sûreté, l'abondance. Constance, si l'on en excepte son voyage de Rome, resta tristement enveloppé d'intrigues ténébreuses et de controverses de religion; et si les insultes des peuples voisins le firent quelquefois sortir de l'obscurité de sa cour, ce ne fut que pour des expéditions sans succès ou sans éclat. Tous les regards se tournèrent du côté de Julien.

Sa première campagne fut un glorieux apprentissage. C'étoit dans la Gaule un usage ancien, et qui subsista long-temps après, que les armées ne se missent en mouvement que vers le solstice d'été. Julien étoit encore à Vienne lorsqu'il apprit que la ville d'Autun venoit de courir le risque d'être prise et saccagée. Cette ville étoit

Amm. l. 16, c. 2, et l. 17, c. 8. Jul. ad. Ath. Lib. or. 12. Cassiod. l. 1, ep. 24. Alsat. illust. p. 398 et seq.

grande; mais elle n'avoit pour toute défense qu'une vieille muraille près de tomber en ruine. Les barbares, maîtres de tous les dehors, labouroient paisiblement le territoire; et les habitans, bloqués depuis plusieurs mois, n'attendoient que le moment de pouvoir se réfugier ailleurs. Le voisinage de Julien, dont la réputation commençoit à éclore, leur inspira plus de hardiesse. L'un d'eux, voyant un barbare qui poussoit sa charrue jusqu'au pied des murs, courut sur lui et l'enleva. Plusieurs autres en firent autant. Les ennemis irrités entreprennent d'escalader la ville à la faveur de la nuit. Au bruit qu'ils firent en plantant leurs échelles, un petit nombre de vétérans prennent les armes, pendant que les autres soldats trembloient de peur; et, s'étant donné pour signal le nom de Julien, ils accourent à la muraille, tuent les uns, et précipitent les autres. Leurs camarades, enhardis par cet exemple, font une sortie, repoussent les barbares, et en massacrent un grand nombre. A cette nouvelle, Julien, malgré les conseils de quelques lâches courtisans, se met en campagne avec ce qu'il avoit de troupes; il arrive à Autun le vingt-quatrième de juin, et, sans s'y arrêter, il poursuit les barbares qui se retiroient, résolu de les combattre à la première occasion.

De plusieurs routes qu'on lui proposoit, il préféra la plus courte, quoiqu'elle fût la plus périlleuse, à cause des forêts qu'il falloit traverser; mais il entendoit dire que Sylvain y avoit passé l'année précédente, et il se faisoit un point d'honneur de ne pas céder en courage à ce brave guerrier. Ne prenant avec lui que des troupes légères, il gagne promptement Auxerre. Les barbares campoient dans le voisinage; il les amusa quelque temps pour faire reposer sa troupe, et pour donner au reste de son armée le temps de le rejoindre. Les ennemis ayant pris la route de Troyes, il continue de les poursuivre; et, comme il étoit inférieur en nombre, il supplée à ce

désavantage par la conduite, et montre déjà toute l'habileté d'un vieux capitaine. Toujours sur ses gardes, il faisoit si bonne contenance, que les barbares, revenant sur lui de temps en temps, et le chargeant tantôt à droite, tantôt à gauche, ne purent jamais l'entamer. Il les prévenoit avec ses troupes légères dans tous les postes avantageux qui se trouvoient sur la route, et leur disputoit tous les passages. Après les avoir long-temps harcelés, comme ils doubloient le pas, et que ses troupes pesamment armées perdoient haleine, il fut obligé d'abandonner la poursuite. Ces petits avantages rendoient peu à peu le cœur aux soldats; et, pour exciter leur hardiesse par l'intérêt, il promit récompense à quiconque lui apporteroit la tête d'un ennemi. Après une marche assez périlleuse, il vint à Troyes, où il étoit si peu attendu, qu'il eut peine à s'en faire ouvrir les portes : on prenoit d'abord sa troupe pour un corps de barbares. Il ne s'y arrêta que pour donner quelque repos à ses soldats, et continua sa marche jusqu'à Reims, où il avoit marqué le rendez-vous de toute l'armée. C'étoit Marcel qui la commandoit à la place d'Ursicin, quoique celui-ci eût ordre de rester en Gaule jusqu'à la fin de la guerre.

Après divers avis, on se détermina à tourner vers Dieuse pour aller chercher les Allemands. L'armée marchoit en bon ordre, lorsque les ennemis, qui connoissoient le pays, s'étant mis en embuscade dans un bois, et profitant d'un brouillard épais, vinrent la prendre en queue. Deux légions qui formoient l'arrière-garde alloient être taillées en pièces, si elles n'eussent été promptement secourues par les troupes auxiliaires, qui repoussèrent les barbares. Ce fut pour Julien une leçon, qui a coûté bien plus cher à tant d'autres généraux; il apprit à redoubler de précautions, et à songer encore plus à la sûreté qu'à la diligence. Les ennemis étoient maîtres des villes qu'on nomme

aujourd'hui Strasbourg, Brumat, Seltz, Saverne, Spire, Worms et Mayence; c'est-à-dire, qu'ils en habitoient les campagnes, car les Allemands regardoient les villes comme des tombeaux, et n'osoient s'y renfermer. Au moment que Julien entroit dans Brumat, les barbares vinrent lui présenter la bataille : il l'accepta. Déjà son armée, rangée en forme de croissant, commençoit à les envelopper, lorsque les ennemis, voyant qu'ils avoient perdu dans le premier choc plusieurs de leurs gens, se retirèrent avec précipitation, et se sauvèrent dans les îles du Rhin.

Amm. l. 16, *c.* 3. *Jul. ad Ath. Lib. or.* 12.

Après leur retraite, Julien s'avança jusqu'à Cologne sans trouver de résistance. Il rétablit cette ville, ruinée depuis dix mois, et il y mit garnison. Un roi barbare vint l'y trouver pour lui faire des excuses et lui demander la paix : il n'obtint qu'une trève pour peu de temps. Cette expédition rendit la liberté et l'abondance à une grande ville de ces quartiers-là, que de fréquentes attaques avoient réduite aux plus tristes extrémités de la famine. On ne sait si c'est Trèves ou Tongres.

Amm. l. 16, *c.* 12, *et l.* 17, *c.* 6. *Till. art.* 39, 40, *et not.* 38. *Alsat. illust. p.* 300, *et seq.*

Gundomade et Vadomaire avoient rompu le traité fait deux ans auparavant. Ils s'étoient unis avec les Juthonges, autre peuplade d'Allemands qui habitoient vers la source du Danube, du côté de l'Italie. Constance sortit de Milan, et entra sur leurs terres par la Rhétie. Julien, pour les resserrer du côté de la Gaule, remonta le Rhin jusqu'à Bâle. On fit le dégât dans leur pays. Ils s'étoient retirés au fond de leurs forêts, après avoir embarrassé les chemins par de grands abattis d'arbres. Mais, comme l'armée romaine forçoit tous les passages, et que ces barbares étoient en même temps en guerre avec leurs voisins, ils eurent recours aux prières, et obtinrent encore la paix. Constance retourna à Milan; et Julien, après une campagne, qui donna de l'expérience à ce prince, du courage à ses troupes, et de grandes espérances aux Gaulois, alla passer l'hiver à Sens.

Ce ne fut pas pour lui un temps de repos. Il n'avoit pas affaire à des ennemis rassemblés en un corps, qui fixassent toutes ses vues sur un seul objet. C'étoient des essaims de barbares, tantôt séparés, tantôt réunis, qu'il étoit difficile de vaincre, difficile même d'atteindre, les uns en-deçà du Rhin, les autres au-delà, mais toujours prêts à franchir cette barrière, et qui partageoient son esprit en autant de soins qu'ils occupoient de territoires et que le Rhin offroit de passages. Il s'agissoit d'écarter tous ces nuages, de ramener dans les postes exposés les garnisons que la terreur avoit dispersées, de pourvoir dans des pays ruinés aux subsistances d'une armée toujours en mouvement, et dont les marches ne pouvoient être réglées que sur les courses imprévues des ennemis. Il venoit d'être associé pour la seconde fois à Constance dans le consulat. Pendant qu'il prenoit des mesures pour la campagne prochaine, une multitude de barbares vinrent l'assiéger dans la ville de Sens. Ils se flattoient d'autant plus de réussir, qu'ils savoient que le manque de vivres l'avoit obligé de séparer une partie de ses meilleurs corps, et de les distribuer en divers quartiers. Julien fit fortifier les endroits foibles de la ville; toujours la cuirasse sur le dos, il se montroit jour et nuit sur les remparts: il brûloit d'impatience d'en venir aux mains; mais il étoit retenu par la considération du petit nombre de ses troupes. Enfin, après trente jours de siége, les barbares, aussi peu constans dans l'exécution que prompts à entreprendre, perdirent courage et se retirèrent.

An 357.
Amm. l. 16, c. 3, 4.
Jul. ad Ath.

Marcel, quoiqu'il ne fût pas éloigné de Julien, ne s'étoit pas mis en peine de le secourir dans un péril si pressant. Il avoit cru sans doute suivre les intentions de Constance. Mais il est dangereux de se prêter aux vues de l'injustice : comme elle dégrade ceux qui la servent, elle en prend droit de les mépriser; et souvent, pour se disculper, elle se fait honneur de les punir. D'ailleurs Con-

Amm. l. 16, c. 4, 7, 8.

stance vouloit tenir Julien dans l'abaissement, mais il ne vouloit pas le perdre. La conduite du général excitoit les murmures; l'empereur le sacrifia sans regret à la haine publique; il lui ôta le commandement, et lui donna ordre de se retirer sur ses terres. Marcel prit cependant le parti de venir à la cour, dans l'espérance de se justifier en chargeant Julien : il comptoit sur la faveur que la calomnie trouvoit auprès du prince. Mais le César, se doutant de son dessein, fit partir en même temps son chambellan Euthérius, et lui confia le soin de le défendre. Marcel, qui ne savoit rien de cette précaution, arrive à Milan, et se plaint hautement de sa disgrâce : il étoit impétueux et fanfaron. Il se fait introduire au conseil; il déclame contre Julien avec beaucoup de chaleur; c'étoit, disoit-il, un jeune téméraire, un ambitieux, qui prenoit l'essor au point de ne plus reconnoître de supérieur. Après une invective fort animée, à laquelle il n'attendoit pas de réponse, il est surpris de voir paroître Euthérius, qui, de sang-froid et d'un ton modeste, réfute en peu de mots tous ses mensonges, développe ses indignes manœuvres, rend un compte exact de ce qui s'est passé au siége de Sens, et répond sur sa tête de la fidélité inviolable de son maître. Marcel, confondu, se retira à Sardique sa patrie. Le vertueux Euthérius soutenoit à la cour de Julien le rôle qu'il avoit fait inutilement dans celle de Constant. Sobre, uniforme dans sa conduite, à l'épreuve de tout intérêt, fidèle et d'un secret impénétrable, il ne profitoit de sa faveur que pour inspirer les mêmes vertus au jeune prince. Il s'efforçoit de corriger par ses sages conseils ce que l'éducation asiatique avoit laissé de léger et de frivole dans le caractère de Julien. Aussi ce rare courtisan eut-il un bonheur presque inconnu aux favoris : sa considération survécut à son maître; il ne fut pas obligé dans sa vieillesse d'aller cacher dans une retraite voluptueuse des richesses odieuses et injustement asquises.

Il passa ses dernières années à Rome, jouissant du repos d'une bonne conscience, chéri et honoré de tous les ordres de l'état.

La Gaule commençoit à respirer; mais les défiances perpétuelles de Constance rendoient sa cour un séjour moins assuré que la Gaule. Les délateurs, plus dangereux que les barbares, étoient secrètement excités par les favoris, qui profitoient des confiscations. Rufin, préfet du prétoire; Arbétion, général de la cavalerie, l'eunuque Eusèbe et plusieurs autres s'enrichissoient de condamnations. Tout étoit crime de lèse-majesté : la sottise même et la superstition devenoient un attentat contre le prince; et, s'il en faut croire Ammien, ce fut moins par zèle pour la religion chrétienne que par l'effet d'une crainte pusillanime que Constance fit en ce temps-là plusieurs lois qui condamnoient à mort, et les devins et ceux qui les consultoient. Un autre Rufin, ce chef des officiers de la préfecture qui avoit gagné les bonnes grâces du prince en accusant Africain, ayant corrompu la femme d'un certain Danus, habitant de la Dalmatie, l'engagea à prendre la voie la moins périlleuse pour se défaire de son mari; c'étoit de l'accuser d'une conspiration contre l'empereur. Selon les instructions de ce fourbe, elle supposa que Danus, aidé de plusieurs complices, avoit dérobé le manteau de pourpre renfermé dans le tombeau de Dioclétien. Rufin accourt à Milan pour déférer ce forfait à l'empereur. Heureusement pour l'innocence, Constance chargea cette fois de l'information deux hommes incorruptibles; c'étoient Lollien, préfet du prétoire d'Italie, et Ursule, surintendant des finances. Ils se transportent sur les lieux; l'affaire est traitée à la rigueur; on met à la question les accusés. Leur constance à nier le crime embarrassoit les commissaires; enfin la vérité éclata : la femme, pressée elle-même par les tourmens, avoua

Amm. l. 16, c. 4, 6. Cod. Th. l. 9. tit. 16, leg. 4, 5, 6.

son intrigue avec Rufin ; ils furent tous deux condamnés à mort, comme ils ne l'avoient que trop mérité. Mais Constance, irrité d'avoir perdu dans Rufin un zélé serviteur, envoie en diligence à Ursule une lettre menaçante, avec ordre de se rendre à la cour. Ursule, malgré ses amis qui trembloient pour lui, vient hardiment, se présente au conseil, rend compte de sa conduite et de celle de Lollien avec tant de fermeté, qu'il impose silence aux flatteurs, et force l'empereur d'étouffer son injuste ressentiment. Les innocens ne furent pas tous aussi heureux que Danus. Une maison fort riche fut ruinée dans l'Aquitaine, parce qu'un délateur, invité à un repas, ayant aperçu sur la table et sur les lits qui l'environnoient quelques morceaux de pourpre, prétendit qu'ils faisoient partie d'une robe impériale ; il s'en saisit, les alla présenter aux juges, qui ordonnèrent une recherche exacte pour découvrir où pouvoit être le reste de la robe. On ne trouva rien, mais la maison fut pillée. Il y avoit en Espagne une coutume singulière dans les festins : au déclin du jour, quand les valets apportoient les lumières, ils disoient à haute voix aux convives, *vivons, il faut mourir.* Un agent du prince, qui avoit assisté à un de ses repas, fit un crime de ce qui n'étoit qu'un usage ; il sut si bien envenimer ces paroles, qu'il y trouva de quoi perdre une honnête famille. Arbétion, l'un des principaux auteurs de ces calomnies, se vit lui-même sur le point de succomber. On employa contre lui ses propres artifices. Le comte Vérissime l'accusa de porter ses vues jusqu'à l'empire, et de s'être fait faire d'avance les ornemens impériaux. Dorus, dont nous avons déjà parlé, se mit de la partie. On commença l'instruction du procès ; on s'assura des amis d'Arbétion ; le public attendoit avec impatience la conviction de ce personnage odieux. Mais la sollicitation des chambellans du prince arrêta tout à coup la pro-

cédure; on mit en liberté ceux qui étoient détenus pour cette affaire : Dorus disparut, et Vérissime demeura muet, comme s'il eût oublié son rôle.

L'impératrice Eusébie avoit fait un voyage à Rome l'année précédente, pendant l'expédition de Constance en Rhétie. Elle y avoit été reçue avec magnificence; le sénat étoit sorti au-devant d'elle. La princesse avoit de son côté récompensé par de grandes largesses l'empressement des habitans. Constance voulut aller à son tour recevoir les hommages de l'ancienne capitale de l'empire. Son dessein étoit d'y entrer en triomphe pour la victoire qu'il avoit remportée sur Magnence. Cette vanité n'avoit point d'exemple chez les anciens Romains, qui ne voyoient dans les guerres civiles qu'un sujet de larmes, et non pas une matière de triomphe. Après avoir ordonné tout l'appareil capable d'éblouir les yeux par la pompe la plus brillante, il prit la route d'Ocricoli, escorté de toutes les troupes de sa maison qui marchoient en ordre de bataille; repaissant de sa gloire les regards de ceux qui accouroient sur son passage, et se repaissant lui-même de leurs applaudissemens. A son approche de Rome, le sénat étant allé à sa rencontre, le prince, enivré de pompeuses idées, s'imaginoit voir ces anciens sénateurs supérieurs aux rois, mais dont ceux-ci n'étoient plus que l'ombre; et cette immense multitude qui sortoit à grands flots des portes de Rome sembloit lui annoncer tout l'univers rassemblé pour l'admirer. Précédé d'une partie de sa maison, et des enseignes de pourpre qui flottoient au gré des vents, il entra assis seul sur un char rayonnant d'or et de pierreries : à droite et à gauche marchoient plusieurs files de soldats couverts d'armes éclatantes; chaque bande étoit séparée par des escadrons de cavaliers tout revêtus de lames d'un acier poli et luisant. L'empereur, au milieu des cris de joie qui se joignoient au son des trompettes, gardoit une contenance roide et immobile; il ne tournoit la tête

Jul. or. 3.
Amm. l. 16, *c.* 10.
Idace.
Till. not. 39.

d'aucun côté; on remarqua seulement qu'il la baissoit au passage des portes, quoiqu'elles fussent fort élevées, et qu'il fût de fort petite taille : d'ailleurs il n'avoit d'autre mouvement que celui de son char. C'étoit une gravité de maintien qu'il affecta toute sa vie. Jaloux de sa dignité, il l'attachoit tout entière à la fierté de l'extérieur : jamais il ne fit monter personne avec lui dans son char; jamais il ne partagea l'honneur du consulat avec aucun particulier. Il fut reçu dans le palais des empereurs au bruit des acclamations d'un peuple innombrable, et sa vanité ne fut jamais plus agréablement flattée.

Amm. ibid. Pendant un mois qu'il resta dans cette ville fameuse, elle fut pour lui un spectacle toujours ravissant. Chaque objet ne lui laissoit rien attendre de plus beau, et son admiration ne s'épuisa jamais. Il vit cette place digne par sa magnificence d'avoir servi de lieu d'assemblée à un peuple juge souverain des rois et des empires; le temple de Jupiter Capitolin, le plus superbe séjour de l'idolâtrie; ces thermes qui sembloient autant de vastes palais; l'amphithéâtre de Vespasien, d'une élévation surprenante, et dont la solidité promettoit encore un grand nombre de siècles; le Panthéon; les colonnes qui portoient les statues colossales de ses prédécesseurs; le théâtre de Pompée, l'Odéum, le grand Cirque, et les autres monumens de cette ville qu'on appeloit la ville éternelle. Mais, quand on l'eut conduit à la place de Trajan, et qu'il se vit environné de tout ce que l'architecture avoit pu imaginer de plus noble et de plus sublime, ce fut alors que, confondu et comme anéanti au milieu de tant de grandeur, il avoua qu'il ne pouvoit se flatter de faire jamais rien de pareil. *Mais je pourrois bien*, ajouta-t-il, *faire exécuter une statue équestre semblable à celle de Trajan, et j'ai dessein de le tenter*. Sur quoi Hormisdas, qui se trouvoit à ses côtés, lui dit : *Prince, pour loger un cheval tel que celui-là*,

songez auparavant à lui bâtir une aussi belle écurie. Comme on demandoit au même Hormisdas ce qu'il pensoit de Rome : *Il n'y a,* dit-il, *qu'une chose qui m'en déplaise ; c'est que j'ai ouï dire qu'on y meurt comme dans le moindre village.*

Constance, frappé de tant de merveilles, accusoit la renommée d'injustice et de jalousie à l'égard de Rome, dont, disoit-il, elle diminuoit les beautés, tandis qu'elle se plaît à exagérer tout le reste. Il voulut payer à cette ville le plaisir qu'elle lui avoit procuré, et y ajouter quelque nouvel ornement. Auguste y avoit fait transporter d'Héliopolis, ville de la basse Egypte, deux obélisques, dont l'un avoit été placé dans le grand Cirque, l'autre dans le Champ-de-Mars. Il en étoit resté un troisième plus grand que les deux autres : il avoit de hauteur cent trente-deux pieds, et étoit chargé de caractères hiéroglyphiques qui contenoient des éloges de Ramessès. Les flatteurs, pour donner à Constance quelque avantage sur Auguste, lui persuadoient que la difficulté du transport avoit empêché ce prince de l'entreprendre. Mais, en effet, c'étoit par un sentiment de religion qu'Auguste avoit laissé cet obélisque dans le temple du Soleil, auquel il étoit consacré. Constantin, qui n'étoit pas retenu par le même scrupule, avoit donné ordre de l'enlever : il le destinoit à l'embellissement de sa nouvelle ville. On le transporta par le Nil à Alexandrie, où il resta couché sur terre en attendant qu'on eût construit un vaisseau propre à porter une masse si prodigieuse. Ce vaisseau devoit être monté de trois cents rameurs. Constantin étant mort avant que ce dessein fût exécuté, Constance changea la destination de l'obélisque et le fit venir à Rome par mer et par le Tibre. On ne put le faire remonter que jusqu'à trois milles de la ville. De là il fallut le conduire sur des traîneaux jusqu'au milieu du grand Cirque, où l'on vint à bout de le dresser à force de machines. On plaça sur la pointe

Amm. l. 17, *c.* 4. *Baronius.* *grut.* CXXXVI, 3.

une boule de bronze doré; et lorsqu'elle eut été peu après abattue d'un coup de foudre, on mit à la place des flammes de même métal. C'est le même obélisque que Sixte v a fait rétablir et dresser dans la place de de Saint-Jean-de-Latran.

Amm. l. 16, c. 10. *Themist. or.* 3, 4. *Symm. l.* 10, *ep.* 54. *Idace.*

La splendeur de Rome inspira à Constance des égards pour les habitans. Avant son entrée il avoit fait enlever de la salle du sénat l'autel de la Victoire, que Magnence avoit permis d'y replacer. Mais il ne porta aucune atteinte aux priviléges des vestales, qui subsistèrent jusque vers la fin du règne de Théodose le grand. Il conféra les sacerdoces aux païens distingués par leur naissance: il ne retrancha rien des fonds destinés aux frais des sacrifices. Précédé du sénat, qui triomphoit de joie, il parcourut toutes les rues de Rome, visita tous les temples, lut les inscriptions gravées en l'honneur des dieux, se fit raconter l'origine de ces édifices, et donna des louanges aux fondateurs. Il en fit assez pour plaire aux païens; mais il en fit trop, au gré de la religion chrétienne: cette vaine complaisance s'écartoit du plan de Constantin. Dans les courses de chevaux qu'il donna plusieurs fois, loin de s'offenser de la liberté du peuple, qui, dans ces occasions, s'émancipoit souvent jusqu'à plaisanter aux dépens de ses maîtres, il parut lui-même s'en divertir. Il ne gêna point le spectacle, comme c'étoit sa coutume dans les autres villes, en le faisant cesser à son gré; il ne voulut influer en rien sur la décision de la victoire. Il finissoit la vingtième année de son règne, et approchoit de la trente-cinquième depuis qu'il avoit été créé César: ce fut pour solenniser l'une ou l'autre de ces deux époques qu'il fit, selon l'usage, célébrer des jeux dans tout l'empire. Plusieurs villes lui envoyèrent des couronnes d'or d'un grand poids. Constantinople lui rendit cet hommage par une députation de ses principaux sénateurs, du nombre desquels devoit être Thémistius, dont l'élo-

quence étoit célèbre. L'empereur, pour honorer ses talens, lui avoit donné une place dans le sénat. Thémistius, n'ayant pu venir à Rome à cause d'une indisposition, envoya à l'empereur le discours qu'il avoit composé. Constance l'en récompensa en lui faisant ériger à Constantinople une statue d'airain; et l'orateur, pour ne pas demeurer en reste, prononça encore dans le sénat, dont il étoit membre, un autre discours où il n'oublia pas de prodiguer les éloges qu'on n'épargne guère aux princes les plus médiocres, lorsque la vanité de l'orateur s'évertue à disputer contre la stérilité de sa matière.

Dans le séjour de Rome, Eusébie fit une action exécrable, et capable de ternir encore plus de belles qualités qu'elle n'en possédoit. Elle étoit stérile, et jalouse jusqu'à la fureur d'Hélène, femme de Julien. Dès l'année précédente Hélène étoit accouchée en Gaule d'un enfant mâle. Mais la sage-femme, corrompue par argent, avoit fait périr l'enfant au moment de sa naissance. L'impératrice ayant, sous une fausse apparence de tendresse, engagé sa belle-sœur à l'accompagner à Rome, lui fit avaler un breuvage meurtrier, propre à servir sa criminelle jalousie, et à tarir dans les flancs d'Hélène la source de sa fécondité. *Amm. l.* 16, *c.* 10.

L'empereur auroit fort désiré de s'arrêter plus longtemps dans une ville où la majesté romaine respiroit encore, du moins dans les édifices. Mais le bruit des incursions des barbares l'obligeoit de se rapprocher des frontières. Les Suèves couroient la Rhétie, les Quades la Valérie; les Sarmates, exercés au brigandage, ravageoient la Mœsie supérieure et la seconde Pannonie. En Orient, les Perses envoyoient sans cesse des partis qui, voltigeant çà et là, enlevoient les hommes et les troupeaux. Les garnisons romaines étoient continuellement alertes, soit pour empêcher leurs pillages, soit pour leur enlever le butin. Musonien, préfet du prétoire, de *Amm. l.* 16. *c.* 9, 10, *et l.* 17, *c.* 5.

concert avec Cassien, duc de la Mésopotamie, homme de service et d'expérience, entretenoit des espions qui lui donnoient avis de tous les projets des ennemis. Il apprit par leur moyen que Sapor étoit engagé dans une guerre difficile et sanglante contre les Chionites, les Eusènes et les Gélanes, peuples barbares voisins de ses états. Il crut la conjoncture favorable pour déterminer ce prince à traiter avec l'empereur. Dans cette pensée, il envoie à Tamsapor, général des Perses cantonnés sur la frontière, des officiers déguisés, qui, dans des entrevues secrètes, lui persuadèrent d'écrire à son maître et de le porter à la paix. Tamsapor se chargea de la proposition. Mais comme Sapor étoit occupé à l'autre extrémité de la Perse, sa réponse ne vint que l'année suivante. Ces diverses alarmes contraignirent Constance de quitter Rome le vingt-neuf de mai, trente et un jours après son arrivée.

Theod. l. 2, c. 17. Soz. l. 4, c. 10. Coc. Th. lib. 16, tit. 2, leg. 13, 14. Till. arian. art. 67.

Il fut témoin de l'attachement des Romains pour le pape Libère, et de leur aversion pour Félix. On regardoit celui-ci comme un intrus : on disputoit à son clergé tous les priviléges ecclésiastiques; et sur la fin de l'année l'empereur fut obligé de les confirmer par deux lois, dont l'une est adressée à Félix. Avant son départ de Rome, il reçut à ce sujet une députation tout-à-fait extraordinaire. Les femmes des magistrats et des citoyens les plus distingués, ayant concerté ensemble, pressèrent leurs maris de se réunir pour demander à l'empereur le retour de Libère; elles les menaçoient de les abandonner, s'ils ne l'obtenoient, et d'aller trouver leur évêque dans son exil. Les maris s'en excusèrent sur la crainte d'offenser l'empereur, qui regarderoit cette démarche comme l'effet d'une cabale séditieuse : *Chargez-vous vous-mêmes de cette requête*, leur dirent-ils; *s'il vous refuse, du moins ne vous en arrivera-t-il aucun mal.* Elles suivirent ce conseil; et, s'étant parées de leurs plus beaux habits, elles vont se jeter aux pieds de

l'empereur, et le supplient d'avoir pitié de Rome privée de son pasteur et livrée à des loups ravissans. Constance leur ayant répondu qu'elles avoient un vrai pasteur dans la personne de Félix, elles jettent de grands cris, et ne témoignent que de l'horreur pour ce faux prélat. Le prince promet de les satisfaire; il expédie aussi-tôt des lettres de rappel en faveur de Libère, à condition qu'il gouvernera l'église de Rome conjointement avec Félix; et pour calmer le peuple, on fait dans le Cirque la lecture de ces lettres. Le peuple s'en moque; il s'écrie que rien n'est mieux imaginé; qu'apparemment, comme il y a dans le Cirque deux factions distinguées par les couleurs, on veut qu'elles aient chacune leur évêque. Enfin toutes les voix se réunissent pour crier: *Un Dieu, un Christ, un évêque.* Constance, confus de ces clameurs, tint conseil avec les prélats qui suivoient la cour, et consentit à rétablir Libère, pourvu qu'il voulût se réunir de sentiment avec eux.

L'empereur retourna à Milan, d'où étant allé en Illyrie vers le milieu de juillet, il resta trois ou quatre mois dans cette province, afin d'observer de plus près les mouvemens des barbares. Mais il s'occupoit bien davantage des affaires de l'Eglise. Les ariens étoient dans une agitation perpétuelle. Semblables, dit saint Athanase, à des gens inquiets qui changent sans cesse leur testament, à peine avoient-ils tracé une formule, qu'ils en composoient une nouvelle. Quelques-uns d'entre eux s'étant assemblés à Sirmium sur la fin de juillet, y dressèrent un formulaire impie, qu'on appela le blasphème de Sirmium. L'auteur fut Potame, évêque de Lisbonne, d'abord catholique, ensuite attiré au parti des ariens par une libéralité de l'empereur. Ce prince lui fit présent d'une terre du domaine qu'il souhaitoit avec passion, mais dont il ne jouit jamais, ayant été frappé d'une plaie mortelle, comme il alloit s'en mettre en possession. Osius, ce héros de la foi, qui jusqu'à l'âge de

Ath. ad solit. et Apol. 2, et epist. ad episc. c. 6.
Hilar. de synod. et in Const.
Hieron. de script. eccles. c. 97.
Phœb. contra arian.
Ruf. l. 1, c. 27.
S. Aug. l. 1, contra Parmen. c. 4, 5, 8.
Sulp. Sev. l. 2.
Soc. l. 2, c. 30, 31.
Soz. l. 4, c. 5, 14.
Philost. l. 4, c. 3.
Perronius ad Brit. reg.
Petav. ad

Epiph. p. 316. Baronius. Hermant, vie de S. Ath. l. 8, c. 2, 3, 4, 5. Eclairciss. Till. arian. art. 68, 69, et Osius, art. 9. Fleury, l. 13, c. 46. Vita Athan. inedit. benedict.

plus de cent ans avoit triomphé des plus rudes persécutions, retenu depuis un an à Sirmium, outragé dans la personne de ses parens que l'empereur accabloit d'injustice, maltraité lui-même, et meurtri de coups malgré son grand âge, succomba enfin ; et sa chute fut pour toute l'Eglise un sujet de deuil. Il signa la nouvelle confession arienne, et communiqua avec Ursace et Valens. Il avoit mille fois exposé sa vie ; mais, dit saint Hilaire, il aima trop son sépulcre, c'est-à-dire, son corps cassé de vieillesse. On ne put pourtant le forcer à souscrire à la condamnation d'Athanase ; et peu de temps après, étant de retour à Cordoue, comme il se sentoit près de mourir, il protesta contre la violence qu'on lui avoit faite, et anathématisa les ariens. Il mourut après soixante-deux ou soixante-trois ans d'épiscopat. Une autre plaie encore plus sensible à l'Eglise, et qui pénétra jusqu'à ses entrailles, ce fut la prévarication du premier pontife. Libère, dont la sainteté et la constance apostolique avoient fait jusqu'alors l'admiration de tous les fidèles, ne pouvant plus résister à l'ennui et aux incommodités de son exil, menacé de la mort, privé de la consolation qu'il tiroit de ses ecclésiastiques qu'on sépara de lui, céda enfin aux sollicitations de Fortunatien d'Aquilée et de Démophile de Bérée : celui-ci obsédoit ce saint pontife, et travailloit sans cesse à aigrir ses maux, plus encore par ses pernicieux conseils que par ses mauvais traitemens. Libère signa la formule de Sirmium, renonça à la communion d'Athanase, et embrassa celle des ariens. Les lettres qu'il écrivit ensuite au clergé de Rome, à l'empereur, aux évêques d'Orient, à Ursace et à Valens, à Vincent de Capoue, comparées avec cette conférence généreuse où, confondant Constance, il s'étoit attiré un glorieux exil, montrent de quelle hauteur peuvent tomber les âmes les plus élevées, et sont de tristes monumens de la foiblesse humaine. Des auteurs respectables le déchargent du moins de l'accusation d'hérésie : ils

prétendent qu'il ne signa pas la seconde formule de Sirmium, où la consubstantialité étoit condamnée; mais la première, dressée en 351, ou la troisième faite, selon quelques-uns, en 358, dans lesquelles le terme de *consubstantiel* étoit seulement supprimé. Nous laissons ces discussions aux théologiens, à qui elles appartiennent. Les humbles supplications du foible pontife ne purent encore cette année obtenir de l'empereur qu'il fût rétabli dans son église.

Constance revenoit d'Illyrie à Milan lorsqu'on lui présenta sur son chemin un captif fameux. C'étoit Chnodomaire, roi des Allemands, que Julien lui envoyoit comme un hommage de sa victoire. Il est temps de reprendre la suite des exploits de ce prince, et de rendre compte de la seconde campagne qu'il fit dans la Gaule. Marcel ayant été rappelé, Eusébie profita du mécontentement vrai ou apparent de l'empereur pour l'engager à donner à Julien un pouvoir plus étendu; et Constance y consentit, parce qu'il n'attendoit de ce jeune prince que de médiocres succès. Il n'en souhaitoit pas davantage. Il lui laissa donc le commandement absolu et la pleine disposition de toutes les opérations militaires. Il lui envoya Sévère en la place de Marcel, pour agir sous ses ordres. Ce général étoit un vieux guerrier, habile dans le métier des armes, mais sans orgueil, sans jalousie, disposé à obéir comme un simple soldat plutôt que de troubler les affaires par un faux point d'honneur. Julien ne fut pas aussi content des officiers chargés du gouvernement civil. Florence, préfet du prétoire, homme injuste, intéressé, insensible à la misère du peuple, s'accordoit mal avec le caractère équitable, généreux, compatissant, que montroit le César. Pentade, autre officier dont on ignore l'emploi, et qui étoit peut-être le même qui avoit eu tant de part à la mort de Gallus, esprit remuant et dangereux, ne cessoit d'agir sourdement contre Julien, parce que ce prince éclairoit ses

Jul. ad Ath. et or. 8. Lib. or. 12. Amm. l. 16, c. 10, 11. Zos. l. 3.

démarches et s'opposoit à ses entreprises. Au milieu de ces contradictions et de ces cabales, Julien eut un bonheur qui arrive rarement aux princes; il trouva un ami; c'étoit Salluste, Gaulois de naissance, plein de fidélité, de lumières et de franchise. Ce sage et zélé confident partageoit ses peines et ses plaisirs, l'éclairoit de ses conseils, le reprenoit de ses défauts; et toujours tendre, mais toujours libre, il savoit prêter à la vérité toutes les grâces qui la rendent utile en la rendant aimable. L'empereur en envoyant Sévère rappela à la cour Ursicin, qui, s'ennuyant d'être inutile en Gaule, revint avec joie à Sirmium. Il fut renvoyé en Orient avec le titre de général, pour consommer, s'il étoit possible, l'ouvrage de la paix, dont Musonien donnoit des espérances. Julien avoit pendant l'hiver augmenté ses troupes; il avoit enrôlé beaucoup de volontaires; et, ayant découvert dans une ville de la Gaule un magasin de vieilles armes, il les avoit fait réparer et distribuer à ses soldats.

Amm. l. 16, *c.* 11. *Lib. or.* 12,

Les Allemands frémissoient du mauvais succès de la dernière campagne, et ne respiroient que vengeance. Le pays étant désert, on n'apprenoit que fort tard les mouvemens des barbares. Julien, après le siége de Sens, pour prévenir de pareilles surprises, avoit établi depuis les bords du Rhin des courriers qui se communiquoient l'alarme de bouche en bouche, et la faisoient passer en peu de temps jusqu'à son quartier. Il fut donc bientôt averti, et se rendit en diligence à Reims. D'un autre côté, Barbation, devenu général de l'infanterie depuis la mort de Sylvain, partit d'Italie par ordre de Constance avec une armée de vingt-cinq mille hommes, et s'avança vers Bâle. Le projet de l'empereur étoit d'enfermer les ennemis entre les deux armées; mais, par un effet de sa défiance ordinaire, il avoit défendu à Barbation de se joindre à Julien. Cependant les Lètes, nation originaire de Gaule, transplantée ensuite en Germanie,

et enfin rappelée dans le pays de Trèves par Maximien, ayant apparemment fait alliance avec les Allemands, passèrent entre les deux camps, et, traversant avec une promptitude incroyable une grande partie de la Gaule, pénétrèrent jusqu'à Lyon. Leur dessein étoit de piller cette ville et d'y mettre le feu. On n'eut que le temps de barricader les portes; ils enlevèrent tout ce qui se trouva dans la campagne. A cette nouvelle le César détache trois corps de sa meilleure cavalerie pour se saisir des trois seuls passages par où il savoit que les barbares pouvoient revenir. Sa prévoyance ne fut pas trompée. Tous furent taillés en pièces : on reprit sur eux tout le butin : il n'échappa que ceux qui passèrent auprès du camp de Barbation. Celui-ci, loin de les arrêter, fit retirer les tribuns Bainobaude et Valentinien, depuis empereur, qui, par ordre de Julien, étoient venus occuper ce poste; et ce perfide général trompa Constance par un faux rapport : il lui manda que ces deux officiers ne s'étoient approchés de son camp que pour lui débaucher ses soldats. Constance les cassa sans autre examen.

Les barbares établis en-deçà du Rhin, effrayés de l'approche des deux armées, songèrent à leur sûreté. On ne pouvoit aller à eux que par des chemins montueux et difficiles. Ils tâchèrent de les rendre impraticables par les abatis d'arbres. Une partie se jeta dans les îles du Rhin, et de là ils insultoient à grands cris les Romains et le César. Afin de châtier leur insolence, Julien envoya demander à Barbation sept grandes barques, de celles qu'il avoit préparées pour passer le fleuve. Mais ce général aima mieux les brûler toutes que d'en prêter une seule à un prince qu'il haïssoit. Julien ne se rebuta pas. Ayant appris des prisonniers que dans la saison des grandes chaleurs les eaux du fleuve étoient basses en plusieurs endroits, il y fit entrer des troupes légères à la suite de Bainobaude, différent du précédent, et peut-être son fils. Ces soldats, partie à gué, partie sur

leurs boucliers qui leur servoient de nacelles, gagnèrent l'île la plus prochaine ; et, après avoir passé au fil de l'épée tous ceux qui s'y étoient retirés, sans épargner les femmes ni les enfans, ils y trouvèrent plusieurs bateaux, à l'aide desquels ils passèrent dans les autres îles. Enfin, lassés de carnage et chargés de butin, ils revinrent sans avoir perdu un seul homme. Ceux des ennemis qui purent se sauver de ce massacre se retirèrent sur la rive opposée.

Amm. ibid. Liban. ibid. Jul. ad Ath. Les Allemands avoient détruit Saverne, place importante qui servoit de ce côté-là de boulevard à la Gaule. Julien la rétablit en peu de temps, y mit garnison, et la pourvut de vivres pour un an. C'étoient des blés que les barbares avoient semés, et que les soldats de Julien moissonnèrent l'épée à la main. Il en resta de quoi nourrir l'armée pendant vingt jours. La malice de Barbation n'avoit laissé que cette ressource. D'un convoi considérable qu'on amenoit au camp quelques jours auparavant, il en avoit enlevé une partie et brûlé le reste. Les ennemis prirent eux-mêmes le soin de punir ce méchant homme. Il venoit d'établir un pont de bateaux, et il se préparoit au passage. Les Allemands, étant remontés au-dessus, jettent dans le fleuve de grosses pièces de bois, qui, heurtant rudement contre les barques, séparent les unes, brisent les autres, en coulent plusieurs à fond. En même temps ils profitent de la confusion où cet accident jetoit les Romains; ils passent eux-mêmes le Rhin, tombent sur Barbation, qui prend la fuite avec ses troupes, et le poursuivent jusqu'au-delà de Bâle. La plus grande partie du bagage et des valets de l'armée resta au pouvoir des ennemis. Ce fut là cette année le dernier exploit de Barbation. Ayant distribué ses soldats dans les quartiers d'hiver, quoiqu'on ne fût encore qu'au temps de la moisson, il retourna à la cour pour y faire à Julien, par ses calomnies, une autre espèce de guerre où il étoit bien plus sûr de réussir.

La fuite de Barbation augmenta l'audace des barbares. Ils regardoient aussi comme une retraite l'éloignement de Julien, qui s'occupoit à fortifier Saverne. Sept rois allemands, Chnodomaire, Uestralpe, Urie, Ursicin, Sérapion, Suomaire et Hortaire, réunissent leurs forces et s'approchent des bords du Rhin du côté de Strasbourg. Un soldat de la garde qui, pour éviter la punition d'un crime, avoit passé dans leur camp, redoubloit leur confiance, en leur assurant, comme il étoit vrai, que Julien n'avoit avec lui que treize mille hommes. Comptant sur une victoire certaine, ils envoient fièrement signifier au César qu'il ait à se retirer d'un pays conquis par leur valeur. Libanius rapporte que les députés présentèrent à Julien les lettres par lesquelles Constance avoit appelé les Allemands en Gaule du temps de Maxence, en leur abandonnant la propriété des terres dont ils pourroient se rendre maîtres. *Si vous rejetez ces titres de possession*, ajoutèrent-ils, *nous avons assez de force et de courage pour une seconde conquête ; préparez-vous à combattre.* Julien, sans s'émouvoir, retint dans son camp ces envoyés, sous prétexte qu'ils n'étoient que des espions, et que le chef des ennemis ne pouvoit être assez hardi pour les faire porteurs de paroles si insolentes. Ce chef étoit Chnodomaire, à qui les autres rois avoient déféré le principal commandement. Fier de ses victoires sur Décence, de la ruine de plusieurs grandes villes, et des richesses de la Gaule qu'il avoit long-temps pillée en liberté, il se croyoit invincible; et les entreprises les plus hasardeuses ne l'étonnoient pas. Son orgueil se communiquoit aux autres rois : ce n'étoit dans leur camp que menaces et que bravades ; et les soldats, voyant entre les mains de leurs camarades les boucliers de l'armée de Barbation, regardoient déjà les troupes de Julien comme des captifs qui leur apportoient leurs dépouilles.

L'armée des Allemands croissoit tous les jours. Ils avoient appelé à cette bataille tous leurs compatriotes qui étoient en état de porter les armes. Les sujets de Gundomade et de Vadomaire, à qui Constance venoit d'accorder la paix, massacrèrent le premier de ces deux princes qui vouloit les retenir, et se rendirent au camp malgré Vadomaire. Ils employèrent trois jours et trois nuits à passer le fleuve. Julien, qui étoit bien aise de les attirer en-deçà du Rhin, ayant appris qu'ils étoient assemblés dans la plaine de Strasbourg, part de Saverne avant le jour, et fait marcher son armée en ordre de bataille; les fantassins au centre, sur les ailes les cavaliers, entre lesquels étoient les gens d'armes, tout couverts de fer, et les archers à cheval, troupe redoutable par sa force et par son adresse. Il se mit à la tête de l'aile droite, où il avoit placé ses meilleurs corps. Après une marche de sept lieues, ils arrivèrent sur le midi à la vue des ennemis. Julien ne jugeant pas à propos d'exposer une armée fatiguée, rappela ses coureurs, et ayant fait faire halte, il parla ainsi à ses soldats:

« Camarades, je suis bien assuré qu'aucun de vous ne « me soupçonne de craindre l'ennemi, et je compte aussi « sur votre bravoure. Mais plus je l'estime, plus je dois « la ménager, et prendre les moyens les plus sûrs pour « ne pas acheter trop cher un succès qui vous est dû. De « bons soldats sont fiers et opiniâtres contre les enne- « mis, modestes et dociles à l'égard de leur général; ce- « pendant je ne veux rien décider ici sans votre consen- « tement. Le jour est avancé, et la lune, qui est en son dé- « cours, se refuseroit à notre victoire. Harassés d'une lon- « gue marche, vous allez trouver un terrain raboteux « et fourré, des sables brûlans et sans eau, un ennemi « reposé et rafraîchi. N'est-il pas à craindre que la faim, « la soif, la fatigue, ne nous aient fait perdre une partie « de notre vigueur? La prudence sait prévenir les diffi- « cultés, et les dangers disparoissent quand on écoute la

« Divinité qui s'explique par les bons conseils. Celui que « je vous donne, c'est de nous retrancher ici, de nous « reposer à l'abri des gardes avancées que j'aurai soin de « placer ; et, après avoir réparé nos forces par la nourri- « ture et par le sommeil, nous marcherons aux ennemis « à la pointe du jour, sous les auspices de la Providence « et de votre valeur. »

Il n'avoit pas encore cessé de parler, que ses soldats l'interrompirent. Frémissant de colère et frappant leurs boucliers avec leurs piques, ils demandent à grands cris qu'on les mène à l'ennemi. Ils comptent sur la protection du ciel, sur eux-mêmes, sur la capacité et la fortune de leur général. Ne considérant pas la diversité des circonstances, ils se croient en droit de mépriser un ennemi qui, l'année précédente, n'a osé dans son propre pays se montrer à l'empereur. Les officiers ne marquoient pas moins d'impatience. Florence pensoit que, malgré le péril, il étoit de la prudence de combattre sans délai : *Si les barbares viennent à se retirer pendant la nuit, qui pourra*, disoit-il, *résister à une jeunesse bouillante et séditieuse, que le désespoir d'avoir manqué une victoire qu'elle regarde comme infaillible portera aux derniers excès.* Dans l'accès de cette ardeur générale, un enseigne s'écrie : *Marche, heureux César, où te guide ton bonheur. Nous voyons enfin à notre tête la valeur et la science militaire. Tu vas voir aussi ce qu'un soldat romain trouve de force sous les yeux d'un chef guerrier, qui sait faire de grandes actions et en produire par ses regards.*

Julien marche aussitôt ; et toute l'armée s'avance vers un coteau couvert de moissons, qui n'étoit pas éloigné des bords du Rhin. A son approche trois coureurs ennemis, qui étoient venus jusque-là pour la reconnoître, s'enfuient à toute bride, et vont porter l'alarme à leur camp. On en atteignit un quatrième qui fuyoit à pied, et dont on tira des instructions. Les deux armées firent

halte en présence l'une de l'autre. Les barbares, informés par des transfuges de l'ordre de bataille de Julien, avoient porté sur leur aile gauche leurs principales forces. Mais, comme ils sentoient la supériorité des gens d'armes romains, ils avoient jeté entre leurs escadrons des pelotons de fantassins légèrement armés, qui devoient pendant le combat se glisser sous le ventre des chevaux, les percer et abattre les cavaliers. Ils fortifièrent leur aile droite d'un corps d'infanterie, qu'ils postèrent dans un marais entre des roseaux. A la tête de l'armée paroissoient Chnodomaire et Sérapion, distingués entre les autres rois. Chnodomaire, auteur de cette guerre, commandoit l'aile gauche, composée des corps les plus renommés, et où se devoient faire les plus grands efforts. Ce prince étoit d'une taille avantageuse; il avoit été brave soldat avant que d'être habile capitaine: il montoit un puissant cheval; l'éclat de ses armes, le cimier de son casque surmonté de flammes, ajoutoient à son air terrible. L'aile droite étoit conduite par son neveu Sérapion, fils de Méderic, qui avoit été toute sa vie implacable ennemi des Romains, avec lesquels il n'avoit jamais observé aucun traité. Sérapion étoit encore dans la première fleur de sa jeunesse; mais il égaloit en intrépidité le plus vieux guerrier. On l'appeloit d'abord Agénaric; son père avoit changé son nom en l'honneur de Sérapis, dont il avoit appris les mystères dans la Gaule, où il étoit resté long-temps en qualité d'otage. A la suite de ces deux chefs marchoient cinq autres rois, dix princes de sang royal, grand nombre de seigneurs, et trente-cinq mille soldats de différentes nations.

On sonne la charge. Sévère, qui commandoit l'aile gauche des Romains, s'étant avancé jusqu'au bord du marais, découvrit l'embuscade, et, craignant de s'engager mal à propos, il fit halte. Julien n'avoit pas harangué ses soldats avant la bataille; c'étoit une fonction que les empereurs se croyoient réservée, et il n'avoit

garde de choquer l'humeur jalouse de Constance. Mais quand l'armée fut près de charger, courant entre les rangs avec un gros de deux cents chevaux, à travers les traits qui siffloient déjà à ses oreilles, il s'écrioit : *Courage, camarades, voici le moment tant désiré, et que vous avez avancé par votre noble impatience; rendons aujourd'hui au nom romain son ancien lustre; là ce n'est qu'une fureur aveugle; ici est la vraie valeur.* Tantôt reformant les bataillons qu'il ne trouvoit pas en assez bon ordre : *Songez,* leur disoit-il, *que ce moment va décider si nous méritons les insultes des barbares; ce n'est qu'en vue de cette journée que j'ai accepté le nom de César.* Tantôt arrêtant les plus impatiens : *Gardez-vous*, leur disoit-il, *de hasarder la victoire par une ardeur précipitée; suivez-moi; vous me verrez au chemin de la gloire, mais sans abandonner celui de la prudence et de la sûreté.* Les encourageant par ces paroles et par d'autres semblables, il fit marcher la plus grande partie de son armée en première ligne. On entendit en même temps du côté de l'infanterie allemande un murmure confus : ils s'écrioient tous ensemble avec indignation qu'il falloit que le risque fût égal, et que leurs princes missent pied à terre pour partager avec eux le sort de cette bataille. Sur-le-champ Chnodomaire saute à bas de son cheval; les autres princes en font autant : ils se croyoient assurés de la victoire.

Les barbares, après une décharge de javelots, s'élancent comme des lions. La fureur étincelle dans leurs yeux; ils portent la mort et la cherchent eux-mêmes. Les Romains, fermes dans leur poste, serrant leurs bataillons et leurs escadrons, corps contre corps, boucliers contre boucliers, présentant une muraille hérissée d'épées et de lances. Des nuages de poussière enveloppent les combattans. Ce n'est dans la cavalerie que flux et que reflux. Ici les Romains enfoncent, là ils sont enfoncés. Les piques se croisent, les boucliers se heur-

Amm. l. 16, c. 12. Lib. or. 12. Jul. ad Ath. Zos. l. 3. Vict. epit. Eutr. l. 10. Soc. l. 3, c. 1. Hier. chron. Oros. l. 7, c. 29. Zon. t. 3, p. 20. Mamert. Pan. c. 4.

Themist. or. 4.
Alsat. illustr. p. 228 et 232.

tent ; l'air retentit des cris de ceux qui meurent et de ceux qui tuent. A l'aile gauche la victoire se déclara d'abord pour les Romains. Sévère, après avoir sondé le marais, charge les troupes de l'embuscade, qui se renversent sur les autres et les entraînent dans leur fuite. Mais à l'aile droite, où l'élite des deux armées luttoit avec une égale ardeur, six cents gendarmes, dont la bravoure fondoit la plus grande espérance de Julien, tournent bride tout à coup et confondent leurs rangs. La blessure de leur chef et la chute d'un de leurs officiers jeta l'épouvante dans des cœurs jusque-là intrépides. Ils se portent sur l'infanterie, qu'ils alloient renverser, si celle-ci, se resserrant, ne leur eût opposé une barrière impénétrable. Julien, jugeant de leur désordre par le mouvement de leurs étendards, accourt à toute bride ; on le reconnoît de loin à son enseigne : c'étoit un dragon de couleur de pourpre, sur le haut d'une longue pique. A cette vue un tribun de ces cavaliers, encore pâle d'effroi, retourne sur ses pas pour les remettre en ordre. Julien gagne la tête des fuyards, et, s'opposant à eux, il leur crie : *Où fuyez-vous, braves gens ? Où trouverez-vous un asile ? toutes les villes vous seront fermées : vous brûlez d'ardeur de combattre ; votre fuite condamne votre empressement : allons rejoindre les nôtres ; nous partagerons leur gloire ; ou, si vous voulez fuir, passez-moi sur le corps : il faut m'ôter la vie avant que de perdre votre honneur.* Il leur montre en même temps l'ennemi qui fuyoit devant l'aile gauche. Honteux de leur lâcheté, ils retournent à la charge. Cependant les barbares s'étoient attachés à l'infanterie, dont les flancs étoient découverts : l'attaque fut chaude, et la résistance opiniâtre. Deux cohortes de vieilles troupes, qui dans une contenance menaçante bordoient de ce côté-là l'armée romaine, commencèrent à pousser cette espèce de cri qui seul suffisoit quelquefois pour mettre l'ennemi en fuite ; c'étoit un murmure qui, grossissant peu à peu,

imitoit le mugissement des flots brisés contre le rivage. Bientôt sous une nuée de javelots et de poussière on n'entend que le bruit des armes et le choc des corps. Les barbares, n'étant plus guidés que par leur fureur, rompent leur ordonnance, et, divisés en pelotons, ils s'efforcent à grands coups de cimeterres de mettre en pièces cette haie de boucliers dont les Romains étoient couverts. Les Bataves et le corps appelé la cohorte royale viennent en courant au secours de leurs camarades; c'étoient des auxiliaires formidables et propres à servir de ressource dans les dernières extrémités. Mais ni leurs efforts ni les décharges meurtrières de javelots n'épouvantent les Allemands, animés par leur rage et par le bruit de mille instrumens guerriers: toujours acharnés, toujours obstinés à vaincre ou à mourir, ils courent au-devant des coups; les blessés, ayant perdu l'usage de leurs armes, se lancent eux-mêmes, et vont mourir au milieu des Romains. La valeur est égale: celle des Allemands est plus turbulente et plus féroce; c'étoient des corps plus grands et plus robustes : celle des Romains est plus adroite, plus tranquille, plus circonspecte; ceux-ci, plusieurs fois enfoncés, regagnoient toujours leur terrain. Les barbares, fatigués, se reposoient en mettant un genou en terre, sans cesser de combattre. Enfin les seigneurs allemands, entre lesquels étoient les rois eux-mêmes, formant un gros et se faisant suivre de plusieurs bataillons, percent l'aile droite, et pénètrent jusqu'à la première légion, placée au centre de l'armée. Ils y trouvent des rangs épais et redoublés, des soldats fermes comme autant de tours, et une résistance aussi forte que dans la première chaleur d'une bataille. En vain ils s'abandonnent sur les Romains pour rompre leur ordonnance; ceux-ci, à couvert de leurs boucliers, profitent de l'aveuglement des ennemis qui ne songent pas à se couvrir, et leur percent les flancs à coups d'épée. Bientôt le front de la légion est bordé de carnage; ceux qui prennent la

place des mourans tombent aussitôt; l'épouvante saisit enfin les barbares. Dans ce moment, ceux qui gardoient le bagage sur une éminence accourent pour prendre leur part de la victoire, et redoublent la terreur de l'ennemi, qui croit voir arriver un nouveau renfort.

Les Allemands se débandent, ne se sentant plus de forces que pour fuir. Les vainqueurs les suivent l'épée dans les reins; et leurs armes étant pour la plupart faussées, émoussées, rompues, ils arrachent celles des fuyards. On ne fait quartier à personne. La terre est jonchée de mourans qui demandent par grâce le coup de la mort. Plusieurs, sans être blessés, tombant dans le sang de leurs camarades, sont foulés aux pieds des hommes et des chevaux. Les barbares, toujours fuyant, et toujours poursuivis sur des monceaux d'armes et de cadavres, arrivent aux bords du Rhin, et s'y jettent la plupart. Julien et ses officiers accourent à grands cris pour retenir leurs soldats, que l'ardeur de la poursuite alloit précipiter dans le fleuve. Ils s'arrêtent sur les bords, d'où ils percent de traits ceux qui se sauvent à la nage. Les Romains, comme du haut d'un amphithéâtre, voyoient cette multitude d'ennemis flotter, nager, s'attacher les uns aux autres, se repousser, couler à fond ensemble, les uns engloutis sous les flots, les autres portés sur leurs boucliers, luttant contre les vagues, et gagnant avec peine l'autre bord à travers mille périls. Le Rhin étoit couvert d'armes et teint de sang.

Chnodomaire, échappé du carnage, se couvrant le visage pour n'être pas reconnu, fuyoit avec deux cents cavaliers. Il tâchoit de regagner son camp, qu'il avoit laissé entre deux villes, dont l'une est aujourd'hui le village d'Alstatt, et l'autre Lauterbourg. Il devoit trouver en cet endroit des bateaux qu'il avoit préparés pour repasser le Rhin en cas de disgrâce. Comme il côtoyoit un marais, son cheval ayant glissé sur le bord, le jeta dans l'eau. Malgré la pesanteur de ses armes, il eut assez

de force pour se dégager et pour gagner un coteau couvert de bois. Un tribun, qui le reconnut à sa haute taille, l'ayant poursuivi avec sa cohorte, fit environner ce bois, n'osant y pénétrer de crainte de quelque embuscade. Le prince, se voyant enveloppé et sans ressource, sortit seul et se rendit au tribun. Mais les cavaliers de son escorte, et trois amis qui l'avoient suivi dans tous les hasards, se crurent déshonorés s'ils abandonnoient leur roi, et vinrent demander des fers. On le conduisit au camp; et ce fut pour toute l'armée le premier fruit de la victoire de voir cet illustre captif, remarquable par sa bonne mine, par l'éclat de son armure, par la richesse de ses habits, mais pâle, confus, plongé dans un morne silence, et portant sur son front la honte de sa défaite: bien différent de ce fier monarque qui, sur les ruines et les cendres des villes de la Gaule, n'annonçoit autrefois que ravages et incendies.

Cette fameuse journée fut le salut de la Gaule, et rendit à l'empire son ancienne frontière. Mais ce qu'il y a de plus admirable, et ce qui donne la plus grande idée de la capacité de Julien et de la discipline de ses troupes, c'est qu'une victoire si opiniâtrément disputée ne lui coûta que deux cent quarante-trois soldats et quatre officiers, le tribun Bainobaude, Laïpson, Innocentius, commandant de la gendarmerie, et un tribun dont le nom est ignoré. L'histoire varie sur le nombre des Allemands qui restèrent sur le champ de bataille; il en périt encore davantage dans le fleuve. Au coucher du soleil, Julien ayant fait sonner la retraite, toute l'armée, par une acclamation unanime, le salua du nom d'Auguste. Il rejeta ce titre avec indignation, imposa silence aux soldats, et protesta avec serment qu'il n'acceptoit ni ne désiroit ce témoignage d'un zèle inconsidéré. L'armée campa sur les bords du Rhin sans se retrancher, mais environnée de plusieurs corps de gardes avancées qui veillèrent à sa sûreté. Une partie de la nuit se passa dans

les réjouissances d'une victoire qui étoit fort au-dessus de leurs espérances. Zosime rapporte qu'au point du jour Julien fit comparoître devant lui les six cents gendarmes dont la bravoure s'étoit démentie; et que, pour les punir sans user de la rigueur des lois militaires il leur fit traverser le camp en habits de femmes: il ajoute que cette flétrissure fut si sensible à ces braves gens, que dès le premier combat ils effacèrent leur honte par des prodiges de valeur. On amena ensuite Chnodomaire. Comme Julien lui demandoit compte de ses attentats contre l'empire, il soutint d'abord sa réputation de courage, et répondit avec dignité. Julien commençoit à l'admirer; mais bientôt ce prince perdit tout l'éclat que les malheurs savent donner aux âmes fières, en demandant la vie avec bassesse, jusqu'à se prosterner aux pieds du vainqueur. Julien le releva; quoiqu'il ne sentît plus pour lui que du mépris, il respecta encore sa grandeur passée; et, faisant réflexion aux terribles révolutions que peut amener une seule journée, il lui épargna la honte des fers. Quelque temps après il l'envoya à Constance, qui le fit conduire à Rome, où il mourut de léthargie.

Une si importante victoire ne fit qu'aigrir la jalousie de Constance. C'étoit le ton de la cour de blâmer Julien ou de le tourner en ridicule. On l'appeloit par dérision *le Victorin;* ce qui renfermoit une allusion maligne au tyran de ce nom qui, du temps de Gallien, après avoir dompté les Germains et les Francs, avoit usurpé le titre d'Auguste. D'autres, plus méchans encore, affectoient de le louer avec excès en présence du prince. L'empereur, de son côté, s'approprioit tout l'honneur des succès du César. Telle étoit sa vanité : si, tandis qu'il séjournoit en Italie, un de ses généraux remportoit quelque avantage sur les Perses, aussitôt voloient dans tout l'empire de longues et ennuyeuses lettres du prince, remplies de ses propres éloges, mais où le général vainqueur n'étoit pas même nommé; et ces annonces de victoires ruinoient, en pas-

sant, les villes et les provinces par les présens qu'il falloit prodiguer aux porteurs de ces lettres. A l'occasion de la journée de Strasbourg, dont Constance étoit éloigné de quarante marches, il publia des édits pompeux où, s'élevant jusqu'au ciel, il se représentoit rangeant l'armée en bataille, combattant à la tête, mettant les barbares en fuite, faisant prisonnier Chnodomaire, sans dire un mot de Julien, dont il auroit enseveli la gloire, si la renommée ne se chargeoit, en dépit de l'envie, de publier les grandes actions. C'étoit pour se conformer à la vanité de ce prince que les orateurs, et même quelques historiens de son temps, lui attribuoient des exploits auxquels il n'eut jamais d'autre part que d'en être jaloux.

Julien fit enterrer tous les morts, sans distinction d'amis et d'ennemis. Il renvoya les députés des barbares qui étoient venus le braver avant la bataille, et revint à Saverne. Il fit conduire à Metz le butin et les prisonniers, pour y être gardés jusqu'à son retour. N'ayant plus laissé d'Allemands en-deçà du Rhin, il brûloit d'envie de les aller chercher dans leur propre pays. Mais ses soldats vouloient jouir de leur victoire sans s'exposer à de nouvelles fatigues. Julien leur représenta *que ce n'étoit pas assez pour de braves guerriers de repousser les attaques; qu'il falloit se venger des insultes passées; que ce qui leur restoit à faire n'étoit qu'une partie de chasse plutôt qu'une guerre; que les barbares ressembloient à ces bêtes timides qui, après avoir reçu le premier coup, attendent le second sans se défendre.* On ne pouvoit manquer à un général qui ne se distinguoit de ses soldats qu'en prenant sur lui-même la plus grande part des travaux et des dangers. Ils marchèrent donc à sa suite; et, étant arrivés à Mayence, ils y jetèrent un pont et passèrent le Rhin. Les Allemands de ces cantons, qui ne s'attendoient pas à se voir relancés jusque dans leurs retraites, effrayés d'abord, vinrent demander la paix, et protestèrent de leur fidélité à observer les traités. Mais

Amm. l. 17, c. 1. Lib. or, 12. Cellar. geog. ant. t. 1, p. 381.

presque aussitôt, s'étant repentis de cette soumission, ils envoyèrent menacer Julien de fondre sur lui avec toutes leurs forces, s'il ne se retiroit de dessus leurs terres. Pour toute réponse, Julien fit embarquer sur le Rhin, au commencement de la nuit, huit cents soldats, avec ordre de remonter le Mein, de faire des descentes, et de mettre tout à feu et à sang. Au point du jour les barbares se montrèrent sur des hauteurs; on y fit monter l'armée; mais elle n'y trouva plus d'ennemis. On aperçut de là des tourbillons de fumée qui firent juger que le détachement pilloit et brûloit les campagnes. Les Allemands, épouvantés de ces ravages, rappelèrent les troupes qu'ils avoient placées en embuscade dans des lieux étroits et fourrés, et se dispersèrent pour aller défendre le pays. Leur retraite abandonna aux soldats de Julien beaucoup de grains et de troupeaux. On enleva les hommes, et on brûla les châteaux bâtis et fortifiés à la manière des Romains.

Après une marche de trois ou quatre lieues, on rencontra un bois épais. Julien apprit d'un transfuge qu'on y seroit attaqué par un grand nombre d'ennemis cachés dans des souterrains, et qui attendoient que l'armée s'engageât dans la forêt. Quelques soldats ayant osé y entrer, rapportèrent que toutes les routes étoient traversées de grands arbres nouvellement abattus. Les Romains virent avec dépit qu'ils ne pouvoient avancer qu'en prenant de longs détours par des chemins difficiles. On avoit passé l'équinoxe d'automne, et la neige couvroit déjà les montagnes et les plaines. On résolut donc de ne pas aller plus loin. Mais, pour brider ces barbares, Julien fit rétablir à la hâte la forteresse que Trajan avoit autrefois bâtie et appelée de son nom, et que les Allemands avoient ruinée. Il y laissa une garnison avec des provisions qu'il avoit enlevées dans le pays même. Les barbares, se voyant comme enchaînés, vinrent humblement demander la paix. Julien ne voulut

leur accorder qu'une trève de dix mois : c'étoit le temps dont il avoit besoin pour garnir sa forteresse de munitions et de machines nécessaires à la défense. Trois rois barbares se rendirent au camp ; ils étoient du nombre de ceux dont les troupes avoient été battues à Strasbourg. Ils s'engagèrent par serment à vivre en paix avec la garnison jusqu'au jour arrêté, et à lui fournir des vivres.

Cette glorieuse campagne se termina par un nouveau succès. Le général Sévère, revenant à Reims par Cologne et par Juliers, rencontra un parti de six cents, d'autres disent de mille François, qui faisoient le dégât dans tout ce pays, qu'ils trouvoient dégarni de troupes. Les glaces et les neiges de l'hiver ou les fleurs du printemps, tout est égal pour la bravoure françoise, dit un auteur de ce temps-là. A l'approche des Romains, ils se renfermèrent dans deux forts abandonnés, situés sur la Meuse, où ils résolurent de se bien défendre. Le César crut qu'il étoit important pour l'honneur de ses armes et pour la sûreté du pays de tirer raison de ces ravages. Il se joint à Sévère, et assiége ces barbares, qui soutinrent toutes les attaques avec une opiniâtreté incroyable. Le siége dura cinquante-quatre jours, pendant les mois de décembre et de janvier. La Meuse étoit couverte de glaçons ; et comme Julien craignoit que, venant à se prendre tout-à-fait, elle n'offrît un pont aux barbares, qui pourroient s'évader à la faveur de la nuit, il faisoit courir sur le fleuve, depuis le soleil couchant jusqu'au jour, des barques légères chargées de soldats pour rompre les glaces et prévenir les sorties. Enfin les assiégés, abattus par la disette, par les veilles et par le désespoir, furent contraints de se rendre. On les mit aux fers. Ce fut un spectacle nouveau, la nation françoise s'étant fait une loi de vaincre ou de périr. On en tint compte à Julien autant que d'une grande victoire. Il les envoya comme un rare présent à l'empereur, qui les incorpora dans ses

Amm. l. 17, c. 2. Lib. or. 12.

troupes. C'étoient des hommes de haute stature, et qui paroissoient, dit Libanius, comme des tours au milieu des bataillons romains. Une armée de François qui accouroit au secours, ayant appris que les forts étoient rendus, rebroussa chemin sans rien entreprendre.

Amm. l. 17, c. 3. Misop. Jul. epist. ad Oribas.

Julien vint passer l'hiver à Paris. Il aimoit cette ville, dont il a fait lui-même une description fort agréable. Renfermée dans l'île qu'on nomme encore *la Cité*, elle étoit environnée de murailles. On y entroit de deux côtés par deux ponts de bois. Julien loue la pureté et la bonté de ses eaux, la température de son climat, et la culture de son territoire. L'hiver y fut cette année plus rude que de coutume. Comme il le passoit sans feu, selon son usage, le froid devenant excessif, il permit seulement de porter le soir dans sa chambre quelques charbons allumés. Ce soulagement pensa lui coûter la vie. Il fut tellement saisi de la vapeur, qu'il en auroit été étouffé, si on ne l'eût promptement emporté dehors. Il en fut quitte pour rendre le peu de nourriture qu'il venoit de prendre; et comme sa sobriété ne se démentit jamais, ce fut la seule fois de sa vie qu'il fut obligé de soulager son estomac. Il travailla le lendemain à son ordinaire. Il s'occupoit alors du soin de diminuer les taxes. Florence, préfet du prétoire, prétendoit que, le produit de la capitation ne pouvant suffire aux dépenses de la guerre, il y falloit suppléer par une subvention extraordinaire. Julien, qui savoit que tous ces expédiens de finance causoient aux provinces des maux souvent incurables, et plus mortels que la guerre même, protestoit qu'il perdroit la vie plutôt que de permettre cette surcharge. Comme le préfet faisoit grand bruit de ce que le César se défioit d'un homme de son rang, sur qui l'empereur se reposoit de toute l'administration civile, Julien, sans sortir du ton de la raison et de la douceur, lui démontra par un calcul exact que le montant de la capitation étoit plus que suffisant pour fournir à tous

les frais. Florence, convaincu sans être persuadé, revint à la charge quelque temps après, et lui fit présenter un ordre à signer pour une imposition nouvelle. Julien, sans en vouloir souffrir la lecture, le jeta par terre en disant : *Assurément le préfet changera d'avis, la chose est trop criante.* Sur les plaintes du préfet, l'empereur écrivit à Julien une lettre de reproches, et lui recommanda de s'en rapporter à Florence. Mais le César répondit qu'on devoit se tenir fort heureux que l'habitant de la province, pillé par les barbares et par les gens d'affaires, acquittât les taxes ordinaires, sans l'écraser par des augmentations que les traitemens les plus durs ne pouvoient arracher à l'indigence : ainsi la fermeté de Julien affranchit la Gaule de toute injuste vexation. Pour combattre ce préjugé inhumain, que les peuples ne paient jamais mieux que quand ils sont plus accablés, il voulut bien se charger lui-même du soin de recouvrer les tailles de la seconde Belgique, province alors dévastée et réduite à une extrême misère, mais à condition qu'aucun sergent du préfet ni du président ne mettroit le pied dans le pays. Cette humanité, qui sauvoit aux habitans les frais des recouvremens, fit plus d'effet que toutes les contraintes. Ils payèrent sans attendre de sommation, et même avant le terme, parce qu'ils ne craignoient pas qu'on les fît repentir de leur promptitude à satisfaire en leur imposant pour la suite un plus lourd fardeau.

Florence, dont il dérangeoit les opérations, s'en vengea sur Salluste, dont les conseils n'inspiroient à Julien que bonté et que justice. Son argent et ses intrigues gagnèrent à la cour Paul et Gaudence, qui étoient les canaux ordinaires par où la calomnie passoit aux oreilles de l'empereur. Ceux-ci persuadèrent à Constance que Salluste étoit un conseiller dangereux auprès d'un jeune prince capable de tout oser. Cet homme de bien fut rappelé. On prit pour prétexte le besoin que l'on avoit

Jul. ad Ath. et or. 8. Lib. or. 12. Zos. l. 3.

de lui en Thrace, et l'on promit de le renvoyer ensuite en Gaule, où nous le revoyons en effet trois ans après. Le départ de Salluste fut très-sensible à Julien. Il l'honoroit comme son père; il lui fit ses adieux par un discours qui renferme un grand éloge de cet illustre ami, digne de servir de modèle aux confidens des princes. Cette séparation enleva à Julien la plus grande douceur de sa vie, sans altérer son humeur et sans ralentir son zèle, du moins en apparence. Il étoit trop maître de ses mouvemens pour laisser éclater un ressentiment prématuré, et trop habile pour se nuire à lui-même, en se vengeant aux dépens de l'empire des injustices qu'il essuyoit de la part de l'empereur.

LIVRE DIXIÈME.

TIBÉRIUS Fabius Datianus et Marcus Nératius Céréalis, consuls pour l'année 358, étoient recommandables par leur mérite. Céréalis l'étoit encore par sa naissance. Il étoit oncle maternel de Gallus et de la première femme de Constance; il avoit été préfet de la ville de Rome. Datien, né dans l'obscurité, avoit la noblesse que donne la vertu. Il parvint à la dignité de comte, et s'éleva jusqu'à celle de patrice. Son désintéressement et son zèle pour le bien public méritent une place dans l'histoire à plus juste titre encore que les exploits guerriers, parce qu'il est souvent plus utile et toujours plus rare de sacrifier à l'état ses intérêts que de lui sacrifier sa vie. Constance, pour diminuer le poids des contributions, restreignoit autant qu'il pouvoit le nombre des privilégiés. Datien avoit acquis de grands biens dans le territoire d'Antioche: il jouissoit de l'exemption. Il sollicita la révocation de ce privilége avec autant d'empressement que d'autres en auroient montré pour l'obtenir. C'est le glorieux témoignage que Constance lui rend dans une loi mal à propos attribuée à Constantin, par laquelle il déclare qu'à l'avenir on ne tiendra pour exempts que les biens du prince, ceux des églises catholiques, ceux de la famille d'Eusèbe (c'étoit apparemment le père de l'impératrice), et les domaines qu'Arsace, roi d'Arménie, possédoit dans l'empire.

An. 358. *Idace. Not. ad Baron. a n. 5. Cod. Th. l. 11, tit. 1, leg. 1. Till. art. 47, 48.*

Sapor étoit encore aux extrémités de la Perse, où il venoit de terminer la guerre contre ses voisins, lorsqu'il reçut la lettre de son général, qui, pour flatter sa fierté, lui mandoit que le prince romain le prioit

Amm. l. 17. c. 5. Themist. or 4. Zon. t. 2, p. 19.

avec instance de lui accorder la paix. Le monarque persan, prenant cette prière pour une marque de foiblesse, enfle ses prétentions, et veut vendre la paix à des conditions exorbitantes. Il écrit à Constance une lettre pleine de faste et d'orgueil; il s'y donnoit les titres de roi des rois, d'habitant des astres, de frère du soleil et de la lune. Après l'avoir félicité d'avoir pris le parti de la négociation, il lui déclaroit *qu'il étoit en droit de redemander le patrimoine de ses ancêtres, qui s'étoit étendu jusqu'au fleuve Strymon et aux frontières de la Macédoine; qu'étant supérieur à ses prédécesseurs en vertu et en gloire, il pouvoit légitimement prétendre à tout ce qu'ils avoient possédé; mais que, par un effet de sa modération naturelle, il se contenteroit de l'Arménie et de la Mésopotamie qu'on avoit surprises sur son aïeul Narsès; que jamais les Perses n'avoient adopté cette maxime sur laquelle les Romains fondoient toutes leurs victoires, qu'il fût indifférent dans la guerre de réussir par la supercherie ou par la valeur.* Il l'exhortoit *à sacrifier une petite portion de l'empire, toujours arrosée de sang, pour posséder tranquillement le reste, et à suivre l'exemple de ces animaux qui, sentant ce qui attire après eux les chasseurs, s'en défont volontairement, et l'abandonnent pour se délivrer de leur poursuite.* Il finissoit par menacer Constance d'entrer au printemps sur les terres de l'empire avec toutes ses forces, et de se faire à main armée la justice qu'on lui auroit refusée. L'ambassadeur nommé Narsès, porteur de ces lettres et de quelques présens, passa par Antioche. Il étoit chargé d'une autre lettre pour Musonien. Le roi recommandoit à celui-ci de disposer son maître à lui donner satisfaction. Narsès arriva à Constantinople le vingt-troisième de février, et continua sa route jusqu'à Sirmium, où Constance étoit revenu sur la fin de l'année précédente.

Amm. l. 17, L'ambassadeur étoit un homme modeste et civil; il

tâcha d'adoucir par ses procédés la dureté de ses propositions. Constance le traita avec honneur; mais il répondit au roi de Perse avec fermeté. Il désavouoit Musonien, comme ayant entamé la négociation à son insu : il ne refusoit pas cependant de traiter de la paix, pourvu que les conditions pussent s'accorder avec la majesté romaine; mais il protestoit qu'étant maître de tout l'empire, il se garderoit bien d'abandonner ce qu'il avoit su conserver lorsqu'il ne possédoit que l'orient. Il rabaissoit la fierté de Sapor en l'avertissant que, si les Romains se tenoient pour l'ordinaire sur la défensive, c'étoit uniquement par esprit de modération; et il le renvoyoit aux témoignages de l'histoire pour y apprendre que la fortune avoit à la vérité trahi les Romains dans quelques combats, mais que jamais aucune guerre ne s'étoit terminée à leur désavantage. Narsès partit avec cette réponse, et fut bientôt suivi d'une ambassade composée du comte Prosper, de Spectat, secrétaire de l'empereur, et du philosophe Eustathe, dont Musonien vantoit beaucoup l'éloquence. Ils étoient chargés de présens, et ils avoient commission d'employer toute leur adresse pour suspendre les hostilités, et pour donner à Constance le temps de pourvoir à la sûreté des provinces de l'occident. Ils trouvèrent le monarque à Ctésiphon; et, après un assez long séjour, comme il s'obstinoit à ne rien rabattre de la hauteur de ses premières propositions, ils revinrent sans rien conclure. On envoya encore le comte Lucilien et le secrétaire Procope avec les mêmes instructions. Sapor ne voulut pas même les entendre : il les tint long-temps éloignés de sa cour, et leur fit appréhender que sa colère n'allât jusqu'à leur ôter la vie.

c. 5, 14, et l. 18, c. 6. Petr. Patric. hist. byz. p. 28.

Cette négociation, quoique sans succès, produisit cependant un effet avantageux : ce fut de différer la guerre des Perses, qui auroit fait une diversion fâcheuse. Tout étoit en armes sur les bords du Danube. Les

Amm. l. 17, c. 6, 12. Aur. Vict.

Juthonges, ayant rompu le traité, ravageoient la Rhétie; ils attaquoient même les villes contre leur coutume. Barbation marcha à leur rencontre avec de bonnes troupes : il réussit pour cette fois par la valeur de ses soldats. Il n'échappa qu'un petit nombre de barbares, qui regagnèrent avec peine leurs forêts et leurs montagnes. Ce fut dans cette expédition que Névitta, Goth de naissance, commença de se faire connoître : il commandoit un corps de cavalerie. Les Sarmates et les Quades, que le voisinage et la conformité de mœurs unissoient ensemble, s'étoient partagés en plusieurs bandes, et pilloient les deux Pannonies et la haute Mœsie. Ces peuples, toujours en course, avoient une armure convenable à cette manière de faire la guerre. Ils portoient de longues javelines et de longues cuirasses composées de petites pièces de corne, polies et appliquées sur une toile en façon d'écailles. Toutes leurs troupes ne consistoient qu'en cavalerie; ils montoient des chevaux hongres, mais fort vites et bien dressés; ils en avoient toujours un, et quelquefois deux en main, et dans une longue traite ils sautoient légèrement de l'un sur l'autre. Constance, étant parti de Sirmium avec une belle armée à la fin de mars, passa le Danube sur un pont de bateaux, quoiqu'il fût extrêmement grossi par la fonte des neiges, et fit le dégat dans le pays des Sarmates. Les barbares, surpris de cette diligence, et hors d'état de résister à des troupes régulières, n'eurent d'autre parti à prendre que de se disperser par la fuite. On en massacra beaucoup; le reste se sauva dans les défilés des montagnes. L'armée romaine, remontant vis-à-vis de la Valérie, mit tout à feu et à sang. Les barbares, désespérés, sortent de leurs retraites; et s'étant divisés en trois corps, ils s'avancent comme pour demander la paix. Leur dessein étoit de tromper les Romains, de les envelopper, et de les tailler en pièces. Quand ils se sont approchés

à la portée du javelot, ils s'élancent comme des lions. Les Romains, quoique surpris, les reçoivent avec courage, en tuent un grand nombre, mettent les autres en fuite; et, ne respirant que vengeance, ils marchent sans perdre de temps, mais en bon ordre, vers le pays des Quades. Ceux-ci, pour prévenir les mêmes désastres dont ils venoient d'être témoins sur les terres de leurs voisins, vont se jeter aux pieds de Constance. Ce prince, qui pardonnoit volontiers aux ennemis, plutôt par paresse et par timidité que par grandeur d'âme, convint avec eux d'un jour pour régler les conditions de la paix.

Zizaïs, chef des Sarmates, voulut profiter en faveur de sa nation de cette disposition pacifique de l'empereur. Il vint à la tête de ses gens rangés en ordre de bataille, se présenter devant le camp des Romains : c'étoit un jeune homme de haute stature. Dès qu'il aperçoit l'empereur, il jette ses armes, saute à bas de son cheval, et court se prosterner aux pieds de Constance. Il vouloit parler; mais les sanglots, étouffant sa voix, excitèrent plus de compassion que n'auroient pu faire ses paroles. Constance l'ayant rassuré, il reste à genoux, et demande pardon de ses attentats contre l'empire. En même temps les Sarmates s'approchent dans un morne silence. Zizaïs se lève; et, sur un signal qu'il leur donne, ils jettent tous à terre leurs boucliers et leurs javelots; et, les mains jointes, en posture de supplians, ils implorent la miséricorde de l'empereur. Plusieurs seigneurs, dont quelques-uns portoient le titre de rois vassaux, tels que Rumon, Zinafre, Fragilède, s'abaissoient aux plus humbles prières; ils promettoient de réparer leurs ravages par tel dédommagement qu'on voudroit exiger; ils offroient leurs personnes, leurs biens, leurs terres, leurs femmes même, et leurs enfans. Constance se contenta de demander la restitution de tous les prisonniers, et de prendre des otages pour sûreté de leur foi. Charmés

de la générosité romaine, ils protestèrent d'y répondre par l'obéissance la plus prompte et la plus fidèle.

Amm. ibid. Cellar. geor. ant. t. 1, p. 446.

Ce trait de clémence attira plusieurs rois barbares. Arahaire et Usafre, l'un, chef d'une partie des Quades ultramontains, l'autre, d'un canton de Sarmates, tous deux unis par le voisinage et par une égale férocité, se rendirent au camp à la tête de tous leurs sujets. A la vue de cette multitude, l'empereur, craignant quelque surprise, ordonna aux Sarmates de se tenir à l'écart tandis qu'il donneroit audience aux Quades. Ceux-ci, debout, la tête baissée, avouèrent qu'ils méritoient toute la colère des Romains, et demandèrent grâce. On les obligea de donner des otages, ce qu'ils n'avoient jamais fait jusqu'alors. Cette affaire étant réglée, Constance fit approcher Usafre et sa troupe. Il s'éleva pour lors un débat nouveau et singulier. Arahaire prétendoit que, ce prince étant son vassal, il étoit compris dans les traités qu'on venoit de conclure avec lui; et, en conséquence, il s'obstinoit à ne pas permettre qu'Usafre traitât séparément et en son propre nom. L'empereur, s'étant porté pour juge, prononça que les Sarmates, en vertu de leur soumission aux Romains, seroient affranchis de toute autre dépendance, et il lui accorda les mêmes conditions qu'aux Quades. Il déclara libres et indépendans de tout autre que des Romains une peuplade de Sarmates qui, chassés vingt-quatre ans auparavant par leurs esclaves nommés Limigantes, s'étoient retirés chez les Victovales, qui leur avoient céd une partie de leur terrain à titre de servitude. Devenus en cette occasion alliés des Romains, ils demandoient à rentrer dans leur ancienne franchise. Constance, pour mieux assurer leur liberté, leur donna un roi : ce fut Zizaïs, qui, par une fidélité constante, se montra dans la suite digne de ce bienfait. L'empereur ne permit à aucun de ces barbares de retourner dans leur pays qu'après qu'ils eurent rendu tous les prisonniers, comme

on en étoit convenu. Il restoit encore un canton de Quades à subjuguer, sur les bords du Danube, vis-à-vis de Brégétion, qu'on croit être aujourd'hui la ville de Gran ou celle Komore dans la basse Hongrie. Constance y marcha : aussitôt que son armée parut dans le pays, Vitrodor, chef de cette nation, fils de Viduaire, Agilimond, son vassal, et plusieurs seigneurs, vinrent se jeter aux pieds des soldats, donnèrent leurs enfans en otage, et firent serment de fidélité sur leurs épées, qui tenoient à ces peuples lieu de divinités. On ne cessoit de voir arriver des contrées les plus septentrionales diverses bandes de différentes nations à la suite de leurs princes. Ils venoient demander la paix ; ils offroient en otage les enfans des seigneurs les plus distingués, et ils ramenoient les prisonniers romains. Tous ces barbares, comme de concert, venoient se soumettre avec autant d'empressement qu'ils en avoient auparavant montré à courir aux armes.

Pour terminer cette heureuse campagne, on marcha contre les Limigantes. Ces esclaves, devenus possesseurs d'un vaste pays, avoient fait des courses sur les terres de l'empire, en même temps que leurs anciens maîtres, avec lesquels ils ne s'accordoient que dans le brigandage : d'ailleurs ils les traitoient en ennemis. Constance avoit conçu le dessein de les transplanter ; mais cette nation perfide n'étoit pas d'humeur à y consentir : elle se prépara donc à mettre en usage tous les moyens de défense, la fraude, le fer, les prières. Au premier aspect de l'armée romaine ils se croient perdus ; saisis de terreur, ils demandent quartier, et promettent de payer tribut et de fournir des troupes : ils ne refusoient rien, sinon de changer de demeure. En effet, ils ne pouvoient espérer de situation plus sûre ni plus favorable que celle du pays dont ils avoient chassé leurs maîtres. La Teisse, qui, après un assez long cours presque parallèle au Danube, vient se jeter dans ce fleuve, formoit de ce pays

Amm. l. 17, c. 13.

une presqu'île : elle les défendoit du côté de l'orient contre les autres barbares du voisinage, tandis que le Danube les couvroit au midi et à l'occident contre les attaques des Romains. Le côté du nord étoit fermé par des montagnes. Le terrain, coupé de marais et de rivières souvent débordées, étoit impraticable à ceux qui n'en avoient pas une parfaite connoissance. L'empereur, jugeant à leur contenance qu'ils n'étoient pas disposés à exécuter ses ordres, les fait envelopper de ses troupes sans qu'ils s'en aperçoivent; et, se montrant à eux au milieu de sa garde sur un tribunal élevé, il leur fait signifier de se préparer à vider le pays pour aller s'établir dans celui qu'il leur assigneroit.

Ces malheureux, flottant entre la fureur et la crainte, bien résolus de ne pas obéir, mais incertains s'ils emploieront la feinte ou la violence, tantôt suppliant, tantôt menaçant, enfin, semblables à des bêtes féroces enfermées dans une enceinte, cherchent des yeux par où ils pourront se faire un passage; enfin, comme pour marquer leur soumission, ils jettent tous à la fois leurs boucliers bien loin d'eux du côté de l'empereur, afin de gagner du terrain en les allant reprendre, sans qu'on pût soupçonner leur dessein. Dès qu'ils les ont ramassés, ils se serrent et s'élancent vers Constance, qu'ils menacent de la voix et des yeux. La garde impériale arrête leur première fougue; toute l'armée se rapproche et fond sur eux; on les enfonce, on les perce, on les abat de toutes parts; ils périssent avec rage; on n'entend pas un seul cri, mais des frémissemens de fureur. Ils ne sentent pas la mort; la victoire des Romains fait tout leur désespoir; et on entendit dire à plusieurs en expirant que *c'étoit le nombre qui triomphoit, et non pas la valeur*. Plusieurs, couchés par terre, les jarrets ou les mains coupées, d'autres respirant encore sous des monceaux de corps morts, souffroient dans un profond silence les plus affreuses douleurs. Pas un ne demanda

quartier ni qu'on avançât ses jours; pas un ne quitta ses armes. Une demi-heure commença le combat, donna la victoire, et laissa sur la place toutes les horreurs d'une sanglante bataille. L'armée romaine, ivre de sang et fumante de carnage, s'avance dans le pays. On abat les cabanes, on égorge les femmes, les enfans, les vieillards sur les ruines de leurs maisons; on brûle les villages, et les habitans périssent dans les flammes, ou, voulant se sauver, rencontrent le fer ennemi. Quelques-uns gagnent le fleuve et s'y noient ou sont percés de traits; la Teisse est comblée de cadavres. Pour achever de les détruire, on fait passer le fleuve à des troupes légères, qui vont relancer les habitans des chaumières dispersées sur l'autre rive. Ceux-ci, voyant venir à eux des barques de leur pays, les attendent d'abord sans crainte; mais bientôt s'apercevant de l'erreur, ils se sauvent dans leurs marais; ils y sont poursuivis et égorgés.

Les Limigantes, qu'on venoit de tailler en pièces, ne faisoient qu'une partie de la nation; ils s'appeloient Amicenses; le reste portoit le nom de Picenses. Ces derniers, instruits du désastre de leurs compatriotes, s'étoient réfugiés dans des lieux impraticables. Pour les réduire, on eut recours aux Taïfales leurs voisins, et aux Sarmates libres, autrefois leurs maîtres. Trois armées entrèrent à la fois par différens côtés dans leur pays. Attaqués de toutes parts, ils balancèrent long-temps entre la nécessité de périr et la honte de se rendre. Enfin, par le conseil de leurs vieillards, ils prirent le parti de mettre bas les armes; mais, dédaignant de se soumettre à des maîtres dont ils s'étoient affranchis par leur courage, ils ne se rendirent qu'aux Romains. Dès qu'ils ont reçu la parole de l'empereur, ils abandonnent leurs montagnes et se répandent dans la plaine avec leurs pères, leurs enfans, leurs femmes, et ce qu'ils peuvent emporter de leurs richesses, qui ne consistoient guère qu'en de misé-

Amm. ibid. Jul. ad Ath.

rables ustensiles de ménage. Ils accourent au camp des Romains. Ces gens, qui peu auparavant paroissoient déterminés à mourir plutôt qu'à changer d'habitation, et qui mettoient la liberté dans la licence du brigandage, se soumirent à se laisser transporter dans des demeures plus sûres et plus tranquilles, où ils ne pourroient si aisément inquiéter leurs voisins. On les établit plus haut, vis-à-vis de la Valérie, mais loin des bords du Danube. On rendit le pays aux Sarmates, qui en avoient été chassés vingt-quatre ans auparavant. L'armée donna à Constance le titre de *Sarmatique*; et ce prince, enorgueilli de ces succès, qui ne lui avoient coûté que la peine de se montrer, après en avoir fait un fastueux étalage dans une harangue qu'il prononça devant ses troupes, se reposa pendant deux jours, et revint à Sirmium. Il y rentra avec toute la pompe d'un vainqueur, et renvoya ses soldats dans leurs quartiers.

Ath. ad solit.
Soz. l. 2, c. 37.
Theod. l. 2, c. 25, 26.
Soz. l. 4, c. 11, 12, 13.
Philost. l. 4, c. 4 et seq.
Suid. in Εὐδόξιος.
Conc. hard. t. 1, p. 707.
Hermant, vie de S. Athanase, l. 8, c. 10.
Till. arian. art. 70 et suiv.

Les disputes de religion lui suscitoient plus d'embarras que les incursions des barbares. Les ariens, réunis contre l'église catholique, mais divisés entre eux, l'entraînoient tantôt dans une secte, tantôt dans une autre. Selon les différens ressorts que les eunuques, les femmes, les évêques de cour savoient mettre en mouvement, il ordonnoit et révoquoit, il exiloit et rappeloit, il s'irritoit et se calmoit, sans jamais fixer ses résolutions, non plus que ses sentimens. Eudoxe, pur anoméen et disciple d'Aëtius, s'autorisant d'un ordre prétendu de l'empereur, et s'appuyant du crédit de l'eunuque Eusèbe, s'étoit emparé du siége d'Antioche après la mort de Léonce, sans observer les formes canoniques. Il tient un concile où les anoméens triomphent. Basile d'Ancyre, chef des demi-ariens, combat ce concile par un autre, où les anoméens sont à leur tour frappés d'anathème. Basile prend le dessus à la cour; Constance se déclare pour les demi-ariens. Aussitôt, à l'exemple d'Ursace et de Valens, qui tournoient sans cesse au vent de la cour, la plupart

de ceux qui avoient signé le blasphème de Sirmium se rétractent. L'empereur ordonne la suppression de cette formule, et défend d'en garder des copies. Il étoit sur le point de confirmer l'élection d'Eudoxe, qui lui avoit déjà surpris des lettres d'approbation; il retire ces lettres; il exile Aëtius, Eunomius, Eudoxe, et il leur impute d'avoir trempé dans les complots de Gallus. Macédonius se joint au parti dominant.

Libère, qui paroissoit moins éloigné du sentiment des nouveaux favoris, obtint par leur crédit la permission de retourner à Rome. Mais, parce que les anoméens faisoient courir le bruit qu'il pensoit comme eux, il prit, avant son départ de Sirmium, la précaution de signifier à tous les évêques qui s'y trouvoient l'anathème qu'il prononçoit contre le dogme impie des anoméens. L'intention de l'empereur et des prélats qui procuroient son retour, étoit qu'il gouvernât l'église de Rome conjointement avec Félix. En conséquence, ils mandèrent à Félix et à son clergé de recevoir Libère, et de partager avec lui les fonctions apostoliques. Ce projet, contraire à la discipline canonique, n'eut pas d'exécution. Dès que Libère fut rentré à Rome le deuxième d'août, dans la troisième année de son exil, le sénat et le peuple se réunirent pour chasser l'antipape, qui, ayant osé revenir quelques jours après, fut encore obligé de prendre la fuite. Il se retira dans une terre qu'il avoit près de Poro, où, pendant plus de sept ans qu'il vécut encore, il conserva le titre d'évêque sans en faire aucune fonction.

Theod. l. 2, c. 17. Soz. l. 4, 2, 10. Philost. l. 4, c. 3.

Pour achever la défaite des anoméens, Basile engagea l'empereur à convoquer un concile général. Constance proposoit la ville de Nicée; mais ce nom seul faisoit trembler les ariens : ils obtinrent qu'on s'assemblât à Nicomédie. Déjà un grand nombre d'évêques étoient en chemin pour s'y rendre, lorsqu'ils apprirent que Nicomédie venoit d'être détruite par un horrible

Idace. Hier. chron. Liban. monod. Soc. l. 2, c. 39. Soz. l. 4, c. 15. Amm. l. 17, c. 7, et l. 22, c. 13.

Aur. Vict. in Marc. Aurel. Eus. chron. Chron. Alex.

tremblement de terre, qui s'étendit dans l'Asie, dans le Pont et jusqu'en Macédoine, et qui ébranla plusieurs montagnes et plus de cent cinquante villes. Nicomédie étoit alors par sa grandeur la cinquième ville de l'empire; elle tenoit le même rang par sa beauté. Elle étoit bâtie en amphithéâtre sur une colline, au fond du golfe d'Astaque, qui fait partie de la Propontide. On la découvroit tout entière de plus de six lieues de distance. Deux portiques d'une superbe architecture la traversoient d'une extrémité à l'autre. La magnificence des édifices publics, la multitude des maisons particulières qui s'élevoient comme par étages les unes au-dessus des autres, les fontaines d'eaux vives, les thermes, le théâtre, l'Hippodrome, les temples, le port, le palais impérial bâti au bord du golfe, les jardins dont les environs étoient embellis formoient un spectacle enchanteur. Une heure de temps fit de toutes ces merveilles un amas de ruines. Le vingt-quatrième d'août, à la seconde heure du jour, lorsque le temps étoit le plus serein, tout à coup des nuages sombres et épais couvrent la ville : en même temps les éclats de la foudre se joignent aux tourbillons des vents et au mugissement de la mer, qui se gonfle et qui menace d'inonder ses rivages. La terre se soulève par secousses, les maisons croulent les unes sur les autres; le bruit des vents et du tonnerre, le fracas des ruines, les hurlemens des habitans, se confondent ensemble au milieu d'une nuit affreuse. Le jour, qui reparoît avec le calme avant la troisième heure, présente de nouvelles horreurs. Nicomédie n'étoit plus; on n'y voyoit qu'un monceau de pierres et de cadavres. Quelques habitans vivoient encore; mais, plus malheureux que ceux qui avoient perdu la vie, les uns demeuroient suspendus à des pièces de charpente, les autres, du milieu des débris dont ils étoient écrasés, élevoient la tête, et appeloient en expirant leurs femmes et leurs enfans. Quelques-

uns, sans être blessés, restoient ensevelis sous les démolitions, qui ne les avoient épargnés que pour les laisser périr par la faim ; et du fond de ces ruines sortoient des voix lamentables qui imploroient en vain du secours. Entre ces derniers périt Aristénète, né à Nicée, connu par son éloquence et par la douceur de ses mœurs : il avoit recherché avec ardeur et venoit d'obtenir le vicariat de Bithynie, où il ne trouva qu'une mort longue et cruelle. L'évêque Cécrops, fameux arien, et un autre évêque du Bosphore y périrent aussi. Il n'échappa qu'un petit nombre d'habitans, presque tous estropiés, qui se sauvèrent dans la campagne. Ils ne trouvèrent ensuite d'asile que dans la citadelle, qui resta sur pied. Au tremblement avoit succédé l'incendie. Tous les feux qui se trouvoient allumés dans les maisons, dans les bains, dans les forges des ouvriers, se communiquèrent aux bois et aux matières combustibles. Les vents, qui souffloient avec fureur, étendirent l'embrasement ; et pendant cinquante jours cette ville infortunée fut tout ensemble un vaste sépulcre et un immense bûcher. Elle avoit éprouvé le même malheur sous Adrien et sous Marc-Aurèle ; elle l'éprouva encore quatre ans après sous Julien ; et de nos jours, en 1719, elle a été presque entièrement abîmée par un tremblement, qui dura trois jours, depuis le 25 jusqu'au 28 de mai. Cependant les charmes de sa situation effacent bientôt le souvenir de ses désastres, et y attirent toujours de nouveaux habitans.

Nicomédie étant détruite, on résolut d'abord d'assembler les évêques à Nicée. Mais Eudoxe avoit repris faveur par le crédit de l'eunuque Eusèbe. Les anoméens bannis furent rappelés ; ils achetèrent leur grâce aux dépens de leur maître Aëtius, qu'ils excommunièrent, quoiqu'ils demeurassent fidèles à sa doctrine. Eudoxe s'empare à son tour de l'esprit de l'empereur ; il le détermine à partager le concile dans deux villes, l'une

Soc. l. 2, c. 39.
Theod. l. 2, c. 39.
Soz. l. 3, c. 15.
Hermant, vie de S. Ath. l. 8, c. 13.
Till. Arian. art. 76, 77.
Fleury, hist. eccles. l. 14, art. 9.

pour les évêques d'Orient, l'autre où s'assembleroient ceux d'Occident. Le prétexte étoit d'épargner des fatigues aux évêques et des dépenses à l'empereur, qui les défrayoit dans ce voyage. Mais le véritable motif étoit la facilité que les anoméens trouveroient à diviser les esprits dans deux conciles séparés, et à les tromper par de fausses relations portées d'un concile à l'autre. De plus, si toute l'Eglise étoit réunie, ils ne se flattoient pas que leur parti eût l'avantage du nombre; au lieu que, si elle étoit partagée, ils espéroient que, s'ils ne pouvoient gagner les deux conciles, du moins ils pourroient échapper à l'un des deux. La ville de Rimini fut acceptée pour l'Occident; pour l'Orient, il n'étoit plus question de Nicée; l'alarme qu'y avoit répandue la destruction de Nicomédie, et les secousses qui s'y étoient communiquées, mettoient cette ville hors d'état de recevoir les évêques. On proposa Tarse, Ancyre, et enfin Séleucie, capitale de l'Isaurie. On s'en tint à cette dernière; et Constance donna ses ordres pour l'ouverture du double concile au commencement de l'été de l'année suivante. Il ordonna qu'après les séances, on envoyât de part et d'autre à la cour dix députés pour lui rendre compte des décrets : il vouloit, disoit-il, juger s'ils étoient conformes aux saintes Ecritures, et décider sur ce qu'il y auroit de mieux à faire. C'est ainsi que ce prince se rendoit l'arbitre des conciles, et que ces lâches prélats consentoient à le reconnoître pour juge de la foi.

Jul. ad Ath. Lib. or. 12. Zos. l. 3. Eunap. hist. Byz. p. 15.

Julien ne songeoit qu'à maintenir par de nouveaux exploits la tranquillité de la Gaule. Cette province se repeuploit de plus en plus; mais, les ravages précédens ayant empêché la culture des terres, elles ne produisoient pas assez de grains pour la subsistance des habitans. La Grande-Bretagne étoit auparavant la ressource de la Gaule. On en faisoit venir des blés, qui se distribuoient par le Rhin dans les contrées septentrionales.

Ce transport étoit devenu impraticable depuis que les barbares étoient maîtres des bords et de l'embouchure du Rhin; et les barques qu'on y avoit employées, demeurées à sec depuis long-temps, étoient pourries pour la plupart. Celles qui pouvoient encore servir étoient obligées de décharger le blé dans les ports de l'Océan, d'où il falloit le faire transporter à grands frais sur des chariots dans l'intérieur du pays. Julien résolut de rouvrir l'ancienne route d'un commerce si nécessaire. Il fit construire dans la Grande-Bretagne quatre cents barques, lesquelles, jointes à deux cents autres qui restoient, formoient une flotte de six cents voiles. Il s'agissoit de les faire entrer dans le Rhin. Florence, persuadé qu'il seroit impossible d'y réussir malgré les barbares, leur avoit promis deux mille livres pesant d'argent pour en obtenir la liberté du passage, et Constance avoit consenti à ce marché. Julien, qui n'avoit pas été consulté, crut qu'il seroit honteux d'acheter des ennemis ce qu'on pouvoit emporter de vive force : il se mit en devoir de nettoyer les bords du Rhin, et d'en éloigner les barbares, ou de les soumettre. C'étoient les Saliens et les Chamaves, peuples sortis de la Germanie. Les Saliens étoient une peuplade de Francs, qui, s'étant d'abord arrêtés dans l'île des Bataves, entre le Rhin et le Vahal, en avoient été chassés par les Saxons, et s'étoient fixés en-deçà du Rhin, dans la Toxandrie, qui faisoit partie de ce qu'on appelle le Brabant. Les Chamaves habitoient plus bas, vers l'embouchure du Rhin.

Les Romains, pour ouvrir la campagne, attendoient les convois de vivres qui leur venoient d'Aquitaine, et qui ne pouvoient arriver avant le mois de juillet. Julien, voulant surprendre l'ennemi, se détermine à partir avant la saison. Il fait prendre à ses soldats du biscuit pour vingt jours, et marche vers la Toxandrie. Il étoit déjà à Tongres lorsqu'il rencontra les députés des Saliens qui l'alloient trouver à Paris, où ils le croyoient

Jul. ad Ath. Liban. or. 12. Amm. l. 17, c. 8. Zos. l. 3.

encore. Ils étoient chargés de lui offrir la paix, à condition qu'il leur laisseroit la possession tranquille du pays où ils s'étoient établis. Le prince entre en conférence avec eux; et, sur des difficultés qu'il sut bien faire naître, il les renvoie avec des présens pour retourner prendre de plus amples instructions, leur laissant croire qu'ils le retrouveroient à Tongres. Mais à peine sont-ils en chemin, qu'il se met en marche sur leurs pas; et, ayant détaché Sévère pour côtoyer les bords de la Meuse, il paroît subitement au milieu du pays. Les Saliens, pris au dépourvu, se rendent à discrétion, et sont traités avec clémence.

Zos. l. 3. *Vales. ad Amm. l.* 17, *c.* 10.

L'activité de Julien alarma les Chamaves. N'osant hasarder une bataille, ils se divisèrent en petites bandes, qui couroient pendant la nuit, et se retiroient au jour dans l'épaisseur des forêts. Ces brigands étoient hors de prise à des troupes régulières, et Julien se trouvoit dans un assez grand embarras, lorsqu'un aventurier vint lui offrir ses services. C'étoit un Franc nommé Charietton, d'une taille et d'une hardiesse fort au-dessus de l'ordinaire. Après s'être exercé à faire des courses avec ses compatriotes, il lui avoit pris envie de quitter son pays, et il étoit venu s'établir à Trèves. Alors, regardant ses anciens camarades comme des ennemis, il voyoit avec douleur les ravages qu'ils venoient faire dans la Gaule avant l'arrivée de Julien, et cherchoit à venger sa nouvelle patrie. Comme il n'étoit revêtu d'aucun commandement, il alloit seul se cacher dans les bois, sur les routes les plus fréquentées des barbares; et quand il en apercevoit quelque parti, étant au fait de leur façon de camper et de tous leurs usages, il attendoit l'heure à laquelle il savoit qu'ils les trouveroit ivres et endormis. Alors, sortant de sa retraite, et entrant secrètement dans leur camp à la faveur de la nuit, il en égorgeoit sans bruit autant qu'il pouvoit, et rapportoit toujours à Trèves quelque tête pour encourager les habitans. Il continua assez

long-temps sans être découvert. Enfin, plusieurs déterminés se joignirent à lui, et ce fut avec eux qu'il vint se présenter à Julien. Le prince accepta ses offres, et lui donna même quelques Saliens exercés à cette espèce de guerre. Ces volontaires alloient de nuit surprendre les Chamaves, et, pendant le jour, des corps de troupes postés sur tous les passages en massacroient un grand nombre et faisoient beaucoup de prisonniers.

Ces barbares, découragés par tant de pertes, envoient assurer Julien de leur soumission. Il répond qu'il veut traiter avec leur roi. Ce prince, qui se nommoit Nébiogaste, s'étant présenté devant lui, Julien lui demanda des otages pour sûreté de sa parole ; et, comme il répondoit que les prisonniers que Julien avoit entre ses mains pouvoient bien servir d'otages : *Pour ceux-là*, repartit le César, *je ne les tiens pas de vous ; c'est la guerre qui me les donne.* Les premiers des Chamaves le suppliant de nommer lui-même ceux qu'il désiroit : *Je veux*, dit-il, *le fils de votre roi.* A cette parole, tous ces barbares poussèrent des gémissemens et des cris lamentables ; et le roi, leur ayant imposé silence, s'écria d'une voix entrecoupée de sanglots : « Plût aux dieux, César, qu'il « vécût encore ce fils que tu demandes en otage ! je le « tiendrois plus heureux de vivre captif sous tes lois « que de régner avec moi. Mais, hélas ! victime de son « courage, il est tombé sous vos coups, sans doute parce « que vous ne l'avez pas connu. C'est en ce moment que « je sens toute l'étendue de mes maux. Je ne pleurois « qu'un fils unique, et je vois que j'ai perdu avec lui « l'espérance de la paix. Si tu en crois mes larmes, je « recevrai l'unique consolation dont la mort de mon « fils ne m'ait pas ôté le sentiment ; je verrai mes sujets « hors de péril. Mais, si je ne puis te persuader, aussi « malheureux roi que malheureux père, la perte de « mon fils deviendra celle de ma nation ; et j'aurai la « douleur de ne porter une couronne que pour ne pou-

Amm. l. 17, *c.* 8, *et l.* 27, *c.* 1.
Zos. l. 3.
Eunap. hist. byz. p. 15.
Petr. Patric. hist. byz. p. 28.
Vales. rer. Franc. l. 1.

« voir être seul misérable. » Le César, attendri, ne put retenir ses larmes. Les Chamaves se désespéroient, lorsque Julien fit tout à coup paroître le jeune prince, comme une de ces divinités qui viennent sur le théâtre pour démêler une intrigue dont le dénouement sembloit impossible. Il avoit été fait prisonnier, et les Romains le traitoient en fils de roi. Julien lui permit d'entretenir son père, et ne perdit rien d'une entrevue si touchante. A ce spectacle, la surprise arrêta les gémissemens. Les barbares, muets et immobiles, croyoient voir un fantôme. Au milieu de ce profond silence, Julien élève sa voix : « Croyez-en vos yeux (leur dit-il), c'est votre « prince; la guerre vous l'avoit fait perdre; Dieu et les « Romains vous l'ont rendu. Je le retiendrai, non « comme un otage que me donne votre soumission, « mais comme un présent que m'a fait la victoire. Il « trouvera auprès de moi tous les honneurs qui con- « viennent à sa naissance. Pour vous, si vous êtes infi- « dèles au traité, vous en porterez la peine, non pas « dans la personne de votre jeune prince; je ressemble- « rois à ces bêtes féroces qui, blessées par les chasseurs, « déchirent les voyageurs qu'elles rencontrent ; il vivra « comme une preuve de notre valeur et de notre huma- « nité. Mais vous serez punis, d'abord par votre propre « injustice; l'injustice ne manque jamais de perdre les « hommes, quoiqu'elle les flatte quelquefois en leur « procurant un succès passager; ensuite par moi et par « les Romains, dont vous ne pourrez ni surmonter les « armes, ni désarmer la colère. » Quand il eut cessé de parler, tous ces barbares, l'adorant comme un dieu, se prosternèrent devant lui, et le comblèrent de louanges. Il ne demanda pour otage que la mère de Nébiogaste; on la lui mit entre les mains, et le traité fut conclu. Il fit entrer dans ses troupes un corps de Saliens et de Chamaves, qui subsistoit encore du temps de Théodose le jeune. La navigation du Rhin demeura

libre, et Charietton fut récompensé par des emplois honorables : il étoit, huit ans après, quand il mourut, comte des deux Germanies.

Ensuite de cette expédition on rétablit sur les bords de la Meuse trois forteresses, que les barbares avoient détruites : et comme il restoit encore aux soldats des vivres pour dix-sept jours, Julien en fit laisser une partie dans ces places, comptant sur les moissons des Saliens et des Chamaves. Mais, avant qu'elles fussent en maturité, le blé manqua aux troupes ; et le soldat, ne trouvant pas de subsistance, s'abandonna aux murmures. La faim lui fit perdre tout respect et toute estime pour son général : Julien n'étoit plus alors qu'un sophiste, un imposteur, un faux philosophe. « Que veut-« on faire de nous (s'écrioient les plus mutins) ? On « épuise nos forces par des marches plus meurtrières « que des combats : on nous traînera bientôt au travers « des neiges et des glaces ; et aujourd'hui que nous « tenons aux ennemis le pied sur la gorge, on nous fait « périr de faim : qu'on ne nous traite pas de séditieux, « si ce n'est l'être que de demander du pain : qu'on ne « nous donne ni or ni argent, nous avons perdu l'ha-« bitude d'en toucher, et même d'en voir, comme si la « patrie désavouoit nos services, et que ce ne fût pas « pour elle que nous prodiguons notre vie. » Ces plaintes n'étoient que trop bien fondées. Depuis que Julien commandoit les armées de la Gaule, Constance, loin de leur faire aucune gratification après les succès, ne leur payoit pas même leur solde. Julien n'avoit aucun moyen d'y suppléer ; et ce qui prouve que c'étoit de la part de Constance un effet de malignité plutôt que d'avarice, c'est qu'un jour Julien ayant fait une très-légère libéralité à un soldat, le secrétaire Gaudence, qui étoit auprès de lui l'espion de l'empereur, lui en fit un crime à la cour, et lui attira une sévère réprimande. Cependant, s'il en faut croire Sulpice Sévère, dans une

Amm. l. 17, c. 9. Sulp. Sev. vit. Martin. c. 3.

occasion, auprès de Worms, il distribua une gratification aux soldats, sans doute à ses dépens.

Amm. l. 17, c. 10. Alsat. illust. p. 408.

Julien, plus touché du triste état de ses troupes qu'offensé de leurs murmures, ne songea qu'à les soulager au lieu de les punir. L'obéissance et le respect revinrent avec l'abondance. On jeta un pont sur le Rhin; on entra sur les terres des Allemands. Sévère perdit toute sa gloire dans cette expédition. Ce vieux général, qui jusqu'alors avoit inspiré le courage par ses paroles et par son exemple, devint tout à coup lâche et timide : il étoit toujours d'avis de ne point combattre; il n'avançoit qu'à regret; il corrompit même secrètement les guides, et les obligea, par les plus terribles menaces, à dire unanimement qu'ils ne connoissoient pas les chemins. Ces obstacles ralentissoient la marche de l'armée; mais la terreur avoit saisi les ennemis. Suomaire, un de leurs rois, prince auparavant féroce et ardent au pillage, se crut fort heureux de conserver son pays, situé entre le Rhin et le Mein. Il vint au-devant de Julien avec l'extérieur d'un suppliant; et, se jetant à ses genoux, il protestoit qu'il étoit prêt à accepter toutes les conditions qu'on voudroit lui imposer. Julien exigea de lui qu'il rendît les prisonniers, et qu'il fournît des vivres. Il voulut même qu'il s'assujettît à prendre des quittances, et que, faute de les représenter quand il en seroit requis, il s'obligeât à faire une seconde fois les mêmes fournitures. Suomaire ne refusa rien, et fut fidèle à l'exécution.

Amm. ibid. Zos. l. 3. Alsat. illust. p. 408.

Il falloit passer le Nèkre pour mettre à la raison un autre roi nommé Hortaire. C'étoit, aussi-bien que Suomaire, un des rois qui s'étoient trouvés à la bataille de Strasbourg. Comme on manquoit de guides, Nestica, tribun de la garde, et Chariettou, furent chargés d'enlever quelques habitans du pays. Ils amenèrent un jeune Allemand, qui promit de conduire l'armée, pourvu qu'on lui accordât la vie. On rencontra bien-

tôt de grands abatis d'arbres qui obligèrent de prendre de longs détours. Enfin, on arriva sur les terres d'Hortaire, où le soldat fatigué se vengea par le ravage. Ce roi, voyant une armée nombreuse et son pays désolé, où il ne restoit plus que des ruines et des cendres, vint aussi implorer la miséricorde du César, et promit avec serment d'obéir aux ordres qu'il recevroit, et de rendre tous les prisonniers. Ils étoient en grand nombre dans ce canton; mais, malgré sa promesse, il n'en rassembla que fort peu; et, les ayant amenés devant Julien, il s'approcha pour recevoir le présent qu'on avoit coutume de faire aux princes avec lesquels on traitoit. Julien, indigné de sa mauvaise foi, fit arrêter quatre des principaux seigneurs qui l'accompagnoient, et prit des mesures pour ne perdre aucun des Gaulois qui étoient en captivité. Il fit interroger tous ceux qui s'étoient sauvés des villes et des campagnes pillées les années précédentes, pour savoir d'eux les noms de leurs compatriotes que les barbares avoient enlevés. Après que sur leur déposition on en eût dressé un rôle exact, Julien monta sur son tribunal, et fit défiler devant lui tous les prisonniers, en leur demandant à chacun leur nom. Les secrétaires du prince, placés derrière son siége, tenoient registre de tous ceux qui passoient. Cette revue étant finie, comme le rôle en contenoit un beaucoup plus grand nombre, Julien, s'adressant aux barbares, leur demanda qu'étoient devenus ceux qui manquoient, en les désignant par leurs noms, et il leur signifia qu'ils n'avoient point de paix à espérer tant qu'il en manqueroit un seul. Les barbares, n'apercevant pas les secrétaires qui suggéroient à Julien les noms de tous ces prisonniers absens, étoient frappés d'étonnement; ils s'imaginoient qu'il étoit inspiré du ciel, et qu'on ne pouvoit lui rien cacher; et ils jurèrent avec des imprécations horribles qu'ils lui mettroient fidèlement entre les mains tous ceux qui vivoient encore. Hortaire, trem-

blant et humilié, s'obligea de fournir à ses dépens les matériaux et les voitures de transport pour rebâtir les villes que les Allemands avoient ruinées. On n'exigea point de lui qu'il fît apporter des vivres, parce que son pays étoit entièrement dévasté. On le renvoya après qu'il eut répondu sur sa tête de son exactitude à remplir les conditions. C'est ainsi que ces rois féroces, nourris de sang et de pillage, furent enfin forcés de courber leur tête superbe sous le joug de la puissance romaine.

Jul. ad Ath. Lib. or. 12. Zos. l. 3. Zon. t. 2. p. 20.

Le retour des prisonniers fut le fruit de ces glorieuses expéditions. C'étoit un spectacle touchant de voir revenir par bandes ces malheureux, saluant leur patrie par des cris d'allégresse, caressés de leurs maîtres, qui leur avoient fait sentir au-delà du Rhin le plus dur esclavage, se prosternant aux pieds de leur libérateur, embrassant avec larmes leurs pères, leurs femmes, leurs enfans qui pleuroient aussi de joie. Il en revint près de vingt mille. On demandoit compte aux barbares de ceux qu'ils ne ramenoient pas; et ils étoient obligés de se justifier en prouvant que ceux-là étoient morts, par le témoignage de ceux qu'ils ramenoient. La Gaule reprit une face nouvelle: les villes se relevoient; c'étoit pour Julien autant de trophées; et ce qu'il y avoit de plus glorieux et de plus nouveau, c'est que les barbares qui les avoient ruinées travailloient à les rebâtir. Les campagnes, auparavant désertes et incultes, se repeuploient et se ranimoient; on voyoit refleurir les arts; les revenus publics augmentoient; ce n'étoit que mariages, fêtes, assemblées; et l'hiver suivant fut une saison de joie et de plaisirs.

Amm. l. 17, c. 11.

Des succès si brillans et si soutenus ne faisoient pas taire l'envie. Le compte que Julien étoit obligé de rendre à l'empereur, quelque modeste qu'il fût, sembloit toujours exagéré et plein de vanité : et tandis que la Gaule retentissoit des éloges du Cesar, il n'étoit à la

cour qu'un fanfaron, un poltron, qui s'enorgueillissoit de faire fuir devant lui des sauvages encore plus timides. Mais ces lâches courtisans, attentifs à flatter la basse jalousie de l'empereur, travailloient malgré eux à la gloire de Julien. Il lui eût manqué un trait de ressemblance avec les plus grands hommes, s'il n'eût pas eu des envieux et des ennemis.

Il fut bientôt délivré du plus dangereux. L'année suivante, sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypace, frères de l'impératrice, Barbation fut lui-même sacrifié à ces défiances qu'il avoit tant de fois inspirées contre les autres. Ce méchant homme joignoit à beaucoup de malice une égale foiblesse. Un essaim d'abeilles qui se forma dans sa maison lui donna de grandes alarmes. C'étoit, dans la superstition païenne, un pronostic des plus fâcheux. Il consulta les devins, et partit avec ces inquiétudes pour une expédition qui n'est pas autrement connue. Sa femme, nommée Assyria, étourdie et ambitieuse, se met dans l'esprit que son mari, pour s'affranchir de ses craintes, va détrôner Constance. Elle voit déjà Barbation empereur. Cette folle imagination en enfante une autre : la voilà jalouse d'Eusébie ; elle se persuade que Barbation, ébloui des charmes de la princesse, ne manquera pas de l'épouser. Sans perdre de temps, elle envoie secrètement à son mari une lettre trempée de ses larmes, pour le conjurer de ne lui pas faire l'injustice de la croire indigne du rang d'impératrice. Elle avoit employé pour l'écrire la main d'une femme esclave, qui lui étoit venue de la confiscation des biens de Sylvain. Dès que Barbation fut de retour, cette confidente, pour venger son ancien maître, va de nuit trouver Arbétion ; elle lui met entre les mains une copie de la lettre. Celui-ci, trop heureux de trouver une si belle occasion de perdre un rival, la porte à l'empereur ; et sur-le-champ Barbation est arrêté. Il avoue qu'il a reçu la lettre ; sa femme est convaincue de l'avoir

An. 359.
Amm. l. 18, *c.* 3.

écrite, et tous deux ont la tête tranchée. Constance, une fois alarmé, ne se rassura pas sitôt. On arrête, on met à la question beaucoup d'innocens. Le tribun Valentin, qui ne savoit rien de cette prétendue intrigue, essuya de cruelles tortures : il eut assez de force pour y survivre ; et, par forme de dédommagement, l'empereur lui donna le commandement des troupes dans l'Illyrie.

Amm. l. 17, *c.* 11, *et l.* 19, *c.* 20. *Grut. inscr.* MCLXII, 1.

Il s'éleva cette année dans la ville de Rome de violentes séditions. La flotte de Carthage, qui apportoit le blé de l'Afrique, battue de la tempête, ne pouvoit aborder à Ostie; et le peuple, qui craignoit la famine, rendoit les magistrats responsables du caprice des vents. Le préfet Junius Bassus étoit mort peu de temps après qu'il fut entré en charge; il venoit de se convertir au christianisme. La sédition éclata sous Artémius, vicaire de Rome, qui succéda à ses fonctions. Mais elle devint plus furieuse lorsque Tertulus eut été nommé préfet. Ce magistrat, après avoir épuisé tous les moyens d'apaiser le tumulte, se voyant sur le point d'être mis en pièces, fit conduire au milieu de la place publique ses enfans encore en bas âge; et les montrant au peuple : *Romains*, dit-il, *voilà vos concitoyens ; si la colère du ciel continue, ils partageront vos malheurs ; mais si vous croyez sauver votre vie en leur donnant la mort, je les mets entre vos mains.* A la vue de ces enfans, la compassion étouffa la rage de la multitude ; elle attendit avec patience, et peu de jours après, pendant que Tertulus, qui étoit païen, faisoit un sacrifice à Ostie dans le temple de Castor et de Pollux, le vent tourna au midi, la flotte entra dans le Tibre, et la superstition, méconnoissant la main qui gouverne les tempêtes et qui distribue aux hommes leur nourriture, regarda cet événement comme un miracle de ces chimériques divinités.

Amm. l. 19, *c.* 11, *et ibi Vales.*

Constance étoit encore à Sirmium lorsqu'il apprit que les Limigantes, quittant peu à peu le pays où il les

avoit transplantés, se rapprochoit du Danube, et qu'ils commençoient déjà à faire des courses. Craignant que, s'il ne les arrêtoit dès le premier pas, ils n'en devinssent plus hardis, il assemble ses meilleures troupes, sans attendre l'été. Il comptoit et sur l'ardeur de son armée encore échauffée des succès de la campagne précédente, et sur la prévoyance d'Anatolius, préfet d'Illyrie, qui, sans incommoder la province, avoit pendant l'hiver établi des magasins. Ce personnage mémorable étoit de Béryte en Syrie. Après avoir étudié les lois dans sa patrie, la plus célèbre école de jurisprudence qui fût en Orient, il vint à Rome du temps de Constantin; et s'étant fait connoître à la cour par ses talens, il fut gouverneur de Galatie, vicaire d'Afrique, et parvint à la charge de préfet du prétoire en Illyrie. Il resta dans les ténèbres du paganisme: d'ailleurs c'étoit un homme à qui ses ennemis même ne pouvoient refuser des éloges. On admiroit son amour pour la vérité et pour la justice, l'élévation de son âme, sa noble franchise, son application au travail, son éloquence, son désintéressement, la tendresse et la fermeté de son cœur tellement assorties, qu'il ne mesuroit pas le mérite des autres par l'amitié qu'il avoit pour eux, mais qu'il régloit au contraire la mesure de son amitié sur celle du mérite. On dit qu'en faisant ses adieux à l'empereur quand il partit pour l'Illyrie, il lui dit: *Prince, désormais la dignité ne sauvera plus les coupables: quiconque violera les lois, officier civil ou militaire, en éprouvera la sévérité.* Ce n'étoit pas qu'il eût rien de dur dans le caractère; il aimoit mieux corriger que de punir, et jamais l'Illyrie ne fut plus florissante et plus heureuse que sous son gouvernement. Il soulagea le pays ruiné par l'entretien des postes et des voitures publiques, et par l'excès des tailles, tant réelles que personnelles. Les habitans le pleurèrent après sa mort; mais ils le regrettèrent bien davantage quand on lui eut

Aur. Vict. in Trajano.
Himer. apud Phot. pag. 1140.
Eunap. in Prohær.
Liban. epist.

donné pour successeur Florence, auparavant préfet des Gaules. Ce financier intraitable, armé de toutes les rigueurs du fisc, étant venu fondre sur eux comme un vautour, plusieurs se pendirent de désespoir.

Amm. l. 19, c. 11. Cellar. geog. ant. t. 1, p. 448.

L'empereur, bien assuré de trouver des subsistances, marche en grand appareil vers la Valérie dès les premiers jours du printemps. Il arrive au bord du Danube, lorsque les barbares se disposoient à le passer sur les glaces, qui n'étoient pas encore fondues. Pour ne pas laisser languir ses troupes, qui souffroient beaucoup des rigueurs du froid, il envoie aussitôt demander aux Limigantes pourquoi ils franchissoient les limites marquées par un traité solennel. Les barbares s'excusent sur de vains prétextes, et demandent humblement la permission de passer le fleuve, pour expliquer à l'empereur les incommodités de leur nouvelle habitation; ils protestent qu'ils sont prêts, s'il y consent, à se transporter partout ailleurs, pourvu que ce soit dans l'intérieur de l'empire; et qu'il n'aura point de sujets plus obéissans ni plus tranquilles. L'empereur, ravi de terminer sans coup férir une expédition qui paroissoit difficile et périlleuse, leur accorde le passage : il croyoit gagner beaucoup en les établissant dans l'empire; c'étoit, lui disoient ses flatteurs, aussi mauvais politiques que bons courtisans, une pépinière de braves soldats qui rempliroient ses armées, tandis que les provinces donneroient volontiers de l'argent pour être dispensées de fournir des recrues. Constance, pour recevoir les barbares à leur passage, va camper près d'*Acimincum*, qu'on croit être Salankemen, presque vis-à-vis de l'embouchure de la Teisse; et, ayant fait élever une terrasse en forme de tribunal, il détache quelques légionnaires sous la conduite d'un ingénieur nommé Innocentius, qui lui avoit donné ce bon conseil, et les fait placer sur les bords du Danube, avec ordre d'observer les mouvemens des barbares, et de les prendre à dos, en cas qu'ils voulussent faire quelque

violence quand ils auroient passé le fleuve. La précaution ne fut pas inutile. Les Limigantes, ayant traversé le fleuve, se tenoient d'abord la tête baissée en posture de supplians, et sembloient attendre les ordres de l'empereur. Mais, quand il le virent qui s'apprêtoit à les haranguer sans défiance, un d'entre eux, comme saisi d'un accès de fureur, ayant lancé sa chaussure contre le tribunal, se met à y courir de toutes ses forces en criant : *marha ! marha !* c'étoit le cri de guerre de la nation. Tous ses compatriotes élèvent en même temps un drapeau, poussent d'affreux heurlemens, et le suivent en confusion. Constance, du haut de la terrasse où il étoit assis, voyant accourir cette multitude qui faisoit briller à ses yeux les épées et les javelots, descend à la hâte, quitte ses habits impériaux pour n'être pas reconnu, et, montant promptement à cheval, se sauve à toute bride. Ses gardes essaient de faire résistance, et sont massacrés ; le siége impérial est pillé et mis en pièces. Constance avoit eu l'imprudence de laisser assembler les barbares sur la rive, sans faire mettre ses troupes sous les armes. Elles étoient encore dans le camp lorsqu'elles apprirent que l'empereur étoit en péril. Aussitôt les soldats accourent à demi-armés, et, poussant un cri terrible, enflammés de colère et de honte, ils se jettent tête baissée au travers de ces perfides ennemis : ils égorgent tout ce qu'ils rencontrent; le détachement qui bordoit le Danube les charge par-derrière; on les enveloppe, on les serre de toutes parts : les vivans, les mourans et les morts, ne formant qu'un monceau, tombent pêle-mêle les uns sur les autres. L'exécution fut terrible; et l'on ne sonna la retraite qu'après le massacre du dernier des Limigantes. Les Romains ne perdirent que ceux qui furent surpris dans la première attaque. On regretta surtout Cella, tribun de la garde, qui se jeta le premier dans le plus épais des bataillons ennemis. Cette plaine fut le tombeau des Limigantes; il n'en est plus parlé

dans l'histoire, et cette nation fut détruite, comme elle s'étoit formée, par sa propre perfidie.

Idem. Amm. ibid. Hier. chron. Soz. l. 2, c. 14. Soz. l. 4, c. 22. Chron. Alex. Cod. Th. l. 6, tit. 4, leg. 14, 15, 16, et ibi Godef. Cod. Just. l. 7, tit. 62, leg. 2, 3.

Constance, après avoir pris des mesures pour la sûreté des frontières, revint à Sirmium. Il en partit peu de jours après pour Constantinople, afin de se rapprocher de l'Orient, que Sapor menaçoit d'envahir. Jusque-là les duumvirs, qui dans les villes municipales tenoient le même rang que les consuls à Rome, avoient été à la tête du sénat de Constantinople : c'étoient les chefs de la magistrature. Constance, afin d'y établir le même gouvernement qu'à Rome, créa cette année pour la première fois un préfet de la ville. Ce fut Honorat, qui avoit été préfet des Gaules. L'empereur distingua ce nouveau magistrat des préteurs, dont il régla la juridiction. Il déclara que les appels des trois provinces de la Thrace nommées Europe, Rhodope et Hémimont, et ceux de la Bithynie, de la Paphlagonie, de la Lydie, de l'Hellespont, des îles de la mer Egée et de la Phrygie salutaire, ressortiroient devant ce préfet.

Amm. l. 19, c. 12. Liban. epist.

La foiblesse de Constance étoit un fonds inépuisable pour Paul le délateur. Ce scélérat, insatiable d'argent, ne savoit pour s'enrichir d'autre métier que de réveiller de temps en temps les inquiétudes du prince. Une cause très-légère fit vers ce temps-là périr un grand nombre d'innocens. Dans Abyde, ville de la Thébaïde, étoit un oracle fameux d'un dieu nommé *Bésa*. On le consultoit de vive voix ou par écrit, et les absens n'avoient pas toujours soin de faire retirer leurs billets avec la réponse de l'oracle. On en envoya quelques-uns à l'empereur. Il crut y voir des questions dangereuses, et qui tiroient à conséquence pour la sûreté de sa personne. Aussitôt il fait partir Paul, dont il estimoit la sagacité dans ces sortes de recherches : il le charge de mettre en justice tous ceux qu'il jugera à propos : il nomme pour présider aux interrogatoires, non pas Hermogène, préfet du prétoire d'Orient, qui avoit succédé à Musonien, il con-

noissoit trop son équité et sa douceur; mais Modestus, comte d'Orient, propre à ces commissions sanguinaires. Paul arrive, ne projetant que tortures et que supplices. Ses accusations alarment et bouleversent l'Egypte et les contrées voisines. On amène devant lui des gens de toute condition, dont plusieurs périssent dans les fers avant le jugement. On avoit choisi pour le théâtre de ces sanglantes exécutions Scythopolis en Palestine, parce qu'elle étoit située entre les villes d'Antioche et d'Alexandrie, d'où l'on faisoit venir la plupart des accusés. Un des premiers fut le fils de ce Philippe qui avoit été préfet du prétoire et consul, et qui avoit prêté ses propres mains pour ôter la vie à Paul, évêque de Constantinople. Son fils, nommé Simplice, fut accusé d'avoir consulté l'oracle sur les moyens de parvenir à l'empire. Constance, qui n'avoit jamais rien excusé ni pardonné sur cet article, avoit ordonné de l'appliquer à la torture. Simplice fut cependant assez heureux pour s'en garantir, sans doute à force d'argent; il en fut quitte pour être banni. Ce fut aussi le sort de Parnasius, quoiqu'il eût été condamné à mort. C'étoit un homme de bien, qui avoit été préfet d'Egypte: il obtint dans la suite la permission de retourner à Patras, ville d'Achaïe, sa patrie, et de rentrer en possession de ses biens. Andronic, homme de lettres, et célèbre alors par ses poésies, déconcerta ses accusateurs par la force de ses réponses, et se fit absoudre. La même fermeté sauva le philosophe Démétrius, surnommé *Chytras*, fort avancé en âge, mais dont le corps et l'esprit avoient conservé toute leur vigueur. Après une longue torture qu'il soutint avec courage, on lui permit de retourner à Alexandrie. Ceux-là échappèrent à la calomnie; mais quantité d'autres en furent les victimes. Les uns furent déchirés à coups de fouets; d'autres périrent d'une manière plus cruelle; et la confiscation des biens étoit toujours la suite du supplice. Paul mettoit en usage mille détours, mille piéges pour surprendre l'innocence:

porter à son cou quelque préservatif superstitieux, passer le soir auprès d'une sépulture, c'en étoit assez pour perdre la vie, comme convaincu de sortilége ou de commerce avec les morts, dans l'intention de détrôner ou de faire périr l'empereur.

Amm. l. 19, *c.* 13.

Depuis que les Isaures avoient manqué leur entreprise sur la Séleucie, ils s'étoient tenus quelque temps cachés dans leurs montagnes. Enfin, s'ennuyant du repos, ils recommençoient leurs courses. Accoutumés à franchir aisément les lieux les moins praticables, ils échappoient aux troupes qui défendoient le pays. On envoya pour les contenir le comte Laurice, plus politique que guerrier. Sa bonne conduite fit plus que la valeur. Il sut si bien les intimider et les resserrer, qu'ils ne purent rien exécuter de considérable tant qu'il fut dans la province.

Amm. l. 18, *c.* 4, 5, *et ibi Vales.*

Les menaces de Sapor éclatèrent cette année. Ce prince, avide de conquêtes, ayant trouvé de nouveaux secours dans les nations féroces avec lesquelles il venoit de conclure la paix, s'occupa pendant l'hiver à ramasser des vivres, des armes, et à lever des soldats, dans le dessein d'entrer sur les terres de l'empire. Résolu de faire les plus grands efforts, il consulta tous les devins de son royaume; on dit même qu'il alla jusqu'à immoler des hommes, pour chercher dans leurs entrailles des pronostics de ses succès. Mais un transfuge lui fournit des lumières plus sûres que tous ses oracles et tous ses sacrifices. Antonin étoit un riche négociant établi en Mésopotamie, et très-connu dans ces contrées. Sa fortune fit envie à des hommes puissans qui lui suscitèrent des procès. Afin de ne pas manquer leur proie, ils s'appuyèrent des officiers du fisc, qui entrèrent en collusion avec eux. Antonin, habile et rompu aux affaires, après avoir, malgré la protection d'Ursicin, perdu plusieurs procès, n'espérant rien de ses juges vendus à l'injustice, feignit de s'exécuter de bonne grâce; il reconnut des dettes qu'il n'avoit pas contractées, et fit des

billets payables à terme, se réservant au fond du cœur l'espoir de la vengeance. Ayant dressé son plan, il se mit au service de Cassien, commandant des troupes de la province, qui, comptant sur son intelligence, l'employa à tenir ses rôles. Cette commission lui donna le moyen de s'instruire à fond et en peu de temps de tout le détail militaire. Quand il eut acquis ces connoissances, il songea à les porter en Perse; et, pour se procurer la facilité d'approcher des frontières sans donner de soupçon, il acheta une petite terre sur les bords du Tigre. Il y transporta sa famille, et dans les fréquens voyages qu'il y faisoit, il trouva moyen de lier un commerce secret avec Tamsapor, qui commandoit de l'autre côté du fleuve. Le terme de l'échéance de ses billets arriva, et l'intendant des finances, d'intelligence avec ses prétendus créanciers, se mettoit en devoir de le poursuivre, lorsque Antonin, escorté d'un parti de Perses qui se rendirent auprès de lui pour favoriser sa fuite, se jeta dans des barques avec sa femme, ses enfans et tous ses effets, et passa à l'autre bord. On le conduit à Sapor, qui le reçoit à bras ouverts, et lui donne place à sa table et dans son conseil. Ce transfuge, animé par le ressentiment et par le désir de servir son nouveau maître, devint le plus mortel ennemi des Romains. Il ne cessoit d'animer Sapor en lui reprochant qu'il savoit vaincre, mais qu'il ne savoit pas faire usage de ses victoires; il lui rappeloit ses campagnes passées, tant d'efforts sans succès, tant de succès sans aucun fruit : *qu'après avoir terrassé les Romains à Singare, il avoit laissé sa victoire ensevelie dans les ombres de la nuit; et que les Perses vainqueurs, comme de concert avec les vaincus, n'avoient osé approcher d'Edesse ni des ponts de l'Euphrate : quels avantages n'auroit pas remportés le plus brave et le plus puissant monarque du monde, s'il fût tombé sur l'empire dans le temps où les Romains le déchiroient eux-mêmes par la*

guerre civile? C'étoit la coutume des Perses de délibérer sur les affaires les plus importantes au milieu des festins; Antonin, attentif à se ménager en ces occasions, profitoit de la chaleur que le vin inspiroit aux autres; il les échauffoit encore par ses discours; et le roi, enivré de ses conseils et de l'idée de sa propre grandeur, se détermina à mettre en mouvement toutes ses forces dès que l'hiver seroit passé, et à faire usage du zèle d'Antonin, qui lui promettoit hardiment les services les plus essentiels.

Il eût été à propos de choisir le meilleur capitaine de l'empire pour l'opposer à un si redoutable ennemi: l'imprudence de Constance et les intrigues de cour dépouillèrent du commandement l'unique général qui fût en état de soutenir cette guerre. Ursicin étoit en Orient avec le titre de général de la cavalerie. Consommé dans le métier des armes, il avoit appris par une longue expérience à combattre les Perses. Mais il étoit coupable aux yeux d'Eusèbe de deux crimes impardonnables: ce guerrier magnanime étoit le seul qui dédaignât de s'appuyer de la faveur de l'eunuque; et, malgré les instances les plus pressantes, il n'avoit jamais voulu consentir à lui céder une belle maison qu'il possédoit dans la ville d'Antioche. C'en étoit assez pour rendre Ursicin criminel dans l'esprit d'Eusèbe, et pour engager cet eunuque à travailler à sa perte. C'étoit, à l'entendre, un présomptueux, un perfide, dont les services étoient autant d'insultes, et pouvoient dégénérer en attentats. Cet esprit dangereux avoit inspiré sa passion aux eunuques de la chambre, qui profitoient de l'accès que leur donnoit leur ministère pour tenir tous de concert le même langage; et ceux-ci disposoient à leur gré de la langue des courtisans, à qui ils procuroient les entrées et les grâces du prince. Ainsi Constance n'entendoit jour et nuit que des rapports propres à augmenter des soupçons qui ne lui étoient que trop naturels. La

perte d'Ursicin fut donc encore une fois résolue : mais il falloit, disoit Eusèbe, user de précaution pour ne pas alarmer ce général, qui, sur la moindre défiance, ne manqueroit pas d'éclater. Ursicin étoit alors à Samosate. L'empereur le mande à la cour pour y venir recevoir la qualité de général de l'infanterie, qu'avoit possédé Barbation. Il charge de sa lettre celui qu'il envoyoit pour commander en sa place : c'étoit Sabinien, vieillard sans vigueur comme sans courage, trop peu connu jusqu'alors pour avoir droit de prétendre à un emploi si important, mais assez riche pour l'acheter de ces agens de cour qui vendoient l'empereur et l'empire.

Dès que le bruit de ce changement se fut répandu, ce fut dans tout l'Orient un cri général. Toutes les villes témoignoient leurs regrets par des décrets honorables en faveur d'Ursicin : on gémissoit de se voir enlever un puissant défenseur, qui avec de mauvaises troupes avoit su si long-temps défendre cette partie de l'empire. L'incapacité de son successeur dans des circonstances si périlleuses augmentoit le chagrin de sa perte. Ce même événement donnoit aux Perses les plus belles espérances. Antonin conseilloit à Sapor de ne pas s'arrêter à des siéges, toujours ruineux, mais de passer l'Euphrate, et de fondre rapidement sur ces riches provinces que la guerre avoit épargnées depuis Valérien. Il s'offroit de le conduire à une conquête assurée. Ce conseil fut approuvé : on fit les préparatifs de cette brillante expédition. Ursicin revenoit en Italie; il étoit déjà aux bords de l'Hèbre quand il reçut une seconde lettre du prince qui le renvoyoit sur ses pas, mais sans emploi. Les eunuques avoient changé d'avis; ils avoient fait réflexion qu'en laissant Ursicin en Orient, ils pourroient lui imputer toutes les fautes de Sabinien, et donner à celui-ci tout l'honneur des succès.

Amm. ibid. c. 6.

Les rapports des espions et des transfuges s'accor-

doient sur les mouvemens des Perses. On crut que leur dessein étoit d'attaquer Nisibe ; et comme Sabinien restoit dans l'inaction, Ursicin y accourut pour mettre la ville en état de défense. Dès qu'il y fut entré, la fumée et les flammes qui se faisoient voir depuis les bords du Tigre jusque fort près de la ville annoncèrent l'arrivée des coureurs ennemis. Ursicin sortit pour les reconnoître et s'avança jusqu'à deux milles de Nisibe. Il fut coupé au retour, et obligé de s'enfuir avec sa troupe vers le mont Isala, situé entre cette ville et celle d'Amide. Les ennemis le poursuivirent vivement à la faveur de la lune qui étoit dans son plein ; et comme le pays qu'il traversoit étoit une campagne toute découverte et sans aucune retraite, il étoit pris, si, pour donner le change, il n'eût fait attacher une lanterne sur la selle d'un cheval qu'on fit tourner vers la gauche, tandis qu'Ursicin prenoit sur la droite du côté des montagnes. Les Perses suivirent cette lumière, et furent dupes de ce stratagème. L'historien Ammien Marcellin, attaché à la personne d'Ursicin, l'accompagnoit dans ce péril. Ils arrivèrent à un lieu nommé *Méjacarire*, planté de vignes et d'arbres fruitiers : ce mot signifioit en Syrien *sources d'eau fraîche*. Les habitans avoient pris la fuite ; on n'y trouva qu'un soldat qui s'y tenoit caché ; on l'amena au général. Ce malheureux s'étant coupé dans ses réponses, on le força par menaces à dire la vérité. Il déclara *qu'il étoit Parisien ; qu'il avoit servi en Gaule dans la cavalerie, et que, par crainte d'un châtiment qu'il avoit mérité, il s'étoit sauvé jusqu'en Perse ; qu'il s'y étoit marié, et qu'il avoit plusieurs enfans ; qu'étant employé en qualité d'espion, il avoit souvent donné aux Perses de bons avis ; qu'actuellement Tamsapor et Nohodare, chefs des coureurs, l'avoient envoyé en avant pour prendre langue.* Quand on eut tiré de lui les instructions dont on avoit besoin, on le tua. Ursicin courut promptement

à Amide, pour laquelle il craignoit une surprise. Il y vit bientôt arriver des espions romains, dépêchés par Procope et par le comte Lucilien, ambassadeurs de Constance auprès de Sapor, et que ce prince retenoit en Perse. L'avis qu'ils portoient étoit écrit sur un parchemin collé au-dedans du fourreau de leur épée. Il étoit conçu en termes énigmatiques, qui signifioient que le roi de Perse, excité par le traître Antonin, alloit passer l'Anzabas et le Tigre, dans l'intention de se rendre maître de tout l'Orient. Ursicin, pour avoir des connoissances plus précises, envoya dans la Gordyène Ammien Marcellin avec un centurion d'une fidélité reconnue. Le satrape de ce pays s'appeloit Jovinien. Envoyé, dès sa première jeunesse en Syrie en qualité d'otage, il y avoit pris le goût des lettres; et brûlant d'envie de revenir sur les terres de l'empire pour y passer sa vie, il entretenoit avec les Romains une secrète intelligence. Ammien fut bien reçu, exposa le sujet de sa mission, et fut conduit par un guide fidèle sur un rocher fort élevé, d'où l'on découvroit une étendue de seize à dix-sept lieues de pays. Au troisième jour, il aperçut à l'horizon, au-delà du Tigre, une multitude immense: c'étoit l'armée des Perses conduite par Sapor, à la gauche duquel (cette place étoit chez les Perses la plus honorable) marchoit Grumbate, roi des Chionites. Ce prince, quoiqu'il ne fût encore que de moyen âge, portoit déjà sur son front les rides de la vieillesse, témoignage glorieux de ses travaux; son courage et ses exploits l'avoient rendu fameux dans tout l'Orient. A la droite de Sapor on voyoit le roi d'Albanie. Ils étoient suivis d'un grand nombre de seigneurs, et d'une armée innombrable rassemblée de diverses nations, et composée de vieilles troupes accoutumées aux hasards et aux fatigues de la guerre.

Ces princes, ayant passé au-delà de Ninive, grande ville de l'Adiabène, s'arrêtèrent au milieu d'un pont *Amm. l. 18, c. 7. Cell. geog.*

ant. t. 2, p. 656. sur le fleuve Anzabas, qui se décharge dans le Tigre. Ce fleuve est celui qui portoit chez les Grecs le nom de *Capros* : ils y firent un sacrifice, et consultèrent les entrailles de la victime. Ammien jugea qu'il falloit au moins trois jours à une armée si nombreuse pour passer le fleuve, et il retourna porter ces nouvelles à Ursicin. On dépêche aussitôt des courriers à Cassien et à Euphrone, gouverneur de la province. Ceux-ci obligent les paysans de se retirer dans les places fortes avec leurs familles et leurs troupeaux; ils font évacuer la ville de Carres, qui n'étoit pas en état de soutenir un siége; et, pour ôter la subsistance aux ennemis, ils mettent le feu aux campagnes et consument les moissons et les fourrages; en sorte qu'il ne resta rien sur terre entre le Tigre et l'Euphrate. Cet incendie fit périr quantité de bêtes féroces, et surtout de lions, qui sont très-cruels dans ces contrées, et qui s'y multiplieroient jusqu'à les rendre inhabitables, si la nature elle-même ne prenoit soin de les détruire. Les ardeurs excessives de l'été produisent des essaims innombrables de moucherons, qui, s'attaquant aux yeux des lions, les mettent dans une telle fureur, que ces animaux vont se précipiter dans les fleuves, ou s'arrachent les yeux avec leurs griffes. En même temps on travailloit avec ardeur à fortifier les rives de l'Euphrate du côté de la Syrie; on y élevoit des redoutes; on plantoit des palissades, on établissoit des batteries de catapultes et de balistes. Dans ce mouvement général, Sabinien, tranquille à Edesse, regrettant les théâtres où il avoit passé sa vie, s'amusoit à faire exécuter par ses soldats des danses militaires au son des trompettes et des clairons. Ursicin, quoique sans emploi, prenoit sur lui tout le soin de la province et tout le fardeau du commandement : la nécessité, jointe à sa haute réputation, lui rendoit l'autorité que la cabale lui avoit ôtée.

Amm. ibid. Sapor traverse le Tigre et attaque Nisibe. Comme il

y trouvoit de la résistance, afin de ne pas perdre de temps, il l'abandonne et marche en avant. L'intérieur du pays n'étoit plus couvert que de cendres; il prend sa route par le pied des montagnes, pour ne pas manquer de fourrage. L'armée arriva à un bourg appelé Bébase; de là jusqu'à Constantine, nommée auparavant *Nicéphorium*, sur l'Euphrate, dans l'espace de plus de trente lieues, on ne voyoit qu'une plaine aride, où l'on ne trouvoit d'eau que dans un petit nombre de puits. Le roi se préparoit à la traverser, comptant sur la patience de ses troupes, lorsqu'il apprit que l'Euphrate, grossi par la fonte des neiges, s'étoit débordé et n'étoit plus guéable. Embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre, il assemble les chefs. On s'en rapporte à Antonin, comme à l'oracle de l'armée. Il conseille de prendre sur la droite et de remonter au nord, jusque vers la source de l'Euphrate, où l'on trouveroit un passage facile : il promet d'y conduire les troupes par un pays abondant, que l'ennemi n'avoit pas ruiné. On accepte ses offres, et toute l'armée marche à sa suite.

Zon. t. 2, *p.* 20.

Sur la nouvelle de ce mouvement, Ursicin prend la route de Samosate, à dessein de rompre les ponts de Zeugma et de Capersane, et de fermer aux Perses l'entrée de la Syrie. La lâcheté de ceux qui couvroient la marche le mit en grand péril. Deux corps de cavalerie, qui faisoient environ sept cents hommes, arrivés depuis peu d'Illyrie, étoient chargés d'observer l'ennemi et de garder les passages. Craignant eux-mêmes d'être attaqués, ils quittoient leur poste pendant la nuit, quand il étoit plus nécessaire de faire bonne garde, et s'écartoient du grand chemin pour boire et dormir à leur aise. Tamsapor et Nohodaire, qui commandoient l'avant-garde, composée de vingt mille chevaux, instruits de cette négligence, passent sans être aperçus, et vont se cacher derrière des hauteurs dans le voisinage d'Amide. Au point du jour, Ursicin et sa troupe commençoient

Amm. l. 18, *c.* 8.

à marcher vers Samosate, lorsque ses coureurs, ayant du haut d'une colline découvert l'ennemi qui s'avançoit à toute bride, viennent donner l'alarme. On ne savoit à quoi se résoudre : soit qu'on prît la fuite devant une cavalerie bien montée, soit qu'on essayât de combattre un nombre fort supérieur, la mort sembloit inévitable. Pendant cette incertitude, on avoit déjà perdu quelques soldats qui s'étoient hasardés à courir sur l'ennemi. Les deux partis s'approchent : Ursicin, ayant reconnu Antonin qui marchoit à la tête des Perses, le charge de reproches, le traitant de perfide et de scélérat. Celui-ci, ôtant sa tiare, et se courbant jusqu'à terre, les mains derrière le dos, ce qui chez les Perses marque la plus profonde soumission : *Pardonne-moi*, dit-il, *illustre comte, mon patron et mon maître : je mérite les noms que tu me donnes ; mais la nécessité m'excuse en même temps qu'elle me rend criminel ; c'est l'injustice de mes persécuteurs qui m'a jeté dans cette extrémité ; tu ne le sais que trop, puisque ta haute fortune, qui protégeoit ma misère, n'a pu me défendre contre leur avarice.*

Après ces paroles il se retire dans le gros de la troupe, mais sans tourner le dos, montrant par là le respect qu'il conservoit pour Ursicin. Dans ce moment, quelques soldats de la queue placés sur une éminence s'écrient qu'ils voient arriver en grande hâte une multitude de cavaliers armés de toutes pièces. Les Romains se débandent aussitôt pour prendre la fuite. Mais, rencontrant partout une foule d'ennemis, ils se rallient en peloton. Résolus de vendre bien cher leur vie, et se battant en retraite, ils sont poussés jusqu'au Tigre, dont les bords étoient fort élevés. Une partie est renversée dans le fleuve ; chargés de leurs armes, les uns restent enfoncés dans la vase, les autres sont engloutis dans les eaux : une autre partie combat et dispute sa vie ; quelques-uns gagnent les défilés du mont Taurus. Entre ces

derniers, Ursicin, reconnu et enveloppé d'un gros d'ennemis, s'échappe par la vitesse de son cheval avec un tribun nommé Aïadalthe, et un seul valet. Ammien Marcellin se sauve vers la ville d'Amide, où l'on ne pouvoit arriver de ce côté-là que par un chemin escarpé et fort étroit. Comme les Perses montoient avec les fuyards, les habitans n'osoient ouvrir les portes. Les Romains passèrent la nuit sur la pente, resserrés entre les ennemis et les murailles ; et la presse étoit si grande, que les morts, mêlés avec les vivans, demeuroient debout, faute de place pour tomber. Ammien rapporte qu'il eut toute la nuit devant lui un soldat dont la tête étoit fendue en deux parts d'un coup de cimeterre, et qui resta sur ses pieds comme un pieu fiché en terre. Cependant les pierres et les javelots partoient à tous momens du haut des murailles ; et, passant par-dessus la tête des Romains, alloient chercher les ennemis. Au point du jour on ouvrit une poterne. On pouvoit à peine trouver place dans une ville assez petite, dont les rues étoient remplies d'une foule d'habitans des campagnes d'alentour. Une foire célèbre, qui se tenoit dans ce temps de l'année, les y avoit rassemblés de toutes parts.

Amide étoit forte par son assiette, par ses murailles, et bien pourvue de défenseurs. La cinquième légion, nommée *Parthique*, étoit attachée à la garde de cette place. A l'approche des Perses six autres légions s'y étoient rendues en diligence : c'étoient, entre autres, les soldats restés de l'armée de Magnence. L'empereur, se défiant de la fidélité de ces troupes, les avoit envoyées en Orient, où l'on ne craignoit de guerre que de la part des étrangers. Mais ces légions, comme nous l'avons déjà dit, ne ressembloient que de nom aux anciennes ; ce n'étoient, à proprement parler, que des cohortes. Il y avoit encore vingt mille autres soldats, en comptant plusieurs escadrons de sagittaires, la plupart barbares, bien armés et pleins de courage.

Amm. l. 18, *c.* 9, *et l.* 19, *c.* 2.

Amm. l. 18, *c.* 18. Sapor, en partant de Bébase, avoit pris sur la droite du côté d'Amide. Ayant rencontré sur sa route deux châteaux nommés Reman et Busan, qui appartenoient aux Romains, il apprit par les transfuges qu'on y avoit retiré toutes les richesses du pays, et que la femme de Craugase, citoyen de Nisibe, distingué par sa naissance et par son crédit, célèbre elle-même par sa beauté, s'y étoit retirée avec sa fille en bas âge, et ce qu'elle avoit de plus précieux. Sapor marche à ces châteaux : les habitans prennent aussitôt l'épouvante et donnent entrée aux Perses. On apporte aux pieds du roi tous les trésors; on amène devant lui les mères éplorées, serrant entre leurs bras et arrosant de leurs larmes leurs petits enfans. Le roi se fait montrer la femme de Craugase, et lui ordonne d'approcher. Elle vient toute tremblante, et ne s'attendant qu'aux derniers outrages, enveloppée d'un voile de deuil, dont son visage même étoit couvert. Sapor, qui avoit le cœur assez grand pour être maître de lui-même, sans vouloir alarmer la modestie de cette femme par une curiosité importune, ne s'occupe qu'à calmer sa douleur. Il la rassure, il lui fait espérer d'être bientôt rendue à son mari; il lui promet que son honneur ne souffrira aucune atteinte. Il savoit que Craugase l'aimoit éperdument; et il espéroit acheter à ce prix la ville de Nisibe. Sapor voulut même en cette rencontre regagner les cœurs en effaçant par sa clémence les horreurs de sa cruauté passée : il voulut bien garder de la brutalité du soldat des filles chrétiennes qui avoient consacré à Dieu leur virginité, et défendit de les troubler dans le culte de leur religion.

Amm. l. 19, *c.* 1, 2. Trois jours après il arrive devant Amide. Au lever de l'aurore les habitans voient du haut des murs toute la pleine et les coteaux d'alentour étinceler de l'éclat des armes. Au milieu d'une troupe de seigneurs et de rois de diverses nations, paroissoit Sapor, distingué de tous les autres par la hauteur de sa taille, par l'éclat de ses

habits, et par son casque d'or en forme de tête de bélier, semé de pierreries. Ce fier monarque, résolu, suivant l'avis d'Antonin, de pousser ses conquêtes jusque dans le cœur de l'empire, n'avoit pas dessein de s'arrêter devant cette ville : il se flattoit que les habitans, saisis de crainte, viendroient se jeter à ses pieds. Dans cette confiance, il s'approche jusqu'à être aisément reconnu. Mais bientôt les traits lancés de dessus les murailles lui firent voir la mort de si près, qu'une partie de son habit fut emportée par un javelot. Outré de fureur, et traitant cette hardiesse d'attentat sacrilége, il protestoit qu'il ruineroit la ville de fond en comble, et donnoit déjà ses ordres pour les préparatifs d'un siége meurtrier. Enfin, à la prière des principaux seigneurs, qui le conjuroient de ne pas sacrifier à sa vengeance tant de glorieux projets, il consentit à offrir le pardon aux habitans en les sommant de se rendre. Au point du jour, Grumbate, roi des Chionites, escorté de ses plus vaillans soldats, s'avançoit hardiment vers les murs pour faire connoître la volonté de Sapor, lorsqu'un tireur habile, le voyant à portée, perça de part en part à côté de lui son fils unique, qui, dans la première fleur de sa jeunesse, faisoit déjà par sa bonne mine et par sa valeur la joie de son père et l'espérance de son pays. Ce coup jette d'abord l'effroi dans toute la troupe ; ils prennent la fuite : mais bientôt, revenant sur leurs pas pour sauver le corps du jeune prince, ils appellent à leur secours le reste de l'armée. Les habitans font une vigoureuse sortie ; on combat pendant tout le jour avec acharnement autour du corps, les uns pour l'enlever, les autres pour le défendre. Enfin, la nuit étant survenue, les Perses en demeurent les maîtres, et l'emportent à la faveur des ténèbres au travers du carnage. Tous les princes prirent le deuil, et partagèrent l'affliction du père. On suspendit les opérations du siége, et on fit les funérailles selon la coutume des Chionites. On plaça sur un lit

élevé le corps revêtu de ses armes ordinaires; alentour étoient dressés dix autres lits mortuaires, sur chacun desquels étoit couchée une figure de cadavre représentée au naturel. Les soldats, partagés par bandes, buvoient et mangeoient en dansant et en chantant des airs lugubres; et les femmes, qui suivoient toujours en grand nombre les armées des Perses, pleuroient et poussoient de grands cris. Après ces cérémonies, qui durèrent sept jours, on brûla le corps, et on en recueillit les os dans une urne d'argent, que le père avoit dessein de remporter dans son pays.

Pour satisfaire la vengeance de Grumbate, la résolution fut prise de détruire Amide. On donna aux troupes encore deux jours de repos, pendant lesquels on envoya faire le dégât dans les campagnes voisines, et l'on tint la ville enfermée de cinq rangs de tentes. Au commencement du troisième jour toute la plaine parut, à perte de vue, couverte d'une brillante cavalerie. Les nations auxiliaires tirèrent au sort chacune leur poste. Les plus redoutables par leur valeur étoient les Ségestans, au milieu desquels marchoient à pas lents des éléphans chargés de tours. L'aspect d'une si innombrable multitude ôtoit l'espoir aux assiégés sans leur ôter le courage; ils résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur ville. L'ennemi resta tout le jour en présence sans faire aucun mouvement, et se retira au coucher du soleil, dans le même ordre qu'il étoit venu. Avant le jour il se rapproche au son des trompettes, et vient occuper les mêmes postes. Dès que Grumbate eut donné le signal (c'étoit une javeline teinte de sang qu'il lança contre la ville), les Perses, faisant avec leurs armes un bruit terrible, courent insulter la muraille; ils déchargent leurs traits; ils font jouer les machines qu'ils avoient enlevées de la ville de Singare, prise et pillée dans les courses précédentes. On leur répond du haut des murs à coups de pierres, de dards, de javelots. La nuit vient; ils la

passent sous les armes, et font retentir les échos d'alentour du nom de Constance et de celui de Sapor, auxquels ils donnent à l'envi les titres les plus pompeux. Au retour de l'aurore les trompettes sonnent; les décharges recommencent; la journée n'est pas moins meurtrière. Les assiégés se relèvent tour à tour. La nuit suivante les Perses prennent du repos; mais il n'en est point pour les assiégés. Ils s'occupent moins de leurs blessures que du soin de réparer leurs brèches, de rétablir leurs machines, et de se prémunir contre de nouvelles attaques.

Pendant ces sanglans combats, Ursicin, qui s'étoit sauvé à Edesse, pressoit Sabinien de partir en diligence avec les troupes légères, et de marcher secrètement par le pied des montagnes, pour enlever quelque poste aux ennemis, dont la circonvallation étoit très-étendue, ou pour faire diversion par des alarmes fréquentes. Sabinien opposoit à ces bons conseils les ordres de l'empereur, qui lui avoit, disoit-il, recommandé de ne pas exposer les troupes. Mais la vraie raison d'une inaction si honteuse, c'étoient d'autres ordres secrets qu'il avoit reçus des eunuques, de fermer à son prédécesseur toutes les voies d'acquérir de la gloire, même en servant l'état. Ces lâches ennemis aimoient mieux voir périr les plus belles provinces que de laisser à ce brave capitaine l'honneur de les sauver. Ursicin envoyoit en vain à Amide des courriers qui n'y pénétroient qu'avec peine: toutes les mesures qu'il prenoit pour secourir la ville restoient sans exécution. *Amm. ibid. c. 3.*

L'infection des cadavres qui demeuroient sans sépulture, les excessives chaleurs, la confusion de tant d'habitans resserrés dans un espace étroit, les maladies causées par les fatigues et les autres incommodités, causèrent la peste dans la ville. Elle n'y fit pas cependant beaucoup de ravage. Des pluies douces qui tombèrent la nuit d'après le dixième jour rendirent l'air plus *Amm. ibid. c. 4, 5.*

pur, et ramenèrent la santé. La fureur de l'ennemi étoit beaucoup plus opiniâtre : il dressoit des mantelets, il élevoit des terrasses, il construisoit des tours dont la face étoit couverte de lames de fer; les balistes placées sur ces tours nettoyoient les murs tandis que les frondeurs et les archers ne cessoient de lancer d'en bas une grêle de traits et de pierres. Au midi de la ville, du côté du Tigre, s'élevoit une haute tour avancée sur l'angle de la muraille, et posée sur des roches escarpées. Un escalier souterrain pratiqué dans le roc, ainsi qu'il étoit d'usage dans toutes les places situées près du Tigre et de l'Euphrate, conduisoit jusqu'au bord du fleuve pour aller puiser de l'eau à l'abri de l'ennemi. Comme cette tour n'étoit pas gardée, parce qu'on la croyoit assez défendue par sa situation, soixante et dix sagittaires de l'armée des Perses, des plus hardis et des plus adroits, guidés par un déserteur, se glissent pendant la nuit dans le souterrain, et, étant montés jusqu'au troisième étage, ils y attendent le jour. Alors, ayant élevé en l'air une casaque rouge, comme ils en étoient convenus, tandis que toute l'armée s'approche des murs et les attaque plus vivement que jamais, ils ne cessent de lancer leurs traits dans la ville ; et tous leurs coups sont meurtriers. En même temps les Perses montent à l'escalade, et gagnent déjà le haut des murs. Dans ce double péril les assiégés partagent la défense; ils pointent contre la tour cinq balistes, d'où partent de gros javelots, qui traversent souvent deux ennemis à la fois; les uns tombent percés de coups, les autres, d'effroi, se précipitent du haut de la tour et se brisent sur les rochers ; on se bat sur la muraille ; on renverse les assiégeans et les échelles. Les Perses, couverts de blessures, après une grande perte, sont forcés de regagner leurs tentes. On se reposa de part et d'autre le reste du jour et la nuit suivante.

Amm. ibid. c. 5, 6.

Le lendemain matin on aperçut du haut des murs

un nombre infini de prisonniers qu'on traînoit au camp des Perses. Les partis ennemis avoient depuis quelques jours pris et brûlé plusieurs châteaux; entre autres celui de Ziata, très-considérable par sa force et par son étendue, dont les fortifications embrassoient douze cent cinquante pas de circuit. Ils emmenoient beaucoup d'habitans; et comme il se trouvoit parmi eux grand nombre de vieillards et de femmes qui ne pouvoient suivre, ces barbares les abandonnoient dans le chemin après leur avoir coupé les jarrets. Ce spectacle tiroit des larmes aux habitans. Personne n'y fut plus sensible que les soldats de la Gaule. Ces guerriers, braves et alertes, fort propres à se battre en plaine, mais peu entendus dans les travaux d'un siége, gémissoient de ne trouver aucune occasion de signaler leur courage. S'ennuyant de cette inaction, ils sortoient étourdiment pour faire un coup de main, et revenoient toujours avec perte. Enfin, retenus par force, ils frémissoient d'impatience. Leur ardeur s'enflamma à la vue de ces malheureux prisonniers. Ils demandent à grands cris qu'on leur ouvre les portes; ils menacent même leurs officiers de les égorger, s'ils les tiennent plus long-temps dans cette contrainte; et, tels que des bêtes féroces, qui s'élancent avec fureur contre leurs barrières, ils hachent les portes à coups de sabre. On eut peine à gagner sur eux qu'ils attendissent la nuit pour aller avec moins de péril attaquer les postes les plus proches. Dès qu'elle fut venue, les Gaulois, armés de leurs haches et de leurs épées, sortent par une poterne, et s'approchent sans bruit de la première garde; ils lui marchent sur le ventre, massacrent la seconde garde, qu'ils trouvent endormie, et vont droit au camp, dans le dessein de pénétrer, s'ils peuvent, jusqu'à la tente de Sapor, et de le tuer au milieu de cent mille hommes. Les cris des premiers qu'ils égorgent donnent l'alarme à tout le reste. En un moment ils ont sur les

bras des bataillons entiers; ils font ferme d'abord avec une audace incroyable, et reçoivent à grands coups d'épée ceux qui osent les approcher. Mais, bientôt accablés de traits, et trop foibles pour tenir tête à des flots de cavaliers et de fantassins qui grossissent sans cesse, et qui viennent fondre sur eux, ils reculent, mais à petits pas et sans tourner le dos. On sonne la retraite dans la ville, dont on ouvre les portes pour les recevoir; on fait jouer les machines, mais sans les charger, pour faire peur aux ennemis et ne pas risquer de tuer ces braves gens. Après avoir perdu quatre cents des leurs, ils rentrent avant le jour presque tous blessés, quelques-uns mortellement. Constance, pour conserver la mémoire d'une action si hardie, fit dresser dans la place publique d'Edesse les statues de leurs capitaines, revêtus de leurs armes. Le jour, étant venu, découvrit aux Perses la perte qu'ils avoient faite. Il se trouva entre les morts plusieurs satrapes et quelques-uns des principaux seigneurs. Tout le camp retentissoit de cris. Les attaques furent suspendues pendant trois jours, dont les assiégés profitèrent pour se remettre de leurs fatigues.

Amm. ibid. c. 7.

Cette attaque inopinée irrita les barbares. Ils résolurent de périr devant Amide plutôt que de laisser subsister une ville qui leur coûtoit déjà le plus pur sang de la Perse. Les assauts ayant été inutiles, ils mirent toute leur confiance dans les machines. Ils se hâtent d'en construire de toute espèce : ils multiplient les tours revêtues de fer et chargées de balistes. Au point du jour, couverts de toutes leurs armes défensives, bien serrés et en bon ordre, ils avancent à petits pas. Mais, dès qu'ils furent à la portée des machines, toutes leurs défenses deviennent inutiles contre les javelots, dont presque aucun ne manquoit son coup. L'infanterie est obligée d'éclaircir ses rangs, et la cavalerie de reculer. Cependant les balistes des assiégeans, qui tiroient du haut des

tours plus élevées que les murailles, faisoient dans la ville une terrible exécution; et, la nuit étant venue, les habitans songèrent au moyen de s'en garantir. On transporta en diligence, et l'on mit en batterie vis-à-vis de ces tours quatre machines nommées *scorpions*, propres à lancer de grosses pierres. Au matin, les Perses avancent avec les éléphans, dont les cris, mêlés à ceux des soldats, formoient un effrayant concert. Les traits qui s'élèvent de la plaine ou qui tombent des tours abattent ou blessent tous ceux qui paroissent sur la muraille. Mais bientôt les masses énormes de pierres lancées des quatre machines brisent les tours, démontent et mettent en pièces les balistes, écrasent ou précipitent les tireurs. On fait pleuvoir sur les éléphans des flèches enflammées. Ces animaux, effarouchés, retournent sur les Perses, et les foulent aux pieds, sans que leurs guides puissent les retenir. On met le feu à tous les ouvrages des assiégeans. Jamais les rois de Perse ne s'exposoient dans les combats; mais Sapor, désespéré de tous ces désastres, accourt en personne au milieu des combattans; on tire de toutes parts sur lui et sur sa garde; il voit tomber à ses côtés un grand nombre de ses officiers; mais, toujours intrépide, bravant mille fois la mort, il ne se retire qu'à la fin du jour, et pour donner quelque relâche à ses troupes fatiguées de tant d'attaques.

Voyant toutes ses machines détruites et brûlées, et n'espérant plus rien des moyens qu'il avoit mis en œuvre jusqu'alors, il fit élever, tout près des murs, de larges terrasses qui les égaloient en hauteur. Ce travail coûta plusieurs jours, pendant lesquels les habitans en élevèrent de leur côté en-deçà des murs. Sur ces plates-formes on combattoit presque à coups de main comme sur un champ de bataille. L'acharnement et le mépris de la mort étoient égaux de part et d'autre. Enfin le moment fatal de la perte d'Amide arriva; la terrasse de la ville, trop chargée de combattans, s'éboula tout à coup comme

Amm. ibid. c. 8.

si elle eût été ébranlée par un tremblement de terre; et comme elle surpassoit la muraille en hauteur, la terre s'étant renversée du côté de l'ennemi, elle combla le peu d'intervalle qui restoit entre les murs et la terrasse des Perses, et ouvrit à ceux-ci un large chemin. On accourt à la défense; mais la foule et l'empressement même embarrassent les défenseurs. Les corps qui tombent de part et d'autre s'amoncellent et favorisent le passage. Toute l'infanterie des Perses, que Sapor faisoit monter à la file, se précipite dans la ville comme un torrent. On passe tout au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. Peu échappèrent au massacre, entre lesquels fut Ammien Marcellin, qui, après diverses aventures, ayant traversé avec grand péril des plaines couvertes de fuyards et d'ennemis, gagna enfin l'Euphrate par les forêts et les montagnes. Il passa à Mélitine, où il retrouva Ursicin, et il retourna avec lui à Antioche.

Amm. ibid. c. 9.

La longueur de ce siége mit les Perses hors d'état d'entreprendre des conquêtes plus éloignées. L'automne étoit déjà avancée, et Sapor, après la destruction de la ville, ne songeoit qu'à retourner dans son royaume avec les prisonniers et le butin. Il fit inhumainement mettre en croix le comte Elien et les tribuns, dont la capacité et la valeur lui avoient fait perdre tant de sang. Il commanda de rechercher et d'égorger sans miséricorde, comme déserteurs, tous les habitans des pays d'au-delà du Tigre qui se trouvèrent dans la ville. Il emmena captifs Jacques et Cæsius, officiers du général de la cavalerie, avec ceux qui restoient des soldats de la garde, les mains liées derrière le dos. La femme de Craugase, toujours traitée avec honneur, étoit inconsolable de s'éloigner de Nisibe. Veuve du vivant même de son mari, elle ne voyoit d'autre remède à sa douleur que de l'attirer en Perse. Elle lui dépêche secrètement un esclave fidèle qui s'introduit dans Nisibe, et lui remet une lettre

dont elle l'avoit chargé : elle le conjuroit par les prières les plus tendres de venir changer en jours heureux des jours qu'elle passeroit sans lui dans les soupirs et dans les larmes. Craugase donna parole d'aller rejoindre sa femme à la première occasion ; et le messager retourna porter à sa maîtresse une si agréable nouvelle. Tout étoit préparé ; elle avoit déjà obtenu de Sapor qu'il voulût bien, avant que de quitter le pays, favoriser l'évasion de son mari. L'absence de l'esclave, qui avoit tout à coup disparu, donna du soupçon aux commandans de Nisibe. On menace Craugase, on l'accuse d'une intelligence secrète. Pour détourner les défiances, il demande en mariage une fille de qualité ; et, sous prétexte d'aller faire les apprêts de la fête nuptiale, il prend la route d'une maison de campagne qu'il avoit à huit milles de Nisibe. Il est enlevé en chemin par un parti de cavaliers perses envoyés exprès. On le conduit au camp de Sapor, qui le comble de faveurs. Il eut peu après la douleur de perdre sa femme ; mais il conserva les bonnes grâces du roi, auprès duquel il tenoit le premier rang après Antonin. Celui-ci, plus habile et plus exercé aux affaires, étoit principalement écouté, et le succès justifioit toujours ses conseils. Sapor se retira triomphant en apparence, mais en effet pénétré de douleur d'avoir si chèrement acheté la prise d'une seule ville. Pendant soixante et treize jours que dura le siége, il perdit trente mille hommes, que l'on compta morts sur le champ de bataille après son départ. Il étoit aisé de distinguer les corps des Romains de ceux des Perses : les premiers se corrompoient aussitôt, et après quatre jours ils n'étoient plus reconnoissables : au contraire, les Perses se désséchoient sans perdre leur forme et sans se corrompre ; ce qu'Ammien attribue à leur frugalité et à la sécheresse de leur tempérament, causée par les chaleurs du climat qu'ils habitent.

L'opiniâtre résistance de cette ville infortunée causa *Ath. de sy-*

nod. et epist. ad Afric.
Greg. Naz. or. 21.
Basil. adver. Eunom. l. 1.
Epiph. hær. 73.
Hier. chron. et contra Lucifer. c. 7.
Rufin. l. 1, c. 21.
Sulp. Sev. l. 2.
Soc. l. 2, c. 37. et seq.
Theod. l. 2, c. 18 et seq.
Soz. l. 4, c. 16 et seq.
Philost. l. 4, c. 10 et seq.
Chron. Alex.
Baronius.
Till. arian. art. 77, et suiv.
Hermant, vie de S. Ath. l. 8, c. 16, et suiv.

sa ruine, mais elle sauva la Syrie. Tandis que les Perses menaçoient l'Orient, Constance ne songeoit qu'à défendre l'arianisme. Il eut, pour le malheur de la religion, plus de succès que Sapor, et il fit cette année à l'Eglise des plaies plus profondes que les Perses n'en purent faire à l'empire. Il étoit revenu à Sirmium après la destruction des Limigantes; il y assista à une assemblée de huit évêques; c'étoit le préliminaire des deux conciles indiqués pour cette année. La doctrine des demi-ariens, qui dominoit alors à la cour, y fut confirmée par un nouveau formulaire. Pendant ce temps-là les évêques d'Occident se rendoient à Rimini, et ceux d'Orient à Séleucie. Le concile de Rimini s'ouvrit au mois de juillet. Sulpice Sévère, qui paroît avoir été le mieux instruit, dit qu'il s'y trouva plus de quatre cents évêques, dont quatre-vingts étoient ariens. L'empereur vouloit les défrayer aux dépens du trésor; mais il n'y en eut que trois qui, à raison de leur indigence, acceptèrent cette libéralité. Taurus, préfet du prétoire d'Italie, eut ordre d'assister à l'assemblée, et de ne point permettre aux prélats de se séparer qu'ils ne fussent d'accord : on lui promit le consulat, s'il procuroit cette réunion, c'est-à-dire, s'il faisoit triompher l'arianisme dans l'église d'Occident. Après de longues contestations, le concile confirma la foi de Nicée, condamna de nouveau la doctrine d'Arius, et prononça la sentence de déposition contre les prélats obstinés à défendre l'hérésie. On peut dire que là se termina le vrai concile; la foi jusque-là ne reçut aucune atteinte; et saint Athanase ne considère que cette première partie, quand il parle avantageusement du concile de Rimini. Le reste ne fut que séduction et violence. On envoie à l'empereur, selon ses ordres, dix députés pour lui rendre compte : c'étoient de jeunes évêques sans expérience. Les ariens députent de leur côté des vieillards rusés et artificieux, qui préviennent Constance, fatiguent, intimident, enfin sé-

duisent les envoyés catholiques jusqu'à les engager à trahir le concile et à signer le contraire de ses décisions. Ils retournent, et sont d'abord mal reçus. Mais Taurus met tout en œuvre pour ébranler les évêques qu'on retenoit malgré eux à Rimini. Les intrigues, les menaces, les incommodités d'une longue absence firent enfin succomber les plus fermes, ou, pour parler plus juste, ils se laissèrent surprendre par les sollicitations et les larmes même de Taurus, et par les artifices de Valens. Ils signèrent une profession de foi équivoque, dont ils n'apercevoient pas le venin, mais qui receloit le pur arianisme. Bientôt les ariens lèvent le masque, et, selon l'expression de saint Jérôme, le monde chrétien gémit de cette surprise, et s'étonna de se voir devenir arien. Les évêques, de retour dans leurs diocèses, ouvrent les yeux, et désavouent avec horreur les décrets de Rimini. Ils se joignent au pape Libère, et à ceux qui n'avoient point eu de part à cette faute. Ce fut la source d'une persécution nouvelle, pendant laquelle saint Gaudence, évêque de Rimini, fut tué à coups de pierres et de bâtons par les soldats du président Marcien. L'erreur trouva encore moins d'obstacle à Séleucie. Le concile y commença le 27 de septembre. De cent soixante évêques il n'y eut que saint Hilaire, alors relégué en Phrygie, et douze ou treize évêques d'Egypte qui soutinrent la consubstantialité. Le questeur Léonas et Laurice, général des troupes d'Isaurie, assistoient aux séances. Le concile se divise; les purs ariens font à part leur profession de foi; les demi-ariens s'en tiennent à celle du concile d'Antioche assemblé en 341. Ils s'anathématisent mutuellement et se séparent sans rien conclure. Les chefs des deux partis se rendent à Constantinople, où étoit alors l'empereur, qui faisoit sa principale affaire des succès de l'hérésie; et quoiqu'il dût entrer au premier jour de janvier dans son dixième consulat, cérémonie brillante et qui demandoit de grands préparatifs, il passa le der-

nier de décembre, et presque toute la nuit suivante, à faire signer aux députés de Séleucie et aux autres évêques la formule de Rimini. On tient à Constantinople un nouveau concile, où les anoméens remportent tout l'avantage. Macédonius, Basile d'Ancyre et les autres évêques demi-ariens sont déposés. Eudoxe passe du siége d'Antioche à celui de Constantinople, et prêche publiquement des blasphèmes dans la cérémonie de la dédicace de Sainte-Sophie, le quinzième de février de l'an 360. La profession de Rimini se répand partout l'empire et fait d'horribles ravages : on exile ceux qui refusent d'y souscrire. Au milieu de ce désastre saint Hilaire obtient, par une providence particulière de Dieu, la permission de retourner en Gaule : il y arrive pour soutenir la foi ébranlée jusque dans ses fondemens. Par une bizarre inconséquence, suite ordinaire de l'erreur, Constance exile Aëtius, chef des anoméens, et consent à faire évêque de Cyzique Eunomius, le plus dangereux de ses disciples; mais peu après il est obligé de forcer Eudoxe à le déposer. Eudoxe ayant été transféré à Constantinople, Constance assemble un concile dans la ville d'Antioche pour l'élection d'un évêque. Après bien des brigues et des cabales, les ariens jettent les yeux sur Mélèce, déjà évêque de Sébaste, qu'ils croient dans leur parti. Plusieurs catholiques consentent à ce choix, et le décret d'élection est déposé entre les mains d'Eusèbe, évêque de Samosate. L'événement fit voir que les catholiques avoient le mieux connu le nouvel évêque. A peine est-il élu, qu'il se déclare hautement pour la foi de la consubstantialité. Constance, irrité, l'exile un mois après à Mélitine, dans l'Arménie mineure, et, à la sollicitation des ariens, il envoie à Samosate redemander à Eusèbe l'acte d'élection. Ce généreux prélat refuse de le remettre, à moins que tous ceux qui lui ont confié ce dépôt ne soient assemblés. L'empereur l'envoie sommer une seconde fois, et lui mande qu'en cas de refus il a or-

donné qu'on lui coupât la main droite. Eusèbe, après la lecture de cette lettre, présente les deux mains. *Coupez-les toutes deux*, dit-il, *mais je ne remettrai jamais à l'empereur un acte dont un concile m'a rendu dépositaire.* Ce n'étoit qu'une feinte de la part de Constance; l'envoyé avoit ordre de ne pas exécuter cette menace; et l'empereur ne put s'empêcher d'admirer la fermeté du prélat. Mais il ne s'adoucit point en faveur de Mélèce; il fit nommer en sa place Euzoïus, qui, dès l'origine de l'hérésie, avoit partagé les erreurs et les anathèmes d'Arius. De ce moment il y eut trois partis dans l'église d'Antioche : les ariens, qui reconnoissoient Euzoïus; les méléciens; ceux-ci étoient catholiques et unis de communion avec Mélèce; les Eustathiens; on appeloit ainsi les orthodoxes, qui, n'ayant reconnu aucun évêque depuis l'injuste déposition d'Eustathe, restèrent séparés de Mélèce, parce qu'ils ne pouvoient se résoudre à recevoir un évêque de la main des hérétiques. Les prélats ariens assemblés à Antioche dressèrent encore un nouveau formulaire, où la doctrine des anoméens se manifestoit sans aucun déguisement. Mais les cris qui s'élevèrent contre eux les forcèrent d'en revenir à la formule de Rimini. C'est ainsi que les flots de l'hérésie, tantôt s'élançant avec audace, tantôt se repliant sur eux-mêmes, emportoient l'empereur, qui jusqu'à la fin de sa vie, poussé d'erreur en erreur, fut sans cesse le jouet des différentes cabales, soit dans l'Eglise, soit dans sa cour.

Julien acquéroit autant d'estime que Constance s'attiroit de mépris. Rien n'étoit plus opposé que la conduite des deux princes. Le César, après avoir passé l'été à soumettre les barbares, employoit le temps de l'hiver à rétablir les provinces. Il modéroit le fardeau des impôts, il réprimoit les usurpations, il enchaînoit l'avarice de tous ces hommes de sang et de rapine qui ne s'enrichissent que des pertes publiques : il veilloit avec *Amm. l.* 18, *c.* 1. *Lib. or.* 12. *Zon. t.* 2, *p.* 10.

tant d'attention sur les magistrats, qu'ils ne pouvoient s'écarter des règles de la justice. Son exemple étoit pour les juges une loi vivante plus forte que toutes les autres lois. Il se chargeoit lui-même des affaires importantes, et les jugeoit avec la plus scrupuleuse intégrité. Un gouverneur fut accusé de concussion devant Florence. Celui-ci, coupable du même crime, ne fut pas assez hardi pour condamner son semblable : sa colère se tourna contre l'accusateur, et le concussionnaire fut absous. L'injustice étoit trop évidente; les murmures éclatèrent, et Florence, pour se mettre à couvert, pria Julien de revoir le procès : il se flattoit que le César n'oseroit casser sa sentence. Julien refusa d'abord; il s'excusa sur ce qu'il ne lui appartenoit pas de réformer le jugement d'un préfet du prétoire. Enfin, pressé de prononcer, il décida en faveur de la vérité et de la justice. Florence s'en vengea à son ordinaire, en écrivant contre lui à la cour. La sévérité de Julien n'empruntoit rien de l'humeur ni du caprice; elle étoit toujours éclairée, et n'agissoit qu'autant qu'elle étoit guidée par la certitude des faits. On accusa encore de concussion devant lui Numérius, qui avoit gouverné la province narbonnoise. Julien voulut le juger dans une audience publique; l'accusé se defendoit fortement en niant les faits, et les preuves manquoient pour le convaincre. Alors l'accusateur Delphidius, qui plaidoit avec chaleur, s'écria d'un ton d'impatience : *Eh! César; qui sera jamais coupable, si l'on est quitte pour nier les faits! Et qui sera jamais innocent*, repartit Julien, *si pour être coupable il suffit d'être accusé?*

Amm. ibid. c. 2. Lib. or. 12.

La campagne précédente avoit soumis une partie de l'Allemagne : mais il y restoit encore des princes ennemis. Afin de pénétrer leurs desseins, Julien envoya à la cour d'Hortaire, allié des Romains, un tribun dont il connoissoit la fidélité, l'intelligence, et qui savoit la langue allemande. Celui-ci, revêtu du caractère d'am-

bassadeur, avoit ordre de s'approcher de la frontière des barbares, auxquels on avoit dessein de faire la guerre, et d'observer leurs mouvemens. Pendant ce temps-là Julien rassemble ses troupes; il visite les villes qui avoient été détruites sur les bords du Rhin, et achève de les rétablir. Les nouveaux alliés, comme ils y étoient obligés par le traité, fournissoient la plupart des matériaux. Les soldats, que de pareils travaux rebutent pour l'ordinaire, s'y portoient de bon cœur par amour pour Julien. On mit en état de défense sept villes, dont les plus connues sont Nuys, Bonn, Andernach et Bingen. Les magasins pour serrer le blé qu'on apportoit de la Grande-Bretagne avoient été réduits en cendres; ils furent bientôt rétablis et pourvus de grains. Le préfet Florence joignit Julien avec le reste de l'armée, et des provisions pour plusieurs mois.

Le tribun vient rendre compte à Julien, et l'armée marche à Mayence. Florence et Lupicin, qui avoit succédé à Sévère, mort depuis peu, vouloient qu'on passât le Rhin en cet endroit, comme on avoit fait les deux années précédentes. Le César s'y opposoit: le pays d'au-delà appartenoit à Suomaire; il craignoit d'offenser ce nouvel allié, en faisant passer sur ses terres des soldats toujours avides de pillage. Les Allemands, qu'on alloit attaquer, menaçoient de leur côté Suomaire de s'en prendre à lui, s'il n'arrêtoit les Romains. Sur la réponse qu'il leur fit qu'il n'étoit pas en état de résister seul, toute l'armée des barbares vint camper vis-à-vis de Mayence pour disputer le passage. On ne pouvoit, sans un péril évident, l'entreprendre à la vue de tant de forces réunies. Ainsi, l'avis de Julien prévalut: on remonta le fleuve pour chercher un endroit commode à l'établissement d'un pont. Les barbares firent le même mouvement, et, suivant le long du fleuve la marche de l'armée Romaine, ils s'arrêtoient quand ils la voyoient camper, et faisoient bonne garde pendant la nuit. Après

plusieurs jours de marche, Julien fit retrancher ses troupes, et chargea d'ordres secrets quelques officiers de confiance. Ils choisirent trois cents soldats braves et dispos, qui ne savoient pas où on les conduisoit, et ils les firent embarquer de nuit dans quarante bateaux. Ils descendirent le fleuve en se laissant aller au fil de l'eau, sans se servir de rames, de peur d'être entendus des ennemis. Après avoir dépassé d'assez loin le camp des Allemands, ils débarquèrent sur la rive droite. Le roi Hortaire avoit cette nuit-là invité à un grand festin les rois et les princes de l'armée ennemie. Ce n'étoit pas qu'il eût dessein d'entrer dans leur ligne : mais quoiqu'il fût ami des Romains, il l'étoit aussi de ces princes, et il vouloit observer avec eux tous les égards du bon voisinage. Le repas avoit duré long-temps, selon l'usage de la nation, et les conviés revenoient au camp en belle humeur lorsqu'ils furent rencontrés par le détachement qui avoit passé le fleuve. Les princes échappèrent à la faveur des ténèbres et de la vitesse de leurs chevaux : mais presque tous les gens de leur escorte qui les suivoient à pied restèrent sur la place. L'alarme se répand dans le camp ; on croit que toute l'armée romaine est déjà en-deçà du Rhin ; c'est à qui fuira avec plus de vitesse ; chacun s'empresse de gagner l'intérieur du pays, et d'y mettre en sûreté sa femme et ses enfans. Les Romains, ne trouvant plus d'obstacle, jettent leur pont, et traversent le pays d'Hortaire sans y faire de ravage.

Quand ils furent entrés sur les terres des ennemis, ils mirent tout à feu et à sang. On abattoit les cabanes, on passoit les habitans au fil de l'épée. Après qu'on eut désolé tout le canton, on arriva dans un lieu nommé Palas, où étoient dressées des pierres qui servoient de bornes entre le pays des Allemands et celui des Bourguignons. L'armée s'y arrêta pour recevoir deux rois, nommés Macrien et Hariobaude : ils étoient frères, et venoient demander la paix, qu'ils obtinrent. Vadomaire,

dont nous avons déjà parlé, et qui régnoit dans le pays qu'on nomme aujourd'hui le Brisgaw, se rendit aussi au camp. Il apportoit des lettres de recommandation de Constance. On le reçut avec honneur, comme un vassal de l'empire, mais il n'obtint pas une réponse favorable. Il venoit implorer la clémence des Romains pour trois princes qui s'étoient trouvés à la bataille de Strasbourg, et qui, voyant approcher le vainqueur, avoient recours aux prières. C'étoient Urie, Ursicin et Vestralpe. Julien, connoissant la légèreté de ces barbares, craignit que, s'il les tenoit quittes pour des excuses et des soumissions verbales, ils ne se fissent un jeu de reprendre les armes dès qu'il seroit éloigné. Il voulut donc leur faire sentir ce qu'il en coûtoit pour attaquer l'empire. On brûla les moissons et les habitations; on tua, on enleva un grand nombre de leurs sujets. Quand on les eut ainsi punis, on écouta leurs supplications, et l'on traita avec eux aux mêmes conditions qu'avec leurs voisins: on les obligea surtout à rendre tous les captifs. Lorsque Julien eut repassé le Rhin, un de ces princes qui venoit de donner son fils en otage l'envoya aussi-tôt redemander avec menaces, sans avoir rendu les prisonniers. Julien remit le jeune prince entre les mains des députés: *Remenez-le à son père*, leur dit-il; *un enfant n'est pas seul une caution suffisante pour un si grand nombre de braves gens qui valent mieux que lui.* Il écrivit en même temps au père en ces termes: *Je vous envoie à mon tour des députés; ayez à leur remettre tous les prisonniers que vous avez en votre pouvoir, et dont le nombre monte à plus de trois mille; ou n'imputez qu'à vous seul les suites funestes de votre perfidie.* En même temps il part de Spire à dessein de repasser le fleuve. Le roi allemand n'attendit pas l'orage; il renvoya promptement tous les Gaulois qu'il avoit enlevés dans ses incursions. Cette campagne couronna les succès de Julien dans la Gaule; et ces quatre années furent la

partie la plus brillante de sa vie. L'hiver suivant, tandis qu'il se reposoit des fatigues de la guerre dans des occupations plus tranquilles, mais qui n'étoient pas moins salutaires à la province, ses ennemis travailloient à la cour à le désarmer pour le détruire. Leur malignité alla si loin, qu'elle lassa la patience des soldats de la Gaule. Le César se vit forcé, du moins en apparence, d'accepter le titre d'Auguste, comme nous l'allons raconter.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME DE L'HISTOIRE DU BAS-EMPIRE

LIVRE PREMIER.

CONSTANTIN LE GRAND.

(Ce règne comprend les cinq premiers livres.)

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

CONSTANTIN II, CONSTANT, CONSTANCE.

LIVRE SEPTIÈME.

CONSTANT, CONSTANCE.

LIVRE HUITIÈME.

CONSTANCE.

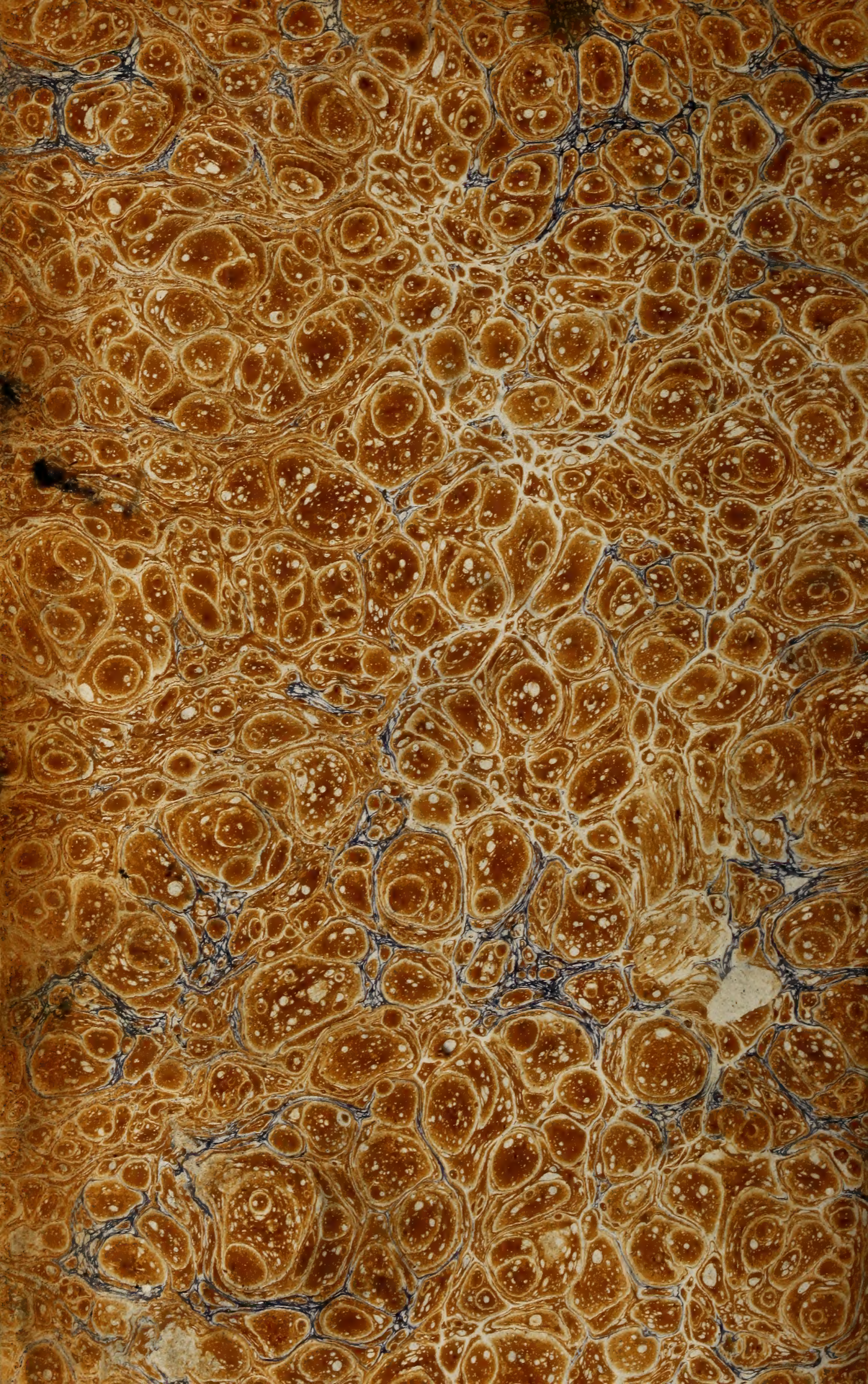
(Ce règne comprend les livres 8, 9 et 10.)

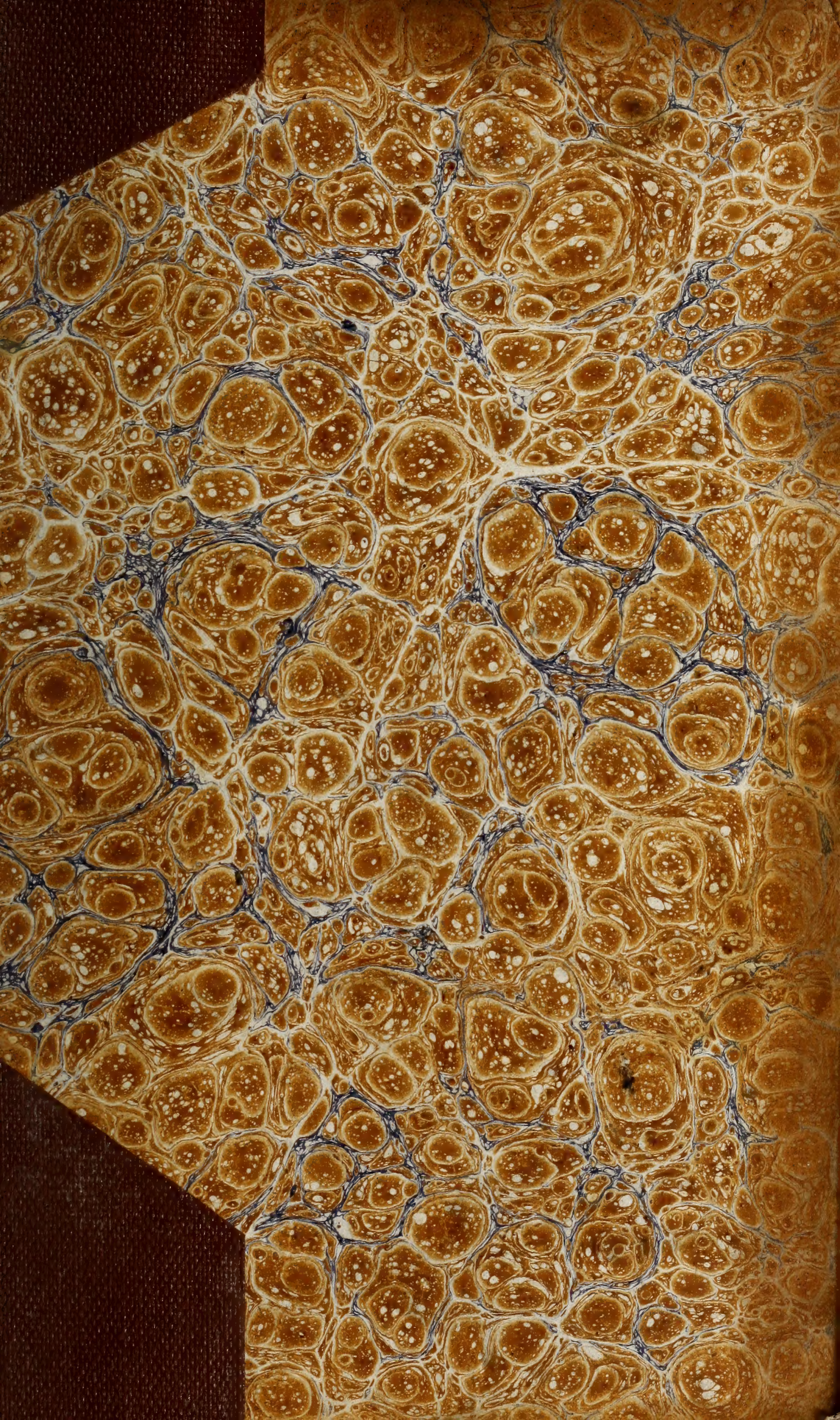
LIVRE NEUVIÈME.

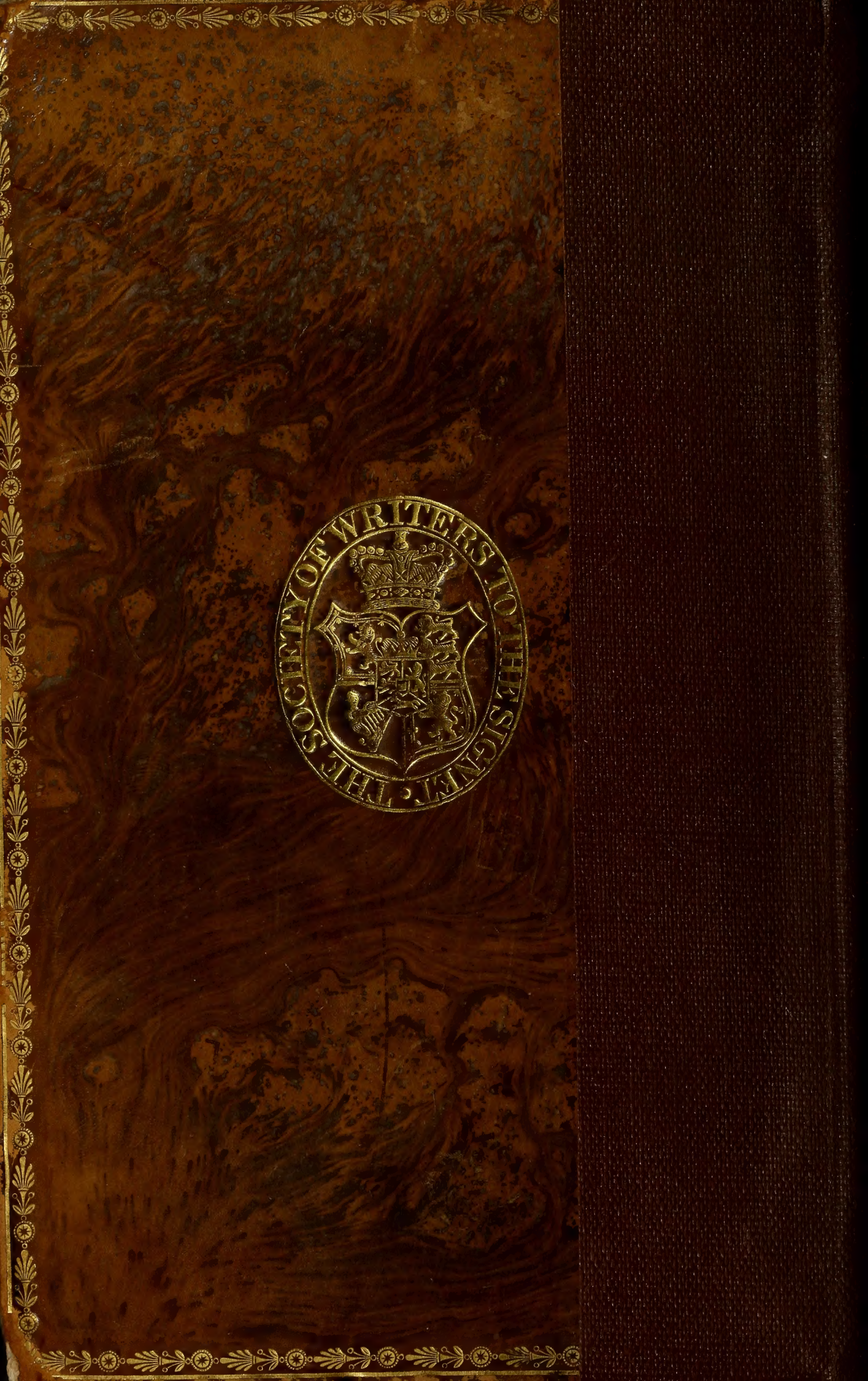
LIVRE DIXIÈME.

FIN DE LA TABLE.

13 vols 1369






THE SOCIETY OF WRITERS TO THE SIGNET